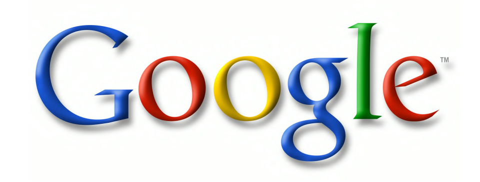
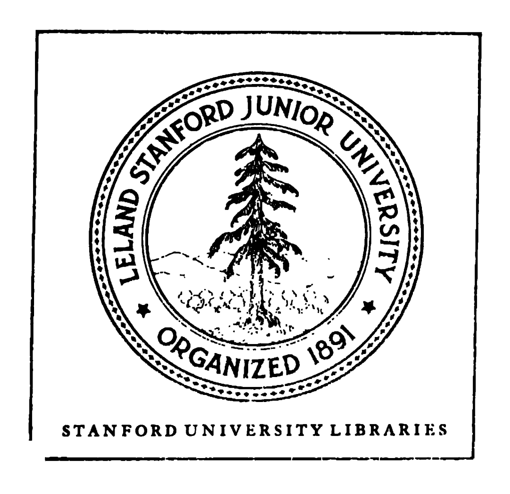





LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891





ŒUVRES
DE FÉNELON.

TOME XXII.

OEUVRES
DE FÉNELON,

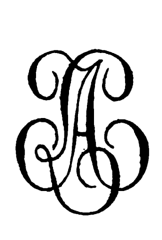
ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

PUBLIÉES D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES;

AVEC UN GRAND NOMBRE DE PIÈCES INÉDITES.

TOME XXII.





A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1824.

ABRÉGÉ

DES VIES

DES

ANCIENS PHILOSOPHES

AVEC UN RECUEIL DE LEURS PLUS BELLES MAXIMES.

ABRÉGÉ
DES VIES
DES
ANCIENS PHILOSOPHES.

THALÈS.

Né la première année de la 35e olympiade, mort à la 58e, âgé de quatre-vingt-douze ans.

Thalès milésien, originaire de Phénicie, descendoit de Cadmus, fils d'Agénor. L'indignation que ses parens avoient contre les tyrans qui opprimoient les gens de bien, les obligea de quitter leur pays; ils vinrent s'établir à Milet, ville d'Ionie, où Thalès naquit la première année de la trente-cinquième olympiade. C'est lui qui a mérité le premier le glorieux titre de Sage, et qui a été l'auteur de la philosophie qu'on a appelée ionique, du nom du pays où il avoit pris naissance.

Il passa quelque temps dans la magistrature, et, après en avoir exercé avec éclat les principaux emplois, le désir de connoître les secrets de la nature lui fit quitter l'embarras des affaires publiques. Il s'en alla en Égypte, où les sciences florissoient pour

lors : il employa plusieurs années à converser avec les prêtres, qui étoient les docteurs du pays; il s'instruisit des mystères de leur religion, et s'appliqua particulièrement à la géométrie et à l'astronomie. Il ne s'attacha jamais à aucun maître; et, hors le commerce qu'il eut avec les prêtres égyptiens pendant ce voyage, il ne dut qu'à ses expériences et à ses profondes méditations les belles connoissances dont il a enrichi la philosophie.

Thalès avoit l'esprit élevé, parloit peu et réfléchissoit beaucoup; il négligeoit son intérêt particulier, et étoit fort zélé pour celui de la république.

Juvénal, parlant des gens qui croyoient que la vengeance étoit un bien plus désirable que la vie même, dit que ces sentimens-là sont fort éloignés de ceux de Chrysippe et de la douceur de Thalès.

> At vindicta bonum vitâ jucundius ipsâ :
> Chrysippus non dicet idem, nec mite Thaletis
> Ingenium..... (1)

Quand Thalès fut de retour à Milet, il vécut dans une grande solitude, et ne songea plus qu'à contempler les choses célestes. L'amour de la sagesse lui fit préférer la douceur du célibat aux soins qui accompagnent le mariage. Il n'étoit encore âgé que de vingt-trois ans, lorsque Cléobuline sa mère le pressa d'accepter un parti avantageux qui se présentoit. Quand on est jeune, dit Thalès, il n'est pas temps de se marier : quand on est vieux, il est trop tard; et un homme entre ces deux âges

(1) Juv, *Sat.* XIII, v. 183 et seq.

ne doit pas avoir assez de loisir pour se choisir une femme. Quelques-uns disent qu'il épousa sur la fin de sa vie une Égyptienne qui a fait plusieurs beaux ouvrages.

Un jour, des étrangers de Milet passant par l'île de Cos, achetèrent de quelques pêcheurs ce qu'ils alloient tirer du coup de filet qu'ils venoient de jeter dans la mer. Ces pêcheurs tirèrent un trépied d'or massif qu'on dit qu'Hélène revenant de Troie avoit jeté autrefois dans cet endroit, à cause d'un ancien oracle dont elle s'étoit souvenue. Cela fit d'abord de la contestation entre les pêcheurs et les étrangers, à qui auroit le trépied. Ensuite les villes s'y intéressèrent et prirent parti chacune pour ses gens. On étoit prêt à passer à une guerre ouverte, lorsqu'on s'accorda de part et d'autre de s'en tenir aux décisions de l'oracle. On envoya à Delphes; l'oracle fit réponse qu'il falloit donner le trépied au premier des Sages. On alla aussitôt le porter à Thalès, qui le renvoya à Bias. Bias par modestie le remit à un autre, et cet autre à quelque autre qui le renvoya à Solon. Solon dit qu'il n'y avoit rien de plus sage qu'un dieu; il fit porter le trépied à Delphes, et le consacra à Apollon.

Quelques jeunes gens de Milet reprochèrent un jour à Thalès que sa science étoit fort stérile, puisqu'elle le laissoit dans l'indigence. Thalès voulut leur faire connoître que si les Sages n'amassoient pas de grands biens, c'étoit par un pur mépris pour les richesses, et qu'il leur étoit facile d'acquérir les choses dont ils ne faisoient aucun cas.

Il prévit, à ce qu'on dit, par ses observations

astronomiques, que l'année seroit très-fertile; il acheta avant la saison tous les fruits des oliviers qui étoient autour de Milet. La récolte fut fort abondante; Thalès en tira un profit considérable : mais comme il étoit tout-à-fait désintéressé, il fit assembler les marchands de Milet, et leur distribua tout ce qu'il avoit gagné.

Thalès avoit accoutumé de remercier les dieux de trois choses; d'être né raisonnable plutôt que bête, homme plutôt que femme, grec plutôt que barbare.

Il croyoit que le monde avoit été disposé de la manière que nous le voyons, par une intelligence qui n'avoit point de commencement et qui n'auroit jamais de fin.

C'est le premier des Grecs qui ait enseigné que les ames étoient immortelles.

Un homme vint un jour lui demander si nous pouvions cacher nos actions aux dieux. Nos pensées même les plus secrètes, répondit-il, ne sauroient jamais leur être inconnues.

Il disoit que la chose du monde la plus grande étoit le lieu, parce qu'il renfermoit tous les êtres; que la plus forte étoit la nécessité, parce qu'elle venoit à bout de tout; que la plus prompte étoit l'esprit, puisqu'en un instant il parcouroit tout l'univers; que la plus sage étoit le temps, puisqu'il découvroit les choses les plus cachées : mais que la plus douce et la plus aimable étoit de faire sa volonté.

Il répétoit souvent, que de parler beaucoup n'étoit pas une marque d'esprit.

Qu'on devoit se souvenir également de ses amis présens ou absens.

Qu'il falloit assister son père et sa mère, pour mériter d'être assisté de ses enfans.

Qu'il n'y avoit rien de si rude que de voir vieillir un tyran.

Que ce qui nous peut consoler dans notre mauvaise fortune, c'est d'apprendre que ceux qui nous tourmentent sont aussi malheureux que nous.

Qu'il ne falloit point faire ce qu'on reprenoit dans les autres.

Que le véritable bonheur consistoit à jouir d'une santé parfaite, à avoir un bien raisonnable, et à ne pas passer sa vie dans la mollesse et dans l'ignorance.

Il croyoit qu'il n'y avoit rien de si difficile que de se connoître soi-même; c'est ce qui lui fit inventer cette belle maxime, qui fut depuis gravée sur une lame d'or, et consacrée dans le temple d'Apollon : CONNOIS-TOI TOI-MÊME.

Il tenoit que la vie et la mort ne différoient en rien ; et quand on lui demandoit pourquoi il ne se faisoit pas mourir, c'est, répondoit-il, parce que vivre ou être mort étant la même chose, rien ne peut déterminer à prendre un parti plutôt que l'autre.

Il se divertissoit quelquefois à la poésie. On dit que c'est lui qui a inventé la mesure des vers hexamètres.

Un homme justement accusé d'adultère vint un jour lui demander s'il lui étoit permis de se justifier par serment. Thalès lui répondit en se mo-

quant : Le parjure est-il un crime moins grand que l'adultère ?

Mandrète de Pryène, qui avoit été son disciple, le vint voir à Milet, et lui dit : Quelle récompense voulez-vous que je vous donne, ô Thalès, pour vous témoigner combien j'ai de reconnoissance de tous les beaux préceptes dont je vous suis redevable? Quand l'occasion vous donnera lieu d'enseigner les autres, répondit Thalès, faites-leur connoître que c'est moi qui suis l'auteur de cette doctrine. Ce sera pour vous une modestie louable, et pour moi une récompense très-précieuse.

Thalès a été le premier de tous les Grecs qui se soit appliqué à la physique et à l'astronomie. Il croyoit que l'eau étoit le premier principe de toutes choses : que la terre n'étoit qu'une eau condensée, l'air une eau raréfiée : que toutes choses se changeoient perpétuellement les unes dans les autres; mais qu'en dernier lieu tout se résolvoit en eau : que l'univers étoit animé, et rempli d'êtres invisibles qui voltigeoient sans cesse de côté et d'autre : que la terre étoit au milieu du monde; qu'elle se mouvoit autour de son propre centre, qui étoit le même que celui de l'univers; et que les eaux de la mer, sur quoi elle étoit posée, lui donnoient un certain branle qui étoit la cause de son mouvement.

Les effets merveilleux de l'aimant et de l'ambre, et la sympathie entre les choses de même nature, lui ont fait croire qu'il n'y avoit rien dans le monde qui ne fût animé.

Il croyoit que la cause de l'inondation du Nil venoit de ce que les vents Étésiens, qui souffloient

du septentrion au midi, retardoient les eaux du fleuve qui coulent du midi vers le septentrion, et les contraignoient à se déborder dans la campagne.

C'est lui qui a prédit le premier les éclipses du soleil et de la lune, et qui a fait des observations sur les différens mouvemens de ces deux astres. Il croyoit que le soleil étoit un corps lumineux de lui-même, dont la masse étoit cent vingt fois plus considérable que celle de la lune : que la lune étoit un corps opaque, qui n'étoit capable de réfléchir la lumière du soleil que par une seule moitié de sa surface ; et sur cette supposition il rendoit raison des différentes figures sous lesquelles la lune nous paroît.

C'est lui qui a recherché le premier l'origine des vents, la matière des foudres, la cause des éclairs et du tonnerre.

Personne avant lui n'avoit connu la manière de mesurer les hauteurs des tours et des pyramides par leur ombre méridionale, lorsque le soleil est dans l'équinoxe.

Il fixa l'année à trois cent soixante-cinq jours ; il régla l'ordre des saisons, et borna chaque mois à trente jours : à la fin de chaque douzaine de mois il ajouta cinq jours pour achever le cours de l'année : c'étoit une méthode qu'il avoit prise des Égyptiens.

C'est lui qui a donné la connoissance de la petite Ourse, dont les Phéniciens se servoient pour régler leur navigation.

Un jour, comme il sortoit de son logis pour aller contempler les astres, il se laissa tomber dans un fossé ; une vieille servante de sa maison courut

aussitôt à lui, et, après l'avoir retiré, lui dit en se moquant : Quoi, Thalès, vous croyez pouvoir découvrir ce qui se passe dans les cieux, et vous ne voyez pas seulement ce qui est à vos pieds?

Thalès fut pendant toute sa vie dans une considération très-distinguée; on le consultoit sur les affaires les plus importantes. Crésus, après avoir entrepris la guerre contre les Perses, s'avança à la tête d'une grosse armée jusque sur les bords du fleuve Halys; il se trouva fort embarrassé pour passer; il n'avoit ni ponts ni bateaux, et le fleuve n'étoit point guéable. Thalès, qui se rencontra pour lors dans son camp, lui assura qu'il lui donneroit le moyen de faire traverser ce fleuve à son armée sans pont et sans bateaux. Il fit aussitôt travailler à un grand fossé en forme de croissant, qui commençoit à une des extrémités du camp et finissoit à l'autre; ce fleuve se divisa par ce moyen en deux bras qui étoient guéables l'un et l'autre, et toute l'armée passa sans difficulté. Thalès ne voulut jamais souffrir que, dans cette occasion, les Milésiens fissent alliance avec Crésus, qui les recherchoit avec beaucoup d'empressement. Cette prudence fut cause de la conservation de sa patrie; car Cyrus, victorieux des Lydiens, saccagea toutes les villes qui étoient entrées en confédération avec eux, et épargna ceux de Milet, qui n'avoient point voulu prendre de parti contre lui.

Thalès, étant fort vieux, se fit porter un jour sur une terrasse, pour y voir à son aise les combats de l'amphithéâtre. La chaleur excessive lui causa une altération si violente, qu'il mourut subitement dans

le lieu même d'où il regardoit les combats. C'étoit dans la cinquante-huitième olympiade, et la quatre-vingt-douzième année de son âge. Ceux de Milet lui firent de magnifiques funérailles.

SOLON.

Il naquit la troisième année de la 35e olympiade; fut préteur à Athènes la troisième année de la 45e, et mourut au commencement de la 55e, âgé de soixante-dix-huit ans.

Solon, originaire d'Athènes, naquit à Salamine en la trente-cinquième olympiade. Excestide, son père, descendoit du roi Codrus, et sa mère étoit cousine germaine de la mère de Pisistrate. Il employa une partie de sa jeunesse à voyager en Égypte, qui étoit pour lors le théâtre de tous les gens savans. Après s'être instruit de la forme du gouvernement, et de tout ce qui regardoit les lois et les coutumes du pays, il s'en revint à Athènes, où son rare mérite et sa naissance distinguée lui firent obtenir les emplois les plus considérables.

Solon étoit un homme d'une grande sagesse, mêlée de beaucoup de vigueur, de fermeté et de sincérité. Il étoit excellent orateur, poète, législateur, et bon homme de guerre. Il fut pendant toute sa vie fort zélé pour la liberté de sa patrie, grand ennemi des tyrans, et peu empressé pour l'agrandissement de sa famille. Il ne s'attacha jamais à aucun maître, non plus que Thalès. Il négligea la connoissance des causes

de la nature, pour s'appliquer entièrement à la morale et à la politique. C'est lui qui est l'auteur de cette belle maxime : *Il faut garder la médiocrité en toutes choses.*

Un jour Solon étoit à Milet, où la grande réputation de Thalès l'avoit obligé de faire un voyage. Après s'être entretenu quelque temps avec ce philosophe, il lui dit : Je m'étonne, ô Thalès, que vous n'ayez jamais voulu vous marier; vous auriez des enfans que vous prendriez plaisir à élever. Thalès ne répondit rien sur-le-champ. Quelques jours après il aposta un certain homme qui feignit d'être étranger, et qui vint leur rendre visite; cet homme dit qu'il arrivoit d'Athènes tout nouvellement. Hé bien, lui dit Solon, qu'y a-t-il de nouveau? Rien que je sache, répondit l'étranger, sinon qu'on portoit en terre un jeune Athénien dont toute la ville accompagnoit la pompe funèbre, parce qu'il étoit d'une condition distinguée, et fils d'un homme fort estimé de tout le peuple; cet homme-là, ajouta l'étranger, est hors d'Athènes il y a quelque temps; ses amis ont résolu de lui ménager cette nouvelle pour empêcher que le chagrin ne le fasse mourir. O pauvre père malheureux! s'écria Solon; et comment l'appeloit-on? Je l'ai bien entendu nommer, répondit l'étranger, mais il ne m'en souvient pas; je sais bien que tout le monde disoit que c'étoit un homme d'une grande sagesse. Solon, dont l'inquiétude augmentoit à tous momens, parut tout troublé; il ne put s'empêcher de demander si ce n'étoit point Solon. L'étranger répondit brusquement : Oui, c'est celui-là. Solon fut touché d'un ressentiment si vif et si cuisant,

qu'il commença à déchirer ses habits, à s'arracher les cheveux et à se battre la tête; enfin il ne s'abstint d'aucune des choses qu'ont accoutumé de faire et de dire tous ceux qui sont outrés de douleur. Pourquoi tant pleurer et se tourmenter, lui dit Thalès, pour une perte qui ne peut être réparée par toutes les larmes du monde? Ah! répondit Solon, c'est cela même qui me fait pleurer; je plains un mal qui n'a point de remède. A la fin, Thalès se prit à rire de toutes les différentes postures que faisoit Solon. O Solon, mon ami, lui dit-il, voilà ce qui m'a fait craindre le mariage; j'en redoutois le joug, et je connois par la douleur du plus sage des hommes, que le cœur le plus ferme ne peut soutenir les afflictions qui naissent de l'amour et du soin des enfans; ne t'inquiète pas davantage, tout ce que l'on vient de te dire n'est qu'une fable faite à plaisir.

Il y avoit eu pendant long-temps une cruelle guerre entre les Athéniens et les Mégariens, au sujet de l'île de Salamine. Enfin, après plusieurs carnages de part et d'autre, les Athéniens, qui avoient eu du désavantage, las de répandre tant de sang, ordonnèrent une punition de mort contre le premier qui seroit assez hardi de proposer la guerre pour le recouvrement de Salamine, dont ceux de Mégare étoient en possession. Solon craignit que s'il parloit, il ne se fît tort à lui-même, ou que s'il se taisoit, son silence ne fût désavantageux à sa patrie. Il prit le parti de contrefaire le fou, afin que sous ce prétexte il lui fût permis de dire et de faire impunément tout ce qu'il voudroit. Il fit courir le bruit par toute la ville qu'il avoit perdu l'esprit. Après avoir com-

posé quelques vers élégiaques qu'il apprit par cœur, il sortit de sa maison avec un vilain habit tout déchiré, une corde à son cou, un vieux bonnet crasseux sur sa tête : tout le peuple s'attroupa autour de lui. Solon monta sur la pierre d'où on avoit coutume de faire les proclamations publiques, et récita des vers contre sa coutume : Plût aux dieux, s'écria-t-il, que jamais Athènes n'eût été ma patrie; ah! je voudrois être né à Pholegandes ou à Syène, ou dans quelque lieu encore plus affreux et plus barbare; au moins je n'aurois pas le chagrin de me voir montrer au doigt, et d'entendre dire : Voilà un Athénien qui s'est honteusement sauvé de Salamine. Vengeons promptement l'affront que nous avons reçu, et reprenons un séjour si agréable, que nos ennemis nous retiennent si injustement. Cela fit tant d'impression sur l'esprit des Athéniens, qu'ils révoquèrent aussitôt l'édit qu'ils avoient fait; ils prirent les armes, et résolurent de faire la guerre aux Mégariens. Solon fut choisi pour commander les troupes, il s'embarqua avec ses gens sur plusieurs bateaux de pêcheurs. Il étoit suivi d'une galère à trente-six rames, et il mouilla assez près de Salamine. Les Mégariens qui étoient dans la ville s'aperçurent de quelque chose, et coururent aux armes tout en désordre. Ils détachèrent un de leurs vaisseaux qu'ils envoyèrent pour découvrir ce que c'étoit. Ce vaisseau s'approcha de trop près; il fut pris par Solon, qui fit aussitôt lier tous les Mégariens qui étoient dedans; il fit embarquer à leur place les plus braves d'entre les Athéniens, et leur commanda de faire voile vers Salamine en se cachant le plus qu'ils pourroient. Solon

prit avec lui le reste de ses gens et descendit à terre par un autre endroit; il alla à la rencontre des Mégariens qui s'étoient mis en campagne, et pendant qu'il leur donna bataille, ceux qu'il avoit envoyés dans le vaisseau arrivèrent et se rendirent maîtres de la ville. Solon, après avoir défait les Mégariens, renvoya sans rançon tous les prisonniers qui avoient été faits dans le combat, et érigea un temple à l'honneur du dieu Mars dans le propre lieu où il avoit remporté la victoire. Quelque temps après, ceux de Mégare s'opiniâtrèrent inutilement à vouloir recouvrer Salamine : enfin on convint de part et d'autre qu'on prendroit les Lacédémoniens pour arbitres. Solon prouva, devant les députés de Sparte, que Philus et Eurifacès, enfans d'Ajax, roi de Salamine, étoient venus demeurer à Athènes, et qu'ils donnèrent cette île aux Athéniens, à condition qu'on les feroit citoyens d'Athènes. Il fit ouvrir plusieurs tombeaux, et fit voir que ceux de Salamine tournoient la face de leurs morts du même côté que ceux d'Athènes; au lieu que les Mégariens les tournoient du côté opposé; qu'enfin ils faisoient graver sur le cercueil le nom de la famille du mort; ce qui étoit particulier aux seuls Athéniens. Mais ceux de Mégare ne tardèrent pas long-temps à avoir leur revanche; car les différends qui régnoient depuis long-temps entre les descendans de Cylon et ceux de Mégaclès s'augmentèrent jusqu'à un tel point, qu'ils pensèrent faire périr entièrement la ville. Cylon avoit eu autrefois dessein de se rendre souverain d'Athènes; sa conspiration fut découverte, il fut massacré avec plusieurs de ses complices. Tous ceux qui purent échapper

se sauvèrent dans le temple de Minerve. Mégaclès, qui étoit pour lors magistrat, fit tant par ses belles paroles, qu'il leur persuada de venir se présenter devant les juges en tenant un filet attaché par un de ses bouts à la statue de la déesse, afin de ne point perdre leur franchise. Comme ils descendoient du temple le filet se rompit. Mégaclès dit que c'étoit une marque évidente que la déesse leur refusoit sa protection; il en arrêta plusieurs, qui furent aussitôt lapidés par le peuple; ceux qui recoururent aux autels y furent presque tous massacrés sans aucun respect. Il ne s'en sauva que quelques-uns, pour qui les femmes des magistrats s'employèrent et les firent remettre en liberté.

Une action si noire rendit odieux les magistrats et leurs descendans, qui furent depuis ce temps-là très-haïs du peuple. Plusieurs années après, les descendans de Cylon devinrent très-puissans; la haine qui étoit entre les deux partis s'allumoit tous les jours de plus en plus. Solon, pour lors magistrat, craignit que leurs divisions n'entraînassent la perte de toute la ville; il les fit consentir les uns et les autres à prendre des juges pour terminer leurs différends; les juges décidèrent en faveur des Cyloniens. Tous les descendans de Mégaclès furent bannis, et les os de ceux qui étoient morts furent déterrés et jetés hors du territoire d'Athènes. Les Mégariens profitèrent de cette occasion favorable pour eux; ils prirent les armes pendant que les divisions étoient dans leur plus grande chaleur, et recouvrèrent Salamine.

A peine cette sédition étoit apaisée, qu'il en survint une autre dont les suites ne devoient pas être moins

dangereuses

dangereuses. Les pauvres étoient si endettés, qu'on les adjugeoit tous les jours comme esclaves à leurs créanciers, qui les faisoient travailler ou les vendoient à leur fantaisie. Quantité de gens du menu peuple s'attroupèrent, résolus de se choisir un chef pour empêcher qu'aucun d'eux ne fût fait esclave dans la suite, faute d'avoir payé ses dettes au jour nommé, et pour obliger les magistrats à partager tous les biens également, comme Lycurgue avoit fait à Sparte. Les troubles étoient si grands, et les séditieux tellement animés, qu'on ne connoissoit aucun remède pour les apaiser. Solon fut élu du consentement des deux partis pour terminer toutes choses à l'amiable. Il fit beaucoup de difficulté d'abord d'accepter un emploi si épineux; il n'y eut que l'envie de servir sa patrie qui l'y fit résoudre. Tout le monde lui avoit entendu dire autrefois que l'égalité empêchoit toutes les contestations; chacun interprétoit cette sentence en sa faveur : les pauvres croyoient qu'il vouloit rendre tous les hommes égaux; les riches au contraire s'imaginoient qu'il avoit dessein de mesurer toutes choses selon la naissance et la dignité des personnes. Cela le rendit si agréable aux uns et aux autres, qu'ils le pressèrent d'accepter la souveraineté. Les gens mêmes qui n'étoient point intéressés dans ces brouilleries, ne connoissant point de meilleur remède pour apaiser les divisions, consentoient volontiers d'avoir pour maître celui qui passoit pour le plus homme de bien, et le plus sage de toute la terre. Solon s'en éloigna fort, et déclara hautement qu'il n'y consentiroit jamais. Ses meilleurs amis ne pouvoient s'empêcher de le blâmer. Vous

êtes bien simple, lui disoient-ils : quoi, sous prétexte d'un vain nom de tyran, vous refusez une monarchie qui vous sera par la suite très-légitimement acquise! Timondas ne s'est-il pas fait autrefois déclarer roi d'Eubée? et Pittaque ne règne-t-il pas aujourd'hui à Mytilène? Solon fut inflexible à tous ces discours. La principauté légitime et la tyrannie, répondit-il, sont à la vérité de très-belles places, un très-bel endroit; mais on est environné de précipices de tous côtés, et il n'y a point de chemin pour en sortir, lorsqu'on y est une fois entré. Jamais on ne le put résoudre à accepter ce parti avantageux qu'on lui présentoit. Tous ses amis le traitoient de fou et d'insensé. Solon s'appliqua sérieusement à apaiser les troubles qui étoient à Athènes. Il commença par ordonner que toutes les dettes passées seroient entièrement abolies, sans que jamais personne en pût rien demander à ses débiteurs : et pour donner exemple à tout le monde, il remit sept talens qui lui devoient revenir de la succession de son père. Il déclara nulles les dettes qui se feroient dans la suite sous obligation du corps, afin d'empêcher à l'avenir l'inconvénient qui avoit été cause de tous les troubles. Les deux partis d'abord furent assez mécontens de ce jugement; les riches étoient fâchés de ce qu'on leur avoit fait perdre ce qui leur appartenoit; et les pauvres ne l'étoient pas moins de ce qu'on n'avoit pas partagé les biens également. Mais les uns et les autres furent tellement convaincus par la suite de l'utilité des réglemens de Solon, qu'ils le choisirent tout de nouveau pour apaiser les troubles causés par trois différentes factions qui partageoient

la ville d'Athènes, et lui donnèrent pouvoir de réformer les lois à sa fantaisie, et d'établir tel gouvernement qu'il lui plairoit.

Les gens de la montagne vouloient que le peuple fût entièrement le maître des affaires; ceux de la plaine prétendoient qu'il n'y eût qu'un certain nombre de citoyens des plus considérables; et les gens de la marine vouloient que les magistrats fussent tirés de l'une et l'autre condition. Solon, qu'on avoit choisi pour souverain arbitre, commença par casser to es les lois de Dracon son prédécesseur, à cause qu'elles étoient trop sévères. Les fautes les plus légères étoient punies de mort, comme les plus énormes crimes; et il n'étoit pas moins dangereux d'être convaincu d'oisiveté, de voler des fruits ou des herbes, que de commettre des sacriléges, des meurtres et tout ce qu'on peut imaginer de plus noir. C'est ce qui avoit donné lieu de dire qu'elles étoient écrites avec du sang. On demanda un jour à Dracon pourquoi il avoit ordonné des peines de mort pour toutes sortes de crimes indifféremment : C'est parce, répondit-il, que les moindres méritent ce châtiment, et que je n'en connois point de plus rigoureux pour les crimes plus énormes.

Solon divisa les citoyens en trois différens ordres, selon les biens dont chaque particulier se trouva alors en possession. Il donna entrée dans les affaires publiques à tout le peuple, excepté aux artisans qui ne vivoient que de leur travail. Ceux-là étoient exclus des charges, et ne jouissoient pas des mêmes priviléges que les autres.

Il ordonna que les principaux magistrats seroient

perpétuellement choisis entre les citoyens du premier ordre.

Que dans une sédition celui qui n'auroit pris aucun parti seroit noté d'infamie.

Que si un homme qui avoit épousé une riche héritière se trouvoit impuissant, sa femme pourroit avoir commerce avec celui qu'elle voudroit des plus proches parens de son mari.

Que les femmes n'apporteroient pour dot à leurs maris que trois robes et quelques meubles de peu de valeur.

Qu'on pourroit tuer impunément un adultère, lorsqu'on le surprendroit sur le fait.

Il modéra les dépenses des dames, et abolit plusieurs cérémonies qu'elles avoient coutume d'observer.

Il défendit de mal parler des morts.

Il permettoit aux gens qui n'avoient point d'enfans, d'instituer héritiers tous ceux qu'ils voudroient, pourvu qu'ils fussent dans leur bon sens lors de leur testament.

Que celui qui auroit dissipé son bien seroit noté d'infamie, et déchu de tous ses privilèges, de même que celui qui ne nourriroit pas son père et sa mère dans leur vieillesse. Le fils n'étoit pas tenu de nourrir son père, s'il ne lui avoit fait apprendre un métier pendant sa jeunesse.

Que nul étranger ne pouvoit être fait citoyen d'Athènes, s'il n'avoit été banni à perpétuité de son pays, ou s'il ne venoit s'y établir avec toute sa famille pour y exercer quelque vacation.

Il diminua fort les récompenses qu'on donnoit autrefois aux athlètes.

Il ordonna que le public éleveroit les enfans de ceux qui seroient morts en combattant pour la patrie.

Qu'un tuteur ne pourroit demeurer avec la mère de ses mineurs, et que le plus proche héritier ne pourroit jamais être élu tuteur.

Que tout vol seroit puni de mort, et que celui qui auroit crevé un œil à quelqu'un, seroit condamné à perdre ses deux yeux.

Toutes les lois de Solon furent gravées sur des tables. Les gens du conseil assemblés, firent serment qu'ils les observeroient et les feroient observer exactement. Ceux mêmes à qui on en avoit confié le soin, jurèrent solennellement que si quelqu'un d'eux y manquoit, il seroit obligé de faire présent au temple d'Apollon d'une statue d'or aussi pesante que lui. Il y avoit des juges établis pour interpréter les lois, lorsque quelques différends naissoient entre le peuple sur ce sujet.

Un jour, comme Solon composoit ses lois, Anacharsis se moqua de son entreprise. Quoi, dit-il, vous prétendez avec quelques écritures réprimer l'injustice et les passions des hommes? Telles ordonnances, ajouta-t-il, ressemblent proprement aux toiles d'araignées, qui n'arrêtent rien que des mouches.

Les hommes gardent bien les choses dont ils sont convenus ensemble, répondit Solon. Je ferai mes lois de telle manière, que tous les citoyens connoîtront qu'il leur est plus utile d'y obéir que de les violer.

On lui demanda pourquoi il n'en avoit fait au-

cune contre les parricides : C'est parce, répondit-il, que je n'ai pas cru qu'il y eût jamais des gens assez malheureux pour tuer leur père ou leur mère.

Il disoit ordinairement à ses amis, qu'un homme de soixante-dix ans ne devoit plus craindre la mort, ni se plaindre des malheurs de la vie.

Que tous les gens de cour ressembloient aux jetons dont on se sert pour compter, qu'ils représentoient plus ou moins, selon la fantaisie du prince.

Que ceux qui approchoient des princes ne devoient pas leur conseiller ce qui étoit de plus agréable, mais ce qui étoit de plus avantageux.

Que nous n'avions point de meilleur guide, pour nous conduire, que notre raison ; et qu'il ne falloit jamais rien dire ni rien faire sans l'avoir consultée.

Qu'on devoit faire beaucoup plus de fond sur la probité d'un homme que sur son serment.

Qu'il ne falloit pas se faire des amis si légèrement ; mais qu'il étoit très-dangereux de rompre lorsque l'amitié étoit une fois liée.

Que le moyen le plus sûr et prompt pour repousser l'injure, étoit de l'oublier.

Qu'il ne falloit jamais s'ingérer de commander sans avoir appris à obéir.

Que le mensonge devoit être en horreur à tout le monde.

Qu'enfin il falloit honorer les dieux, respecter ses parens, et n'avoir jamais aucun commerce avec les méchans.

Solon s'aperçut que Pisistrate se faisoit un gros parti à Athènes, et qu'il prenoit les mesures nécessaires pour s'y rendre souverain ; il fit tout son pos-

sible pour s'opposer à ses desseins : il assembla le peuple au milieu de la place publique où il parut tout armé, et découvrit l'entreprise de Pisistrate. O Athéniens! s'écria-t-il, je suis plus sage que ceux qui ne connoissent point les mauvais desseins de Pisistrate, et plus courageux que ceux qui les connoissent, et que la crainte ou le peu de courage empêchent de s'y opposer; je suis prêt à me mettre à votre tête, et à combattre généreusement pour la défense de la liberté. Le peuple, qui favorisoit Pisistrate, traita Solon de fou. Pisistrate, quelques jours après se blessa lui-même, et se fit porter tout sanglant sur un char au milieu de la place publique, et dit que ses ennemis l'étoient venu prendre en trahison, et l'avoient mis dans l'état pitoyable où on le voyoit. La populace s'émut aussitôt, et fut près de prendre les armes en faveur de Pisistrate. O fils d'Ipocrase! lui dit Solon, tu joues mal le personnage d'Ulysse; Ulysse s'égratigna pour tromper ses ennemis, et toi tu te blesses pour tromper tes propres citoyens. Le peuple s'assembla : Pisistrate fit demander cinquante gardes : Solon remontra fortement devant tout le monde les dangereuses suites d'une telle innovation; mais il ne put rien gagner sur la populace émue, qui permit à Pisistrate d'en prendre quatre cents, et de lever des troupes pour se rendre maître de la forteresse. Les principaux de la ville furent fort étonnés : chacun songea à se retirer de côté et d'autre. Solon ne se rebuta point. Après avoir reproché aux citoyens leur bêtise et leur lâcheté : Auparavant, leur dit-il, il vous étoit plus facile d'empêcher que cette tyrannie ne se formât;

mais à présent qu'elle est établie, ce vous sera une plus grande gloire de l'abolir et de l'exterminer entièrement. Quand il vit que tous ses discours ne pouvoient faire revenir les citoyens de la grande consternation où ils étoient, il s'en alla à sa maison, et prit ses armes qu'il alla poser devant la porte du sénat, en s'écriant : O ma chère patrie ! je t'ai secourue autant que j'ai pu par mes paroles, et d'effet : j'atteste les dieux que je n'ai rien oublié pour la défense des lois et la liberté de mon pays. O ma chère patrie ! je pars, et te quitte pour jamais, puisque je suis le seul qui me déclare ennemi du tyran, et que tous les autres sont disposés à le recevoir pour maître.

Solon ne put jamais se résoudre d'obéir à Pisistrate; et comme il craignoit d'ailleurs que les Athéniens ne l'obligeassent à réformer ses lois, qu'ils avoient fait serment d'observer, il aima mieux s'exiler volontairement, et avoir le plaisir de voyager pour connoître le monde, que de vivre désagréablement à Athènes. Il passa en Égypte, où il demeura quelque temps à la cour d'Amasis. Pisistrate, qui estimoit infiniment Solon, fut fort touché de sa retraite; il lui écrivit cette lettre obligeante pour essayer de le faire revenir.

« Je ne suis pas le seul parmi les Grecs qui me
» suis emparé de la souveraineté de mon pays; je
» ne commets rien contre les lois ni contre les dieux,
» puisque je tire mon origine de Codrus, et que les
» Athéniens ont juré qu'ils conserveroient le royau-
» me à ses descendans. J'ai grand soin de faire ob-
» server vos ordonnances avec beaucoup plus d'exac-

» titude que si l'État étoit gouverné par la populace.
» Je me contente des tributs que j'ai trouvés éta-
» blis; et hors certains honneurs qui sont dus à ma
» dignité, je n'ai rien qui me distingue du moindre
» des citoyens. Je n'ai aucun ressentiment contre
» vous de ce que vous avez découvert mes desseins;
» je suis persuadé que c'étoit plutôt par amour pour
» la patrie, que par haine contre moi, parce que
» vous ne saviez pas de quelle manière je me devois
» comporter; et si vous l'eussiez su, peut-être n'au-
» riez-vous pas désapprouvé mon entreprise. Reve-
» nez donc avec assurance, et croyez sur ma parole
» que Solon ne doit rien craindre de Pisistrate,
» puisque même je n'ai pas voulu faire de mal à
» ceux qui de tout temps avoient été mes ennemis.
» Je vous considérerai comme mon meilleur ami,
» et vous aurez toutes sortes d'agrémens auprès de
» moi, parce que je ne vous connois pas capable
» d'aucune infidélité. Si vous avez des raisons qui
» vous empêchent de revenir à Athènes, vous de-
» meurerez partout où vous voudrez; je serai con-
» tent, pourvu que ce ne soit pas moi qui sois la
» cause de votre exil. »

Solon lui fit cette réponse :

« Je crois bien que vous ne me feriez aucun mal;
» car j'étois de vos amis avant que vous fussiez tyran,
» et je ne dois pas vous être plus odieux que tout
» autre qui hait la tyrannie. Je laisse la liberté à un
» chacun de juger selon sa pensée, s'il est plus utile
» aux Athéniens d'être gouvernés par un maître ab-
» solu que par plusieurs magistrats. J'avoue que
» vous êtes le meilleur des tyrans, mais je ne crois

» pas devoir retourner à Athènes; car après y avoir » établi un gouvernement libre, et refusé la princi- » pauté qu'on m'avoit offerte, on auroit raison de » me blâmer, et de croire que j'approuverois votre » entreprise, si on m'y voyoit revenir. »

Solon écrivit une autre lettre à Épiménide en ces termes :

« Comme mes lois ne doivent pas apporter un » grand profit, aussi en les cassant n'a-t-on pas causé » une grande utilité à la ville. Les dieux ni les légis- » lateurs ne peuvent servir de rien aux villes, mais » bien à ceux qui mènent le peuple comme ils veu- » lent, lorsqu'ils sont bien intentionnés. Mes lois » n'ont point été utiles, mais ceux qui les ont violées » ont entièrement renversé la république, en n'empê- » chant pas Pisistrate d'envahir la souveraineté. J'ai » prédit tout ce qui devoit arriver; on ne m'a point » cru. Pisistrate, qui flattoit les Athéniens, leur pa- » roissoit plus fidèle que moi qui leur disois la vé- » rité. J'ai offert de me mettre à la tête des citoyens » pour prévenir les malheurs qui sont arrivés; on » m'a traité de fou; on a accordé des gardes à Pi- » sistrate, qui s'en est servi pour réduire toute la » ville en esclavage, et moi j'ai pris le parti de me » retirer. »

Crésus, roi des Lydiens, se rendit tributaire tous les Grecs de l'Asie. Quantité des plus habiles gens de ce siècle quittèrent la Grèce pour différens sujets, et se retirèrent à Sardis, capitale de l'empire de Crésus. Cette ville étoit pour lors très-florissante en honneurs et en richesses. Chacun y parloit si avantageusement de Solon, que cela fit naître à Crésus l'en-

vie de le voir : il l'envoya prier de venir s'établir chez lui : Solon lui fit cette réponse.

« J'estime infiniment l'amitié que vous me témoi-
» gnez, et je prends les dieux à témoins que si je
» n'avois pas résolu, dès il y a long-temps, de de-
» meurer dans un état libre, j'aimerois mieux vivre
» dans votre royaume qu'à Athènes même, pendant
» que Pisistrate y exercera une puissance tyrannique ;
» mais je suis avec plus de douceur, selon le genre
» de vie que j'ai embrassé, dans un lieu où tout est
» égal. J'irai pourtant vous voir, pour avoir le plaisir
» de demeurer quelque temps avec vous. »

Solon s'en alla à Sardis à la sollicitation de Crésus, qui témoignoit un empressement extraordinaire pour le voir. En traversant la Lydie, il rencontroit quantité de grands seigneurs avec de gros cortéges et des trains magnifiques ; il croyoit à tout moment que ce fût le Roi. Enfin on le présenta devant Crésus, qui l'attendoit assis sur son trône, et qui s'étoit exprès revêtu de ce qu'il avoit de plus précieux. Solon ne parut point étonné à la vue de tant de magnificence. Crésus lui dit : Mon hôte, je connois ta sagesse par réputation ; je sais que tu as beaucoup voyagé, mais as-tu jamais vu personne vêtu si magnifiquement que moi ? Oui, répondit Solon, les faisans, les coqs et les paons ont quelque chose de plus magnifique, puisque tout ce qu'ils ont d'éclatant leur vient de la nature, sans qu'ils se donnent aucun soin pour se parer. Une réponse si imprévue surprit fort Crésus ; il commanda à ses gens que l'on ouvrît tous ses trésors, et qu'on déployât devant Solon tout ce qu'il y avoit de meubles précieux dans son palais. Il

le fit venir une seconde fois devant lui. Avez-vous jamais vu, lui dit-il, un homme plus heureux que moi? Oui, répondit Solon, c'est Tellus, citoyen d'Athènes, qui a vécu en honnête homme dans une république bien policée; il a laissé deux enfans fort estimés avec un bien raisonnable pour les faire subsister, et enfin il a eu le bonheur de mourir les armes à la main, en remportant une victoire pour sa patrie; les Athéniens lui ont dressé un tombeau dans le lieu même où il avoit perdu la vie, et lui ont rendu de grands honneurs.

Crésus ne fut pas moins étonné que la première fois. Il crut que Solon étoit un insensé. Hé bien, continua-t-il, quel est le plus heureux des hommes après Tellus? Il y a eu autrefois deux frères, répondit-il, dont l'un s'appeloit Cléobis, et l'autre Byton : ils étoient si robustes, qu'ils sont toujours sortis victorieux de toutes sortes de combats; ils s'aimoient parfaitement l'un l'autre. Un jour de fête, la prêtresse de Junon, leur mère, pour qui ils avoient beaucoup de tendresse, devoit aller nécessairement faire un sacrifice au temple; on tardoit trop à amener ses bœufs; Cléobis et Byton s'attelèrent à son char, et la traînèrent jusqu'au lieu où elle vouloit aller. Tout le peuple leur donna mille bénédictions. Leur mère, ravie de joie, pria Junon de leur envoyer ce qui leur étoit plus avantageux. Quand le sacrifice fut fini, et qu'ils eurent fait très-bonne chère, ils allèrent se coucher, et moururent tous deux cette même nuit. Crésus ne put s'empêcher de faire paroître sa colère. Comment, répliqua-t-il, tu ne me mets donc point au nombre des gens heureux? O Roi des Ly-

diens, répondit Solon, vous possédez de grandes richesses et vous êtes maître de quantité de peuples, mais la vie est sujette à de si grands changemens, qu'on ne sauroit décider de la félicité d'un homme qui n'est pas encore au bout de sa carrière. Le temps fait tous les jours naître de nouveaux accidens, dont même on n'auroit jamais pu se douter; on ne doit point s'assurer de la victoire lorsque le combat n'est pas encore fini. Crésus fut fort mécontent: il renvoya Solon, et ne demanda plus à le voir.

Esope, qui étoit pour lors à Sardis, où on l'avoit fait venir pour divertir Crésus, fut fâché de la mauvaise réception que le Roi avoit faite à un homme d'un mérite si distingué. O Solon, lui dit-il, il ne faut point approcher les princes, ou il ne leur faut jamais dire que ce qui leur est agréable. Au contraire, répondit Solon, il ne faut jamais s'en approcher, ou bien il faut toujours les conseiller le mieux qu'on peut, et ne leur dire jamais que la vérité.

Cyrus tenoit prisonnier Astyage, son grand-père maternel, et l'avoit dépouillé de tous ses États; Crésus s'en offensa; il prit parti pour Astyage, et fit la guerre aux Perses. Comme il avoit des richesses immenses, et qu'il se voyoit à la tête d'une nation qui passoit pour la plus belliqueuse de tout le monde, il croyoit que rien ne lui étoit impossible; il fut malheureusement défait, et se retira à Sardis, où il fut assiégé et fait prisonnier après quatorze jours de résistance. On le mena devant Cyrus, qui le fit charger de chaînes. On le monta aussitôt au haut d'un bûcher, où on l'attacha au milieu de quatorze enfans lydiens, pour y être brûlé à la vue de Cyrus

et de tous les Perses. Comme on mettoit le feu au bûcher, Crésus, dans cet état déplorable, se souvint du discours que lui avoit autrefois tenu Solon. Il s'écria en soupirant : O Solon! Solon! Solon! Cela surprit Cyrus. Il envoya demander si c'étoit quelque Dieu qu'il invoquoit dans ses malheurs. Crésus ne répondit rien. Enfin, quand on l'eut contraint de parler, il dit, tout accablé de tristesse : Ah! je viens de nommer un homme que les rois devroient toujours avoir auprès d'eux, et dont ils devroient plus estimer la conversation que tous les trésors et leur magnificence. On le pressa d'en dire davantage. C'est un sage de la Grèce, continua-t-il, que j'ai autrefois envoyé querir exprès pour lui faire admirer ma grande prospérité. Il me dit froidement, comme s'il m'eût voulu faire connoître que cela n'étoit qu'une sotte vanité, que j'attendisse la fin de ma vie, et qu'il ne falloit point trop présumer d'une félicité qui étoit sujette à une infinité de calamités. Je reconnois à présent la vérité de toutes les choses qu'il m'a prédites. Pendant que Crésus parloit, le feu s'étoit déja allumé au bas du bûcher, et alloit gagner le haut. Cyrus fut fort touché des paroles de Crésus. L'état déplorable d'un prince qui avoit été si puissant, le fit rentrer en lui-même; il craignit que quelque disgrâce pareille ne lui arrivât dans la suite; il commanda aussitôt que l'on éteignît le feu; il fit ôter à Crésus les chaînes dont il étoit chargé; il lui rendit tous les honneurs possibles, et se servit de son conseil dans ses affaires les plus importantes.

Solon, après avoir quitté Crésus, se retira en Cilicie, où il bâtit une ville de son nom, qu'il appela

Solos. On lui apprit que Pisistrate se maintenoit toujours dans la tyrannie, et que les Athéniens se repentoient de ne s'être pas opposés à son usurpation.

Solon leur écrivit en ces termes :

« Vous avez très-grand tort d'accuser les dieux de » votre mauvaise fortune. Si vous souffrez maintenant, » vous ne devez vous en prendre qu'à votre légèreté » et à votre folie, de n'avoir pas voulu croire les » gens bien intentionnés pour la patrie, et de vous » être laissé surprendre aux belles paroles et aux » ruses d'un homme qui ne cherchoit qu'à vous tromper. Vous lui avez permis de lever des gardes qui » serviront à vous tenir en esclavage le reste de votre » vie. »

Périandre, tyran de Corinthe, fit savoir à Solon l'état de ses affaires, et le pria de lui donner conseil. Solon lui fit cette réponse :

« Vous m'écrivez que quantité de gens conspirent » contre vous. Quand vous vous délivreriez de tous » vos ennemis, en les faisant mourir, vous n'avanceriez pas beaucoup vos affaires. Ceux dont vous ne » vous doutez point, vous dresseront des embûches. » Ce sera quelqu'un qui craindra pour lui, ou quelque autre qui ne pourra approuver vos manières » défiantes, ou enfin quelque autre qui croira rendre » un bon service à sa patrie. Le meilleur parti que » vous puissiez prendre est de renoncer entièrement » à la tyrannie. Si vous ne pouvez pas vous y résoudre, faites venir des troupes étrangères suffisamment pour tenir le pays en bride, afin que vous » n'ayez plus lieu de rien craindre, et que vous ne » soyez plus obligé à exiler personne. »

Solon passa en Chypre; il fit amitié avec Philocypre, prince d'Œpie. Cette ville étoit bâtie dans un endroit fort stérile. Solon conseilla à Philocypre de la rebâtir dans un meilleur pays. Il choisit une belle plaine très-fertile, conduisit lui-même toute cette entreprise, qui réussit très-bien. Philocypre, par reconnoissance, voulut que cette ville s'appelât Soles.

Solon n'a jamais été ennemi du plaisir pendant tout le temps qu'il a vécu. Il a aimé la bonne chère, la musique, et tout ce qui peut contribuer à la vie délicieuse. Il haïssoit les représentations où on ne disoit jamais que des choses inventées à plaisir. Il croyoit que cela étoit pernicieux à la république, et que de là pouvoient naître une infinité de séditions. Du temps qu'il étoit en grand crédit à Athènes, Thespis commença lui-même à jouer des tragédies qu'il avoit composées. Cela plaisoit merveilleusement au peuple, à cause de la nouveauté. Solon, qui aimoit son divertissement, s'y trouva un jour. Quand tout fut fini, il appela Thespis. N'as-tu pas de honte, lui dit-il, de mentir devant tant de monde? Il n'y a point de mal, répondit Thespis, car ce n'est que pour rire. Solon frappa la terre d'un bâton qu'il tenoit dans sa main. Oui, répliqua-t-il; mais si on approuve de telles menteries en riant, nous ne tarderons guère à les trouver dans nos actes publics, et dans les affaires les plus sérieuses. C'est ce qui fit que, lorsque Pisistrate se fut fait porter tout sanglant au milieu de la place publique, Solon, parlant de ces représentations, s'écria: Voilà la malheureuse source d'où naissent toutes ces fourberies.

Quelques-uns

Quelques-uns attribuent à Solon l'établissement de l'aréopage: c'étoit un conseil composé de ceux qui avoient passé par toutes les charges à Athènes. On demanda un jour à Solon quel État étoit le mieux policé. C'est celui, répondit-il, où les gens qui n'ont point été outragés poursuivent avec autant de chaleur la réparation de l'injure faite à autrui, que s'ils l'avoient reçue eux-mêmes. Sur la fin de ses jours, il avoit commencé un poème sur le rapport qu'on lui avoit fait en Égypte d'une île Atlantide, qu'on plaçoit au-delà de l'Océan connu. La mort le surprit en Chypre avant que son ouvrage fût achevé. C'étoit dans la cinquante-cinquième olympiade, environ la quatre-vingtième année de son âge. Il ordonna qu'on portât ses os à Salamine, qu'on les brûlât, et qu'on en jetât les cendres par toute la campagne. Les Athéniens, après sa mort, lui dressèrent une statue de bronze, qui le représentoit, son livre des lois à la main, avec les habits de prince du peuple. Ceux de Salamine lui en dressèrent une autre qui le représentoit en orateur parlant en public, les mains cachées sous les plis de sa robe.

PITTACUS.

Il florissoit dans la 42e olympiade, et mourut la troisième année de la 52e, âgé de soixante-dix ans.

Pittacus, fils d'Hirradius, originaire de Thrace, naquit à Mytilène, petite ville de l'île de Lesbos, environ la vingt-neuvième olympiade. Il fut pendant sa jeunesse fort entreprenant, brave soldat, grand capitaine, et toujours bon citoyen. Il tenoit pour maxime qu'il falloit s'accommoder au temps, et se servir de l'occasion.

Pour sa première entreprise, il se ligua avec le frère d'Alcée, contre le tyran Mélanchre, qui avoit usurpé la souveraineté de l'île de Lesbos, et le mit en déroute. Cette action lui donna une grande réputation de bravoure. Il y avoit depuis long-temps une cruelle guerre entre les Mytilénéens et les Athéniens, au sujet de la possession d'un territoire nommé Achillitide. Les Mytilénéens choisirent Pittacus pour commander leurs troupes. Quand les deux armées furent en présence et prêtes à donner bataille, Pittacus proposa de décider le différend par un combat particulier; il appela en duel Phrynon, général des Athéniens, qui étoit toujours sorti victorieux de toutes sortes de combats, et qui avoit été couronné plusieurs fois dans les jeux olympiques. Phrynon accepta le combat. Il fut résolu que le vainqueur demeureroit sans contredit conquérant du territoire en question. Ces deux généraux s'avancèrent seuls au milieu des deux armées. Pittacus avoit caché un

filet sous son bouclier : il prit son temps si adroitement, qu'il enveloppa Phrynon lorsqu'il ne se doutoit de rien, et s'écria : Je n'ai pas pris un homme, c'est un poisson. Pittacus le tua à la vue des deux armées et demeura maître du territoire. C'est de là qu'est venue l'origine des filets qu'on représentoit depuis sur le théâtre pour divertir le peuple.

L'âge modéra fort la grande ardeur de Pittacus; il commença peu à peu à goûter la douceur de la philosophie. Ceux de Mytilène, qui avoient un respect particulier pour lui, lui donnèrent la principauté de leur ville. Une longue et pénible expérience lui fit regarder avec un courage élevé les différentes faces de la fortune. Après avoir établi un très-bon ordre dans la république, il renonça volontairement à la principauté qu'il tenoit depuis douze ans, et se retira tout-à-fait de l'embarras des affaires.

Pittacus témoigna un grand mépris pour les biens de la fortune, après les avoir fort souhaités. Les Mytilénéens, en considération des grands services qu'il leur avoit rendus, lui offrirent un lieu fort agréable, arrosé de ruisseaux et environné de bois et de vignes, avec plusieurs métairies dont les revenus étoient suffisans pour le faire vivre splendidement dans sa retraite. Pittacus prit son dard, qu'il lança de toutes ses forces, et se contenta de l'espace en carré qu'il avoit pu atteindre avec le dard qu'il avoit lancé. Les magistrats, surpris de sa retenue, le prièrent de leur en dire la raison. Il leur répondit, sans s'expliquer davantage, qu'une partie étoit plus avantageuse que le tout.

Crésus lui écrivit un jour pour le prier de venir voir ses richesses. Pittacus lui fit cette réponse :

« Vous voulez m'attirer en Lydie pour voir vos » trésors : sans les avoir vus, je ne doute point que » le fils d'Haliattes ne soit le plus puissant des rois ; » mais quand j'aurois tout ce que vous possédez, je » n'en serois pas plus riche. Je n'ai aucun besoin de » biens ; je me contente du peu qui est nécessaire » pour me faire vivre, moi et quelques amis ; j'irai » pourtant vous voir pour vous contenter. »

Crésus, après avoir subjugué les Grecs d'Asie, résolut de faire équiper des vaisseaux pour se rendre maître des îles. Pittacus vint pour lors à Sardis. Crésus lui demanda s'il n'y avoit rien de nouveau dans la Grèce. Prince, lui dit Pittacus, les insulaires ont acheté dix mille chevaux ; ils ont résolu de vous faire la guerre, et de venir attaquer Sardis. Crésus prit cela fort sérieusement. Plût aux dieux, dit-il, d'inspirer aux insulaires de venir attaquer les Lydiens avec de la cavalerie ! Il semble, répliqua Pittacus, que vous souhaitez voir les insulaires à cheval et en terre ferme ; vous avez raison : mais ne pensez-vous pas aussi que les insulaires riront bien quand ils sauront que vous voulez mener une armée navale contre eux ? Ils seront ravis de vous rencontrer sur mer, vous et les Lydiens, pour venger l'infortune des Grecs que vous avez réduits en servitude. Crésus crut que Pittacus étoit instruit de ce qu'il méditoit ; il quitta le dessein de faire équiper des vaisseaux, et fit alliance avec les Grecs des îles.

Pittacus étoit d'une figure assez difforme ; il avoit

toujours mal aux yeux; il étoit fort gras et fort négligé, et marchoit désagréablement, à cause de quelques infirmités qu'il avoit aux pieds. Il avoit épousé la fille du législateur Dracon; c'étoit une femme d'une fierté et d'une insolence insupportable, qui n'avoit rien qu'un très-grand mépris pour son mari, à cause qu'il étoit mal fait, et qu'elle croyoit être d'une naissance distinguée. Un jour, Pittacus avoit invité à dîner plusieurs philosophes de ses amis; quand tout fut préparé, sa femme, qui étoit toujours de mauvaise humeur, alla renverser la table et toutes les viandes qui étoient dessus. Pittacus, sans s'émouvoir, se contenta de dire aux conviés : C'est une folle, il faut excuser sa foiblesse. Cette grande mésintelligence, qui avoit toujours été entre lui et sa femme, lui avoit donné beaucoup d'aversion pour les mariages mal assortis. Un jour un homme vint le trouver pour savoir de lui quelle femme il devoit prendre de deux qui étoient à son choix, dont l'une étoit à peu près de même condition que lui, et l'autre beaucoup plus considérable par ses biens et par sa naissance. Pittacus leva le bâton sur lequel il étoit appuyé : Va-t'en, lui dit-il, dans ce carrefour où les petits enfans s'assemblent pour jouer; suis l'avis qu'ils te donneront là-dessus. Le jeune homme y alla. Ces petits enfans se divertissoient de tout leur cœur, et se disoient : Choisis ton égal. Cela le détermina à ne plus songer à la femme qui étoit beaucoup plus considérable que lui, et à prendre son égale. Pittacus étoit si sobre, qu'il ne buvoit presque jamais que de l'eau de fontaine, quoique les vins les plus délicats fussent en abondance à Mytilène.

Il conseilla secrètement à Périandre de s'abstenir de l'usage du vin, s'il vouloit réussir dans le dessein qu'il avoit de se rendre maître de Corinthe, et s'il vouloit se conserver dans la tyrannie.

Il ordonna qu'un homme qui auroit commis quelque faute étant ivre, seroit puni doublement.

Il disoit ordinairement que la nécessité étoit quelque chose de si fort, que les dieux mêmes étoient obligés d'obéir à ses lois.

Que c'étoit dans le gouvernement de la république qu'un homme faisoit connoître l'étendue de son esprit.

Que les sages devoient prévoir les malheurs qui leur pouvoient arriver, afin de les pouvoir détourner, et que les gens de cœur les devoient supporter généreusement lorsqu'ils étoient arrivés.

Qu'il étoit très-difficile d'être homme de bien.

Qu'il n'y avoit rien de meilleur que de s'appliquer toujours à bien faire ce qu'on fait dans le moment.

Que pour réussir, il falloit méditer à loisir, et exécuter promptement les choses qu'on avoit projetées.

Que les victoires les plus estimables, étoient celles qu'on remportoit sans effusion de sang, et qu'afin qu'un empire fût bien gouverné, il falloit que le roi, et tous ceux qui étoient en autorité, obéissent aux lois comme les moindres particuliers.

Quand vous voudrez faire quelque chose, disoit-il à ses disciples, ne vous en vantez jamais; car si par malheur vous ne pouviez venir à bout de votre entreprise, on se moqueroit de vous.

Ne reprochez jamais à personne sa mauvaise for-

tune, de crainte que vous ne vous trouviez quelque jour en semblable cas.

Ne parlez mal de personne, non pas même de vos ennemis.

Conservez vos amis, et vivez avec eux avec autant de retenue, que s'ils devoient être un jour vos plus grands adversaires.

Aimez la chasteté, la frugalité et la vérité.

Respectez les dieux.

Rendez fidèlement le dépôt qu'on vous aura confié, et ne révélez jamais le secret.

Il avoit fait certains vers, où il disoit qu'il falloit prendre son arc et ses flèches, et aller tuer un méchant homme partout où on le rencontroit; parce que, comme son cœur étoit toujours double, sa bouche ne disoit jamais rien sur quoi on pût se fier.

Crésus lui envoya une grosse somme d'argent dans sa retraite. Pittacus ne la voulut pas accepter. Il répondit froidement : Je suis plus riche de la moitié que je ne voudrois; car mon frère est mort sans enfans, et sa succession me revient.

Pittacus avoit les reparties promptes et vives. Jamais il ne s'est trouvé embarrassé, quelque question qu'on lui ait faite.

On lui demanda un jour quelle étoit la chose la plus changeante? Le cours des eaux, répondit-il, et l'humeur d'une femme.

Quelle étoit la chose qu'on ne devoit faire que le plus tard qu'on pouvoit? Emprunter de l'argent de son ami.

Quelle étoit la chose qu'on devoit faire en tout

lieu et en tout temps? Profiter du bien et du mal qui arrivent.

Ce qu'il y avoit de plus agréable? le temps : de plus caché? l'avenir : de plus fidèle? la terre : de plus infidèle? la mer.

Phocaicus lui dit un jour qu'il vouloit s'adresser à un homme pour quelque chose qu'il avoit dans l'esprit : Vous avez beau chercher, répondit Pittacus, vous n'en trouverez jamais.

Tyrrée, fils de Pittacus, étoit un jour à Cumes dans la boutique d'un barbier, où les jeunes gens s'assembloient ordinairement pour s'entretenir de ce qui se passoit; un ouvrier, par mégarde, jeta une cognée, qui tomba sur la tête de Tyrrée, et la lui fendit en deux. Ceux de Cumes se saisirent du meurtrier, et l'amenèrent devant le père du mort. Pittacus, après s'être exactement informé de toutes les circonstances de l'action, trouva qu'il n'y avoit point de la faute de celui qui avoit fait le coup. Il le renvoya libre, parce, dit-il, qu'une faute commise sans volonté mérite pardon; et que celui qui se venge, devient coupable par l'injuste punition d'un innocent.

Pittacus se divertissoit quelquefois à la poésie. Il a écrit ses lois et quelques autres ouvrages en vers. Son exercice le plus ordinaire étoit de tourner une meule pour moudre le blé. C'est lui qui a été le maître de Phérécide, que plusieurs ont mis entre les sages de la Grèce, et dont la fin est assez extraordinaire.

On dit qu'un jour, lorsque la guerre étoit plus allumée que jamais entre les Éphésiens et les Magné-

siens, Phérécide, qui étoit fort porté pour les Éphésiens, rencontra un homme sur son chemin : il lui demanda de quel pays il étoit. Dès qu'il eut appris qu'il étoit d'Éphèse : Prends-moi par les jambes, lui dit-il, traîne-moi dans le pays des Magnésiens, et va promptement dire aux Éphésiens la manière dont Phérécide a voulu que tu le traitasses : avertis-les bien qu'ils ne manquent pas de m'enterrer dès qu'ils auront remporté la victoire. Cet homme traîna Phérécide, et alla aussitôt conter à Éphèse l'aventure qu'il avoit eue. Les Éphésiens furent remplis d'espérance. Ils donnèrent bataille dès le lendemain, et remportèrent une grande victoire sur leurs ennemis. Ils allèrent promptement à l'endroit où on leur avoit dit qu'étoit Phérécide. Ils le trouvèrent mort sur la place : ils l'emportèrent, et lui firent de magnifiques funérailles.

Pittacus mourut dans l'île de Lesbos, âgé de plus de soixante-dix ans; c'étoit dans la cinquante-deuxième olympiade.

BIAS,

Contemporain de Pittacus, florissoit du temps qu'Haliattes et ensuite Crésus régnoient en Lydie.

Bias, de Priène, petite ville de Carie, fut en grande réputation dans la Grèce, sous le règne d'Haliattes et de Crésus, rois de Lydie, depuis la quarantième olympiade jusqu'à sa mort. C'étoit un excellent

citoyen, fort désintéressé, fin politique, honnête homme. Il vivoit simplement, quoiqu'il fût né très-riche; il dépensoit tout son bien à secourir ceux qui en avoient besoin. Il passoit pour le plus éloquent orateur de son temps; il employoit son talent à défendre les pauvres et tous ceux qui étoient dans l'affliction, sans vouloir tirer d'autre utilité que la gloire de servir sa patrie. Jamais il n'entreprenoit aucune cause qu'il ne crût très-juste : cela avoit passé en proverbe par tout le pays; quand on vouloit marquer qu'une cause étoit excellente, on disoit : C'est une cause dont Bias se chargeroit; et lorsqu'on vouloit louer extrêmement un orateur : Il réussit encore mieux que Bias.

Des pirates firent un jour une course proche Messène dans le Péloponnèse, et enlevèrent plusieurs filles qu'ils vinrent vendre à Priène. Bias les acheta; il les retira chez lui, et les nourrit comme ses propres enfans; il leur fit des présens à toutes, et les renvoya à leurs parens : cette action généreuse lui donna une si grande réputation, que quantité de gens ne l'appeloient que le prince des sages.

Quelque temps après, les pêcheurs de Messène trouvèrent dans le ventre d'un gros poisson un vase d'or, où ces mots étoient gravés : Au plus sage. Le sénat de Messène s'assembla pour délibérer à qui on le devoit donner; les filles que Bias avoit traitées si humainement, se présentèrent à l'assemblée avec leurs parens, et ils crièrent tous ensemble qu'il n'y avoit personne plus sage que Bias. Le sénat de Messène lui envoya ce vase. Bias le considéra, et, après avoir lu l'inscription qui étoit autour, il refusa de

l'accepter, et dit que ce titre n'appartenoit qu'à Apollon.

Quelques-uns croient que ce vase est la même chose que le trépied dont il est parlé dans la vie de Thalès, et que cette histoire n'a point d'autre fondement, que parce que le trépied fut renvoyé à Bias. D'autres mêmes disent que ce fut à lui à qui on l'apporta le premier.

Haliattes, roi de Lydie, après avoir ruiné plusieurs villes de la Grèce asiatique, vint mettre le siége devant Priène. Bias étoit pour lors le premier magistrat de la ville; il fit une vigoureuse résistance pendant très-long-temps. Mais comme Haliattes paroissoit s'opiniâtrer à poursuivre son entreprise jusqu'à la fin, et que d'ailleurs la ville étoit réduite dans une grande misère, à cause de la disette des vivres, Bias fit engraisser deux beaux mulets, qu'il chassa vers le camp des ennemis, comme s'ils s'étoient échappés d'eux-mêmes. Haliattes fut surpris de voir ces animaux dans un tel embonpoint; cela lui fit craindre de ne pouvoir pas avoir la place par famine. Il trouva un prétexte pour envoyer un homme dans la ville; il lui donna ordre secrètement de remarquer en quel état étoient les assiégés. Bias se douta bien du dessein d'Haliattes; il fit couvrir de grands monceaux de sable avec un peu de froment, et fit en sorte que le député d'Haliattes vît toute cette grande abondance, sans que cela parût affecté. Haliattes, trompé par cette ruse, résolut aussitôt de lever le siége; il laissa les Priénéens en paix et fit alliance avec eux. Il eut la curiosité de voir Bias; il lui envoya dire de lui venir rendre visite dans son

camp. Bias répondit à ses députés : Dites au roi que je demeure ici, et que je lui commande de manger des oignons, et de pleurer le reste de ses jours.

Bias aimoit fort la poésie : il a fait plus de deux mille vers, où il donnoit des préceptes pour enseigner à tout le monde la manière dont chacun pouvoit vivre heureux, et pour bien gouverner la république en paix et en guerre.

Il disoit ordinairement : Tâchez de plaire à tout le monde : si vous réussissez, vous trouverez mille agrémens dans le cours de la vie; le faste, et le mépris qu'on fait paroître pour les autres, n'a jamais rien produit de bon.

Aimez vos amis avec discrétion; songez qu'ils peuvent devenir vos ennemis.

Haïssez vos ennemis avec modération; car il se peut faire qu'ils seront vos amis dans la suite.

Choisissez à loisir les gens que vous voulez prendre pour vos amis; ayez pour eux une même tendresse, mais distinguez leur mérite.

Imitez ceux dont le choix vous fait honneur, et soyez persuadés que la vertu de vos amis ne contribuera pas peu à votre réputation.

Ne vous pressez pas de parler; c'est une marque de folie.

Tâchez, pendant que vous êtes jeune, d'acquérir la sagesse, ce sera toute votre consolation lorsque vous serez vieux : vous ne pouvez faire une meilleure acquisition ; c'est la seule chose dont la possession soit certaine, et qu'on ne pourra vous ravir.

La colère et la précipitation sont deux choses fort opposées à la prudence.

Les honnêtes gens sont très-rares; les méchans et les fous sont en nombre infini.

Ne manquez jamais de tenir exactement tout ce que vous aurez promis.

Parlez des dieux d'une manière convenable à leur grandeur; et rendez-leur grâces de toutes les bonnes actions que vous ferez.

Ne soyez pas importun: il vaut beaucoup mieux qu'on vous oblige à recevoir, que d'obliger les autres à vous donner.

N'entreprenez rien témérairement; mais quand vous avez résolu quelque chose, exécutez-la avec vigueur.

Gardez-vous bien de louer un homme à cause de ses richesses, s'il ne le mérite d'ailleurs.

Vivez toujours comme si vous alliez mourir à tout moment, et comme si vous deviez rester long-temps sur la terre.

Avoir une santé vigoureuse est un don de la nature; les richesses ordinairement sont un effet du hasard; mais il n'y a que la sagesse qui puisse rendre un homme capable de donner de bons conseils à sa patrie.

C'est une maladie d'esprit que de souhaiter des choses impossibles.

On lui demanda un jour quelle étoit la chose qui flattoit davantage les hommes? C'est l'espérance, répondit-il. Quelle étoit celle qui leur plaisoit davantage? le gain. Quelle étoit la plus difficile à supporter? le renversement de la fortune.

Il disoit qu'un homme étoit bien malheureux, lorsqu'il ne savoit pas souffrir les disgrâces qui lui arrivoient.

Il étoit un jour dans un vaisseau, avec quelques impies : il s'éleva tout d'un coup une tempête si furieuse, que le vaisseau étoit à tout moment prêt à périr. Ces impies, effrayés de la crainte de la mort, invoquoient les dieux. Taisez-vous, leur dit Bias, de peur qu'ils ne s'aperçoivent que vous êtes ici ; car nous serions tous perdus.

Une autre fois, un impie lui demanda quel étoit le culte qu'on devoit rendre aux dieux? Bias ne répondit rien. L'impie le pressa de lui dire la raison de son silence : C'est parce , répondit Bias, que tu me demandes des choses qui ne te regardent pas.

Il disoit qu'il aimoit beaucoup mieux juger un différend entre deux de ses ennemis, qu'entre deux de ses amis, parce qu'on ne manquoit presque jamais à se brouiller avec celui de ses amis qu'on avoit condamné, et qu'il se pouvoit faire qu'on se raccommoderoit avec celui de ses ennemis en faveur de qui on auroit décidé.

Bias se trouva un jour obligé de juger un de ses amis qui devoit être puni de mort. Avant que de prononcer l'arrêt, il se mit à pleurer en plein sénat : Pourquoi pleurez-vous, lui dit quelqu'un, puisqu'il ne tient qu'à vous de condamner ou d'absoudre un criminel? Je pleure, répondit Bias, parce que la nature m'oblige d'avoir compassion des malheureux, et que la loi m'ordonne de n'avoir point d'égard au mouvement de la nature.

Bias n'a jamais compté au rang des véritables biens, aucune des choses qui dépendent de la fortune : il croyoit que les richesses étoient des amusemens dont on pouvoit se passer aisément, et qu'elles ne ser-

voient souvent qu'à détourner les hommes du chemin de la vertu.

Il se rencontra par hasard à Priène, lieu de sa naissance, lors de la prise et du sac de cette malheureuse ville : tous les citoyens emportoient tout ce qu'ils pouvoient, et s'enfuyoient dans les lieux où ils croyoient pouvoir se mettre en sûreté; le seul Bias demeuroit tranquille au milieu d'une si grande désolation, sans se remuer non plus que s'il eût été tout-à-fait insensible aux malheurs de sa patrie. Quelqu'un lui demanda pourquoi il ne songeoit pas à sauver quelque chose comme les autres : Je le fais aussi, répondit Bias; car je porte tout mon bien avec moi.

L'action qui termina les jours de Bias, n'est pas moins illustre que le reste de sa vie. Il s'étoit fait porter dans le sénat, où il défendit l'intérêt d'un de ses amis avec beaucoup de zèle : comme il étoit déjà fort vieux, il se trouva fatigué; il appuya sa tête contre la poitrine d'un fils de sa fille qui l'avoit accompagné. Quand l'orateur de son adversaire eut fini son discours, les juges prononcèrent en faveur de Bias, qui expira aussitôt entre les bras de son petit-fils.

Toute la ville lui fit de magnifiques funérailles, et témoigna un regret extraordinaire de sa mort, on lui érigea un superbe tombeau sur lequel on fit graver ces paroles :

« Priène a été la patrie de Bias, qui fut autrefois » l'ornement de toute l'Ionie, et qui a eu des pen- » sées plus relevées que le reste des philosophes. »

Sa mémoire fut en si grande vénération, qu'on lui

dédia un temple, où ceux de Priène lui rendoient des honneurs extraordinaires.

PÉRIANDRE,

Tyran de Corinthe, contemporain des philosophes précédens; on ne sait pas précisément l'année de sa naissance, ni celle de sa mort.

Il est assez extraordinaire que les Grecs aient donné le titre de sage à un homme aussi fou que Périandre. Ils se sont laissé surprendre à l'éclat de ses illustres maximes, sans avoir aucun égard à la vie déréglée qu'il a menée pendant qu'il a été sur la terre. Il a toujours parlé comme un véritable sage, et a perpétuellement vécu comme un enragé. Il eut pendant long-temps un commerce infâme avec Cratée, sa propre mère, sans avoir honte de se déshonorer. Un jour, il fit vœu que, s'il remportoit le prix aux jeux olympiques, il feroit ériger une statue d'or en l'honneur de Jupiter : il fut victorieux dans les premiers jeux qu'on célèbra; mais comme il n'avoit point d'argent pour satisfaire à sa promesse, il fit arracher les ornemens à toutes les dames qui s'étoient parées magnifiquement pour assister à une fête, et trouva par ce moyen de quoi accomplir son vœu.

Périandre étoit fils de Cypsèle, de la famille des Héraclides, et exerçoit la tyrannie à Corinthe, ville de sa naissance, sous le règne d'Haliattes, roi de Lydie. Il avoit épousé Lysis, fille de Proclée, prince d'Épidaure. Il témoigna toujours beaucoup de passion

sion pour elle, et changea son nom de Lysis en celui de Mélisse. Il eut deux fils de ce mariage. Cypsèle l'aîné avoit l'esprit pesant et paroissoit presque hébêté, mais Lycophroon le cadet avoit un génie élevé, et étoit très-propre à gouverner un royaume.

Quelques concubines tâchèrent de donner ombrage à Périandre de la conduite de Mélisse sa femme qui étoit grosse pour lors, et lui firent quelques rapports dont il conçut une jalousie furieuse. Il la rencontra sur-le-champ comme elle montoit un escalier; il lui donna un si grand coup de pied dans le ventre, qu'il la jeta du haut en bas, et tua la mère et l'enfant qu'elle portoit. Il s'en repentit aussitôt; et comme il étoit éperdûment amoureux, il se jeta sur le corps mort, où la passion et le désespoir lui firent commettre la plus brutale de toutes les actions. Il fit éclater sa colère sur les femmes qui lui avoient mis ces soupçons dans l'esprit; il les fit prendre, et commanda qu'on les brûlât.

Dès que Proclée eut appris le cruel traitement qu'on avoit fait à sa chère fille, il envoya querir ses deux petits-fils, pour qui il avoit toute la tendresse possible : il les garda quelque temps avec lui pour se consoler, et, lorsqu'il les renvoya, il leur dit en les embrassant : Mes enfans, vous connoissez le meurtrier de votre mère. L'aîné ne prit point garde à ce que cela vouloit dire; mais le cadet en fut touché si sensiblement, que, quand il fut de retour à Corinthe, il ne voulut jamais parler à son père, ni répondre à ce qu'il lui demandoit. Périandre, indigné de la mauvaise humeur de son fils, le chassa de sa maison. Il fit plusieurs questions à Cypsèle son aîné, pour

savoir ce que leur avoit dit Proclée. Cypsèle, qui avoit tout oublié, lui conta seulement le bon traitement qu'ils en avoient reçu. Cela ne contenta pas Périandre, qui se douta bien qu'il falloit qu'il y eût autre chose. Il le pressa tant, qu'à la fin Cypsèle se ressouvint des dernières paroles que Proclée leur avoit dites en partant, et en fit le récit à son père. Périandre comprit aussitôt ce qu'on avoit voulu dire à ses enfans; il tâcha de mettre son autre fils dans la nécessité d'avoir recours à lui : il défendit à ceux qui le logeoient de le garder davantage dans leur maison. Lycophroon, chassé de son asile, se présenta pour entrer dans plusieurs autres maisons, mais on le rebutoit partout, parce qu'on craignoit les menaces de son père. Il trouva à la fin quelques amis qui eurent compassion de son sort, et qui le reçûrent chez eux, au hasard de désobéir au Roi. Périandre fit publier que quiconque le recevroit, ou lui parleroit seulement, seroit puni de mort. La crainte d'un châtiment si rigoureux épouvanta tous les Corinthiens; personne n'osoit plus avoir relation avec lui. Lycophroon passoit toutes les nuits à découvert sous les vestibules des maisons; tout le monde le fuyoit comme une bête farouche. Quatre jours après, Périandre, qui le vit presque mort de faim et de misère, fut touché de compassion; il alla à lui : O Lycophroon, lui dit-il, quel sort est le plus souhaitable de mener une vie malheureuse comme tu fais, ou de disposer de ma puissance, et d'être entièrement le maître de tous les trésors que je possède? Tu es mon fils, et prince de la florissante ville de Corinthe. S'il est arrivé quelque accident, j'en ai des ressentimens d'autant plus

vifs que j'en suis moi-même la cause; pour toi, tu t'es attiré toutes ces disgrâces en irritant celui que tu devois respecter : mais à présent que tu connois ce que c'est que de s'opiniâtrer contre son père, je te permets de revenir dans ma maison. Lycophroon, insensible comme un rocher aux discours de Périandre, lui répondit froidement : Vous méritiez vous-même la peine dont vous avez menacé les autres, puisque vous m'avez parlé. Quand Périandre vit qu'il étoit entièrement impossible de vaincre la dureté de son fils, il prit le parti de l'éloigner de ses yeux; il le relégua à Corcyre, qui étoit un pays de son obéissance.

Périandre étoit fort irrité contre Proclée, qu'il croyoit auteur de la mésintelligence qui étoit entre lui et son fils : il leva des troupes, il se mit à la tête, et alla lui faire la guerre. Toutes choses lui réussirent heureusement. Après s'être rendu maître de la ville d'Épidaure, il le fit prisonnier, et le garda, sans lui ôter la vie.

Quelque temps après, Périandre, qui commençoit déjà à devenir vieux, envoya à Corcyre querir Lycophroon, pour se démettre en sa faveur de la puissance souveraine au préjudice de son aîné, qui étoit peu propre à la conduite des affaires. Jamais Lycophroon ne voulut seulement répondre un mot à celui que Périandre avoit envoyé pour lui porter cette nouvelle. Périandre, qui aimoit tendrement son fils, ne se rebuta point; il donna ordre à sa fille d'aller à Corcyre, croyant qu'elle auroit plus de crédit sur l'esprit de son frère que toutes les finesses dont il s'étoit servi jusqu'alors pour le gagner. Dès que cette

jeune princesse fut arrivée, elle conjura son frère, par tout ce qu'elle crut le pouvoir toucher davantage, de vaincre son opiniâtreté. Aimez-vous mieux, lui dit-elle, que le royaume tombe à un étranger qu'à vous? La puissance est une maîtresse inconstante qui a quantité d'amans : notre père est vieux, et près de la mort; si vous ne venez promptement, notre maison va périr : songez donc à ne pas abandonner à d'autres les grandeurs qui vous attendent et qui vous appartiennent légitimement. Lycophroon lui assura qu'il ne retourneroit jamais à Corinthe tant que son père y seroit. Quand la princesse fut de retour, et qu'elle eut raconté au roi son père la résolution de Lycophroon, Périandre renvoya pour la troisième fois à Corcyre, pour faire savoir à son fils qu'il pouvoit venir, quand il voudroit, se mettre en possession du royaume de Corinthe, et que pour lui il étoit résolu d'aller finir ses jours à Corcyre. Lycophroon y consentit; ils se disposèrent l'un et l'autre à changer de pays. Les Corcyriens en furent avertis; ils en eurent tant de peur, qu'ils massacrèrent Lycophroon, de crainte que Périandre ne vînt demeurer chez eux. Périandre fut au désespoir de la mort de son fils. Il fit aussitôt prendre trois cents enfans des meilleures familles de Corcyre, et les envoya à Haliattes pour en faire des eunuques. Le vaisseau dans lequel ils étoient fut contraint de relâcher à Samos. Quand les Samiens eurent appris le sujet pour lequel on menoit ces jeunes malheureux à Sardis, ils en eurent compassion. Ils leur conseillèrent secrètement de se jeter dans le temple de Diane : dès qu'ils y furent entrés ils ne voulurent pas permettre

aux Corinthiens de les en retirer, et leur dirent qu'ils étoient sous la protection de la déesse. Ils trouvèrent un moyen pour les faire subsister, sans se déclarer ouvertement ennemis de Périandre: ils envoyoient tous les soirs tous les jeunes gens de Samos, garçons et filles, danser autour du temple; ils leur donnoient des gâteaux faits avec du miel, que ces jeunes gens jetoient dans le temple en dansant. Les enfans de Corcyre les ramassoient et en vivoient. Comme ces danses recommençoient tous les jours, les Corinthiens s'ennuyèrent et s'en retournèrent chez eux. Périandre eut tant de chagrin de ne pouvoir venger la mort de son fils comme il le vouloit, qu'il résolut de ne pas vivre davantage: mais comme il ne vouloit point que personne sût le lieu où seroit son corps, il s'avisa de cette invention pour le cacher. Il fit venir deux jeunes garçons à qui il montra un chemin détourné. Il leur commanda de s'y promener la nuit suivante, de tuer le premier qu'ils y rencontreroient, et d'enterrer sur-le-champ le corps du mort. Il renvoya ceux-là, et en fit revenir quatre autres, à qui il commanda de se promener par ce même chemin, et de ne pas manquer à tuer et à enterrer aussitôt deux jeunes garçons qu'ils rencontreroient ensemble. Quand il eut renvoyé ceux-là, il en fit revenir un plus grand nombre, à qui il commanda pareillement de massacrer ces quatre-là, et de les enterrer dans le lieu où ils auroient fait le coup. Après qu'il eut ainsi disposé toutes choses comme il le souhaitoit, il ne manqua pas de se trouver à l'heure qu'il falloit dans le chemin détourné, où il fut assassiné par les deux premiers qui le rencontrèrent. Les Corinthiens

lui firent une représentation de tombeau, où ils gravèrent une épitaphe pour honorer sa mémoire.

Périandre a été le premier qui s'est fait accompagner de gardes, et qui changea son nom de magistrat en celui de tyran. Il ne permettoit pas à tout le monde indifféremment de demeurer dans les villes. Thrasibule, de qui il suivoit fort les avis, lui écrivit un jour cette lettre.

« Je n'ai rien caché à l'homme que vous m'avez » envoyé; je l'ai mené dans un blé; j'ai abattu en sa » présence tous les épis qui s'élevoient au-dessus des » autres. Suivez mon exemple, si vous désirez vous » conserver dans votre domination; faites périr les » principaux de la ville, amis ou ennemis, car un » usurpateur doit se défier même de ceux qui parois- » sent ses plus grands amis. »

Périandre disoit qu'à force de rêver et de travailler, il n'y avoit rien dont on ne vînt à bout, puisqu'on avoit trouvé le moyen de rompre un isthme.

Qu'on ne devoit jamais se proposer ni l'or ni l'argent pour récompense de ses actions.

Que les grands ne pouvoient avoir de garde plus sûre que l'affection de leurs sujets.

Que rien n'étoit plus estimable que le repos.

Que le gouvernement populaire étoit meilleur que d'être soumis à une seule personne.

Et quand on lui demandoit pourquoi il se maintenoit toujours dans la tyrannie de Corinthe qu'il avoit usurpée: C'est parce, disoit-il, que quand on s'en est emparé une fois, il y a autant de danger à la quitter volontairement que par force.

Il croyoit qu'on n'étoit pas seulement obligé de

punir ceux qui faisoient du mal; mais encore ceux qu'on savoit avoir dessein d'en faire.

Les plaisirs sont passagers, disoit-il; mais la gloire est éternelle.

Il faut être modéré dans son bonheur, et prudent dans l'adversité.

Ne révéler jamais le secret qui nous a été confié.

Ne point regarder si nos amis sont dans la prospérité ou dans la disgrâce; et avoir toujours les mêmes égards pour eux dans l'une et dans l'autre fortune.

Périandre aimoit les gens savans. Il écrivoit aux autres sages de Grèce pour les inviter à venir passer quelque temps à Corinthe, comme ils avoient fait à Sardis. Il les reçut agréablement, et fit tout son possible pour les bien contenter.

Il régna quarante ans, et mourut vers la quarante-huitième olympiade.

Quelques-uns croient qu'il y a eu deux Périandres, et qu'on a attribué à un seul les paroles et les actions de tous les deux.

CHILON.

Il étoit vieux à la 52e olympiade; ainsi on peut le regarder à peu près du même âge que Pittacus.

Chilon florissoit à Lacédémone vers la cinquante-deuxième olympiade. C'étoit un homme d'un esprit ferme et résolu, qui restoit toujours tranquille et égal dans l'adversité comme dans la prospérité. Il vi-

voit retiré chez lui sans ambition, et croyoit que le temps le plus mal employé étoit celui qu'on passoit dans de longs voyages. Sa vie étoit un modèle d'une vertu parfaite. Il pratiquoit sincèrement tout ce qu'il disoit. Son silence et sa grande modération l'ont fait admirer de tout le monde. Il régloit sa vie sur cette maxime dont il est l'auteur : *Qu'en toutes choses il falloit courir lentement.* Environ la cinquante-cinquième olympiade il fut fait éphore : c'étoit une dignité à Lacédémone qui contrebalançoit l'autorité des rois. Son frère, qui y prétendoit, en fut jaloux; il ne put s'empêcher de lui en témoigner son ressentiment. Chilon lui répondit froidement : On m'a choisi, parce qu'on me croyoit plus propre que vous à souffrir le tort qu'on me fait de me tirer de mon repos, pour m'embarrasser dans les affaires et me rendre esclave.

Il croyoit qu'on ne devoit pas entièrement rejeter l'art de deviner, et qu'un homme, par la force de son esprit, pouvoit connoître plusieurs choses futures.

Un jour Hippocrate avoit sacrifié pendant les jeux olympiques : dès qu'on eut mis la chair des victimes dans des chaudières pleines d'eau froide, l'eau s'échauffa tout d'un coup, et commença à bouillir de telle sorte, qu'elle se répandoit par-dessus les bords sans qu'il y eût de feu sous les chaudières. Chilon, qui étoit présent, considéra attentivement ce prodige; il conseilla à Hippocrate de ne se marier jamais, et que, si par malheur il l'étoit déjà, il ne différât point à répudier sa femme et à tuer tous les enfans qu'il avoit d'elle. Hippocrate se moqua de cet avis; cela ne l'empêcha point de se marier, et il eut de sa femme

le tyran Pisistrate, qui usurpa la souveraineté d'Athènes sa patrie.

Chilon, une autre fois, après avoir exactement remarqué la qualité du terroir et la situation de l'île de Cythère, s'écria devant tout le monde : Ah! plût aux dieux que cette île n'eût jamais été, ou que la mer l'eût submergée dès qu'elle a commencé à paroître! car je prévois qu'elle sera la ruine du peuple de Lacédémone. Chilon ne fut pas trompé. Cette île fut prise quelque temps après par les Athéniens, qui s'en servirent pour désoler le pays.

Il disoit ordinairement qu'il y avoit trois choses difficiles : garder le secret, souffrir les injures, et bien employer son temps.

Chilon étoit court et fort serré dans tous ses discours. Sa manière de parler passa en proverbe.

Il disoit qu'il ne falloit jamais menacer personne, parce que c'étoit une foiblesse de femme.

Que la plus grande sagesse étoit de savoir retenir sa langue, et principalement dans un festin.

Qu'on ne devoit jamais mal parler de personne; qu'autrement on étoit perpétuellement exposé à se faire des ennemis et à entendre des choses fâcheuses.

Qu'il falloit plutôt visiter ses amis lorsqu'ils étoient dans la disgrâce, que dans la faveur.

Qu'il valoit mieux perdre que de faire un gain injuste et malhonnête.

Qu'il ne falloit jamais flatter personne dans sa mauvaise fortune.

Qu'un homme courageux devoit toujours être doux, et se faire plutôt respecter que craindre.

Que la meilleure politique dans un État étoit d'en-

seigner aux citoyens à bien conduire leur famille particulière.

Qu'il falloit épouser une femme simple, et ne se pas ruiner à célébrer ses noces.

Qu'on éprouvoit l'or et l'argent avec une pierre de touche; mais que c'étoit par le moyen de l'or et de l'argent qu'on éprouvoit le cœur des hommes.

Qu'il falloit user de toutes choses avec modération, de crainte que leur retranchement ne nous fût trop sensible.

L'amour et la haine, disoit-il, ne durent pas éternellement: n'aimez jamais que comme si vous deviez haïr un jour, et ne haïssez jamais que comme si vous deviez un jour aimer.

Il fit graver en lettres d'or dans le temple d'Apollon à Delphes: Qu'il ne falloit point souhaiter les choses qui étoient trop au-dessus de nous: et que celui qui répondoit pour un autre ne manquoit jamais de perdre.

Périandre fit tout ce qu'il put pour l'attirer à Corinthe, afin de se servir de son conseil pour pouvoir se maintenir dans la tyrannie qu'il avoit usurpée. Chilon lui fit cette réponse: Vous voulez m'engager dans des troubles de guerres, et m'exiler loin de mon pays, comme si cela devoit vous faire vivre en sûreté; sachez qu'il n'y a rien de moins assuré que la grandeur des rois, et que le plus heureux de tous les tyrans, est celui qui a le bonheur de mourir dans son lit.

Chilon, se sentant approcher de sa fin, regarda ses amis assemblés autour de lui: Mes amis, leur dit-il, vous savez que j'ai fait et dit quantité de choses de-

puis si long-temps que je suis au monde; j'ai tout repassé à mon loisir dans mon esprit, et je ne trouve pas que j'aie jamais fait aucune action dont je me repente, si ce n'est par hasard dans ce cas que je soumets à votre décision pour savoir si j'ai bien ou mal fait : Je me suis rencontré un jour, moi troisième, pour être juge d'un de mes bons amis qui devoit être puni de mort suivant les lois; j'étois fort embarrassé: il falloit de nécessité violer la loi, ou faire mourir mon ami : après y avoir bien rêvé, je trouvai cet expédient. Je mis au jour avec tant d'adresse toutes les meilleures raisons de l'accusé, que mes deux collègues ne firent aucune difficulté de l'absoudre, et moi je l'avois condamné à mort sans leur en avoir rien témoigné. J'ai satisfait au devoir d'ami et de juge; cependant je sens je ne sais quoi dans ma conscience qui me fait douter si mon conseil n'étoit point criminel.

Chilon, accablé de vieillesse, mourut à Pise d'un excès de joie, en embrassant son fils qui venoit d'être couronné aux jeux olympiques.

Les Lacédémoniens lui érigèrent une statue après sa mort.

CLÉOBULE.

Contemporain et à peu près de même âge que Solon, c'est-à-dire qu'il a vécu entre la 35e et la 55e olympiade.

Cléobule a été un des moins considérables entre les sages, mais il a été un des plus heureux. Il étoit fils d'Evagoras, issu d'Hercule, et naquit à Linde, ville maritime de l'île de Rhodes, où il florissoit sous le règne de Crésus, roi de Lydie. Il fit paroître une grande sagesse dès son enfance. Il étoit très-beau de visage, d'une taille avantageuse et d'une force surprenante. Il employa sa jeunesse à voyager en Egypte pour y apprendre la philosophie, selon la coutume de ces temps-là. A son retour il se maria à une femme très-vertueuse, et vécut dans une grande tranquillité au milieu de sa famille. Ce fut de ce mariage que naquit la célèbre Cléobuline, qui devint si savante, par son application et les bonnes instructions de son père, qu'elle embarrassoit tous les plus habiles philosophes de son temps, principalement par des questions énigmatiques. Elle étoit d'ailleurs si honnête et si bienfaisante, qu'elle prenoit soin elle-même de laver les pieds aux amis et aux étrangers qui étoient à quelque festin chez son père.

Cléobule fut choisi pour gouverner le petit Etat des Lindiens. Il s'en acquitta avec autant de facilité que s'il n'avoit eu qu'une famille à conduire. Il éloigna tout ce qui pouvoit attirer la guerre, et entretint toujours une bonne intelligence, tant entre les citoyens qu'avec les étrangers. Son plus grand mérite

dans les lettres étoit d'expliquer et de proposer subtilement toutes sortes de questions énigmatiques. Ce fut lui qui rendit fameux dans la Grèce cet usage des énigmes, qu'il avoit appris des Egyptiens. Il est l'auteur de celle-ci :

« Je suis un père qui a douze fils, dont chacun a » trente filles; mais de beauté bien différente. Les » unes ont le visage blanc, les autres l'ont fort noir. » Elles sont toutes immortelles, et si elles meurent » tous les jours. »

Cette énigme signifie l'année.

C'est aussi lui qui a fait l'épitaphe qui est sur le tombeau de Midas, où il loue extraordinairement ce roi. Quelques-uns l'avoient mal à propos attribuée à Homère, qui est beaucoup antérieur à Midas.

Cléobule faisoit principalement consister la vertu dans la fuite de l'injustice et des autres vices. C'est dans ce sentiment qu'Horace a dit :

Virtus est vitium fugere, et sapientia prima
Stultitiâ caruisse. . . . . . . (1).

Il disoit ordinairement qu'il falloit garder l'ordre, le temps et la mesure en toutes choses.

Que, pour bannir la grande folie qui régnoit dans tous les Etats, il falloit obliger chaque citoyen à vivre selon sa condition.

Qu'il n'y avoit rien de si commun dans le monde que l'ignorance et les grands parleurs.

Tâchez, disoit-il, d'avoir toujours des sentimens relevés, et ne soyez ni ingrat, ni infidèle. Faites du

(1) *Epist.* lib. 1, *Ep.* 1, v. 41, 42.

bien à vos amis et à vos ennemis. Vous conserverez les uns, et peut-être gagnerez-vous les autres.

Avant que de sortir de votre logis songez toujours à ce que vous allez faire; et dès que vous serez rentré, examinez-vous, et repassez dans votre esprit tout ce que vous aurez fait.

Parlez peu, et écoutez beaucoup.

Ne dites jamais de mal de personne.

Conseillez toujours ce que vous croirez de plus raisonnable.

Ne vous abandonnez point à vos plaisirs.

Accommodez-vous avec vos ennemis, si vous en avez.

Ne faites rien par violence.

Appliquez-vous à bien élever vos enfans.

Ne vous moquez point des malheureux.

Si la fortune vous rit, ne vous enorgueillissez point: mais aussi ne vous laissez point accabler, lorsqu'elle vous tourne le dos.

Mariez-vous toujours selon votre condition : car, si vous épousez une femme d'une naissance plus relevée que vous, vous aurez autant de maîtres qu'elle aura de parens.

Il disoit qu'on devoit avoir un soin particulier des filles, et qu'il ne les falloit jamais marier que lorsqu'elles étoient filles d'âge, mais femmes par la conduite et par la raison.

Qu'un homme ne devoit jamais caresser sa femme ni la quereller devant les étrangers; car, dans l'un il y avoit de la foiblesse, et dans l'autre de la folie.

Lorsque Cléobule sut que Solon avoit entièrement abandonné son pays, il fit tout ce qu'il put pour l'attirer chez lui. Il lui écrivit cette lettre :

« Vous avez une grande quantité d'amis qui ont » tous des maisons à votre service : je crois pourtant » que vous ne pouvez être mieux qu'à Linde. C'est » une ville maritime entièrement libre : vous n'aurez » rien à craindre de Pisistrate, et tous vos amis pour- » ront vous venir voir en sûreté. »

Cléobule sut ménager heureusement toutes sortes d'avantages dans une condition médiocre et dans une vie dégagée de l'embarras du monde. Il fut heureux père, heureux mari, heureux citoyen, heureux philosophe, et mourut enfin âgé de plus de soixante-dix ans, après avoir été fort honoré pendant toute sa vie. Les Lindiens témoignèrent un regret très-sensible de l'avoir perdu. Ils lui érigèrent un tombeau magnifique, sur lequel ils firent graver une épitaphe pour honorer sa mémoire.

ÉPIMÉNIDES.

Vint à Athènes dans la 45e olympiade. On a prétendu qu'il avoit été endormi cinquante-sept ans dans une caverne; qu'il en avoit vécu cent cinquante-quatre, d'autres disent cent cinquante-sept, et d'autres deux cent quatre-vingt-dix-huit.

Epiménides, de Gnosse, florissoit dans l'île de Crète, vers le temps que Solon étoit en grand crédit à Athènes. C'étoit un saint homme qui vivoit fort religieusement. On le croyoit fils de la nymphe Balte. Tous les Grecs étoient persuadés qu'il étoit inspiré de quelque esprit céleste, et qu'il avoit souvent des révélations divines. Il s'appliquoit entièrement à la poé-

sie et à tout ce qui regardoit le culte divin; c'est lui qui a commencé à consacrer les temples et à purifier les campagnes, les villes et même les maisons particulières. Il n'avoit pas beaucoup d'estime pour les gens de son pays. Saint Paul, dans l'Épître à Tite, a cité un de ses vers, où il disoit, en parlant des peuples de Crète, que c'étoit de grands menteurs, des paresseux et de méchantes bêtes.

Son père l'envoya un jour querir une brebis à la campagne : Epiménides en revenant se détourna un peu du grand chemin, et entra vers le midi dans une caverne pour se reposer quelque temps en attendant que la chaleur fût passée; il y demeura endormi pendant cinquante-sept ans. Quand il fut éveillé, comme il croyoit n'avoir pas fait un long sommeil, il regarda tout autour de lui pour chercher sa brebis; il ne l'aperçut point : il sortit de sa caverne, et fut fort surpris de voir la face de la terre changée entièrement. Il courut fort étonné au lieu où il avoit pris la brebis; il trouva que la maison avoit changé de maître, et que personne ne savoit ce qu'il vouloit dire; il s'en retourna tout effrayé dans la ville de Gnosse; il rencontroit partout des visages inconnus, sa surprise augmentoit à tous momens. Comme il entroit dans la maison de son père, on lui demanda qui il étoit, et ce qu'il vouloit; à la fin il se fit reconnoître avec bien de la peine par son jeune frère qui n'étoit qu'un enfant lors de son départ, et qu'il trouva déjà cassé de vieillesse à son retour. Une aventure si extraordinaire fit beaucoup de bruit par tout le pays; chacun regarda aussitôt Epiménides comme le favori des dieux. Ceux qui ne sauroient s'imaginer qu'Epiménides

nides ait pu dormir si long-temps, croient qu'il employa ces cinquante-sept ans à voyager inconnu dans les pays étrangers, et qu'il s'appliquoit à connoître les simples.

Après que Mégaclès eut fait massacrer cruellement ceux de la faction de Solon, jusqu'au pied des autels, les Athéniens furent saisis d'une frayeur qui les troubloit tous les jours de plus en plus. Outre la peste qui désoloit tout le pays, ils croyoient qu'il revenoit des esprits par toute la ville. On consulta les devins, qui connurent par leurs sacrifices qu'on avoit commis quelque abomination, dont toute la ville avoit été souillée. On envoya aussitôt Nicias en Crète : on lui donna un vaisseau pour amener Epiménides, dont la réputation s'étoit déjà étendue dans toute la Grèce. Dès qu'Epiménides fut arrivé à Athènes, il prit des brebis noires et des blanches qu'il mena dans l'Aréopage, d'où il les laissa aller partout où elles voulurent. Il les fit suivre toutes, et commanda à ceux qu'il avoit choisis pour cela, de les immoler chacune en l'honneur de quelque dieu particulier dans le propre lieu où elles se seroient reposées. C'est de là qu'on voyoit encore autour d'Athènes du temps de Laërce plusieurs autels consacrés à des dieux dont on ne savoit point le nom. Tout cela fut exécuté fidèlement; la peste cessa aussitôt, et les fantômes ne troublèrent plus personne.

Epiménides en arrivant à Athènes fit grande amitié avec Solon, et contribua beaucoup à l'établissement de ses lois. Il fit connoître à tout le monde l'inutilité des cérémonies barbares que les femmes observoient dans les funérailles. Il accoutuma peu à

peu tout le peuple d'Athènes à s'adonner à la prière et à faire des sacrifices, et le disposa par ce moyen à vivre selon l'équité, et à ne se point révolter contre les magistrats.

Un jour, après avoir considéré le port de Munichie, il dit à ceux qui étoient autour de lui : Les hommes vivent dans des ténèbres bien épaisses touchant les choses futures. Hélas! si les Athéniens savoient combien ce port doit causer de malheurs à leur pays, ils le mangeroient tout à l'heure à belles dents.

Quand Épiménides eut demeuré quelque temps à Athènes, il se disposa à s'en retourner. Les Athéniens lui firent préparer un vaisseau, et lui présentèrent un talent pour sa peine. Épiménides les remercia fort honnêtement, et ne voulut jamais prendre de leur argent. Il se contenta de leur demander leur amitié, et d'établir une liaison très-étroite entre les Athéniens et les Gnossiens. Avant que de partir il fit construire un beau temple à Athènes en l'honneur des Furies.

Épiménides tâchoit de persuader au peuple qu'il étoit Éacus, et qu'il ressuscitoit souvent. On ne l'a jamais vu manger. On dit que les nymphes le nourrissoient, et qu'il gardoit dans l'ongle d'un bœuf la manne qu'elles lui apportoient; que cette manne se convertissoit toute en sa substance, sans que jamais aucun excrément sortît de son corps.

Il prédit aux Lacédémoniens la dure servitude que les Arcadiens leur feroient souffrir.

Un jour, comme il bâtissoit un temple qu'il avoit résolu de consacrer aux nymphes, on entendit une voix du ciel qui lui cria : O Épiménides, ne dédie

point ce temple aux nymphes, mais à Jupiter même !

Quand il eut appris que Solon s'étoit retiré d'Athènes, il lui écrivit cette lettre pour le consoler et tâcher de l'attirer dans l'île de Crète.

« Ayez bon courage, mon cher ami. Si Pisistrate » avoit réduit des gens accoutumés à la servitude, » ou qui n'eussent jamais vécu sous de bonnes lois, » peut-être que sa domination pourroit durer long- » temps; mais il a affaire à des hommes libres, qui » ne manquent pas de courage. Ils ne tarderont » guère à se ressouvenir des préceptes de Solon. » Ils auront honte de leurs chaînes, et ne pourront » pas souffrir qu'un tyran les tienne plus long-temps » en esclavage. Enfin, quand Pisistrate resteroit le » maître pendant toute sa vie, son royaume ne pas- » sera jamais à ses enfans; car il est impossible que » des gens accoutumés à vivre librement sous de » bonnes lois, puissent jamais se résoudre à rester » éternellement dans la servitude. Pour ce qui est » de vous, je vous prie de ne point demeurer tou- » jours errant de côté et d'autre : dépêchez-vous de » nous venir trouver en Crète, où il n'y a aucun » tyran qui tourmente personne. Car je crains fort » que si les amis de Pisistrate vous rencontroient » dans leur chemin, comme cela peut arriver, ils » ne vous fissent un mauvais parti. »

Épiménides passa toute sa vie dans l'exercice des choses saintes. Comme il aimoit fort la poésie, il écrivit plusieurs ouvrages en vers. Il fit entre autres un poème de la génération des Curètes et des Corybantes, et un autre de l'expédition de Colchos. Il composa aussi un traité en prose des sacrifices et de

la république de Crète, et un ouvrage dont le sujet étoit Minos et Rhadamante. Il mourut âgé de cent cinquante-sept ans; d'autres disent de deux cent quatre-vingt-dix-neuf. Comme toute la vie d'Épiménides fut mystérieuse, quelques-uns rapportent qu'il vieillit en autant de jours qu'il avoit dormi d'années. Ceux de Crète lui firent des sacrifices comme à un Dieu, et ne l'appeloient ordinairement que le Curète. Les Lacédémoniens gardèrent son corps très-précieusement chez eux à cause d'un ancien oracle qui les avertit de le faire.

ANACHARSIS.

Il vint à Athènes dans la 47e olympiade, et fut tué peu de temps après qu'il fut retourné dans son pays; par où on peut juger qu'il a été contemporain de la plupart des précédens.

Anacharsis, scythe de nation, a tenu un rang considérable entre les sages. Il étoit frère de Caduidas, roi de Scythie, et fils de Gnurus et d'une femme grecque; c'étoit ce qui lui avoit donné le moyen de bien apprendre les deux langues. Il avoit beaucoup de vivacité et d'éloquence; il étoit hardi et constant dans tout ce qu'il entreprenoit. Il s'habilloit en tout temps d'une grosse robe double, et ne vivoit jamais que de lait et de fromage. Ses harangues étoient d'un style serré et pressant, et comme il ne se rebutoit point, il ne manquoit jamais à venir à bout des choses dont il se mêloit. Sa manière de parler har-

die et éloquente, avoit passé en proverbe; quand quelqu'un l'imitoit, on disoit de lui qu'il faisoit des discours à la scythe.

Anacharsis quitta la Scythie pour venir demeurer à Athènes; dès qu'il y fut arrivé, il alla frapper à la porte de Solon, et dit à celui qui lui vint ouvrir, d'aller avertir Solon qu'il étoit à sa porte, et qu'il venoit exprès pour le voir et pour demeurer chez lui quelque temps. Solon lui fit cette réponse: Qu'on ne devoit faire des hôtes que dans son propre pays, ou dans des endroits qui y avoient quelque relation. Anacharsis entra là-dessus. Hé bien, dit-il à Solon, puisque tu es maintenant dans ton pays et dans ta propre maison, c'est à toi à faire des hôtes, commence donc à faire amitié avec moi. Solon s'étonna de la vivacité de cette répartie; il consentit avec plaisir de devenir l'hôte d'Anacharsis, et lia avec lui une amitié très-étroite qui dura pendant toute leur vie.

Anacharsis aimoit fort la poésie; il écrivit en vers les lois des Scythes, avec un traité de la guerre.

Il disoit ordinairement que la vigne portoit trois sortes de raisins, le plaisir, l'ivrognerie et le repentir.

Il s'étonnoit de ce que, dans toutes les assemblées publiques qui se tenoient à Athènes, les sages se contentoient de proposer les matières, et que les fous décidoient. Mais il ne pouvoit comprendre pourquoi on punissoit ceux qui disoient des injures, et qu'on donnoit de grandes récompenses aux athlètes et aux joueurs qui se frappoient rudement les uns les autres.

Il n'étoit pas moins surpris de ce que les Grecs, au commencement de leurs repas, se servoient de verres médiocres, et qu'ils en prenoient de grands sur la fin, quand ils commençoient à être soûls.

Il ne pouvoit souffrir les libertés que chacun se donnoit dans les festins.

Un jour on lui demanda ce qu'il falloit faire pour empêcher quelqu'un de jamais boire de vin. Il n'y a point de meilleur moyen, répondit-il, que de lui mettre un homme ivre devant les yeux, afin qu'il le considère à loisir.

On voulut savoir de lui, s'il y avoit des instrumens de musique en Scythie; il répondit qu'il n'y avoit pas même de vignes.

Il appeloit l'huile dont se frottoient les athlètes avant de se battre, la préparation à une folie enragée.

Un jour, après avoir considéré l'épaisseur des planches d'un vaisseau : Hélas! s'écria-t-il, ceux qui voyagent sur mer ne sont éloignés de la mort que de quatre doigts.

On lui demanda quel étoit le navire le plus sûr : C'est, répondit-il, celui qui est arrivé au port.

Il répétoit souvent, que tout homme devoit s'appliquer entièrement à se rendre le maître de sa langue et de son ventre.

Il avoit toujours en dormant sa main droite sur sa bouche, pour marquer qu'il n'y avoit rien à quoi nous dussions tant prendre garde qu'à notre langue.

Un Athénien lui faisoit un jour des reproches de ce qu'il étoit scythe : Mon pays me déshonore, répondit-il; mais toi tu déshonores le tien.

On lui demanda ce que les hommes avoient de meilleur et de plus méchant : C'est la langue, répondit-il.

Il vaut beaucoup mieux, disoit-il, n'avoir qu'un ami, pourvu qu'il soit vrai, que d'en avoir une quantité qui soient toujours prêts à suivre la fortune.

Quand on lui demandoit s'il y avoit plus de vivans que de morts : Ceux qui sont sur la mer, répondoit-il, en quel rang les mettez-vous?

Il disoit que les marchés étoient des lieux que les hommes avoient établis pour se tromper les uns les autres.

Un jour, comme il passoit dans une rue, un jeune étourdi lui fit quelque outrage; Anacharsis le regarda, et lui dit froidement : Jeune homme, si tu ne peux pas porter le vin dans ta jeunesse, tu auras tout le temps de bien porter l'eau quand tu seras vieux.

Il comparoit ordinairement les lois aux toiles d'araignées, et se moquoit de Solon, qui prétendoit, avec quelques écritures, empêcher les passions des hommes.

C'est lui qui a trouvé le moyen de faire des pots de terre avec une roue.

Un jour Anacharsis alla consulter la prêtresse d'Apollon, pour savoir s'il y avoit quelqu'un plus sage que lui : Oui, répondit l'oracle, c'est un certain Mison de Chênes. Anacharsis fut fort surpris de n'en avoir pas encore entendu parler : il l'alla chercher dans un village où il s'étoit retiré. Il le trouva qui raccommodoit sa charrue. O Mison, lui cria-t-il, il n'est plus temps maintenant de labourer la terre!

Au contraire, répondit Mison, il est même temps de raccommoder sa charrue quand il y a quelque chose de rompu. Ce Mison a été mis par Platon au nombre des sages : il s'étoit retiré dans la solitude, où il passa toute sa vie sans avoir de commerce avec personne, parce qu'il haïssoit naturellement tous les hommes. On l'aperçut un jour dans un petit coin fort retiré, où il rioit de toutes ses forces : quelqu'un s'approcha de lui, et lui demanda pourquoi il rioit si fort, puisqu'il n'y avoit personne avec lui. Il répondit que c'étoit cela même qui le faisoit rire.

Crésus, qui avoit fort entendu parler de la réputation d'Anacharsis, lui envoya offrir de l'argent, et le prier de le venir voir à Sardis. Anacharsis lui fit cette réponse :

« Je suis venu en Grèce, ô roi des Lydiens, pour
» y apprendre les langues, les mœurs et les lois du
» pays. Je n'ai point besoin d'or ni d'argent, et je
» serai très-content, si je m'en retourne en Scythie
» plus habile que je n'étois lorsque j'en suis sorti :
» j'irai pourtant vous voir ; car j'ai beaucoup d'envie
» d'être au nombre de vos amis. »

Après qu'Anacharsis eut demeuré long-temps en Grèce, il se disposa à s'en retourner. En passant par Cyzique, il trouva les Cyzicéniens qui célébroient avec de grandes solennités la fête de la mère des dieux. Anacharsis fit vœu à cette déesse de lui faire les mêmes sacrifices, et d'établir la même fête en son honneur dans son pays, en cas qu'il y retournât sans péril. Quand il fut arrivé dans la Scythie, il voulut changer les anciennes coutumes du pays, et y établir les lois des Grecs. Cela déplut fort aux Scythes.

Un jour Anacharsis entra secrètement dans une épaisse forêt du pays d'Hylée, afin de pouvoir accomplir sans être aperçu le vœu qu'il avoit fait à Cybèle ; il fit toute la cérémonie tenant en main le tambourin devant une représentation de la déesse à la grecque. Il fut découvert par un Scythe, qui en alla avertir le Roi. Le Roi vint aussitôt dans la forêt ; il surprit sur le fait son frère Anacharsis. Il lui tira une flèche dont il le perça. Anacharsis expira aussitôt en s'écriant : On m'a laissé en repos dans la Grèce, où j'étois allé pour m'instruire de la langue et des mœurs du pays, et l'envie m'a fait périr dans le propre pays de ma naissance. On lui érigea plusieurs statues après sa mort.

PYTHAGORE

Florissoit dès la 60e olympiade, vint en Italie dans la 52e, mourut la quatrième année de la 70e, âgé de quatre-vingts ans, ou, comme d'autres disent, de quatre-vingt-dix.

Il y a une célèbre division de la philosophie, en Ionique et Italique. Thalès de Milet a été chef de la secte Ionique, et Pythagore de la secte Italique.

Aristippe le Cyrénaïque rapporte que ce philosophe fut nommé Pythagore, parce qu'il ne prononçoit jamais que des oracles aussi vrais que ceux d'Apollon Pythien. C'est lui qui a refusé le premier par modestie, le titre de sage, et qui s'est contenté de celui de philosophe.

La plus commune opinion est que Pythagore étoit

de Samos et fils de Mnésarque, sculpteur; quoique d'autres assurent qu'il étoit toscan, et qu'il naquit dans une de ces petites îles dont les Athéniens s'emparèrent le long de la mer Tyrrhène.

Pythagore savoit la même profession de son père. Il avoit autrefois fabriqué de ses propres mains trois coupes d'argent, dont il fit présent à trois prêtres égyptiens. Il fut d'abord disciple du sage Phérécide, auquel il s'attacha particulièrement. Phérécide, de son côté, aimoit fort Pythagore. Un jour même Phérécide étoit fort en danger de mourir: Pythagore voulut entrer dans sa chambre pour voir comment il se portoit; mais Phérécide, qui craignoit que sa maladie ne fût contagieuse, lui ferma promptement la porte, et fourra ses doigts au travers d'une fente. Regarde, lui dit-il, et juge de l'état où je suis par mes doigts que tu vois tout décharnés.

Après la mort de Phérécide, Pythagore étudia quelque temps à Samos sous Hermodamante; ensuite, comme il avoit un désir extraordinaire de s'instruire et de connoître les mœurs des étrangers, il abandonna sa patrie et tout ce qu'il avoit, pour voyager. Il demeura un temps assez considérable en Egypte, pour converser avec les prêtres, et pour pénétrer dans les choses les plus secrètes de la religion.

Polycrate écrivit en sa faveur à Amasis, roi d'Egypte, afin qu'il le traitât avec distinction. Pythagore passa ensuite dans le pays des Chaldéens pour connoître la science des Mages. Enfin, après avoir voyagé par curiosité dans divers endroits de l'Orient, il vint en Crète, où il fit une liaison très-étroite avec le sage Epiménides. De là, il s'en revint à Samos. Le

chagrin qu'il eut de trouver sa patrie opprimée sous la tyrannie de Polycrate lui fit prendre la résolution de s'exiler volontairement. Il passa en Italie, et s'établit à Crotone, dans la maison de Milon, où il enseigna la philosophie. C'est de là que la secte dont il est l'auteur a été appelée Italique.

La réputation de Pythagore ne tarda guère à se répandre par toute l'Italie. Plus de trois cents disciples s'attachèrent à lui, et composèrent une petite république très-bien réglée. Plusieurs ont écrit que Numa étoit de ce nombre, et qu'il demeuroit actuellement à Crotone chez Pythagore, lorsqu'il fut élu roi de Rome; mais les bons chronologistes prétendent que cela n'a été avancé sans autre fondement, que parce que Pythagore avoit des sentimens conformes à ceux de Numa, qui vivoit long-temps auparavant.

Pythagore disoit qu'entre amis toutes choses étoient communes, et que l'amitié rendoit les gens égaux. Ses disciples ne possédoient rien en particulier : ils mêloient tout leur bien ensemble, et ne faisoient qu'une même bourse. Ils passoient les cinq premières années à écouter les préceptes de leur maître, sans jamais ouvrir la bouche pour dire seulement un mot. Après cette longue et rigoureuse épreuve, il leur étoit permis de parler, de venir voir Pythagore, et de converser avec lui.

Pythagore avoit un air fort majestueux. Il étoit d'une taille avantageuse, bien fait et très-beau de visage. Il s'habilloit en tout temps d'une belle robe de laine blanche, toujours extrêmement propre. Il n'étoit sujet à aucune passion. Il gardoit perpétuellement un grand secret.

Jamais on ne l'a vu rire, ni entendu dire aucune plaisanterie. Il ne vouloit châtier personne quand il étoit en colère, non pas même seulement donner un coup à un esclave. Ses disciples le prenoient pour Apollon. On venoit en foule de tous côtés pour avoir le plaisir d'entendre Pythagore, et de le considérer au milieu de ses disciples. Plus de six cents personnes de différens pays arrivoient toutes les années à Crotone; c'étoit une grande distinction, lorsque quelqu'un pouvoit avoir le bonheur d'entretenir un moment Pythagore.

Pythagore donna des lois à plusieurs peuples qui l'en avoient prié. Il étoit tellement admiré de tout le monde, que l'on ne faisoit aucune différence entre ses paroles et les oracles de Delphes. Il défendoit expressément de jurer et de prendre les dieux à témoin. Il disoit que chacun devoit s'efforcer d'être tellement honnête homme, que personne n'eût de peine à le croire sur sa parole.

Pythagore tenoit que le monde étoit animé et intelligent; que l'ame de cette grosse machine est l'*éther*, d'où sont tirées toutes les ames particulières, tant des hommes que des bêtes. Il a connu que les ames étoient immortelles; mais il croyoit qu'elles erroient de côté et d'autre dans l'air, et qu'elles s'emparoient sans distinction des premiers corps qu'elles rencontroient : qu'une ame, par exemple, sortant du corps d'un homme, entroit dans le corps d'un cheval, d'un loup, d'un âne, d'une souris, d'une perdrix, d'un poisson ou de quelque autre animal, comme dans celui d'un homme, sans en faire aucune différence; même qu'une ame sortant du corps de

n'importe quel animal, entroit indifféremment dans le corps d'un homme ou dans celui d'une bête. C'est pourquoi Pythagore défendoit expressément de manger des animaux. Il croyoit qu'on ne faisoit pas un moindre crime en tuant une mouche, un ciron ou quelque autre petit insecte, qu'en tuant un homme, puisque c'étoit les mêmes ames pour toutes les choses vivantes.

Pythagore, pour persuader tout le monde de sa doctrine de la métempsycose, disoit qu'il avoit été autrefois Æthalide, et qu'il avoit passé pour le fils de Mercure; que c'étoit pour lors que Mercure lui avoit dit de lui demander tout ce qu'il lui plairoit, hors l'immortalité, et que ses souhaits seroient accomplis. Pythagore lui demanda la grâce de se souvenir également bien de toutes les choses qui se passeroient dans le monde, soit pendant sa vie ou pendant sa mort; et que, depuis ce temps-là, il savoit très-exactement tout ce qui étoit arrivé. Que quelque temps après avoir été Æthalide, il devint Euphorbe; qu'il se trouva au siége de Troie, où il fut dangereusement blessé par Ménélas. Qu'ensuite son ame passa dans Hermotimus, et que dans ce temps-là, pour convaincre tout le monde du don que Mercure lui avoit fait, il s'en alla dans le pays des Branchides, il entra dans le temple d'Apollon, et fit voir son bouclier tout pourri, que Ménélas en revenant de Troie avoit consacré à ce Dieu, pour marque de sa victoire. Après Hermotimus, il devint le pêcheur Pyrrhus, et ensuite le philosophe Pythagore, sans compter qu'il avoit encore été auparavant le coq de Mycile, et le paon de je ne sais qui.

Il assuroit que, dans les voyages qu'il avoit faits aux enfers, il avoit remarqué l'ame du poète Hésiode attachée avec des chaînes à une colonne d'airain, où elle se tourmentoit fort. Que pour celle d'Homère, il l'avoit vue pendue à un arbre, où elle étoit environnée de serpens, à cause de toutes les faussetés qu'il avoit inventées et attribuées aux dieux; et que les ames des maris qui avoient mal vécu avec leurs femmes étoient rudement tourmentées dans ce pays-là.

Une autre fois Pythagore fit faire une profonde caverne dans sa maison. On dit qu'il pria sa mère d'écrire exactement tout ce qui se passeroit pendant son absence; il s'enferma dans sa caverne, et après y avoir demeuré une année entière, il en sortit sale, maigre et hideux à faire peur. Il fit assembler le peuple et dit qu'il revenoit des enfers; et afin qu'on ajoutât foi à ce qu'il vouloit faire croire, il commença par raconter tout ce qui étoit arrivé pendant son absence; le peuple fut fort touché. On s'imagina aussitôt qu'il y avoit quelque chose de divin dans Pythagore; chacun se mit à pleurer et à jeter de grands cris : les hommes le prièrent de vouloir bien instruire leurs femmes; c'est de là que les femmes de Crotone ont été appelées Pythagoriciennes. Pythagore se trouva un jour à des jeux publics; il fit venir à lui par de certains cris un aigle qu'il avoit apprivoisé sans qu'on en sût rien; tout le peuple fut fort étonné. Pythagore, pour rendre la chose plus spécieuse, fit voir à toute l'assemblée une cuisse d'or attachée à sa jambe.

Pythagore ne sacrifioit jamais que des pains, des

gâteaux et d'autres choses semblables. Il disoit que les dieux avoient horreur des victimes sanglantes, et que cela étoit capable d'attirer leur indignation sur ceux qui prétendoient les honorer par de tels sacrifices.

Il y a beaucoup d'apparence que Pythagore, par toutes ces maximes, vouloit détourner les hommes de la bonne chère, et les accoutumer à vivre simplement, parce qu'on s'en porte beaucoup mieux, que l'esprit est libre et en état de faire ses fonctions; et pour donner l'exemple, il ne buvoit presque jamais que de l'eau, et ne vivoit en tout temps que de pain, de miel, de fruits et de légumes, excepté les féves, sans qu'on sache aucune bonne raison qui pût l'obliger à respecter cette plante.

Pythagore disoit que la vie étoit semblable à une foire; car comme dans une foire les uns viennent pour s'exercer aux combats, d'autres pour négocier, et d'autres simplement pour regarder; ainsi, dans la vie, les uns naissent esclaves de la gloire, les autres de l'ambition, et les autres ne cherchent simplement qu'à connoître la vérité.

Il ne vouloit pas que personne demandât jamais rien pour soi, parce que chacun ignore les choses qui lui conviennent.

Il distinguoit l'âge de l'homme en quatre parties égales; il disoit qu'on étoit enfant jusqu'à vingt ans, jeune homme jusqu'à quarante, homme jusqu'à soixante, et vieux jusqu'à quatre-vingts; passé cela, il ne comptoit plus personne au nombre des vivans.

Il aimoit fort la géométrie et l'astronomie; c'est lui qui a fait remarquer que l'étoile du matin et l'é-

toile du soir n'étoient qu'un même astre, et qui a démontré qu'en tout triangle rectangle le carré de l'hypothénuse est égal au carré des deux autres jambes. On dit que Pythagore fut si ravi d'avoir trouvé ce fameux théorème, que, s'en croyant redevable à l'inspiration des dieux, il voulut en faire éclater sa reconnoissance par une hécatombe, c'est-à-dire, un sacrifice de cent bœufs; cela est rapporté dans plusieurs endroits, quoique fort contraire à la doctrine de Pythagore; mais il se pouvoit faire que c'étoit des bœufs faits avec du miel et de la farine, comme en immoloient les Pythagoriciens. Quelques-uns même ont écrit qu'il en étoit mort de joie; mais il ne paroît pas, par ce qu'en écrit Laërce, que cela ait aucun fondement.

Pythagore avoit grand soin d'entretenir l'amitié et la bonne intelligence entre ses disciples; souvent, en les instruisant, il leur parloit par certaines paraboles. Il leur disoit, par exemple, qu'il ne falloit jamais sauter par-dessus une balance, pour leur faire connoître qu'ils ne devoient jamais s'écarter de la justice : qu'il ne falloit point s'asseoir sur la provision du jour, pour leur marquer qu'on ne devoit pas tellement s'arrêter sur le présent, qu'on n'eût aussi quelque soin de l'avenir.

Il les avertissoit de passer tous les jours quelque temps en particulier, et de se dire à eux-mêmes : A quoi as-tu employé la journée? Où as-tu été? Qu'as-tu fait à propos? Qu'as-tu fait à contre-temps?

Il leur recommandoit de garder toujours un extérieur modeste et composé, sans jamais se laisser transporter par des mouvemens de joie ou de tristesse,

tesse; d'avoir de la tendresse pour leurs parens, de respecter les vieillards; de prendre de l'exercice de crainte de devenir trop gras, de ne point passer toute leur vie dans les voyages; d'avoir un soin très-particulier d'honorer les dieux, et de leur rendre le culte qui leur est dû.

Le Scythe Zamolxis, esclave de Pythagore, sut si bien profiter des préceptes de son maître, que, quand il s'en fut retourné dans son pays, les Scythes lui firent des sacrifices, et le mirent au nombre d s dieux.

Pythagore croyoit que le premier principe de toutes choses étoit l'unité; que de là venoient les nombres, les points; des points, les lignes; des lignes, les superficies; des superficies, les solides; et des solides, les quatre élémens, le feu, l'air, l'eau et la terre, dont tout le monde étoit composé; et que ces élémens se changeoient perpétuellement les uns dans les autres : mais que rien ne périssoit jamais dans l'univers, et que tout ce qui arrivoit n'étoit que des changemens.

Il disoit que la terre étoit ronde, et placée au milieu du monde; qu'elle étoit habitée en tout sens, et par conséquent qu'il y avoit des antipodes qui marchoient les pieds opposés aux nôtres; que l'air qui l'environnoit étoit grossier et presque immobile, et que c'étoit pour cela que tous les animaux qui habitoient la terre, étoient mortels et sujets à la corruption; qu'au contraire, l'air du haut des cieux étoit très-subtil et dans une agitation perpétuelle, ce qui faisoit que tous les animaux qui le remplissoient étoient immortels, et par conséquent divins; et

qu'ainsi le soleil, la lune et tous les autres astres étoient placés au milieu de cet air subtil et de cette chaleur active qui est le principe de la vie.

Il y a plusieurs opinions au sujet de la mort de ce philosophe. Quelques-uns disent que certains disciples, qu'il n'avoit pas voulu recevoir, furent tellement indignés de ce refus, qu'ils mirent le feu à la maison de Milon, où étoit Pythagore. D'autres assurent que c'étoient les Crotoniates qui firent le coup, parce qu'ils craignoient que Pythagore ne voulût se rendre souverain dans leur pays. Quoi qu'il en soit, lorsque Pythagore vit que tout étoit en feu, il se retira promptement avec quarante de ses disciples. Quelques-uns disent qu'il se sauva dans les bois des Muses à Métaponte, où il se laissa mourir de faim. D'autres assurent qu'il rencontra dans son chemin un champ de féves qu'il falloit traverser, que jamais Pythagore ne put s'y résoudre. Il vaut mieux mourir ici, dit-il, que de faire périr toutes ces pauvres féves. Il attendit tranquillement les Crotoniates, qui le massacrèrent avec la plupart de ses disciples. D'autres enfin rapportent que ce n'étoit pas les Crotoniates; mais qu'après que la guerre fut déclarée entre les Agrigentins et les Syracusains, Pythagore alla au secours des Agrigentins ses alliés; que les Agrigentins furent mis en fuite, et que c'étoit là que Pythagore, en se retirant, trouva effectivement un champ de féves qu'il ne voulut pas traverser, et qu'il aima mieux tendre la gorge aux Syracusains, qui le percèrent de plusieurs coups. La plupart des disciples qui l'accompagnoient furent aussi massacrés; il ne s'en sauva que très-peu, du nombre desquels fut

Architas de Tarente, qui passa pour le plus grand géomètre de son temps.

HÉRACLITE

Florissoit dans la 69e olympiade.

HÉRACLITE d'Éphèse, fils de Blyson, florissoit vers la soixante-neuvième olympiade. On l'appeloit ordinairement le philosophe ténébreux, parce qu'il ne parloit jamais que par énigmes. Laërce rapporte que c'étoit un homme plein de lui-même, et qui méprisoit presque tout le monde.

Il disoit qu'Homère et Archilocus devoient être chassés partout à coups de poing.

Il ne pouvoit pardonner aux Ephésiens qui avoient exilé son ami Hermodorus. Il publioit hautement que tous les hommes de cette ville méritoient la mort, et les enfans d'être tous bannis, pour expier le crime qu'ils avoient commis en reléguant honteusement leur meilleur citoyen et le plus grand homme de toute la république.

Héraclite n'avoit jamais eu de maître. C'etoit par ses profondes méditations qu'il devint si habile. Il avoit du mépris pour ce que faisoient tous les hommes, et étoit sensiblement touché de leur aveuglement : cela l'avoit rendu si chagrin qu'il pleuroit toujours. Juvénal oppose ce philosophe à Démocrite, qui rioit perpétuellement. Il dit que chacun peut aisément censurer, par des ris sévères, les vices et les

folies du siècle ; mais qu'il s'étonne quelle source pouvoit fournir une assez grande quantité d'eau, pour suffire aux larmes qui couloient continuellement des yeux d'Héraclite.

Héraclite n'avoit pas toujours été dans les mêmes sentimens. Lorsqu'il étoit jeune, il disoit qu'il ne savoit rien ; et quand il fut plus avancé en âge, il assuroit qu'il savoit tout, et que rien ne lui étoit inconnu. Tous les hommes lui déplaisoient ; il fuyoit leur compagnie, et alloit jouer aux osselets et à d'autres jeux innocens devant le temple de Diane, avec tous les petits enfans de la ville. Les Ephésiens s'assembloient autour de lui pour le regarder. Malheureux, leur disoit Héraclite, pourquoi vous étonnez-vous de me voir jouer avec ces petits enfans? Ne vaut-il pas beaucoup mieux faire cela, que de consentir avec vous à la mauvaise administration que vous faites des affaires de la république?

Les Ephésiens le prièrent un jour de leur donner des lois ; mais Héraclite ne le voulut pas, à cause que les mœurs du peuple étoient déjà trop corrompues, et qu'il ne voyoit aucun moyen de leur faire changer de vie.

Il disoit que les peuples devoient combattre avec autant de chaleur pour la conservation de leurs lois, que pour la défense de leurs murailles ; qu'il falloit être plus prompt à apaiser un ressentiment, qu'à éteindre un incendie, parce que les suites de l'un étoient infiniment plus dangereuses que les suites de l'autre : qu'un incendie ne se terminoit jamais qu'à l'embrasement de quelques maisons, au lieu qu'un ressentiment pouvoit causer de cruelles guerres, d'où

s'ensuivoit la ruine, et quelquefois la destruction totale des peuples.

Il s'émut un jour une sédition dans la ville d'Ephèse : quelques-uns prièrent Héraclite de dire devant tout le peuple la manière dont il falloit empêcher les séditions. Héraclite monta dans une chaire élevée; il demanda un verre qu'il remplit d'eau froide; il y mêla un peu de légumes sauvages, et après avoir avalé cette composition, il se retira sans rien dire. Il vouloit faire connoître par là que, pour prévenir les séditions, il falloit bannir le luxe et les délices hors de la république, et accoutumer les citoyens à se contenter de peu.

Héraclite composa un livre de la Nature, qu'il fit mettre dans le temple de Diane ; il étoit écrit d'une manière très-obscure, afin qu'il n'y eût que les habiles gens qui le lussent, de peur que si le peuple y trouvoit goût, il ne devînt trop commun, et que cela ne le fît mépriser. Ce livre eut une réputation extraordinaire, parce, dit Lucrèce, que personne n'entendoit ce qu'il vouloit dire. Darius, roi de Perse, en ayant entendu parler, écrivit à l'auteur, pour l'engager à venir demeurer en Perse, et le lui expliquer, lui offrant une récompense considérable, et un logement dans son palais; mais Héraclite le refusa.

Ce philosophe ne parloit presque jamais; et quand quelqu'un lui demandoit la raison de son silence, il répondoit d'un air chagrin : C'est pour te faire parler. Il méprisoit les Athéniens, qui avoient un respect extraordinaire pour lui, et vouloit demeurer à Ephèse, où il étoit méprisé de tout le monde.

Il ne pouvoit regarder personne sans pleurer des foiblesses humaines, et du dépit qu'il avoit que rien n'étoit jamais à son gré. La haine qu'il portoit à tout le monde, fit qu'il résolut de s'en séparer tout-à-fait; il se retira dans des montagnes affreuses où il ne voyoit personne; il passoit sa vie à gémir, et ne mangeoit que des herbes et des légumes.

Héraclite croyoit que le feu étoit le premier principe de toutes choses.

Il tenoit que ce premier élément, en se condensant, se changeoit en air; que l'air, se condensant aussi, devenoit eau; qu'enfin l'eau, de la même manière, devenoit terre; et qu'en rétrogradant par les mêmes degrés, la terre, en se raréfiant, se changeoit en eau, d'eau en air, et d'air en feu, qui étoit le premier principe de toutes choses.

Que l'univers étoit fini : qu'il n'y avoit qu'un monde; que ce monde étoit composé de feu, et qu'à la fin il périra par le feu.

Que l'univers étoit rempli d'esprits et de génies.

Que les dieux n'ont point de providence, et que tout ce qui arrive dans l'univers, doit être rapporté au destin.

Que le soleil n'est pas plus grand qu'il nous paroît; qu'il y avoit au-dessus de l'air des espèces de barques, dont la partie concave étoit tournée vers nous; que c'étoit là où montoient toutes les vapeurs qui s'élèvent de la terre; et que tout ce que nous appelons des astres, n'étoit autre chose que ces petites barques remplies de vapeurs enflammées, qui brilloient de la manière que nous le voyons. Que les éclipses du soleil et de la lune arrivoient lorsque ces

petites barques tournoient leur côté concave vers la partie opposée à la terre, et que la raison des différentes phases de la lune étoit, parce que sa barque ne se tournoit que peu à peu.

Pour ce qui est de la nature de l'ame, il disoit que c'étoit absolument perdre son temps que de s'amuser à la chercher, puisqu'il étoit entièrement impossible de la pouvoir jamais trouver, tant elle étoit cachée.

La vie dure que menoit Héraclite lui causa une grande maladie ; il devint hydropique. Il retourna à Ephèse pour se faire traiter; il alla trouver des médecins, et comme il ne parloit jamais que par énigme, il leur dit, faisant allusion à sa maladie : Pourrez-vous bien convertir la pluie en un temps sec et serein ? Comme ces médecins n'entendoient pas ce qu'il vouloit dire, Héraclite alla s'enfermer dans une étable à bœufs ; il s'enterra dans le fumier, afin de faire évacuer les eaux qui étoient cause de sa maladie ; il s'y enfonça si avant, qu'il ne put jamais s'en retirer. Quelques-uns disent que les chiens le mangèrent dans ce fumier ; et d'autres, qu'il y mourut faute d'avoir pu se débarrasser. Il étoit pour lors âgé de soixante-cinq ans.

ANAXAGORAS.

Né la 70[e] olympiade, mort la 88[e], âgé de soixante-douze ans.

Anaxagoras, fils d'Hégésibule, connut la physique d'une manière beaucoup plus étendue que tous les autres philosophes qui l'avoient précédé. Il étoit de Clazomène, ville d'Ionie, d'une famille fort illustre, tant par son origine que par les grands biens qu'elle possédoit; il florissoit vers la soixante-seizième olympiade.

Il fut disciple d'Anaximènes, qui l'avoit été d'Anaximander; et celui-ci de Thalès, que les Grecs reconnoissent pour le premier de leurs sages. Anaxagoras se plaisoit tellement à la philosophie, qu'il renonça à toutes sortes d'affaires publiques et particulières pour s'y attacher entièrement. Il abandonna tout ce qu'il avoit, de crainte que le soin de ses propres intérêts ne le détournât de l'étude. Ses parens lui remontrèrent qu'il alloit laisser périr son bien par sa négligence : cela ne put jamais faire aucune impression sur son esprit. Il se retira de son pays, et ne songea plus qu'à la recherche de la vérité. Quelqu'un lui reprocha l'indifférence qu'il avoit pour sa patrie ; il répondit, en montrant le ciel du bout de son doigt : Au contraire, je l'estime infiniment. Il vint demeurer à Athènes, où il transféra l'école Ionique, qui avoit toujours été établie à Milet depuis le temps de Thalès, auteur de cette secte. Dès l'âge de vingt ans, il commença à y enseigner la philosophie, et continua cet exercice pendant trente ans.

On mena un jour au logis de Périclès un mouton qui avoit une corne au milieu du front. Le devin Lampon publia aussitôt que cela signifioit que les deux factions qui partageoient la ville d'Athènes, se joindroient et ne composeroient plus qu'une même puissance. Anaxagoras dit que c'étoit parce que le cerveau ne remplissoit pas le crâne qui étoit ovale, et qui finissoit en une espèce de pointe à l'endroit de la tête où commençoient les racines de cette corne. Il fit la dissection de la tête du mouton devant tout le monde; il se trouva que la chose étoit comme il l'avoit dit. Cela fit beaucoup d'honneur à Anaxagoras : mais cela n'en fit pas moins au devin Lampon; car quelque temps après la faction de Thucydide fut abattue, et toutes les affaires de l'Etat tombèrent entre les mains de Périclès.

On tient qu'Anaxagoras est le premier de tous les Grecs qui a donné au public un systême de philosophie. Il a admis pour premier principe l'infini, et une intelligence pour arranger la matière, et en composer tous les êtres qui sont dans le monde. Ce fut le sujet pour lequel les philosophes de son temps l'appelèrent *esprit*. Il n'a pas cru que cette intelligence eût fait la matière de rien, mais seulement qu'elle l'avoit arrangée. Dans le commencement, dit-il, toutes choses étoient mêlées ensemble, et ont toujours demeuré dans cette confusion, jusqu'à ce qu'une intelligence les ait séparées, et ait disposé chaque chose dans l'ordre que nous voyons. Ovide a très-bien exprimé ce sentiment au commencement de ses Métamorphoses.

Au reste, Anaxagoras ne reconnoissoit point d'au-

tre divinité que cette intelligence qui avoit fait le monde; et il étoit tellement désabusé des faux dieux adorés par toute l'antiquité profane, que Lucien a feint que Jupiter l'écrasa d'un coup de foudre, à cause du mépris qu'il faisoit paroître pour lui et pour toutes les autres divinités.

Il tenoit qu'il n'y avoit aucun vide dans la nature, que tout étoit plein, et que chaque corps, quelque petit qu'il fût, étoit divisible à l'infini; en sorte qu'un agent qui seroit assez subtil pour diviser suffisamment le pied d'un ciron, pourroit en tirer des parties pour couvrir entièrement cent mille millions de cieux, sans qu'il pût jamais épuiser les parties qui resteroient à diviser, vu qu'il en resteroit toujours une infinité.

Il croyoit que chaque corps étoit composé de petites particules homogènes; que le sang, par exemple, se formoit de petites particules de sang; les eaux, de petites particules d'eau, et ainsi des autres choses. C'étoit cette similitude de parties qu'il nommoit *homœomeria*. Voilà de quelle manière Laërce expose son systême.

Sur ce qu'on objectoit à Anaxagoras, qu'il falloit nécessairement que les corps fussent composés de parties hétérogènes, puisque les os des animaux grossissoient sans que les animaux mangeassent des os; que leurs nerfs croissoient sans qu'ils mangeassent des nerfs; que la masse du sang croissoit sans qu'ils bussent du sang: il répondoit qu'à la vérité il n'y avoit point de corps dans le monde qui fût entièrement composé de parties homogènes; que dans l'herbe, par exemple, il y avoit de la chair, du sang, des os

et des nerfs, puisque nous voyons que les animaux s'en nourrissent; mais que chaque corps prenoit son nom de la matière qui dominoit dans sa composition: que, par exemple, afin que certain corps fût appelé du bois ou de l'herbe, il suffisoit qu'il fût composé d'un bien plus grand nombre de petites particules de bois ou d'herbes, que de toute autre chose, et que les petites particules de bois ou d'herbes fussent arrangées en grand nombre vers la surface de ce corps.

Il croyoit que le soleil n'étoit autre chose qu'un fer chaud, dont la masse étoit plus grosse que tout le Péloponèse; que la lune étoit un corps opaque; qu'elle étoit habitable; et qu'il avoit des montagnes et des vallées, de même que dans ce monde-ci; que les comètes étoient un amas de plusieurs étoiles errantes, qui se rencontroient par hasard, et qui se séparoient au bout de certains temps; que le vent se formoit, lorsque la chaleur du soleil raréfioit l'air; que le tonnerre venoit du choc des nuées, et les éclairs, lorsque les nuées ne faisoient seulement que s'entre-frotter; que les tremblemens de terre étoient causés par un air renfermé dans des cavernes souterraines; et que le débordement du Nil n'avoit point d'autres causes que les neiges d'Éthiopie qui se fondoient dans de certains temps, et qui formoient des ravines d'eau qui venoient se décharger vers les sources de ce fleuve.

Anaxagoras a cru que c'étoit l'air qui étoit la cause du mouvement des astres; et sur l'objection qu'on lui faisoit à l'égard de l'allée et du retour des astres entre les deux tropiques, il répondoit, que cela se faisoit par la pression de l'air, qui poussoit et

repoussoit les astres comme un ressort, lorsqu'ils étoient venus jusqu'à un certain point.

Il tenoit que la terre étoit plate, et que, comme elle étoit le plus pesant de tous les élémens, elle occupoit la partie la plus basse du monde : que les eaux qui couloient sur sa superficie, étoient raréfiées par la chaleur du soleil, qui les changeoit en vapeurs; et les élevoit jusque dans la moyenne région de l'air, d'où elles retomboient en pluies.

Pendant la nuit, lorsque le temps est serein, on voit dans le ciel une certaine blancheur disposée en cercle, qu'on appelle la Voie lactée. Quelques anciens ont imaginé que c'étoit un chemin que tenoient les moindres divinités pour aller au conseil du grand Jupiter : d'autres, que c'étoit le lieu où les ames des héros s'envoloient après la dissolution de leurs corps. Anaxagoras s'y est trompé, aussi bien que tous les anciens philosophes; il a cru que ce n'étoit rien qu'une réflexion de la lumière du soleil, qui nous paroissoit ainsi, parce qu'il n'y avoit entre la Voie lactée et la terre aucun astre qui nous pût éclipser cette lumière réfléchie.

Il tenoit que les premiers animaux avoient été produits par la chaleur et l'humidité, et qu'ensuite ils avoient conservé leur espèce par la génération.

Une pierre tomba du ciel; Anaxagoras conclut aussitôt qu'il falloit que les cieux fussent faits de pierres, que la rapidité de la voûte céleste tenoit toujours en état; mais que si ce mouvement violent venoit à se relâcher un seul moment, toute la machine du monde seroit bouleversée en un instant.

Il avertit un jour qu'il tomberoit une pierre du

soleil; cela arriva comme il l'avoit prédit; la pierre tomba auprès du fleuve Égos.

Anaxagoras a cru que ce qui est aujourd'hui terre ferme, dans un autre temps seroit pleine mer, et que ce qui est aujourd'hui pleine mer, dans un autre temps seroit terre ferme.

Quelqu'un s'avisa de lui demander si la mer passeroit quelque jour sur les montagnes de Lampsaque : Oui, répondit-il, à moins que le temps ne manque.

Il faisoit consister le souverain bien dans la contemplation des secrets de la nature. C'est pour cela que, quand on lui demandoit le sujet pour lequel il étoit venu dans ce monde, il répondoit, que c'étoit pour contempler le ciel, le soleil, la lune et les autres merveilles.

Quelqu'un lui demanda quel étoit le plus heureux homme du monde. Ce n'est pas aucun de ceux que tu crois l'être, répondit-il, et on ne le trouvera jamais que dans le rang de ceux que tu considères comme des malheureux.

Il entendit un jour un homme qui se plaignoit de mourir dans un pays étranger : Qu'importe? lui dit Anaxagoras; il n'y a point d'endroit dans le monde d'où il n'y ait quelque chemin pour descendre aux enfers.

On lui vint dire un jour que son fils étoit mort : il reçut cette nouvelle fort froidement : Je savois bien, dit-il, que je n'avois engendré qu'un mortel. Il alla aussitôt l'ensevelir lui-même.

La considération qu'Anaxagoras avoit à Athènes ne dura qu'un temps. Les Athéniens le dénoncèrent

devant les magistrats, et l'accusèrent publiquement. Les causes de son accusation sont rapportées diversement. La plus commune opinion est qu'il fut accusé d'impiété, pour avoir osé soutenir que le soleil, qu'on adoroit comme un dieu, n'étoit qu'une masse de fer chaud. D'autres disent qu'outre le crime d'impiété, il fut encore accusé de trahison. Quand on vint lui annoncer que les Athéniens l'avoient condamné à mort, il n'en parut point plus ému. Il y a long-temps, dit-il, que la nature a prononcé un pareil arrêt contre eux.

Périclès, qui avoit été son disciple, prit son parti avec tant de chaleur qu'il fit modérer sa sentence. On le condamna simplement à cinq talens d'amende, et on l'envoya en exil. Anaxagoras souffrit la disgrâce avec beaucoup de fermeté. Il employa le temps de son bannissement à voyager en Égypte et dans d'autres endroits, pour converser avec les habiles gens, et pour connoître les mœurs des étrangers. Après avoir satisfait sa curiosité, il s'en revint à Clazomène, lieu de sa naissance. Il vit que tous ses biens étoient incultes et entièrement abandonnés. Si tout cela n'étoit péri, dit-il, je serois péri moi-même.

Anaxagoras avoit pris un soin particulier de bien instruire Périclès, et lui avoit beaucoup servi dans l'administration des affaires. Périclès n'en eut pas toute la reconnoissance possible, et fut accusé d'avoir un peu négligé son maître sur la fin.

Anaxagoras se voyant vieux, pauvre et abandonné, s'enveloppa dans son manteau, et résolut de se laisser mourir de faim. Périclès en fut averti, et il en

parut extrêmement affligé; il s'en alla en grande hâte trouver Anaxagoras; il le pria instamment de changer de résolution. Il déplora le malheur de l'État, qui alloit perdre un si grand homme, et le sien en particulier, parce qu'il alloit être privé d'un conseiller si fidèle. Anaxagoras lui découvrit son visage mourant: O Périclès, lui dit-il, ceux qui ont besoin d'une lampe ont soin d'y mettre de l'huile.

Laërce rapporte qu'Anaxagoras mourut à Lampsaque, et que quand il fut près d'expirer, les principaux de la ville lui demandèrent s'il ne leur vouloit rien ordonner. Il leur commanda de donner tous les ans congé aux enfans, et de leur permettre de jouer à pareil jour que celui de sa mort. Cette coutume s'est observée très-long-temps depuis. Anaxagoras étoit âgé de plus de soixante-douze ans quand il mourut; c'étoit dans la quatre-vingt-huitième olympiade.

DÉMOCRITE,

Né la troisième année de la 77e olympiade, mort la quatrième année de la 105e, ayant vécu cent neuf ans.

La plus commune opinion est que le philosophe Démocrite étoit d'Abdère, quoique d'autres assurent qu'il étoit de Milet, et qu'il ne fut nommé Abdéritain que parce qu'il se retira à Abdère. Il avoit d'abord étudié sous des Mages et des Chaldéens que le roi Xerxès avoit laissés à son père, chez qui il avoit

logé lorsqu'il vint faire la guerre aux Grecs. Ce fut de ces gens-là que Démocrite apprit la théologie et l'astronomie. Il s'attacha ensuite au philosophe Leucippe, qui lui enseigna la physique. Il avoit tant de passion pour l'étude, qu'il passoit les jours entiers enfermé lui seul dans une petite cabane au milieu d'un jardin. Un jour son père lui amena un bœuf pour l'immoler, et l'attacha dans un coin de sa cabane; la grande application de Démocrite fit qu'il n'entendit pas ce que son père lui disoit, et qu'il ne s'aperçut pas même qu'on eût attaché un bœuf à côté de lui, jusqu'à ce que son père fût revenu une seconde fois pour le retirer de la profonde méditation où il étoit, et lui montrer qu'il y avoit à côté de lui un bœuf qu'il falloit sacrifier.

Démocrite, après avoir demeuré long-temps sous la discipline de Leucippe, résolut d'aller dans les pays étrangers pour converser avec les habiles gens, et pour tâcher à se remplir l'esprit de toutes sortes de belles connoissances. Il partagea la succession de son père avec ses frères, et prit pour sa part tout ce qu'il y avoit d'argent comptant, quoique ce fût la plus petite portion : mais cela lui étoit plus commode par rapport aux dépenses qu'il avoit à faire pour ses expériences philosophiques et pour ses voyages. Il s'en alla en Égypte, où il apprit la géométrie. De là il alla dans l'Éthiopie, dans la Perse, dans la Chaldée. Enfin, la curiosité le porta à pénétrer jusque dans les Indes, pour s'instruire de la science des gymnosophistes. Il aimoit à connoître les habiles gens, mais il ne vouloit être connu de personne. On dit qu'il avoit demeuré quelques jours à Athènes, où

il avoit vu Socrate, sans s'être fait connoître à lui. C'étoit son inclination que de vivre caché : quelquefois même il alloit loger dans des cavernes et des sépulcres, afin que personne ne pût déterrer l'endroit où il seroit. Il se manifesta cependant à la cour du roi Darius; et un jour que ce prince étoit fort affligé de la mort de celle qu'il aimoit le mieux de toutes ses femmes, Démocrite pour le consoler lui promit de la faire revivre, en cas que Darius lui pût fournir dans l'étendue de ses États trois personnes à qui il ne fût jamais arrivé rien de désagréable, afin de graver leur nom sur le tombeau de la reine morte. Jamais on ne put trouver dans toute l'Asie une seule personne qui eût les conditions qu'exigeoit Démocrite. Le philosophe prit sujet de là de faire connoître à Darius qu'il avoit grand tort de s'abandonner à la tristesse, puisqu'il n'y avoit aucun homme dans tout le monde qui fût exempt de chagrin.

Quand Démocrite fut de retour à Abdère, il vécut fort retiré et très-pauvrement, à cause qu'il avoit dépensé tout son bien dans ses expériences et dans ses voyages. Damascus son frère étoit obligé de lui donner quelque chose pour lui aider à subsister. Il y avoit une loi qui défendoit que ceux qui avoient dissipé leur bien, fussent inhumés dans le tombeau de leurs pères. Démocrite, qui étoit dans le cas, et qui ne vouloit pas que ses ennemis eussent rien à lui reprocher, récita devant tout le peuple un de ses ouvrages qu'on appelle *Diacosme*. On trouva cet ouvrage si beau, que Démocrite fut aussitôt exempté des rigueurs de la loi. On lui fit présent de cinq

cents talens, et on lui érigea des statues dans les places publiques.

Démocrite rioit perpétuellement. Ces ris continuels étoient fondés sur une profonde méditation de la foiblesse et de la vanité humaine, qui nous fait concevoir mille desseins ridicules dans un lieu où il croyoit que tout dépendoit du hasard et de la rencontre des atomes. Juvénal, faisant allusion à la ville d'Abdère, dont l'air est fort épais et les hommes très-stupides, dit que la sagesse de ce philosophe fait connoître qu'il peut naître de grands personnages dans les lieux mêmes où les peuples sont les plus grossiers. Le même poète dit que Démocrite rioit également de la tristesse comme de la joie des hommes, et il représente ce philosophe comme un esprit ferme que rien ne pouvoit ébranler, et comme un homme qui tenoit la fortune enchaînée sous ses pieds.

Les Abdéritains, qui le voyoient toujours rire, crurent qu'il étoit fou. Ils envoyèrent prier Hippocrate de le venir traiter. Hippocrate vint à Abdère avec des remèdes. Il présenta d'abord du lait à Démocrite. Démocrite regarda ce lait, et dit : Voilà du lait de chèvre noire qui n'a encore porté qu'une fois. Cela étoit effectivement comme il le disoit. Hippocrate admira comment il avoit pu connoître cela. Il s'entretint quelque temps avec lui. Il fut fort surpris de la grande sagesse et de la science extraordinaire de Démocrite. Il dit que c'étoit les Abdéritains qui avoient besoin d'ellébore, et non pas le philosophe à qui ils en vouloient faire prendre. Hippocrate s'en retourna avec beaucoup d'étonnement.

Démocrite, après son maître Leucippe, croyoit que les premiers principes de toutes choses étoient les atomes et le vide.

Que rien ne se faisoit de rien, et qu'aucune chose ne pouvoit jamais être réduite à rien.

Que les atomes n'étoient sujets ni à la corruption ni à aucun autre changement, à cause que leur dureté invincible les mettoit à couvert de toute sorte d'altération.

Il prétendoit que de ces atomes il s'étoit formé une infinité de mondes, dont chacun périssoit au bout d'un certain temps : mais que de ses débris il s'en composoit un autre.

Que l'ame de l'homme, qu'il croyoit être la même chose que l'esprit, étoit aussi composée du concours de ces atomes, de même que le soleil, la lune et tous les autres astres ; que ces atomes avoient un mouvement tournoyant qui étoit la cause de la génération de tous les êtres ; et comme ce mouvement tournoyant étoit toujours uniforme, c'étoit le sujet pour lequel Démocrite admettoit le destin, et qu'il croyoit que toutes choses se faisoient par nécessité.

Épicure, qui a bâti sur les mêmes fondemens que Démocrite, et qui ne vouloit point admettre cette nécessité-là, a été obligé d'inventer ce mouvement de déclinaison dont il est parlé en sa vie.

Démocrite tenoit que l'ame étoit répandue dans toutes les parties du corps, et que le sujet pour lequel nous avions du sentiment dans toutes ces parties, c'étoit parce que chaque atome de l'ame correspondoit à chaque atome du corps.

Pour ce qui est des astres, Démocrite a cru qu'ils

se mouvoient dans des espaces entièrement libres, et qu'il n'y avoit point par conséquent de sphères solides auxquelles ils fussent attachés ; qu'ils n'avoient qu'un seul et simple mouvement vers l'occident; qu'ils étoient tous emportés par la rapidité d'un tourbillon de matière fluide dont la terre étoit le centre, et que chaque astre se mouvoit d'autant plus doucement, qu'il étoit plus proche de la terre, à cause que la violence du mouvement de la circonférence s'affoiblissoit peu à peu en tirant vers le centre; qu'ainsi, ceux-là paroissoient se mouvoir vers l'orient, lesquels se meuvent plus lentement vers l'occident; et que comme les étoiles fixes, se mouvant plus rapidement que tous les autres astres, achèvent leur circuit en vingt-quatre heures, le soleil qui se meut plus lentement ne l'achève qu'en vingt-quatre heures quelques minutes; et la lune, qui se meut plus lentement que tous les astres, ne l'achève qu'en près de vingt-cinq heures, de sorte qu'elle ne se meut pas, disoit-il, de son propre mouvement vers les étoiles plus orientales, mais elle est laissée par les étoiles plus occidentales qui la viennent rejoindre trente jours après.

On dit que la grande passion que Démocrite avoit pour l'étude fit enfin qu'il s'aveugla lui-même, pour se mettre hors d'état de pouvoir s'appliquer à d'autres choses. Il exposa à découvert une plaque d'airain qui renvoyoit vers ses yeux les rayons du soleil, dont la chaleur lui fit à la fin perdre la vûe.

Comme Démocrite se sentoit accablé de vieillesse et prêt à mourir, il s'aperçut que sa sœur étoit fort chagrine, parce qu'elle craignoit qu'il ne mourût

avant les fêtes de Cérès, et que le deuil ne l'empêchât d'assister aux cérémonies de la déesse. Démocrite se fit apporter des pains chauds dont l'odeur lui faisoit du bien, et entretenoit sa chaleur naturelle. Dès que les trois jours de la fête furent passés, Démocrite fit retirer ces pains et expira aussitôt. Il avoit pour lors cent neuf ans, selon la plus commune opinion.

EMPEDOCLES

Florissoit environ la 84e olympiade.

EMPEDOCLES, selon la plus commune opinion, avoit été disciple de Pythagore; il naquit à Agrigente, dans la Sicile, où sa famille étoit l'une des plus considérables de tout le pays. Il avoit des connoissances très-singulières dans la médecine. Outre qu'il étoit bon orateur, il s'appliquoit fort à la poésie et à toutes les choses qui regardoient la religion et le culte des dieux. Les Agrigentins avoient un respect extraordinaire pour lui, et le considéroient comme un homme fort élevé au-dessus de tout le reste du genre humain. Lucrèce, après avoir rapporté les merveilles qu'on voyoit dans la Sicile, dit que les gens du pays publioient que rien n'étoit si glorieux pour leur île que d'avoir produit un si grand homme, et qu'ils regardoient ses poésies comme des oracles.

Ce n'étoit pas sans raison. Plusieurs événemens de

sa vie avoient fort contribué à le faire admirer de tout le monde. Quelques-uns l'ont soupçonné de magie. Satirus rapporte que Gorgias Léontin, l'un des principaux disciples de ce philosophe, disoit ordinairement qu'il lui avoit aidé plusieurs fois à exercer cet art, et il semble qu'Empedocles même ait voulu marquer dans cette poésie qu'il avoit quelques connoissances secrètes de cette nature, lorsqu'il dit à Gorgias qu'il ne veut apprendre qu'à lui seul les secrets dont il faut se servir pour guérir toutes sortes de maladies, rajeunir les vieillards, exciter les vents, apaiser les tempêtes, faire venir la pluie et la chaleur, et enfin redonner la vie aux morts et les faire revenir de l'autre monde.

Un jour les vents étésiens souffloient avec tant de violence, que tous les fruits de la terre alloient être perdus sans ressource. Empedocles fit écorcher des ânes, il fit des outres de leurs peaux, et plaça les outres sur le sommet des montagnes et des plus hautes collines. On dit que les vents cessèrent aussitôt, et que toutes choses demeurèrent tranquilles.

Empedocles étoit fort attaché à la doctrine de Pythagore son maître; et comme les Pythagoriciens avoient horreur des victimes sanglantes, Empedocles, voulant un jour faire un sacrifice, composa un bœuf avec du miel et de la farine et l'immola aux dieux.

Agrigente, du temps d'Empedocles, étoit une ville très-considérable; on y comptoit huit cent mille habitans; on ne l'appeloit simplement que la grande ville par excellence; le luxe et les délices y étoient montés à un très-haut point. Empedocles, parlant des Agrigentins, disoit qu'ils se réjouissoient comme

s'ils eussent dû mourir le lendemain, et qu'ils bâtissoient de superbes palais comme s'ils eussent dû vivre éternellement. Il étoit fort éloigné de briguer les charges publiques. On lui offrit plusieurs fois le royaume d'Agrigente, mais jamais il ne voulut l'accepter; il préféra toujours une vie particulière à la grandeur du monde et à l'embarras des affaires. Il étoit fort zélé pour la liberté et pour le gouvernement populaire.

Il se trouva un jour à un festin où on l'avoit invité : quand l'heure de se mettre à table fut venue, Empedocles voyoit qu'on n'apportoit point le souper et que personne ne s'en plaignoit, cela le chagrina; il voulut faire servir promptement. Celui qui l'avoit invité lui dit : Patience pour un petit moment, j'attends le principal ministre du sénat, qui doit être de notre festin. Dès que ce magistrat fut arrivé, le maître du logis et tous les conviés se retirèrent pour lui faire place à l'endroit le plus honorable. Il fut aussitôt choisi pour être le roi du festin. Cet homme ne put s'empêcher de donner des marques de son humeur impérieuse et de son esprit tyrannique; il commanda à tous les conviés de boire leur vin tout pur, et ordonna qu'on jetât un plein verre dans le nez de tous ceux qui refuseroient de boire ainsi. Empedocles ne dit rien sur-le-champ : le lendemain il fit assembler le peuple; il accusa hautement et celui qui avoit invité, et celui qui avoit été si impérieux dans le festin; il fit connoître à tout le monde que c'étoit là un commencement de tyrannie, et qu'une telle violence étoit contraire aux lois et à la liberté publique. Après les avoir fait condamner l'un et l'autre, il les tua

tous les deux sur-le-champ. Il eut le crédit de faire casser le conseil des mille; et comme il favorisoit le peuple, il fit ordonner que les magistrats seroient changés tous les trois ans, afin que chacun pût à son tour parvenir aux charges publiques.

Le médecin Acron demanda au sénat un lieu pour ériger un monument en l'honneur de son père, qui avoit excellé dans sa profession, et qui avoit été le plus habile médecin de son temps. Empedocles se leva au milieu de l'assemblée, et détourna le peuple d'accorder ce qu'on lui demandoit, parce qu'il croyoit que cela étoit contraire à l'égalité, qu'il vouloit qu'on observât exactement, afin d'empêcher que personne ne s'élevât au-dessus des autres; ce qui étoit, à son avis, le fondement de la liberté publique.

La peste pendant un certain temps désola Selinunte. Tout le monde y languissoit. Les femmes même y accouchoient avant leur terme. Empedocles connut que cette maladie ne venoit que des eaux corrompues du fleuve qui arrose cette ville. Il détourna à ses dépens le cours de deux petits ruisseaux, qu'il fit décharger de la rivière de Selinunte. Cela empêcha la corruption des eaux; la peste cessa aussitôt. Les gens de Selinunte en firent de grands festins de réjouissance. Empedocles parut en ce temps-là à Selinunte; tout le monde s'assembla, on lui fit des sacrifices, et on lui rendit des honneurs divins, auxquels il étoit fort sensible.

Empedocles admettoit pour premier principe les quatre élémens: la terre, l'eau, l'air et le feu.

Il tient qu'il y a entre ces élémens une liaison qui les unit et une discorde qui les divise. Il ajoute qu'ils

sont dans une perpétuelle vicissitude, mais que rien ne périssoit; que cet ordre avoit été de toute éternité, et qu'il dureroit toujours.

Que le soleil étoit une grosse masse de feu; que la lune étoit plate et de figure d'un disque.

Que le ciel étoit fait d'une matière semblable à du cristal.

Quant à l'ame, il croyoit qu'elle passoit indifféremment dans toutes sortes de corps; et il assuroit qu'il se souvenoit clairement d'avoir été petite fille, ensuite poisson, après oiseau; et même il avoit aussi été plante.

La mort de ce philosophe est rapportée assez diversement. La plus commune opinion est que, comme il avoit une envie extraordinaire de se faire passer pour un dieu, et qu'il voyoit quantité de gens assez disposés à le croire, il résolut de soutenir cette grande opinion jusqu'à la fin. C'est pour cela que, quand il commença à se sentir incommodé de la vieillesse, il voulut finir sa vie par quelque chose qui parût miraculeux. Après avoir guéri une femme d'Agrigente, nommée Pantée, qui étoit abandonnée de tous les médecins et prête à expirer, il prépara un sacrifice solennel où il invita plus de quatre-vingts personnes; et pour leur faire croire à tous qu'il étoit disparu, dès que le festin fut fini, et que chacun fut allé se reposer les uns sous des arbres et les autres ailleurs, Empedocles monta sans rien dire au haut du mont Etna, et se jeta au milieu des flammes. Horace parlant de cette fin, dit :

Deus immortalis haberi

Dum cupit Empedocles, ardentem frigidus Ethnam
Insiluit (1). . . . . .

Empedocles étoit un homme fort sérieux; il portoit toujours une longue chevelure, avec une couronne de laurier sur sa tête. Il ne marchoit jamais dans les rues sans se faire accompagner de beaucoup de personnes. Il imprimoit du respect à tous ceux qu'il rencontroit. Chacun se trouvoit heureux de le pouvoir rencontrer sur son chemin. Il avoit en tout temps des sandales d'airain dans ses pieds. Après qu'il se fut précipité au milieu des flammes, la violence du feu rejeta une de ses sandales, qui fut retrouvée par la suite, et qui découvrit sa fourberie. Ainsi le pauvre Empedocles, faute d'avoir bien pris ses précautions, au lieu de passer pour un dieu, fit connoître qu'il n'étoit qu'un charlatan.

Entre autres bonnes qualités il étoit excellent citoyen, et fort désintéressé. Après la mort de Meton son père, quelqu'un voulut usurper la tyrannie à Agrigente. Empedocles fit promptement assembler le peuple, apaisa la sédition, et empêcha que l'affaire n'allât plus loin; et pour marquer combien il avoit de passion pour l'égalité, il partagea tout son bien avec ceux qui en avoient moins que lui.

Ce philosophe florissoit vers la quatre-vingt-quatrième olympiade. Les Agrigentins lui érigèrent une statue, et ont conservé une vénération extraordinaire pour sa mémoire. Il mourut vieux, mais on ne sait pas précisément à quel âge.

(1) *De Art. poet.* v. 465.

SOCRATE.

Né la quatrième année de la 77e olympiade, mort la première année de la 95e, après avoir vécu soixante-dix ans.

Socrate, qui, de l'aveu de toute l'antiquité, a passé pour le plus vertueux et le plus éclairé des philosophes du paganisme, fut citoyen d'Athènes du bourg d'Alopèce. Il naquit la quatrième année de la soixante-dix-septième olympiade, et eut pour père Sophronisque, qui étoit sculpteur en pierre, et pour mère Phanarète, qui étoit accoucheuse. Il étudia la philosophie d'abord sous Anaxagoras, et ensuite sous Archélaüs le Physicien. Mais considérant que toutes ces vaines spéculations sur les choses de la nature ne menoient à rien d'utile, et ne contribuoient point à rendre le philosophe plus homme de bien, il s'attacha à étudier ce qui regardoit les mœurs, et fut, pour ainsi dire, le fondateur de la philosophie morale chez les Grecs, comme le remarque Cicéron au troisième livre des Questions Tusculanes.

Il en avoit parlé encore plus expressément, et d'une manière plus étendue, dans le premier livre, où il s'explique en ces termes : « Il me paroît, et » c'est une opinion sur laquelle tout le monde » convient assez, que Socrate est le premier qui, » retirant la philosophie de la recherche des se- » crets cachés de la nature, à quoi tout ce qu'il y » avoit eu de philosophes avant lui s'étoient uni- » quement attachés, l'avoit ramenée et appliquée à

» ce qui touche les devoirs de la vie commune; de
» sorte qu'il ne s'occupoit qu'à examiner les vertus
» et les vices, et en quoi consistoit le bien ou le
» mal; disant que ce qui regardoit les astres étoit
» fort au-dessus de nos lumières; et que, quand
» nous serions plus à portée que nous ne sommes
» de ces connoissances, elles ne pouvoient contri-
» buer en rien à régler notre conduite. »

Il fit donc son unique étude de cette partie de la philosophie qui concerne les mœurs, et qui s'étend à tous les âges et à toutes les conditions de la vie; et cette nouvelle manière de philosopher fut d'autant mieux reçue, que celui qui en étoit l'inventeur prêchoit lui-même d'exemple, s'appliquant à remplir, le plus régulièrement qu'il lui étoit possible, tous les devoirs d'un bon citoyen, soit en paix, soit en guerre.

De tous les philosophes qui ont eu de la réputation, il est le seul, comme l'a remarqué Lucien, dans son dialogue du Parasite, qui ait jamais été à la guerre. Il fit deux campagnes, et dans toutes les deux, quoique malheureuses pour son parti, il paya de sa personne et se montra homme de courage. Dans l'une il sauva la vie à Xénophon, qui, étant tombé de cheval en faisant la retraite, auroit été tué par les ennemis, si Socrate, le chargeant sur ses épaules, ne l'eût tiré de la mêlée, et porté durant plusieurs stades, jusqu'à ce que le cheval, qui s'étoit échappé, eût été repris. C'est Strabon qui rapporte ce fait. Dans l'autre, les Athéniens ayant été entièrement défaits et mis en fuite, il fut le dernier à faire la retraite, et montra si bonne conte-

nance, que ceux qui poursuivoient les fuyards, le voyant prêt à tout moment à tourner face contre eux, n'eurent jamais l'audace de l'attaquer. C'est le témoignage que lui rend Athénée.

A ces deux expéditions près, Socrate ne mit point les pieds hors d'Athènes; en quoi il tint une conduite toute contraire à celle des autres philosophes, qui tous avoient employé une partie de leur vie à voyager, pour acquérir de nouvelles connoissances en conférant avec les savans de tous les pays. Mais, comme le genre de philosophie auquel Socrate s'étoit borné portoit l'homme plutôt à travailler à se connoître lui-même, qu'à se charger l'esprit de connoissances fort inutiles pour le réglement des mœurs, il se crut dispensé de tous ces grands voyages, où il n'auroit rien appris de plus que ce qu'il pouvoit apprendre à Athènes, au milieu de ses compatriotes, à la réforme desquels il croyoit d'ailleurs qu'il étoit plus juste qu'il travaillât, qu'à celle des étrangers. Et comme la philosophie morale est une science qui s'enseigne plus par exemples que par discours, il se fit une loi de suivre dans la pratique tout ce que la droite raison et la vertu la plus rigide exigeroit de lui. Ce fut suivant cette maxime, qu'ayant été mis au nombre des sénateurs de la ville, et ayant prêté le serment de dire son avis selon les lois, il refusa constamment de souscrire à l'arrêt par lequel le peuple avoit, au préjudice des lois, condamné à mort neuf capitaines; et, quoique le peuple s'en formalisât, et que plusieurs même des plus puissans lui fissent de grandes menaces, il persista toujours dans son sen-

timent, ne croyant pas qu'il convînt à un homme d'honneur d'aller contre son serment pour complaire au peuple.

Nous ne savons point qu'il ait été en charge hors cette unique fois; mais, tout particulier qu'il étoit, il s'attira tant de considération à Athènes par sa probité et par ses vertus, qu'il y étoit plus respecté que les magistrats mêmes. Quant à ce qui regardoit sa personne, il en étoit assez soigneux, et blâmoit ceux qui ne tenoient compte d'eux-mêmes, ou qui affectoient de la négligence à cet égard. Il étoit propre sur lui, toujours mis d'une manière convenable et décente; tenant un juste milieu entre ce qui pouvoit passer pour grossièreté et rusticité, et ce qui pouvoit sentir le faste ou la mollesse. Quoique peu accommodé des biens de la fortune, il se tint toujours dans les termes d'un désintéressement parfait, ne prenant rien de ceux qui venoient l'entendre; en quoi sa conduite faisoit la condamnation des autres philosophes, qui étoient dans l'usage de vendre leurs leçons, et de taxer leurs écoliers à plus haut ou plus bas prix, selon qu'ils étoient plus ou moins en réputation. Aussi Socrate avoit-il coutume de dire, comme le rapporte Xénophon, qu'il ne concevoit pas comment un homme qui faisoit profession d'enseigner la vertu pouvoit songer à en tirer quelque profit: comme si, de s'acquérir un honnête homme et de se faire un bon ami de son disciple, n'étoit pas le plus riche avantage et le profit le plus solide qu'on pût retirer de ses soins.

Ce fut au sujet de ce désintéressement de Socrate, qu'un certain sophiste, nommé Antiphon, qui vou-

loit décrier une morale qu'il n'avoit pas envie de pratiquer, lui dit un jour, qu'il avoit raison de ne prendre rien de ceux qu'il instruisoit, et qu'en cela il faisoit voir qu'il étoit véritablement honnête homme. Car, disoit le sophiste, s'il étoit question de vendre votre maison, vos habits ou quelques-uns de vos meubles, bien loin de les donner pour rien ou pour peu de chose, vous tâcheriez de les vendre leur juste valeur, et vous ne les donneriez pas pour un denier moins. Mais parce que vous êtes convaincu vous-même que vous ne savez rien, et que par conséquent vous êtes hors d'état d'instruire les autres, vous vous feriez conscience de vous faire payer de ce que vous ne pouvez leur apprendre; ce qui fait plutôt l'éloge de votre probité que de votre désintéressement.

Mais Socrate n'eut pas de peine à le confondre, en lui faisant voir qu'il y a des choses qui peuvent être employées d'une manière ou honnête ou non honnête; et que faire présent de quelques fruits de son jardin à un ami, ou les lui vendre, sont deux choses fort différentes. Au reste, il ne faut point s'imaginer que Socrate tînt classe à la manière des autres philosophes, qui avoient un lieu fixe et marqué où ils assembloient leurs disciples, et où ils leur donnoient des leçons à certaines heures. La manière de philosopher de Socrate ne consistoit qu'en conversations avec ceux qui se trouvoient avec lui, en quelque temps et en quelque lieu que ce fût.

Un des principaux chefs dont Mélitus accusa Socrate fut de ce qu'au lieu de reconnoître pour dieux ceux qui étoient tenus pour tels à Athènes, il y in-

troduisoit de nouvelles divinités; mais jamais accusation ne fut plus calomnieuse et moins fondée, puisque la règle que Socrate s'étoit prescrite sur cela à lui-même, et qu'il donnoit à ceux qui le consultoient, étoit de se conformer à l'oracle d'Apollon de Delphes, lequel consulté sur la manière dont on devoit honorer les dieux, répondit que chacun devoit le faire à la manière et selon les cérémonies qu'on pratiquoit dans son pays. C'est ce que faisoit Socrate, offrant et sacrifiant aux dieux du peu qu'il avoit; et quoique ce qu'il leur présentoit fût peu de chose, il prétendoit mériter autant auprès d'eux que ceux qui leur faisoient les plus riches offrandes, parce qu'il faisoit cela selon son pouvoir, et qu'il ne pouvoit se persuader que les dieux eussent plus d'égards aux grands qu'aux petits sacrifices qu'on leur faisoit. Il croyoit au contraire que les dieux n'avoient rien de plus agréable que d'être honorés par les gens de bien.

Rien n'est plus simple ni en même temps plus religieux que la prière dont il usoit envers les dieux, ne leur demandant rien en particulier, mais les priant de lui procurer ce qu'ils jugeroient eux-mêmes lui être bon et utile; car, disoit-il, de leur demander des richesses et des honneurs, c'est comme si on leur demandoit la grâce de donner bataille, ou de jouer aux dés, sans savoir quelle pourroit être l'issue du jeu ou de la bataille.

Bien loin de détourner du culte des dieux ceux qui le fréquentoient, il se faisoit au contraire un devoir d'y ramener ceux qui manquoient de religion. Xénophon rapporte sur cela la manière dont il s'y prit

prit pour inspirer de la piété envers les dieux à un certain Aristodemus, qui faisoit profession de ne leur rendre aucun honneur, et qui se moquoit même de ceux qui leur sacrifioient. Quand on lit dans Xénophon tout ce que Socrate dit en cette occasion sur la providence des dieux à l'égard des hommes, on est surpris qu'un philosophe, qui a toujours vécu au milieu du paganisme, ait pu avoir des pensées si saines et si justes sur ce qui regarde la Divinité.

Il étoit pauvre, mais si content, dans sa pauvreté, que, quoiqu'il ne tînt qu'à lui d'être riche en acceptant les présens que ses amis et ses disciples vouloient le forcer de recevoir, il les renvoya toujours, au grand déplaisir de sa femme, qui ne goûtoit point du tout cette philosophie. Sa manière de vivre, pour la nourriture et pour les habits, étoit si dure, que le sophiste Antiphon, dont nous avons déjà parlé, lui reprochoit quelquefois qu'il n'y avoit point d'esclave si misérable qui pût s'en contenter et y tenir : car, disoit-il, votre nourriture est la plus chétive du monde; d'ailleurs, non-seulement vous êtes toujours très-pauvrement vêtu, mais vous n'avez jamais qu'une même robe hiver et été, et rien par-dessus cette robe; avec cela vous allez toujours nu-pieds. Mais Socrate lui fit voir qu'il se trompoit, s'il croyoit que la félicité ne se trouvoit que dans l'abondance et les délices; et que, tout pauvre qu'il lui paroissoit, il étoit plus heureux que lui. J'estime, disoit-il, que, comme n'avoir besoin de rien est une prérogative qui n'appartient qu'aux dieux, aussi moins on a de

besoins, et plus on approche de la condition des dieux.

Il n'étoit pas possible qu'une vertu aussi pure que celle de Socrate ne causât de l'admiration, surtout dans une ville comme Athènes, où cet exemple devoit paroître fort extraordinaire; car ceux mêmes qui n'ont pas la force de suivre la vertu ne sauroient s'empêcher de rendre justice à ceux qui la suivent. Celle de Socrate lui mérita bientôt l'estime universelle de ses concitoyens, et attira auprès de lui beaucoup de disciples de tout âge, qui préféroient le plaisir de l'entendre et de converser avec lui, aux amusemens les plus agréables. L'attrait étoit d'autant plus grand du côté de Socrate, qu'il joignoit à une austérité très-rigide pour lui-même, toute la douceur et la complaisance possible pour les autres. La première chose qu'il tâchoit d'inspirer aux jeunes gens qui l'écoutoient étoit la piété et le respect pour les dieux; ensuite il les portoit autant qu'il pouvoit à la tempérance et à l'éloignement des voluptés, leur représentant comment elles privoient l'homme du plus riche trésor dont il fût maître, c'est-à-dire de la liberté. Sa manière de traiter la morale étoit d'autant plus séduisante, que le tout se faisoit par manière de conversation et sans aucun dessein formé; car, sans qu'il se proposât aucun point particulier à discuter, il s'attachoit au premier qui se présentoit, et que le hasard fournissoit. Il faisoit d'abord une question, comme un homme qui cherche à s'instruire, et ensuite, profitant de ce qu'on lui accordoit dans les questions qu'il faisoit, il amenoit les gens à la proposition contradictoire de celle qu'ils

avoient établie au commencement de la dispute. Il passoit une partie de la journée à ces sortes de conférences de morale, où tout le monde étoit bien venu, et dont jamais personne ne partit, selon le témoignage de Xénophon, sans en devenir plus homme de bien.

Quoique Socrate n'ait jamais rien laissé par écrit, cependant il est aisé de juger et du fond de sa morale et de la manière dont il la traitoit, par ce qui s'en trouve dans Platon et dans Xénophon. La conformité qui se remarque, surtout pour la manière de disputer, dans ce qu'en rapportent ces deux disciples de Socrate, est une preuve certaine de la méthode qu'il suivoit. On ne peut pas dire la même chose pour le fond, surtout à l'égard de Platon, qui lui en prêtoit quelquefois, comme Socrate le dit un jour, après avoir lu son dialogue de Lysis; mais il y a lieu de juger que Xénophon étoit plus fidèle; car ce qu'il rapporte de certains morceaux de conversation et de dispute entre Socrate et un autre interlocuteur, il déclare qu'il le fait comme historien, qui expose ce qu'il a entendu.

On aura peine à comprendre comment un homme qui portoit tout le monde à honorer les dieux, et qui prêchoit pour ainsi dire aux jeunes gens l'éloignement de tout vice, a pu être condamné à mort comme impie envers les dieux reconnus à Athènes, et comme corrupteur de la jeunesse. Aussi cette injustice criante ne se fit-elle que dans un temps de désordre, et sous le gouvernement séditieux des trente tyrans; et voici ce qui y donna occasion.

Critias, le plus puissant de ces trente tyrans,

avoit été autrefois disciple de Socrate aussi bien qu'Alcibiade; mais, s'étant tous deux lassés d'une philosophie dont les maximes ne cadroient pas avec leur ambition et leur intempérance, ils l'abandonnèrent enfin. Pour Critias, de disciple qu'il avoit été de Socrate, il devint son plus grand ennemi, à cause de la fermeté avec laquelle Socrate lui reprochoit une passion honteuse, et des obstacles par lesquels le même Socrate le traversa; de sorte que Critias, devenu l'un des trente tyrans, n'eut rien tant à cœur que de perdre Socrate, qui d'ailleurs, ne pouvant souffrir leur tyrannie, parloit contre eux avec beaucoup de liberté. Car, voyant qu'ils faisoient mourir tous les jours beaucoup de citoyens et des principaux, il ne put s'empêcher de dire, dans une compagnie, que si celui à qui on auroit donné des vaches à garder les ramenoit tous les jours plus maigres et en plus petit nombre, on trouveroit étrange s'il n'avouoit pas lui-même qu'il étoit très-mauvais vacher. Critias et Chariclès, deux des principaux des trente tyrans, qui sentirent bien que la comparaison tomboit sur eux, firent d'abord une loi par laquelle il étoit défendu d'enseigner dans Athènes l'art de discourir; et, quoique Socrate n'eût jamais fait profession de cet art, cependant on voyoit bien que c'étoit à lui qu'on en vouloit, et qu'on prétendoit par là lui ôter la liberté de conférer sur des points de morale, selon sa coutume, avec ceux qui le fréquentoient.

Il alla trouver lui-même les deux auteurs de la loi, pour la leur faire expliquer; mais, comme il les embarrassoit par la subtilité de ses interroga-

tions, ils lui dirent formellement qu'ils lui défendoient d'entrer en conversation avec les jeunes gens; et sur ce qu'il leur demanda jusqu'où ils étendoient l'âge des jeunes gens, ils déclarèrent qu'ils comprenoient sous ce nom tous ceux qui étoient au-dessous de trente ans. Mais, dit Socrate, ne répondrai-je point, si quelqu'un par hasard me demande, où est Chariclès? où est Critias? Oui, dit Chariclès; mais, ajouta Critias, on te défend surtout un tas d'artisans, qui ont les oreilles fatiguées de tes discours. Mais, reprit Socrate, si ceux qui me suivront me demandent ce que c'est que pitié et justice? Oui, répondit Chariclès, et les vachers aussi, te gardant bien toi-même de faire diminuer le nombre des vaches. Il n'en fallut pas davantage à Socrate pour connoître ce qu'il devoit craindre de la part de ces deux tyrans, et que sa comparaison des vaches les avoit irrités au dernier point.

Mais, parce que, dans la réputation de vertu où étoit Socrate, il eût été trop odieux de vouloir l'attaquer et l'appeler en jugement, on crut qu'il falloit commencer par le décréditer dans le public; et c'est ce qu'on opéra par la comédie d'Aristophane, intitulée *les Nuées*, où l'on fait passer Socrate pour un homme qui enseigne l'art de faire paroître juste ce qui est injuste. La comédie ayant eu son effet par le ridicule qu'elle jeta sur Socrate, Mélitus se présenta pour former une accusation capitale contre lui, dans laquelle il le taxoit, 1° de ne point reconnoître les dieux qu'on honoroit à Athènes, et d'en introduire de nouveaux; 2° de corrompre la jeunesse, c'est-à-dire de lui enseigner à ne point

respecter leurs parens ni les magistrats. L'accusateur requéroit que pour ces deux crimes il fût condamné à mort.

Quelque animés que fussent contre Socrate les trente tyrans, et surtout Critias et Chariclès, il est certain qu'ils auroient eu de la peine à le faire condamner, pour peu qu'il eût voulu s'aider lui-même; mais l'intrépidité et la hauteur avec laquelle il soutint cette accusation, refusant même de payer aucune amende, parce que ç'auroit été s'avouer coupable en quelque sorte, et surtout la fermeté avec laquelle il parla aux juges, lorsque, interpellé par eux de dire lui-même à quelle peine il reconnoissoit devoir être condamné, il leur dit hautement, qu'il croyoit mériter d'être nourri le reste de sa vie aux dépens du public dans l'hôtel-de-ville; tout cela aigrit de nouveau les esprits des trente tyrans, qui le firent condamner à mort. Un philosophe très-éloquent, nommé Lysias, lui avoit composé une apologie, afin qu'il s'en servît et la prononçât quand il paroîtroit devant les juges. Socrate, après l'avoir entendue, avoua qu'elle étoit fort bonne; mais il la lui remit, disant qu'elle ne lui convenoit pas. Mais pourquoi, reprit Lysias, ne vous conviendroit-elle pas, puisque vous la trouvez bonne? Eh! mon ami, répondit-il, des habits et des souliers ne peuvent-ils pas être très-bons, et cependant n'être pas bons pour moi? C'est qu'en effet, quoique l'apologie fût très-belle et très-forte, elle étoit tournée d'une manière qui ne convenoit point à la droiture et à la candeur de Socrate. Socrate, ayant été condamné à mort, fut mené en prison, où quelques jours après

il mourut ayant avalé de la ciguë : c'étoit la manière dont on faisoit mourir pour lors ceux qui étoient condamnés à la mort chez les Athéniens.

Diogène Laërce prétend que Socrate fut marié deux fois; mais, des deux femmes qu'il lui donne, on ne connoît guère que la fameuse Xanthippe, de laquelle il eut un fils nommé Tamproclès, et qui s'est rendue célèbre par sa mauvaise humeur, et par l'exercice qu'elle donna à la patience de Socrate. Il disoit qu'il l'avoit prise pour femme, parce qu'il étoit persuadé que, s'il pouvoit parvenir à supporter sa mauvaise humeur, il ne trouveroit plus rien qui lui fût insupportable.

Socrate prétendoit avoir un génie qui le dirigeoit par des inspirations secrètes en certaines occasions. Platon, Xénophon et d'autres anciens auteurs en font mention. Plutarque, Apulée et Maxime de Tyr, ont fait chacun un livre exprès sur ce génie ou démon de Socrate. Il mourut la première année de la quatre-vingt-quinzième olympiade, à l'âge de soixante-dix ans.

PLATON.

Né la première année de la 88e olympiade, mort la première de la 108e, âgé de quatre-vingt-un-ans.

Platon, que la sublimité de sa doctrine a fait surnommer le Divin, étoit d'une des plus illustres familles d'Athènes, où il naquit dans la quatre-vingt-huitième olympiade. Il descendoit de Codrus par

son père, qui se nommoit Ariston, et de Solon par sa mère, qui s'appeloit Perictione. Pour lui, on le nomma d'abord Aristoclès; mais depuis, parce qu'il étoit de haute taille et assez replet, et surtout qu'il avoit un grand front et les épaules larges, il fut nommé Platon, et ce surnom lui demeura.

On raconte que, durant qu'il étoit encore au berceau, des abeilles répandirent du miel sur ses lèvres; ce qu'on regarda comme un présage de cette éloquence merveilleuse par laquelle il se distingua au-dessus de tous les Grecs. Il s'appliqua à la poésie durant sa jeunesse, et fit quelques élégies et deux tragédies; mais il jeta tout cela au feu dès qu'il eut pris la résolution de se donner à la philosophie. Il avoit vingt ans lorsque son père le présenta à Socrate pour le former. Socrate avoit eu la nuit d'auparavant un songe, où il lui avoit paru qu'il tenoit dans son sein un jeune cygne, qui, après que les plumes lui furent venues, avoit déployé ses ailes, et d'un vol hardi s'étoit élevé dans le plus haut de l'air, en chantant avec une douceur infinie. Ce philosophe ne douta pas que ce songe ne regardât Platon à qui il en fit l'application, et que ce ne fût un présage de l'étendue de la réputation que son élève devoit avoir un jour. Il demeura fidèlement attaché à Socrate tant que celui-ci vécut; mais après sa mort il s'attacha à Cratyle, qui suivoit les sentimens d'Héraclite, et à Hermogènes qui suivoit ceux de Parménide. A l'âge de vingt-huit ans il alla à Mégare, pour étudier sous Euclide avec les autres disciples de Socrate. De là étant allé à Cyrène, il y étudia les mathématiques sous Théodore. Il passa ensuite

en Italie pour y entendre les trois plus fameux Pythagoriciens de ce temps-là, qui étoient Philolaüs, Architas de Tarente, et Eurytus. Il ne se contenta pas de tout ce qu'il avoit pu apprendre de ces grands maîtres; il alla encore en Egypte, pour s'instruire auprès des docteurs et des prêtres du pays; et il avoit même le dessein de passer aux Indes, et de consulter les Mages, si les guerres qu'il y avoit alors en Asie ne l'en eussent empêché.

Etant revenu à Athènes après toutes ces courses, il établit sa demeure dans un canton appelé l'Académie, lieu malsain, et qu'il choisit exprès, comme un correctif nécessaire à son trop d'embonpoint et de santé. Le remède opéra en effet; car il y eut d'abord une fièvre quarte qui lui dura un an et demi; mais il fit si bien, par sa sobriété et son régime, qu'il surmonta cette fièvre, et que sa santé en fut ensuite plus forte et plus inaltérable.

Il alla trois fois à la guerre. La première à Tanagre, la seconde à Corinthe, et la troisième à Délos, et dans cette dernière guerre son parti eut la victoire. Il fut aussi trois fois en Sicile : la première par curiosité, et en partie pour y voir par lui-même les embrasemens du mont Ethna. Il avoit quarante ans pour lors; et il alla à la cour du vieux Denys le tyran, qui avoit souhaité de le voir. La liberté avec laquelle il lui parla sur sa tyrannie pensa lui coûter la vie, qu'il lui auroit fait perdre si Dion et Aristomène n'eussent demandé grâce pour lui. Mais il le mit du moins entre les mains de Polydès, ambassadeur des Lacédémoniens auprès de lui, et qu'il charea de le vendre comme un esclave. Cet ambassa-

deur le mena à Egine, où il le vendit. Ceux d'Egine avoient fait une loi par laquelle il étoit défendu, sous peine de la vie, à aucun Athénien de passer dans leur île. Ce fut sous prétexte de cette loi qu'un certain Charmander l'accusa comme coupable de mort; mais quelques-uns ayant allégué que la loi avoit été faite contre des hommes, et non pas contre des philosophes, on voulut bien se payer de cette distinction, et l'on se contenta de le vendre. Heureusement pour lui, Anniceris de Cyrène s'étant trouvé pour lors dans le pays, il l'acheta au prix de vingt mines, et le renvoya à Athènes pour le rendre à ses amis. Pour Polydès le Lacédémonien, qui l'avoit vendu le premier, il fut défait par Chabrias, et périt ensuite dans les flots, en punition de ce qu'il avoit fait souffrir au philosophe Platon, comme on prétend qu'un démon le lui déclara à lui-même. Le vieux Denys, sachant qu'il étoit retourné à Athènes, eut peur qu'il ne se vengeât de lui en le décriant; il lui en écrivit même pour lui demander grâce en quelque sorte. Platon lui répondit qu'il pouvoit se tenir tranquille là-dessus, et que la philosophie lui donnoit trop d'occupation pour lui laisser le temps de penser à lui. Quelques ennemis lui ayant reproché qu'il avoit été abandonné par Denys le tyran : Ce n'est point Denys, dit-il, qui a abandonné Platon; c'est Platon qui a abandonné Denys.

Il passa une seconde fois en Sicile durant le règne de Denys le jeune, espérant de réduire ce tyran à rendre la liberté à ses concitoyens, ou du moins à gouverner ses sujets avec douceur; mais après y avoir fait un séjour de quatre mois, comme il vit que ce

tyran, loin de profiter de ses leçons, avoit exilé Dion, et continuoit à exercer sa tyrannie sur le même pied que son père, il retourna à Athènes, malgré les instances du tyran, qui avoit toute sorte d'égard pour lui, et qui fit tout ce qu'il put pour le retenir. Il y retourna encore une troisième fois, pour demander au tyran le retour de Dion, et l'engager à se dépouiller de la puissance souveraine; mais comme Denys, après lui avoir promis de le faire, n'en venoit point à l'effet, il lui reprocha son manquement de parole, et l'irrita tellement, qu'il courut risque de sa vie, et peut-être l'auroit-il perdue, si Architas de Tarente n'eût envoyé un ambassadeur exprès pour le redemander au tyran, avec un vaisseau pour le ramener. Denys, à la prière d'Architas, ne lui permit pas seulement de se retirer, mais il fit encore mettre dans le vaisseau toutes les provisions nécessaires pour le voyage. Platon se retira alors à Athènes pour n'en plus sortir: il y fut reçu avec des distinctions extraordinaires; mais quoiqu'on le pressât fort d'entrer dans le gouvernement, il le refusa, ne croyant point qu'il y eût rien de bon à y faire au milieu du déréglement des mœurs qui avoit prévalu. Mais rien ne marque mieux la haute estime où il étoit dans toute la Grèce, que ce qui lui arriva aux jeux olympiques. Il y fut reçu comme un dieu descendu du ciel; et tous ces différens peuples de la Grèce, toujours si avides de spectacles, et que la magnificence des jeux olympiques y avoit attirés de tous côtés, abandonnèrent et les courses de chariots, et les combats des athlètes, pour

ne s'occuper que du plaisir de voir un homme dont ils avoient entendu dire tant de merveilles.

Il passa toute sa vie dans le célibat, et se tint toujours dans les règles de la continence et de la sobriété la plus exacte. Il étoit si retenu, même dès sa jeunesse, qu'on ne le vit jamais rire que fort modérément; et il fut toujours si maître de ses passions, qu'on ne le vit jamais en colère. Sur quoi on raconte qu'un jeune homme, qui avoit été élevé près de lui, étant ensuite retourné chez ses parens, fut si surpris un jour de voir son père en colère, qu'il ne put s'empêcher de dire qu'il n'avoit jamais rien vu de semblable chez Platon. Il ne lui arriva qu'une fois d'être un peu ému contre un de ses esclaves qui avoit fait une faute considérable. Il le fit châtier par un autre, en disant que, comme il étoit un peu en colère, il n'étoit pas en état de le punir lui-même. Quoiqu'il fût naturellement mélancolique et d'un génie fort méditatif, comme l'écrit Aristote, il avoit cependant de la douceur et une sorte d'enjouement, et se plaisoit à faire de petites railleries innocentes. Il conseilloit quelquefois à Xénocrate et à Dion, dont le caractère lui paroissoit trop sévère, de sacrifier aux Grâces, pour devenir d'une humeur plus douce et plus agréable.

Il eut plusieurs disciples, dont les plus distingués furent Speusippe, son neveu du côté de Potone, sa sœur, qui avoit épousé Eurimédon; Xénocrate chalcédonien, et le célèbre Aristote. On prétend que Théophraste fut encore du nombre de ses auditeurs, et que Démosthène le regarda toujours comme son

maître. En effet, ce dernier s'étant retiré dans un asyle, pour se sauver des mains d'Antipater, comme Archias, qu'Antipater avoit envoyé pour le prendre, lui promettoit la vie pour l'engager à sortir de son asile : A Dieu ne plaise, dit-il, qu'après avoir entendu Xénocrate et Platon sur l'immortalité de l'ame, je puisse préférer une vie honteuse à une mort honnête! On compte aussi deux femmes au nombre de ses disciples; l'une fut Lasthénie de Mantinée, et l'autre Axiothée de Phlyasie, qui toutes deux avoient coutume de porter des habits d'hommes, comme plus convenables à la philosophie dont elles faisoient profession. Il faisoit tant de cas de la géométrie, et la croyoit si nécessaire à un philosophe, qu'il avoit fait mettre cette inscription au-dessus du vestibule de l'Académie : *Que personne n'entre ici, s'il n'est versé dans la géométrie.*

Tous les ouvrages de Platon, hors ses lettres, qui ne nous restent qu'au nombre de douze, sont en forme de dialogues. On peut diviser ces dialogues en trois espèces; dans les uns, il réfute les sophistes; dans d'autres, il cherche à instruire la jeunesse; et la troisième espèce est de ceux qui sont propres aux personnes déjà mûres. Il y a encore une autre distinction à faire entre ces dialogues; car tout ce que Platon dit comme de lui-même dans ses lettres, dans ses livres des Lois, et dans son *Epinomis*, il le donne comme sa véritable et propre doctrine; mais pour ce qu'il dit dans les autres dialogues sous des noms empruntés, comme sous ceux de Socrate, de Timée, de Parménide ou de Zénon, il ne le donne que comme probable et sans s'en rendre garant. Quoique

ce qu'il fait dire à Socrate dans ses dialogues, soit tout-à-fait dans le goût et selon la méthode que suivoit Socrate en disputant, il ne faut pas croire pourtant que ce soient toujours les véritables sentimens de Socrate, puisque ce philosophe ayant lu le dialogue intitulé Lysis, de l'Amitié, que Platon avoit composé du vivant de Socrate, il ne put s'empêcher de s'inscrire en faux sur ce dialogue, en disant : « Dieux immortels! que ce jeune homme m'én fait » dire, à quoi je n'ai jamais pensé! »

Le style de Platon, selon le témoignage d'Aristote son disciple, tenoit pour ainsi dire le milieu entre l'élévation de la poésie et la simplicité de la prose. Cicéron le trouvoit si noble, qu'il n'a point fait difficulté de dire que, si Jupiter avoit voulu parler le langage des hommes, il ne se seroit pas exprimé autrement que Platon. Panætius avoit coutume de l'appeler l'Homère des philosophes; ce qui revient assez au jugement qu'en porta depuis Quintilien, qui, en parlant de son éloquence, la traite de divine et d'homérique.

Il se fit un système de doctrine composé des opinions de trois philosophes. Il donna dans les sentimens d'Héraclite pour ce qui regarde la physique et les choses qui tombent sous les sens; il suivit Pythagore dans la métaphysique, et ce qui ne tombe que sous l'intelligence. Pour ce qui touche la politique et la morale, il mettoit Socrate au-dessus de tout, et s'attacha uniquement à sa doctrine.

Platon, selon que rapporte Plutarque au premier livre des Opinions des Philosophes, chap. III, admettoit trois principes, Dieu, la matière et l'idée : Dieu,

comme l'intelligence universelle; la matière, comme le premier suppôt de la génération et de la corruption; l'idée, comme une substance incorporelle et résidente dans l'entendement de Dieu. Il reconnoissoit à la vérité que le monde étoit l'ouvrage d'un Dieu créateur; mais il n'entendoit pas, par le nom de création, une création proprement dite : car il supposoit que Dieu n'avoit fait que former et bâtir pour ainsi dire le monde d'une matière préexistante, et qui étoit de toute éternité; de sorte que ce Dieu créateur n'est, selon lui, à l'égard du monde qu'il a créé en débrouillant le chaos, et en donnant une forme à une matière brute, que ce que sont un architecte et des maçons, qui, en taillant et en arrangeant dans un certain ordre des pierres brutes, en forment une maison.

On a toujours cru que Platon avoit eu connoissance du vrai Dieu, soit par les lumières de son esprit, soit par celles qu'il avoit pu tirer des livres des Hébreux; mais il faut convenir aussi qu'il a été du nombre de ces philosophes dont parle saint Paul, qui, ayant connu Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu, mais se sont égarés dans la vanité de leurs sentimens. En effet, il établit dans son *Epinomis* trois sortes de dieux; des dieux supérieurs, des dieux inférieurs, et des mitoyens. Les supérieurs, selon lui, habitent le ciel, et sont si élevés au-dessus des hommes, et par l'excellence de leur nature, et par le lieu qu'ils habitent, que les hommes ne peuvent avoir commerce avec eux que par l'entremise des dieux mitoyens qui habitent l'air, et qu'il appelle démons. Ceux-ci sont comme les ministres des dieux

supérieurs à l'égard des hommes; ils portent aux hommes les ordres des dieux, et portent aux dieux les offrandes des hommes; ils gouvernent le monde chacun dans son département, président aux oracles et aux divinations, et sont les auteurs de tous les miracles qui se font et des prodiges qui arrivent. Il y a toute apparence que Platon n'a imaginé cette seconde espèce de dieux, que sur ce qui est dit des anges dans l'Écriture, dont il avoit eu quelque connoissance. Il admet encore une troisième espèce de dieux, mais inférieurs aux seconds; il les place dans les rivières; il se contente de les qualifier de demi-dieux, et leur donne le pouvoir d'envoyer des songes, et de faire d'autres merveilles comme les dieux mitoyens. Il prétend même que tous les élémens et toutes les parties de l'univers sont remplis de ces demi-dieux, qui, selon lui, se font voir quelquefois et se dérobent ensuite à notre vue. Voilà vraisemblablement sur quoi sont fondés les sylphes, les salamandres, les ondins, et les gnomes de la cabale.

Platon enseignoit aussi la métempsycose, qu'il avoit prise de Pythagore, et ensuite tournée à sa manière, comme on peut le voir dans ses dialogues intitulés Phèdre, Phædon, Timée et autres. Quoique Platon ait fait un fort beau dialogue sur l'immortalité de l'ame, cependant il est tombé sur cette matière dans de grandes erreurs, soit par rapport à la substance de l'ame, qu'il croyoit composée de deux parties, l'une spirituelle et l'autre corporelle; soit par rapport à son origine, prétendant que les ames étoient préexistantes aux corps, et que, tirées du ciel pour animer successivement différens corps, elles retournoient au ciel

ciel après avoir été purifiées; d'où, au bout d'un certain nombre d'années, elles étoient encore employées à animer successivement différens corps; de sorte que ce n'étoit qu'un cercle continuel de souillures et de purifications, de retours au ciel et de retours sur la terre dans les corps qu'elles animoient. Comme il croyoit que ces ames n'oublioient pas entièrement ce qu'elles avoient éprouvé dans les différens corps qu'elles avoient animés, il prétendoit que les connoissances qu'elles acquéroient étoient moins de nouvelles connoissances, que des réminiscences de ce qu'elles avoient su autrefois; et il fondoit sur ces réminiscences prétendues son dogme de la préexistence des ames.

Mais sans nous étendre davantage sur les opinions de ce philosophe, qu'il ne nous a exposées que d'une manière fort enveloppée, il suffit de dire que sa doctrine sur bien des points parut si neuve et si relevée, qu'elle lui mérita de son temps le nom de divin, et le fit regarder presque comme un dieu après sa mort. Il mourut la première année de la cent huitième olympiade, à l'âge de quatre-vingt-un ans, et le même jour qu'il étoit né.

ANTISTHÈNE.

Il fut disciple de Socrate, contemporain de Platon et des autres disciples de Socrate.

Les disciples de Socrate, après la mort de leur maître, se divisèrent en trois sectes différentes qu'on nomma Cyniques, Académiques et Cyrénaïques.

Antisthène fut chef des Cyniques. On rapporte différens sujets pourquoi ces philosophes furent appelés Cyniques ; les uns disent que c'étoit parce qu'ils vivoient comme des chiens ; et d'autres, parce que le lieu où Antisthène enseignoit n'étoit pas fort éloigné d'une des portes d'Athènes, qu'on appeloit des Cynosarges.

Antisthène étoit fils d'un Athénien de même nom, et d'une esclave. Quand on lui reprochoit que sa mère étoit de Phrygie : Qu'importe? disoit-il ; Cybèle, la mère des dieux, n'étoit-elle pas aussi de ce pays-là ?

Il fut d'abord disciple de l'orateur Gorgias. Ensuite il enseigna quelque temps en particulier ; et comme il parloit fort éloquemment, on accouroit de plusieurs endroits pour l'écouter. La grande réputation de Socrate lui donna envie de l'aller entendre. Il en revint tellement charmé, qu'il lui mena tous ses disciples. Il les pria de vouloir être ses camarades dans l'école de Socrate, et résolut de n'en plus prendre dans la suite. Il demeuroit au port de Pirée, et faisoit tous les jours quarante stades pour avoir le plaisir de voir et d'entendre Socrate.

Antisthène étoit un homme austère, qui vivoit d'une manière très-dure. Il prioit les dieux de lui envoyer plutôt la folie que l'attachement aux plaisirs sensuels. Il traitoit sévèrement ses disciples. Quand quelqu'un lui en demandoit la raison : Les médecins, disoit-il, ne font-ils pas la même chose à l'égard des malades?

C'est lui qui a commencé à porter un grand manteau double, une besace et un bâton, qui furent depuis tout le meuble des Cyniques, et les seules richesses qu'ils souhaitoient pour disputer de la félicité avec Jupiter même.

Il laissoit croître sa barbe sans y toucher jamais, et étoit toujours fort négligé dans ses habits.

Il ne s'attachoit qu'à la morale, et disoit que toutes les autres sciences étoient entièrement inutiles.

Il faisoit consister le souverain bien à suivre la vertu et à mépriser le faste.

Tous les Cyniques vivoient très-durement. Ils ne mangeoient ordinairement que des fruits et des légumes. Ils ne buvoient que de l'eau, et ne s'embarrassoient pas de coucher sur la terre. Ils disoient que le propre des dieux étoit de n'avoir besoin de rien, et que les gens qui avoient le moins de besoins étoient ceux qui approchoient le plus près de la divinité. Ils faisoient gloire tous de mépriser les richesses, la noblesse et tous les autres avantages de la nature ou de la fortuue. Au reste, c'étoit des gens effrontés, qui n'avoient honte de rien, non pas même des choses les plus infâmes. Ils ne connoissoient aucune bienséance, et n'avoient aucun égard pour personne.

Antisthène avoit l'esprit subtil, et étoit si agréable en compagnie, qu'il tournoit toute l'assemblée comme il lui plaisoit.

Il signala son courage dans la bataille de Tanagra, où il se distingua fort. Socrate en eut beaucoup de joie, et quelque temps après on lui vint dire, comme une espèce de reproche, que la mère d'Antisthène étoit phrygienne. Comment, répondit-il, croiriez-vous qu'un si grand homme pût naître du mariage d'un Athénien avec une Athénienne? Socrate ne put cependant s'empêcher de lui reprocher son orgueil par la suite.

Il l'aperçut un jour qu'il tournoit son manteau afin d'en montrer à tout le monde un côté qui étoit déchiré. O Antisthène, s'écria Socrate, je découvre ta vanité au travers des trous de ton manteau!

Quand Antisthène entendoit que les Athéniens se vantoient d'être originaires du pays qu'ils habitoient, il leur disoit en se moquant d'eux : Cela vous est commun avec les tortues et les limaçons, car ils demeurent perpétuellement dans les lieux où ils naissent.

Antisthène disoit que la science la plus nécessaire étoit de désaprendre le mal.

Un homme vint un jour lui présenter son fils pour être son disciple, et lui dit : De quelle chose mon fils a-t-il besoin présentement? C'est, répondit Antisthène, d'un livre neuf, d'une plume neuve et de tablettes neuves; pour lui faire connoître que l'esprit de son fils devoit être comme une cire nouvelle, qui n'auroit encore reçu aucune impression.

On lui demanda une fois ce qui étoit le plus à

souhaiter au monde. C'est, répondit-il, de mourir heureux.

Il étoit irrité contre les envieux, qui sont continuellement rongés par leur propre humeur, comme le fer par la rouille qu'il produit. Il croyoit que si on étoit obligé de choisir, il vaudroit beaucoup mieux devenir corbeau qu'envieux, parce que les corbeaux ne déchirent que les morts, au lieu que les envieux déchirent les vivans.

Quelqu'un lui dit un jour que la guerre emportoit bien des malheureux. Cela est vrai, répondit Antisthène, mais elle en fait beaucoup plus qu'elle n'en emporte.

Quand on le prioit de donner une idée de la divinité, il répondoit, qu'il n'y avoit aucun être qui lui ressemblât, et qu'ainsi c'étoit une folie de s'attacher à la vouloir connoître par quelque représentation sensible.

Il vouloit que chacun respectât ses ennemis, parce que ce sont eux qui s'aperçoivent les premiers de nos défauts, et qui les publient, et qu'en ce cas-là ils nous sont beaucoup plus utiles que nos amis, parce qu'ils nous donnent occasion de nous corriger.

Il disoit qu'il falloit beaucoup plus estimer un ami honnête homme qu'un parent, parce que les liens de la vertu sont beaucoup plus forts que ceux du sang : qu'il étoit bien plus à propos d'être d'un petit nombre de sages contre une grande multitude de fous, que d'être joint avec une grande multitude de fous contre un petit nombre de sages.

Il entendit un jour que certains malhonnêtes gens le louoient : Bons dieux, dit-il, qu'ai-je fait de mal?

Il croyoit que le sage n'étoit pas obligé de vivre selon les lois, mais selon les règles de la vertu : que rien ne lui devoit être nouveau ni fâcheux, parce qu'il devoit prévoir long-temps auparavant tout ce qui pouvoit arriver, et être prêt à tout événement.

Il disoit que la noblesse et la sagesse étoient la même chose, et que par conséquent il n'y avoit point d'autre noble que le sage : que la prudence étoit un mur très-fort qu'on ne pouvoit ni rompre ni surprendre : que le moyen le plus sûr pour s'immortaliser étoit de vivre saintement; et que pour être content dans le monde, on n'avoit besoin que des forces de Socrate.

Un jour un homme s'avisa de lui demander quelle sorte de femme il devoit prendre. Si tu en prends une laide, lui dit-il, elle ne tardera guère à te déplaire; et si tu en prends une belle, elle sera commune.

Il vit un jour un adultère qui s'enfuyoit : Malheureux, s'écria Antisthène, combien aurois-tu évité de dangers avec une obole?

Il exhortoit ses disciples à faire provision de choses qu'aucun naufrage ne leur pût jamais faire perdre.

Quand il avoit un ennemi, il lui souhaitoit toutes sortes de biens, excepté la sagesse.

Si quelqu'un lui parloit de la vie délicieuse : Bons dieux, disoit-il, que ce ne soit que pour les enfans de nos ennemis!

Dès qu'il voyoit une femme bien parée, il s'en alloit aussitôt dans sa maison, il prioit son mari de lui montrer ses armes et son cheval : s'il trouvoit tout en bon état, il permettoit à la femme de faire tout ce

qu'elle voudroit, parce qu'elle avoit un mari en état de la défendre; s'il ne trouvoit pas un bon équipage, il conseilloit à la femme d'ôter tous ses ornemens, de crainte de devenir la proie du premier qui voudroit lui faire violence.

Il avertit un jour les Athéniens d'atteler indifféremment à la charrue des ânes et des chevaux, sans aucune distinction. Cela ne seroit pas bien, lui dit-on, car les ânes ne sont pas propres à labourer la terre. Qu'importe? répondit Antisthène; quand vous élisez des magistrats, regardez-vous s'ils sont propres à gouverner où s'ils ne le sont pas? Il suffit que vous les choisissiez.

On lui dit un jour que Platon parloit mal de lui. Cela m'est commun avec les rois, répondit-il, de recevoir des injures de ceux à qui on a fait du bien.

Il disoit que c'étoit une chose bien ridicule de prendre tant de peine à nettoyer le froment d'ivraie, et les armées de soldats inutiles, pendant qu'on ne songeoit pas seulement à bannir les envieux hors de la république.

Quand on lui reprochoit qu'il voyoit souvent des gens de mauvaise vie : Qu'importe? répondoit-il; les médecins voient bien tous les jours des malades, et ils ne prennent pas la fièvre.

Antisthène étoit très-patient; il exhortoit ses disciples à souffrir sans s'émouvoir toutes les injures qu'on leur diroit.

Il blâmoit fort Platon, qu'il accusoit d'aimer le faste et la grandeur, et il ne manquoit jamais de le railler sur ce sujet.

Quand quelqu'un lui demandoit quel profit il avoit

tiré de sa philosophie : C'est, répondit-il, de pouvoir m'entretenir avec moi-même, et de faire volontairement ce que les autres ne font que par contrainte.

Antisthène conserva toujours une grande reconnoissance envers Socrate son maître. Il semble même que ce fut lui qui vengea sa mort. Car comme plusieurs gens étoient venus exprès des extrémités du Pont-Euxin pour entendre Socrate, Antisthène les mena chez Anyte : Tenez, leur dit-il, cet homme-ci est beaucoup plus sage que Socrate; car c'est lui qui l'a accusé. Le souvenir de Socrate fit tant d'impression sur tous ceux qui étoient présens, qu'ils chassèrent aussitôt Anyte hors de la ville. Ils se saisirent de Mélite, qui étoit l'autre accusateur de Socrate, et le firent mourir.

Antisthène tomba malade d'une phthisie. Il semble que l'envie de vivre lui fit préférer un état languissant à une mort prompte ; car Diogène son disciple entra un jour dans sa chambre, un poignard sous son manteau ; Antisthène lui dit : Ah ! qui est-ce qui me délivrera des maux que je souffre ? Diogène tira son poignard : Ce sera celui-ci, lui dit-il. Je cherche à me délivrer de mes douleurs, répondit Antisthène, mais non pas de la vie. Il y a apparence qu'Antisthène se vantoit qu'Hercule étoit l'instituteur des Cyniques ; car le poète Ausone dans ses épigrammes le fait parler ainsi :

Inventor primus Cynices ego. Quæ ratio istæc ?
  Alcides multo dicitur esse prior.
Alcida quondam fueram doctore secundus ;
  Nunc ego sum Cynices primus, et ille deus.

ARISTIPPE,

Contemporain de Platon, vivoit sous la 96e olympiade.

Aristippe étoit originaire de Cyrène, dans la Libye. La grande réputation de Socrate lui fit quitter son pays pour venir s'établir à Athènes, afin d'avoir le plaisir de l'entendre. Il fut un des principaux disciples de ce philosophe, mais il mena une vie fort opposée aux préceptes qu'on enseignoit dans cette excellente école. C'est lui qui est l'auteur de la secte qu'on nomme des Cyrénaïques, à cause qu'Aristippe leur maître étoit de la ville de Cyrène.

Aristippe avoit l'esprit fort brillant, et les réparties vives; il parloit agréablement, et trouvoit toujours quelques plaisanteries sur la moindre chose; il ne songeoit uniquement qu'à flatter les rois et les grands seigneurs; il étoit toujours prêt à faire tout ce qu'ils souhaitoient; il les faisoit rire, et tiroit d'eux tout ce qu'il vouloit; il tournoit en raillerie toutes les insultes et les infamies qu'ils lui faisoient, en sorte qu'il leur étoit impossible de le mettre mal avec eux, quand même ils l'auroient voulu. Il étoit si adroit et si insinuant, qu'il venoit aisément à bout de tout ce qu'il entreprenoit. Il avoit l'esprit égal dans toutes sortes d'états où il se trouvoit, sans se soucier d'aucune bienséance. Platon lui disoit quelquefois : O Aristippe, dans tout l'univers il n'y a que toi qui saches faire aussi bonne contenance sous de vieux haillons que sous une magnifique robe de pourpre !

Horace, parlant de ce philosophe, dit qu'il sa-

voit toutes sortes de personnages, et qu'il étoit content du peu qu'il possédoit dans le temps même qu'il cherchoit à avoir davantage.

Toutes ces qualités l'avoient rendu fort agréable à Denys le tyran, en sorte qu'il étoit mieux dans son esprit que tous les autres courtisans ensemble. Aristippe alloit souvent à Syracuse pour faire bonne chère avec lui : dès qu'il commençoit à s'y ennuyer, il alloit chez d'autres grands seigneurs ; et comme il passoit toute sa vie dans les cours des princes, c'étoit le sujet pour lequel Diogène le Cynique, qui vivoit de son temps, ne l'appeloit jamais que chien royal.

Un jour Denys lui cracha au visage ; cela fit de la peine à quelques-uns de la compagnie. Aristippe n'en fit que rire : Voilà bien de quoi se plaindre ! les pêcheurs, pour attraper un petit poisson, se laissent bien mouiller jusqu'à la peau, et moi, pour prendre une baleine, je ne souffrirois pas qu'on me jetât un peu de salive sur le visage.

Une autre fois Denys étoit mécontent de lui ; quand on fut prêt à se mettre à table, il voulut qu'Aristippe se mît à la dernière place. Aristippe ne s'en chagrina point : Apparemment, lui dit-il, que vous avez dessein d'honorer cette place-là ?

Aristippe a été le premier des disciples de Socrate qui commença d'exiger certaine rétribution de ceux qu'il enseignoit ; et pour autoriser cette coutume, un jour il envoya lui-même vingt mines à Socrate. Socrate ne les voulut point recevoir, et fut assez mécontent, pendant qu'il vécut, de la conduite que tenoit son disciple ; mais il ne paroît pas qu'Aristippe s'en mît en peine. Quand on lui faisoit des reproches,

et qu'on lui opposoit la générosité de son maître, qui n'avoit jamais rien exigé de personne, il répondoit : Ah! cela est bien différent; tous les plus grands seigneurs d'Athènes faisoient gloire de fournir à Socrate toutes les choses dont il avoit besoin, en sorte même que Socrate étoit obligé d'en renvoyer la plus grande partie, et moi à peine ai-je un méchant esclave qui songe à moi.

Certain homme lui amena son fils pour l'instruire, et le pria d'en avoir grand soin; Aristippe lui demanda cinquante drachmes : Comment cinquante drachmes? répondit le père de l'enfant; et il ne faudroit que cela pour acheter un esclave. Hé bien, va-t'en l'acheter, répondit Aristippe, et tu en auras deux. Ce n'étoit pas pourtant qu'Aristippe fût avare; au contraire, il ne vouloit avoir d'argent que pour le dépenser, et que pour montrer la manière dont il falloit s'en servir.

Un jour, comme il passoit la mer, quelqu'un l'avertit que le vaisseau dans lequel il passoit appartenoit à des corsaires. Aristippe tira de sa poche tout l'argent qu'il avoit; il fit semblant de le compter, et le laissa tomber exprès dans la mer: il fit aussitôt un grand soupir, comme si le sac lui eût échappé des mains, et dit tout bas : Il vaut mieux qu'Aristippe perde son argent, que de périr lui-même à cause de son argent.

Une autre fois il aperçut que son esclave qui le suivoit ne pouvoit pas marcher si vite que lui, à cause de l'argent dont il étoit chargé : Jette tout ce que tu as de trop, lui dit-il, et ne porte que ce que tu pourras.

Horace, parlant des gens qui mettent tout leur avantage dans les richesses, leur oppose Aristippe.

Aristippe aimoit fort la bonne chère, et n'épargnoit rien quand il s'agissoit d'un bon morceau. Un jour il acheta une perdrix cinquante drachmes; quelqu'un ne put s'empêcher de blâmer cet excès : Si cette perdrix ne coûtoit qu'une obole, ne l'achèterois-tu pas? Assurément, répondit l'autre. Et moi, répliqua Aristippe, j'estime encore moins cinquante drachmes, que toi une obole.

Une autre fois il avoit acheté très-cher quelques friandises : certain homme qui se trouva là voulut lui en faire des réprimandes : Ne donnerois-tu pas bien trois oboles de tout cela, dit Aristippe? Oui, répondit-il. Hé bien, répliqua Aristippe, je ne suis donc pas encore si gourmand que tu es avare.

Quand on lui reprochoit qu'il vivoit trop splendidement, il disoit : Si la bonne chère étoit blâmable, on ne feroit pas de si grands festins dans toutes les fêtes des dieux.

Platon même, qui passoit pour être assez magnifique, ne put s'empêcher une fois de l'avertir qu'il vivoit trop délicieusement. Aristippe lui dit : Crois-tu que Denys soit honnête homme? Oui, répondit Platon. Hé bien, répondit Aristippe, il vit encore bien plus délicieusement que moi; et ainsi rien n'empêche qu'on ne soit honnête homme quoiqu'on fasse bonne chère.

Diogène étoit un jour à laver des herbes, selon sa coutume; il vit passer Aristippe : Si tu savois te contenter avec des herbes, comme moi, lui dit-il, tu ne te mettrois guère en peine d'aller faire ta cour aux

rois. Et toi, répondit Aristippe, si tu savois l'art de bien faire ta cour aux rois, tu ne tarderois guère à ne plus aimer tes herbes.

Un jour Denys fit venir trois belles courtisanes devant Aristippe, et lui permit de choisir celle qui lui plairoit davantage; Aristippe les prit toutes les trois. Le choix n'est pas sûr, dit-il; vous savez bien tous les malheurs qui ont suivi celui de Pâris; deux peuvent plus faire de mal, qu'une ne sauroit jamais faire de bien. Il les amena jusqu'au vestibule de sa maison, et les renvoya aussitôt.

Denys lui dit une autre fois : Pourquoi voit-on perpétuellement des philosophes chez les grands seigneurs, et qu'on ne voit jamais les grands seigneurs chez les philosophes? C'est, répondit Aristippe, parce que les philosophes connoissent bien les choses dont ils ont besoin, et que les grands seigneurs ne les connoissent pas.

Certain homme lui fit encore la même question dans un autre temps : On voit bien, répondit-il, les médecins chez les malades, et cependant il n'y a personne qui n'aime mieux traiter un malade que d'être malade lui-même.

Aristippe disoit que c'étoit une très-belle chose que de modérer ses passions, mais non pas de les déraciner tout-à-fait : que ce n'étoit pas un crime de jouir des plaisirs, pourvu qu'on n'en fût pas esclave; et c'est de là que, quand on le railloit sur le commerce qu'il avoit avec la courtisane Laïs, il disoit : Il est vrai que je possède Laïs, mais Laïs ne me possède pas.

Comme il entroit un jour dans la chambre de cette

courtisane, un de ses disciples qui l'accompagnoit en eut honte. Aristippe s'aperçut qu'il rougissoit : Mon enfant, lui dit-il, ce n'est pas d'y entrer dont on doit rougir, mais c'est de n'en pouvoir sortir.

Un jour le philosophe Polyxène le vint voir; il aperçut en entrant un très-grand festin, et plusieurs dames magnifiquement parées. Il s'emporta aussitôt, et se mit à déclamer contre un si grand luxe. Aristippe lui demanda fort honnêtement s'il vouloit se mettre à table avec eux. Je le veux bien, répondit Polyxène. Comment, lui répondit Aristippe, pourquoi fais-tu tant de bruit? Ce n'est donc pas la bonne chère ni la compagnie que tu blâmes, et ce n'est que la dépense.

Aristippe avoit eu autrefois certain différend avec Eschine. Cela les avoit tellement refroidis, qu'ils ne s'étoient point vus depuis ce temps-là. Aristippe s'en alla chez Eschine. Eh bien, lui dit-il, ne nous raccommoderons-nous jamais? Veux-tu attendre que tout le monde se moque de nous, et que les parasites en fassent rire ceux chez qui ils iront manger? Cela me fait un grand plaisir, répondit Eschine, et je consens de tout mon cœur à cette réconciliation. Souviens-toi donc, continua Aristippe, que c'est moi qui t'ai prévenu, quoique je sois ton aîné.

Un jour Denys fit un grand festin, et sur la fin il voulut que chacun s'habillât d'une longue robe de pourpre, et qu'on dansât au milieu d'une salle. Platon n'en voulut rien faire. Il dit qu'il étoit homme, et qu'un habit si efféminé ne lui convenoit pas. Aristippe n'en fit aucune difficulté. Il commença à danser avec la robe, et dit gaillardement : On en fait bien

d'autres dans les fêtes de Bacchus, et cependant on ne s'y corrompt pas, quand on ne l'est pas d'ailleurs.

Une autre fois il prioit Denys pour un de ses meilleurs amis; Denys le repoussoit, et ne vouloit pas lui accorder ce qu'il lui demandoit. Aristippe se jeta à ses pieds. Quelqu'un trouva fort à redire à cette bassesse. Ce n'est pas ma faute, répondit Aristippe, c'est celle de Denys qui a les oreilles aux pieds.

Comme il étoit à Syracuse, Simus, phrygien, trésorier de Denys, lui montroit son superbe palais, et en se promenant il lui faisoit remarquer la magnificence des planchers. Aristippe se mit à tousser: il fit deux ou trois efforts pour amasser plus d'ordure, et cracha sur le visage de Simus. Simus voulut se mettre en colère: Mon ami, lui dit Aristippe, je n'ai point vu d'endroit plus sale où je pusse cracher. Quelques-uns attribuent cette aventure ou une pareille à Diogène. Ils étoient fort capables l'un et l'autre de faire ce coup.

Certain homme se mit un jour à lui dire des injures. Aristippe s'en alla. L'autre le poursuivoit et lui crioit: Tu t'en vas, scélérat? C'est que tu as le pouvoir de me dire des injures, répondit Aristippe; mais moi il ne m'est pas permis de les écouter.

Une autre fois, comme il passoit à Corinthe, il s'éleva tout d'un coup une furieuse tempête. Aristippe avoit grand' peur de périr. Quelqu'un de ceux qui étoient dans le même vaisseau ne put s'empêcher de se moquer de lui. Nous autres ignorans, dit-il, nous ne craignons rien, et vous autres grands

philosophes, pourquoi tremblez-vous si fort? C'est, répondit Aristippe, que nous ne craignons pas pour la même ame, et qu'il y a bien de la différence entre ce que nous avons à perdre.

Quand on lui demandoit quelle différence il y avoit entre un homme savant et un ignorant, il disoit qu'il falloit les dépouiller l'un et l'autre, et les envoyer tout nus chez des étrangers; qu'on ne tarderoit guère à s'en apercevoir.

Il croyoit qu'il valoit beaucoup mieux être pauvre qu'ignorant, parce qu'un pauvre ne manquoit que d'argent, au lieu qu'un ignorant manquoit d'humanité, et qu'il étoit, à l'égard d'un habile homme, ce qu'un cheval indompté est à l'égard d'un cheval dompté.

Quand on lui reprochoit qu'il négligeoit son fils, et qu'il le rejetoit comme s'il n'étoit pas sorti de lui: Qu'importe? répondoit Aristippe; personne n'ignore que la vermine et la pituite ne naissent de nous, et cependant cesse-t-on de les chasser? Un jour Denys donna de l'argent à Aristippe et un livre à Platon. Quelqu'un voulut blâmer Aristippe sur la différence de ce présent; il répondit : J'ai besoin d'argent et Platon de livres.

Une autre fois Aristippe demanda un talent à Denys. Denys lui dit : Tu m'as autrefois assuré que les sages ne manquoient jamais d'argent. Commencez par m'en donner, répondit Aristippe, ensuite nous examinerons cela. Denys lui en donna. Hé bien, continua Aristippe, ne voyez-vous pas bien à présent que je n'en ai plus besoin?

Comme Aristippe alloit souvent à Syracuse, Denys

nys s'avisa un jour de lui demander ce qu'il venoit faire. Je viens pour vous donner de ce que j'ai, répondit Aristippe, et en échange pour recevoir de ce que vous avez.

Quand quelqu'un lui reprochoit qu'il quittoit Socrate pour aller chez Denys, il disoit : Quand j'avois besoin de sagesse, j'allois chez Socrate; et à présent que j'ai besoin d'argent, je viens chez Denys.

Il vit une fois un jeune homme qui étoit fort glorieux à cause qu'il savoit bien nager. N'as-tu pas de honte, lui dit-il, de tirer vanité de si peu de chose? Les dauphins nagent encore mieux que toi.

Quand on lui demandoit ce qu'il avoit tiré de sa philosophie : C'est, dit-il, de savoir parler librement à toutes sortes de gens. Vous autres philosophes, lui dit quelqu'un, quel avantage avez-vous au-dessus des autres? C'est que, quand il n'y auroit point de lois, répondit Aristippe, nous vivrions toujours de la même manière.

Les Cyrénaïques ne s'attachoient qu'à la morale, et très-peu à la logique; ils négligeoient la physique, parce qu'ils en supposoient la connoissance impossible. Ils croyoient que la fin de toutes les actions des hommes devoit être le plaisir; non pas une privation de douleur, mais un plaisir réel qui consiste dans le mouvement. Ils admettoient deux différens mouvemens dans l'ame, l'un doux, qui faisoit le plaisir; l'autre violent, qui faisoit la douleur. Ils disoient que, puisque tout le monde se portoit naturellement vers l'un, et fuyoit l'autre, cela prouvoit manifestement que le plaisir étoit la fin de

l'homme. Ils considéroient l'état d'indolence comme un sommeil, qui ne doit pas être mis au rang des plaisirs ni des douleurs. Ils ne faisoient état de la vertu qu'autant qu'elle pouvoit servir à la volupté, comme on n'estime une médecine qu'à cause qu'elle est utile à la santé. Ils disoient que la fin différoit de la béatitude, en ce que la fin d'une action n'étoit que la vue d'un plaisir particulier, au lieu que la béatitude étoit un assemblage de tous les plaisirs; que les plaisirs du corps étoient beaucoup plus sensibles que ceux de l'esprit. C'est pour cela que tous les Cyrénaïques avoient beaucoup plus de soin de leur corps que de leur esprit.

Ils tenoient pour maxime qu'il ne falloit cultiver les amis qu'à cause du besoin qu'on avoit d'eux; de même qu'on n'estimoit les membres du corps qu'autant qu'ils étoient utiles.

Ils disoient qu'il n'y avoit rien non plus en soi de juste ni d'injuste, d'honnête ni de malhonnête; mais seulement, par rapport aux lois et aux coutumes du pays : qu'un homme sage ne devoit rien faire mal à propos, à cause des accidens qui lui en pouvoient arriver; qu'il devoit perpétuellement se conformer aux lois du pays où il étoit, et éviter la mauvaise réputation.

Ils disoient aussi qu'il n'y avoit rien non plus en soi d'agréable ou de désagréable, et que toutes choses ne devenoient telles que par rapport à la nouveauté ou à l'abondance, ou enfin à d'autres circonstances qui faisoient qu'elles nous étoient agréables ou désagréables.

Qu'il étoit impossible d'être parfaitement heureux

en ce monde, à cause que nous sommes sujets à mille infirmités et à mille passions, qui empêchent que nous ne jouissions des plaisirs, ou même qui nous troublent en leur jouissance.

Que la liberté ni l'esclavage, les richesses ni la pauvreté, la noblesse ni la basse naissance ne faisoient rien pour le plaisir, puisqu'on pouvoit être également heureux dans toutes sortes d'états.

Que le sage ne devoit haïr personne, mais instruire tout le monde ; qu'il ne devoit rien faire que par rapport à lui, puisque personne n'étoit plus digne que lui de posséder toutes sortes d'avantages ; et même qu'il étoit toujours infiniment au-dessus de tout ce qu'il y avoit au monde. Voilà quels étoient les sentimens d'Aristippe et des Cyrénaïques.

Aristippe avoit une fille nommée Aréta, qu'il eut grand soin d'élever dans ses principes ; elle y devint très-habile. Elle instruisit elle-même son fils Aristippe, surnommé Métrodidacte, qui fut le maître de l'impie Théodore. Celui-ci, outre les principes des Cyrénaïques, enseigna publiquement qu'il n'y avoit point de dieux : que l'amitié étoit une chimère, puisqu'il n'y en pouvoit avoir entre les fous : que le sage se suffisoit à lui-même, et que par conséquent il n'avoit point besoin d'amis : que le sage ne devoit point s'exposer aux dangers pour sa patrie : qu'il n'avoit point d'autre patrie que le monde, et qu'il n'étoit point juste qu'il fût en danger pour une multitude de fous ; qu'il pouvoit commettre des larcins, des sacriléges et des adultères, lorsqu'il en trouveroit l'occasion favorable, puisque toutes ces choses n'étoient des crimes que dans l'opinion des ignorans

et du petit peuple, et que réellement il n'y avoit aucun mal : qu'il pouvoit faire publiquement les choses qui passoient pour être les plus infâmes dans l'esprit du peuple.

Il pensa un jour être traîné dans l'Aréopage, mais Démétrius de Phalère le sauva. Il demeura quelque temps à Cyrène, où il vécut en grande considération chez Marius. Les Cyrénéens l'exilèrent. Il leur dit en se retirant : Vous ne savez ce que vous faites de me chasser de Libye pour m'envoyer en exil en Grèce. Ptolémée Lagus, chez qui il s'étoit retiré, l'envoya un jour en qualité d'ambassadeur vers Lysimachus ; il lui parla avec tant d'effronterie, que l'intendant de Lysimachus, qui se trouva là, lui dit : Je crois, Théodore, que tu t'imagines qu'il n'y a pas de rois non plus que de dieux.

Amphicrate rapporte que ce philosophe fut à la fin condamné à mort, et qu'on l'obligea de boire du poison.

ARISTOTE.

Né la première année de la 99e olympiade ; mort la troisième année de la 114e, âgé de soixante-trois ans.

Aristote a été l'un des plus illustres philosophes de toute l'antiquité ; son nom est encore aujourd'hui très-célèbre dans toutes les écoles. Il étoit fils de Nicomachus, médecin, et ami d'Amyntas, roi de Macédoine, et descendoit de Machaon, petit-fils d'Es-

culape. Il naquit à Stagyre, ville de Macédoine, la première année de la quatre-vingt-dix-neuvième olympiade. Il perdit son père et sa mère dès les premières années de son enfance, et fut assez négligé par ceux qui s'étoient chargés de son éducation. Il passa une partie de sa jeunesse dans le libertinage et dans la débauche, où il dissipa presque tout son bien. Il prit d'abord le parti de la guerre; mais comme cette profession-là n'étoit pas tout-à-fait conforme à ses inclinations, il alla à Delphes consulter l'oracle, pour savoir à quoi il se détermineroit. L'oracle lui ordonna d'aller à Athènes, et de s'appliquer à la philosophie. Il étoit alors dans sa dix-huitième année. Il étudia pendant vingt ans dans l'Académie sous Platon : et comme il avoit déjà tout dissipé son bien, il étoit obligé, pour subsister, de faire trafic de certains remèdes qu'il débitoit lui-même à Athènes.

Aristote mangeoit peu, et dormoit encore moins. Il avoit une si grande passion pour l'étude, qu'afin de résister à l'accablement du sommeil, il mettoit un bassin d'airain à côté de son lit, et quand il étoit couché il étendoit hors du lit une de ses mains où il tenoit une boule de fer, afin que le bruit de cette boule qui tomboit dans le bassin lorsqu'il vouloit s'endormir, le réveillât sur-le-champ. Laërce rapporte qu'il avoit la voix grêle, les yeux petits, les jambes menues, et qu'il s'habilloit toujours magnifiquement.

Aristote avoit l'esprit très-subtil, et comprenoit aisément les questions les plus difficiles. Il ne tarda guère à devenir habile dans l'école de Platon, et à se faire fort distinguer au-dessus de tous les autres.

Académiciens. On ne décidoit aucune question dans l'Académie sans l'avis d'Aristote, quoiqu'il ne se rencontrât pas toujours conforme à celui de Platon. Tous les autres disciples le regardoient comme un génie extraordinaire; quelques-uns même suivoient ses opinions au préjudice de celles de leur maître. Aristote se retira de l'Académie : Platon en eût du ressentiment; il ne put s'empêcher de le traiter de rebelle, et de se plaindre que son disciple avoit regimbé contre lui, comme un petit poulain regimbe contre sa mère.

Les Athéniens choisirent Aristote pour l'envoyer en ambassade vers le roi Philippe, père d'Alexandre le Grand. Aristote demeura quelque temps en Macédoine pour les affaires des Athéniens; à son retour, il trouva que Xénocrate avoit été choisi pour enseigner dans l'Académie. Quand Aristote vit que cette place étoit remplie, il dit qu'il seroit honteux s'il gardoit le silence pendant que Xénocrate parleroit. Il institua une nouvelle secte, et enseigna une doctrine différente de celle qu'il avoit apprise de Platon son maître.

La grande réputation qu'avoit Aristote d'exceller dans toutes sortes de sciences, et principalement dans la philosophie et dans la politique, firent que Philippe, roi de Macédoine, le voulut avoir pour être précepteur de son fils Alexandre, âgé pour lors de quatorze ans. Aristote accepta ce parti, et demeura huit ans auprès d'Alexandre, à qui il enseigna, comme rapporte Plutarque, certaines connoissances secrètes qu'il ne montroit à personne. L'étude de la philosophie n'avoit point rendu Aristote trop

farouche; il s'appliquoit aux affaires, et avoit beaucoup de part dans tout ce qui se passoit de son temps à la cour de Macédoine. Le roi Philippe, à sa considération, fit rebâtir Stagyre, patrie de ce philosophe, laquelle avoit été détruite pendant les guerres, et y remit tous les habitans, dont plusieurs avoient été faits esclaves, et les autres s'étoient enfuis.

Aristote, après avoir quitté Alexandre, vint à Athènes, où il fut très-bien reçu à cause que le roi Philippe, à sa considération, avoit fait beaucoup de grâces aux Athéniens. Il choisit dans le Lycée un lieu où il y avoit de belles allées d'arbres : ce fut là qu'il établit sa nouvelle école; et parce qu'ordinairement il enseignoit ses disciples en se promenant avec eux, cela a été cause qu'on a donné à ses sectateurs le nom de Péripatéticiens. Le Lycée ne tarda guère à devenir très-célèbre, à cause du concours d'un grand nombre de gens qui venoient de divers endroits pour entendre Aristote, dont la réputation s'étoit répandue par toute la Grèce.

Alexandre recommanda à Aristote de s'appliquer à faire des épreuves de physique; il lui donna un grand nombre de chasseurs et de pêcheurs pour lui apporter de tous côtés de quoi faire ses observations, et lui envoya huit cents talens pour soutenir cette dépense.

Aristote publia pour lors ses livres de physique et de métaphysique. Alexandre, qui étoit déjà passé en Asie, en apprit la nouvelle : ce prince ambitieux, qui souhaitoit d'être en toutes choses le premier homme du monde, fut fâché de ce que la science d'Aristote alloit devenir commune; il lui en témoi-

gna son ressentiment par une lettre qu'il lui écrivit en ces termes.

Alexandre à Aristote.

« Vous n'avez pas bien fait de publier vos livres » de sciences spéculatives, parce que nous n'aurons » rien au-dessus des autres, si ce que vous nous avez » enseigné en particulier vient à être communiqué » à toutes sortes de gens. Je veux bien que vous sa- » chiez que j'aimerois encore mieux être supérieur » aux autres dans la connoissance des choses rele- » vées, que de les surpasser en puissance. »

Aristote, pour apaiser ce prince, lui fit réponse qu'il les avoit mis au jour, mais de manière qu'il ne les avoit pas mis au jour. Cela vouloit apparemment dire qu'il avoit si bien embrouillé toute sa doctrine, que personne n'y pourroit jamais rien connoître.

Aristote ne se conserva pas toujours bien dans les bonnes grâces d'Alexandre; il se brouilla avec lui, parce qu'il prit avec trop de chaleur le parti du philosophe Callisthène. Ce Callisthène étoit petit-neveu d'Aristote, fils de sa propre nièce. Aristote l'avoit élevé chez lui, et avoit toujours pris soin de son éducation. Lorsqu'il quitta Alexandre, il lui donna ce neveu pour le suivre à la guerre, et le lui recommanda très-particulièrement. Callisthène parloit fort librement au Roi, et avoit une humeur très-peu complaisante pour lui. Ce fut lui qui empêcha que les Macédoniens ne l'adorassent comme un Dieu, à la manière des Perses.

Alexandre, qui le haïssoit à cause de son humeur

inflexible, trouva occasion de se venger en se défaisant de lui. Il l'enveloppa légèrement dans la conjuration que fit quelque temps après Hermolaüs, disciple de Callisthène, et ne voulut pas lui permettre de se défendre. Il le fit exposer aux lions; d'autres disent qu'il le fit pendre; d'autres enfin qu'il expira à la torture.

Aristote, depuis la punition de Callisthène, conserva toujours beaucoup de ressentiment contre Alexandre. Alexandre, de son côté, chercha tous les moyens qu'il put de chagriner Aristote. Il éleva Xénocrate, et lui envoya des présens considérables. Aristote en conçut beaucoup de jalousie; quelques-uns même l'ont accusé d'avoir eu part à la conspiration d'Antipater, et de lui avoir donné l'invention de ce poison qu'on soupçonne qui fit périr Alexandre.

Aristote, quoique assez ferme d'ailleurs, n'a pas laissé de faire paroître bien des foiblesses. Quelque temps après qu'il eut quitté l'Académie, il se retira vers Hermias, tyran d'Atarne. Les uns disent que c'étoit son parent; d'autres assurent qu'Aristote étoit amoureux, et qu'il y avoit dans ce voyage quelque raison de libertinage. Aristote épousa la sœur, d'autres disent la concubine de ce prince. Il se laissa tellement transporter à la passion violente qu'il avoit pour cette femme, qu'il lui fit des sacrifices, comme les Athéniens en faisoient à Cérès Eleusine, et qu'il composa des vers à l'honneur d'Hermias, pour le remercier de ce qu'il avoit permis ce mariage.

Aristote divisa sa philosophie en pratique et en théorique. La philosophie pratique est celle qui nous

enseigne des vérités propres à régler les opérations de notre esprit, comme la logique; ou qui nous donne des maximes pour nous bien conduire dans la vie civile, comme la morale et la politique.

La philosophie théorique est celle qui nous découvre des vérités purement spéculatives, comme la métaphysique et la physique. Il y a, selon lui, trois principes des choses naturelles; la privation, la matière et la forme.

Pour prouver que la privation doit être mise au rang des principes, il dit que la matière dont se fait une chose doit avoir la privation de la forme de cette chose : qu'il faut, par exemple, que la matière dont on fait une table ait la privation de la forme de la table; c'est-à-dire, qu'avant de faire une table, il faut que la matière dont on la fait ne soit point la table. Il ne considère pas la privation comme un principe de composition des corps; mais comme un principe externe de leur production, en tant que la production est un changement par lequel la matière passe de l'état qu'elle n'avoit pas à celui qu'elle acquiert, comme, par exemple, des planches qui passent de n'être point tables à être tables.

Aristote donne deux définitions différentes de la matière : en voici une qui est négative. La matière première, dit-il, est ce qui n'est ni substance, ni étendue, ni qualité, ni aucune autre espèce d'être; ainsi, selon lui, la matière du bois, par exemple, n'est ni son étendue, ni sa figure, ni sa couleur, ni sa solidité, ni sa pesanteur, ni sa dureté, ni sa sécheresse, ni son humidité, ni son odeur, ni enfin aucuns des autres accidens qui se trouvent dans le

bois. L'autre définition est affirmative, et ne contente pas plus que la première. Il dit que la matière est le sujet dont une chose est composée, et en quoi elle se résout en dernier lieu. Il reste toujours à savoir quel est ce premier sujet dont les ouvrages de la nature sont composés.

Le même philosophe enseigne que, pour former un corps naturel, il faut, outre la matière première, un autre principe, qu'il appelle la forme. Quelques-uns croient qu'il n'entend rien autre chose que la disposition des parties; d'autres soutiennent qu'il entend une entité substantielle, réellement distincte de la matière; et que quand on broie du blé, par exemple, il survient une nouvelle forme substantielle, par laquelle le blé devient farine; que quand, après avoir mêlé de l'eau avec la farine, on a pétri le tout ensemble, il survient une autre forme substantielle qui fait que la farine pétrie est de la pâte; qu'enfin, lorsqu'on fait cuire la pâte, il y vient de même une nouvelle forme substantielle qui fait que la pâte cuite est du pain.

Ils admettent de ces sortes de formes substantielles dans tous les autres corps naturels; ainsi, par exemple, dans un cheval, outre les os, la chair, les nerfs, le cerveau, le sang, qui, en circulant dans les veines et dans les artères, nourrit toutes les parties, et outre les esprits animaux qui sont les principes des mouvemens, ils admettent une forme substantielle, qu'ils disent être l'ame du cheval; ils soutiennent que cette prétendue forme n'est pas tirée de la matière, mais de la puissance de la matière; ils veulent que ce soit une entité réellement distincte de la ma-

tière, dont elle n'est ni partie, ni même une modification.

Aristote tient que tous les corps terrestres sont composés de quatre élémens, la terre, l'eau, l'air, et le feu ; que la terre et l'eau sont pesantes, en ce qu'elles tendent à s'approcher du centre du monde; et qu'au contraire l'air et le feu s'en éloignent le plus qu'ils peuvent, qu'ainsi ils sont légers.

Outre ces quatre élémens, il en a admis un cinquième, dont les choses célestes étoient composées, et dont le mouvement étoit toujours circulaire. Il a cru qu'il y avoit au-dessus de l'air, sous le concave de la lune, une sphère de feu, où montent et où se rendent toutes les flammes, ainsi que les ruisseaux et les rivières se rendent dans la mer.

Aristote tient que la matière est divisible à l'infini; que l'univers est plein, et qu'il n'y a aucun vide dans toute la nature : que le monde est éternel : que le soleil a toujours tourné comme il fait, et qu'il tournera toujours de même : que les générations des hommes se sont toujours faites sans qu'il y ait eu jamais de commencement. S'il y avoit eu un premier homme, dit-il, il seroit né sans père et sans mère ; ce qui répugne. Il fait le même raisonnement sur les oiseaux. Il ne se peut faire, dit-il, qu'il y ait eu un premier œuf qui ait donné le commencement aux oiseaux, ni qu'il y ait eu un premier oiseau qui ait donné le commencement aux œufs ; car un oiseau vient d'un œuf, mais cet œuf vient d'un oiseau, et ainsi toujours de même en remontant, sans qu'il y ait jamais eu aucun commencement. Il raisonne de même de toutes les autres espèces qui sont dans l'univers.

Il soutient que les cieux sont incorruptibles, et que, quoique les choses sublunaires soient sujettes à se corrompre, leurs parties néanmoins ne périssent pas ; qu'elles ne font que changer de place : que des débris d'une chose il s'en fait une autre ; et qu'ainsi la masse du monde demeure toujours en son entier. Aristote tient que la terre est au centre du monde, et que le premier Être fait mouvoir les cieux autour de la terre par des intelligences qui sont occupées perpétuellement à ces mouvemens.

Aristote prétend que tout ce qui est couvert aujourd'hui des eaux de la mer a été autrefois terre ferme ; et que tout ce qu'il y a aujourd'hui de terre ferme sera ensuite couvert de ces mêmes eaux. La raison qu'il en donne est tirée de ce que les fleuves et les torrens entraînent continuellement des sables et des terres ; ce qui fait que les rivages s'avancent peu à peu, et que la mer se retire insensiblement, si bien que le temps ne manquant jamais, ces vicissitudes de terre en mer, et de mer en terre, se font enfin après des siècles innombrables. Il ajoute qu'en plusieurs endroits, qui sont bien avant dans les terres, et même qui sont fort élevés, la mer en se retirant a laissé là de ses coquilles, et qu'en fouillant dans les terres on trouve aussi quelquefois des ancres et des pièces de navire. Ovide attribue aussi ce même sentiment à Pythagore. Or Aristote prétend que ces changemens de mer en terre, de terre en mer, qui se font insensiblement et pendant une longue succession de temps, sont en partie cause que la mémoire des choses passées s'abolit. Il ajoute, qu'il arrive outre cela d'autres accidens qui sont cause que les arts

très-grande abondance, et jouiroit d'ailleurs de toutes sortes d'avantages, il ne pourroit jamais être heureux tant qu'il seroit adonné au vice : que le sage n'étoit pas tout-à-fait exempt de troubles; mais qu'il n'en avoit que de fort légers; que les vertus et les vices n'étoient pas incompatibles; que le même homme, par exemple, pouvoit être fort juste et fort prudent, quoiqu'il fût d'ailleurs fort intempérant.

Il admet trois sortes d'amitiés; l'une de parenté, une autre d'inclination, et l'autre d'hospitalité.

Il croit que les belles-lettres contribuent beaucoup à faire embrasser la vertu; il assure que c'est la plus grande consolation qu'on puisse avoir dans la vieillesse.

Il admet, comme Platon, un premier Être, à qui il donne une providence.

Il tient que toutes nos idées viennent originairement des sens; qu'un aveugle-né ne peut avoir la perception des couleurs, non plus qu'un sourd la notion de la voix.

Il soutient, dans sa Politique, que l'État monarchique est le plus parfait de tous les États, parce que dans les autres il y a plusieurs personnes qui gouvernent; or, tout de même qu'une armée qui est conduite par un seul et bon chef réussit bien mieux que celle qui est commandée par plusieurs chefs, ainsi est-il des États : pendant que les députés ou les principaux d'une république emploient du temps à s'assembler et à délibérer, un monarque a déjà pris les places et exécuté ses desseins. Les administrateurs de la république ne se soucient pas de la ruiner

ruiner, pourvu qu'ils s'enrichissent. D'ailleurs ils entrent en jalousie les uns contre les autres; de là naissent les divisions; et enfin la république ne peut manquer de périr et d'être renversée; au lieu que, dans la monarchie, le prince n'a point d'autres intérêts que ceux de son État; ainsi son État doit toujours être florissant.

On demanda un jour à Aristote ce que gagnoient les menteurs : Ils gagnent, répondit-il, qu'on ne les croit pas lorsqu'ils disent même la vérité.

Quelqu'un lui fit des réprimandes de ce qu'il avoit donné l'aumône à un méchant homme : Ce n'est pas parce qu'il est méchant que j'en ai eu compassion, répondit Aristote, mais parce qu'il est homme.

Il disoit ordinairement à ses amis et à ses disciples, que la science étoit à l'égard de l'ame ce que la lumière étoit à l'égard des yeux; et que, si les racines en étoient amères, les fruits en récompense en étoient très-doux.

Quelquefois, quand il étoit en colère contre les Athéniens, il leur reprochoit qu'ayant trouvé les lois aussi bien que les blés, ils ne se servoient que du blé, et jamais des lois.

On lui demanda un jour quelle étoit la chose qui s'effaçoit le plus tôt: C'est la reconnoissance, répondit-il.

Ce que c'étoit que l'espérance : C'est, dit-il, la rêverie d'un homme qui veille.

Un jour Diogène présenta une figue à Aristote. Aristote vit bien que, s'il la refusoit, Diogène avoit quelque plaisanterie toute prête : il prit la figue,

et dit en riant : Diogène a en même temps perdu sa figue et l'usage qu'il en vouloit faire.

Il disoit qu'il y avoit trois choses fort nécessaires aux enfans, l'esprit, l'exercice et la discipline.

Quand on lui demandoit quelle différence il y avoit entre les savans et les ignorans ? Il y en a autant, répondoit-il, qu'entre les vivans et les morts.

Il disoit que la science étoit un ornement dans la prospérité, et un refuge dans l'adversité; que ceux qui donnoient une bonne éducation aux enfans étoient bien davantage leurs pères que ceux qui les avoient engendrés, puisque les uns ne leur avoient donné simplement que la vie, mais que les autres leur avoient donné la manière de la passer heureusement.

Que la beauté étoit une recommandation infiniment plus forte que toutes sortes de lettres.

Quelqu'un lui demanda un jour ce que des disciples devoient faire pour profiter beaucoup : Ils doivent toujours s'efforcer d'atteindre les plus avancés, répondit-il, et ne point attendre ceux qui viennent après eux.

Certain homme faisoit gloire un jour d'être citoyen d'une grande ville : Ne prends pas garde à cela, lui dit Aristote; considère plutôt si tu es digne d'être membre d'une illustre patrie.

Quand il réfléchissoit sur la vie des hommes, il disoit quelquefois : Il y a des gens qui amassent du bien avec autant d'avidité que s'ils devoient vivre toujours; d'autres dépensent ce qu'ils ont, comme s'ils devoient mourir le lendemain.

Quand on lui demandoit ce que c'étoit qu'un ami, il répondoit : C'est une même ame dans deux corps.

Certain homme lui dit un jour : Comment devons-nous nous comporter à l'égard de nos amis ? De la manière que nous voudrions qu'ils se comportassent à notre égard, répondit Aristote.

Il s'écrioit souvent : Ah ! mes amis, il n'y a point d'amis dans le monde !

Quelqu'un lui demanda un jour pourquoi nous aimions mieux les belles personnes que les laides. Aristote lui répondit : Tu me fais là une question d'aveugle.

Quand on lui demandoit quel fruit il avoit tiré de sa philosophie : C'est, répondoit-il, de pouvoir faire de moi-même ce que les autres ne font que par la crainte des lois.

On dit que, pendant son séjour à Athènes, il eut un grand commerce avec un habile homme de Judée, qui l'instruisit à fond de la science et de la religion des Égyptiens, que tout le monde dans ce temps-là alloit apprendre en Égypte même.

Aristote, après avoir enseigné pendant treize ans dans le Lycée avec beaucoup de réputation, fut accusé d'impiété par Eurymédon, prêtre de Cérès. Le souvenir du traitement qu'on avoit fait à Socrate l'épouvanta tellement, qu'il prit le parti de sortir promptement d'Athènes ; il se retira à Chalcis d'Eubée. Quelques-uns disent qu'il mourut de chagrin, pour n'avoir pu comprendre le flux et le reflux de l'Euripe. D'autres ajoutent qu'il se précipita dans cette mer, et qu'il dit en tombant : Que l'Euripe

m'engloutisse, puisque je ne le puis comprendre. D'autres enfin assurent qu'il mourut d'une colique, en la soixante-troisième année de son âge, deux ans après la mort d'Alexandre.

Ceux de Stagyre lui ont dressé des autels comme à un Dieu.

Aristote fit un testament dont Antipater fut l'exécuteur.

Il laissa un fils nommé Nicomachus, et une fille qui fut mariée à un petit-fils de Demaratus, roi de Lacédémone.

XÉNOCRATE.

Il succéda à Speusippe dans le gouvernement de l'école de Platon, la seconde année de la 110e olympiade; il la gouverna vingt-cinq ans, et mourut la troisième année de la 116e olympiade.

Xénocrate a été l'un des plus distingués philosophes de l'ancienne Académie, par sa probité, sa prudence et sa chasteté. Il étoit de la ville de Chalcédoine, et fils d'Agathénor. Dès sa première jeunesse il fut disciple de Platon, auquel il s'attacha si fort, qu'il le suivit même jusque dans la Sicile, où Platon étoit allé à la cour de Denys le tyran. Il avoit l'esprit bon, appliqué, mais pesant. Quand Platon le comparoit avec Aristote, il disoit, que l'un avoit besoin de bride, et l'autre d'éperons. D'autres fois il disoit en riant : Avec quel cheval est-ce que j'attelle cet âne-ci?

Xénocrate étoit d'ailleurs un homme sérieux et fort sévère, en sorte que Platon, en se moquant de lui, disoit quelquefois : Xénocrate, va, je te prie, faire un sacrifice aux Grâces.

Xénocrate passoit sa vie renfermé dans l'Académie. Quand il alloit dans les rues d'Athènes, ce qui arrivoit rarement, tout ce qu'il y avoit de jeunes gens débauchés dans la ville l'attendoient sur les chemins, pour le tourmenter et lui faire de la peine. On lui mit plusieurs fois des femmes de mauvaise vie dans son lit, sans qu'il en sut rien. La fameuse courtisane Phryné avoit gagé contre plusieurs jeunes gens qu'elle viendroit à bout de Xénocrate : un jour, comme il avoit plus bu qu'à l'ordinaire, elle entra bien parée dans la maison de Xénocrate, et passa toute la nuit à côté de lui, sans que jamais elle pût venir à bout de ce qu'elle avoit entrepris. Les jeunes gens contre qui elle avoit gagé se moquèrent d'elle, et la pressèrent de payer ; elle leur répondit en riant : J'ai gagé que je pourrois bien corrompre un homme, mais non pas une statue. Cette chasteté étoit une vertu qu'il soutenoit par des opérations violentes.

Xénocrate étoit fort désintéressé. Alexandre lui envoya un jour une grosse somme d'argent : Xénocrate ne prit que trois mines attiques, et lui renvoya tout le reste. Il dit à ceux qui lui étoient venus apporter ce présent : Alexandre a bien des gens à nourrir, ainsi il doit avoir plus besoin d'argent que moi.

Antipater lui voulut faire pareil présent une autre fois ; mais Xénocrate le remercia, et ne voulut jamais prendre de son argent.

Pendant le temps qu'il étoit en Sicile, il gagna une couronne d'or pour récompense de s'être distingué et d'avoir mérité le prix en buvant plus que les autres. Xénocrate n'en voulut point profiter; dès qu'il fut de retour à Athènes, il porta cette couronne aux pieds de la statue de Mercure, et la consacra à ce dieu, à qui il offroit assez souvent des couronnes de fleurs.

Un jour Xénocrate fut envoyé vers le roi Philippe avec plusieurs autres ambassadeurs. Philippe leur fit à tous de grands festins et de magnifiques présens : il leur donna plusieurs audiences, et tourna leur esprit de manière qu'ils étoient tout prêts à faire ce qu'il lui plairoit; Xénocrate fut le seul qui ne voulut point avoir part aux présens de Philippe, et qui ne se trouva jamais à aucune de ses fêtes, ni même aux conférences qu'il eut avec les autres. Quand ils furent tous de retour à Athènes, ils publièrent qu'il avoit été inutile d'envoyer Xénocrate avec eux, puisqu'il ne leur avoit servi de rien. Tout le peuple fut fort mécontent; on se disposoit déjà à le condamner à une amende. Xénocrate découvrit de quelle manière toutes choses s'étoient passées, et avertit les Athéniens de prendre garde plus que jamais aux affaires de la république; que Philippe, par ses grands présens, avoit tellement corrompu tous leurs ambassadeurs, qu'ils ne demandoient pas mieux qu'à faire tout ce qu'il lui plairoit; qu'à son égard jamais Philippe ne l'avoit pu obliger à prendre aucun présent de lui. Le mépris qu'on commençoit à avoir pour Xénocrate se tourna tout d'un coup en estime; l'affaire fit beaucoup de bruit : Philippe

confessa hautement que, de tous les ambassadeurs qu'on lui avoit jamais envoyés, Xénocrate étoit le seul qui avoit méprisé ses présens, et qui n'en avoit point voulu recevoir.

Pendant la guerre de Lamia, Antipater fit prisonniers plusieurs Athéniens. Xénocrate fut député de la république pour moyenner leur délivrance auprès d'Antipater. Dès que Xénocrate fut arrivé, Antipater voulut commencer par le faire dîner avec lui avant que de parler de rien. Xénocrate lui dit qu'il falloit remettre le festin, et qu'il ne vouloit point manger avant que d'avoir terminé les affaires pour lesquelles il avoit été envoyé, et d'avoir délivré ses concitoyens. Antipater fut touché de l'attachement que Xénocrate faisoit paroître pour sa patrie; il se mit aussitôt à travailler avec lui. Antipater admira l'habileté de Xénocrate. L'affaire fut décidée sur-le-champ, et les prisonniers remis en liberté.

Un jour, comme Xénocrate étoit en Sicile, Denys dit à Platon : Quelqu'un te coupera la tête. Xénocrate, qui étoit pour lors présent, dit : Cela n'arrivera jamais avant qu'on ait coupé la mienne.

Une autre fois Antipater, étant à Athènes, vint saluer Xénocrate. Xénocrate, qui prononçoit pour lors un discours, ne voulut point l'interrompre, et ne répondit à Antipater qu'après qu'il eut achevé tout ce qu'il avoit à dire.

Quand le philosophe Speusippe, neveu et successeur de Platon dans l'Académie, se sentit vieux, incommodé et proche de sa fin, il envoya quérir Xénocrate, et le pria de vouloir prendre sa place.

Xénocrate l'accepta, et commença à enseigner publiquement. Lorsque quelqu'un venoit dans son école, et qu'il ne savoit ni musique, ni géométrie, ni astronomie, il lui disoit : Mon ami, retire-toi d'ici, car tu ignores le fondement et tous les agrémens de la philosophie.

Xénocrate méprisoit fort la gloire et le faste ; il aimoit la retraite, et passoit tous les jours quelque temps en particulier sans parler à personne.

Les Athéniens avoient une si haute idée de sa probité, qu'un jour qu'il étoit venu devant les magistrats pour rendre témoignage de quelque chose, comme il s'approchoit de l'autel, afin de jurer, selon la coutume du pays, que tout ce qu'il avoit dit étoit vrai, les juges se levèrent, et ne voulurent pas souffrir qu'il jurât ; ils lui dirent que son serment étoit inutile, qu'ils le croyoient sur sa simple parole.

Polémon, fils de Philostrate d'Athènes, étoit un jeune homme fort débauché. Un jour, de dessein prémédité, il entra fort ivre et une couronne sur la tête, dans l'école de Xénocrate, qui parloit pour lors de la tempérance ; bien loin d'interrompre son discours, il le continua avec plus de force et de véhémence qu'auparavant. Polémon en fut tellement touché, que, dès ce moment-là, il commença de renoncer à toutes ses débauches, et fit une ferme résolution de bien vivre à l'avenir ; il l'exécuta si bien, qu'en peu de temps il devint très-habile, et succéda à Xénocrate, son maître.

Xénocrate a composé quantité d'ouvrages en vers et en prose ; il dédia un de ses ouvrages à Alexandre, et un autre à Éphestion.

Comme il n'avoit aucun égard pour personne, il se fit des ennemis dans la république; les Athéniens le vendirent afin de le faire périr. Démétrius de Phalère, qui étoit pour lors en grand crédit à Athènes, l'acheta; il lui donna la liberté, et fit ensorte que les Athéniens se contentassent simplement de l'exiler.

Xénocrate, âgé de quatre-vingt-deux ans, tomba une nuit contre un bassin qu'il avoit rencontré sous ses pieds, et mourut sur-le-champ. Il avoit enseigné dans l'Académie pendant vingt ans.

DIOGÈNE.

Il mourut la première année de la 114e olympiade, âgé de près de quatre-vingt-dix ans : ainsi il étoit né la troisième année de la 91e olympiade.

Diogène le Cynique, fils d'Isécius, banquier, naquit à Sinope, ville de Paphlagonie, environ la quatre-vingt-onzième olympiade. Il fut accusé d'avoir fait de la fausse monnoie avec son père. Isécius fut arrêté et enfermé dans une prison, où il mourut; Diogène prit l'épouvante et se sauva à Athènes. Dès qu'il y fut arrivé, il alla trouver Antisthène, qui le rebuta fort et le repoussa avec son bâton, parce qu'il avoit résolu de ne prendre jamais aucun disciple. Diogène ne s'étonna point; il baissa la tête : Frappez, frappez, lui dit-il, ne craignez point; vous ne trouverez jamais de bâton assez dur pour m'éloigner de vous tant que vous parlerez. Antisthène, vaincu par

l'opiniâtreté de Diogène, lui permit d'être son disciple.

Diogène étoit obligé de vivre fort pauvrement, comme un homme banni de son pays, et qui ne recevoit de secours d'aucun endroit.

Il aperçut un jour une souris qui couroit gaillardement de côté et d'autre, sans craindre que la nuit la surprît, sans se mettre en peine de chercher une chambre pour se loger, et même sans songer à ce qu'elle mangeroit. Cela le consola de sa misère; il résolut de vivre tranquillement sans se contraindre, et de se passer de toutes les choses qui ne seroient point absolument nécessaires pour s'empêcher de mourir. Il doubla son manteau afin qu'en s'enveloppant dedans il lui pût servir de lit et de couverture: il n'avoit pour tout meuble qu'un bâton, une besace et une écuelle; il ne marchoit jamais sans porter tout cet équipage avec lui: mais il ne se servoit de son bâton que quand il alloit en campagne, ou bien lorsqu'il étoit incommodé. Il disoit que les véritables estropiés n'étoient ni les sourds ni les aveugles, mais seulement ceux qui n'avoient point de besace. Il marchoit toujours les pieds nus, sans porter jamais de sandales, non pas même lorsque la terre étoit couverte de neige. Il vouloit aussi s'accoutumer à manger de la viande crue, mais il n'en put venir à bout.

Il avoit prié une personne qu'il connoissoit de lui donner un petit trou dans son logis pour s'y retirer quelquefois; mais comme on tardoit trop long-temps à lui rendre une réponse positive, il se servit d'un tonneau, qu'il promenoit partout devant lui, et n'eut jamais d'autre maison.

Au plus fort de l'été, lorsque le soleil brûloit toute la campagne, il se rouloit dans des sables ardens : il embrassoit au milieu de l'hiver des statues couvertes de neige pour s'accoutumer à souffrir sans peine l'incommodité du chaud et du froid.

Il méprisoit tout le monde, il traitoit Platon et ses disciples de dissipateurs et de gens qui aimoient la bonne chère; il appeloit tous les orateurs des esclaves du peuple.

Il disoit que les couronnes étoient des marques de gloire aussi fragiles que ces bouteilles d'eau qui se rompoient en se formant; et que les représentations étoient les merveilles des fous. Enfin, rien n'échappoit à sa liberté satirique.

Il mangeoit, il parloit et se couchoit indifféremment dans tous les lieux où il se trouvoit. Quelquefois, en montrant le portique de Jupiter, il s'écrioit : Ah! que les Athéniens m'ont fait bâtir un bel endroit pour aller prendre mes repas.

Il disoit souvent : Quand je considère ces gouverneurs, ces médecins et ces philosophes qui sont dans le monde, je suis tenté de croire que l'homme par sa sagesse est fort élevé au-dessus des bêtes : mais, d'un autre côté, lorsque je vois des devins, des interprètes des songes, et des gens que les richesses et les honneurs sont capables d'enfler extraordinairement, je ne saurois m'empêcher de croire qu'il ne soit pas le plus fou de tous les animaux.

Un jour, en se promenant, il aperçut un jeune enfant qui buvoit dans le creux de sa main; Diogène en eut grande honte : Quoi, dit-il, les enfans connoissent donc mieux que moi les choses dont on se

peut passer? il tira aussitôt son écuelle de sa besace, et la cassa comme un meuble qui lui étoit inutile.

Il louoit fort ceux qui avoient été tout près de se marier, et qui n'en avoient rien fait, aussi bien que ceux qui, après avoir préparé tout leur équipage pour s'embarquer, étoient restés sur la terre. Il n'estimoit pas moins les gens qu'on avoit choisis pour gouverner la république, et qui n'avoient point voulu s'engager, de même que ceux qui avoient été tout près de se mettre à table avec les rois et les grands seigneurs, et qui s'en étoient retournés chez eux.

Il ne s'attachoit qu'à la morale, et négligeoit entièrement toutes les autres sciences. Il avoit l'esprit vif, et prévoyoit aisément tout ce qu'on lui pouvoit objecter.

Il croyoit que le mariage n'étoit rien; il vouloit que toutes les femmes fussent communes, et que chacun se servît de celle à qui il auroit été capable de donner de l'amour.

Il ne croyoit pas qu'il y eût aucun mal à prendre les choses dont on avoit besoin. Il vouloit qu'on ne s'affligeât de rien. Il vaut beaucoup mieux, disoit-il, se consoler que se pendre.

Un jour il se mit à parler sur une matière assez sérieuse et fort utile; tout le monde passoit devant lui sans se mettre en peine d'écouter ce qu'il disoit. Diogène s'avisa de chanter; quantité de gens s'assemblèrent en foule autour de lui: il leur fit aussitôt une forte réprimande de ce qu'ils accouroient de tous côtés pour une bagatelle, et qu'ils ne prenoient pas seulement la peine d'écouter quand on leur parloit sur les matières les plus importantes.

Il s'étonnoit de ce que les grammairiens se tourmentoient si fort pour savoir tous les maux qu'Ulysse avoit soufferts, et qu'ils ne faisoient pas attention à leur propre misère.

Il blâmoit les musiciens de prendre beaucoup de peine à accorder leurs instrumens, pendant qu'ils avoient des esprits si mal réglés, par où ils auroient dû commencer.

Il reprenoit les mathématiciens de s'amuser à contempler le soleil, la lune, et les autres astres, et de ne pas connoître les choses qui étoient à leurs pieds.

Il n'étoit pas moins irrité contre les orateurs, qui ne songeoient qu'à bien dire, et qui se mettoient peu en peine de bien faire.

Il blâmoit fort certains avares qui faisoient paroître un grand désintéressement, qui louoient même les gens qui méprisoient les richesses, et qui cependant ne songeoient à rien autre chose qu'à amasser de l'argent.

Il ne trouvoit rien de plus ridicule que certaines gens qui sacrifioient aux dieux pour les prier de les conserver en santé, et qui au sortir de la cérémonie faisoient des festins capables de faire crever.

Enfin, il disoit qu'il rencontroit bien des gens qui s'efforçoient à se surpasser les uns les autres dans des badineries, mais que personne n'avoit d'émulation pour être le premier dans le chemin de la vertu.

Un jour Diogène s'aperçut que Platon, dans un repas très-magnifique, ne mangeoit que des olives. Pourquoi, lui dit-il, toi qui fais tant le sage, ne manges-tu pas librement les mets qui t'ont fait pas-

ser en Sicile? Moi, répondit Platon, je ne vivois ordinairement en Sicile que de capres, d'olives et d'autres choses semblables, comme je fais dans ce pays-ci. Quoi donc, répliqua Diogène, étoit-il besoin pour cela d'aller à Syracuse? est-ce que dans ce temps-là il n'y avoit ni capres ni olives à Athènes?

Un jour Platon traitoit quelques amis de Denys le tyran. Diogène entra chez lui; il se mit à deux pieds sur un beau tapis, et dit : Je foule aux pieds le faste de Platon. Oui, Diogène, repondit Platon; mais c'est par une autre espèce de faste.

Certain sophiste voulut un jour montrer la subtilité de son esprit à Diogène : Vous n'êtes pas ce que je suis, lui dit-il; je suis un homme, et par conséquent vous n'êtes pas un homme. Ce raisonnement seroit vrai, répondit Diogène, si tu avois commencé par dire que tu n'es pas ce que je suis, parce que tu aurois conclu que tu n'es pas un homme.

On lui demanda en quel endroit de la Grèce il avoit vu des hommes sages : J'ai bien vu des enfans à Lacédémone, répondit-il, mais pour des hommes je n'en ai vu nulle part.

Il se promenoit un jour en plein midi une lanterne allumée à la main; on lui demanda ce qu'il cherchoit : Je cherche un homme, répondit-il.

Une autre fois, il se mit à crier dans le milieu d'une rue : O hommes, ô hommes! quantité de gens s'assemblèrent autour de lui : Diogène les chassoit avec son bâton : C'est des hommes que j'appelle, dit-il.

Démosthène dînoit un jour dans un cabaret; il vit passer Diogène; il se cacha aussitôt. Diogène l'a-

perçut : Ne te cache point, lui dit-il; car plus tu te caches dans le cabaret, et plus tu t'y enfonces.

Il vit une autre fois des étrangers qui étoient venus exprès pour voir Démosthène. Diogène alla droit à eux; il le leur montroit avec son doigt, et leur disoit en riant : Tenez, tenez, regardez-le bien; le voilà ce grand orateur d'Athènes.

Diogène se rencontra un jour dans un palais magnifique, où l'or et le marbre étoient en grande abondance. Après en avoir considéré toutes les beautés, il se mit à tousser; il fit deux ou trois efforts et cracha contre le visage d'un Phrygien qui lui montroit ce palais. Mon ami, lui dit-il, je n'ai point vu d'endroit plus sale où je pusse cracher.

Un jour il entra à demi rasé dans une chambre où des jeunes gens se réjouissoient ensemble; il fut contraint d'en sortir avec de bons coups. Diogène, pour les punir, écrivit sur un morceau de papier le nom de tous ceux qui l'avoient frappé; il attacha ce papier sur son épaule, et se promenoit au milieu des rues, afin de les faire connoître à tout le monde et de les décrier.

Un jour certain scélérat lui reprochoit sa pauvreté : Je n'ai jamais vu punir personne pour ce sujet-là, dit-il, mais j'ai bien vu pendre des gens parce qu'ils étoient des fripons.

Il disoit souvent que les choses les plus utiles étoient ordinairement les moins estimées; qu'une statue coûtoit trois mille écus, et qu'un boisseau de farine ne se vendoit pas vingt sols.

Un jour, comme il étoit près d'entrer dans un bain,

il trouva l'eau fort sale : Quand on s'est baigné ici, dit-il, où va-t-on se laver?

Diogène fut pris un jour près de Chéronée par des Macédoniens qui l'allèrent présenter aussitôt au roi Philippe. Philippe lui demanda ce qu'il étoit : Je suis l'espion de ton avidité insatiable, répondit-il. Le Roi fut si content de sa réponse, qu'il le mit en liberté et le renvoya.

Diogène croyoit que les sages ne pouvoient jamais manquer de rien, et que c'étoit à eux à disposer de tout ce qui étoit au monde : Toutes choses appartiennent aux dieux, disoit-il; les sages sont amis des dieux; entre amis toutes choses sont communes, et par conséquent toutes choses appartiennent aux sages. C'est ce qui faisoit que, quand il avoit besoin de quelque chose, il disoit qu'il la redemandoit à ses amis.

Un jour Alexandre, passant par Corinthe, eut la curiosité de voir Diogène qui y étoit pour lors; il le trouva assis au soleil dans le Cranée, où il raccommodoit son tonneau avec de la glu. Je suis le grand roi Alexandre, lui dit-il. Et moi je suis ce chien de Diogène, répondit le philosophe. Ne me crains-tu point? continua Alexandre. Es-tu bon ou mauvais? reprit Diogène. Je suis bon, répartit Alexandre. Hé qui est-ce qui craint ce qui est bon? reprit Diogène. Alexandre admira la subtilité d'esprit et les manières libres de Diogène. Après s'être entretenu quelque temps avec lui, il lui dit : Je vois bien que tu manques de beaucoup de choses, Diogène, je serai bien aise de te secourir; demande-moi tout ce que tu voudras.

voudras : Retire-toi un peu à côté, répondit Diogène, tu empêches que je ne jouisse du soleil. Alexandre demeura fort surpris de voir un homme au-dessus de toutes les choses humaines. Lequel est le plus riche, continua Diogène, de celui qui est content de son manteau et de sa besace, ou de celui à qui un royaume entier ne suffit pas, et qui s'expose tous les jours à mille dangers afin d'en augmenter les limites? Les courtisans d'Alexandre étoient fort indignés qu'un tel roi fît tant d'honneur à un chien comme Diogène, qui ne se levoit pas même de sa place. Alexandre s'en aperçut; il se retourna, et leur dit : Si je n'étois pas Alexandre, je voudrois être Diogène.

Un jour, comme Diogène passoit en Égine, il fut pris par des pirates qui le menèrent en Crète, et l'exposèrent au marché : il n'en fut pas plus chagrin; il ne parut pas même se mettre en peine de son malheur. Il vit un certain Xéniade bien gras et bien habillé : Il faut me vendre à celui-ci, dit-il, car je vois qu'il a besoin d'un bon maître. Comme Xéniade s'approchoit pour le marchander, il lui dit : Viens, enfant, viens marchander un homme. On lui demanda ce qu'il savoit faire; il répondit qu'il avoit le talent de commander aux hommes. Héraut, dit-il, crie dans le marché, si quelqu'un a besoin d'un maître, qu'il le vienne acheter. Celui qui le vendoit lui défendoit de s'asseoir : Qu'importe, dit Diogène, on achète bien des poissons dans quelque posture qu'ils soient, et je m'étonne qu'on ne marchande pas seulement un couvercle de marmite sans l'avoir sonné pour connoître si le métal en est bon, et que quand on achète un homme, on se contente de le regarder.

Quand le prix fut arrêté, il dit à Xéniade : Quoique je sois à présent ton esclave, tu n'as qu'à te disposer à faire ce que je voudrai; car, soit que je te serve de médecin ou d'intendant, n'importe si je suis esclave ou libre, il faudra m'obéir.

Xéniade lui donna ses enfans à instruire : Diogène en eut grand soin; il leur fit apprendre par cœur les plus beaux endroits des poètes, avec un abrégé de sa philosophie qu'il composa exprès pour eux. Il les faisoit exercer à la lutte, à la chasse, à monter à cheval, et à tirer de l'arc et de la fronde. Il les accoutuma à vivre de choses fort simples, et à ne boire que de l'eau dans leurs repas ordinaires. Il vouloit qu'on les rasât jusqu'à la peau. Il les menoit avec lui dans les rues vêtus fort négligemment, et souvent sans sandales et sans tunique. Ces enfans, de leur côté, aimoient fort Diogène, et prenoient un soin particulier de le recommander à leurs parens.

Pendant que Diogène étoit ainsi dans l'esclavage, quelques amis s'intéressèrent pour l'en tirer. Vous êtes des fous, leur dit-il, vous vous moquez bien de moi; ne savez-vous pas que le lion n'est jamais esclave de ceux qui le nourrissent? Au contraire, ce sont ceux qui le nourrissent qui sont ses esclaves.

Un jour Diogène entendit un héraut qui publioit que Dioxipe avoit vaincu des hommes aux jeux olympiques. Mon ami, lui dit-il, dis des esclaves et des malheureux; c'est moi qui ai vaincu des hommes.

Quand on lui disoit : Vous êtes vieux, il faudroit vous reposer à présent. Quoi, dit-il, si je courois, faudroit-il me relâcher à la fin de ma course? Ne seroit-il pas plus à propos que je fisse tous mes efforts?

En se promenant dans les rues, il aperçut un homme qui avoit laissé tomber du pain, et qui avoit honte de le relever; Diogène ramassa une bouteille cassée, et la promena par toute la ville, pour lui faire connoître qu'on ne devoit pas rougir quand on tâchoit à ne rien perdre.

Je suis comme les bons musiciens, disoit-il, je quitte le son véritable pour le faire prendre aux autres.

Un homme le vint un jour trouver pour être son disciple; Diogène lui donna un jambon à porter, et lui dit de le suivre : cet homme eut honte de porter ce jambon dans les rues, il le jeta à terre et s'en alla. Diogène le rencontra quelques jours après : Quoi, lui dit-il, un jambon a rompu notre amitié!

Il aperçut en se promenant une femme tellement prosternée devant les dieux, qu'elle en étoit même découverte par derrière; Diogène accourut à elle : Ne crains-tu pas, pauvre femme, lui dit-il, que les dieux, qui sont aussi bien derrière toi que devant, te voient dans une posture indécente?

Quand Diogène réfléchissoit sur sa vie, il disoit en riant, que toutes les imprécations qu'on faisoit ordinairement dans les tragédies étoient tombées sur lui; qu'il étoit sans maison, sans ville, sans patrie, pauvre, vivant au jour le jour; mais qu'il opposoit sa fermeté à la fortune, la nature à la coutume, et la raison aux troubles de l'ame.

Un homme vint un jour le consulter pour savoir à quelle heure il devoit manger : Si tu es riche, lui dit-il, mange quand tu voudras; si tu es pauvre, quand tu pourras.

Les Athéniens le prièrent de se faire associer dans leurs mystères, et lui assurèrent que ceux qui y étoient initiés tenoient le premier rang dans l'autre monde : Ce seroit une chose bien ridicule, répondit Diogène, qu'Agesilaüs et Epaminondas restassent dans la boue, pendant que vos initiés, qui sont des malheureux, habiteroient des îles fortunées.

Il avoit coutume de se parfumer les pieds : quand on lui en demandoit la raison, il disoit que l'odeur des parfums qu'on se mettoit à la tête étoit aussitôt perdue dans l'air, au lieu que quand on se parfumoit les pieds, l'odeur en montoit au nez.

Un infâme eunuque avoit fait écrire sur la porte de sa maison : Qu'il n'entre rien de mauvais par cette porte. Diogène dit : Et le maître du logis, par où entrera-t-il?

Quelques philosophes vouloient un jour lui prouver qu'il n'y avoit point de mouvement : Diogène se leva, et commença à se promener : Que faites-vous, lui dit un de ces philosophes? Je réfute tes raisons, répondit Diogène.

Quand quelqu'un lui parloit d'astrologie, il lui disoit : Y a-t-il long-temps que tu es revenu des cieux?

Platon avoit défini que l'homme étoit un animal à deux pieds, sans plumes : Diogène pluma un coq qu'il cacha sous son manteau, et s'en alla à l'Académie : il tira aussitôt le coq de dessous son manteau, et dit, en le jetant au milieu de l'école : Voilà l'homme de Platon. Platon fut obligé d'ajouter à sa définition, que cet animal avoit de larges ongles.

Diogène, passant par Mégare, vit des enfans tout

nus, et des moutons bien couverts de laine : Il vaut beaucoup mieux, dit-il, être ici mouton qu'enfant.

Un jour comme il mangeoit, il vit de petites souris ramasser des miettes de pain sous sa table : Ah! dit-il, Diogène nourrit aussi des parasites.

Comme il sortoit du bain, on lui demanda s'il y avoit beaucoup d'hommes qui se baignoient; il répondit, que non : Mais, lui dit-on, n'y a-t-il pas une grande confusion de monde? Oui, répondit-il, très-grande.

On le pria un jour de se trouver à un festin; il ne le voulut pas, parce qu'il y avoit été le jour précédent, et qu'on ne l'en avoit point remercié.

Un homme portant une poutre sur son épaule, le heurta sans y penser, et lui dit : Prenez garde. Comment, répondit Diogène, veux-tu me frapper une seconde fois? Quelque temps après il eut encore une pareille aventure : il donna un coup de bâton à celui qui l'avoit heurté, et lui dit : Prends garde toi-même.

Il étoit un jour si percé de pluie, que l'eau dégouttoit de tous les endroits de son manteau : ceux qui le regardoient avoient grande compassion de lui. Platon, qui se trouva là par hasard, leur dit : Si vous voulez qu'il soit véritablement malheureux, allez-vous-en et ne le regardez pas.

Un jour un homme lui donna un soufflet : Je ne savois pas, dit-il, que je dusse marcher dans les rues la tête armée.

Une autre fois on lui demanda ce qu'il vouloit pour qu'on lui donnât un soufflet : Un casque, répondit-il.

Midias un jour lui donna plusieurs coups de poing, et lui dit : Va te plaindre, tu auras trois mille livres

d'amende. Le lendemain, Diogène prit un gantelet de fer, et alla décharger un grand coup de poing sur la tête de Midias : Va-t-en te plaindre toi-même, tu auras une pareille amende.

Lysias l'apothicaire lui demanda s'il croyoit qu'il y eût des dieux : Comment ne le croirois-je pas, puisque je sais qu'ils n'ont point de plus grands ennemis que toi.

Un jour Diogène vit un homme qui se lavoit dans de l'eau, espérant se purifier : O malheureux, lui dit-il, ne sais-tu pas bien que quand tu te laverois jusqu'à demain, cela ne t'empêcheroit point de faire des fautes de grammaire! cela ne te délivrera pas non plus de tes crimes.

Il aperçut une autre fois un enfant dans une posture indécente; il courut droit à son précepteur et lui donna un coup de bâton : Pourquoi instruis-tu si mal ton disciple? lui dit-il.

Un homme vint un jour lui montrer une horoscope qu'il avoit dressée : Voilà quelque chose de beau, dit Diogène, mais c'est pour nous empêcher de mourir de faim.

Il blâmoit fort tous ceux qui se plaignoient de la fortune : Les hommes, disoit-il, demandent toujours ce qui leur paroît être un bien, mais non pas ce qui l'est véritablement.

Diogène savoit bien que plusieurs personnes approuvoient sa vie; mais comme peu de gens se mettoient en devoir de l'imiter, il disoit qu'il étoit un chien fort estimé, mais qu'aucun de ceux qui le louoient n'avoit assez de courage pour venir à la chasse avec lui.

Il reprochoit à ceux qui étoient épouvantés de leurs songes, qu'ils ne faisoient aucune attention aux choses qui leur venoient dans l'esprit lorsqu'ils veilloient, et qu'ils examinoient avec superstition tout ce qui se passoit dans leur imagination pendant qu'ils dormoient.

Un jour, en se promenant, il aperçut une femme dans une litière; il dit : Ce ne devroit pas être là une cage pour un si méchant animal.

Les Athéniens aimoient fort Diogène, et avoient beaucoup de considération pour lui. Ils firent fouetter publiquement un jeune homme qui avoit cassé son tonneau, et lui en redonnèrent un autre.

Tout le monde publioit le bonheur de Callisthène qui étoit tous les jours à faire bonne chère à la table d'Alexandre : Et moi, disoit Diogène, je trouve Callisthène bien malheureux, par la seule raison qu'il dîne et soupe tous les jours avec Alexandre.

Cratère fit tout ce qu'il put pour l'attirer chez lui : Diogène lui dit qu'il aimoit beaucoup mieux ne manger que du pain à Athènes, que d'aller vivre magniquement dans son palais.

Perdiccas le menaça un jour de le tuer s'il ne le venoit voir : Tu ne feras pas là une grande action, répondit Diogène; le moindre petit animal venimeux en pourroit bien faire autant, et je t'assure que Diogène n'a aucun besoin de Perdiccas ni de sa grandeur pour vivre heureux. Hélas! s'écrioit-il, les dieux sont fort libéraux à accorder la vie aux hommes : mais tous les agrémens qui y sont attachés demeurent méconnus aux gens qui ne songent qu'à faire bonne chère, et à se parfumer.

Il vit un jour un homme qui se faisoit chausser par un esclave : Tu ne seras pas content, dit-il, jusqu'à ce qu'il te mouche; de quoi te servent tes mains?

Une autre fois en passant il vit des juges qui menoient au supplice un homme qui avoit volé une petite fiole dans le trésor public : Voilà de grands voleurs, dit-il, qui en conduisent un petit.

Il disoit qu'un riche ignorant étoit une brebis couverte d'une toison d'or.

Un jour, comme il étoit au milieu d'un marché, il se mit à se gratter. Ah! plût aux dieux, dit-il, qu'à force de me gratter le ventre, je pusse me faire passer la faim quand je voudrois.

Comme il entroit dans un bain, il aperçut un jeune homme qui faisoit des mouvemens fort adroits, mais peu honnêtes : Plus tu feras bien, plus tu seras blâmable, lui dit-il.

Une autre fois, en traversant une rue, il vit au-dessus de la maison d'un prodigue, un écriteau qui marquoit qu'elle étoit à vendre : Je savois bien, dit-il, que la grande ivrognerie obligeroit ton maître à vomir.

Un jour un homme lui reprocha son exil : Ah! pauvre malheureux, lui dit Diogène, j'en suis très-content; c'est ce qui a fait que je suis devenu philosophe.

Un autre lui dit quelque temps après : Les Sinopéens t'ont condamné à un bannissement perpétuel. Et moi, répondit-il, je les ai condamnés à rester dans leur vilain pays sur le rivage du Pont-Euxin.

Il prioit quelquefois des statues de lui accorder

des grâces; on lui en demandoit la raison : C'est afin, disoit-il, de m'accoutumer à être refusé.

Quand sa pauvreté l'obligeoit à demander l'aumône, il disoit au premier qu'il rencontroit : Si tu as déjà donné quelque chose à quelqu'un, fais moi aussi la même grâce; et si tu n'as jamais rien donné à personne, commence par moi.

On lui demandoit un jour de quelle manière Denys le tyran en usoit avec ses amis : Comme on fait, dit-il, avec des bouteilles qu'on prend quand elles sont pleines, et qu'on jette lorsqu'elles sont vides.

Il aperçut un jour dans un cabaret un prodigue qui ne mangeoit que des olives : Si tu avois toujours dîné ainsi, tu ne souperois pas si mal à présent.

Il disoit que les désirs déréglés étoient la source de tous malheurs.

Que les honnêtes gens étoient les portraits des dieux.

Que le ventre étoit le gouffre de la vie.

Qu'un discours bien poli étoit un filet de miel, et que l'amour étoit l'occupation des gens oisifs.

On lui demanda un jour quel étoit l'état le plus malheureux : C'est d'être vieux et pauvre, répondit-il.

Une autre fois on lui demanda ce qu'il y avoit de meilleur dans le monde : il dit que c'étoit la liberté.

Quelqu'un s'avisa de lui dire : Quelle est la bête qui mord le plus fort? Entre les farouches, répondit-il, c'est un médisant; et entre les apprivoisées c'est un flatteur.

Un jour, en se promenant, il vit des femmes pendues à des branches d'oliviers. Ah! plût aux dieux,

s'écria-t-il, que tous les arbres rapportassent de tels fruits.

Un homme vint lui demander à quel âge il falloit se marier : Quand on est jeune, répondit Diogène, il n'est pas encore temps ; et quand on est vieux, il est trop tard.

On lui demanda pourquoi l'or étoit d'une couleur pâle : C'est qu'il a beaucoup d'envieux, répondit-il.

On le pressoit un jour de courir après Manès son esclave qui s'en étoit enfui : Il seroit fort ridicule, dit-il, que Manès se passât bien de Diogène, et que Diogène ne pût se passer de Manès.

Certain tyran lui demanda un jour quel airain étoit le plus propre à faire une statue : C'est celui dont on a fait celles d'Harmodius et d'Aristogiton, grands ennemis des tyrans.

Un jour Platon expliquoit ses idées, et parloit de la forme d'une table, et de celle d'un verre : Je vois bien une table et un verre, lui dit Diogène ; mais je ne sais ce que c'est que la forme d'une table, non plus que celle d'un verre. Cela est vrai, dit Platon ; car, pour voir une table et un verre, il ne faut avoir que des yeux, au lieu que, pour connoître la forme d'une table et celle d'un verre, il faut avoir de l'esprit.

On demanda une fois à Diogène ce qu'il pensoit de Socrate ; il dit que c'étoit un fou.

Un jour il aperçut un jeune homme qui rougissoit : Courage, mon enfant, lui dit-il, voilà la couleur de la vertu.

Deux jurisconsultes le choisirent pour leur arbitre ; il les condamna tous les deux, l'un parce qu'il avoit effectivement volé ce dont on l'accusoit, et l'autre

parce qu'il se plaignoit à tort, puisqu'il n'avoit rien perdu qu'il n'eût volé lui-même à un autre.

On lui demanda un jour pourquoi on donnoit plutôt l'aumône aux borgnes et aux boiteux qu'aux philosophes : C'est, répondit-il, parce que les hommes s'attendent plutôt à devenir borgnes ou boiteux, que philosophes.

Quelqu'un lui demanda s'il n'avoit ni valet ni servante : Non, répondit Diogène. Et qui vous enterrera ? reprit l'autre ; C'est celui qui aura besoin de ma maison, répliqua Diogène.

Certain homme lui reprocha qu'il avoit fait autrefois de la fausse monnoie : Il est vrai, répondit Diogène, qu'il y a eu un temps que j'étois ce que tu es aujourd'hui, mais jamais en ta vie tu ne deviendras ce que je suis.

Aristippe le rencontra un jour comme il lavoit des herbes : Diogène, lui dit-il, si tu savois te rendre agréable aux rois, tu n'aurois pas la peine de laver des herbes. Et toi, répondit Diogène, si tu connoissois le plaisir qu'il y a à laver des herbes, tu te mettrois peu en peine de plaire aux rois.

Une autre fois il entra dans l'école d'un certain maître qui avoit peu d'écoliers et quantité de figures de Muses et d'autres divinités : Tu as ici beaucoup de disciples, lui dit Diogène, mais c'est en comptant les dieux.

On lui demanda un jour de quel pays il étoit : il répondit qu'il étoit citoyen du monde ; voulant montrer que les sages ne devoient être attachés à aucun pays.

Il vit une fois passer un prodigue ; il lui demanda

une mine. Pourquoi, lui dit ce prodigue, ne demandes-tu qu'une obole aux autres, et qu'à moi tu demandes une mine? C'est parce, répondit-il, que les autres m'en donneront encore une fois, et que je doute fort que tu sois en état de le faire dans la suite.

On lui demanda si la mort étoit un mal : Comment cela se pourroit-il faire, répondit-il, puisque nous ne la sentons pas, lors même qu'elle est présente?

Diogène vit un jour un maladroit qui alloit tirer; il courut aussitôt se mettre la tête devant le but. On lui en demanda la raison : C'est de crainte qu'il ne me frappe, répondit-il.

Antisthène étoit dans son lit fort malade; Diogène entra dans sa chambre : Avez-vous besoin d'un ami? lui dit-il, pour lui faire connoître que c'étoit dans le temps de l'affliction que les véritables amis étoient nécessaires. Diogène connut qu'Antisthène souffroit impatiemment son mal; il s'en alla une autre fois chez lui un poignard sous son manteau. Antisthène lui dit : Ah! qui est-ce qui me délivrera des douleurs que je souffre? Diogène tira son poignard : C'est celui-ci, lui dit-il. Je cherche à me délivrer de mes douleurs, répondit Antisthène, mais non pas de la vie.

Quand on disoit à Diogène que quantité de gens se moquoient de lui : Qu'importe, répondoit-il, je me tiens pour moqué, et peut-être que c'est d'eux que les ânes se moquent, lorsqu'ils montrent leurs dents en grinçant, et qu'ils paroissent rire. Mais, lui disoit-on, ils ne se mettent guère en peine des ânes : Et moi, répliquoit-il, je me soucie aussi très-peu de ces gens-là.

Un jour on lui demanda pourquoi tout le monde

l'appeloit chien : C'est, répondit-il, parce que je flatte ceux qui me donnent; que j'aboie après ceux qui ne me donnent rien, et que je mords les méchans.

Une autre fois on lui demanda quelle espèce de chien il étoit : Quand j'ai faim, dit-il, je tiens de la nature du levrier, je caresse tout le monde; mais lorsque je suis soûl, je tiens du dogue, je mords tous ceux que je rencontre.

Il vit un jour passer le rhéteur Anaximène qui avoit le ventre extrêmement gros : Donne-moi un peu de ton ventre, lui dit-il, tu me feras un grand plaisir ; et en même temps tu te délivreras d'un pesant fardeau.

Quand on lui reprochoit pourquoi il mangeoit au milieu des rues et des marchés : C'est que la faim me prend là, de même que partout ailleurs, répondoit-il.

Un jour, comme il retournoit de Lacédémone à Athènes, on lui demanda d'où il venoit : Je viens de chez des hommes, répondit-il, et je retourne chez des femmes.

Il comparoit ordinairement les belles courtisanes à d'excellent vin empoisonné. Il les appeloit les reines des rois, parce qu'elles obtenoient d'eux tout ce qu'elles vouloient.

Certain homme admiroit un jour la grande quantité de présens qui étoient dans un temple de la Samothrace. Il y en auroit encore bien davantage, dit Diogène, si tous ceux qui ont péri en avoient offert au lieu de ceux qui se sont sauvés.

Un jour, comme il mangeoit au milieu d'une rue, quantité de gens s'assemblèrent autour de lui et l'ap-

pelèrent chien : C'est vous autres qui êtes des chiens, leur dit-il, car vous vous assemblez autour d'un homme qui mange.

Certain méchant athlète, qui mouroit de faim dans sa profession, s'avisa de se faire médecin. Diogène le rencontra et lui dit : Tu as à présent un beau moyen de te venger de ceux qui t'ont battu autrefois.

Un jour, comme il se promenoit, il aperçut le fils d'une courtisane qui jetoit des pierres au milieu d'une troupe : Mon enfant, lui dit-il, prends garde de frapper ton père.

Un homme lui redemanda une fois un manteau qu'il avoit à lui : Si tu me l'as donné, dit Diogène, il est à moi à présent; et si tu n'as fait que le prêter, je m'en sers encore actuellement; attends que je n'en aie plus besoin.

Quand on lui reprochoit qu'il buvoit dans des cabarets : Je me fais bien raser dans la boutique d'un barbier, répondoit-il.

Un jour il entendit qu'on disoit du bien d'un homme qui lui avoit donné l'aumône : On devroit bien plutôt me louer, dit Diogène, d'avoir mérité qu'on me la donnât.

Quand on lui demandoit quel profit il avoit tiré de sa philosophie : Quand elle ne m'auroit jamais servi d'autre chose, disoit-il, que d'être préparé à souffrir tout ce qui m'arrivera jamais, j'en serois assez content.

Quand il eut appris que les Athéniens avoient déclaré qu'Alexandre étoit Bacchus, il leur dit pour se moquer d'eux : Hé! que ne me faites-vous Sérapis?

On lui reprochoit un jour qu'il logeoit dans des

lieux malpropres : Le soleil, dit-il, entre bien dans des endroits qui sont encore beaucoup plus sales; et cependant il ne se gâte pas.

Certain homme s'avisa de lui dire : Mais toi, qui ne sais rien, comment as-tu la hardiesse de te mettre au rang des philosophes? Quand je n'aurois d'autre mérite, répondit-il, que celui de pouvoir contrefaire le philosophe, cela suffit pour dire que je le suis.

On vint un jour lui présenter un jeune homme pour être son disciple; on lui en disoit tous les biens imaginables; qu'il étoit sage, de bonnes mœurs, et qu'il savoit beaucoup. Diogène écoute tout fort tranquillement : Puisqu'il est si accompli, dit-il, il n'a aucun besoin de moi; pourquoi donc me l'amenez-vous?

Il entroit une fois sur un théâtre lorsque tout le monde en sortoit : on lui en demanda la raison, il dit que c'étoit ce qu'il avoit résolu de faire pendant toute sa vie.

Denys le tyran, après avoir été chassé de son royaume de Syracuse, se retira à Corinthe, où la pauvreté l'obligea d'enseigner la jeunesse pour ne pas mourir de faim. Diogène entra un jour dans son école; il entendit les enfans qui crioient. Denys crut que Diogène le venoit consoler dans ses misères : Diogène, lui dit-il, je te suis bien obligé; hélas! tu vois l'inconstance de la fortune! Malheureux, répondit Diogène, je suis bien surpris de te voir encore en vie, toi qui as fait tant de maux dans ton royaume; et je vois bien que tu n'es pas meilleur maître d'école, que tu n'as été roi.

Il vit un jour quelques personnes qui faisoient des sacrifices aux dieux pour avoir un fils : Vous songez bien plutôt, leur dit-il, à demander un fils qu'un honnête homme.

Un jour il aperçut un beau jeune homme, qui parloit de vilenies : N'as-tu pas de honte, dit-il, de tirer une épée de plomb d'une gaîne d'ivoire?

Il disoit que les gens qui parloient bien de la vertu, et qui ne faisoient rien de tout ce qu'ils enseignoient, étoient semblables à des instrumens de musique, qui rendent un son très-agréable sans avoir aucun sentiment.

Un homme lui dit un jour : Je ne suis pas propre à la philosophie. Pourquoi vis-tu donc, malheureux, lui répondit-il, puisque tu désespères de pouvoir jamais bien vivre ?

Une autre fois il aperçut un jeune homme qui faisoit quelque chose de malhonnête : N'as-tu point de honte, lui dit-il, d'avilir l'avantage que la nature te donne; la nature t'a fait naître homme, et tu t'efforces de devenir femme?

Il disoit que presque tout le monde vivoit dans la servitude, que les esclaves obéissoient à leurs maîtres, et les maîtres à leurs passions : que toutes choses consistoient dans l'usage; qu'une personne accoutumée à vivre délicieusement dans la mollesse et dans les plaisirs, ne pouvoit jamais s'en retirer; et qu'au contraire, le mépris de la vie délicieuse étoit un vrai plaisir aux gens qui étoient accoutumés à vivre d'une autre manière.

Il croyoit que la pudeur étoit une foiblesse; il n'avoit point de honte de faire devant tout le monde les choses

choses les plus indécentes. Si souper est une bonne chose, disoit-il, pourquoi ne pas souper aussi bien au milieu d'un marché, que dans une chambre?

On lui demanda un jour où il vouloit être enterré quand il seroit mort: Au milieu de la campagne, répondit-il. Comment, répondit quelqu'un, ne craignez-vous point de servir de pâture aux oiseaux et aux bêtes farouches? Il faudra mettre mon bâton auprès de moi, répondit Diogène, afin que je les puisse chasser quand ils voudront venir. Mais, lui dit-on, vous n'aurez plus de sentiment. Et qu'importe donc s'ils me mangent ou non, répondit Diogène, puisque je ne le sentirai point.

Quelques-uns disent qu'étant parvenu à l'âge de quatre-vingt-dix ans, il mangea un pied de bœuf cru qui lui causa une si grande indigestion qu'il en creva. D'autres disent que, se sentant accablé de vieillesse, il retint son haleine et se fit mourir lui-même. Ses amis vinrent le lendemain, ils le trouvèrent enveloppé dans son manteau; ils le découvrirent, se doutant bien qu'il ne dormoit pas, car il étoit toujours fort éveillé; ils le trouvèrent mort. Il y eut une grande contestation entre eux à qui l'enterreroit; ils furent tout près d'en venir aux mains; les magistrats et les anciens de Corinthe arrivèrent à propos et les apaisèrent. Diogène fut enterré magnifiquement proche de la porte qui est vers l'Isthme. On érigea à côté de son tombeau une colonne sur laquelle on plaça un chien de marbre de Paros. La mort de ce philosophe arriva justement le même jour qu'Alexandre le Grand mourut à Babylone, en la cent-quatorzième olympiade. Diogène fut honoré de plusieurs

statues, que différens particuliers lui érigèrent après sa mort, avec des inscriptions fort honorables.

CRATÈS,

Contemporain de Polémon, qui fut successeur de Xénocrate dans l'école platonique, vivoit sous la 113e olympiade.

Cratès le Cynique fut un des principaux disciples du fameux Diogène. Il étoit fils d'Ascondus Thébain, d'une famille très-considérable, et qui possédoit de grands biens. Il se trouva un jour à une tragédie, où il remarqua que Télephus quitta toutes ses richesses pour se faire Cynique : cela le toucha; il résolut aussitôt d'embrasser le même parti. Il vendit tout son patrimoine, dont il tira plus de deux cents talens qu'il mit entre les mains d'un banquier, et le pria de les rendre à ses enfans en cas qu'ils se trouvassent avoir peu d'esprit; mais s'ils avoient assez d'élévation pour être philosophes, il lui permit de distribuer cet argent aux citoyens de Thèbes, parce que les philosophes n'avoient besoin de rien. Ses parens vinrent un jour le prier de changer de résolution, et de prendre un autre parti, il les chassa de sa maison, et les poursuivit à coups de bâton.

Pendant l'été, Cratès portoit un manteau fort pesant, et étoit vêtu très-légèrement dans la plus grande rigueur de l'hiver, afin de se faire à toutes sortes d'injures du temps et d'incommodités. Il entroit effrontément dans toutes sortes de maisons pour faire des ré-

primandes sur toutes les choses qui lui déplaisoient; il couroit après les femmes de mauvaise vie, et leur disoit des injures, afin de s'en attirer à lui-même, et de s'accoutumer par ce moyen à les souffrir dans d'autres occasions. Il vivoit assez durement, et ne buvoit jamais que de l'eau, de même que tous les autres Cyniques.

L'orateur Métrocle n'osoit plus paroître en public, parce qu'il ne se retenoit pas aisément, et qu'il lui arrivoit toujours en parlant de laisser échapper certains vents, dont le bruit lui faisoit tant de honte qu'il s'étoit renfermé dans sa maison où il avoit résolu de passer tristement le reste de sa vie. Cratès en entendit parler; il mangea aussitôt quantité de lupins, afin de se remplir le corps de vents, et s'en alla au logis de Métrocle; il lui dit plusieurs belles paroles pour lui faire connoître qu'il ne devoit point avoir de honte, puisqu'il n'avoit fait aucun mal; que ces choses-là arrivoient à tout le monde, et qu'il seroit fort surprenant que cela ne lui arrivât pas aussi. Pendant qu'il parloit, les lupins qu'il avoit mangés faisoient leur effet : le bon exemple de Cratès encouragea tellement Métrocle, qu'il reconnut sa foiblesse; il se mit au-dessus de toutes sortes de bienséances; il brûla tous les écrits qu'il avoit de Théophraste, sous qui il avoit étudié, et s'attacha à Cratès qui en fit un fort bon Cynique. Métrocle fut ensuite fort distingué entre les philosophes de la secte, et fit plusieurs disciples qui eurent de la réputation; mais à la fin, comme il se sentoit vieux et infirme, le dégoût de la vie le prit, il s'étrangla lui-même.

Cratès étoit fort laid, et pour paroître encore plus

extraordinaire et plus hideux, il avoit cousu des peaux de moutons par-dessus son manteau, en sorte que, quand on l'apercevoit, on avoit peine à distinguer quelle espèce d'animal ce pouvoit être. Il étoit d'ailleurs fort adroit dans toutes sortes d'exercices, et quand il alloit se présenter dans des lieux publics pour lutter et pour faire quelque autre chose semblable, tous ceux qui étoient là ne pouvoient s'empêcher de rire, à cause de sa figure et de son habit extraordinaire. Cratès ne s'étonnoit point de cela; il levoit les mains en haut : Prends patience, ô Cratès, s'écrioit-il; ceux qui se moquent de toi présentement pleureront dans un instant, et tu auras le plaisir de voir qu'ils t'estimeront heureux, lorsqu'ils se blâmeront eux-mêmes de leur lâcheté.

Il alla un jour prier certain maître d'accorder une grâce à un de ses disciples; au lieu de lui embrasser les genoux, il lui embrassa les cuisses : ce maître trouva cela fort extraordinaire, et voulut s'en fâcher : Qu'importe, lui dit Cratès, tes cuisses ne sont-elles pas à toi de même que tes genoux?

Il disoit qu'il étoit impossible de trouver des gens qui n'eussent jamais fait aucune faute; mais que des grenades pouvoient être très-belles, quoiqu'il s'y rencontrât quelque petit grain pourri.

Les magistrats d'Athènes l'accusèrent une fois de porter du linge, contre leur défense : Théophraste en porte bien aussi, leur dit Cratès, et si vous voulez je vous le ferai voir tout-à-l'heure. Les magistrats ne le pouvoient croire : ils suivirent Cratès, qui les mena dans une boutique de barbier, et leur montra, pour se moquer d'eux, Théophraste ayant autour

de lui un linge à barbe : Tenez, leur dit-il, ne voyez-vous pas que Théophraste porte aussi du linge?

Cratès vouloit que ses disciples fussent entièrement détachés des biens de ce monde : Je ne possède rien que ce que j'ai appris, disoit-il, et j'ai abandonné tout le reste aux gens qui aiment le faste. Il les exhortoit sur toutes choses à fuir les plaisirs, parce que rien n'étoit plus convenable à un philosophe que la liberté, et qu'il n'y avoit point de maître plus tyrannique que la volupté.

La faim, disoit-il, fait passer l'amour; si ce remède n'est pas suffisant, le temps ordinairement en vient à bout: sinon il ne reste plus qu'à prendre une corde et à se pendre.

Quand il parloit des mœurs corrompues de son siècle, il ne pouvoit s'empêcher de blâmer la folie des hommes, qui n'épargnoient point l'argent dans des choses honteuses, pourvu qu'elles fussent conformes à leurs passions; et qui avoient regret de la moindre dépense qu'ils faisoient dans des choses honnêtes et très-profitables.

C'est lui qui a fait ce journal, qui a depuis été si célèbre : Qu'on donne dix mines à un cuisinier, et à un médecin une drachme; cinq talens à un flatteur, et à un bon conseiller de la fumée; à une courtisane un talent, et une obole à un philosophe.

Quand on lui demandoit de quoi lui servoit sa philosophie : A savoir se contenter de légumes, répondoit-il, et à vivre sans soin et sans inquiétude.

Un jour Démétrius de Phalère lui envoya du vin avec quelques pains : Cratès fut fort indigné de ce que Démétrius s'étoit imaginé qu'un philosophe avoit

besoin de vin : il renvoya la bouteille d'un air sévère. Ah! plût aux dieux, s'écria-t-il, qu'il y eût aussi des fontaines de pain.

Les manières libres de Cratès plurent tellement à Hyparchia, sœur de Métrocle, qu'elle ne voulut point entendre parler de plusieurs autres personnes considérables qui la recherchoient avec empressement; elle menaça ses parens que si on ne la marioit pas à Cratès, elle se tueroit elle-même. Ses parens firent humainement tout ce qu'ils purent pour lui ôter cette idée de l'esprit; il n'y purent jamais réussir : ils furent contraints d'avoir recours à Cratès même, qu'ils prièrent instamment de la détourner de cette résolution; mais, comme il n'en pouvoit venir à bout, il se leva et se dépouilla devant elle pour lui faire voir sa bosse et son corps tout de travers; il jeta aussitôt par terre son manteau, sa besace et son bâton : Afin que tu ne sois point trompée, lui dit-il, voilà ton mari et tout ce qu'il possède; regarde à présent ce que tu veux faire; car si tu m'épouses, je ne prétends pas que tu aies d'autres richesses. Hyparchia ne balança point, elle préféra aussitôt Cratès à tout ce qu'elle avoit, aussi bien qu'à tout ce qu'elle pouvoit prétendre; elle s'habilla en Cynique, et devint encore plus effrontée que son mari. Ils faisoient ensemble les choses les plus infâmes au milieu des rues et des places publiques, sans se mettre en peine de personne. Hyparchia n'abandonnoit jamais son mari; elle le suivoit partout, et se trouvoit dans toutes les assemblées avec lui.

Un jour, comme ils étoient à un festin chez Lysi-

machus, elle fit ce sophisme à l'impie Théodore, qui s'y étoit aussi rencontré : Si Théodore faisant certaines choses n'est pas blâmé, Hyparchia faisant la même chose, ne doit pas être blâmée non plus : or, Théodore en se frappant lui-même, ne fait rien dont on le puisse blâmer; donc, dit-elle, en lui appliquant un soufflet, Hyparchia frappant Théodore ne doit point être blâmée. Théodore ne répondit rien sur-le-champ à cet argument; mais il arracha le manteau de dessus l'épaule d'Hyparchia, qui n'en parut pas plus étonnée : Tenez, dit Théodore, voilà une femme qui a quitté sa tapisserie et sa toile. Cela est vrai, répondit Hyparchia; mais crois-tu que j'aie si mal fait de préférer la philosophie à des exercices de femmes?

De ce digne mariage de Cratès et d'Hyparchia vint un fils nommé Pasiclès, que son père et sa mère eurent grand soin d'élever dans la philosophie cynique.

Alexandre demanda un jour à Cratès s'il ne seroit pas bien aise qu'on rebâtît sa patrie : Qu'en est-il besoin, répondit Cratès, quelque autre Alexandre viendroit peut-être encore la détruire?

Il disoit qu'il n'avoit point d'autre patrie que la pauvreté et le mépris de la gloire, sur quoi la fortune n'avoit aucun droit; qu'il étoit le citoyen de Diogène, et par conséquent exempt de toute sorte d'envie.

Il irrita un jour le musicien Nicodrome, qui lui donna un grand coup de poing, et lui fit une bosse au front. Cratès mit sur cette bosse un morceau de papier, où il avoit écrit : Voilà l'ouvrage de Nico-

drome; et il se promenoit dans les rues avec cet écriteau sur le front.

Il disoit que les richesses des grands seigneurs étoient comme les arbres qui naissent dans les montagnes et les rochers inaccessibles; qu'il n'y avoit que les milans et les corbeaux qui mangeoient les fruits de ces arbres : de même aussi il n'y avoit que les flatteurs et les femmes de mauvaise vie qui profitoient du bien des grands seigneurs; qu'un riche environné de flatteurs, étoit un veau au milieu d'une troupe de loups.

Quand on lui demandoit jusqu'à quel temps il falloit s'appliquer à la philosophie : C'est, répondoit-il, jusqu'à ce qu'on ait reconnu que les gens à qui on donne des armées à commander, ne sont que des meneurs d'ânes.

Cratès, aussi bien que tous les autres Cyniques, négligeoit toutes sortes de sciences, excepté la morale. Il vécut très-long-temps; il étoit tout courbé de vieillesse vers les dernières années de sa vie. Quand il se sentit approcher de sa fin, il disoit, en se considérant lui-même : Ah! pauvre bossu, tes longues années te vont mettre au tombeau; tu verras bientôt le palais des enfers. Il mourut ainsi de caducité et de défaillance. Le temps de sa plus grande vogue étoit vers la cent-treizième olympiade; c'étoit pour lors qu'il florissoit à Thèbes, et qu'il effaçoit tous les autres Cyniques de ce temps. C'est lui qui a été le maître de Zénon, chef de la secte des Stoïciens, si renommée.

PYRRHON.

Il vivoit un peu auparavant Epicure, vers la 120e olympiade.

Pyrrhon a été auteur de la secte qu'on a appelée des Pyrrhoniens ou Sceptiques. Il étoit fils de Plistarque, de la ville d'Elée, dans le Péloponnèse. Il s'appliqua d'abord à la peinture, ensuite il fut disciple de Drison, et enfin du philosophe Anaxarchus, auquel il s'attacha tellement, qu'il le suivit jusque dans les Indes. Pyrrhon, pendant ce long voyage, eut un très-grand soin de converser avec les Mages, les Gymnosophistes et tous les philosophes orientaux : après s'être instruit à fond de toutes leurs opinions, il ne trouva rien qui pût le contenter; il lui parut que toutes choses étoient incompréhensibles; que la vérité étoit cachée au fond d'un abîme, et qu'il n'y avoit rien de plus raisonnable que de douter de tout, et ne jamais décider.

Il disoit que tous les hommes régloient leur vie sur de certaines opinions reçues; que chacun ne faisoit rien que par habitude, et qu'on examinoit chaque chose par rapport aux lois et aux coutumes établies dans chaque pays, mais qu'on ne savoit point si ces lois-là étoient bonnes ou mauvaises.

Dans les commencemens, Pyrrhon étoit pauvre et assez inconnu : il exerçoit sa profession de peintre, et on a gardé long-temps à Elée plusieurs de ses ouvrages où il avoit fort bien réussi. Il vivoit dans une grande solitude, et ne se trouvoit dans aucune assemblée. Il faisoit souvent des voyages, et ne disoit

jamais à personne l'endroit où il alloit. Il souffroit tout sans se mettre en peine de rien. Il se fioit si peu à ses sens, qu'il ne se détournoit ni pour rochers, ni pour précipices, ni pour aucun autre péril; il se seroit plutôt laissé écraser, que de se ranger pour éviter la rencontre d'un chariot. Il y avoit toujours quelques-uns de ses amis qui le suivoient, et qui avoient soin de le détourner dans les occasions. Il avoit l'esprit égal, et s'habilloit en tout temps de la même manière. Quand il disoit quelque chose, et que la personne à qui il parloit se retiroit pour quelque raison, et le laissoit seul, cela ne l'empêchoit pas de continuer jusqu'à ce qu'il eût achevé, de même que si quelqu'un l'eût écouté. Il traitoit tout le monde avec la même indifférence.

Un jour Anaxarchus étoit tombé malheureusement dans une fosse; comme il appeloit tout le monde à son secours, Pyrrhon, son disciple, passa par devant lui sans se mettre en peine de le secourir. Quantité de gens blâmèrent fort Pyrrhon de son ingratitude à l'égard de son maître; Anaxarchus au contraire le loua fort d'être véritablement sans aucune passion, et de n'avoir aucun égard pour personne.

La réputation de Pyrrhon se répandit en peu de temps par toute la Grèce; quantité de gens embrassèrent sa secte. Ceux d'Élée, après avoir connu son mérite, eurent tant de vénération pour lui, qu'ils le créèrent souverain pontife de leur religion. Les Athéniens le firent citoyen de leur ville. Epicure aimoit fort sa conversation, et ne pouvoit se lasser d'admirer sa manière de vivre. Tout le monde le regardoit comme un homme véritablement libre et

exempt de toutes sortes de troubles, de vanité et de superstition. Enfin, le philosophe Timon assure qu'il étoit respecté comme un petit dieu sur terre. Il passoit tranquillement sa vie avec sa sœur Philiste, qui étoit sage-femme de profession. Il alloit au marché vendre de petits oiseaux et de petits cochons; il nettoyoit sa maison, et étoit si indifférent pour toute sorte de travail, que souvent il s'exerçoit à laver une truie.

Un jour un chien se jeta sur lui pour le mordre; Pyrrhon le repoussa; quelqu'un lui fit connoître que cela étoit contre ses principes. Ah! répondit-il, qu'il est difficile de se défaire de ses préjugés, et qu'on a de peine à dépouiller entièrement l'homme! C'est pourtant à quoi il faut travailler de tout son pouvoir, et il faut y employer toutes les forces de sa raison.

Une autre fois, comme il passoit la mer dans un petit bâtiment, des vents impétueux s'élevèrent tout d'un coup; le vaisseau étoit en grand danger de périr; tous ceux qui passoient avec Pyrrhon étoient dans de grandes frayeurs. Pyrrhon demeuroit fort tranquille au milieu de la tempête; il leur montroit à côté d'eux un petit cochon qui mangeoit d'aussi bon courage que si le vaisseau eût été au port; et il disoit que les sages devoient tâcher d'imiter l'assurance de ce petit animal, et d'être tranquilles dans toutes sortes d'états.

Pyrrhon avoit un ulcère; celui qui le pansoit fut un jour obligé de lui faire les opérations les plus violentes; il lui coupa et lui brûla les chairs : Pyr-

rhon ne témoigna jamais qu'il souffroit la moindre douleur, et ne fronça pas même le sourcil.

Ce philosophe croyoit que le plus haut degré de perfection où on pouvoit parvenir en ce monde étoit de s'abstenir de décider. Ses disciples étoient bien tous d'accord en un point, qui est qu'on ne connoît rien de certain; mais les uns cherchoient la vérité avec espérance de la pouvoir trouver, et les autres désespéroient d'en pouvoir jamais venir à bout; d'autres croyoient pouvoir affirmer une seule chose; c'étoit, disoient-ils, qu'ils savoient certainement qu'ils ne savoient rien; mais les autres ignoroient même s'ils ne savoient rien. Quelques-unes de ces opinions étoient en usage avant le temps de Pyrrhon; mais comme personne jusque-là n'avoit fait profession de douter absolument de toutes choses, c'est ce qui a été cause que Pyrrhon a passé pour l'auteur et le chef de tous les Sceptiques.

La raison pour laquelle ce philosophe vouloit qu'on suspendît son jugement, étoit parce que nous ne connoissions jamais les choses que par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres et que nous ignorons ce qu'elles sont en elles-mêmes. Les feuilles de saules, par exemple, paroissent douces aux chèvres, et amères aux hommes; la ciguë engraisse les cailles, et fait mourir les hommes. Démophon, qui avoit soin de la table d'Alexandre, brûloit à l'ombre et geloit au soleil. Andron d'Argos traversoit tous les sables de la Libye sans avoir besoin de boire. Ce qui est juste dans un pays, est injuste dans un autre; de même que ce qui est vertu parmi certaines nations, est un

vice chez d'autres. Chez les Perses les pères épousent leurs filles; et chez les Grecs c'est un crime abominable. Chez les Massagètes les femmes sont communes; d'autres nations ont horreur d'une telle coutume. Voler est un mérite chez les Ciliciens, et chez les Grecs on punit le vol. Aristippe a une certaine idée du plaisir; Antisthène en a une autre, et Epicure une différente de l'un et de l'autre. Les uns croient la Providence, les autres la nient. Les Egyptiens enterrent leurs morts, les Indiens les brûlent, et les Péoniens les jettent dans des étangs. Ce qui paroît d'une certaine couleur au soleil, paroît d'une autre à la lune, et d'une autre à la chandelle. La gorge d'un pigeon paroît de différentes couleurs selon les différens côtés dont on le regarde. Le vin pris avec modération fortifie le cœur; quand on en boit trop, cela trouble les sens et fait perdre l'esprit. Ce qui est à la droite de l'un, est à la gauche de l'autre. La Grèce, qui est orientale à l'égard de l'Italie, est occidentale à l'égard de la Perse. Ce qui est un miracle dans certains endroits, est une chose très-commune dans d'autres. Le même homme est père à l'égard de certaines gens, et frère à l'égard d'autres personnes. Enfin la contrariété qui se rencontre dans chaque chose, faisoit que Pyrrhon ni ses disciples ne définissoient jamais rien, parce qu'ils croyoient qu'il n'y avoit aucune chose dans le monde qui nous fût absolument connue par elle-même, sans que nous eussions besoin de la comparer pour dire le rapport qu'elle avoit avec une autre chose. Comme ils ne connoissoient aucune vérité, ils bannissoient toutes sortes de démonstrations; car, disoient-ils, toute

démonstration doit être fondée sur quelque chose de clair et d'évident qui n'ait aucun besoin de preuve. Or, il n'y a rien dans le monde qui soit de cette nature, puisque, quand les choses nous sembleroient évidentes, nous serions toujours obligés de montrer la vérité de la raison qui fait que nous les croyons telles.

Pyrrhon, après Homère, comparoit ordinairement les hommes à des feuilles d'arbres qui se succèdent perpétuellement les unes aux autres, et dont les nouvelles prennent la place des vieilles qui tombent. Il vécut toujours dans une grande considération depuis qu'il eut été connu; et mourut enfin âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

BION.

Il fut disciple de Théophraste, qui avoit succédé à Aristote dans l'école péripatétique, vers la 114e olympiade.

Le philosophe Bion étudia assez long-temps dans l'Académie. Cette école lui déplut; il se moquoit des statuts qu'on y observoit, et en faisoit tous les jours des railleries; il la quitta tout-à-fait. Il prit un manteau, un bâton et une besace, et embrassa la secte des Cyniques; mais comme il y avoit encore dans celle-là quelque chose qui ne l'accommodoit pas, il la tempéra en y mêlant plusieurs des préceptes de Théodore, disciple et successeur d'Aristippe, dans l'école des Cyrénaïques. Enfin, il étudia

en dernier lieu sous Théophraste, successeur d'Aristote.

Bion avoit l'esprit fort subtil, et étoit très-bon logicien; il excelloit dans la poésie et dans la musique, et avoit un génie particulier pour la géométrie. Il aimoit fort la bonne chère, et menoit une vie très-débauchée. Il ne demeuroit jamais long-temps en aucun endroit; il se promenoit de ville en ville, et se trouvoit à tous les festins, où son grand talent étoit de faire rire la compagnie, et de faire admirer son bel esprit. Comme il étoit fort agréable, chacun se faisoit un plaisir de l'avoir et de le bien régaler.

Bion sut un jour que quelques-uns de ses ennemis avoient fait des contes au roi Antigonus au sujet de sa naissance ignominieuse; il n'en témoigna rien, et ne fit pas semblant même que cela lui fût revenu par aucun endroit. Antigonus envoya querir Bion, croyant l'embarrasser fort, et lui dit : Apprends-moi un peu quel est ton nom, ton pays, ton origine, et de quelle profession étoient tes parens. Bion ne s'étonna point : Mon père, répondit-il, étoit un affranchi qui vendoit du lard et du beurre salé. Il étoit impossible de connoître s'il avoit été beau ou laid autrefois, parce qu'il avoit le visage tout défiguré des coups que son maître lui avoit donnés. Il étoit Scythe de nation, et originaire des bords du Boristhène. Il avoit fait connoissance avec ma mère dans un lieu infâme, où il l'avoit rencontrée; c'étoit-là qu'ils avoient célébré leur beau mariage : enfin, je ne sais quel crime mon père commit, il fut vendu avec sa femme et ses enfans. J'étois un jeune garçon assez joli; un orateur m'acheta, et me laissa tout son

bien en mourant; je déchirai sur-le-champ son testament, que je jetai dans le feu, et me retirai à Athènes, où je me suis appliqué à la philosophie. Vous connoissez à présent mon nom, mon pays, mon père et toute mon origine, aussi bien que moi : voilà tout ce que j'en ai pu apprendre moi-même. Persée et Philonide n'ont plus que faire d'en composer des histoires pour vous donner du plaisir.

On demanda un jour à Bion quel étoit le plus malheureux de tous les hommes? C'est, répondit-il, celui qui souhaite avec le plus de passion de devenir heureux et de mener une vie douce et tranquille.

Un jeune homme lui demanda une autre fois s'il devoit se marier : Les femmes laides, répondit Bion, font mal au cœur, mais les belles font mal à la tête.

Il disoit que la vieillesse étoit le port des maux, et que c'étoit là où tous les malheurs se retiroient en foule: qu'on ne devoit compter le nombre de ses années que par rapport à la gloire qu'on s'étoit acquise dans le monde : que la beauté étoit un bien étranger qui ne dépendoit point de nous, et que les richesses étoient le nœud de toutes les grandes entreprises, parce que, sans cela, on ne pourroit rien faire, quelque habileté qu'on eût d'ailleurs.

Il rencontra un jour un homme qui avoit mangé tout son bien; il lui dit : La terre a englouti Amphiaraüs, mais toi tu as englouti la terre.

Un grand parleur, fort importun d'ailleurs, lui dit qu'il avoit dessein de le prier de quelque chose : Je ferai volontiers tout ce que tu voudras, répondit Bion, pourvu que tu m'envoies dire ce que tu souhaites, et que tu n'y viennes point toi-même.

Une

Une autre fois il étoit dans un vaisseau avec plusieurs scélérats ; le vaisseau fut pris par les corsaires ; ces scélérats se disoient les uns aux autres : Ah ! nous sommes perdus si on nous reconnoît. Et moi, disoit Bion, je suis perdu si on ne me reconnoît point.

Il vit un jour venir vers lui certain envieux qui étoit fort triste : T'est-il arrivé quelque malheur, lui dit-il, ou si c'est quelque bonheur qui est arrivé à un autre ?

Quand il voyoit passer un avare, il lui disoit : Tu ne possèdes pas ton bien, c'est ton bien qui te possède. Il disoit que les avares avoient soin de leur bien, comme s'il étoit effectivement à eux ; mais qu'ils craignoient autant de s'en servir, que s'il appartenoit à d'autres.

Il croyoit qu'un des plus grands maux étoit de ne savoir pas souffrir le mal.

Qu'on ne devoit jamais reprocher la vieillesse à personne, puisque c'étoit un état où chacun souhaitoit parvenir.

Qu'il valoit mieux donner de son bien, que de souhaiter celui d'autrui, parce qu'on pouvoit être heureux avec un moindre bien, et qu'on étoit toujours malheureux lorsqu'on avoit des désirs.

Que souvent la témérité n'étoit point méséante à un jeune homme ; mais que les vieillards ne devoient jamais consulter que la prudence.

Que, quand on avoit une fois fait des amis, il falloit les garder quels qu'ils fussent, de crainte qu'il ne semblât que nous eussions fait société avec des méchans, ou que nous eussions rompu avec d'honnêtes gens.

Il avertissoit ses amis de croire qu'ils avoient fait du progrès dans la philosophie, lorsqu'ils ne se sentoient pas plus émus quand on leur disoit des injures que quand on leur faisoit des complimens.

Il croyoit que la prudence étoit autant au-dessus des autres vertus, que la vue à l'égard du reste des sens.

Que l'impiété étoit une mauvaise compagne de la conscience, puisqu'il étoit très-difficile qu'un homme pût parler bien hardiment lorsque sa conscience lui reprochoit quelque chose, et qu'il croyoit que quelque divinité étoit justement irritée contre lui.

Que le chemin des enfers étoit bien facile, puisqu'on y alloit les yeux fermés.

Que ceux qui ne pouvoient s'élever jusqu'à la philosophie, et qui s'attachoient aux sciences humaines, étoient comme les amans de Pénélope, qui n'avoient commerce qu'avec les servantes de la maison, faute d'avoir pu gagner la maîtresse.

Un jour, comme Bion étoit à Rhodes, il vit que tous les Athéniens qui étoient dans cette île ne s'appliquoient qu'à l'éloquence et à la déclamation; il commença à enseigner la philosophie. Quelqu'un voulut le blâmer de ce qu'il ne faisoit pas comme les autres : J'ai apporté du froment, répondit Bion, veux-tu que je vende de l'orge? Il disoit, en parlant d'Alcibiade, que dans sa grande jeunesse il avoit débauché les maris d'avec leurs femmes, mais qu'après être parvenu à l'âge viril, il avoit débauché les femmes d'avec leurs maris.

On demanda un jour à Bion, pourquoi il n'avoit pas gagné quelque jeune garçon pour demeurer avec

lui? C'est, répondit-il, parce qu'on ne sauroit attirer un fromage mou avec un hameçon.

Quand on lui parloit de la peine des Danaïdes, qui tiroient perpétuellement de l'eau dans des paniers percés, il disoit : Je les trouverois beaucoup plus à plaindre si elles étoient obligées d'en tirer dans des vases qui n'auroient point de trous.

Pendant son séjour à Rhodes, il débaucha quantité de jeunes gens pour s'appuyer de leur autorité dans ce pays-là.

Enfin, après avoir mené une vie infâme, il tomba malade à Chalcis, et languit pendant long-temps. Comme il étoit assez pauvre, et qu'il n'avoit pas seulement de quoi payer des gens pour avoir soin de lui, le roi Antigonus lui envoya deux esclaves, et lui fit présent d'une chaise, afin qu'il le pût suivre quand il voudroit.

On dit que Bion, pendant sa langueur, se repentit d'avoir méprisé les dieux : il eut recours à eux pour le retirer de ce pitoyable état; il alloit flairer les viandes des victimes qui leur avoient été immolées : il confessa ses crimes et eut la foiblesse d'implorer le secours d'une vieille sorcière, à laquelle il s'abandonna; il lui tendit ses bras et son cou, afin qu'elle y attachât ses charmes. Il tomba dans des superstitions extraordinaires; il orna sa porte de laurier, et étoit prêt de faire toutes choses au monde pour se conserver la vie; mais tous ces remèdes furent inutiles. Le pauvre Bion mourut à la fin, accablé des maux que ses débauches passées lui avoient causés.

ÉPICURE.

Né la troisième année de la 109ᵉ olympiade, mort la seconde année de la 127ᵉ, âgé de soixante-douze ans.

Épicure, de la famille des Philaïdes, naquit à Athènes, vers la cent-neuvième olympiade. Dès l'âge de quatorze ans il s'appliqua à la philosophie; il étudia quelque temps à Samos sous Pamphile, Platonicien. Il ne put jamais bien goûter sa doctrine; il se retira de son école, et ne prit plus d'autre maître. On dit qu'il enseigna la grammaire, mais qu'il ne tarda guère à s'en dégoûter. Il se plaisoit beaucoup à lire les livres de Démocrite, dont il se servit utilement par la suite pour composer son systême.

A l'âge de trente-deux ans, il enseigna la philosophie à Mételin, et de là à Lampsaque. Cinq ans après il revint à Athènes, où il institua une nouvelle secte. Il acheta un beau jardin, qu'il cultivoit lui-même : c'est là où il établit son école; il y menoit une vie douce et agréable avec ses disciples, qu'il enseignoit en se promenant et en travaillant, et leur faisoit répéter par cœur les préceptes qu'il leur donnoit. On venoit de tous les endroits de la Grèce pour avoir le plaisir de l'entendre et de le considérer dans sa solitude.

Epicure faisoit profession d'une grande sincérité et d'une grande candeur d'ame. Il étoit doux et affable à tout le monde; il avoit une tendresse si forte pour ses parens et pour ses amis, qu'il étoit entièrement à eux, et leur donnoit tout ce qu'il avoit. Il re-

commandoit expressément à ses disciples d'avoir compassion de leurs esclaves; il traitoit les siens avec une humanité surprenante; il leur permettoit d'étudier, et prenoit le soin de les instruire lui-même comme ses propres disciples.

Epicure ne vivoit en tout temps que de pain et d'eau, de fruits et de légumes qui croissoient dans son jardin. Il disoit quelquefois à ses gens : Apportez-moi un peu de lait et de fromage, afin que je puisse faire meilleure chère quand je voudrai. Voilà, dit Laërce, quelle étoit la vie de celui qu'on a voulu faire passer pour un voluptueux.

Cicéron, dans ses Tusculanes, s'écrie : Ah ! qu'Epicure se contentoit de peu!

Les disciples d'Epicure imitoient la frugalité et les autres vertus de leur maître ; ils ne vivoient que de légumes et de laitage non plus que lui; quelques-uns buvoient tant soit peu de vin; mais tous les autres ne buvoient jamais que de l'eau. Epicure ne vouloit pas qu'ils fissent bourse commune, comme les disciples de Pythagore, parce que, disoit-il, c'est plutôt une marque de la défiance qu'on a les uns pour les autres, que d'une parfaite union.

Il croyoit qu'il n'y avoit rien de plus noble que de s'appliquer à la philosophie ; que les jeunes gens ne pouvoient commencer trop tôt à philosopher; et que les vieux ne devoient jamais s'en lasser, puisque le but qu'on s'y proposoit étoit de vivre heureux, et que c'étoit là où tout le monde devoit tendre.

La félicité dont parlent les philosophes, est une félicité naturelle, c'est-à-dire un état heureux, au-

quel on peut parvenir en cette vie par les forces de la nature. Epicure le fait consister dans le plaisir; non pas dans le plaisir sensuel, mais dans la tranquillité d'esprit et dans la santé du corps. Il n'avoit point d'autre idée du souverain bien, que de posséder ces deux choses en même temps.

Il enseigna que la vertu est le moyen le plus puissant pour rendre la vie heureuse, parce qu'il n'y a rien de plus doux que de vivre sagement et selon les règles de l'honnêteté; de n'avoir rien à se reprocher; de ne se sentir atteint d'aucun crime; de ne nuire à personne; de faire du bien autant qu'il est possible; et enfin de ne manquer jamais à aucun des devoirs de la vie. Il infère de là qu'il n'y sauroit avoir d'heureux que les honnêtes gens, et que la vertu est inséparable de la vie agréable.

Il ne pouvoit se lasser de louer la sobriété et la continence, qui servent merveilleusement à tenir l'esprit dans une assiette tranquille, à conserver la santé du corps, et même à la réparer quand elle est une fois affoiblie. Il faut, disoit-il, s'accoutumer à vivre de peu; c'est la plus grande richesse qu'on puisse jamais acquérir. Outre que les choses les plus communes font autant de plaisir, lorsqu'on a faim, que les mets les plus délicieux, on se porte beaucoup mieux quand on vit simplement; on n'a jamais la tête embarrassée; l'esprit est libre, et on a toujours l'agrément de pouvoir s'appliquer à connoître la vérité et le sujet qui nous porte à prendre un parti plutôt que l'autre dans toutes nos actions; enfin les festins qu'on fait de temps en temps en sont beaucoup plus agréables, et on est bien plus disposé à souffrir les

revers de la fortune, quand on sait simplement se contenter du peu que la nature demande, que lorsqu'on est accoutumé à vivre dans les délices et dans la magnificence. On ne sauroit, ajoute-t-il, éviter avec trop de soin les débauches, qui corrompent le corps et abrutissent l'esprit; et, quoique tout plaisir soit un bien désirable par lui-même, on doit cependant s'en éloigner beaucoup, lorsque les maux qui l'accompagnent surpassent la satisfaction qui nous en revient; de même qu'il est avantageux de souffrir un mal, qui sûrement doit être récompensé par un bien plus considérable que le mal qu'on est obligé de souffrir.

Il croyoit, contre l'opinion des Cyrénaïques, que l'indolence étoit un plaisir perpétuel, et que les plaisirs de l'esprit étoient beaucoup plus sensibles que ceux du corps; car, disoit-il, le corps ne sent que la douleur présente, au lieu que l'esprit, outre les maux présens, sent encore les passés et les futurs.

Epicure tient que notre ame est corporelle, parce qu'elle meut notre corps; qu'elle participe à toutes ses joies aussi bien qu'à ses infirmités; qu'elle nous réveille en sursaut lorsque nous sommes le plus endormis; et qu'enfin elle nous fait changer de couleur selon ses différens mouvemens. Il assure qu'elle ne pourroit jamais avoir aucun rapport avec lui si elle n'étoit pas corporelle.

Tangere enim et tangi nisi corpus nulla potest res (1).

Il a conçu qu'elle n'est rien autre chose qu'un tissu de matière fort subtile, répandue par tout notre

(1) Lucret. *De Nat. rer.* lib. 1, v. 305.

corps, dont elle faisoit une partie, de même que le pied, la main ou la tête; d'où il conclut que par notre mort elle périt, qu'elle se dissipe comme une vapeur, et qu'il n'y reste aucun sentiment, non plus que dans le corps; que, par conséquent, la mort n'est pas à craindre, puisqu'elle n'est pas un mal. Car, bien et mal consiste dans le sentiment : or, la mort est une privation de tout sentiment : c'est donc une chose qui ne nous regarde en aucune façon, puisque nous n'avons jamais rien de commun avec elle, et que pendant que nous sommes elle n'est point, et que dès qu'elle est nous ne sommes plus; qu'à la vérité, quand on se trouvoit au monde, il étoit fort naturel d'y vouloir demeurer tant que le plaisir nous y attachoit; mais qu'on ne devoit pas avoir plus de peine à en sortir, qu'on en avoit ordinairement à quitter la table après avoir bien mangé.

Il disoit que très-peu de gens savoient tirer parti de la vie; que tout le monde méprisoit l'état présent dans lequel il étoit, et que chacun se proposoit de vivre plus heureux dans la suite: mais qu'on étoit surpris de la mort avant que d'avoir pu exécuter ses projets, et que c'étoit ce qui rendoit la vie des hommes si malheureuse; qu'ainsi rien n'étoit plus à propos que de jouir du temps présent, sans compter sur l'avenir : qu'il ne falloit pas estimer le bonheur de la vie par la quantité d'années que nous restions sur la terre, mais seulement par les plaisirs que nous y goûtions. Une vie courte et agréable, disoit-il, est beaucoup plus à souhaiter qu'une vie longue et ennuyeuse. C'est la délicatesse qu'on cherche dans les

bons repas, et non pas une grande abondance de viandes mal préparées : que si nous considérons qu'après la mort nous serons privés pour jamais de tous les avantages de la vie, il faut aussi s'imaginer que jamais nous n'aurons plus de désir de les posséder que nous n'en avions avant que de naître.

Que c'étoit une grande foiblesse d'avoir peur de tout ce qu'on dit des enfers; que les peines de Tantale, Sisyphe, Titye et des Danaïdes sont des fables inventées à plaisir, pour faire connoître les troubles et les passions dont les hommes sont tourmentés dans ce monde; et qu'enfin on devoit se défaire de toutes ces frayeurs, qui ne servent qu'à troubler le repos et la douceur de la vie.

Il fait consister la liberté dans une entière indifférence; il rejette le destin. Il tient que l'art de deviner est une chose frivole, et qu'il est impossible à aucun être de connoître jamais les choses futures, lorsqu'elles dépendent du caprice des hommes, et qu'elles n'ont point de causes nécessaires.

Epicure a toujours parlé magnifiquement de la divinité. Il vouloit qu'on en eût des sentimens fort relevés. Il défendoit expressément qu'on lui attribuât aucune chose indigne de l'immortalité et de la souveraine béatitude. L'impie, disoit-il, n'est pas celui qui rejette les dieux qu'adore le peuple, mais celui qui attribue aux dieux toutes les impertinences que leur attribue le peuple.

Il a conçu que la divinité méritoit nos adorations par l'excellence de sa nature, et que nous devions les lui rendre par cette seule considération, et non par la crainte d'aucun châtiment, ni en vue d'au-

cun intérêt. Il a blâmé les superstitions dont on abuse le peuple, et qui servent ordinairement de prétexte aux plus grands crimes.

La religion dans laquelle il étoit né n'exemptoit les dieux d'aucune des foiblesses humaines. Quant à lui, il les considéroit comme des êtres bienheureux dont la demeure étoit dans des lieux agréables, où on ne connoissoit ni vent, ni pluie, ni neige, et où ils étoient toujours environnés d'un air serein et d'une brillante lumière, et perpétuellement occupés dans la jouissance de leur félicité.

Il éloignoit d'eux tout ce qui d'ordinaire nous embarrasse. Il les a crus indépendans de nous dans leur bonheur, incapables d'être touchés ni de nos bonnes ni de nos mauvaises actions. Il croyoit que s'ils prenoient soin des hommes, ou que s'ils se mêloient du gouvernement du monde, cela troubleroit leur félicité.

Il conclut de là que les invocations, les prières et les sacrifices étoient entièrement inutiles; qu'il n'y avoit aucun mérite à recourir aux dieux, ni à se prosterner devant leurs autels dans tous les accidens qui nous arrivoient; mais qu'il falloit regarder toutes choses d'un air tranquille et sans s'étonner.

Il ajoute que ce n'est point la raison qui a donné aux hommes l'idée des dieux; et que la crainte que tous les hommes ont de ces êtres tranquilles ne vient que de ce que souvent en rêvant on s'imagine voir des fantômes d'une grandeur prodigieuse. Il semble que ces spectres nous menacent avec une hauteur et une fierté convenable à leur mine majestueuse : on leur voit faire, à ce qu'il semble, des choses surpre-

nantes; et comme d'ailleurs ces fantômes reviennent dans tous les temps, et qu'il y a quantité d'effets merveilleux, dont les causes paroissent inconnues, lorsque les gens peu éclairés considèrent le soleil, la lune, les étoiles et leurs mouvemens si réguliers, ils s'imaginent aussitôt que ces spectres nocturnes sont des êtres éternels et tout-puissans. Ils les placent au milieu du firmament, d'où ils voient venir le tonnerre, les éclairs, la grêle, la pluie et la neige : ils les font présider à la conduite de cette admirable machine du monde, et leur attribuent généralement tous les effets dont les causes leur sont inconnues. C'est de là, à ce qu'il prétend, qu'est venue cette grande quantité d'autels qu'on voit par tout le monde; et il croit que le culte qu'on rend aux dieux n'a point d'autre origine que ces fausses terreurs.

Pour ce qui est de ces lieux enchantés où les dieux faisoient leurs demeures, Lucrèce, dans le sentiment d'Epicure, dit qu'il ne faut pas s'imaginer qu'ils aient aucune relation avec les palais que nous connoissons en ce monde; que les dieux étant d'une matière si subtile, qu'ils ne peuvent tomber sous aucun de nos sens, qu'à peine même pouvons-nous les apercevoir des yeux de l'esprit, il faut de nécessité que ces lieux-là soient proportionnés à la subtilité de la nature de ces êtres qui les habitent.

Tous les philosophes conviennent que, selon le cours ordinaire de la nature, rien ne se fait de rien, et qu'aucune chose ne se réduit à rien : l'expérience nous apprend que les corps se font du débris les uns des autres, et conséquemment qu'ils ont un su-

jet commun; et c'est ce sujet commun qu'on appelle matière première.

Il y a plusieurs opinions pour savoir ce que c'est que cette matière première. Epicure croit que ce sont des atomes, c'est-à-dire des corpuscules insécables, dont il prétend que toutes choses sont composées.

Outre les atomes, il admet encore un autre principe, qui est le vide; mais il ne le considère pas comme un principe de composition des corps : il ne l'admet uniquement que pour le mouvement, parce que, dit-il, s'il n'y avoit de petits vides répandus par toute la nature, rien n'auroit jamais pu se mouvoir; toute la masse de la matière seroit restée perpétuellement jointe ensemble comme un roc, et par conséquent il ne se seroit jamais fait aucune production.

Il prétend que ces atomes ont été de toute éternité; que le nombre de leurs figures est incompréhensible, quoique fini; mais que sous chaque différente figure il y a une infinité d'atomes. Il a cru que c'étoit leur propre poids qui étoit la cause de leur mouvement; qu'en se choquant les uns les autres ils s'accrochoient souvent, et que la différente manière dont ils s'arrangeoient produisoit les différens effets que nous voyons dans la nature, sans qu'aucun de ces effets fût redevable de son être à d'autres puissances qu'au hasard, qui avoit fait rencontrer ensemble certaine quantité d'atomes de telle et telle figure. Il comparoît ces atomes aux lettres de l'alphabet, qui forment des mots différens, selon

la différente manière dont elles sont arrangées; comme, par exemple, *estre* et *reste*, sont deux mots tout différens, quoique composés des mêmes lettres; aussi les atomes qui composent certains corps, lorsqu'ils sont arrangés d'une certaine manière, en composent un tout différent lorsqu'ils sont arrangés d'une certaine façon. Cependant, selon lui, toutes sortes d'atomes ne sont pas propres à entrer indifféremment dans la composition de toutes sortes de corps. Il y grande apparence, par exemple, que ceux qui composent un peloton de laine ne sont pas tous propres à composer un diamant, de même que nous voyons souvent des mots qui n'ont aucune lettre commune.

Il croyoit que ces petits corps étoient dans un perpétuel mouvement, et que c'étoit de là qu'aucune des choses de la nature ne restoit jamais en même état; que les unes diminuoient et les autres augmentoient du débris de celles qui étoient diminuées; les unes vieillissoient et les autres prenoient tous les jours de nouvelles forces, et que par conséquent chaque être n'avoit qu'un temps dans le monde; qu'à mesure que quelque chose se corrompoit, les atomes qui s'en détachoient se joignoient avec d'autres, et formoient ordinairement un corps tout différent de celui dont ils venoient d'être détachés; qu'ainsi rien ne périssoit jamais, quoique tout n'eût qu'un temps, et que chaque chose semblât disparoître à la fin, comme si elle avoit été entièrement anéantie.

Épicure a imaginé qu'il y avoit eu un temps auquel tous les atomes étoient séparés, et que par leur concours fortuit ils ont composé une infinité de

mondes, dont chacun périt au bout de certain temps, soit par le feu, comme si le soleil s'approchoit si près de la terre qu'il la brûlât, soit par quelque grande et horrible secousse, qui en un moment bouleversera toutes choses et ruinera la machine du monde; qu'enfin il y avoit plusieurs manières dont chaque monde pouvoit périr; mais que de ces débris il s'en composoit un autre, qui commençoit aussitôt à produire de nouveaux animaux. Il semble même que celui que nous habitons n'est qu'un tas de ruines de quelque grand et terrible fracas qui sera arrivé autrefois; témoins ces gouffres horribles de la mer, ces longues chaînes de montagnes d'une hauteur prodigieuse, ces longues et larges couches de rochers, dont les uns sont situés de travers, les autres de bas en haut, et d'autres de biais; témoins cette grande inégalité au dedans de la terre, tous ces fleuves souterrains, tous ces lacs, toutes ces cavernes; témoin enfin cette autre grande inégalité de la surface de la terre, qui se trouve entre-coupée de mers, de lacs, de détroits, d'îles, de montagnes.

Épicure tient que l'univers est infini; que ce grand tout n'a ni milieu ni extrémités, et que, de quelque point qu'on imagine dans le monde, il reste encore un espace infini à parcourir, sans que jamais on en puisse trouver le bout.

Il dit que c'est être fou que de se flatter que les dieux aient fait le monde pour l'amour des hommes; qu'il n'y a aucune apparence qu'après avoir resté si long-temps tranquilles, ils se fussent avisés de changer leur première manière de vie pour en prendre une différente, et que d'ailleurs il étoit fort aisé de

juger, par tous les défauts que nous y connoissons, que ce n'est point un ouvrage des dieux.

Il a cru que la terre avoit produit les hommes et tous les autres animaux, de même qu'elle produit encore aujourd'hui des rats, des taupes, des vers et de toutes sortes d'insectes. Il tient que, dans son commencement, lorsqu'elle étoit encore toute nouvelle, elle étoit grasse et nitreuse, et que le soleil l'ayant peu à peu échauffée, elle se couvrit d'herbes et d'arbrisseaux; que quantité de petites tumeurs commencèrent à s'élever de dessus la superficie, comme des champignons, et qu'après certain temps, lorsque chaque tumeur étoit venue en maturité, la peau de dessus se rompoit, et qu'il en sortoit aussitôt un petit animal, qui se retiroit peu à peu du lieu humide où il venoit de naître, et qui commençoit à respirer; la terre faisoit écouler de ces endroits-là des ruisseaux de lait pour la nourriture de ces petits animaux.

Parmi ce grand nombre de toutes sortes d'animaux il s'en trouva beaucoup de monstrueux; les uns sans tête, d'autre sans bouche; d'autres avoient les membres collés au tronc du corps, tellement qu'il y en a eu beaucoup qui ont péri, faute de se pouvoir nourrir, ou de pouvoir multiplier leur espèce par l'union des deux sexes. Enfin il ne resta que ceux qui se trouvèrent bien disposés, et ce sont les espèces de ceux que nous avons encore aujourd'hui.

Dans ce premier commencement du monde, le froid, la chaleur et les vents n'étoient pas si violens qu'ils le sont aujourd'hui; toutes ces choses étoient dans leur nouveauté aussi bien que tout le reste; ces

hommes sortis de terre étoient beaucoup plus robustes que nous ne sommes, ils avoient le corps tout couvert d'un poil hérissé comme celui des sangliers; la mauvaise nourriture ni l'inclémence des saisons ne les incommodoit point; ils ne connoissoient point encore l'usage des habits; ils se couchoient nus par terre dans tous les endroits où la nuit les surprenoit; ils se cachoient sous de petits arbrisseaux pour se garantir de la pluie; ils n'avoient encore aucune société; chacun ne songeoit qu'à soi, et ne travailloit qu'à se procurer ses commodités particulières. La terre avoit aussi produit de grandes forêts dont les arbres croissoient tous les jours; les hommes commencèrent à vivre de gland, de fruits d'arboisier et de pommes sauvages. Ils avoient souvent à démêler avec les sangliers et les lions. Ils se mirent plusieurs ensemble pour se garantir de ces bêtes féroces. Ils bâtirent de petites cabanes; ils s'occupèrent à la chasse, et trouvèrent moyen de se faire des habits de la peau des animaux qu'ils avoient tués. Chacun choisit sa femme, et vécut en particulier avec elle; il en vint des enfans, qui adoucirent par leurs caresses l'humeur farouche de leurs pères. Voilà le commencement de toutes les sociétés. Les voisins firent ensuite amitié avec leurs voisins, et cessèrent de se nuire les uns aux autres. D'abord, ils montroient du bout du doigt les choses dont ils avoient besoin; ils inventèrent ensuite pour leur commodité certains noms qu'ils donnèrent au hasard à chaque chose; ils en composèrent un jargon dont ils se servirent pour communiquer leurs pensées.

Le soleil leur avoit fait connoître l'usage du feu avant

avant que de l'avoir trouvé; c'étoit à l'ardeur des rayons de cet astre qu'ils faisoient d'abord rôtir les viandes qu'ils rapportoient de la chasse; mais un jour un éclair tomba sur quelque chose de combustible qu'il embrasa tout d'un coup: aussitôt les hommes, qui connoissoient déjà l'utilité du feu, au lieu de l'éteindre, ne songèrent qu'à le conserver; chacun en emporta dans sa cabane, et s'en servit pour faire cuire ce qu'il avoit à manger.

On bâtit ensuite des villes, et on commença à partager les terres, mais inégalement; les gens qui se trouvèrent avoir plus de forces ou plus d'adresse, eurent les meilleures portions; ils s'érigèrent en rois; ils contraignirent les autres hommes à leur obéir, et firent bâtir des citadelles pour éviter les surprises de leurs voisins.

Les hommes dans ce temps-là n'avoient point d'autres défenses que leurs mains, leurs ongles, leurs dents, des pierres ou des bâtons; c'étoient là les armes dont ils se servoient pour vider leurs différends.

Après avoir brûlé quelques forêts, n'importe pour quel sujet, ils virent du métal qui couloit par des veines de terre dans de petites fosses où il se figeoit; l'éclat de ce métal leur causa de l'admiration; ils conçurent, de ce qu'ils voyoient couler, que, par le moyen du feu, ils en feroient tout ce qu'ils voudroient. Ils ne songèrent d'abord qu'à en faire des armes; c'est pour ce sujet qu'ils estimoient beaucoup davantage l'airain que l'or, parce que les armes d'or étoient beaucoup moins tranchantes que celles d'airain; ensuite ils en firent des brides pour les chevaux, des socs de charrue pour labourer la terre, et

enfin toutes les choses dont ils se trouvèrent avoir besoin.

Avant l'invention du fer, on faisoit les habits de choses différentes, qu'on nouoit ensemble : mais dès qu'on eut su accommoder ce métal à toutes sortes d'usages, on trouva le moyen de faire des étoffes de laine et de fil pour la commodité des hommes.

Pour ce qui est d'ensemencer les terres, c'est la nature même qui en a enseigné l'usage. Les hommes, dès le commencement du monde, remarquèrent que les glands qui tomboient des chênes produisoient des arbres semblables aux chênes mêmes : quand ils voulurent faire venir des chênes en quelque endroit, ils y semèrent du gland. Ils observèrent la même chose à l'égard de toutes les autres plantes; chacun commença aussitôt à semer de la graine des choses dont il pouvoit avoir besoin; et comme ils voyoient que tout venoit beaucoup mieux quand la terre étoit bien cultivée, chacun commença à s'appliquer particulièrement à l'agriculture.

La force et l'adresse avoient toujours prévalu jusqu'à ce temps-là; mais dès que l'or vint à la mode, et que tout le monde se fut laissé surprendre par la splendeur de ce métal, chacun ne songea qu'à en faire provision. Certaines gens s'enrichissant extraordinairement par ce moyen, le peuple abandonna aisément le parti des premiers rois, qui n'avoient point d'autre mérite que leur force et leur adresse; chacun s'attacha aux riches. Les rois furent massacrés; le gouvernement depuis devint populaire. On établit des lois, et on choisit des magistrats pour les faire observer et pour avoir soin des affaires publiques.

À mesure que ces premiers peuples perdoient de leur férocité, la société augmentoit entre eux. Ils commencèrent à faire des festins les uns chez les autres; et après avoir bien mangé, ils se réjouissoient à entendre le chant des oiseaux; ils s'efforçoient de les imiter, et composoient des chansons sur les mêmes airs des oiseaux qu'ils avoient appris.

Les vents qui faisoient un agréable murmure en traversant les roseaux leur donnèrent occasion d'inventer les flûtes, et l'admiration qu'ils eurent des choses célestes les porta à s'appliquer à l'astronomie.

L'avarice se mêla dans leurs mœurs. Ils se firent la guerre les uns aux autres pour s'entre-déposséder de leurs biens. Cela fit naître des poètes pour écrire les belles actions qui s'y étoient passées, et des peintres pour les représenter. Enfin la tranquillité et le grand loisir dont ils jouirent par la suite, leur donna moyen de s'occuper à perfectionner les arts que la nécessité leur avoit fait trouver, et même d'en inventer de nouveaux pour la commodité de la vie.

Sur ce qu'on peut objecter, que la terre ne produit point aujourd'hui d'hommes, de lions et de chiens, Epicure répond, que la fécondité de la terre est épuisée; qu'une femme avancée en âge ne fait plus d'enfans; qu'une terre qu'on n'a jamais cultivée rapporte beaucoup mieux les premières années que par la suite; qu'enfin lorsqu'on arrache une forêt, le fond de la terre ne produit plus d'arbres pareils à ceux qu'on a déracinés; il en produit seulement d'autres qui dégénèrent, comme de petits sauvageons, des épines ou des ronces; et que peut-être il y a encore à présent des lapins, des lièvres, des renards,

des sangliers et d'autres animaux parfaits qui naissent de la terre; mais parce que cela arrive dans des lieux retirés, et que cela ne nous est pas connu, nous ne croyons pas que cela soit; de même que si nous n'avions jamais vu d'autres rats que ceux qui naissent des rats, nous ne croirions pas qu'il y en eût qui naquissent de la terre.

Les philosophes sont partagés touchant la règle que nous avons pour connoître la vérité. Epicure tient qu'il n'y a pas de plus grande certitude que celle qui nous vient des sens; que nous ne connoissons rien positivement que par leur rapport, et que nous n'avons point d'autre marque pour distinguer le vrai d'avec le faux.

Pour ce qui est de l'entendement, il tient qu'au commencement il n'a aucune idée; qu'il est comme une table rase; que lorsque les organes corporels sont formés, les connoissances lui viennent peu à peu par l'entremise des sens; qu'il peut penser aux choses absentes; qu'ainsi il se peut tromper en prenant pour présent ce qui est absent, ou même ce qui n'est point du tout; et qu'au contraire nos sens n'aperçoivent que des objets actuellement présens, et que par conséquent ils ne peuvent jamais se tromper quant à l'existence de l'objet. C'est pourquoi, dit-il, c'est être fou que de n'exiger pas, en ce cas-là, le rapport des sens pour avoir recours à des raisons.

Il y a plusieurs manières différentes dont les philosophes expliquent la vision. Epicure a cru qu'il se détachoit perpétuellement de tous les corps une grande quantité de petites superficies semblables aux corps mêmes; que ces petites superficies remplis-

soient l'air; et que c'étoit par leur moyen que nous apercevions les objets extérieurs.

Il tient que l'odeur, la chaleur, les sons, la lumière et les autres qualités sensibles, ne sont pas de simples perceptions de l'ame. Il a cru que toutes ces choses étoient réellement hors de nous de la même manière qu'elles nous paroissent, et qu'une certaine quantité de matière figurée et mue d'une certaine façon, étoit réellement odeur, son, chaleur, lumière, indépendamment de toutes sortes d'animaux : que, par exemple, les petites particules qui se détachent perpétuellement des fleurs d'un parterre, remplissent l'air tout autour d'une odeur agréable, et semblable à ce qu'un homme sentiroit s'il se promenoit pour lors dans ce parterre; que, lorsqu'on sonne une cloche, l'air des environs est rempli de tintemens aigus semblables aux sons que nous entendons pour lors; et que dès que le soleil commence à paroître, il y a dans l'air quelque chose de brillant et semblable à la lumière que nous apercevons dans ce temps-là; qu'enfin, lorsque la même chose paroît différemment à deux animaux différens, cela vient de ce que la configuration intérieure de ces animaux est différente. Si la feuille de saule, par exemple, paroît amère à un homme et douce à une chèvre, c'est que l'homme et la chèvre ne sont pas faits au dedans l'un comme l'autre. C'est cette même raison qui fait que la ciguë empoisonne les hommes et engraisse les cailles.

Les Stoïciens, qui faisoient profession d'une vertu fort austère, et qui dans le fond étoient pleins de vanité, furent extrêmement jaloux du grand nom-

d'amis et de disciples qui s'attachoient à Epicure, dont la doctrine étoit d'ailleurs fort différente de celle qu'ils enseignoient. Ils firent tout ce qu'ils purent pour le décrier, et même ils semèrent dans leurs livres diverses sortes de calomnies contre lui. C'est ce qui a été cause que ceux qui sont venus depuis, et qui n'ont connu Epicure que par le canal des Stoïciens, s'y sont laissé surprendre, et ont pris pour un débauché un homme d'une continence exemplaire et dont les mœurs ont toujours été très-réglées.

Saint Grégoire rend un témoignage illustre de la chasteté de ce philosophe. « Epicure, dit ce Père de » l'Eglise, a dit que le plaisir étoit la fin où tendent » tous les hommes; mais afin qu'on ne crût pas que » ce fût le plaisir sensuel, il vécut toujours très-chaste » et très-réglé, confirmant sa doctrine par ses mœurs. »

Epicure ne voulut jamais se mêler du gouvernement de la république; il préféra toujours son repos et la vie tranquille à l'embarras des affaires. Les statues que les Athéniens lui érigèrent publiquement, témoignoient bien l'estime distinguée qu'ils avoient pour ce philosophe. Tous ceux qui se sont attachés à lui, ne l'ont jamais quitté, à la réserve de Métrodorus, qui le changea pour étudier dans l'Académie sous Carnéade: mais il n'y fut que six mois; il revint aussitôt trouver Epicure, et resta avec lui jusqu'à sa mort, qui arriva quelque temps avant celle d'Epicure. Son école est demeurée perpétuellement dans une égale splendeur, et même dans des temps que toutes les autres étoient presque abandonnées.

A l'âge de soixante-douze ans, il tomba malade à Athènes, où il n'avoit point discontinué d'enseigner:

son mal étoit une rétention d'urine qui lui causoit des douleurs épouvantables; il souffroit tout cela fort tranquillement. Quand il se sentit approcher de sa fin, il affranchit une partie de ses esclaves, disposa de son bien, ordonna qu'on solennisât tous les ans le jour de sa naissance et celle de ses parens, vers le dixième du mois Gaméléon. Il donna son jardin et ses livres à Hermacus de Mételin, qui lui succéda, à la charge que cela passeroit successivement à tous ceux qui occuperoient cette place. Il écrivit à Idoménée en ces termes :

« Me voilà, grâce aux dieux, à l'heureux et dernier » jour de ma vie; je suis si tourmenté de la violence » de mon mal, qui me ronge la vessie et les intes- » tins, qu'on ne sauroit rien imaginer de plus cruel. » Au milieu de mes douleurs, cependant, je sens une » grande consolation, lorsque je repasse dans mon » esprit tous les bons raisonnemens dont j'ai enrichi » la philosophie. Je vous prie, par l'attachement » que vous avez toujours fait paroître pour moi et » pour ma doctrine, d'avoir soin des enfans de Mé- » trodorus. »

Quatorze jours après que cette maladie eut commencé, Epicure se mit dans un bain chaud, qu'il s'étoit fait préparer exprès : dès qu'il y fut entré il demanda un verre de vin pur; il le but et expira aussitôt, en avertissant ses amis et ses disciples qui étoient là présens, de se souvenir de lui et des préceptes qu'il leur avoit donnés. Cette mort arriva la première année de la cent-vingt-septième olympiade. Tous les Athéniens en témoignèrent un regret très-sensible.

ZÉNON.

Mort dans la 129e olympiade.

Zénon, chef de la secte des Stoïciens, étoit de la ville de Cittie, dans l'île de Chypre. Avant que de se déterminer à rien, il alla consulter l'oracle, afin de savoir ce qu'il devoit faire pour vivre heureux. L'oracle lui répondit, qu'il devînt de même couleur que les morts. Zénon conçut que ce dieu lui vouloit dire qu'il falloit qu'il s'attachât à lire les livres des anciens. Il prit cela fort sérieusement; il commença à s'y appliquer, et à employer tous ses soins pour suivre les conseils de l'oracle.

Un jour, comme il revenoit d'acheter de la pourpre de Phénicie, il fit naufrage au port de Pirée. Cette perte le rendit fort triste; il s'en revint à Athènes; il entra chez un libraire, et se mit à lire le second livre de Xénophon pour se consoler; il y prit beaucoup de plaisir, cela lui fit oublier son chagrin. Il demanda au libraire où demeuroient ces sortes de gens dont parloit Xénophon. Cratès le Cynique passa par hasard; le libraire le montra du bout du doigt, et dit à Zénon : Tenez, suivez cet homme-ci. Zénon étoit pour lors âgé de trente ans; il suivit Cratès, et commença dès ce jour-là à être son disciple. Zénon avoit beaucoup de pudeur et de retenue; il ne pouvoit s'accoutumer aux manières effrontées des Cyniques. Cratès s'aperçut que cela lui faisoit de la peine; il voulut le guérir de sa foiblesse : il lui donna un jour une marmite pleine de lentilles, et lui com-

manda de traverser le bourg de Céramique avec cette marmite : Zénon rougissoit de honte et se cachoit, de crainte que quelqu'un ne le vît. Cratès s'approcha de lui; il lui donna un grand coup de bâton au travers de la marmite et la cassa en plusieurs morceaux; toutes les lentilles lui couloient le long des cuisses et des jambes. Cratès lui dit : Comment, petit fripon, pourquoi t'enfuis-tu, puisque tu n'as point eu de mal?

La philosophie plaisoit fort à Zénon; il remercioit ordinairement la fortune d'avoir fait périr tout son bien dans la mer. Ah! disoit-il, que les vents qui m'ont fait faire naufrage m'étoient favorables! Il étudia plus de dix ans sous Cratès, sans pouvoir jamais s'accoutumer à l'impudence des Cyniques. A la fin, quand il voulut le quitter pour aller sous Stilpon de Mégare, Cratès le prit par son manteau et le retint de force : O Cratès, lui dit Zénon, on ne sauroit retenir un philosophe que par les oreilles; persuadez-moi par de bonnes raisons que votre doctrine est meilleure que celle de Stilpon, sinon, quand vous m'enfermeriez, mon corps seroit bien à la vérité chez vous, mais mon esprit seroit perpétuellement chez Stilpon.

Zénon passa dix autres années chez Stilpon, Xénocrate et Polémon; ensuite il se retira, et établit une nouvelle secte. Sa réputation ne tarda guère à se répandre par toute la Grèce. Il devint en peu de temps le plus distingué de tous les philosophes du pays. Quantité de gens venoient de divers endroits pour s'attacher à lui et être ses disciples; et comme Zénon enseignoit ordinairement sous une galerie,

c'est de là que ses sectateurs ont été appelés Stoïciens.

Les Athéniens l'honoroient tellement, qu'ils l'avoient fait le dépositaire des clefs de leur ville. Ils lui érigèrent une statue, et ils lui firent présent d'une couronne d'or. Le roi Antigonus ne pouvoit se lasser d'admirer ce philosophe. Il ne venoit jamais à Athènes, qu'il n'allât écouter ses leçons; souvent même il alloit manger chez Zénon, ou bien il le menoit souper avec lui chez Aristocle, le joueur de harpe. Mais Zénon évita dans la suite de se rencontrer dans aucun festin, ni dans des assemblées, de crainte de se rendre trop familier. Antigonus fit tout ce qu'il put pour l'attirer auprès de lui; Zénon s'excusa de faire ce voyage, et envoya en sa place Perseus et Philonide, et lui fit réponse, qu'il avoit une joie très-sensible de la forte inclination qu'il faisoit paroître pour les sciences; que rien n'étoit plus propre à le détourner des plaisirs sensuels, et à lui faire embrasser la vertu, que l'amour de la philosophie. Enfin, ajoute-t-il, si la vieillesse et ma mauvaise santé ne m'empêchoient de sortir, je ne manquerois pas de me rendre auprès de vous comme vous le souhaitez; mais puisque cela ne se peut, je vous envoie deux de mes amis qui me valent bien, quant à l'esprit et à la doctrine, et qui sont beaucoup plus robustes que moi. Si vous conversez sérieusement avec eux, et que vous vous appliquiez à suivre les préceptes qu'ils vous donneront, vous verrez qu'il ne vous manquera rien de ce qui regarde le souverain bonheur.

Zénon évitoit la foule. Il ne se faisoit jamais accompagner que de deux ou trois personnes au plus.

Lorsqu'il y en avoit davantage qui le vouloient suivre malgré lui, il leur donnoit de l'argent pour les faire retirer. Quelquefois, quand il se voyoit pressé par la grande multitude dans la galerie où il enseignoit, il montroit à ceux qui l'embarrassoient, certaines pièces de bois qui étoient au-dessus de son école, et il leur disoit : Tenez, voyez-vous bien ces pièces de bois que voilà là-haut, elles n'y ont pas toujours été : elles étoient autrefois au milieu de cette place comme vous; mais comme elles embarrassoient, on les a ôtées et mises où vous les voyez. Retirez-vous donc en arrière, et ne m'embarrassez pas davantage.

Zénon étoit grand et menu, et avoit la peau fort noire : c'étoit de là que quelques-uns l'appeloient le *Palmier d'Egypte*. Il avoit la tête penchée sur une des épaules; ses jambes étoient grosses et malsaines; il s'habilloit toujours d'une étoffe très-légère, et du plus bas prix qu'il la pouvoit trouver; il vivoit en tout temps d'un peu de pain, de figues, de miel et de vin doux, sans jamais rien manger de cuit. Il étoit d'une si grande continence, que quand on vouloit louer quelqu'un sur ce sujet, on disoit : Il est plus chaste que Zénon. Il eut pourtant quelque commerce avec une petite servante : la vertu des païens n'étoit pas ferme. Il avoit la démarche grave, l'esprit vif, l'humeur sévère. En parlant il ridoit son front, et tordoit sa bouche; quelquefois cependant, dans ses parties de plaisirs, il étoit fort gai et réjouissoit toute la compagnie. Quand on lui demandoit la raison d'un si grand changement, il répondoit : Les lupins sont naturellement amers; mais quand on les

a laissés quelque temps tremper dans l'eau, ils s'adoucissent. Il affectoit une très-grande austérité, en sorte que sa manière de vivre tenoit davantage d'une simplicité barbare que d'une véritable frugalité, et hors l'effronterie, dont il étoit fort éloigné, il avoit retenu beaucoup de la morale des Cyniques; c'est ce qui a fait que Juvénal a dit, que les Stoïciens et les Cyniques ne différoient entr'eux que par leurs habits, mais que leur doctrine étoit la même.

Il étoit fort concis dans tous ses discours. Quand on lui en demandoit la raison, il disoit que les syllabes dont se servent les sages devoient toutes être brèves, si cela se pouvoit. Quand il vouloit faire une réprimande à quelqu'un, il n'y employoit jamais que très-peu de paroles, et toujours indirectement.

Il se rencontra un jour dans un festin avec un homme fort gourmand, qui faisoit mourir de faim tous ceux qui mangeoient avec lui : Zénon prit pour sa part un grand poisson, et sembla ne le vouloir partager avec personne. Le gourmand le regarda aussitôt de travers : Comment, lui dit Zénon, crois-tu qu'on te laissera faire tous les jours de pareils tours, si tu ne peux pas souffrir que je le fasse une fois?

Un jour un jeune homme le pressoit avec beaucoup d'instance, sur une matière au-dessus de la portée de son esprit. Zénon fit apporter un miroir, il le fit regarder dedans, et lui dit : Te semble-t-il que ces questions-là conviennent avec ton visage?

Il disoit que les mauvais discours des orateurs ressembloient à la monnoie d'Alexandrie, qui étoit

belle en apparence, mais dont le métal ne valoit rien.

Il disoit que le plus grand tort qu'on pouvoit faire aux jeunes gens, étoit de les élever dans la vanité; qu'il falloit les accoutumer à être civils et à ne rien faire qu'à propos. Voyant un jour un de ses disciples enflé d'orgueil, il lui donna un soufflet, et lui dit : Caphésius, quand tu seras élevé au-dessus des autres, tu ne seras pas honnête homme pour cela; mais si tu es honnête homme, tu seras élevé au-dessus des autres.

Il croyoit qu'il étoit dangereux à un jeune homme qui avoit envie de devenir savant, de s'appliquer à la poésie.

Quand on lui demandoit ce que c'étoit que son ami : C'est un autre moi-même, répondoit-il.

Il disoit qu'il valoit mieux glisser des pieds que de la langue; et qu'il n'y avoit rien dont la perte nous dût si sensiblement toucher que celle du temps, parce qu'elle étoit la plus irréparable.

Il se trouva un jour dans un festin qu'on faisoit aux ambassadeurs de Ptolémée. Il ne dit rien pendant tout le souper. Ces ambassadeurs en furent surpris; ils lui demandèrent s'il ne vouloit rien faire savoir au roi Ptolémée : Dites-lui, répondit-il, qu'il y a ici un homme qui sait se taire.

Les Stoïciens tenoient que la fin qu'on devoit se proposer étoit de vivre selon la nature; or, que de vivre selon la nature, étoit de ne faire rien de contraire à ce que nous dictoit la raison, qui étoit une loi générale et commune à tous les hommes.

Que chacun devoit embrasser la vertu à cause

d'elle-même, sans avoir égard à aucune récompense; qu'elle suffisoit pour rendre les gens heureux; et que ceux qui la possédoient jouissoient d'un parfait bonheur, même au milieu des plus grands tourmens.

Qu'il n'y avoit rien d'utile que ce qui étoit honnête, et que rien de criminel ne pouvoit jamais être utile.

Que le bien honnête est celui qui rend parfaits tous ceux qui le possèdent.

Qu'il y avoit des choses qui n'étoient ni un bien ni un mal, quoiqu'elles eussent la force de mouvoir notre appétit, et de nous porter à choisir les unes plutôt que les autres; comme la vie, la santé, la beauté, la force, les richesses, la noblesse, le plaisir, la gloire; et celles qui leur étoient opposées, comme la mort, la maladie, la laideur, la débilité, la pauvreté, la basse naissance, la douleur et l'ignominie. Car, disoient-ils, aucune chose ne sauroit être bonne, si elle ne rend heureux ceux qui la possèdent, et si elle ne rend malheureux ceux qui en sont privés : or, la vie, la santé, ni les richesses ne rendent point heureux ceux qui les possèdent, ni malheureux ceux qui en sont privés : donc la vie, la santé, ni les richesses; la mort, la maladie, ni la pauvreté ne sont ni des biens ni des maux. D'ailleurs, ajoutoient-ils, les choses dont nous pouvons nous servir en bien et en mal, ne sont ni un bien ni un mal; or nous pouvons nous servir et en bien et en mal, de la vie, de la santé et des richesses; donc la vie, la santé, ni les richesses ne sont ni un bien ni un mal.

Enfin ils admettoient une autre espèce de choses indifférentes, qui n'étoient pas capables de faire aucune impression sur notre esprit; comme d'avoir un nombre pair ou impair de cheveux à la tête, étendre le doigt ou le fermer, tenir une plume en l'air, lever une paille.

Ils disoient que les plaisirs sensuels n'étoient pas un bien, parce qu'ils étoient déshonnêtes : or, que rien de déshonnête ne pouvoit jamais être un bien.

Que le sage ne craignoit rien; qu'il n'avoit point de faste, parce qu'il étoit indifférent pour la gloire et pour l'ignominie; que le caractère du sage étoit d'être sévère et sincère; qu'il ne lui étoit pas défendu de boire du vin, mais qu'il ne devoit jamais s'enivrer, afin de ne pas perdre un seul moment de la vie l'usage de la raison; qu'il devoit avoir un grand respect pour les dieux, leur faire des sacrifices, et s'abstenir de toutes sortes de débauches.

Qu'on pouvoit appeler offices en général tout ce que nous faisons par inclination; que les bons offices étoient d'honorer ses parens, défendre sa patrie, se faire des amis et les assister; les mauvais, au contraire, négliger ses parens, mépriser sa patrie, n'avoir aucune complaisance ni affection pour ses amis.

Ils croyoient que tous les biens et les maux étoient égaux, qu'ils ne pouvoient jamais être augmentés ni diminués; car, disoient-ils, il n'y a rien de plus vrai que ce qui est vrai, et rien de plus faux que ce qui est faux; aussi il n'y a rien de meilleur que ce qui est bon, ni rien de plus méchant que ce qui est méchant. Et comme un homme qui ne seroit éloigné que d'un stade de Canope, ne seroit pas davantage

dedans qu'un homme qui en seroit éloigné de deux cents stades ; ainsi celui qui ne commet qu'un péché médiocre, n'est pas davantage dans la vertu, que celui qui en commet un énorme.

Que le seul sage étoit capable d'amitié; qu'il devoit se mêler des affaires de la république, pour empêcher le vice, et exciter les citoyens à la vertu; qu'il n'y avoit que lui qui dût avoir part au gouvernement de l'Etat, puisqu'il étoit le seul qui pût décider de tout ce qui regardoit le bien et le mal; qu'il n'y avoit que lui d'irrépréhensible et d'incapable de nuire à personne; et qu'il étoit le seul qui n'admiroit rien de tout ce qui avoit coutume de surprendre le reste des hommes.

Ils tenoient, comme les Cyniques, que toutes choses appartiennent aux dieux, et qu'entre amis toutes choses sont communes.

Ils tiennent que toutes les vertus ont un si grand enchaînement les unes avec les autres, qu'on n'en peut jamais posséder une, sans les posséder toutes.

Qu'il n'y a point de milieu entre le vice et la vertu; car, disoient-ils, comme il est absolument nécessaire qu'on soit droit ou tortu, aussi toute action doit être bonne ou mauvaise.

Que le sage étoit le seul heureux; qu'il n'avoit jamais besoin de rien; qu'il devoit s'exposer aux tourmens les plus cruels pour sa patrie et pour ses amis; qu'il ne craignoit rien; qu'il faisoit du bien à tout le monde, et qu'il étoit incapable de nuire à personne; qu'enfin il étoit de toutes sortes de professions, quand même il n'en exerceroit aucune; et qu'on le pouvoit comparer à un comédien parfait,

qui

qui sait représenter également le personnage d'Agamemnon et celui de Thersite.

Zénon vouloit que toutes les femmes fussent communes entre les sages, et que chacun eût commerce avec la première qu'il rencontreroit, sans s'attacher à aucune; que c'étoit le moyen d'empêcher la jalousie et les soupçons de l'adultère, et que chacun regarderoit en particulier tous les jeunes gens comme ses propres enfans.

Les Stoïciens tenoient qu'il n'y avoit qu'un seul Être souverain, mais qu'on lui donnoit différens noms; qu'on l'appeloit quelquefois Destin, quelquefois Esprit, et d'autres fois Jupiter; que cet Être étoit un animal immortel, raisonnable, parfait, bienheureux, et éloigné de tout mal; que c'étoit sa providence qui gouvernoit le monde et tous les êtres qui y étoient.

Ils admettoient deux principes, l'agent et le patient; c'est-à-dire Dieu et le monde.

Ils tenoient que la matière étoit divisible à l'infini; qu'il n'y avoit qu'un seul monde, et que ce monde étoit de figure ronde, qui est la plus propre au mouvement. Ils croyoient, comme Pythagore et Platon, qu'il étoit animé par une substance spirituelle répandue dans toutes ses parties; que cette substance n'étoit point distinguée de Dieu, et qu'elle formoit avec le monde un même animal, dont les uns disoient que la principale partie étoit les cieux, et les autres le soleil; que le monde étoit placé au milieu d'un espace infini de vide; que tout étoit plein dans le monde, parce que la matière fluide, qui s'accommode à toutes sortes de figures, remplissoit les

espaces que laissoient les corps grossiers qui ne pouvoient pas se toucher immédiatement partout à cause de leur irrégularité.

Que le monde étoit corruptible : car, disoient-ils, un tout est corruptible lorsque chacune de ses parties est corruptible : or, chacune des parties du monde est corruptible : donc le monde entier est corruptible. Que les étoiles fixes étoient emportées par le mouvement du ciel; que le soleil étoit un feu dont la masse étoit plus grosse que celle de la terre, puisque la terre jetoit son ombre en cône : que le soleil et les autres astres se nourrissoient des vapeurs qui s'exhalent de la terre et de la mer. Ils ont connu la véritable cause des éclipses du soleil et de la lune, et celle du tonnerre et des éclairs. Ils tenoient que les deux zones glaciales étoient inhabitables à cause du grand froid, et que la zone torride l'étoit aussi à cause de la chaleur excessive.

Le Stoïcien Ariston vouloit bannir la logique : il comparoit ordinairement ses argumens subtils aux toiles d'araignées, qui faisoient bien paroître quelque chose de fort ingénieux et de bien arrangé, mais entièrement inutile.

Chrysippe, au contraire, estimoit fort la logique, et excelloit tellement dans cet art, que tout le monde convenoit que si les dieux en eussent eu besoin, ils ne se seroient jamais servi d'autre logique que de celle de Chrysippe.

Zénon vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, sans avoir jamais eu aucune incommodité. Il fut fort regretté après sa mort; quand le roi Antigonus en apprit la nouvelle, il en parut sensible-

ment touché. Bons dieux, dit-il, quel spectacle ai-je perdu! On lui demanda pourquoi il estimoit tant ce philosophe : C'est, répondit-il, parce que tous les grands présens que je lui ai faits ne l'ont jamais pu obliger à faire aucune bassesse.

Il députa aussitôt vers les Athéniens, pour les prier de faire enterrer Zénon dans le bourg de Céramique.

Les Athéniens, de leur côté, ne sentirent pas moins vivement la perte de Zénon que le roi Antigonus. Les principaux magistrats le louèrent publiquement après sa mort, et afin que cela fût plus authentique, ils en firent un décret public en ces termes :

Décret.

« Puisque Zénon, fils de Mnasée, de Cittie, a passé » plusieurs années à enseigner la philosophie dans » cette ville; qu'il s'est montré homme de bien dans » toutes sortes de choses; qu'il a perpétuellement » excité à la vertu les jeunes gens qu'il avoit sous sa » discipline; qu'il a toujours mené une vie con- » forme aux préceptes qu'il enseignoit : le peuple a » jugé à propos de le louer publiquement, et de lui » faire présent d'une couronne d'or, qu'il a justement » méritée à cause de sa grande probité, et de sa » tempérance; et de lui ériger un tombeau dans le » bourg de Céramique aux dépens du public. Le » peuple veut qu'on choisisse cinq hommes dans » Athènes pour avoir soin de faire la couronne et le » tombeau : que le scribe de la république grave ce » présent décret sur deux colonnes, dont l'une sera

» mise dans l'Académie, et l'autre dans le Lycée; et
» que l'argent nécessaire pour cet ouvrage soit
» promptement mis entre les mains de celui qui a
» soin des affaires publiques, afin que tout le monde
» connoisse que les Athéniens ont soin d'honorer les
» gens d'un mérite distingué, et pendant leur vie et
» après leur mort. »

Ce décret fut donné pendant qu'Arrhénidas étoit archonte d'Athènes, quelques jours après la mort de Zénon.

Or voici de quelle manière on rapporte que finit Zénon. On dit qu'un jour, comme il sortoit de son école, il se heurta contre quelque chose, et qu'il se cassa le doigt. Il prit cela pour un avis que les dieux lui donnoient qu'il devoit bientôt mourir. Il frappa aussitôt la terre avec sa main, et dit : Me demandes-tu ? Je suis tout prêt : et sans tarder davantage, au lieu de songer à se faire guérir son doigt, il s'étrangla de sang-froid. Il y avoit quarante-huit ans qu'il enseignoit sans interruption, et soixante-huit ans qu'il avoit commencé de s'appliquer à la philosophie sous Cratès le Cynique.

VIE DE PLATON

D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL DE FÉNELON.

Platon étoit de la plus illustre naissance dont un Athénien pût être. Par sa mère il descendoit de Solon, et des anciens rois par son père. Dans sa jeunesse il alla à la guerre, et y montra beaucoup de valeur. Il fut disciple de Socrate, dont il a rapporté les conversations dans ses écrits. Comme Socrate n'a jamais voulu écrire, nous n'avons rien de lui que dans les ouvrages de ses deux disciples Platon et Xénophon. Ces deux disciples furent jaloux l'un de l'autre.

Dans la suite, Platon eut la curiosité d'aller rechercher la sagesse des étrangers. Il passa en Egypte et en Phénicie, où il eut soin de recueillir les traditions des prêtres et des savans. Il ne faut pas même douter qu'il n'y ait connu les livres de Moïse, et les autres ouvrages des Juifs. Dion, gendre du tyran Denys, grand amateur des lettres et de la sagesse, l'attira en Sicile. Denys lui-même le vit, l'admira, et fut sur le point de renoncer à la tyrannie par ses conseils : mais Phlistus, qui étoit un sophiste et un flatteur, l'en détourna, de peur de perdre dans ce changement la fortune dont il jouissoit. Ce faux sage, jaloux de Platon, le rendit peu à peu odieux au tyran. Quand Platon aperçut que le tyran étoit incorrigible, il

lui remontra avec courage le malheur et l'indignité d'un homme qui tient sa patrie dans l'esclavage : le tyran irrité le vendit, comme un esclave, à un homme qui le mena dans l'île d'Eubée, où il fut racheté de l'argent de Dion.

Après la mort du premier Denys, il fit encore sous le second deux voyages à Syracuse, où Dion lui fit divers présens considérables. Le jeune Denys voulut même lui donner une ville pour y établir ses lois et sa république : mais les guerres ne permirent pas l'exécution de ce projet.

Quelque temps après, Dion ayant chassé deux fois le jeune Denys, qui fut enfin réduit à servir de maître d'école dans Corinthe, pour gagner sa vie, Platon ne voulut point retourner à Syracuse jouir de la faveur de son ami qui avoit l'autorité suprême. Au contraire, il lui écrivit pour l'obliger à quitter cette puissance odieuse, et pour rendre la liberté à ses citoyens, après avoir abattu le tyran, à l'exemple de Timoléon. Dion fut rigoureusement puni de n'avoir pas profité d'un si sage conseil; car ses propres concitoyens l'assassinèrent.

Platon demeura tranquille à Athènes, où il instruisoit ses disciples dans un bois auprès de la ville, qu'on appeloit Académie, du nom d'Académus, qui avoit donné ce lieu pour les exercices publics. Il étoit bien fait, de bonne mine, éloquent, adroit pour les exercices, propre dans ses habits et dans ses meubles; ce qui irritoit beaucoup d'autres philosophes de son temps, qui affectoient d'être gueux et sales, comme Diogène. Il avoit les épaules larges; ce qui lui fit donner le nom de Platon. Ses disciples furent nom-

més Académiciens, à cause du lieu où il les instruisoit. Dans la suite ils se divisèrent : on vit trois sectes d'Académiciens. Les anciens conservèrent les principes de Platon; les modernes tombèrent dans l'incertitude des Pyrrhoniens. Platon vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans, en pleine santé, et dans la plus haute réputation.

ŒUVRES
DE FRANÇOIS DE SALIGNAC
DE LA MOTHE FÉNELON.

CINQUIÈME CLASSE.
ÉCRITS POLITIQUES.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

L'ADMIRATION et la censure se sont exercées d'une manière également excessive sur la doctrine politique de Fénelon, pendant sa vie et après sa mort. D'un côté, on a donné à sa philanthropie les éloges les plus outrés : on l'a exalté comme l'écrivain qui a le mieux connu les vrais principes du bonheur des Etats, et présenté sous un jour plus favorable les doctrines salutaires qui tendent à rendre les rois sages et les peuples heureux. D'un autre côté, on l'a représenté comme un politique de cabinet, séduit par les rêves d'une imagination brillante, n'ayant que des idées romanesques en matière de gouvernement, et décriant, par ses peintures séduisantes, les institutions les plus sages et les plus respectables. Mais ce qu'il y a ici de plus extraordinaire, c'est que les panégyristes et les censeurs de l'archevêque de Cambrai ignoroient également sa doctrine politique. Ils croyoient la trouver toute entière dans les agréables fictions du Télémaque; et ils ne

soupçonnoient pas même l'existence des ouvrages plus sérieux que Fénelon avoit laissés sur une matière si importante.

Le *Télémaque* est sans doute, comme l'a remarqué un écrivain distingué de nos jours (1), « un des meilleurs » ouvrages qui soient sortis d'une plume élégante et d'un » cœur vertueux. » Mais ce seroit méconnoître absolument le caractère et les intentions de Fénelon, que de chercher dans cet ingénieux roman ses vrais principes d'administration. Jamais il n'a songé à donner la politique du Télémaque pour un code de lois adapté à l'état présent de la société : son unique but, en composant cet ouvrage, étoit d'inspirer au jeune prince, son élève, les sentimens vertueux, et les principes de justice qui doivent servir de base à tous les gouvernemens et à tous les systêmes politiques.

Pour connoître la véritable doctrine politique de Fénelon, il faut la chercher dans les écrits qui doivent composer la cinquième classe de notre collection. Quelques-unes des opinions de l'illustre auteur, pourroient sans doute donner lieu à bien des observations et des difficultés : c'est le sort inévitable de tout ouvrage qui a pour objet des questions si délicates, et d'un ordre si relevé. Mais on conviendra du moins, en lisant cette partie des *OEuvres de Fénelon*, que peu d'auteurs ont écrit si sagement, et montré des vues aussi solides et aussi étendues, sur une matière si difficile. On conviendra surtout que Fénelon étoit infiniment éloigné des vues chimériques et puériles, qu'on lui a si légèrement attribuées, et que les réglemens imaginaires de la petite colonie de Salente, ne lui ont jamais paru applicables au gouvernement d'un grand empire.

Tous les écrits politiques de l'archevêque de Cambrai, seront contenus dans ce XXII[e] tome, et placés dans l'ordre suivant :

(1) M. l'abbé de Boulogne, dans le Journal des Débats, 19 octobre 1802.

I. EXAMEN DE CONSCIENCE SUR LES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ (1).

Cet ouvrage, composé par Fénelon, depuis sa retraite à Cambrai, pour l'instruction du duc de Bourgogne, fait tout à la fois le plus grand honneur à l'auguste élève et à son habile instituteur, en montrant le premier aussi digne d'entendre la vérité, que le second étoit digne de l'annoncer. Dans cette admirable production, ce n'est plus à l'imagination riante d'un enfant, c'est à la conscience d'un prince religieux que Fénelon s'adresse, pour lui montrer l'importance et l'étendue de ses obligations, pour le prémunir contre les dangers et les piéges de la royauté; en un mot, pour lui faire comprendre tout ce qu'il devra un jour à Dieu, dont il sera l'image, et au peuple, dont il sera le père et le pasteur.

L'*instruction* nécessaire à un prince, l'*exemple* qu'il doit à ses sujets, la *justice* qui doit présider à tous les actes de son gouvernement, tels sont les trois principaux objets auxquels Fénelon lui-même rapporte tous les avis qu'il adresse au duc de Bourgogne dans cet important ouvrage. La forme d'*Examen de conscience*, que Fénelon donne à ses instructions, semble leur ajouter un nouveau poids, et une nouvelle autorité : « On croit voir l'humanité s'asseoir » avec la religion aux côtés du jeune prince, pour lui inspirer, de concert, toute la délicatesse de conscience » que l'Evangile exige d'un roi; pour lui révéler tous les » dangers, toutes les illusions, tous les piéges dont il est » obligé de se préserver; tous les jugemens de Dieu et des » hommes qu'il doit prévenir, enfin tous les conseils de » la véritable gloire qu'il doit ambitionner, et toutes les » règles de morale qu'il doit suivre, s'il veut rendre les » peuples heureux (2). »

En lisant ces instructions si nobles et si touchantes, on se rappelle avec peine que l'archevêque de Cambrai étoit

(1) *Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 72 et 73. *Pièces justificatives* du livre IV, n. 1.

(2) *Éloge de Fénelon*, par le card. Maury; vers la fin de la première partie.

réduit à faire un mystère à Louis XIV du service inappréciable qu'il rendoit à sa famille et à son royaume, en leur préparant un prince qui en devoit faire un jour la gloire et les délices. Mais Louis XIV, rempli comme il l'étoit des fâcheuses impressions qu'on lui avoit données contre l'auteur et les maximes du *Télémaque,* se seroit cru encore plus offensé en lisant l'*Examen de conscience*, dans lequel il étoit bien plus facile d'apercevoir de prétendues allusions, et des rapprochemens injurieux à son gouvernement. Aussi le duc de Bourgogne, non moins attentif aux intérêts de son vertueux instituteur, qu'à profiter de ses conseils, eut-il la précaution de ne point garder lui-même un ouvrage qu'il importoit si fort de tenir secret. Il se contentoit de le lire fréquemment, et le laissoit habituellement en dépôt entre les mains du duc de Beauvilliers. C'est à cette sage prévoyance que l'on doit la conservation d'un ouvrage si important, que Louis XIV eût vraisemblablement détruit avec les autres manuscrits de l'archevêque de Cambrai, après la mort du duc de Bourgogne.

Le duc de Beauvilliers, dépositaire du manuscrit original, le confia, en mourant, à la duchesse son épouse, qui crut devoir le remettre au marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai. C'est d'après ce manuscrit que le marquis de Fénelon fit imprimer pour la première fois, en 1734, l'ouvrage, sous le titre d'*Examen de conscience pour un Roi,* à la suite de la belle édition *in-fol.* du *Télémaque:* mais cette première édition fut supprimée par ordre du ministère. Après la mort du marquis de Fénelon, arrivée en 1746, l'*Examen* fut réimprimé à Londres, en 1747 (un vol. in-12). On en fit en même temps deux éditions, l'une en français, l'autre en anglais. Ces éditions sont remarquables par l'addition de plusieurs pièces, tirées de l'édition de 1734, savoir: 1° une *Vie abrégée de Fénelon*, composée par le marquis de Fénelon, son petit-neveu; 2° la *Généalogie de Fénelon*; 3° le *Catalogue de tous les ouvrages imprimés de Fénelon*. Ce Catalogue est le même, à quelques différences près, que

celui qui avoit été publié en 1722, à la suite du *Recueil de quelques Opuscules de l'archevêque de Cambrai*. L'*Examen* fut aussi imprimé à Paris en 1748, (un vol. in-8°) avec un *avertissement* de Prosper Marchand, sous le nom emprunté de Félix de Saint-Germain (1). Cette nouvelle édition étoit intitulée : *Directions pour la conscience d'un Roi*, titre sous lequel l'ouvrage est plus connu, et qu'il a conservé dans les éditions postérieures, publiées en France. Nous avons préféré à ce nouveau titre, imaginé par un éditeur, celui que Fénelon lui-même indique dans le préambule de son ouvrage : *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*.

Enfin l'ouvrage, encore sous le titre de *Directions*, etc. fut publié à Paris, en 1774, *du consentement exprès du Roi*, comme les éditeurs eurent soin d'en avertir. Nous apprenons, en effet, de M. le comte de Sèze, que ce vertueux monarque « ayant par hasard, dans les pre» miers momens de son avénement au trône, découvert » les *Directions pour la conscience d'un Roi*, qui étoient » dans ce temps-là devenues fort rares, et en ayant » été extrêmement content, chargea l'abbé *Soldini*, son » confesseur, de les faire réimprimer, en lui disant : » *Comme je suis résolu de remplir tous mes devoirs, je* » *n'ai pas d'intérêt à en faire un mystère au public : il se*» *roit fâcheux d'ailleurs, pour mes successeurs, qu'un aussi* » *bon livre vînt à se perdre*. Admirable exemple, ajoute » l'illustre défenseur de Louis XVI, admirable exemple » de sagesse et de courage, donné par un prince qui, par

(1) Quoiqu'on lise au frontispice, LA HAYE, *Chez Jean Neaulme*, 1748, l'ouvrage fut réellement imprimé à Paris. L'*Avertissement* est daté du 11 mars 1747. L'éditeur annonce qu'il publie son édition sur une copie faite sur une autre *qui sortoit de l'hôtel de Beauvilliers*; et qu'il *la donne avec la plus scrupuleuse exactitude*. S'il eût connu l'édition de l'*Examen* jointe au *Télémaque* de 1734, il eût mieux fait de s'en servir; car on trouve dans son édition, outre beaucoup de mots omis ou changés, des lignes entières sautées. C'est pourtant ce texte qu'on a suivi dans l'édition de Didot, 1787, in-4°.

» ses vertus et par ses malheurs, sera l'objet éternel des » souvenirs et des regrets de toute la France (1). »

La liberté que nous avons eue d'examiner à loisir le manuscrit original de l'*Examen de conscience*, aujourd'hui déposé à la Bibliothèque du Roi, nous a mis dans le cas de corriger en plusieurs endroits le texte des éditions précédentes. Parmi ces corrections, nous devons surtout remarquer la division de l'ouvrage en trois articles principaux, et l'addition d'une partie assez considérable du § XXXII, sur la fidélité avec laquelle le prince doit exécuter les traités de paix.

II. Essai philosophique sur le gouvernement civil, *où l'on traite de la nécessité, de l'origine, des droits, des bornes et des différentes formes de la souveraineté, selon les principes de feu M. François de Salignac de la Mothe Fénelon, archevêque duc de Cambrai,* par le chevalier de Ramsai (2).

Quoique cet ouvrage n'ait pas été rédigé par Fénelon lui-même, nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de le joindre à la collection de ses œuvres. On y trouve le résultat et le développement de ses conversations avec le roi Jacques III, prétendant à la couronne d'Angleterre, pendant le séjour que ce jeune prince fit à Cambrai en 1709 et 1710. Le chevalier de Ramsai, ami intime de Fénelon, et témoin de ses entretiens avec le prince, s'empressa de publier et de développer les principes qu'il y avoit puisés sur la souveraineté : son ouvrage parut pour la première fois à Londres, en 1721, sous le titre d'*Essai philosophique sur le gouvernement civil.* Il déclare dans la préface qu'il ne l'a composé que d'après les principes et les instructions de Fénelon. « Nous devons le croire avec d'autant plus de

(1) Voyez la seconde édition de l'ouvrage intitulé : *De la Religion chrétienne relativement à l'État, aux familles et aux individus*, par M. Billecoq, avocat : chap. 1er, page 45.

(2) *Hist. de Fén.* liv. IV, n. 41. *Pièces justific.* du même livre, n. 9.

» confiance, dit son dernier éditeur, que les sentimens » qu'il assure avoir recueillis de la bouche de ce prélat, » sont parfaitement d'accord avec ceux qu'on voit ré» pandus dans le *Télémaque*, les *Dialogues des morts*, et » ses autres productions (1). »

Après ce témoignage d'un éditeur aussi estimable que M. l'abbé Emery, témoignage confirmé depuis par le judicieux historien de l'archevêque de Cambrai (2), nous n'avons pas hésité à regarder l'ouvrage du chevalier de Ramsai comme une partie essentielle, ou du moins comme un appendice nécessaire de notre Collection.

III. Divers Mémoires concernant la guerre de la succession d'Espagne.

1° *Mémoire sur les moyens de prévenir la guerre de la succession*. 28 *août* 1701.

2° *Fragment d'un Mémoire sur la campagne de* 1702.

3° *Mémoire sur la situation déplorable de la France en* 1710.

4° *Mémoire sur les raisons qui semblent obliger Philippe V à abdiquer la couronne d'Espagne*. 1710.

5° *Observations du duc de Chevreuse sur le Mémoire précédent*. 1710.

6° *Examen des droits de Philippe V à la couronne d'Espagne*. 1710 ou 1711.

7° *Mémoire sur la campagne de* 1712.

8° *Mémoire sur la paix*. 1712.

9° *Mémoire sur la souveraineté de Cambrai*. 1712.

La guerre de la succession, qui donna lieu à ces mémoires, fut occasionnée, comme on sait, par la mort de Charles II, roi d'Espagne, qui arriva le 1er novembre 1700. Ce prince, qui étoit le dernier de la race de Charles-Quint, se voyant sur le point de mourir sans enfans, avoit nommé

(1) Voyez la préface de l'ouvrage intitulé : *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté*. Paris, 1791. (un vol. in-8°.) M. l'abbé Émery, supérieur général de Saint-Sulpice, est éditeur de cet ouvrage.

(2) Voyez dans l'*Hist. de Fén.* les *Pièces justific.* du liv. IV, n. 9.

par testament, pour héritier de sa couronne, Philippe de France, duc d'Anjou, son petit-neveu, et petit-fils de Louis XIV. L'Espagne s'empressa en effet de reconnoître pour son roi le duc d'Anjou, qui prit le nom de Philippe V, et fit son entrée solennelle à Madrid le 14 avril 1701. Mais l'Europe crut avoir un intérêt capital à contester cet arrangement. Elle craignit que ce nouvel ordre de choses ne donnât à la maison de Bourbon, déjà trop redoutable, une excessive prépondérance, et ne rompît l'équilibre nécessaire au maintien de la paix générale. De là, cette guerre désastreuse qui agita pendant douze ans l'Europe entière, et mit la France en particulier à deux doigts de sa perte.

Les *Mémoires* et la *Correspondance de Fénelon* (1) sur cette partie si importante de notre histoire, doivent sans contredit être rangés parmi les plus précieux monumens que nous ayons en ce genre. Quoique exilé de la Cour, l'archevêque de Cambrai étoit plus à portée que personne de connoître les agens publics et secrets de toutes les affaires. Il ne cessa jamais d'entretenir les relations les plus intimes avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, initiés par leur position à tous les secrets du conseil. D'ailleurs les liens qui l'attachoient à Cambrai, le retenoient en même temps sur le principal théâtre de la guerre; et la supériorité de son génie, relevée par ses malheurs et par sa disgrâce, lui concilioit l'estime et la confiance des généraux ennemis, aussi bien que des généraux français ou alliés de la France.

Les détails intéressans que cette partie des *OEuvres de Fénelon* a fournis à son élégant historien (2) nous dispensent d'entrer à ce sujet dans de nouveaux développemens: il nous suffira de rappeler, en peu de mots, l'occasion et le sujet de chaque Mémoire.

Le premier, daté du 28 août 1701 (3), a pour objet de

(1) Voyez en particulier, dans la 1re section de la Correspondance de Fénelon, ses lettres aux ducs de Bourgogne, de Beauvilliers et de Chevreuse, et à leurs familles, pendant le cours de cette guerre.

(2) Voyez le VIIe livre de l'*Histoire de Fénelon*. — (3) Ibid. n. 2.

prévenir

prévenir l'orage qui menaçoit alors toute l'Europe, et la France en particulier. La guerre n'étoit pas encore déclarée, mais elle paroissoit inévitable. Fénelon propose divers expédiens pour éviter cette guerre avec toutes les calamités qu'elle devoit entraîner. La suite des événemens montra que la politique de Fénelon étoit aussi favorable au bien de la France, qu'aux règles de la justice.

Le second Mémoire, sur la campagne de 1702 (1), est surtout remarquable par la revue que Fénelon y fait des généraux qu'on pourra employer dans cette campagne, et par la sagesse des jugemens qu'il porte sur chacun d'eux. Les premières pages de ce Mémoire ne se sont pas retrouvées parmi nos manuscrits: mais on voit clairement par les fragmens qui nous en restent, qu'il a été rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le roi d'Espagne devoit passer en Italie pour y commander les armées, et avant que Victor-Amédée, duc de Savoie, se fût déclaré contre la France.

L'état déplorable du royaume, à la fin de 1709 et au commencement de 1710, fait le sujet du troisième Mémoire (2). Après une peinture fidèle des maux qui accablent la France, Fénelon examine les expédiens qu'on pourroit employer pour accélérer la conclusion de la paix. Il pense que dans l'état désespéré où l'on se trouve, Louis XIV ne peut plus raisonnablement soutenir les droits de Philippe V à la couronne d'Espagne, et que le jeune prince lui-même est obligé de renoncer à son droit, plutôt que d'exposer la France à une ruine entière. La date de ce Mémoire n'est pas marquée sur le manuscrit; mais on voit, par le contenu, qu'il dut être rédigé pendant l'hiver de 1709 à 1710; car Fénelon y rappelle le voyage de M. de Torcy à La Haye, qui eut lieu au mois de mai 1709; et il souhaite qu'on entame avec les alliés une nouvelle négociation, dont il ne fut

(1) Voyez l'*Histoire de Fénelon*, liv. VII, n. 2, vers la fin. — (2) Ibid. n. 39. — Lettr. de Fén. au duc de Chevreuse, du 3 mai 1710.

question que vers le mois de mars 1710, époque du congrès de Gertruydemberg.

La conclusion de ce congrès, vers le mois d'août 1710, donna lieu au quatrième Mémoire (1). Louis XIV avoit porté le désir de la paix jusqu'à promettre aux puissances étrangères des subsides pour les aider à détrôner son petit-fils. Celles-ci, fières de leurs succès, poussèrent la dureté jusqu'à exiger que le roi de France se chargeât seul de détrôner Philippe V, et cela dans l'espace de deux mois. Louis XIV justement indigné d'une condition si outrageante, résolut de soutenir la guerre jusqu'à la dernière extrémité. Fénelon étoit sans doute bien éloigné de blâmer cette résolution magnanime. Mais il persistoit à croire que, dans l'impossibilité manifeste où se trouvoit la France de maintenir Philippe V sur le trône d'Espagne, ce prince étoit obligé d'abdiquer lui-même sa couronne. Il expose dans son Mémoire tous les motifs propres à établir cette opinion, et capables de faire impression sur l'esprit et sur le cœur de Philippe V. Il souhaite que le roi de France « envoie au plus tôt en Espagne l'homme le plus habile » et le plus propre de son royaume à être écouté et cru » par le jeune prince », pour le déterminer à ce sacrifice; (nº 5) et il croit que le duc de Chevreuse est l'homme le plus capable de réussir dans une négociation si délicate.

Le duc de Chevreuse, à qui ce Mémoire étoit adressé, ne partageoit pas entièrement l'opinion de Fénelon sur la rénonciation de Philippe V à la couronne d'Espagne : il croyoit que le jeune prince, lié comme il l'étoit à cette nation, ne pouvoit en conscience l'abandonner sans qu'elle y consentît, et que la nation refusant ce consentement, le prince devoit plutôt périr avec elle que de l'abandonner. Tel est le fond des *observations* (2) que le duc de Chevreuse adressa à Fénelon, en réponse au Mémoire précédent, ou du moins à un autre Mémoire écrit vers le même temps, et sur le même sujet. L'indication que fait le duc de Che-

(1) *Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 41. — (2) Ibid.

vreuse des articles du Mémoire sur lequel tombent ses *observations,* nous porte à croire qu'il répond à un Mémoire différent de celui dont nous venons de parler.

Pour répondre aux *observations* précédentes, Fénelon examine à fond, dans un dernier Mémoire (1), le droit de Philippe V à la couronne d'Espagne. Il conclut cet examen en avouant qu'il avoit d'abord regardé comme bien fondé le droit de Philippe V, mais qu'en examinant les choses de plus près, il y trouve de grandes difficultés. « Mais » enfin, ajoute-t-il, je ne vois rien qui doive faire douter » que ce prince ne soit obligé de renoncer à son droit bon » ou mauvais, sur l'Espagne, pour sauver la France. » Il est impossible de lire ce Mémoire sans être frappé de la supériorité de vues que porte l'illustre prélat, dans une discussion si étrangère à l'objet ordinaire de ses idées et de ses réflexions. Au reste, cette discussion si importante, et si délicate, tomba bientôt d'elle-même, par un événement aussi heureux pour la France, qu'il étoit imprévu. L'empereur Joseph, qui depuis quelques années avoit succédé à Léopold, mourut sans postérité le 17 avril 1712, âgé seulement de trente-trois ans, et la couronne impériale tomba entre les mains de l'archiduc Charles, son frère, que les puissances étrangères avoient prétendu substituer à Philippe V en Espagne. La crainte de voir passer à la maison d'Autriche la prépondérance qu'on n'avoit pas voulu laisser prendre à la maison de Bourbon, changea tout-à-coup les combinaisons de la politique, et donna lieu à de nouvelles négociations. La paix fut signée à Utrecht, en 1713, mais à des conditions bien différentes de celles qu'on avoit prétendu dicter à la France, dans le temps de ses désastres. La couronne d'Espagne fut assurée à Philippe V, et à sa postérité, à condition qu'il renonceroit pour toujours à la couronne de France.

Avant la conclusion de la paix, Fénelon eut encore lieu de rédiger quelques autres Mémoires qui ne manifestent

(1) *Hist. de Fén.* liv. VII, n. 41.

pas moins que les précédens, l'étendue et la sagesse de ses vues. Dans le septième, rédigé pendant l'hiver de 1711 à 1712, il expose au duc de Chevreuse ses idées sur le plan de la campagne de 1712, et sur le choix des généraux auxquels on pourra confier le commandement des armées (1).

Le huitième, rédigé dans le cours de l'année 1712, depuis la mort du duc de Bourgogne, a pour objet les négociations de paix qui se poursuivoient alors avec activité.

Enfin, le neuvième, adressé au chancelier Voisin, au commencement de l'année 1712, pour être communiqué au Roi (2), propose à Sa Majesté un article à insérer dans le traité de paix, relativement à la souveraineté de Cambrai. Cette souveraineté avoit été cédée aux évêques de Cambrai à titre de fief, depuis environ sept cents ans, par les empereurs d'Allemagne, et aucun acte légitime n'avoit dérogé depuis à cette disposition. Quelque temps avant le traité de Riswik, signé en 1697, Fénelon avoit déjà proposé au Roi de se faire céder par l'Empire et par l'archevêque cette place importante; mais cette demande n'ayant eu aucune suite, l'archevêque de Cambrai crut que le bien de l'Eglise et de l'Etat devoient engager le Roi à revenir sur cet article. Tel est l'objet de son Mémoire, dans lequel on retrouve les sentimens du plus parfait dévouement aux intérêts du Roi, aussi bien qu'à ceux de la religion. Cependant il ne paroît pas que cette nouvelle démarche ait eu plus d'effet que la première.

Tous les Mémoires dont nous venons de parler, à l'exception du cinquième et du neuvième, paroissent avoir été adressés au duc de Chevreuse, pour être communiqués aux ducs de Bourgogne et de Beauvilliers, et les diriger dans le Conseil. Le second et le septième, ainsi que l'addition au quatrième, paroissent ici pour la première fois. Les autres furent publiés en 1787, par le P. de Querbeuf,

(1) *Hist. de Fén.* liv. VII, n. 50.

(2) Lettr. de Fén. au duc de Chevreuse, des 17 nov. 1711, 2 janv. et 2 fév. 1712.

dans le tome III de sa collection : mais l'éditeur, faute de les avoir suffisamment examinés, reunit mal à propos le troisième et le sixième, qui doivent certainement être séparés. Il n'eut pas non plus la précaution de distinguer le Mémoire du duc de Chevreuse, d'avec ceux de Fénelon, ce qui donnoit lieu de les attribuer tous indistinctement à l'archevêque de Cambrai. L'examen attentif des manuscrits originaux et du contenu des Mémoires, nous a mis à portée de remédier aux inadvertances du premier éditeur.

IV. Plans de gouvernement (1).

Pendant les négociations pour la paix, le nouvel ordre de choses qui se préparoit, et l'âge avancé de Louis XIV, firent penser à Fénelon, que le temps étoit arrivé où le duc de Bourgogne devoit sérieusement s'occuper d'un plan général de gouvernement, et mettre à exécution les maximes religieuses et politiques dont il avoit été nourri. Pour faciliter le travail au jeune prince, il crut devoir lui communiquer ses idées par l'entremise du duc de Chevreuse, avec qui il en traita de vive voix, dans une entrevue qu'ils eurent à Chaulnes (2), au mois de novembre 1711. A la suite de ces conversations, Fénelon en rédigea les résultats en divers tableaux, destinés à rappeler d'un coup d'œil les maximes dont il étoit convenu avec son vertueux ami. Tous ces tableaux ont été insérés dans l'*Histoire de Fénelon*, parmi les *Pièces justificatives* du livre VII. Nous les reproduisons ici d'après les manuscrits originaux. Quelques-unes des dispositions proposées dans ces plans, pourroient sans doute donner lieu à de graves discussions ; mais si l'on examine attentivement la suite et l'ensemble

(1) *Hist. de Fénel.* liv. VII, n. 51, 75, etc. Lettres de Fénelon au duc de Chevreuse, des 9 juin et 27 juillet 1711, et du 8 mars 1712.

(2) Chaulnes est un petit bourg de Picardie, situé à trois lieues sud-ouest de Péronne, et dont le duc de Chevreuse étoit seigneur. C'est là que Fénelon et son vertueux ami avoient de temps en temps la consolation de se voir, et de conférer en liberté, depuis la disgrâce de l'archevêque de Cambrai.

des idées de Fénelon, si l'on se transporte, comme l'équité le demande, aux circonstances où il écrivoit, on sera forcé de convenir qu'il étoit difficile de rien proposer de plus convenable et de plus utile au bien de la société civile et religieuse.

Mais tandis que Fénelon et la France entière se livroient aux plus douces illusions de l'espérance, et jouissoient déjà par avance du bonheur que devoit leur procurer le règne d'un prince formé avec tant de soin et de succès par les plus vertueux instituteurs, un coup terrible porta en un moment la tristesse et le désespoir dans tous les cœurs. Le duc de Bourgogne, accablé de douleur par la mort de la duchesse son épouse, succomba lui-même à sa profonde sensibilité, le 18 février 1712. Le même char funèbre porta à Saint-Denis les restes du prince avec ceux de la princesse; et la France vit reposer toutes ses destinées sur la tête d'un vieillard de soixante-quatorze ans, et d'un enfant de deux ans, seul rejeton de la famille royale.

La tendre affection que Fénelon avoit toujours portée au duc de Bourgogne, lui fit ressentir plus vivement qu'à personne l'affreux événement qui plongeoit toute la France dans le deuil. Pendant plusieurs jours, il ne put s'exprimer que par le silence de la tristesse et de la plus accablante douleur. Mais l'amour de la religion et de la patrie lui rendirent bientôt assez de force pour s'occuper de prévenir les malheurs affreux que les circonstances présentes sembloient présager à la France.

Tel fut le sujet des nouveaux Mémoires qu'il adressa au duc de Chevreuse, dans le cours du mois de mars 1712. Un malheureux concours de circonstances, et en particulier la mort du duc de Chevreuse, qui suivit d'assez près la rédaction de ces Mémoires; peut-être aussi les difficultés que présentoit l'exécution des mesures proposées par l'archevêque de Cambrai, rendirent tous ses projets inutiles; mais ils seront à jamais un monument précieux du zèle ardent et passionné que le vertueux prélat conserva toute sa vie pour le bien de la religion et pour la prospérité de la France.

EXAMEN DE CONSCIENCE

SUR

LES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ,

COMPOSÉ

POUR L'INSTRUCTION DE LOUIS DE FRANCE,

DUC DE BOURGOGNE.

EXAMEN DE CONSCIENCE

SUR

LES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ.

Personne ne souhaite plus que moi, Monseigneur(*), que vous soyez un très-grand nombre d'années loin des périls inséparables de la royauté. Je le souhaite par zèle pour la conservation de la personne sacrée du Roi, si nécessaire à son royaume, et de celle de monseigneur le Dauphin (**) : je le souhaite pour le bien de l'État : je le souhaite pour le vôtre même ; car un des plus grands malheurs qui vous pût arriver seroit d'être le maître des autres, dans un âge où vous l'êtes encore si peu de vous-même. Mais il faut vous préparer de loin aux dangers d'un état dont je prie Dieu de vous préserver jusques à l'âge le plus avancé de la vie. La meilleure manière de faire connoître cet état à un prince qui craint Dieu, et qui aime la religion, c'est de lui faire un examen de conscience sur les devoirs de la royauté. C'est ce que je vais tâcher de faire.

(*) Louis de France, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, né à Versailles le 6 août 1682, et mort, le XXe dauphin de la maison de France, à Marli le 18 février 1712.

(**) Louis de France, fils de Louis XIV, né à Fontainebleau le premier novembre 1661, et mort à Meudon le 14 avril 1711.

ARTICLE PREMIER.

*De l'*INSTRUCTION *nécessaire à un prince.*

I. Connoissez-vous assez toutes les vérités du christianisme? Vous serez jugé sur l'Évangile, comme le moindre de vos sujets. Etudiez-vous vos devoirs dans cette loi divine? Souffririez-vous qu'un magistrat jugeât tous les jours les peuples en votre nom, sans savoir vos lois et vos ordonnances, qui doivent être la règle de ses jugemens? Espérez-vous que Dieu souffrira que vous ignoriez sa loi, suivant laquelle il veut que vous viviez et que vous gouverniez son peuple? Lisez-vous l'Evangile sans curiosité, avec une docilité humble, dans un esprit de pratique, et vous tournant contre vous-même, pour vous condamner dans toutes les choses que cette loi reprendra en vous?

II. Ne vous êtes-vous point imaginé que l'Evangile ne doit point être la règle des rois comme celle de leurs sujets; que la politique les dispense d'être humbles, justes, sincères, modérés, compatissans, prêts à pardonner les injures? Quelque lâche et corrompu flatteur ne vous a-t-il point dit, et n'avez-vous point été bien aise de croire que les rois ont besoin de se gouverner, pour leurs États, par certaines maximes de hauteur, de dureté, de dissimulation, en s'élevant au-dessus des règles communes de la justice et de l'humanité?

III. N'avez-vous point cherché les conseillers, en tout genre, les plus disposés à vous flatter dans vos maximes d'ambition, de vanité, de faste, de mol-

lesse et d'artifice? N'avez-vous point eu peine à croire les hommes fermes et désintéressés, qui, ne désirant rien de vous, et ne se laissant point éblouir par votre grandeur, vous auroient dit avec respect toutes vos vérités, et vous auroient contredit pour vous empêcher de faire des fautes?

IV. N'avez-vous pas été bien aise, dans les replis les plus cachés de votre cœur, de ne pas voir le bien que vous n'aviez pas envie de faire, parce qu'il vous en auroit trop coûté pour le pratiquer; et n'avez-vous point cherché des raisons pour excuser le mal auquel votre inclination vous portoit?

V. N'avez-vous point négligé la prière pour demander à Dieu la connoissance de ses volontés sur vous? Avez-vous cherché dans la prière la grâce pour profiter de vos lectures? Si vous avez négligé de prier, vous vous êtes rendu coupable de toutes les ignorances où vous avez vécu, et que l'esprit de prière vous auroit ôtées. C'est peu de lire les vérités éternelles, si on ne prie pour obtenir le don de les bien entendre. N'ayant pas bien prié, vous avez mérité les ténèbres où Dieu vous a laissé, sur la correction de vos défauts, et sur l'accomplissement de vos devoirs. Ainsi la négligence, la tiédeur, et la distraction volontaire dans la prière, qui passent d'ordinaire pour les plus légères de toutes les fautes, sont néanmoins la vraie source de l'ignorance et de l'aveuglement funeste où vivent la plupart des princes.

VI. Avez-vous choisi pour votre conseil de conscience les hommes les plus pieux, les plus fermes, et les plus éclairés, comme on cherche les meilleurs

généraux d'armées pour commander les troupes pendant la guerre, et les meilleurs médecins quand on est malade? Avez-vous composé ce conseil de conscience de plusieurs personnes, afin que l'une puisse vous préserver des préventions de l'autre; parce que tout homme, quelque droit et habile qu'il puisse être, est toujours capable de prévention? Avez-vous craint les inconvéniens qu'il y a à se livrer à un seul homme? Avez-vous donné à ce conseil une entière liberté de vous découvrir, sans adoucissement, toute l'étendue de vos obligations de conscience?

VII. Avez-vous travaillé à vous instruire des lois, coutumes et usages du royaume? Le Roi est le premier juge de son Etat: c'est lui qui fait les lois; c'est lui qui les interprète dans le besoin; c'est lui qui juge souvent, dans son conseil, suivant les lois qu'il a établies, ou trouvées déjà établies avant son règne; c'est lui qui doit redresser tous les autres juges: en un mot, sa fonction est d'être à la tête de toute la justice pendant la paix, comme d'être à la tête des armées pendant la guerre; et comme la guerre ne doit jamais être faite qu'à regret, le plus courtement qu'il est possible, et en vue d'une constante paix, il s'ensuit que la fonction de commander des armées n'est qu'une fonction passagère, forcée, et triste pour les bons rois: au lieu que celle de juger les peuples, et de veiller sur tous les juges, est leur fonction naturelle, essentielle, ordinaire, et inséparable de la royauté. Bien juger, c'est juger selon les lois: pour juger selon les lois, il les faut savoir. Les savez-vous, et êtes-vous en état de redresser les juges qui les ignorent? Connoissez-vous assez les principes de la

jurisprudence, pour être facilement au fait quand on vous rapporte une affaire? Êtes-vous en état de discerner, entre vos conseillers, ceux qui vous flattent, d'avec ceux qui ne vous flattent pas; et ceux qui suivent religieusement les règles, d'avec ceux qui voudroient les plier d'une façon arbitraire selon leurs vues? Ne dites point que vous suivez la pluralité des voix: car, outre qu'il y a des cas de partage, dans votre conseil, où votre avis doit décider, ne fussiez-vous là que comme un président de compagnie, de plus vous êtes là le seul vrai juge; vos conseillers d'État ou ministres ne sont que de simples consulteurs; c'est vous seul qui décidez effectivement. La voix d'un seul homme de bien éclairé doit souvent être préférée à celle de dix juges timides et foibles, ou entêtés et corrompus. C'est le cas où l'on doit plutôt peser, que compter les voix.

VIII. Avez-vous étudié la vraie forme de gouvernement de votre royaume? Il ne suffit pas de savoir les lois qui règlent la propriété des terres et autres biens entre les particuliers; c'est sans doute la moindre partie de la justice: il s'agit de celle que vous devez garder entre votre nation et vous, entre vous et vos voisins. Avez-vous étudié sérieusemement ce qu'on nomme le Droit des gens? droit qu'il est d'autant moins permis à un roi d'ignorer, que c'est le droit qui règle sa conduite dans ses plus importantes fonctions, et que ce droit se réduit aux principes les plus évidens du droit naturel pour tout le genre humain. Avez-vous étudié les lois fondamentales et les coutumes constantes qui ont force de loi pour le gouvernement général de votre nation parti-

culière ? Avez-vous cherché à connoître, sans vous flatter, quelles sont les bornes de votre autorité? Savez-vous par quelles formes le royaume s'est gouverné sous les diverses races ; ce que c'étoit que les anciens Parlemens, et les États-généraux qui leur ont succédé ; quelle étoit la subordination des fiefs ; comment les choses ont passé à l'état présent ; sur quoi ce changement est fondé; ce que c'est que l'anarchie ; ce que c'est que la puissance arbitraire, et ce que c'est que la royauté réglée par les lois, milieu entre les deux extrémités? Souffririez-vous qu'un juge jugeât, sans savoir l'ordonnance; et qu'un général d'armée commandât, sans savoir l'art militaire? Croyez-vous que Dieu souffre que vous régniez, si vous régnez sans être instruit de ce qui doit borner et régler votre puissance? Il ne faut donc pas regarder l'étude de l'histoire, des mœurs, et de tout le détail de l'ancienne forme du gouvernement, comme une curiosité indifférente, mais comme un devoir essentiel de la royauté.

IX. Il ne suffit pas de savoir le passé; il faut connoître le présent. Savez-vous le nombre d'hommes qui composent votre nation ; combien d'hommes, combien de femmes ; combien de laboureurs, combien d'artisans, combien de praticiens, combien de commerçans ; combien de prêtres et de religieux, combien de nobles et de militaires ? Que diroit-on d'un berger qui ne sauroit pas le nombre de son troupeau ? Il est aussi facile à un roi de savoir le nombre de son peuple : il n'a qu'à le vouloir. Il doit savoir s'il y a assez de laboureurs ; s'il y a, à proportion, trop d'autres artisans, trop de praticiens,

trop de militaires à la charge de l'Etat. Il doit connoître le naturel des habitans de ses différentes provinces, leurs principaux usages, leurs franchises, leurs commerces, et les lois de leurs divers trafics au dedans et au dehors du royaume. Il doit savoir les divers tribunaux établis en chaque province, les droits des charges, les abus de ces charges, etc. Autrement il ne saura point la valeur de la plupart des choses qui passeront devant ses yeux; ses ministres lui imposeront sans peine à toute heure; il croira tout voir, et ne verra rien qu'à demi. Un roi ignorant sur toutes ces choses n'est qu'à demi roi : son ignorance le met hors d'état de redresser ce qui est de travers; son ignorance fait plus de mal, que la corruption des hommes qui gouvernent sous lui.

ARTICLE II.

*De l'*EXEMPLE *qu'un prince doit à ses sujets.*

X. On dit d'ordinaire aux rois qu'ils ont moins à craindre les vices de particuliers, que les défauts auxquels ils s'abandonnent dans les fonctions royales. Pour moi, je dis hardiment le contraire, et je soutiens que toutes leurs fautes dans la vie la plus privée sont d'une conséquence infinie pour la royauté. Examinez donc vos mœurs en détail. Les sujets sont de serviles imitateurs de leur prince, surtout dans les choses qui flattent leurs passions. Leur avez-vous donné le mauvais exemple d'un amour déshonnête et criminel? Si vous l'avez fait, votre autorité a mis en honneur l'infamie; vous avez rompu la bar-

rière de la pudeur et de l'honnêteté; vous avez fait triompher le vice et l'impudence; vous avez appris à tous vos sujets à ne rougir plus de ce qui est honteux : leçon funeste, qu'ils n'oublieront jamais! *Il vaudroit mieux*, dit Jésus-Christ, *être jeté, avec une meule de moulin au cou, au fond des abîmes de la mer, que d'avoir scandalisé le moindre des petits.* Quel est donc le scandale d'un roi qui montre le vice assis avec lui sur son trône, non-seulement à tous ses sujets, mais encore à toutes les cours et à toutes les nations du monde connu! Le vice est par lui-même un poison contagieux; le genre humain est toujours prêt à recevoir cette contagion; il ne tend, par ses inclinations, qu'à secouer le joug de toute pudeur. Une étincelle cause un incendie; une action d'un roi fait souvent une multiplication et un enchaînement de crimes, qui s'étendent jusqu'à plusieurs nations et à plusieurs siècles. N'avez-vous point donné de ces mortels exemples? Peut-être croyez-vous que vos désordres ont été secrets. Non, le mal n'est jamais secret dans les princes. Le bien y peut être secret, car on a grande peine à le croire véritable en eux; mais pour le mal, on le devine, on le croit sur les moindres soupçons. Le public pénètre tout; et souvent, pendant que le prince se flatte que ses foiblesses sont ignorées, il est le seul qui ignore combien elles sont l'objet de la plus maligne critique. En lui, tout commerce équivoque et sujet à explication, toute apparence de galanterie, tout air passionné ou amusé cause un scandale, et porte coup pour altérer les mœurs de toute une nation.

XI.

XI. N'avez-vous point autorisé une liberté immodeste dans les femmes? ne les admettez-vous dans votre Cour que pour le vrai besoin? n'y sont-elles qu'auprès de la Reine, ou des princesses de votre maison? Choisissez-vous pour ces places des femmes d'un âge mûr, et d'une vertu éprouvée? Excluez-vous de ces places les jeunes femmes d'une beauté qui seroit un piége pour vous et pour vos courtisans? Il vaut mieux que de telles personnes demeurent dans une vie retirée, au milieu de leurs familles, loin de la Cour. Avez-vous exclu de votre Cour toutes les dames qui n'y sont point nécessaires dans les places auprès des princesses? Avez-vous soin de faire en sorte que les princesses elles-mêmes soient modestes, retirées, et d'une conduite régulière en tout? En diminuant le nombre des femmes de la Cour, et en les choisissant le mieux que vous pouvez, avez-vous soin d'écarter celles qui introduisent des libertés dangereuses, et d'empêcher que les courtisans corrompus ne les voient en particulier, hors des heures où toute la Cour se rassemble? Toutes ces précautions paroissent maintenant des scrupules et des sévérités outrées: mais, si on remonte aux temps qui ont précédé François I[er], on trouvera qu'avant la licence scandaleuse introduite par ce prince, les femmes de la première condition, surtout celles qui étoient jeunes et belles, n'alloient point à la Cour: tout au plus elles y paroissoient très-rarement, pour aller rendre leurs devoirs à la Reine; ensuite leur honneur étoit de demeurer à la campagne dans leurs familles. Ce grand nombre de femmes qui vont librement partout à la Cour est un abus monstrueux, auquel on a accoutumé

la nation. N'avez-vous point autorisé cette pernicieuse coutume? N'avez-vous point attiré, ou conservé par quelque distinction dans votre Cour, quelque femme d'une conduite actuellement suspecte, ou du moins qui a autrefois mal édifié le monde? Ce n'est point à la Cour, que ces personnes profanes doivent faire pénitence. Qu'elles l'aillent faire dans des retraites si elles sont libres, ou dans leurs familles si elles sont attachées au monde par leurs maris encore vivans. Mais écartez de votre Cour tout ce qui n'a pas été régulier, puisque vous avez à choisir parmi toutes les femmes de qualité de votre royaume, pour remplir les places.

XII. Avez-vous soin de réprimer le luxe, et d'arrêter l'inconstance ruineuse des modes? C'est ce qui corrompt la plupart des femmes : elles se jettent à la Cour dans des dépenses qu'elles ne peuvent soutenir sans crime. Le luxe augmente en elles la passion de plaire; et leur passion pour plaire se tourne principalement à tendre des piéges au Roi. Il faudroit qu'il fût insensible et invulnérable, pour résister à toutes ces femmes pernicieuses qu'il tient autour de lui : c'est une occasion toujours prochaine dans laquelle il se met. N'avez-vous point souffert que les personnes les plus vaines et les plus prodigues aient inventé de nouvelles modes pour augmenter les dépenses? N'avez-vous pas vous-même contribué à un si grand mal, par une magnificence excessive? Quoique vous soyez roi, vous devez éviter tout ce qui coûte beaucoup, et que d'autres voudroient avoir comme vous. Il est inutile d'alléguer que nul de vos sujets ne doit se permettre un extérieur qui ne con-

vient qu'à vous : les princes qui vous touchent de près voudront faire à peu près ce que vous ferez ; les grands seigneurs se piqueront d'imiter les princes; les gentilshommes voudront être comme les seigneurs; les financiers surpasseront les seigneurs mêmes; tous les bourgeois voudront marcher sur les traces des financiers, qu'ils ont vu sortir de la boue. Personne ne se mesure, et ne se fait justice. De proche en proche le luxe passe, comme par une nuance imperceptible, de la plus haute condition à la lie du peuple. Si vous avez de la broderie, les valets de chambre en porteront. Le seul moyen d'arrêter tout court le luxe, est de donner vous-même l'exemple que saint Louis donnoit d'une grande simplicité. L'avez-vous donné en tout, cet exemple si nécessaire? Il ne suffit pas de le donner en habits; il faut le donner en meubles, en équipages, en tables, en bâtimens. Sachez comment les rois vos prédécesseurs étoient logés et meublés; sachez quels étoient leurs repas et leurs voitures : vous serez étonné des prodiges de luxe où nous sommes tombés. Il y a aujourd'hui plus de carrosses à six chevaux dans Paris, qu'il n'y avoit de mules il y a cent ans. Chacun n'avoit point une chambre; une seule chambre suffisoit, avec plusieurs lits, pour plusieurs personnes : maintenant chacun ne peut plus se passer d'appartemens vastes et d'enfilades; chacun veut avoir des jardins où l'on renverse toute la terre, des jets d'eau, des statues, des parcs sans bornes, des maisons dont l'entretien surpasse le revenu des terres où elles sont situées. D'où tout cela vient-il? De l'exemple d'un seul. L'exemple seul peut redresser les mœurs de

toute la nation. Nous voyons même que la folie de nos modes est contagieuse chez tous nos voisins. Toute l'Europe, si jalouse de la France, ne peut s'empêcher de se soumettre sérieusement à nos lois dans ce que nous avons de plus frivole et de plus pernicieux. Encore une fois, telle est la force de l'exemple du prince : lui seul peut, par sa modération, ramener au bon sens ses propres peuples et les peuples voisins; puisqu'il le peut, il le doit sans doute : l'avez-vous fait ?

XIII. N'avez-vous point donné un mauvais exemple, ou pour des paroles trop libres, ou pour des railleries piquantes, ou pour des manières indécentes de parler sur la religion? Les courtisans sont de serviles imitateurs, qui font gloire d'avoir tous les défauts du prince. Avez-vous repris l'irréligion jusque dans les moindres mots par lesquels on voudroit l'insinuer? Avez-vous fait sentir votre sincère indignation contre l'impiété ? N'avez-vous rien laissé de douteux là-dessus? N'avez-vous jamais été retenu par une mauvaise honte, qui vous ait fait rougir de l'Évangile? Avez-vous montré, par vos discours et par vos actions, votre foi sincère et votre zèle pour le christianisme? Vous êtes-vous servi de votre autorité pour rendre l'irréligion muette ? Avez-vous écarté avec horreur les plaisanteries malhonnêtes, les discours équivoques, et toutes les autres marques de libertinage?

ARTICLE III.

De la justice *qui doit présider à tous les actes du gouvernement.*

XIV. N'avez-vous rien pris à aucun de vos sujets par pure autorité et contre les règles? L'avez-vous dédommagé, comme un particulier l'auroit fait, quand vous avez pris sa maison, ou enfermé son champ dans votre parc, ou supprimé sa charge, ou éteint sa rente? Avez-vous examiné à fond les vrais besoins de l'État, pour les comparer avec l'inconvénient des taxes, avant que de charger vos peuples? Avez-vous consulté, sur une si importante question, les hommes les plus éclairés, les plus zélés pour le bien public, et les plus capables de vous dire la vérité sans flatterie ni mollesse? N'avez-vous point appelé nécessité de l'État, ce qui ne servoit qu'à flatter votre ambition, comme une guerre pour faire des conquêtes, et pour acquérir de la gloire? N'avez-vous point appelé besoins de l'État, vos propres prétentions? Si vous aviez des prétentions personnelles pour quelque succession dans les États voisins, vous deviez soutenir cette guerre sur votre domaine, sur vos épargnes, sur vos emprunts personnels, ou, du moins, ne prendre à cet égard que les secours qui vous auroient été donnés par la pure affection de vos peuples, et non pas les accabler d'impôts, pour soutenir des prétentions qui n'intéressent point vos sujets; car ils n'en seront point plus heureux quand vous aurez une province de plus. Quand Charles VIII alla à Naples pour recueillir la succession de la mai-

son d'Anjou, il entreprit cette guerre à ses dépens personnels : l'État ne se crut point obligé aux frais de cette entreprise. Tout au plus, vous pourriez recevoir en de telles occasions les dons des peuples, faits par affection, et par rapport à la liaison qui est entre les intérêts d'une nation zélée et d'un roi qui la gouverne en père. Mais, selon cette vue, vous seriez bien éloigné d'accabler les peuples d'impôts pour votre intérêt particulier.

XV. N'avez-vous point toléré des injustices, lors même que vous vous êtes abstenu d'en faire? Avez-vous choisi, avec assez de soin, toutes les personnes que vous avez mises en autorité, les intendans, les gouverneurs, les ministres, etc.? N'en avez-vous choisi aucun par mollesse pour ceux qui vous les proposoient, ou par un secret désir qu'ils poussassent au-delà des vraies bornes votre autorité, ou vos revenus? Vous êtes-vous informé de leur administration? Avez-vous fait entendre que vous étiez prêt à écouter des plaintes contre eux, et à en faire bonne justice? L'avez-vous faite, quand vous avez découvert leurs fautes?

XVI. N'avez-vous point donné ou laissé prendre à vos ministres des profits excessifs, que leurs services n'avoient point mérités? Les récompenses que le prince donne à ceux qui servent sous lui l'État, doivent toujours avoir certaines bornes. Il n'est point permis de leur donner des fortunes qui surpassent celle des gens de la plus haute condition, ni qui soient disproportionnées aux forces présentes de l'État. Un ministre, quelques services qu'il ait rendus, ne doit point parvenir tout-à-coup à des biens

immenses, pendant que les peuples souffrent, et que les princes et seigneurs du premier rang sont nécessiteux. Il est encore moins permis de donner de telles fortunes à des favoris, qui d'ordinaire ont encore moins servi l'Etat que les ministres.

XVII. Avez-vous donné à tous les commis des bureaux de vos ministres, et aux autres personnes qui remplissent les emplois subalternes, des appointemens raisonnables, pour pouvoir subsister honnêtement sans rien prendre des expéditions? En même temps, avez-vous réprimé le luxe et l'ambition de ces gens-là? Si vous ne l'avez pas fait, vous êtes responsable de toutes les exactions secrètes qu'ils ont faites dans leurs fonctions. D'un côté, ils n'entrent dans ces places, qu'en comptant qu'ils y vivront avec éclat, et qu'ils y feront de promptes fortunes; d'un autre côté, ils n'ont pas d'ordinaire en appointemens le tiers de l'argent qu'il leur faut pour la dépense honorable qu'ils font avec leurs familles; ils n'ont d'ordinaire aucun bien par leur naissance : que voulez-vous qu'ils fassent? Vous les mettez dans une espèce de nécessité de prendre en secret tout ce qu'ils peuvent attraper sur l'expédition des affaires. Cela est évident; et c'est fermer les yeux de mauvaise foi, que de ne le pas voir. Il faudroit que vous leur donnassiez davantage, et que vous les empêchassiez de se mettre sur un trop haut pied.

XVIII. Avez-vous cherché les moyens de soulager les peuples, et de ne prendre sur eux que ce que les vrais besoins de l'Etat vous ont contraint de prendre pour leur propre avantage? Le bien des peuples ne doit être employé qu'à la vraie utilité des peuples

mêmes. Vous avez votre domaine, qu'il faut retirer et liquider : il est destiné à la subsistance de votre maison. Vous devez modérer cette dépense domestique, surtout quand vos revenus de domaine sont engagés, et que les peuples sont épuisés. Les subventions des peuples doivent être employées pour les vraies charges de l'Etat. Vous devez vous étudier à retrancher, dans les temps de pauvreté publique, toutes les charges qui ne sont pas d'une absolue nécessité. Avez-vous consulté les personnes les plus habiles et les mieux intentionnées, qui peuvent vous instruire de l'état des provinces, de la culture des terres, de la fertilité des années dernières, de l'état du commerce, etc., pour savoir ce que l'Etat peut payer sans souffrir ? Avez-vous réglé là dessus les impôts de chaque année ? Avez-vous écouté favorablement les remontrances des gens de bien ? Loin de les réprimer, les avez-vous cherchées et prévenues, comme un bon prince le doit faire ? Vous savez qu'autrefois le Roi ne prenoit jamais rien sur les peuples par sa seule autorité : c'étoit le Parlement, c'est-à-dire l'assemblée de la nation, qui lui accordoit les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'Etat. Hors de ce cas, il vivoit de son domaine. Qu'est-ce qui a changé cet ordre, sinon l'autorité absolue que les rois ont prise ? De nos jours, on voyoit encore les Parlemens, qui sont des compagnies infiniment inférieures aux anciens Parlemens ou Etats de la nation, faire des remontrances pour n'enregistrer pas les édits bursaux. Du moins devez-vous n'en faire aucun, sans avoir bien consulté des personnes incapables de vous flatter, et qui aient un

véritable zèle pour le bien public. N'avez-vous point mis sur les peuples de nouvelles charges pour soutenir vos dépenses superflues, le luxe de vos tables, de vos équipages et de vos meubles, l'embellissement de vos jardins et de vos maisons, les grâces excessives que vous avez prodiguées à vos favoris?

XIX. N'avez-vous point multiplié les charges et offices pour tirer de leur création de nouvelles sommes? De telles créations ne sont que des impôts déguisés. Elles se tournent toutes à l'oppression des peuples; et elles ont trois inconvéniens, que les simples impôts n'ont pas. 1° Elles sont perpétuelles, quand on n'en fait pas le remboursement; et si on en fait le remboursement, ce qui est ruineux pour vos sujets, on recommence bientôt ces créations. 2° Ceux qui achètent les offices créés veulent retrouver au plus tôt leur argent avec usure; vous leur livrez le peuple pour l'écorcher. Pour cent mille francs qu'on vous donnera, par exemple, sur une création d'offices, vous livrez les peuples pour cinq cent mille francs de vexation, qu'il souffrira sans remède. 3° Vous ruinez, par ces multiplications d'offices, la bonne police de l'État; vous rendez la justice de plus en plus vénale; vous en rendez la réforme de plus en plus impraticable; vous obérez toute la nation, car ces créations deviennent des espèces de dettes de la nation entière; enfin vous réduisez tous les arts et toutes les fonctions à des monopoles qui gâtent et qui abâtardissent tout. N'avez-vous point à vous reprocher de telles créations, dont les suites seront pernicieuses pendant plusieurs siècles? Le plus sage et le meilleur de tous les rois, dans

un règne paisible de cinquante ans, ne pourroit raccommoder ce qu'un roi peut avoir fait de maux, par ces sortes de créations, en dix ans de guerre. N'avez-vous point été trop facile pour des courtisans, qui, sous prétexte d'épargner vos finances dans les récompenses qu'ils vous ont demandées, vous ont proposé ce qu'on appelle des affaires ? Ces affaires sont toujours des impôts déguisés sur le peuple, qui troublent la police, qui énervent la justice, qui dégradent les arts, qui gênent le commerce, qui chargent le public, pour contenter un peu de temps l'avidité d'un courtisan fastueux et prodigue. Renvoyez vos courtisans passer quelques années dans leurs terres pour raccommoder leurs affaires ; apprenez-leur à vivre avec frugalité ; montrez-leur que vous n'estimez que ceux qui vivent avec règle, et qui gouvernent bien leurs affaires ; témoignez du mépris pour ceux qui se ruinent follement : par là, vous leur ferez plus de bien, (sans qu'il en coûte un sou ni à vous ni à vos peuples) que si vous leur prodiguiez tout le bien public.

XX. N'avez-vous jamais toléré et voulu ignorer que vos ministres aient pris le bien des particuliers pour votre usage, sans le payer sa juste valeur, ou du moins retardant le paiement du prix, en sorte que ce retardement a porté dommage aux vendeurs forcés ? C'est ainsi que des ministres prennent les maisons des particuliers pour les enfermer dans les palais des rois ou dans leurs fortifications ; c'est ainsi qu'on dépossède les propriétaires de leurs seigneuries, ou fiefs, ou héritages, pour les mettre dans des parcs ; c'est ainsi qu'on établit des capitaineries de

chasse, où les capitaines accrédités auprès du prince ôtent la chasse aux seigneurs dans leurs propres terres, jusqu'à la porte de leurs châteaux, et font mille vexations au pays. Le prince n'en sait rien, et peut-être n'en veut rien savoir. C'est à vous à savoir le mal qu'on fait par votre autorité. Informez-vous de la vérité; ne souffrez point qu'on pousse trop loin votre autorité; écoutez favorablement ceux qui vous en représenteront les bornes: choisissez des ministres qui osent vous dire en quoi on la pousse trop loin; écartez les ministres durs, hautains et entreprenans.

XXI. Dans les conventions que vous faites avec les particuliers, êtes-vous juste, comme si vous étiez égal à celui avec qui vous traitez? est-il libre avec vous comme avec un de ses voisins? n'aime-t-il pas mieux souvent perdre, pour se racheter et pour se délivrer de vexation, que de soutenir son droit? Vos fermiers, vos traitans, vos intendans, etc. ne tranchent-ils point avec une hauteur que vous n'auriez pas vous-même, et n'étouffent-ils pas la voix du foible qui voudroit se plaindre? Ne donnez-vous pas souvent à l'homme avec qui vous contractez, des dédommagemens en rentes, en engagemens sur votre domaine, en charges de nouvelles créations, qu'un coup de plume de votre successeur peut lui retrancher, parce que les rois sont toujours mineurs, et leur domaine est inaliénable? Ainsi on ôte aux particuliers leurs patrimoines assurés, pour leur donner ce qui leur sera ôté dans la suite, avec une ruine inévitable de leurs familles.

XXII. N'avez-vous point accordé aux traitans,

pour hausser leurs fermes, des édits, ou déclarations, ou arrêts, avec des termes ambigus, pour étendre vos droits aux dépens du commerce, et même pour tendre des piéges aux marchands, et pour confisquer leurs marchandises, ou du moins les fatiguer et les gêner dans leur commerce, afin qu'ils se rachètent par quelque somme? C'est faire tort et aux marchands et au public, dont on anéantit peu à peu par là tout le négoce.

XXIII. N'avez-vous point toléré des enrôlemens qui ne fussent pas véritablement libres? Il est vrai que les peuples se doivent à la défense de l'État; mais ce n'est que dans les guerres justes et absolument nécessaires : mais il faudroit qu'on choisît en chaque village les jeunes hommes libres dont l'absence ne nuiroit en rien, ni au labourage, ni au commerce, ni aux autres arts nécessaires, et qui n'ont point de famille à nourrir : mais il faudroit une fidélité inviolable à leur donner leur congé après un petit nombre d'années de service, en sorte que d'autres vinssent les relever et servir à leur tour. Mais laisser prendre des hommes sans choix, et malgré eux; faire languir et souvent périr toute une famille abandonnée par son chef; arracher le laboureur de sa charrue, le tenir dix, quinze ans dans le service, où il périt souvent de misère dans des hôpitaux dépourvus des secours nécessaires; lui casser la tête, ou lui couper le nez, s'il déserte; c'est ce que rien ne peut excuser ni devant Dieu ni devant les hommes.

XXIV. Avez-vous eu soin de faire délivrer chaque galérien d'abord après le terme réglé par la justice pour sa punition? L'état de ces hommes est affreux;

rien n'est plus inhumain que de le prolonger au-delà du terme. Ne dites point qu'on manqueroit d'hommes pour la chiourme, si on observoit cette justice; la justice est préférable à la chiourme. Il ne faut compter pour vraie et réelle puissance, que celle que vous avez sans blesser la justice, et sans prendre ce qui n'est pas à vous.

XXV. Donnez-vous à vos troupes la paye nécessaire pour vivre sans piller? Si vous ne le faites point, vous mettez vos troupes dans une nécessité évidente de commettre les pillages et les violences que vous faites semblant de leur défendre. Les punirez-vous, pour avoir fait ce que vous savez bien qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de faire, et faute de quoi votre service seroit nécessairement d'abord abandonné? D'un autre côté, ne les punirez-vous point lorsqu'ils commettront publiquement des brigandages contre vos défenses? Rendrez-vous les lois méprisables, et souffrirez-vous qu'on se joue si indignement de votre autorité? Serez-vous manifestement contraire à vous-même; et votre autorité ne sera-t-elle qu'un jeu trompeur, pour paroître réprimer le désordre, et pour vous en servir à toute heure? Quelle discipline et quel ordre y a-t-il à espérer dans des troupes où les officiers ne peuvent vivre qu'en pillant les sujets du Roi, qu'en violant à toute heure ses ordonnances, qu'en prenant par force et par tromperie des hommes pour les enrôler; où les soldats mourroient de faim, s'ils ne méritoient pas tous les jours d'être pendus?

XXVI. N'avez-vous point fait quelque injustice

aux nations étrangères? On pend un pauvre malheureux pour avoir volé une pistole sur le grand chemin, dans son besoin extrême; et on traite de héros un homme qui fait la conquête, c'est-à-dire qui subjugue injustement les pays d'un État voisin! L'usurpation d'un pré ou d'une vigne est regardée comme un péché irrémissible au jugement de Dieu, à moins qu'on ne restitue; et on compte pour rien l'usurpation des villes et des provinces! Prendre un champ à un particulier est un grand péché; prendre un gránd pays à une nation est une action innocente et glorieuse! Où sont donc les idées de justice? Dieu jugera-t-il ainsi? *Existimasti iniquè quod ero tuî similis.* Doit-on moins être juste en grand, qu'en petit? La justice n'est-elle plus justice quand il s'agit des plus grands intérêts? Des millions d'hommes qui composent une nation sont-ils moins nos frères, qu'un seul homme? N'aura-t-on aucun scrupule de faire à des millions d'hommes l'injustice, sur un pays entier, qu'on n'oseroit faire pour un pré à un homme seul? Tout ce qui est pris par pure conquête est donc pris très-injustement, et doit être restitué; tout ce qui est pris dans une guerre entreprise sur un mauvais fondement est de même. Les traités de paix ne couvrent rien, lorsque vous êtes le plus fort, et que vous réduisez vos voisins à signer le traité pour éviter de plus grands maux; alors il signe, comme un particulier donne sa bourse à un voleur qui lui tient le pistolet sous la gorge. La guerre que vous avez commencée mal à propos, et que vous avez soutenue avec succès, loin de vous mettre en sûreté de conscience,

vous engage, non-seulement à la restitution des pays usurpés, mais encore à la réparation de tous les dommages causés sans raison à vos voisins.

Pour les traités de paix, il faut les compter nuls, non-seulement dans les choses injustes que la violence a fait passer, mais encore dans celles où vous pourriez avoir mêlé quelque artifice et quelque terme ambigu, pour vous en prévaloir dans les occasions favorables. Votre ennemi est votre frère; vous ne pouvez l'oublier sans oublier l'humanité. Il ne vous est jamais permis de lui faire du mal, quand vous pouvez l'éviter sans vous nuire; et vous ne pouvez jamais chercher aucun avantage contre lui, que par les armes, dans l'extrême nécessité. Dans les traités, il ne s'agit plus d'armes ni de guerre; il ne s'agit que de paix, de justice, d'humanité et de bonne foi. Il est encore plus infâme et plus criminel de tromper dans un traité de paix avec un peuple voisin, que de tromper dans un contrat avec un particulier. Mettre dans un traité des termes ambigus et captieux, c'est préparer des semences de guerre pour l'avenir; c'est mettre des caques de poudre sous les maisons où l'on habite.

XXVII. Quand il a été question d'une guerre, avez-vous d'abord examiné, et fait examiner votre droit par les personnes les plus intelligentes et les moins flatteuses pour vous? Vous êtes-vous défié des conseils de certains ministres, qui ont intérêt de vous engager à la guerre, ou qui du moins cherchent à flatter vos passions, pour tirer de vous de quoi contenter les leurs? Avez-vous cherché toutes les raisons qui pouvoient être contre vous? Avez-vous écouté

favorablement ceux qui les ont approfondies? Vous êtes-vous donné le temps de savoir les sentimens de tous vos plus sages conseillers, sans les prévenir?

N'avez-vous point regardé votre gloire personnelle comme une raison d'entreprendre quelque chose, de peur de passer votre vie sans vous distinguer des autres princes? Comme si les princes pouvoient trouver quelque gloire solide à troubler le bonheur des peuples, dont ils doivent être les pères! Comme si un père de famille pouvoit être estimable par les actions qui rendent ses enfans malheureux! Comme si un roi avoit quelque gloire à espérer ailleurs que dans sa vertu, c'est-à-dire dans sa justice, et dans le bon gouvernement de son peuple! N'avez-vous point cru que la guerre étoit nécessaire pour acquérir des places qui étoient à votre bienséance, et qui feroient la sûreté de votre frontière? Etrange règle! Par les convenances on ira de proche en proche jusqu'à la Chine. Pour la sûreté d'une frontière, on la peut trouver sans prendre le bien d'autrui : fortifiez vos propres places, et n'usurpez point celles de vos voisins. Voudriez-vous qu'un voisin vous prît tout ce qu'il croiroit commode pour sa sûreté? Votre sûreté n'est point un titre de propriété pour le bien d'autrui. La vraie sûreté pour vous, c'est d'être juste; c'est de conserver de bons alliés par une conduite droite et modérée; c'est d'avoir un peuple nombreux, bien nourri, bien affectionné, et bien discipliné. Mais qu'y a-t-il de plus contraire à votre sûreté, que de faire éprouver à vos voisins qu'ils n'en peuvent jamais trouver aucune avec vous, et que vous êtes toujours prêt à prendre sur eux tout ce qui vous accommode?

XXVIII.

XXVIII. Avez-vous bien examiné si la guerre dont il s'agissoit étoit nécessaire à vos peuples? Peut-être ne s'agissoit-il que de quelque prétention sur une succession qui vous regardoit personnellement; vos peuples n'y avoient aucun intérêt réel. Que leur importe que vous ayez une province de plus? Ils peuvent, par affection pour vous, si vous les traitez en père, faire quelque effort pour vous aider à recueillir les successions d'Etats, qui vous sont dues légitimement : mais pouvez-vous les accabler d'impôts malgré eux, pour trouver les fonds nécessaires à une guerre qui ne leur est utile en rien? Bien plus, supposé même que cette guerre regarde précisément l'Etat, vous avez dû regarder si elle est plus utile que dommageable : il faut comparer les fruits qu'on en peut tirer, ou du moins les maux qu'on pourroit craindre si on ne la faisoit pas, avec les inconvéniens qu'elle entraînera après elle.

Toute compensation exactement faite, il n'y a presque point de guerre, même heureusement terminée, qui ne fasse beaucoup plus de mal que de bien à un Etat. On n'a qu'à considérer combien elle ruine de familles, combien elle fait périr d'hommes, combien elle ravage et dépeuple tous les pays, combien elle dérègle un Etat, combien elle y renverse les lois, combien elle autorise la licence, combien il faudroit d'années pour réparer ce que deux ans de guerre causent de maux contraires à la bonne politique dans un Etat. Tout homme sensé, et qui agiroit sans passion, entreprendroit-il le procès le mieux fondé selon les lois, s'il étoit assuré que ce procès,

même en le gagnant, feroit plus de mal que de bien à la nombreuse famille dont il est chargé?

Cette juste compensation des biens et des maux de la guerre détermineroit toujours un bon roi à éviter la guerre, à cause de ses funestes suites; car où sont les biens qui puissent contre-balancer tant de maux inévitables, sans parler des périls d'un mauvais succès? Il ne peut y avoir qu'un seul cas où la guerre, malgré tous ses maux, devient nécessaire : c'est le cas où l'on ne pourroit l'éviter qu'en donnant trop de prise et d'avantage à un ennemi injuste, artificieux et trop puissant. Alors en voulant, par foiblesse, éviter la guerre, on y tomberoit encore plus dangereusement; on feroit une paix qui ne seroit pas une paix, et qui n'en auroit que l'apparence trompeuse. Alors il faut, malgré soi, faire vigoureusement la guerre, par le désir sincère d'une bonne et constante paix. Mais ce cas unique est plus rare qu'on ne s'imagine; et souvent on le croit réel, qu'il est très-chimérique.

Quand un roi est juste, sincère, inviolablement fidèle à tous ses alliés, et puissant dans son pays par un sage gouvernement, il a de quoi bien réprimer les voisins inquiets et injustes qui veulent l'attaquer : il a l'amour de ses peuples et la confiance de ses voisins; tout le monde est intéressé à le soutenir. Si sa cause est juste, il n'a qu'à prendre toutes les voies les plus douces avant que de commencer la guerre. Il peut, étant déjà puissamment armé, offrir de croire certains voisins neutres et désintéressés, prendre quelque chose sur lui pour la paix, éviter tout ce qui aigrit les esprits, et tenter toutes les voies d'accom-

modement. Si tout cela ne sert de rien, il en fera la guerre avec plus de confiance en la protection de Dieu, avec plus de zèle de ses sujets, avec plus de secours de ses alliés. Mais il arrivera très-rarement qu'il soit réduit à faire la guerre dans de telles circonstances. Les trois quarts des guerres ne s'engagent que par hauteur, par finesse, par avidité, par précipitation.

XXIX. Avez-vous été fidèle à tenir parole à vos ennemis pour les capitulations, pour les cartels, etc? Il y a les lois de la guerre, qu'il ne faut pas garder moins religieusement que celles de la paix. Lors même qu'on est en guerre, il reste un certain droit des gens qui est le fond de l'humanité même : c'est un lien sacré et inviolable entre les peuples, que nulle guerre ne peut rompre; autrement la guerre ne seroit plus qu'un brigandage inhumain, qu'une suite perpétuelle de trahisons, d'assassinats, d'abominations et de barbaries. Vous ne devez faire à vos ennemis que ce que vous croyez qu'ils ont droit de vous faire. Il y a les violences et les ruses de guerre qui sont réciproques, et auxquelles chacun s'attend. Pour tout le reste, il faut une bonne foi et une humanité entière. Il n'est point permis de rendre fraude pour fraude. Il n'est point permis, par exemple, de donner des paroles en vue d'en manquer, parce qu'on vous en a donné auxquelles on a manqué ensuite.

D'ailleurs, pendant la guerre entre deux nations indépendantes l'une de l'autre, la couronne la plus noble ou la plus puissante ne doit point se dispenser de subir avec égalité toutes les lois communes de la guerre. Un prince qui joue avec un bourgeois ne doit

pas moins observer que lui toutes les lois du jeu : dès qu'il joue avec lui, il devient son égal, pour le jeu seulement. Le prince le plus élevé et le plus puissant doit se piquer d'être le plus fidèle à suivre toutes les règles pour les contributions, qui mettent ses peuples à couvert des captures, des massacres et des incendies; pour les cartels, pour les capitulations, etc.

XXX. Il ne suffit pas de garder les capitulations à l'égard des ennemis; il faut encore les garder religieusement à l'égard des peuples conquis. Comme vous devez tenir parole à la garnison ennemie qui se retire d'une ville prise, et n'y faire aucune supercherie sur des termes ambigus, tout de même vous devez tenir parole au peuple de cette ville et de ses dépendances. Qu'importe à qui vous ayez promis des conditions pour ce peuple? que ce soit à lui, ou à la garnison, tout cela est égal. Ce qui est certain, c'est que vous avez promis ces conditions pour ce peuple; c'est à vous à les garder inviolablement. Qui pourra se fier à vous, si vous y manquez? Qu'y aura-t-il de sacré, si une promesse si solennelle ne l'est pas? C'est un contrat fait avec ces peuples, pour les rendre vos sujets; commencerez-vous par violer votre titre fondamental? Ils ne vous doivent obéissance, que suivant ce contrat; et si vous le violez, vous ne méritez plus qu'ils l'observent.

XXXI. Pendant la guerre n'avez-vous point fait des maux inutiles à vos ennemis? Ces ennemis sont toujours hommes, toujours vos frères, si vous êtes vrai homme vous-même. Vous ne devez leur faire que les maux que vous ne pouvez vous dispenser de leur faire pour vous garantir de ceux qu'ils vous pré-

parent, et pour les réduire à une juste paix. N'avez-vous point inventé et introduit, à pure perte, et par passion ou par hauteur, de nouveaux genres d'hostilités? N'avez-vous point autorisé des ravages, des incendies, des sacriléges, des massacres, qui n'ont décidé de rien, sans lesquels vous pouviez défendre votre cause, et malgré lesquels vos ennemis ont également continué leurs efforts contre vous? Vous devez rendre compte à Dieu, et réparer, selon toute l'étendue de votre pouvoir, tous les maux que vous avez autorisés, et qui ont été faits sans nécessité.

XXXII. Avez-vous exécuté ponctuellement les traités de paix? Ne les avez-vous jamais violés sous de beaux prétextes? A l'égard des articles des anciens traités de paix qui sont ambigus, au lieu d'en tirer des sujets de guerre, il faut les interpréter par la pratique qui les a suivis immédiatement. Cette pratique immédiate est l'interprétation infaillible des paroles : les parties, immédiatement après le traité, s'entendoient elles-mêmes parfaitement ; elles savoient mieux alors ce qu'elles avoient voulu dire, qu'on ne le peut savoir cinquante ans après. Ainsi la possession est décisive à cet égard-là ; et vouloir la troubler, c'est vouloir éluder ce qu'il y a de plus assuré, et de plus inviolable dans le genre humain.

Pour les traités contre lesquels on est tenté de revenir par des raisons de jurisprudence particulière, il faut observer trois choses. 1° Dès qu'on admet la succession pour les Etats, il faut soumettre les coutumes et jurisprudences des pays particuliers, au droit des gens, qui leur est infiniment supérieur, et à la foi inviolable des traités de paix, qui sont l'uni-

que fondement de la sûreté de la nature humaine. Seroit-il juste qu'une coutume particulière empêchât une paix nécessaire au salut de toute l'Europe? Comme la police d'une ville doit céder aux besoins essentiels de tout l'Etat, dont elle n'est qu'un membre; de même, les jurisprudences de provinces doivent disparoître, dès qu'il s'agit de ce droit des nations, et de la sûreté de leurs alliances. 2° Les princes souverains, qui font ces traités solennels, les font au nom de leurs nations entières, et avec les formes en usage de leur temps, pour leur donner toute la plus suprême autorité des lois. Ainsi, à cet égard, ils dérogent aux lois particulières des provinces. 3° Si une fois on se permet, sous aucun prétexte, si spécieux qu'il puisse être, même des lois particulières, d'ébranler les traités de paix, on trouvera toujours des subtilités de jurisprudence pour annuler tous les échanges, cessions, donations, compensations et autres pactes, sur lesquels la sûreté et la paix du monde sont fondées. La guerre deviendra un mal sans remède. Les traités ne seront plus des actes valides, que jusqu'à ce qu'on ait une occasion avantageuse de recommencer la guerre. La paix ne sera plus qu'une trève, et même une trève d'une durée incertaine. Toutes les bornes des États seront comme en l'air.

Pour donner quelque consistance au monde, et quelque sûreté aux nations, il faut supposer, par préférence à tout le reste, deux points qui sont comme les deux pôles de la terre entière : l'un, que tout traité de paix juré entre deux princes est inviolable à leur égard, et doit toujours être pris simplement

dans son sens le plus naturel, et interprété par l'exécution immédiate; l'autre, que toute possession paisible et non interrompue, depuis les temps que la jurisprudence demande pour les prescriptions les moins favorables, doit acquérir une propriété certaine et légitime à celui qui a cette possession, quelque vice qu'elle ait pu avoir dans son origine. Sans ces deux règles fondamentales, point de repos ni de sûreté dans tout le genre humain. Les avez-vous toujours suivies?

XXXIII. Avez-vous fait justice au mérite de tous les principaux sujets que vous pouviez mettre dans les emplois? En ne faisant pas justice aux particuliers sur leurs biens, comme sur leurs terres, sur leurs rentes, etc. vous n'avez fait tort qu'à ces particuliers et à leurs familles : mais en ne comptant pour rien, dans le choix des hommes, ni la vertu ni les talens, c'est à tout votre État que vous avez fait une injustice irréparable. Ceux que vous n'avez point choisis pour les places n'ont rien perdu d'effectif, parce que ces places n'auroient été pour eux que des occasions dangereuses pour leur salut et pour leur repos temporel; mais c'est tout votre royaume que vous avez privé injustement d'un secours que Dieu lui avoit préparé. Les hommes d'un esprit élevé, et d'un cœur droit, sont plus rares qu'on ne sauroit le croire, il faudroit les aller chercher jusqu'au bout du monde: *Procul et de ultimis finibus pretium ejus*, comme le Sage le dit de la femme forte. Pourquoi avez-vous privé l'État du secours de ces hommes supérieurs aux autres? Votre devoir n'étoit-il pas de choisir, pour les premières places, les premiers hom-

mes? N'étoit-ce pas là votre principale fonction? Un roi ne fait point la fonction de roi en réglant les détails que d'autres qui gouvernent sous lui pourroient régler : sa fonction essentielle est de faire ce que nul autre que lui ne peut faire; c'est de bien choisir ceux qui exercent son autorité sous lui; c'est de mettre chacun dans la place qui lui convient, et de faire tout dans l'État, non par lui-même, (ce qui est impossible) mais en faisant tout faire par des hommes qu'il choisit, qu'il anime, qu'il instruit, qu'il redresse : voilà la véritable action de roi. Avez-vous quitté tout le reste, que d'autres peuvent faire sous vous, pour vous appliquer à ce devoir essentiel, que vous seul pouvez remplir? Avez-vous eu soin de jeter les yeux sur un certain nombre de gens sensés et bien intentionnés, par qui vous puissiez être averti de tous les sujets de chaque profession, qui s'élèvent et qui se distinguent? Les avez-vous questionnés tous séparément, pour voir si leurs témoignages sur chaque sujet seroient uniformes? Avez-vous eu la patience d'examiner, par ces divers canaux, les sentimens, les inclinations, les habitudes, la conduite de chaque homme que vous pouvez placer? Avez-vous vu ces hommes vous-même? Expédier des détails, dans un cabinet où l'on se renferme sans cesse, c'est dérober son plus précieux temps à l'État. Il faut qu'un roi voie, parle, écoute beaucoup de gens; qu'il s'apprenne, par l'expérience, à étudier les hommes; qu'il les connoisse par un fréquent commerce, et par un accès libre.

Il y a deux manières de les connoître. L'une est la conversation. Si vous étudiez bien les hommes,

sans paroître les étudier, la conversation vous sera plus utile que beaucoup de travaux qu'on croiroit importans : vous y remarquerez la légèreté, l'indiscrétion, la vanité, l'artifice des hommes, leurs flatteries, leurs fausses maximes. Les princes ont un pouvoir infini sur ceux qui les approchent; et ceux qui les approchent ont une foiblesse infinie en les approchant. La vue des princes réveille toutes les passions, et rouvre toutes les plaies du cœur. Si un prince sait profiter de cet ascendant, il sentira bientôt les principales foiblesses de chaque homme. L'autre manière d'éprouver les hommes est de les mettre dans des emplois subalternes, pour essayer s'ils seront propres aux emplois supérieurs. Suivez les hommes dans les emplois que vous leur confiez; ne les perdez jamais de vue; sachez ce qu'ils font; faites-leur rendre compte de ce que vous leur avez donné à faire. Voilà de quoi leur parler quand vous les voyez; jamais vous ne manquerez de sujet de conversation. Vous verrez leur naturel par les partis qu'ils ont pris d'eux-mêmes. Quelquefois il est à propos de leur cacher vos vrais sentimens, pour découvrir les leurs. Demandez-leur conseil; vous n'en prendrez que ce qu'il vous plaira. Telle est la vraie fonction de roi : l'avez-vous remplie?

N'avez-vous point négligé de connoître les hommes, par paresse d'esprit, par une humeur qui vous rend particulier, par une hauteur qui vous éloigne de la société, par des détails qui ne sont que vétilles en comparaison de cette étude des hommes, enfin par des amusemens dans votre cabinet, sous prétexte de travail secret? N'avez-vous point craint

et écarté les sujets forts, et distingués des autres? N'avez-vous pas craint qu'ils vous verroient de trop près, et pénètreroient trop dans vos foiblesses, si vous les approchiez de votre personne? N'avez-vous pas craint qu'ils ne vous flatteroient pas, qu'ils contrediroient vos passions injustes, vos mauvais goûts, vos motifs bas et indécens? N'avez-vous pas mieux aimé vous servir de certains hommes intéressés et artificieux, qui vous flattent, qui font semblant de ne voir jamais vos défauts, et qui applaudissent à toutes vos fantaisies; ou bien de certains hommes médiocres et souples, que vous dominez aisément, que vous espérez éblouir, qui n'ont jamais le courage de vous résister, et qui vous gouvernent d'autant plus, que vous ne vous défiez point de leur autorité, et que vous ne craignez point qu'ils paroissent d'un génie supérieur au vôtre? N'est-ce point par ces motifs si corrompus, que vous avez rempli les principales places d'hommes foibles ou dépravés, et que vous avez laissé loin de vous tout ce qu'il y avoit de meilleur pour vous aider dans les grandes affaires? Prendre les terres, les charges et l'argent d'autrui, n'est point une injustice comparable à celle que je viens d'expliquer.

XXXIV. N'avez-vous point accoutumé vos domestiques à une dépense au-dessus de leurs conditions, et à des récompenses qui chargent l'État? Vos valets de chambre, vos valets de garde-robe, etc. ne vivent-ils pas comme des seigneurs, pendant que les vrais seigneurs languissent dans votre antichambre sans aucun bienfait, et que beaucoup d'autres, d'entre les plus illustres maisons, sont dans le fond

des provinces réduits à cacher leur misère ? N'avez-vous point autorisé, sous prétexte d'orner votre Cour, le luxe d'habits, de meubles, d'équipages, et de maison, de tous ces officiers subalternes qui n'ont ni naissance ni mérite solide, et qui se croient au-dessus des gens de qualité, parce qu'ils vous parlent familièrement, et qu'ils obtiennent facilement des grâces ? Ne craignez-vous pas trop leur importunité ? N'avez-vous point craint de les fâcher plus que de manquer à la justice ? N'avez-vous pas été trop sensible aux vaines marques de zèle et d'attachement tendre pour votre personne, qu'ils s'empressent de vous témoigner pour vous plaire et pour avancer leur fortune ? Ne les avez-vous pas rendus malheureux, en leur laissant concevoir des espérances disproportionnées à leur état, et à votre affection pour eux ? N'avez-vous pas ruiné leurs familles, en les laissant mourir sans récompense solide qui reste à leurs enfans, après que vous les avez laissés vivre dans un faste ridicule qui a consumé les grands bienfaits qu'ils ont tirés de vous pendant leurs vies ? N'en a-t-il pas été de même des autres courtisans, chacun selon son degré ? Ils sucent, pendant qu'ils vivent, le royaume entier ; en quelque temps qu'ils meurent, ils laissent leurs familles ruinées. Vous leur donnez trop, et vous leur faites encore plus dépenser. Ainsi ceux qui ruinent l'État se ruinent eux-mêmes. C'est vous qui en êtes cause, en assemblant autour de vous tant d'hommes inutiles, fastueux, dissipateurs, et qui se font, de leurs plus folles dissipations, un titre auprès de vous, pour vous demander de nouveaux biens qu'ils puissent encore dissiper.

XXXV. N'avez-vous point pris des préventions contre quelqu'un, sans avoir jamais examiné les faits ? C'est ouvrir la porte à la calomnie et aux faux rapports, ou du moins prendre témérairement les préventions des gens qui vous approchent, et en qui vous vous confiez. Il n'est point permis de n'écouter et de ne croire qu'un certain nombre de gens. Ils sont certainement hommes ; et quand même ils seroient incorruptibles, du moins ils ne sont pas infaillibles. Quelque confiance que vous ayez en leurs lumières et en leur vertu, vous êtes obligé d'examiner s'ils ne sont point trompés par d'autres, et s'ils ne s'entêtent point. Toutes les fois que vous vous livrerez à une seule personne, ou à un certain nombre de personnes qui sont liées ensemble par les mêmes intérêts ou par les mêmes sentimens, vous vous exposez volontairement à être trompé, et à faire des injustices. N'avez-vous point quelquefois fermé les yeux à certaines raisons fortes, ou du moins n'avez-vous pas pris certains partis rigoureux, dans le doute, pour contenter ceux qui vous environnent et que vous craignez de fâcher ? N'avez-vous point pris le parti, sur des rapports incertains, d'écarter des emplois des gens qui ont des talens et un mérite distingué ? On dit en soi-même : Il n'est pas possible d'éclaircir ces accusations ; le plus sûr est d'éloigner des emplois cet homme. Mais cette prétendue précaution est le plus dangereux de tous les piéges. Par là, on n'approfondit rien, et on donne aux rapporteurs tout ce qu'ils prétendent. On juge le fond sans examiner ; car on exclut le mérite, et on se laisse effaroucher contre toutes les personnes que les rap-

porteurs veulent rendre suspectes. Qui dit un rapporteur, dit un homme qui s'offre pour faire ce métier, qui s'insinue par cet horrible métier, et qui par conséquent est manifestement indigne de toute croyance. Le croire, c'est vouloir s'exposer à égorger l'innocent. Un prince qui prête l'oreille aux rapporteurs de profession ne mérite de connoître ni la vérité ni la vertu. Il faut chasser et confondre ces pestes de Cour. Mais, comme il faut être averti, le prince doit avoir d'honnêtes gens, qu'il oblige malgré eux à veiller, à observer, à savoir ce qui se passe, et à l'en avertir secrètement. Il doit choisir pour cette fonction les gens à qui elle répugne davantage, et qui ont le plus d'horreur pour le métier infâme de rapporter. Ceux-ci ne l'avertiront que des faits véritables et importans ; ils ne lui diront point toutes les bagatelles qu'il doit ignorer, et sur lesquelles il doit être commode au public : du moins ils ne lui donneront les choses douteuses, que comme douteuses ; et ce sera à lui à les approfondir, ou à suspendre son jugement si elles ne peuvent être éclaircies.

XXXVI. N'avez-vous point trop répandu de bienfaits sur vos ministres, sur vos favoris, et sur leurs créatures, pendant que vous avez laissé languir dans le besoin des personnes de mérite, qui ont long-temps servi, et qui manquent de protection ? D'ordinaire, le grand défaut des princes est d'être foibles, mous et inappliqués. Ils ne sont presque jamais déterminés par le mérite, ni par les vrais défauts des gens. Le fond des choses n'est pas ce qui les touche : leur décision vient, d'ordinaire, de ce qu'ils n'osent refu-

ser ceux qu'ils ont l'habitude de voir et de croire. Souvent ils les souffrent avec impatience, et ne laissent pas de demeurer subjugués. Ils voient les défauts de ces gens-là, et se contentent de les voir. Ils se savent bon gré de n'en être pas les dupes; après quoi, ils les suivent aveuglément; ils leur sacrifient le mérite, l'innocence, les talens distingués, et les plus longs services. Quelquefois ils écouteront favorablement un homme qui osera leur parler contre ces ministres ou ces favoris, et ils verront des faits clairement vérifiés : alors ils gronderont, et feront entendre à ceux qui ont osé parler, qu'ils seront soutenus contre le ministre ou contre le favori. Mais bientôt le prince se lasse de protéger celui qui ne tient qu'à lui seul; cette protection lui coûte trop dans le détail; et de peur de voir un visage mécontent dans la personne du ministre, l'honnête homme par qui on avoit su la vérité sera abandonné à son indignation. Après cela, méritez-vous d'être averti? pouvez-vous espérer de l'être? Quel est l'homme sage qui osera aller droit à vous, sans passer par le ministre, dont la jalousie est implacable? Ne méritez-vous pas de ne plus voir que par ses yeux? N'êtes-vous pas livré à ses passions les plus injustes, et à ses préventions les plus déraisonnables? Vous laissez-vous quelque remède contre un si grand mal?

XXXVII. Ne vous laissez-vous point éblouir par certains hommes vains, hardis, et qui ont l'art de se faire valoir, pendant que vous négligez et laissez loin de vous le mérite simple, modeste, timide et caché? Un prince montre la grossièreté de son goût, et la foiblesse de son jugement, lorsqu'il ne sait pas dis-

cerner combien ces esprits si hardis, et qui ont l'art d'imposer, sont superficiels et pleins de défauts méprisables. Un prince sage et pénétrant n'estime ni les esprits évaporés, ni les grands parleurs, ni ceux qui décident d'un ton de confiance, ni les critiques dédaigneux, ni les moqueurs qui tournent tout en plaisanterie. Il méprise ceux qui trouvent tout facile, qui applaudissent à tout ce qu'il veut, qui ne consultent que ses yeux, ou le ton de sa voix, pour deviner sa pensée, et pour l'approuver. Il recule loin des emplois de confiance ces hommes qui n'ont que des dehors sans fond. Au contraire, il cherche, il prévient, il attire les personnes judicieuses et solides qui n'ont aucun empressement, qui se défient d'elles-mêmes, qui craignent les emplois, qui promettent peu, et qui tâchent de faire beaucoup; qui ne parlent guère, et qui pensent toujours; qui parlent d'un ton douteux, et qui savent contredire avec respect.

De tels sujets demeurent souvent obscurs dans les places inférieures, pendant que les premières sont occupées par des hommes grossiers et hardis qui ont imposé au prince, et qui ne servent qu'à montrer combien il manque de discernement. Tandis que vous négligerez de chercher le mérite obscur, et de réprimer les gens empressés et dépourvus de qualités solides, vous serez responsable devant Dieu de toutes les fautes qui seront faites par ceux qui agiront sous vous. Le métier d'adroit courtisan perd tout dans un État. Les esprits les plus courts et les plus corrompus sont souvent ceux qui apprennent le mieux cet indigne métier. Ce métier gâte tous les autres:

le médecin néglige la médecine; le prélat oublie les devoirs de son ministère; le général d'armée songe bien plus à faire sa cour, qu'à défendre l'État; l'ambassadeur négocie bien plus pour ses propres intérêts à la Cour de son maître, qu'il ne négocie pour les véritables intérêts de son maître à la Cour où il est envoyé. L'art de faire sa cour gâte les hommes de toutes les professions, et étouffe le vrai mérite.

Rabaissez donc ces hommes, dont tout le talent ne consiste qu'à plaire, qu'à flatter, qu'à éblouir, qu'à s'insinuer pour faire fortune. Si vous y manquez, vous remplirez indignement les places, et le vrai mérite demeurera toujours en arrière. Votre devoir est de reculer ceux qui s'avancent trop, et d'avancer ceux qui demeurent reculés en faisant leur devoir.

XXXVIII. N'avez-vous point entassé trop d'emplois sur la tête d'un seul homme, soit pour contenter son ambition, soit pour vous épargner la peine d'avoir beaucoup de gens à qui vous soyez obligé de parler? Dès qu'un homme est l'homme à la mode, on lui donne tout, on voudroit qu'il fît lui seul toutes choses. Ce n'est pas qu'on l'aime, car on n'aime rien; ce n'est pas qu'on se fie, car on se défie de la probité de tout le monde; ce n'est pas qu'on le trouve parfait, car on est ravi de le critiquer souvent: mais c'est qu'on est paresseux et sauvage. On ne veut point avoir à compter avec tant de gens. Pour en voir moins, et pour n'être point observé de près par tant de personnes, on fera faire à un seul homme ce que quatre auroient grand' peine à bien faire. Le public en souffre; les expéditions languissent; les sur-

prises

prises et les injustices sont plus fréquentes et plus irrémédiables. L'homme est accablé, et seroit bien fâché de ne l'être pas : il n'a le temps, ni de penser, ni d'approfondir, ni de faire des plans, ni d'étudier les hommes dont il se sert : il est toujours entraîné au jour la journée, par un torrent de détails à expédier.

D'ailleurs, cette multitude d'emplois sur une seule tête, souvent assez foible, exclut tous les meilleurs sujets qui pourroient se former et faire de grandes choses : tout talent demeure étouffé. La paresse du prince en est la vraie cause. Les plus petites raisons décident sur les plus grandes affaires. De là naissent des injustices innombrables. *Pauca de te*, disoit saint Augustin au comte Boniface, *sed multa propter te*. Peut-être ferez-vous peu de mal par vous-même ; mais il s'en fera d'infinis par votre autorité mise en mauvaises mains.

SUPPLÉMENT

A L'*EXAMEN DE CONSCIENCE*. (*)

I.

Sur la nécessité de former des alliances, tant offensives que défensives, contre une puissance étrangère qui aspire manifestement à la monarchie universelle.

Les États voisins les uns des autres ne sont pas seulement obligés à se traiter mutuellement selon les règles de justice et de bonne foi; ils doivent encore, pour leur sûreté particulière, autant que pour l'intérêt commun, faire une espèce de société et de république générale.

(*) Les deux articles de ce *Supplément* ne se trouvent point dans le manuscrit original de l'*Examen*, aujourd'hui déposé à la Bibliothéque du Roi. Mais le marquis de Fénelon, dans la première édition de cet ouvrage, avertit qu'il publie le premier article de ce *Supplément* d'après un manuscrit original, entièrement écrit de la main de Fénelon. Quant au second article, il est certain que ce n'est pas proprement l'ouvrage de l'archevêque de Cambrai, mais un simple extrait de ses conversations avec Jacques III, prétendant à la couronne d'Angleterre. Cet extrait est tiré de la *Vie de Fénelon*, par Ramsai; Amsterdam, 1727. (pag. 176, etc.) Les principes que l'auteur y expose, sont développés dans l'*Essai philosophique sur le Gouvernement civil*, composé par le même auteur, et que nous avons placé à la suite de l'*Examen sur les devoirs de la royauté*. Voyez en particulier les chapitres v, xv et xviii de l'*Essai*. (*Edit.*)

Il faut compter qu'à la longue la plus grande puissance prévaut toujours, et renverse les autres, si les autres ne se réunissent pour faire le contre-poids. Il n'est pas permis d'espérer parmi les hommes, qu'une puissance supérieure demeure dans les bornes d'une exacte modération, et qu'elle ne veuille dans sa force, que ce qu'elle pourroit obtenir dans la plus grande foiblesse. Quand même un prince seroit assez parfait pour faire un usage si merveilleux de sa prospérité, cette merveille finiroit avec son règne. L'ambition naturelle des souverains, les flatteries de leurs conseillers, et la prévention des nations entières, ne permettent pas de croire qu'une nation qui peut subjuguer les autres, s'en abstienne pendant des siècles entiers. Un règne où éclateroit une justice si extraordinaire, seroit l'ornement de l'histoire, et un prodige qu'on ne peut plus revoir.

Il faut donc compter sur ce qui est réel et journalier, qui est que chaque nation cherche à prévaloir sur toutes les autres qui l'environnent. Chaque nation est donc obligée à veiller sans cesse, pour prévenir l'excessif agrandissement de chaque voisin, pour sa sûreté propre. Empêcher le voisin d'être trop puissant, ce n'est point faire un mal; c'est se garantir de la servitude et en garantir ses autres voisins; en un mot, c'est travailler à la liberté, à la tranquillité, au salut public: car l'agrandissement d'une nation au-delà d'une certaine borne, change le systême général de toutes les nations qui ont rapport à celle-là. Par exemple, toutes les successions qui sont entrées dans la maison de Bourgogne, puis celles qui ont élevé la maison d'Autriche, ont changé

la face de toute l'Europe. Toute l'Europe a dû craindre la monarchie universelle sous Charles-Quint, surtout après que François Ier eut été défait et pris à Pavie. Il est certain qu'une nation qui n'avoit rien à démêler directement avec l'Espagne, ne laissoit pas alors d'être en droit, pour la liberté publique, de prévenir cette puissance rapide qui sembloit prête à tout engloutir.

Les particuliers ne sont pas en droit de s'opposer de même à l'accroissement des richesses de leurs voisins, parce qu'on doit supposer que cet accroissement d'autrui ne peut être leur ruine. Il y a des lois écrites et des magistrats pour réprimer les injustices et les violences entre les familles inégales en biens; mais, pour les Etats, ils ne sont pas de même. Le trop grand accroissement d'un seul peut être la ruine et la servitude de tous les autres qui sont ses voisins : il n'y a ni lois écrites, ni juges établis pour servir de barrière contre les invasions du plus puissant. On est toujours en droit de supposer que le plus puissant, à la longue, se prévaudra de sa force, quand il n'y aura plus d'autre force à peu près égale qui puisse l'arrêter. Ainsi, chaque prince est en droit et en obligation de prévenir dans son voisin cet accroissement de puissance, qui jetteroit son peuple, et tous les autres peuples voisins, dans un danger prochain de servitude sans ressource.

Par exemple, Philippe II, roi d'Espagne, après avoir conquis le Portugal, veut se rendre le maître de l'Angleterre. Je sais bien que son droit étoit mal fondé, car il n'en avoit que par la reine Marie sa femme, morte sans enfans. Elisabeth, illégitime, ne

devoit point régner. La couronne appartenoit à Marie Stuart et à son fils. Mais enfin, supposé que le droit de Philippe II eût été incontestable, l'Europe entière auroit eu raison néanmoins de s'opposer à son établissement en Angleterre ; car ce royaume si puissant ajouté à ses Etats d'Espagne, d'Italie, de Flandre, des Indes orientales et occidentales, le mettoit en état de faire la loi, surtout par ses forces maritimes, à toutes les autres puissances de la chrétienté. Alors, *summum jus, summa injuria.* Un droit particulier de succession ou de donation devoit céder à la loi naturelle de la sûreté de tant de nations. En un mot, tout ce qui renverse l'équilibre, et qui donne le coup décisif pour la monarchie universelle, ne peut être juste, quand même il seroit fondé sur des lois écrites dans un pays particulier. La raison en est que ces lois écrites chez un peuple, ne peuvent prévaloir sur la loi naturelle de la liberté et de la sûreté commune, gravée dans les cœurs de tous les autres peuples du monde. Quand une puissance monte à un point, que toutes les autres puissances voisines ensemble ne peuvent plus lui résister, toutes ces autres sont en droit de se liguer pour prévenir cet accroissement, après lequel il ne seroit plus temps de défendre la liberté commune. Mais, pour faire légitimement ces sortes de ligues, qui tendent à prévenir un trop grand accroissement d'un État, il faut que le cas soit véritable et pressant : il faut se contenter d'une ligue défensive, ou du moins ne la faire offensive, qu'autant que la juste et nécessaire défense se trouvera renfermée dans les desseins d'une agression; encore même faut-il toujours, dans les traités

de ligues offensives, poser des bornes précises, pour ne détruire jamais une puissance sous prétexte de la modérer.

Cette attention à maintenir une espèce d'égalité et d'équilibre entre les nations voisines, est ce qui en assure le repos commun. A cet égard, toutes les nations voisines et liées par le commerce font un grand corps et une espèce de communauté. Par exemple, la chrétienté fait une espèce de république générale, qui a ses intérêts, ses craintes, ses précautions à observer : tous les membres, qui composent ce grand corps, se doivent les uns aux autres pour le bien commun, et se doivent encore à eux-mêmes, pour la sûreté de la patrie, de prévenir tout progrès de quelqu'un des membres qui renverseroit l'équilibre, et qui se tourneroit à la ruine inévitable de tous les autres membres du même corps. Tout ce qui change ou altère ce système général de l'Europe est trop dangereux, et traîne après soi des maux infinis.

Toutes les nations voisines sont tellement liées par leurs intérêts les unes aux autres, et au gros de l'Europe, que les moindres progrès particuliers peuvent altérer ce système général qui fait l'équilibre, et qui peut seul faire la sûreté publique. Otez une pierre d'une voûte, tout l'édifice tombe, parce que toutes les pierres se soutiennent en se contre-poussant.

L'humanité met donc un devoir mutuel de défense du salut commun, entre les nations voisines, contre un État voisin qui devient trop puissant; comme il y a des devoirs mutuels entre les concitoyens pour la liberté de la patrie. Si le citoyen doit beaucoup à sa patrie, dont il est membre, chaque nation doit à

plus forte raison bien davantage au repos et au salut de la république universelle dont elle est membre, et dans laquelle sont renfermées toutes les patries des particuliers.

Les ligues défensives sont donc justes et nécessaires, quand il s'agit véritablement de prévenir une trop grande puissance qui seroit en état de tout envahir. Cette puissance supérieure n'est donc pas en droit de rompre la paix avec les autres États inférieurs, précisément à cause de leur ligue défensive; car ils sont en droit et en obligation de la faire.

Pour une ligue offensive, elle dépend des circonstances; il faut qu'elle soit fondée sur des infractions de paix, ou sur la détention de quelques pays des alliés, ou sur la certitude de quelque autre fondement semblable. Encore même faut-il toujours, comme je l'ai déjà dit (1), borner de tels traités à des conditions qui empêchent ce qu'on voit souvent; c'est qu'une nation se sert de la nécessité d'en rabattre une autre qui aspire à la tyrannie universelle, pour y aspirer elle-même à son tour. L'habileté, aussi bien que la justice et la bonne foi, en faisant des traités d'alliance, est de les faire très-précis, très-éloignés de toutes équivoques, et exactement bornés à un certain bien que vous en voulez tirer prochainement. Si vous n'y prenez garde, les engagemens que vous prenez se tourneront contre vous, en abattant trop vos ennemis, et en élevant trop votre allié : il vous faudra, ou souffrir ce qui vous détruit, ou manquer à votre parole; choses presque également funestes.

Continuons à raisonner sur ces principes, en pre-

(1) Voyez ci-dessus, pag. 309 et 310.

nant l'exemple particulier de la chrétienté, qui est le plus sensible pour nous.

Il n'y a que quatre sortes de systêmes. Le premier est d'être absolument supérieur à toutes les autres puissances, même réunies : c'est l'état des Romains et celui de Charlemagne. Le second est d'être dans la chrétienté la puissance supérieure aux autres, qui font néanmoins à peu près le contre-poids en se réunissant. Le troisième est d'être une puissance inférieure à une autre, mais qui se soutient, par son union avec tous ses voisins, contre cette puissance prédominante. Enfin, le quatrième est d'une puissance à peu près égale à une autre, qui tient tout en paix par cette espèce d'équilibre qu'elle garde sans ambition et de bonne foi.

L'état des Romains et de Charlemagne n'est point un état qu'il vous soit permis de désirer : 1º parce que, pour y arriver, il faut commettre toutes sortes d'injustices et de violences ; il faut prendre ce qui n'est point à vous, et le faire par des guerres abominables dans leur durée et dans leur étendue. 2º Ce dessein est très-dangereux : souvent les États périssent par ces folles ambitions. 3º Ces empires immenses, qui ont fait tant de maux en se formant, en font, bientôt après, d'autres encore plus effroyables, en tombant par terre. La première minorité, ou le premier règne foible, ébranle les trop grandes masses, et sépare des peuples qui ne sont encore accoutumés ni au joug ni à l'union mutuelle. Alors, quelles divisions, quelles confusions, quelles anarchies irrémédiables ! On n'a qu'à se souvenir des maux qu'ont faits en Occident la chute si prompte de l'empire de

Charlemagne, et en Orient le renversement de celui d'Alexandre, dont les capitaines firent encore plus de maux pour partager ses dépouilles, qu'il n'en avoit fait lui-même en ravageant l'Asie. Voilà donc le système le plus éblouissant, le plus flatteur, et le plus funeste pour ceux mêmes qui viennent à bout de l'exécuter.

Le second système est d'une puissance supérieure à toutes les autres, qui font contre elle à peu près l'équilibre. Cette puissance supérieure a l'avantage, contre les autres, d'être toute réunie, toute simple, toute absolue dans ses ordres, toute certaine dans ses mesures. Mais, à la longue, si elle ne cesse de réunir contre elle les autres en en excitant la jalousie, il faut qu'elle succombe. Elle s'épuise; elle est exposée à beaucoup d'accidens internes et imprévus, ou les attaques du dehors peuvent la renverser soudainement. De plus, elle s'use pour rien, et fait des efforts ruineux pour une supériorité qui ne lui donne rien d'effectif, et qui l'expose à toutes sortes de déshonneurs et de dangers. De tous les États, c'est certainement le plus mauvais; d'autant plus qu'il ne peut jamais aboutir, dans sa plus étonnante prospérité, qu'à passer dans le premier système, que nous avons déjà reconnu injuste et pernicieux.

Le troisième système est d'une puissance inférieure à une autre, mais en sorte que l'inférieure, unie au reste de l'Europe, fait l'équilibre contre la supérieure, et la sûreté de tous les autres moindres États. Ce système a ses incommodités et ses inconvéniens; mais il risque moins que le précédent, parce qu'on est sur la défensive, qu'on s'épuise moins, qu'on

a des alliés, et qu'on n'est point d'ordinaire, en cet état d'infériorité, dans l'aveuglement et dans la présomption insensée qui menace de ruine ceux qui prévalent. On voit presque toujours, qu'avec un peu de temps, ceux qui avoient prévalu s'usent et commencent à déchoir. Pourvu que cet État inférieur soit sage, modéré, ferme dans ses alliances, précautionné pour ne leur donner aucun ombrage, et pour ne rien faire que par leur avis pour l'intérêt commun, il occupe cette puissance supérieure jusqu'à ce qu'elle baisse.

Le quatrième systême est d'une puissance à peu près égale à une autre, avec laquelle elle fait l'équilibre pour la sûreté publique. Être dans cet état, et n'en vouloir point sortir par ambition, c'est l'état le plus sage et le plus heureux. Vous êtes l'arbitre commun : tous vos voisins sont vos amis; du moins, ceux qui ne le sont pas se rendent par là suspects à tous les autres. Vous ne faites rien qui ne paroisse fait pour vos voisins aussi bien que pour vos peuples. Vous vous fortifiez tous les jours; et si vous parvenez, comme cela est presque infaillible à la longue, par un sage gouvernement, à avoir plus de forces intérieures et plus d'alliances au dehors, que la puissance jalouse de la vôtre, alors il faut s'affermir de plus en plus dans cette sage modération qui vous borne à entretenir l'équilibre et la sûreté commune. Il faut toujours se souvenir des maux que coûtent au dedans et au dehors de son État les grandes conquêtes; qu'elles sont sans fruit; et du risque qu'il y a à les entreprendre; enfin, de la vanité, de l'inutilité, du peu de durée des grands empires, et des ravages qu'ils causent en tombant.

Mais, comme il n'est pas permis d'espérer qu'une puissance supérieure à toutes les autres demeure long-temps sans abuser de cette supériorité, un prince bien sage et bien juste ne doit jamais souhaiter de laisser à ses successeurs, qui seront, selon toutes les apparences, moins modérés que lui, cette continuelle et violente tentation d'une supériorité trop déclarée. Pour le bien même de ses successeurs et de ses peuples, il doit se borner à une espèce d'égalité. Il est vrai qu'il y a deux sortes de supériorités : l'une extérieure, qui consiste en étendue de terres, en places fortifiées, en passages pour entrer dans les terres de ses voisins, etc. Celle-là ne fait que causer des tentations aussi funestes à soi-même qu'à ses voisins, qu'exciter la haine, la jalousie et les ligues. L'autre est intérieure et solide : elle consiste dans un peuple plus nombreux, mieux discipliné, plus appliqué à la culture des terres et aux arts nécessaires. Cette supériorité, d'ordinaire, est facile à acquérir, sûre, à l'abri de l'envie et des ligues, plus propre même, que les conquêtes et que les places, à rendre un peuple invincible. On ne sauroit donc trop chercher cette seconde supériorité, ni trop éviter la première, qui n'a qu'un faux éclat.

II.

Principes fondamentaux d'un sage gouvernement.

Toutes les nations de la terre ne sont que les différentes familles d'une même république dont Dieu est le père commun. La loi naturelle et universelle, selon laquelle il veut que chaque famille soit gou-

vernée, est de préférer le bien public à l'intérêt particulier.

Si les hommes suivoient exactement cette loi naturelle, chacun feroit, par raison et par amitié, ce qu'il ne fait à présent que par intérêt ou par crainte. Mais les passions malheureusement nous aveuglent, nous corrompent, et nous empêchent ainsi de connoître et d'aimer cette grande et sage loi. Il a fallu l'expliquer, et la faire exécuter par des lois civiles; et par conséquent établir une autorité suprême, qui jugeât en dernier ressort, et à laquelle tous pussent avoir recours comme à la source de l'unité politique et de l'ordre civil; autrement il y auroit autant de gouvernemens arbitraires, qu'il y a de têtes.

L'amour du peuple, le bien public, l'intérêt général de la société est donc la loi immuable et universelle des souverains. Cette loi est antécédente à tout contrat : elle est fondée sur la nature même; elle est la source et la règle sûre de toutes les autres lois. Celui qui gouverne doit être le premier, et le plus obéissant à cette loi primitive : il peut tout sur les peuples, mais cette loi doit pouvoir tout sur lui. Le père commun de la grande famille ne lui a confié ses enfans, que pour les rendre heureux : il veut qu'un seul homme serve par sa sagesse à la félicité de tant d'hommes, et non que tant d'hommes servent par leur misère à flatter l'orgueil d'un seul. Ce n'est point pour lui-même que Dieu l'a fait roi, il ne l'est que pour être l'homme des peuples; et il n'est digne de la royauté, qu'autant qu'il s'oublie pour le bien public.

Le despotisme tyrannique des souverains est un

attentat sur les droits de la fraternité humaine : c'est renverser la grande et sage loi de la nature, dont ils ne doivent être que les conservateurs. Le despotisme de la multitude est une puissance folle et aveugle qui se tourne contre elle-même : un peuple gâté par une liberté excessive est le plus insupportable de tous les tyrans. La sagesse de tout gouvernement, quel qu'il soit, consiste à trouver le juste milieu entre ces deux extrémités affreuses, dans une liberté modérée par la seule autorité des lois. Mais les hommes, aveugles et ennemis d'eux-mêmes, ne sauroient se borner à ce juste milieu.

Triste état de la nature humaine ! les souverains, jaloux de leur autorité, veulent toujours l'étendre : les peuples, passionnés pour leur liberté, veulent toujours l'augmenter. Il vaut mieux cependant souffrir, pour l'amour de l'ordre, les maux inévitables dans tous les États, même les plus réglés, que de secouer le joug de toute autorité en se livrant sans cesse aux fureurs de la multitude qui agit sans règle et sans loi. Quand l'autorité souveraine est donc une fois fixée, par les lois fondamentales, dans un seul, dans peu, ou dans plusieurs, il faut en supporter les abus, si l'on ne peut y remédier par des voies compatibles avec l'ordre.

Toutes ces sortes de gouvernemens sont nécessairement imparfaites, puisqu'on ne peut confier l'autorité suprême qu'à des hommes; et toutes sortes de gouvernemens sont bonnes, quand ceux qui gouvernent suivent la grande loi du bien public. Dans la théorie, certaines formes paroissent meilleures que d'autres; mais, dans la pratique, la foiblesse ou la

corruption des hommes, sujets aux mêmes passions, exposent tous les États à des inconvéniens à peu près égaux. Deux ou trois hommes entraînent presque toujours le monarque ou le sénat.

On ne trouvera donc pas le bonheur de la société humaine en changeant et en bouleversant les formes déjà établies, mais en inspirant aux souverains, que la sûreté de leur empire dépend du bonheur de leurs sujets; et aux peuples, que leur solide et vrai bonheur demande la subordination. La liberté sans ordre est un libertinage qui attire le despotisme; l'ordre sans la liberté est un esclavage qui se perd dans l'anarchie.

D'un côté, on doit apprendre aux princes que le pouvoir sans bornes est une frénésie qui ruine leur propre autorité. Quand les souverains s'accoutument à ne connoître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent le fondement de leur puissance. Il viendra une révolution soudaine et violente, qui, loin de modérer simplement leur autorité excessive, l'abattra sans ressource.

D'un autre côté, on doit enseigner aux peuples, que les souverains étant exposés aux haines, aux jalousies, aux bévues involontaires, qui ont des conséquences affreuses, mais imprévues, il faut plaindre les rois et les excuser. Les hommes, à la vérité, sont malheureux d'avoir à être gouvernés par un roi qui n'est qu'un homme semblable à eux, car il faudroit des dieux pour redresser les hommes : mais les rois ne sont pas moins infortunés, n'étant qu'hommes, c'est-à-dire foibles et imparfaits, d'avoir à gouverner cette multitude innombrable d'hommes corrompus et trompeurs.

C'est par ces maximes, qui conviennent également à tous les États, et en conservant la subordination des rangs, qu'on peut concilier la liberté du peuple avec l'obéissance due aux souverains, rendre les hommes tout ensemble bons citoyens et fidèles sujets, soumis sans être esclaves, et libres sans être effrénés. Le pur amour de l'ordre est la source de toutes les vertus politiques, aussi bien que de toutes les vertus divines. (*)

Sur toutes choses, disoit encore Fénelon au Prétendant à la couronne d'Angleterre (**), ne forcez jamais vos sujets à changer leur religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion.

Considérez attentivement quels sont les avantages que vous pouvez tirer de la forme du gouvernement de votre pays, et des égards que vous devez avoir pour votre sénat. Ce tribunal ne peut rien sans vous : n'êtes vous pas assez puissant? Vous ne pouvez rien

(*) A la suite de cet extrait, on trouve dans plusieurs éditions une lettre de Fénelon au duc de Bourgogne, pour l'exhorter à imiter les vertus de saint Louis. Nous avons cru que cette lettre seroit mieux placée dans la première section de la *Correspondance*, à la suite d'une autre du 17 janvier 1702. (*Edit.*)

(**) Voyez le développement de ces principes dans l'*Essai philosophique sur le Gouvernement civil*, chap. XI, XV, etc.

sans lui : n'êtes-vous pas heureux d'être libre pour faire tout le bien que vous voudriez, et d'avoir les mains liées quand vous voudriez faire du mal ? Tout prince sage doit souhaiter de n'être que l'exécuteur des lois, et d'avoir un conseil suprême qui modère son autorité. L'autorité paternelle est le premier modèle des gouvernemens : tout bon père doit agir de concert avec ses enfans les plus sages et les plus expérimentés.

ESSAI PHILOSOPHIQUE

SUR

LE GOUVERNEMENT CIVIL,

OU L'ON TRAITE DE LA NÉCESSITÉ, DE L'ORIGINE, DES BORNES ET DES DIFFÉRENTES FORMES DE LA SOUVERAINETÉ;

Selon les principes de feu M. François de Salignac de la Mothe-Fénelon, archevêque duc de Cambrai.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

POUR LA SECONDE ÉDITION, EN 1721.

Quand on examine l'histoire des empires et des républiques, on trouve que toutes les révolutions qui leur sont arrivées viennent de deux causes principales; l'amour de l'autorité sans bornes dans les princes, et celui de l'indépendance dans le peuple. Les souverains, jaloux de leur pouvoir, veulent toujours l'étendre; les sujets, passionnés pour leur liberté, veulent toujours l'augmenter.

Voilà ce qui a rendu et ce qui rendra à jamais le monde entier comme une mer agitée, dont les vagues orageuses se détruisent successivement. L'anarchie produit le despotisme; le despotisme se perd dans l'anarchie. Le grand corps politique, comme le corps humain, sera toujours sujet aux maladies inévitables, et aux vicissitudes perpétuelles. Mais comme la révolte continuelle des passions contre la raison n'empêche point qu'il n'y ait une règle de MORALE sûre, que chaque particulier doit suivre; de même l'impossibilité de prévenir les révolutions n'empêche point qu'il n'y ait des règles de POLITIQUE fixes, que tous les États doivent respecter.

Il ne s'agit point ici de former un plan de gouver-

nement exempt de tout inconvénient; cela est impossible. Les passions des hommes l'emportent tôt ou tard sur les lois. Tant que ceux qui gouvernent seront imparfaits, tout gouvernement sera imparfait.

Mais quoiqu'on ne puisse pas prévenir toutes sortes d'abus, on doit éviter cependant le plus d'inconvéniens qu'il est possible. La médecine est une science très-utile, quoique la mort soit inévitable. Cherchons à remédier aux maux du grand corps politique, sans vouloir lui donner l'immortalité. Tâchons d'établir des maximes qui tendent à rendre les hommes tout ensemble bons citoyens et bons sujets, amateurs de leur patrie et de leurs princes, soumis à l'ordre sans être esclaves.

Le dessein de cet *Essai* est de développer les principes philosophiques du gouvernement civil, et nullement d'approfondir les stratagèmes politiques par où les princes peuvent s'agrandir. Voilà ce qui fait qu'on cherche les lois de la nature et les fondemens du droit civil, non dans les faits historiques ni dans les coutumes des nations, mais dans les idées de la perfection divine et de la foiblesse humaine. C'est l'une qui est la règle de la loi naturelle, et c'est l'autre qui est la cause des lois civiles.

C'est cette philosophie divine qui est l'unique fondement sûr et immuable de tous les devoirs. C'est cette philosophie, indépendamment de toute révélation, qui nous fait regarder l'Être suprême comme le père commun de toute la société humaine; et tous

les hommes comme les enfans, les frères et les membres d'une même famille. C'est cette philosophie qui fait qu'on ne se regarde plus comme un être indépendant créé pour soi, mais comme une petite partie d'un tout qui compose le genre humain, dont il faut préférer le bien en général à son intérêt particulier. Voilà la source des sentimens nobles et de toutes les vertus héroïques.

Détruisez au contraire cette philosophie divine, il n'y a plus de principe d'union stable parmi les hommes. Si l'intérêt les pousse, et si la crainte ne les retient point, qui est-ce qui pourra les empêcher de violer les plus sacrés droits de l'humanité? Sans le respect de la divinité, toutes les idées de justice, de vérité et de vertu, qui rendent la société aimable, ne subsistent plus.

Si la religion étoit fausse, il faudroit la souhaiter vraie pour poser les fondemens solides de la politique. C'est pour cela que les législateurs païens appuyoient toujours leurs lois sur le culte de quelque divinité.

La première édition qu'on avoit donnée de cet ouvrage étoit très-imparfaite : celle-ci est plus correcte et plus ample. On en a changé l'ordre en plusieurs endroits, pour mettre chaque vérité à sa place, et lui donner une nouvelle force par cet arrangement.

Le seul mérite de l'auteur est d'avoir été nourri

pendant plusieurs années des lumières et des sentimens de feu messire FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON, archevêque de Cambrai. Il a profité des instructions de cet illustre prélat pour écrire cet ESSAI.

ESSAI PHILOSOPHIQUE

SUR

LE GOUVERNEMENT CIVIL.

CHAPITRE PREMIER.

Des différens systèmes de politique.

Ceux qui ont traité de la politique, ont voulu établir deux sortes de principes tout-à-fait contradictoires.

Les uns rapportent à l'amour-propre et à l'intérêt particulier, ce qu'on appelle la *loi naturelle*, et toutes les vertus morales et politiques.

Selon eux, nous naissons tous indépendans et égaux. Selon eux, les nations et les républiques n'ont été formées que par l'accord libre des hommes, qui ne se sont assujettis aux lois de la société, que pour leur commodité particulière. Selon eux enfin, les dépositaires de l'autorité souveraine sont toujours responsables, en dernier ressort, au peuple, qui peut les juger, les déposer et les changer, quand ils violent le contrat originaire de leurs ancêtres.

D'autres soutiennent, au contraire, que l'amour de l'ordre et du bien en général est la source de tous les devoirs de la loi naturelle; qu'antécédem-

ment à tout contrat libre, nous naissons tous plus ou moins dépendans, inégaux, et membres de quelque société à qui nous nous devons; que la forme du gouvernement étant une fois établie, il n'est plus permis aux particuliers de la troubler, mais qu'ils doivent souffrir avec patience, quand ils ne peuvent pas empêcher par des voies légitimes les abus de l'autorité souveraine.

Pour juger de ces différens principes, il faut entrer dans la discussion des questions les plus subtiles et les plus délicates de la politique. Commençons d'abord par examiner ce que c'est que la loi naturelle, et les devoirs auxquels elle nous oblige; car de là dépend la solution de toutes les difficultés sur cette matière.

CHAPITRE II.

De la loi naturelle.

La loi, en général, n'est autre chose que la règle que chaque être doit suivre pour agir selon sa nature. C'est ainsi que, dans la physique, on entend par les lois du mouvement, les règles selon lesquelles chaque corps est transporté nécessairement d'un lieu dans un autre; et dans la morale, la loi naturelle signifie la règle que chaque intelligence doit suivre librement pour être raisonnable.

La règle la plus parfaite des volontés finies est sans doute celle de la volonté infinie. Dieu s'aime souverainement et absolument, parce qu'il est souveraine-

ment et absolument parfait : il aime toutes ses créatures inégalement, selon qu'elles participent plus ou moins à ses perfections.

Cette règle des volontés divines est aussi la loi naturelle et *universelle* de toutes les intelligences; car Dieu ne peut point donner à ses créatures une volonté contraire à la sienne, pour tendre où la sienne ne tend pas (1). Elle est *éternelle :* Dieu ne l'a point faite ; elle est aussi ancienne que la divinité. C'est sa loi à lui-même, et dont il ne sauroit dispenser ses créatures sans se contredire. Elle est *immuable :* Dieu n'agit point ici en législateur, qui, par son domaine absolu sur l'homme, l'assujettit à certaines lois arbitraires, et l'oblige à les observer par les menaces et les récompenses. Comme cette loi résulte immédiatement des rapports immuables qu'il y a entre les différentes essences, elle ne peut jamais changer ; au lieu que les lois positives et arbitraires, n'étant fondées que sur les différentes circonstances variables où les créatures se trouvent, peuvent être changées selon que ces circonstances varient. C'est pour cela que Socrate distingue toujours deux sortes de lois; l'une, qu'il appelle *la loi qui est* (2); l'autre, *la loi qui a été faite* (3).

Aimer chaque chose selon la dignité de sa nature, est donc la loi *universelle, éternelle* et *immuable* de toutes les intelligences; et c'est de cette loi que découlent toutes les autres lois, et toutes les vertus,

(1) Je ne parle point ici du motif de l'amour, qui peut être le plaisir ou la sensation agréable que l'objet aimé excite en nous; je ne parle que de la *règle* de l'amour, qui doit être la *perfection* des objets. — (2) Τὸν ὤν. — (3) Τὸ γένομενον.

soit divines, soit humaines, soit civiles, soit morales. Voyons-en l'étendue et les suites nécessaires.

1° Il faut respecter l'Être suprême, et l'aimer d'un amour souverain, seul digne de sa nature. La religion est le fondement de toute bonne politique. La différence des cérémonies et du culte extérieur, par lesquels on exprime son adoration intérieure, seroit arbitraire, et pourroit varier selon les différens génies des peuples; chaque homme naîtroit dans une liberté parfaite là dessus, si Dieu ne nous avoit pas ôté cette liberté naturelle par une révélation expresse. Mais l'amour et le respect de la divinité est une partie essentielle de la loi naturelle, et un devoir fondé sur les rapports immuables qu'il y a entre le fini et l'infini, indépendamment même de toute révélation.

2° Il faut respecter et vouloir du bien à toutes les espèces particulières d'êtres produits par cet Être suprême, à chacun selon la dignité de sa nature: de là vient le respect pour les êtres invisibles supérieurs à nous, et la compassion pour les bêtes qui sont au-dessous de nous.

3° Il faut aimer et respecter cette espèce particulière d'êtres dont nous sommes les individus, et avec qui nous avons un rapport immédiat: de là viennent l'humanité, *la philanthropie*, et toutes les autres vertus morales qui rendent l'homme aimable, et chaque pays la patrie commune du genre humain.

4° Il faut aimer et respecter cette espèce particulière d'hommes avec qui nous vivons, et dans la société desquels la nature nous a fait naître: de là viennent l'amour de la patrie, et toutes les autres vertus civiles et politiques.

5° Il faut aimer et respecter ceux qui ont été les instrumens de notre existence, et avec qui nous sommes liés par la naissance et le sang; voilà l'amour de la famille, et le respect paternel, que les Romains appeloient *pietas parentum*.

6° Il faut nous aimer nous-mêmes, comme étant une petite parcelle de ce grand tout qui compose l'univers. L'amour-propre bien réglé et légitime ne doit tenir que le dernier lieu. Ce seroit une chose monstrueuse de se préférer à toute sa famille, sa famille à toute sa patrie, sa patrie à tout le genre humain; car l'amour raisonnable se réglant toujours sur le degré de perfection et d'excellence de chaque objet, commence par l'universel, et descend par gradation au particulier. Au contraire, le soin qu'il faut avoir de faire remplir à chacun les devoirs de cette loi éternelle doit commencer par le particulier et remonter au général. La raison est, que la capacité d'aimer étant infinie, l'homme ne doit jamais la borner à rien de particulier; mais sa capacité d'entendre étant très-finie, il ne peut pas s'appliquer également aux besoins de tout le genre humain.

On renverse ce bel ordre, en confondant toujours deux choses tout-à-fait distinctes : le soin que chaque être particulier doit avoir de se perfectionner et de se conserver, avec cet amour d'estime et de préférence qu'il faut toujours régler selon la perfection des objets. La conservation propre est le premier de tous les soins, parce que nous ne pouvons pas songer à tout, et que nous sommes plus immédiatement chargés de nous-mêmes, que de tout le reste du genre humain. L'amour-propre est le dernier de tous

les amours, parce que notre être borné n'étant qu'une petite parcelle de ce grand univers, avec lequel nous faisons un tout, il ne faut pas rapporter la totalité de perfection à la partie, mais la partie au tout. Nous devons songer plus immédiatement à notre propre conservation, qu'à celle d'aucun autre homme particulier comme nous. Nous devons plus à notre famille propre, qu'à une autre famille étrangère. Nous devons plus à notre patrie, dans le sein de laquelle nous avons été instruits, élevés et protégés pendant notre enfance, qu'à une autre société particulière d'hommes que nous n'avons jamais vue. Toutes choses égales, nous devons plus au particulier dont nous sommes immédiatement chargés par la nature ou la providence, qu'au particulier auquel nous n'avons aucun rapport. Mais, quand il s'agit du bien particulier comparé avec le bien général, il faut toujours préférer le second au premier. Il n'est pas permis de se conserver en ruinant sa famille, ni d'agrandir sa famille en perdant sa patrie, ni de chercher la gloire de sa patrie en violant les droits de l'humanité. C'est sur ce principe qu'est fondé ce qu'on appelle le *droit des gens* et la *loi des nations*. Comme les sujets de chaque État doivent être soumis aux lois de leur patrie, quoique ces lois soient quelquefois contraires à leur intérêt particulier; de même chaque nation séparée doit respecter les lois de la patrie commune, qui sont celles de la *nature* et des *nations*, au préjudice même de son intérêt propre et de son agrandissement. Sans cela, il n'y auroit point de différence entre les guerres justes et les injustes; les conquérans les plus ambitieux pourroient usurper le domaine

de leurs voisins ; et les États qui auroient le plus de force seroient en droit de faire ce qu'ils font souvent contre toute loi et toute justice. Quelle différence entre ces idées et celles qui nous enseignent que l'univers n'est qu'une même république, gouvernée par un père commun ; que les rois de la terre sont soumis à la même loi générale que les particuliers de chaque État ; que cette loi éternelle, immuable, universelle, est de préférer toujours le bien général au bien particulier !

Les libertins et les amateurs de l'indépendance diront que ce n'est pas raisonner, que d'introduire ainsi dans la politique les maximes de la religion. Mais je ne parle point de la religion révélée ; je ne parle que de ce respect de la divinité, qui est fondé sur la raison. Je n'admets ici aucuns principes, que ceux qui se tirent de la lumière naturelle. Je ne dis que ce qu'ont dit avant moi tous les grands législateurs et philosophes, soit Grecs, soit Romains ; savoir, qu'il est impossible de fixer les vrais principes de la politique sans poser ceux de la religion. « Il y » a eu des philosophes, dit Cicéron (1), qui nioient » que les dieux s'intéressassent aux choses humaines. » Si leur opinion est vraie, où est la piété, où est la » sainteté, où est la religion ?... et si l'on anéantit ces » choses, tout tombe dans la confusion et le trouble ; » car, en détruisant le respect de la divinité, on dé-

(1) *De Nat. Deor.* lib. 1, n. 2. Sunt enim philosophi, et fuerunt, qui omnino nullam habere censerent humanarum rerum procurationem deos. Quorum si vera sententia est, quæ potest esse pietas ? quæ sanctitas ? quæ religio ?..... Quibus sublatis, perturbatio vitæ sequitur, et magna confusio. Atque haud scio, an, pietate adversùs deos sublatâ, fides etiam, et societas humani generis, et una excellentissima virtus, justitia, tollatur.

» truit toute foi parmi les hommes, toute société et » toute justice, la plus admirable de toutes les vertus. »

On objectera peut-être que tout ce qu'on a dit de la loi naturelle, éternelle, immuable et commune à toutes les intelligences, sont des idées romanesques et chimériques ; que rien n'est plus contradictoire que les sentimens et les coutumes des différens législateurs et des différens peuples sur la loi naturelle ; que Platon vouloit établir la communauté des femmes ; que Lycurgue sembloit approuver la prostitution ; que Solon permettoit aux Athéniens de tuer leurs propres enfans ; que les Perses épousoient leurs mères et leurs filles ; les Scythes mangeoient de la chair humaine ; les Gétuliens et les Bactriens, par politesse, permettoient à leurs femmes d'avoir commerce avec les étrangers : de sorte qu'il n'y a point de loi fixe et immuable dans laquelle tout le monde convienne ; au contraire, dans chaque pays et dans chaque État, ce que l'un juge honnête, l'autre le condamne comme malhonnête.

Mais est-ce raisonner, que de parler ainsi ? Tous les hommes ne sont pas raisonnables ; donc la raison n'est qu'une chimère : tous n'aperçoivent pas, faute d'attention et de science, les rapports et les propriétés des lignes ; donc il n'y a point de démonstration géométrique. L'homme, à la vérité, n'est pas toujours attentif à cette loi naturelle, il ne la suit pas même quand il la découvre ; mais la désobéissance et le défaut d'attention n'anéantissent point la force et la justice de cette loi. Elle n'est point fondée sur l'accord des nations et sur le consentement libre des législateurs, mais sur les rapports immuables de notre être

à tout ce qui l'environne. Nous examinons ce que les hommes feroient s'ils étoient raisonnables, et non pas ce qu'ils font quand ils suivent leurs passions.

D'ailleurs, la plupart de ces abus ne sont que de fausses conséquences que les païens tiroient de cette grande loi que nous venons d'établir. Platon et Lycurgue ne prétendoient point favoriser les passions honteuses et brutales; mais ils permettoient le mélange libre des deux sexes, fait avec modestie, dans un certain temps de l'année, afin que les enfans ne reconnussent point d'autre famille que la patrie, ni d'autres pères que les conservateurs des lois: maxime contraire à la sainteté de nos mariages, maxime cependant fondée, à ce que croyoient ces législateurs, sur l'amour de la patrie. Ils se trompoient sans doute dans ces conséquences; mais, en se trompant, ils tendoient à cette loi éternelle et immuable que tous doivent suivre. Cicéron nous assure que c'étoit le sentimens des Platoniciens, des Stoïciens et de tous les sages de l'antiquité, que « la loi n'a point été une » invention de l'esprit humain, ni un réglement éta» bli par les différ enspeuples, mais quelque chose » d'éternel : que cette loi a non-seulement précédé » l'origine des peuples et des sociétés, mais qu'elle » est aussi ancienne que la divinité même : qu'elle » n'a pas commencé d'être une loi quand elle a été » écrite, mais qu'elle l'a été dès sa première origine; » que son origine est la même que celle de l'esprit » divin, parce que la vraie et souveraine loi n'est » autre que la suprême raison du grand Jupiter (1). »

(1) Cic. *de Leg.* lib. II, n. 4. Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sententiam, legem neque hominum ingeniis excogitatam, nec

CHAPITRE III.

L'homme naît sociable.

Je n'entends point ici, par être sociable, vivre ensemble, et se voir dans certains lieux et en certains temps : les bêtes les plus féroces le sont de cette sorte. On peut se voir chaque jour, sans être en commerce de société ; on peut vivre séparé de tous les hommes, et être sociable. Par société, j'entends *un commerce mutuel d'amitié.* Or tous les êtres raisonnables sont obligés, par la loi immuable de leur nature, de vivre ainsi ensemble.

« Ceux qui ont une même loi commune, doivent » être regardés, dit Cicéron [1], comme citoyens » d'une même ville. L'univers, continue-t-il, est une » grande république, dont les dieux inférieurs et les » hommes sont les citoyens, et le grand Dieu tout- » puissant le prince et le père commun. »

scitum aliquod esse populorum, sed æternum quiddam, quod universum mundum regeret, imperandi prohibendique sapientiâ. Ita principem legem illam et ultimam, mentem esse dicebant, omnia ratione aut cogentis, aut vetantis Dei : ex qua illa lex, quam dii humano generi dederunt, rectè est laudata.... Quæ vis (sive lex) non modò senior est, quàm ætas populorum et civitatum, sed æqualis illius, cœlum atque terras tuentis et regentis Dei..... Quæ non tum denique incipit lex esse, cùm scripta est, sed tum, cùm orta est : orta autem simul est cum mente divina. Quamobrem lex vera atque princeps, apta ad jubendum et ad vetandum, ratio est recta summi Jovis.

[1] Cic. *de Leg.* lib. 1, n. 7. — Inter quos est communio legis,... civitatis ejusdem habendi sunt... Ut jam universus hic mundus, una civitas communis deorum atque hominum existimanda.

« Si

« Si la raison est commune à tous, la loi nous est » commune aussi, dit l'empereur Marc-Antonin (1). » La loi étant commune, nous sommes concitoyens; » nous vivons donc sous une même police, et le monde » entier n'est par conséquent que comme une ville. »

L'idée est belle et lumineuse, et nous montre quel est le premier principe d'union et de société parmi les hommes. Toutes les intelligences qui se connoissent sont obligées de vivre dans un commerce mutuel d'amitié, à cause de leur rapport essentiel au père commun des esprits, et de leur liaison mutuelle comme membres d'une même république, qui est gouvernée par une même loi. C'est ainsi que nous concevons qu'il peut y avoir une société d'amour parmi les pures intelligences, dont le bonheur commun est augmenté par la joie et le plaisir noble et généreux qu'a chacune de voir toutes les autres heureuses et contentes. C'est ainsi que les dieux inférieurs, pour parler comme les païens, ou plutôt les hommes divins, affranchis des liens corporels, peuvent, sans que nous nous en apercevions, avoir de la société avec les hommes mortels, en leur donnant des secours invisibles.

De là est venue l'idée qu'avoient les païens, du commerce qu'ils supposoient entre les divinités et les hommes; et toutes ces fictions des dieux, des demi-dieux, des déesses, des naïades, etc. qui protégeoient les humains, et conversoient avec eux dans les temps héroïques et fabuleux. C'est ainsi que chaque homme,

(1) Lib. IV, §. 4. Λογος κοινός. Εἰ τοῦτο, καὶ ὁ νόμος κοινός. εἰ τοῦτο, πολίται εσμεν. εἰ τοῦτο, πολιτεύματός τίνος μετέχομεν. εἰ τοῦτο, ὁ κόσμος ὡσανεὶ πόλις ἐςί.

en tant qu'il est un être raisonnable, indépendamment de son corps et de ses besoins, doit se regarder comme membre de la société humaine, citoyen de l'univers, et partie d'un grand tout, dont il doit chercher le bien général préférablement à son bien particulier.

Mais, outre ce premier principe d'union et de société, qui est sans doute le plus noble, il y en a deux autres qui méritent d'être considérés : l'indigence corporelle, et l'ordre de la génération.

L'indigence de l'homme est plus grande que celle des animaux. Il naît foible, et incapable de se secourir et de demander aux autres ce dont il a besoin. Tous les autres animaux, au bout de quelques semaines, sont en état de se procurer ce qui est nécessaire pour leur conservation. L'homme, au contraire, pendant plusieurs années, languit dans un état d'enfance et de foiblesse; il ne vit qu'à demi; il est dans l'impuissance par lui-même de se garantir contre les injures de l'air, contre la violence des animaux, et contre les passions des autres hommes.

L'auteur de la nature a fait naître l'homme ainsi indigent, afin de nous rendre la société nécessaire. Il auroit pu créer chacun de nous avec une suffisance de bonheur et de perfection, pour vivre seul, séparé de tous les autres hommes; mais il ne l'a pas voulu, afin de nous donner occasion d'imiter sa bonté communicative, en contribuant mutuellement à notre bonheur, par les devoirs d'une amitié réciproque.

L'être souverain a lié les hommes ensemble, non-seulement par l'indigence et le besoin mutuel qu'ils ont les uns des autres, mais encore par l'ordre de

leur naissance. Il auroit pu créer tous les hommes d'un même sexe tout à la fois, et dans l'indépendance les uns des autres; mais il ne l'a pas voulu, afin que les liens du sang et de la naissance tinssent lieu de ceux de la charité et de l'amitié, et que les uns contribuassent à former et à fortifier les autres. Je ne parle pas encore du pouvoir paternel, ni de l'ordre de la génération, en tant qu'elle est une source d'autorité, mais seulement en tant qu'elle est une source d'union et de société. Par cet ordre admirable de la propagation, les pères regardent les enfans comme une partie d'eux-mêmes, et les enfans regardent leurs pères comme les auteurs de leur existence; et ils sont disposés par là à se rendre les uns aux autres les devoirs de tendresse et de gratitude, d'amour et de respect.

Outre ce lien d'union que Dieu a formé parmi les hommes, par l'ordre de la génération, il y en a encore un autre qui en résulte; c'est l'amour de la patrie. Les hommes ne naissent pas libres de s'assujettir à telle société qu'ils voudront, ou de former de nouvelles sociétés selon leur caprice. Ceux à qui nous devons notre naissance, notre conservation, notre éducation, acquièrent par là un droit sur nous, qui nous oblige à la reconnoissance, au respect, à l'amour. La patrie n'est autre chose que *la réunion de tous les pères de famille dans une même société*. L'amour de cette patrie n'est pas une chimère inventée par ceux qui ont envie de dominer : il est fondé sur le respect paternel, et absolument nécessaire pour le bien de la société; car s'il étoit permis à chacun d'abandonner son pays, comme un voyageur qui passe

de ville en ville, selon son goût et sa commodité, il n'y auroit plus de société fixe et constante sur la terre.

Tous les hommes étoient originairement membres d'une même famille; ils ne parloient qu'une même langue, ils ne devoient avoir tous qu'une même loi; mais ayant perdu ce principe d'union qui les auroit rendus tous également citoyens de l'univers, il n'étoit plus à propos que le monde leur fût commun à tous. Pour les empêcher d'être errans et vagabonds sur la terre, sans ordre, sans union, sans règle, il étoit nécessaire de les fixer, et de les attacher à des sociétés particulières, par la différence des langues, des lois et des climats.

Les hommes naissent donc sociables par la loi commune et immuable de leur nature intelligente, par l'indigence corporelle, et par l'ordre de la génération.

Loin d'ici toutes ces monstrueuses idées qui nous enseignent que l'homme n'est naturellement et originairement engagé à être sociable, que par la seule crainte d'être opprimé; que s'il étoit sûr de ne rien souffrir lui-même, il pourroit vivre libre et indépendant de tous les autres; que les sociétés ne se forment que par un contrat arbitraire, comme les compagnies de marchands qui s'associent librement pour faire le commerce, et s'en retirent quand ils n'y trouvent plus leur profit! Il est vrai que la crainte, l'avarice, l'ambition et les autres passions rendent le gouvernement et la subordination nécessaires; mais être sociable, c'est un caractère essentiel de l'humanité.

CHAPITRE IV.

Les hommes naissent tous plus ou moins inégaux.

QUOIQUE les hommes soient tous d'une même espèce, capables d'un même bonheur, également images de la divinité, c'est cependant se tromper beaucoup, que de croire cette égalité de nature, incompatible avec une véritable subordination. Il est certain que les hommes diffèrent les uns des autres par leurs qualités personnelles. Leur être est d'une même espèce, mais leurs manières d'être sont infiniment différentes, et ces différences sont les fondemens d'une supériorité antécédente à tout contrat. Or ces différences peuvent être réduites à deux chefs généraux ; la supériorité naturelle qu'il y a dans l'ordre des esprits, et la dépendance nécessaire qu'il y a dans l'ordre de la génération corporelle.

La sagesse, la vertu et la valeur donnent un droit naturel à la préférence.

Par droit naturel, j'entends un pouvoir fondé sur la loi naturelle. Selon la loi naturelle, nul homme ne doit dominer sur un autre : tous doivent se soumettre à la raison ; c'est elle seule qui a droit de commander : donc ceux qui sont plus en état de découvrir ce qui est le plus raisonnable, c'est-à-dire les plus *sages ;* ceux qui peuvent le suivre malgré leurs passions, c'est-à-dire les plus *vertueux ;* ceux qui sont en état de le faire exécuter aux autres, en leur imprimant du respect et de la crainte, c'est-à-dire

les plus *courageux*, ont sans doute plus de droit d'être choisis pour commander, que les ignorans, les méchans et les foibles.

C'est ainsi que certains hommes, par la supériorité de leur esprit, par leur sagesse, leur vertu et leur valeur, naissent propres à gouverner; tandis qu'il y en a une infinité d'autres, qui, n'ayant point ces talens, semblent nés pour obéir. L'ordre de la providence voulant qu'il y eût un gouvernement, et par conséquent une subordination, il falloit que l'ordre de la nature y conspirât, et qu'il y eût une différence de talens naturels pour soutenir cette subordination.

Mais, outre cette supériorité qui vient des qualités personnelles, il y en a une autre qui vient de l'ordre naturel de la génération.

Les amateurs de l'indépendance tâchent d'avilir le respect paternel, par plusieurs raisonnemens frivoles. « Nous ne devons rien, disent-ils, à nos pères » pour avoir été les instrumens de notre naissance. » Nos ames viennent immédiatement de Dieu. L'in- » tention de nos pères, en procréant nos corps, a » été plutôt de se procurer du plaisir, que de nous » donner l'être. »

Le dessein plus ou moins désintéressé du bienfaiteur n'anéantit pas le bienfait. Quelle que soit l'intention de nos parens en nous procréant, il est certain que nos corps font partie de leur substance. Ils sont les instrumens de notre existence; par conséquent nous devons toujours les envisager comme les premières occasions de tout le bonheur qui nous peut arriver. Nous devons souvent très-peu à la créa-

ture qui est l'instrument et la simple occasion des biens qui découlent de l'auteur de tous les biens; mais nous devons tout à son ordre. Or son dessein, en établissant cet ordre de la génération, n'a été que pour unir les hommes, et les obliger à se rendre les uns aux autres les devoirs mutuels de tendresse et de reconnoissance, d'amour et de soumission.

Le pouvoir paternel est encore fondé sur les obligations que nous avons à nos parens, pour la protection qu'ils donnent à nos corps, et l'éducation qu'ils donnent à nos esprits. Par l'un, ils nous donnent les secours nécessaires dans la foiblesse extrême de notre enfance; par l'autre, ils nous rendent capables de connoître nos différens devoirs, quand nous sommes parvenus à l'âge de raison. Selon l'ordre divin et humain, de la providence et de la police, les pères sont responsables à Dieu et aux hommes, de ce que font leurs enfans avant l'âge de raison. Chaque père de famille, antécédemment à tout contrat, a donc un droit de gouverner ses enfans; et ils doivent par gratitude le respecter, même après l'âge de raison, comme l'auteur de leur naissance et la cause de leur éducation.

Un état d'égalité et d'indépendance, où tous les hommes auroient un droit égal de juger et de commander, seroit donc contraire à l'ordre de la génération, et absolument inconcevable; à moins de supposer, avec les poètes, que les hommes naquirent du limon comme les grenouilles, ou qu'ils sortirent de la terre comme les compagnons de Cadmus, tous à la fois, avec toute la taille et toute la force d'un

âge parfait. Cet état seroit aussi contraire à la raison, puisque les personnes les plus ignorantes, et les plus incapables de juger, auroient autant de droit de commander et de décider, que les esprits les plus éclairés.

Cette égalité parfaite est absolument incompatible avec l'humanité aveugle, et séduite par ses passions. L'homme qui aime l'élévation et l'autorité ne restera jamais de niveau avec les autres, quand il pourra s'élever au-dessus d'eux. L'amour-propre rend chacun idolâtre de soi, et tyran des autres quand il le peut devenir impunément. Les plus grands partisans de cette égalité imaginaire ont été toujours les maîtres les plus despotiques, quand ils ont eu l'autorité en main. L'aimable égalité, où la raison seule préside, ne peut pas subsister parmi les hommes corrompus. Les esprits superficiels et imaginatifs peuvent s'éblouir par ces belles idées; mais une profonde connoissance de l'homme nous en détrompera.

CHAPITRE V.

De la nécessité d'une autorité souveraine.

Si les hommes suivoient la loi naturelle, chacun feroit par l'amour de la vertu ce qu'il fait par crainte et par intérêt. On n'auroit pas besoin de lois positives, ni de punitions exemplaires. La raison seroit notre loi commune; les hommes vivroient dans une simplicité sans faste, dans un commerce mutuel de

bienfaits sans propriété, dans une égalité sans jalousie; on ne connoîtroit d'autre supériorité que celle de la vertu, ni d'autre ambition que celle d'être généreux et désintéressé. C'est sans doute l'idée de cet état, si conforme à la nature raisonnable, qui a donné occasion à toutes les fictions des poètes, sur le siècle d'or et le premier âge de l'homme.

Les annales sacrées et profanes nous montrent que l'homme n'a pas suivi long-temps cette loi naturelle; notre expérience nous convaincra du moins qu'il ne la suit pas à présent. L'amour-propre déréglé a rendu l'homme capable de deux passions inconnues même aux animaux, l'avarice et l'ambition; un désir insatiable de s'approprier les biens dont il n'a pas besoin pour sa conservation, et de s'attribuer une supériorité que la nature ne lui donne pas.

A regarder l'humanité ainsi affoiblie et aveuglée par les passions, on ne voit dans les hommes qu'une liberté sauvage, où chacun veut tout prétendre et tout contester; où la raison ne peut rien, parce que chacun appelle raison la passion qui l'anime; où il n'y a ni propriété, ni domaine, ni droit, si ce n'est celui du plus fort; et chacun le peut devenir tour à tour.

Le gouvernement est donc absolument nécessaire pour régler la propriété des biens, et le rang que chacun doit tenir dans la société, afin que tout ne soit pas en proie à tous, et que chacun ne soit pas l'esclave de tous ceux qui sont plus forts que lui.

L'ordre demande que la multitude ignorante et méchante ne soit pas libre de juger par elle-même, et de faire tout ce qu'elle croit à propos. Il est ab-

solument nécessaire, à moins de vivre dans une anarchie affreuse, où le plus fort fait tout ce qu'il veut, qu'il y ait quelque puissance suprême aux décisions de laquelle tous soient soumis.

Il faut donc nécessairement que tout gouvernement soit absolu. Je n'entends point, par *absolu*, un pouvoir arbitraire de faire tout ce qu'on veut, sans autre règle et sans autre raison que la volonté despotique d'un seul ou de plusieurs hommes. A Dieu ne plaise que j'attribue un tel pouvoir à la créature, puisque le souverain être ne l'a pas lui-même. Son domaine absolu n'est pas fondé sur une volonté aveugle; sa volonté souveraine est toujours réglée par la loi immuable de sa sagesse. Rejetons donc, avec un célèbre poète de nos jours (1), ces monstrueuses idées d'un pouvoir arbitraire, qui enseignent

Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné.

Par le pouvoir *absolu*, je n'entends autre chose, qu'une puissance qui juge en dernier ressort. Dans tout gouvernement il faut qu'il y ait une telle puissance suprême; car, puisqu'on ne peut pas multiplier les puissances à l'infini, il faut absolument s'arrêter à quelque degré d'autorité supérieur à tous les autres, et dont l'abus soit réservé à la connoissance et à la vengeance de Dieu seul.

Or, quelle que soit la forme du gouvernement, soit monarchique, aristocratique, démocratique, ou

(1) RACINE, *Athalie*, act. IV, sc. III.

mixte, il faut toujours qu'on soit soumis à une décision souveraine, puisqu'il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au-dessus de celui qui tient le plus haut rang.

Cette nécessité absolue qu'il y ait parmi les hommes une supériorité et une subordination, est une preuve convaincante que le gouvernement en général n'est pas un établissement libre dont on peut se dispenser. Rien ne seroit plus pernicieux, dans la pratique, que ce principe. Dans tout contrat libre, les contractans sont toujours en droit de le rompre, quand l'un d'eux manque aux conditions stipulées. Par là, chaque particulier devient libre et indépendant de l'autorité souveraine, quand elle lui fait injustice; il n'y a plus de gouvernement assuré. Ce n'est pas la royauté seule qui est en danger; les sénats les plus respectables, et les républiques les plus sagement établies sont exposés sans cesse à l'anarchie la plus affreuse.

Les formes du gouvernement peuvent être indifférentes, et plus ou moins parfaites; mais l'indépendance et l'anarchie étant absolument incompatibles avec les besoins présens de l'humanité, et tout-à-fait contraires à sa nature sociable, il faut nécessairement, pour conserver l'ordre et la paix, que les hommes soient soumis à quelque puissance suprême.

Par cette union du corps politique sous un ou plusieurs magistrats souverains, chaque particulier acquiert autant de force, que toute la société en commun. S'il y a dix millions d'hommes dans la république, chaque homme a de quoi résister à ces dix millions, par leur dépendance d'un pouvoir suprême

qui les tient tous en bride, et qui les empêche de se nuire les uns aux autres. Cette multiplication de force dans le grand corps politique, ressemble à celle de chaque membre du corps humain. Séparez-les, ils n'ont plus de vigueur ; mais, par leur union mutuelle, la force commune augmente, et ils font tous ensemble un corps robuste et animé.

La subordination et le gouvernement étant nécessaires, voyons quelle est la source de l'autorité souveraine.

CHAPITRE VI.

De la source de l'autorité souveraine.

Par l'autorité suprême, on entend *un pouvoir de faire des lois, et d'en punir le violement, même par la mort.*

La souveraine raison a seule le droit originaire de borner la liberté de la créature par des lois. Le créateur tout-puissant, qui donne la vie, a seul le droit de l'ôter. C'est Dieu seul, dont le domaine sur l'être et sur le bien-être de sa créature est absolu, qui possède pleinement et essentiellement le droit de la régler, et d'en punir les déréglemens. Il n'y a donc qu'une source primitive de toute autorité, c'est la *dépendance naturelle* où nous sommes de l'empire de Dieu, et comme souveraine sagesse, et comme auteur de notre être.

La nécessité absolue qu'il y ait sur la terre quel-

que autorité suprême qui fasse des lois, et qui en punisse le violement, est une preuve aussi convaincante que Dieu, qui aime essentiellement l'ordre, veut que son autorité soit confiée à quelques juges souverains, que s'il l'avoit déclaré par une révélation expresse à tout le genre humain.

Le droit donc qu'ont une ou plusieurs personnes de gouverner, préférablement aux autres, ne vient que de l'ordre exprès de la Providence. Comme dans le physique et le naturel il y a une action secrète et universelle du premier moteur, qui est l'unique source de toute la force, de tout l'ordre, de tous les mouvemens que nous voyons dans la nature; de même, dans le gouvernement du monde, il y a une providence souveraine et cachée, qui arrange tout selon ses desseins éternels. Tous les momens de notre existence sont liés avec une éternité de siècles futurs, et tout ce qui se fait en chaque moment a rapport à ce qui peut arriver dans tous les autres. La liberté intérieure de la créature demeure parfaite, absolue, indépendante de toute prédétermination, de toute prescience, de tout arrangement qui la contraint ou la détruit; mais l'état, le rang, les circonstances extérieures où chacun de nous se trouve sont réglés avec poids et mesure. Tous les différens événemens, qui paroissent aux hommes aveugles les effets du hasard ou de leur vaine sagesse, sont tellement enchaînés les uns avec les autres, qu'ils contribuent à accomplir les desseins du souverain être qui conduit tout à ses fins. Souvent même ce qui paroît le plus indigne de notre attention devient le ressort des plus grands changemens. Le moindre mouvement

d'un atome peut causer des révolutions innombrables dans le monde. Un petit insecte venimeux voltigeant dans l'air, pique la main d'un jeune prince; elle s'enflamme, l'inflammation augmente, l'enfant royal meurt : il s'élève des disputes sur la succession; l'Europe entière s'y intéresse; les guerres commencent partout; les empires sont renversés; et le premier mobile de toutes ces révolutions a été l'action d'un animal invisible.

Ce n'est donc pas par hasard que les uns naissent pauvres, les autres riches; les uns grands, les autres petits; les uns rois, les autres sujets. Ce partage inégal des biens et des honneurs de ce monde est fait avec une sagesse infinie, qui sait ce qui convient à chacune de ses créatures.

Par là les grands ont occasion d'imiter la bonté divine en protégeant les petits, et les petits d'exercer la reconnoissance en rendant des services aux grands; et par ce commerce mutuel de bienfaits, les uns et les autres doivent entretenir l'union et l'ordre dans la société. La distinction des rangs, attachée souvent à des choses qui ne sont par elles-mêmes d'aucune valeur, doit empêcher les grands de mépriser leurs inférieurs, et engager les petits à respecter les grands, à cause que l'ordre veut qu'il y ait une subordination parmi les hommes. Cette inégalité de rangs, et ces dignités qui révoltent souvent, quand on ne regarde que ceux qui en sont revêtus, deviennent pourtant justes quand on les considère comme des suites de l'ordre établi pour conserver la paix de la société.

Violer les droits de la subordination établie est donc un crime de lèse-majesté divine; vouloir ren-

verser la supériorité des rangs, réduire les hommes à une égalité imaginaire, envier la fortune et la dignité des autres, ne se point contenter de la médiocrité et de la bassesse de son état, c'est blasphémer contre la Providence, c'est attenter sur les droits du souverain père de famille, qui donne à chacun de ses enfans la place qui lui convient. Voilà le fondement sûr et immuable de toute autorité légitime.

Rien, par conséquent, n'est plus faux que cette idée des amateurs de l'indépendance, que toute autorité réside originairement dans le peuple, et qu'elle vient de la cession que chacun fait, à un ou plusieurs magistrats, de son droit inhérent de se gouverner soi-même.

Cette idée n'est fondée que sur la fausse supposition, que chaque homme né pour soi, hors de toute société, est le seul objet de ses soins, et sa règle à lui-même; qu'il naît absolument son maître, et libre de se gouverner comme il veut. Nous avons déjà vu que l'homme, antécédemment à tout contrat libre, à toute forme de gouvernement, à tout consentement exprès ou tacite, naît membre d'une société dont il doit préférer le bien public à son bien particulier; et par conséquent, qu'il n'est ni son maître, ni sa loi à lui-même.

Il est vrai que le consentement libre ou forcé, exprès ou tacite d'un peuple libre, à la domination d'un ou de plusieurs, peut bien être un canal par où découle l'autorité suprême; mais il n'en est pas la source. Ce consentement n'est qu'une simple déclaration de la volonté de Dieu, qui manifeste par là à qui il veut que son autorité soit confiée. C'est

lui seul qui préside souverainement aux conseils des humains, qui les règle comme il veut, et qui donne aux nations des maîtres pour être les instrumens de sa justice ou de sa miséricorde.

Mais quoique la Providence dispose des couronnes à son gré, cependant elle n'approuve pas tout ce qu'elle permet. Il y a certaines lois générales qui nous sont des marques non-seulement que Dieu permet les choses, mais encore qu'elles sont dans son ordre. Ces lois générales sont les fondemens de ce qu'on appelle *droit civil;* et elles sont établies pour être les règles constantes de nos devoirs, et les signes certains de ce qui est de droit, et de ce qui ne l'est pas.

Or, dans la politique, ces lois générales sont tous les établissemens compatibles avec l'ordre et l'union de la société, qui, étant de leur nature fixes et palpables, empêchent que la subordination ne soit détruite, et que la suprême autorité, si nécessaire parmi les hommes, ne soit sans cesse en proie à l'ambition de tous ceux qui voudroient y aspirer.

Voyons quels sont les moyens de fixer l'autorité suprême, et remontons jusqu'à l'origine des nations, et à la première institution des sociétés civiles.

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

De l'origine des sociétés civiles.

Je ne proposerai point ici l'autorité divine de la Bible; je ne parlerai que de son antiquité, qu'on ne peut récuser sans nous montrer quelque histoire plus authentique.

Moïse, le plus ancien de tous les législateurs et de tous les historiens, nous assure que tous les hommes descendent de deux personnes unies par le lien conjugal; et qu'après le déluge il ne resta que la famille de Noé, qui, étant divisée en trois branches, se subdivisa encore en des nations innombrables. Leurs enfans, se multipliant en plusieurs familles, se répandirent sur la surface de la terre, la partagèrent entr'eux, et devinrent chacun père d'une nation différente. La postérité de Japhet s'étendit dans l'Europe, celle de Sem dans l'Asie, et celle de Cham dans l'Afrique.

Si l'origine des autres nations étoit aussi claire et aussi certaine, que celle dont les saintes Écritures font mention, les racines de toutes les branches du genre humain pourroient être reconnues.

Les Grecs, dont les histoires sont les plus anciennes et les plus authentiques de toutes celles que nous connoissons parmi les païens, nous ont donné la même idée de la propagation du genre humain et de l'origine des nations. Les Pélasgiens, selon eux, sont descendus de Pélasgus, fils de Jupiter; les Helléniens,

de Hellen, fils de Deucalion; les Héraclides, d'Hercule, etc. Je suppose que les annales d'une antiquité si reculée ne peuvent être que très-obscures, et souvent fabuleuses. Je remarque seulement que les historiens de tous les pays conviennent tous à nous montrer que les différens peuples, qui couvrent la face de la terre, sont descendus de différens enfans d'un même père, et que toutes les nations se sont formées par la multiplication d'un même tronc en plusieurs branches.

Rien n'est plus conforme que cette idée à ce que nous voyons chaque jour dans tous les pays du monde, où les différentes familles et tribus font remonter leur origine jusqu'à un père commun.

Toutes les traditions anciennes, tant sacrées que profanes, nous assurent que les premiers hommes vivoient long-temps. Par cette longueur de la vie humaine, et la multiplicité des femmes, qu'il étoit permis à un seul homme d'avoir, un grand nombre de familles se voyoit réuni sous l'autorité d'un seul grand-père. Chaque père de famille, se saisissant d'une portion de terre encore inhabitée, la distribuoit entre ses enfans; et ces enfans s'emparant de nouvelles possessions, à proportion qu'ils multiplioient en nombre, la famille d'un seul homme devenoit bientôt un peuple gouverné par celui que nous supposons avoir été le premier père de tous. Les plus vieux des enfans acquéroient l'autorité sur leur postérité par les mêmes droits paternels que le père commun s'en étoit acquis sur eux : ils entroient en consultation avec lui, et avoient part à la conduite des affaires publiques. Tous les pères, soumis au

père commun, gouvernoient de concert avec lui la *patrie*, la *nation*, ou la *grande famille*.

Je ne dis pas que la seule paternité donne aux pères un droit inhérent sur la vie et la liberté de leurs enfans. Elle n'est point la source de l'autorité souveraine, mais elle est le premier et le principal canal par où cette autorité découle sur les hommes. L'ordre de la génération soumet tous les enfans à la conduite de leurs pères, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'âge de raison; et après y être parvenus, il est naturel de respecter ceux qui ont été les occasions de notre existence, les conservateurs de notre vie pendant l'enfance, et les causes de notre éducation. C'est ainsi que l'autorité paternelle s'est convertie dès le commencement en autorité souveraine. Car, comme il est absolument nécessaire qu'il y ait une puissance suprême parmi les hommes, il est naturel de croire que les pères de famille, accoutumés à gouverner leurs enfans dès leur bas âge, étoient les dépositaires de l'autorité suprême, plutôt que les jeunes personnes sans expérience et sans aucune autorité naturelle.

C'est là la première origine du gouvernement, et de l'autorité des anciens, si respectée parmi les Juifs, les Spartiates, les Romains, et chez toutes les nations du monde, soit polies, soit barbares. C'est pour cela qu'anciennement on appeloit les rois *pères* dans presque toutes les langues; c'est pour cela enfin, que le mot de nation ne signifie qu'un grand nombre de familles descendues d'un même père.

Le genre humain continuant à se multiplier de plus en plus, les familles se subdivisèrent toujours;

et ne se trouvant plus soumises par l'autorité paternelle à un seul chef, de qui elles descendissent toutes, elles formèrent des sociétés différentes. Les unes se tournèrent en État monarchique, par l'autorité que quelqu'un d'entre elles s'attira sur la multitude, ou par son courage, ou par sa vertu, ou par sa sagesse. D'autres, craignant l'abus de l'autorité entre les mains d'un seul, la partagèrent entre plusieurs. D'autres enfin, voulant réunir tous les avantages de l'un et de l'autre gouvernement, en composèrent de mixtes de toutes les espèces, tous fondés sur la nécessité qu'il y ait quelques formes fixes, et qui ne soient pas sujettes aux caprices de chaque particulier.

Ces formes ayant été une fois établies, il ne doit plus être permis de les changer. La même raison qui rend le gouvernement en général nécessaire, demande aussi que la forme en soit sacrée et inviolable. Comme les hommes seroient sans cesse en trouble, s'il n'y avoit point de gouvernement; de même ils seroient toujours exposés à l'agitation, si les formes du gouvernement une fois établies pouvoient être changées au gré de chaque particulier qui voudroit s'ériger en réformateur. Rien donc ne doit être plus sacré aux nations, que la constitution primitive et fondamentale des États. Quelle que soit la forme du gouvernement, quels qu'en paroissent les défauts et les abus, s'il a été établi de temps immémorial, s'il a été confirmé par un long usage, il n'est plus permis aux particuliers de l'altérer ni de le détruire, sans le concours de la puissance souveraine.

La raison en est, qu'il y a des dangers infinis de changer même les formes du gouvernement les plus

imparfaites auxquelles un peuple est déjà accoutumé, et de laisser aux sujets le droit d'entreprendre d'eux-mêmes ces changemens. Si on leur accorde une fois ce pouvoir, il n'y a plus de règle fixe pour arrêter l'inconstance de la multitude et l'ambition des esprits turbulens, qui entraîneront sans cesse la populace, sous le prétexte spécieux de réformer l'État et de corriger les abus. Le peuple donc ne peut pas changer une monarchie en république, ni une république en monarchie, ni rendre électif un royaume héréditaire, indépendamment du pouvoir légitime et suprême qui subsiste alors dans l'État. Le sénat et le peuple Romain ont pu donner la dictature perpétuelle à un seul homme, et le faire empereur; mais Sylla, Catilina et César, étoient usurpateurs, parce qu'ils voulurent s'emparer de l'autorité souveraine malgré le sénat, en qui résidoit la puissance suprême de la république romaine. Un roi absolu peut relâcher de ses prérogatives; mais si le peuple veut les lui arracher par force, il devient rebelle.

C'est que les hommes corrompus étant incapables, à cause de leurs préjugés, de leurs passions, ou des bornes naturelles de l'esprit humain, de juger de ce qui est absolument le meilleur en soi, il faut quelque principe moins équivoque, que la bonté apparente des choses, pour fixer les droits de la société et de la souveraineté; et ce ne peut être que l'ancienneté des coutumes, ou le consentement de la puissance qui tient le rang suprême dans un État. Nous voyons que le grand législateur des Juifs (1) *maudit celui qui change les bornes de l'héritage de son prochain*;

(1) *Deut.* XXVI, 17.

or les droits de la souveraineté, les trônes et les empires doivent être encore plus sacrés qu'un arpent de terre.

Éclaircissons par ces principes le systeme de ceux qui, donnant tout à la providence, soutiennent qu'un roi de fait est roi de droit; examinons ensuite les objections des anti-royalistes contre le droit héréditaire; tâchons enfin de réfuter les maximes pernicieuses des amateurs de l'indépendance, sur la révolte contre ceux qui abusent de l'autorité souveraine.

CHAPITRE VIII.

Du Roi de fait et de droit.

Quelques auteurs, respectables d'ailleurs, ont voulu soutenir que Dieu étant l'unique source de toute autorité, on doit non-seulement obéir à quiconque possède actuellement la souveraineté, mais encore reconnoître son autorité comme légitime, parce qu'elle est de permission divine. C'est ce qu'ils appellent être *roi de providence*.

La simple permission divine ne donne jamais aucun droit. Il faut être soumis à tout ce que Dieu permet, mais il ne faut pas l'approuver comme juste. Il y a une grande différence entre obéir au roi de providence, et reconnoître son droit comme légitime. Il faut sans doute payer les taxes qu'un usurpateur impose, obéir aux lois civiles qu'il fait, se soumettre

généralement à toutes ses ordonnances, qui sont nécessaires pour conserver l'ordre et la paix de la société; mais il ne faut jamais que cette obéissance aille jusqu'à approuver l'injustice de son usurpation, beaucoup moins à jurer qu'il a droit à la couronne dont il s'est emparé par violence. « Il est certain, » dit le célèbre Grotius, que les actes de juridiction » qu'exerce un usurpateur, qui est en possession, ont » le pouvoir d'obliger, non en vertu de son droit, » car il n'en a aucun, mais parce que celui qui a le » vrai droit sur l'État aime mieux que les choses » que l'usurpateur ordonne, aient lieu dans cet in- » tervalle, que de voir ses États dans une confusion » déplorable, comme ils demeureroient sans doute » si l'on en abolissoit les lois, et si l'on interrompoit » l'exercice de la justice. »

Les partisans d'un roi de providence ont recours aux maximes du christianisme, pour justifier leur opinion. César, disent-ils, étoit un usurpateur; cependant Jésus-Christ et ses apôtres ordonnèrent d'obéir aux empereurs romains.

On pourroit répondre, selon le sentiment des plus habiles historiens romains de ce temps-là, que Rome ne pouvoit plus subsister sous la forme d'une république. Il falloit nécessairement que l'unité de la puissance suprême éteignît les discordes et les guerres civiles qui arrivoient sans cesse entre les chefs de parti qui aspiroient à la souveraineté. « Les pro- » vinces, dit Tacite, ne montroient pas de répugnance » pour ce nouveau gouvernement, à cause que celui » du sénat et du peuple leur étoit à charge, par les » querelles continuelles des grands, et l'avarice des

» magistrats, contre qui l'on imploroit en vain le se» cours des lois, qui cédoient à la force, aux brigues » et à l'argent. » Le gouvernement monarchique devenant nécessaire pour le repos de Rome, il n'y avoit personne qui eût plus de droit à la couronne impériale que les Césars. Si cette réponse est trop vague, en voici une précise.

Jules César étoit usurpateur aussi bien que son successeur Auguste; mais je nie que Tibère, qui régnoit dans le temps de notre Seigneur, et à qui il ordonnoit de payer le tribut, fût usupateur en aucun sens. César avoit changé la forme du gouvernement par force, par violence et par des crimes atroces; Auguste s'étoit attiré l'autorité du sénat, des magistrats et des lois dans le temps de l'affoiblissement de la république. Mais la cession plénière et libre que firent les patriciens, les plébéiens, les chevaliers romains, et tous les ordres, de l'autorité souveraine à Tibère, est un des actes des plus authentiques de l'histoire. Rien n'est plus remarquable que les refus que fit cet empereur de la couronne impériale, et les supplications ardentes que lui fit le sénat à genoux, de l'accepter. Quoique le caractère de Tibère marque assez que ses résistances étoient feintes, cependant la cession qu'on lui fit de l'autorité souveraine étoit formelle et authentique. Il fut donc proprement le premier empereur légitime, parce qu'il fut choisi par ceux qui avoient un véritable droit d'élection. Il changea la forme du gouvernement de Rome; mais il le fit avec le consentement de ceux en qui résidoit alors le pouvoir suprême, je veux dire le sénat et le peuple romain. Or personne ne doute que, dans

certains cas, la puissance souveraine d'un État ne puisse changer la forme du gouvernement. C'est une voie légitime, compatible avec l'ordre; elle ne nous expose point à l'anarchie. Mais dans les États où le pouvoir suprême n'est pas le sénat, où les différens ordres, soit patriciens, soit plébéiens, ne sont que les conseillers du prince, il est certain que leur pouvoir subalterne et subordonné ne peut jamais agir indépendamment de la puissance royale et suprême, sans exposer la république à l'anarchie la plus affreuse.

Il y a une autre espèce de politiques qui soutiennent que le droit héréditaire des couronnes est une chimère. C'est ce que nous allons examiner.

CHAPITRE IX.

Le droit héréditaire de terres et celui de couronnes sont fondés sur le même principe.

PAR *droit*, en général, on entend *le pouvoir de faire et de posséder certaines choses selon une loi.* La loi est ou *naturelle* ou *civile*, et par conséquent le *droit* est ou *naturel* ou *civil.*

La loi naturelle étant fondée sur la souveraine raison, elle est immuable, éternelle, universelle comme cette raison même. Si les hommes étoient en état de connoître et de suivre toujours cette loi, on n'auroit pas besoin de lois civiles; chacun auroit sa loi au dedans de lui-même. Mais l'ignorance et la

malice de l'homme l'empêchant de découvrir et d'aimer cette pure loi de la nature, on est dans la nécessité d'établir des lois civiles, c'est-à-dire des règles de conduite accommodées aux circonstances particulières de chaque société, et aux besoins présens de l'humanité. Or, ces règles n'ayant souvent aucun fondement dans la nature pure et primitive, le *droit civil*, qui dépend de ces règles, est souvent contraire au *droit naturel*.

Dans l'état présent de l'humanité, il faut souvent, pour détourner un grand mal, en souffrir un moindre. C'est par là que les *lois civiles*, qui sortent pour ainsi dire quelquefois de l'ordre de la raison par leur nature, y rentrent par la nécessité où l'on est de les établir, afin de mettre des bornes aux passions de l'homme. Je m'explique.

Nous sommes tous citoyens de l'univers, enfans d'un même père, frères par une identité de nature, et par conséquent nous naissons tous avec un droit égal à tout ce dont nous avons besoin pour notre conservation. Selon ce principe, rien n'est plus contraire à la nature que le partage inégal des biens, l'opulence exorbitante des uns, qui n'ont aucun mérite personnel, et la pauvreté affreuse des autres, qui sont infiniment estimables. Cependant, s'il étoit permis à chacun de se saisir de ce dont il a besoin, parce que tous y ont un droit égal selon la nature, la plupart des hommes se serviroient de ce principe pour devenir brigands et voleurs. Il seroit impossible de conserver l'ordre et la paix de la société, et l'on retomberoit sans cesse dans l'anarchie la plus affreuse. Or, pour éviter ces inconvéniens, il faut qu'il

y ait des lois civiles, comme les contrats et les successions, pour régler le partage des biens.

On doit raisonner de même sur l'autorité. Selon la loi naturelle, qui est celle de la droite raison, celui qui est le plus capable de découvrir ce qui est juste, de l'aimer et de le faire exécuter, c'est-à-dire le plus intelligent et le plus vertueux, devroit sans doute, dans la distribution de l'autorité, être préféré à un autre moins sage et moins vertueux. Mais parce que l'orgueil, l'amour de l'indépendance, et les autres passions nous portent à nous préférer aux autres, il faut quelque règle moins équivoque que les qualités personnelles, pour fixer la possession de la *souveraineté*, afin qu'elle ne soit pas sans cesse en proie à l'ambition des hommes; comme il fallu des règles pour fixer la propriété des biens, afin qu'ils ne fussent pas toujours en proie à l'avarice des hommes.

De même, il n'y a que la sagesse, la vertu et le mérite qui donnent par eux-mêmes un droit naturel à la préférence. Mais comme l'amour-propre nous pousse tous à juger en notre faveur, il falloit quelque signe fixe et palpable pour décider des rangs, afin de conserver la paix de la société. La distinction la moins exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. C'est pour cela que, dans presque tous les États, l'ancienneté des familles règle les dignités.

Je conclus de tout ceci, que le droit héréditaire de couronnes et celui de terres n'ont à la vérité aucun fondement dans le droit naturel et primitif; mais ils sont tous deux fondés sur les mêmes principes du droit civil, et doivent être tous deux également in-

violables dans tous les pays où ils sont établis. S'il n'y a point de différence entre un roi légitime et un usurpateur, il n'y en a point non plus entre un héritier naturel et un possesseur injuste, entre un véritable propriétaire et un voleur de grand chemin. Les premiers occupans n'avoient point de droit inhérent et naturel de transmettre à leur postérité la possession des terres, à l'exclusion de tout le genre humain. Les premiers souverains et fondateurs des républiques n'avoient nul droit de transmettre la royauté à leurs successeurs. Mais si l'un et l'autre sont devenus nécessaires pour prévenir les maux d'une nouvelle distribution des biens et d'une nouvelle élection des princes en chaque siècle; si l'un et l'autre ont été confirmés par un long usage, et une prescription de temps immémorial, c'est un aussi grand crime de changer l'un que de changer l'autre. On est injuste et ravisseur de voler le plus simple meuble, de prendre quelque arpent de terre; sera-t-on juste de voler des couronnes et de s'emparer des royaumes? Le monde entier n'est devant Dieu qu'une même république; chaque nation n'en est qu'une famille. La même loi de justice et d'ordre qui rend le droit héréditaire des terres inviolable, rend le droit héréditaire des couronnes sacré.

Pour faire sentir l'absurdité des principes contraires, quittons un peu le style sérieux, et écoutons pour un moment les raisonnemens que ces maximes inspireroient également à un fier républicain et à un voleur de grand chemin.

« Les rois, dira le républicain, ne sont que les » dépositaires d'une autorité qui réside originaire-

» ment dans le peuple. Les hommes naissent libres » et indépendans. Mes ancêtres ont cédé leur droit » inhérent de se gouverner eux-mêmes aux souve-» rains, à condition que ces magistrats suprêmes » gouverneroient bien. Le Roi a violé le contrat ori-» ginaire : je rentre dans mon premier droit, je le » reprends, et je veux le donner à un autre qui en » fera meilleur usage. Le droit héréditaire des cou-» ronnes est une chimère. Par quelle autorité les » premiers princes ont-ils pu transmettre à leurs en-» fans un droit, à l'exclusion du genre humain, et de » mille autres plus dignes de gouverner que leurs » descendans? Mes ancêtres ne pouvoient pas leur » transférer, sans mon consentement, un pouvoir » qui anéantit mon droit inhérent et naturel; et cer-» tainement leur dessein, en confiant ce droit aux » princes, n'étoit pas de rendre leur postérité mi-» sérable. »

« Vous avez raison, répond le voleur ; c'est sur » ces mêmes principes que je règle ma vie. Les ri-» ches ne sont que les dépositaires des possessions » qui appartiennent à tout le genre humain. Les » hommes naissent tous citoyens de l'univers, en-» fans d'une même famille ; ils ont tous un droit in-» hérent et naturel à tout ce dont ils ont besoin » pour leur subsistance. Je suppose avec vous, que » mes ancêtres et les vôtres ont fait, par un accord » libre entre eux, le partage des biens de la terre ; » mais les miens ont prétendu sans doute que leur » postérité seroit pourvue de tout ce qui lui seroit » nécessaire. Les riches ont violé ce contrat ; ils se » sont emparés de tout ; rien ne me reste. Je rentre

» dans mon droit naturel; je le reprends; et je veux » me saisir de ce qui m'appartient par nature. Le » droit héréditaire des terres est une chimère. Par » quelle autorité les premiers occupans ont-ils pu » transmettre à leur postérité un droit, à l'exclusion » de tous les hommes, souvent plus dignes que leurs » descendans? Mes ancêtres ne pouvoient pas trans- » férer aux autres, sans mon consentement, un droit » qui anéantit mon droit inhérent et naturel; et cer- » tainement leur dessein, dans la distribution origi- » naire des biens, n'étoit pas de rendre leur posté- » rité misérable. Puisque ces princes et ces magis- » trats, que vous appelez usurpateurs sur les droits » de l'humanité, m'empêchent de jouir de ce qui » m'appartient par nature, je veux soutenir mon » droit, et faire main-basse sur le superflu de tous » ceux que je rencontre. Or, comme je m'aperçois, » brave tribun du peuple et digne partisan de la li- » berté naturelle des hommes, que vous avez plus » d'argent qu'il ne vous en faut, permettez-moi de » vous dire qu'il appartient à vos frères mes compa- » gnons, et à moi, qui sommes dépourvus de tout. » Faites-moi la même justice que vous voulez que » les princes vous fassent. Ils ont violé vos droits » naturels, vous empiétez sur les nôtres; nous n'a- » vons rien, vous avez beaucoup plus qu'il ne vous » faut: nous sommes vos frères, nous vous aimons, » nous ne voulons point votre vie, nous ne deman- » dons point votre nécessaire; partagez seulement » entre nous ce dont vous n'avez pas besoin. »

Que diroit un anti-royaliste qui rencontreroit sur le grand chemin un semblable voleur, poli, hon-

nête, et zélé pour les droits naturels de l'humanité ? Je ne vois pas quelle autre réponse il pourroit lui faire, que de lui donner sa bourse, sans pouvoir se plaindre de la moindre injustice. Qu'on me pardonne cette petite digression. *Ridendo dicere verum quid vetat ?*

On dira peut-être qu'il seroit permis à chacun de s'emparer du superflu des autres, s'il n'y avoit pas des moyens légitimes établis, tels que la succession, les contrats, le travail du corps ou de l'esprit, pour devenir propriétaire des biens.

Je dis de même qu'il seroit permis à chacun d'aspirer à la souveraineté, s'il n'y avoit pas des moyens légitimes établis, tels que le droit héréditaire ou l'élection, pour parvenir à l'autorité suprême. Nul homme ne naît roi par droit inhérent et naturel, à l'exclusion de tous les autres hommes plus dignes que lui, j'en conviens; mais aussi nul homme ne naît propriétaire des biens superflus par un droit inhérent et naturel, à l'exclusion de tous les autres hommes plus dignes que lui.

S'il y avoit un moyen fixe pour distribuer les couronnes et les biens selon le droit naturel, c'est-à-dire, selon la loi immuable de la parfaite et souveraine justice, le droit héréditaire des empires et des terres seroit injuste. Mais les passions des hommes, et l'état présent de l'humanité rendant la chose impossible, il faut qu'il y ait quelques règles générales pour fixer les possessions des couronnes, comme pour fixer celles des biens. Partout où le droit héréditaire est établi pour régler l'un et l'autre, il y a autant d'injustice de changer l'un que de changer l'autre, sans le con-

sentement du légitime possesseur et du vrai héritier.

Mais, dira-t-on, puisque le droit de propriété et le droit de souveraineté sont fondés sur les mêmes principes, la loi de prescription doit avoir lieu dans l'un comme dans l'autre.

La possession donne sans doute le droit civil aux couronnes comme aux terres, quand il n'y a point de prétendant légitime; mais s'il y en a un, la possession est une usurpation. Le droit de *domaine* et le droit de *domination* étant tous deux fondés sur la nécessité de conserver l'ordre, l'ancienne possession de la souveraineté en rend l'autorité légitime, par les mêmes raisons que l'ancienne possession des terres en rend la propriété légitime. La possession des terres, d'abord injuste, devient légitime après un certain temps; parce que la génération des hommes variant sans cesse, et périssant toujours, on ne peut pas remonter jusqu'au premier possesseur, quand la succession est long-temps interrompue et oubliée. Cela causeroit des troubles et des désordres infinis dans la société. Les premiers occupans n'avoient aucun droit inhérent et naturel de s'approprier plus que ce dont ils avoient besoin pour leur subsistance, ni de le transmettre à leur postérité, à l'exclusion de tous les autres hommes. C'est pour cela que le droit de possession actuelle prend la place de l'acquisition originelle des premiers occupans, dont on ne connoît plus les descendans. C'est pour la même raison qu'une conquête, d'abord injuste, devient juste après une longue suite d'années. Mais tandis que le vrai héritier et le successeur immédiat en ligne directe subsiste et réclame son droit, la loi de

presciption

prescription ne peut avoir place dans les royaumes héréditaires, non plus que dans les possessions héréditaires.

CHAPITRE X.

La révolte n'est jamais permise.

Les amateurs de l'indépendance, et les républicains outrés croient que le seul remède contre les abus de l'autorité souveraine est de permettre au peuple de se soulever contre les princes injustes, de les déposer, et de les traiter en criminels. Ils avancent partout des principes, qui, en attaquant le pouvoir arbitraire, font tomber dans l'anarchie. Rien n'est plus pernicieux que ces maximes; en voici les raisons.

1° Je suppose pour un moment avec eux, que la source de toute autorité vienne du peuple, et de la cession qu'il a faite de son droit naturel : il ne s'ensuit pas qu'il soit toujours en droit de le reprendre, après l'avoir donné une fois; ce seroit retomber sans cesse dans le même inconvénient pour lequel il l'auroit donné. Un peuple ayant éprouvé les maux, les confusions, les horreurs de l'anarchie, donne tout pour l'éviter; et comme il ne peut donner de pouvoir sur lui qui ne puisse tourner contre lui-même, il aime mieux hasarder quelquefois d'être maltraité par un souverain, que d'être sans cesse exposé à ses propres fureurs. La révolte contre la puissance suprême d'un État, après une telle cession, est une

contradiction. Si cette puissance est suprême, elle n'a point de supérieure. Par quelle autorité sera-t-elle jugée? Si le peuple est toujours juge souverain, il n'a donc pas cédé son droit; s'il ne l'a pas cédé, la multitude peut toujours s'abandonner à ses caprices, sous prétexte qu'elle est le plus grand nombre, auquel appartient, par droit inhérent, naturel et inaliénable, l'autorité souveraine. L'anarchie devient inévitable, parce que chaque séditieux qui peut assembler la plus grande foule prétendra être la puissance souveraine de l'État. Plus de lois, plus de principes fixes, plus de constitution fondamentale; tout se gouvernera par la force. S'il falloit choisir entre le despotisme et l'anarchie, il faudroit sans doute préférer le premier au second. Le successeur d'un tyran peut réparer les fautes de son père; les beaux jours pourront refaire ce que les mauvais auront gâté. Il y a toujours quelque ressource contre les maladies du grand corps politique, tandis que le principe de sa vie n'est pas attaqué, tandis qu'il y a quelque ordre et quelque autorité souveraine qui retient la multitude. Mais, dans l'anarchie, il n'y a point de ressource; chacun est l'esclave de tous ceux qui sont plus forts que lui; chaque particulier devient tyran; la tyrannie se multiplie sans fin, et en se multipliant, se perpétue. On ne peut jamais l'arrêter ni la suspendre, que par l'obéissance et la soumission à quelque autorité suprême, qui ne soit responsable qu'à Dieu seul de l'abus de sa puissance.

2° Les embarras de la souveraineté sont plus grands que ceux d'aucun autre état. « La condition privée » cache les défauts naturels, à cause qu'on n'est pas

» exposé à la vue des hommes. Au contraire, la » grandeur et l'élévation mettent tous les talens à » une rude épreuve. Le monde entier est occupé à » observer un seul homme à toute heure, et à le juger » en toute rigueur. Ceux qui le jugent n'ont aucune » expérience de l'état où il est; ils n'en sentent point » les difficultés. Les rois, quelque bons et sages qu'ils » soient, sont encore hommes. Leur esprit a des » bornes, et leur vertu en a aussi. Ils ont de l'hu- » meur, des passions, des habitudes dont ils ne sont » pas tout-à-fait les maîtres. Ils sont obsédés par des » gens intéressés et artificieux. La souveraineté porte » avec elle toutes ces misères. L'impuissance humaine » succombe sous un fardeau si accablant. Il faut » plaindre les rois, et les excuser. Ne sont-ils pas à » plaindre d'avoir à gouverner tant d'hommes dont » les besoins sont infinis, et qui donnent tant de » peines à ceux qui veulent les bien gouverner? Pour » parler franchement, les hommes sont fort à plain- » dre d'avoir à être gouvernés par des rois, qui ne » sont que des hommes semblables à eux; car il fau- » droit des dieux pour redresser les hommes. Mais » les rois ne sont pas moins à plaindre, n'étant que » hommes, c'est-à-dire foibles et imparfaits, d'avoir » à gouverner cette multitude innombrable d'hommes » corrompus et trompeurs (1). » Les lois tolèrent quelquefois les fautes des particuliers; à combien plus forte raison est-il juste de souffrir patiemment les fautes des souverains, et d'avoir égard à l'emploi pénible et relevé dont ils sont chargés pour notre conservation, aux embarras, aux tentations et aux pas-

(1) *Télém.* liv. x.

sions qui accompagnent l'autorité souveraine, où les moindres bévues ont de grandes conséquences, et où les plus légères fautes ont de violens contre-coups?

3° Les affaires politiques sont souvent si obscures, si délicates, que non-seulement le commun peuple, mais même les personnes les plus éclairées d'ailleurs ne sont pas toujours capables d'examiner si les mesures qu'on prend sont justes et nécessaires, ou non. Les meilleurs et les plus sages desseins ont souvent un mauvais succès; au contraire, les entreprises téméraires et injustes réussissent quelquefois. Le peuple ne juge que sur les apparences, et presque toujours sur les événemens. De plus, l'intérêt public demande que les vues et les intentions des souverains soient tenues secrètes. Il est donc très-difficile de juger quand le souverain a tort ou non. « La bonté ou la » malice d'une action, dit le célèbre Grotius, sur- » tout dans les choses civiles, sont souvent d'une dis- » cussion si difficile, qu'elles ne peuvent pas être la » règle pour marquer au peuple et aux rois les bornes » ou l'étendue de leur autorité. Au contraire, il en » arriveroit véritablement un grand désordre, puis- » que le roi d'un côté, et le peuple de l'autre, vou- » droient chacun décider de la même affaire; ce qui » causeroit une confusion qu'aucun peuple, au moins » que je sache, ne s'est encore mis dans l'esprit de » vouloir introduire. »

4° Sans doute les lois seules doivent régner; sans doute le bien public doit être la règle immuable de ces lois; sans doute les princes renversent le dessein de tout gouvernement, quand ils agissent contre ce bien

public. Mais s'il étoit permis à chaque particulier d'expliquer les lois à sa mode, de juger du bien public, de fixer les bornes de l'autorité souveraine, on exposeroit tous les gouvernemens à des révolutions perpétuelles, et l'on ne trouveroit plus de point fixe dans la politique. Or, ce qui sape le fondement de toute autorité, ce qui emporte avec soi la ruine de toute puissance, et par conséquent de toute société, ne doit jamais être admis comme un principe de raisonnement ou de conduite dans la politique. Si la révolte cependant est une fois permise, il n'y a plus de point fixe pour arrêter l'extravagance de l'esprit humain. Si le peuple peut se révolter aujourd'hui pour quelque raison que ce soit, il prétendra trouver demain des raisons semblables pour se révolter de nouveau. Comme l'opinion fait le même effet, dans l'esprit des hommes, que la vérité, toutes les fois qu'une partie du peuple s'imaginera avoir raison de s'opposer aux puissances souveraines, elle se croira en droit de prendre les armes. Il n'y a point d'autorité infaillible dans la politique. Les meilleurs princes font de grandes fautes. Si la révolte peut être légitime, tous ceux qui ont conçu de la haine contre les personnes des princes, tous ceux qui ne trouvent pas le gouvernement à leur gré, tous ceux qui sont mécontens, parce que l'autorité n'est pas entre leurs mains, ne cesseront de soulever le peuple chaque jour, et de flétrir les meilleurs princes du titre odieux de tyran. Tous les esprits hardis et ambitieux, qui sont capables de faire des brigues, et d'être chefs d'un parti, prendront de nouveaux prétextes de changer et de raccommoder la forme du gouvernement. Voilà l'a-

néantissement de tout ordre, et la source des révolutions tumultueuses, non-seulement dans chaque siècle, mais à chaque moment; de sorte qu'il n'y auroit plus de société fixe et constante sur la terre, mais le monde retourneroit sans cesse dans une anarchie affreuse.

5° En changeant les souverains, on n'est pas sûr d'en trouver de plus modérés et de meilleurs que ceux qu'on dépose. « Croyez-vous, disoit un sénateur ro» main, que la tyrannie soit morte avec Néron? On » l'avoit crue éteinte par la mort de Tibère et par » celle de Caligula, et pourtant nous en avons vu » un troisième plus cruel qu'eux (1). Claude avoit » donc bien raison de dire aux ambassadeurs des » Parthes, qui étoient venus lui demander un meil» leur roi que le leur, que de si fréquens change» mens ne valoient rien, et qu'il falloit s'accommoder » le mieux qu'on pouvoit aux humeurs des rois (2). » Un ancien général d'armée se servit utilement de cette raison pour ramener des sujets rebelles. « Il » faut supporter, dit-il, le luxe et l'avarice de vos » souverains, comme les stérilités, les orages et les » autres désordres de la nature. Il y aura des vices » tant qu'il y aura des hommes, mais le mal ne dure » pas toujours, et est récompensé par les bons princes » qui gouvernent de temps en temps (3). »

Tous les hommes ont leurs passions. L'autorité souveraine est une grande tentation : celui qui paroît aujourd'hui modéré, zélé pour la liberté, change bien ses idées quand il se voit élevé au plus haut

(1) Tacit. *Hist.* lib. iv. — (2) Tacit. *Annal.* lib. xii, n. 11. — (3) *Petilius Cerealis*, dans Tacite.

faîte de la grandeur suprême. Tout homme porte en soi le principe de la tyrannie, qui est l'amour-propre. Les fréquens changemens ne sont donc pas un remède contre la tyrannie. Le tyran change, mais la tyrannie subsiste. On n'est pas sûr, en se révoltant, de trouver de meilleurs maîtres; mais on est sûr, en renversant les plus méchans princes, d'engager ses concitoyens dans les guerres civiles, dans les cabales, les factions et le trouble universel. L'amour de la patrie s'oppose donc au renversement de la subordination; et tout conspire à prouver que la révolte ne doit jamais être permise sous aucun prétexte.

Mais, dira-t-on, *salus populi suprema lex*. C'est la maxime favorite dont les amateurs de l'indépendance abusent.

Le bonheur du peuple est sans doute la suprême loi, et la fin de tout gouvernement; mais ce bonheur ne consiste pas seulement dans l'affluence des fruits de la terre. Il y a des biens plus chers à l'homme, auxquels il doit sacrifier ces biens inférieurs, qui lui sont communs avec les animaux. Tels sont la paix de la république, l'union des familles, et l'éloignement des guerres civiles, des factions, des cabales, qui détruisent infiniment plus la patrie, que les impôts même les plus excessifs. Nul homme n'a un droit naturel, que précisément à ce qui lui est nécessaire pour sa conservation. Si le bien public demande qu'il donne le superflu, il ne peut pas se plaindre, puisqu'on ne lui ôte que ce à quoi il n'a point de droit par nature, pour lui conserver ce qui lui est plus important, savoir, la vie, la liberté, etc.

On ne prétend pas justifier la conduite inhumaine et barbare des souverains qui foulent le peuple en levant des impôts exorbitans. Ils lui ôtent souvent le nécessaire; ce sont des monstres de l'humanité, qui sont inexcusables. Je soutiens seulement que si l'on ne peut pas arrêter leurs excès par des voies légitimes, et compatibles avec l'ordre et la subordination, il faut les souffrir en patience. Je dirai toujours avec Narbal, dans Télémaque, en parlant de Pygmalion, dont le portrait nous représente le plus exécrable des tyrans (1): « Pour moi, je crains les dieux; » quoi qu'il m'en coûte, je serai fidèle au roi qu'ils » m'ont donné; j'aimerois mieux qu'il me fît mou» rir, que de lui ôter la vie, et même de manquer à » le défendre. » Rien n'est plus affreux que la tyrannie, quand on n'envisage que les tyrans; mais cette difformité disparoît, quand on regarde la suprême providence, qui se sert de leurs désordres passagers, pour accomplir son ordre éternel. Ce seroit donc se révolter contre Dieu même, que de se révolter contre les puissances qu'il a établies, quand même elles abusent de leur autorité.

Cette réflexion nous mène naturellement à considérer si la religion peut être un prétexte de révolte. Les faux dévots de toutes les religions et de toutes les sectes crient tous d'une voix commune: *Religio sancta summum jus*. Cette opinion vient d'une fausse idée de la religion, comme l'autre opinion vient d'une fausse idée du bonheur du peuple. Rien n'est plus grand ni plus noble que la religion, rien n'est plus bas ni plus méprisable que l'idée qu'en ont com-

(1) *Télém.* liv. III.

munément tous ceux qu'on appelle dévots. Les hommes n'entendent point ce que c'est que la religion, quand ils la font consister uniquement dans le culte extérieur. Ce culte en est l'expression, et non pas l'essence. L'essentiel de la religion consiste dans le sacrifice de l'esprit et de la volonté, pour croire tout ce que Dieu veut que nous croyions, et pour aimer tout ce qu'il veut que nous aimions. Cette religion subsiste dans le cœur, quand même on ne pourroit pas l'exprimer extérieurement. Nul souverain, nulle créature visible ni invisible, nulle loi, nulle peine ne peut la mettre dans le cœur ni l'en ôter.

Il n'est pas extraordinaire que les ames foibles, enthousiastes ou superstitieuses, qui font consister toute la religion dans la profession de certains formulaires, ou dans la pratique de certaines cérémonies, s'imaginent qu'on peut leur ôter leur religion comme on leur ôte leur habit ou leurs biens. Les fourbes et les politiques les engageront facilement à prendre les armes, en leur persuadant qu'il s'agit du salut de la religion ; mais ceux qui savent que la vraie piété consiste à croire, à penser et à aimer comme Dieu veut que nous pensions, que nous croyions et que nous aimions, ne se révolteront jamais contre les puissances légitimes. La foi et la charité sont indépendantes de toute contrainte extérieure ; elles se perfectionnent dans le temple du cœur, quand la violence nous empêche de les exprimer au dehors. Alors on souffre pour elles et par elles, et la croix en est l'exercice le plus parfait.

Quand un prince veut nous forcer à l'observance d'un culte qui nous paroît contraire à ce que nous

devons à la divinité, nous ne sommes pas obligés à lui obéir; mais nous ne devons pas nous révolter. La seule ressource est de souffrir les peines qu'il nous impose; car, quoiqu'il ne soit jamais permis de se révolter contre les puissances suprêmes, il n'est pas permis cependant d'obéir à toutes leurs volontés impies et déraisonnables. Il y a une grande différence entre l'obéissance active, qui nous rend ministres du mal, et l'obéissance passive, qui fait souffrir ce qu'on ne peut empêcher sans troubler l'ordre et la subordination établis.

Mais, dira-t-on, si l'on peut mettre fin à la tyrannie par la mort d'un seul homme, si l'on peut sauver la patrie en immolant le tyran, ne faut-il pas préférer le bien général à la vie particulière d'un seul monstre de l'humanité ?

Quand les souverains s'accoutument à ne connoître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent le fondement de leur autorité. Il viendra une révolution soudaine et violente, qui, sous le prétexte de ramener dans son cours naturel cette puissance débordée, souvent l'abattra sans ressource. Le peuple se révoltera tôt ou tard, et Dieu s'en servira comme d'un instrument de sa justice pour punir les méchans princes. Mais ces déréglemens funestes, que Dieu ne fait que permettre, seront-ils la règle fixe et constante des sages et des bons citoyens ? D'un côté, les monarques doivent savoir que le despotisme tyrannique entraînera inévitablement la ruine de leur pouvoir. D'un autre côté, les sujets doivent reconnoître que c'est le devoir de tout bon citoyen, de souffrir plutôt que de se révolter, quand

il ne peut pas empêcher l'abus de l'autorité souveraine, sans courir risque de renverser toute subordination, et de réduire tout à l'anarchie par la rébellion.

Si l'on étoit sûr de conserver la paix et l'ordre de la société, et de remédier aux maux de la patrie en immolant un seul homme, les lois de la simple politique demanderoient peut-être ce sacrifice. Mais peut-on être sûr, en se révoltant, que c'est l'amour de la patrie qui nous anime, que le prince est vraiment tyran, que ses fautes sont inexcusables, que sa mort remédiera à nos maux, qu'on trouvera un meilleur prince pour régner après lui ; et enfin que cet exemple de révolte, pour une cause même légitime, ne fournira pas aux passions effrénées de mille autres hommes un prétexte de faire de nouvelles révoltes sans raison, et par là de saper le fondement de toute société ? Faut-il, pour guérir les maux du corps politique, se servir d'un remède violent, qui ne réussira peut-être pas, et dont la réussite pourroit causer des abus qui iroient à la destruction de tout gouvernement ?

Mais, supposé que, selon la politique, c'est-à-dire, selon les lois du bien présent et actuel de la société, la révolte fût permise, elle seroit cependant contraire à la religion naturelle, qui est le fondement de toute vraie politique.

Je parle en philosophe qui ne reconnoît aucun systême de religion révélée, mais qui respecte cette providence suprême, de qui seule la souveraineté dérive. Les couronnes, les empires et le gouvernement des républiques n'étant pas donnés au hasard,

il faut respecter ceux à qui Dieu les donne, même quand ils abusent de leur autorité.

Je ne parle pas de ceux qui usurpent la souveraineté par la simple permission de la providence, mais de ceux à qui le souverain Maître donne l'autorité suprême, selon les lois générales établies et nécessaires pour conserver l'ordre de la société, comme est, par exemple, le droit héréditaire.

Dieu ne laissera pas le peuple éternellement opprimé par un mauvais gouvernement, comme il ne troublera pas l'univers par de continuelles tempêtes. On doit donc supporter les mauvais princes, par respect pour cette providence suprême, qui connoît jusqu'où elle veut permettre aux tyrans de châtier une nation.

Tous les argumens des amateurs de l'indépendance n'ont de force, qu'en niant toute providence, en croyant le monde abandonné au hasard, et en rejetant, je ne dis point la religion révélée, mais le pur respect de la divinité, où le vrai philosophe trouve la source de tous ses devoirs.

Il est vrai que, dans toutes sortes de gouvernemens, monarchique ou mixte, absolu ou limité, héréditaire ou électif, il doit toujours être permis de représenter les griefs de la nation, dans le cas d'une oppression universelle qui menace de ruine la république. C'est un devoir de la loi naturelle, d'exposer l'état du peuple à leur père commun, qui, étant assiégé par ses courtisans artificieux, ne peut pas connoître le détail de la nation, ni voir par ses propres yeux tous les maux qui l'accablent. C'est pour cela que l'empereur Constantin fit cette admirable loi :

« Si quelqu'un, dit-il, de quelque lieu, de quelque » ordre, de quelque dignité qu'il soit, peut prouver » que quelqu'un de mes juges, de mes confidens, de » mes amis ou de mes courtisans, ait agi injustement; qu'il me vienne trouver sans crainte et en » toute sûreté; qu'il me demande hardiment : je l'écouterai moi-même, j'examinerai l'affaire, je me » vengerai de celui qui m'a trompé par une fausse » apparence de justice, et je comblerai de biens et » de dignités celui qui m'aura découvert ces trompeurs [1]. »

Il n'est jamais au-dessous de la majesté souveraine d'écouter les plaintes respectueuses de son peuple, de juger entr'eux et ses ministres injustes. Il est le père du peuple : ce n'est pas violer le droit paternel, que de lui remontrer ce qu'il ne peut pas toujours apprendre par lui-même. « Il n'y a point d'autre remède, » dit un illustre magistrat du siècle passé [1], quand » l'affection des sujets est aliénée d'un prince, que » de convoquer les États-généraux d'un royaume, » selon la coutume en France. C'est dans ce tribunal seul, qu'on peut écouter et satisfaire aux plaintes de toute une nation. Dans ces assemblées publiques, les sujets entrent en conférence avec leur » prince, lui exposent leurs griefs, et se soumettent » ensuite sans murmure, à porter avec patience et » soumission le joug, non pas du roi, mais de la » nation accablée sous le poids de ses besoins. »

Qu'on ne se plaigne donc pas si facilement des princes; ils sont souvent de bonne foi dans leurs démarches les plus injustes; mais, étant trompés et as-

(1) *Cod. Theodos. de Accusat.* — (1) De Thou, *Hist. univ.* liv. XXV.

siégés par leurs ministres, ils ne peuvent découvrir la vérité. Qu'on s'accuse soi-même, de ce qu'on n'a pas le courage de dire la vérité aux souverains. L'amour de la patrie est presque éteint; chacun ne songe qu'à soi; et si l'on peut s'agrandir soi-même, l'on ne se soucie pas que les autres souffrent Les États périssent plutôt parce qu'il y a peu de bons citoyens, que parce qu'il y a souvent de mauvais souverains.

On ne doit jamais prendre les armes contre les souverains légitimes; nous l'avons vu. Quelque bonnes que soient les intentions des sujets, quelque grandes que soient les extrémités où ils sont réduits, le remède est toujours fatal, parce qu'il ouvre la porte à des désordres encore plus funestes que ceux dont on voudroit se délivrer. Mais s'il n'est jamais permis de prendre les armes, combien est-il plus monstrueux de s'en servir contre la personne même du Roi? Quand il seroit permis de se tenir sur la défensive pour empêcher les abus de son autorité, il seroit toujours pernicieux de se servir de ce violent remède à autre dessein, que pour écarter du trône les ministres lâches et empoisonneurs qui corrompent les princes, et pour avoir un libre accès auprès de la sacrée personne du Roi, afin de l'instruire de l'état de la nation. Sitôt que les sujets en approchent, ils ne peuvent que lui représenter leurs griefs, lui marquer avec respect que la nécessité, qui n'a aucune loi, les a obligés de s'adresser à lui-même. Il faut qu'ils se tiennent au pied du trône; il n'est pas permis de monter plus haut. Ils n'ont aucun droit de juger ni de punir le père de la patrie. Il a fait des fautes; il a été entraîné par ses propres passions ou par celles

de ses courtisans; mais c'est toujours un père, le dépositaire de l'autorité divine, la source de l'ordre et de la subordination; ses crimes ne donnent aucun droit sur sa vie.

La souveraineté étant exposée à beaucoup de haines, à des tentations violentes, à des bévues souvent involontaires, qui ont des conséquences affreuses que les souverains ne prévoient point, il faut munir leurs personnes d'une sûreté particulière. C'est le sentiment unanime de toutes les nations.

Selon Quinte-Curce, « les peuples qui vivent » sous les rois ont la même vénération pour le nom » royal, que pour une divinité. » Artaban Persan disoit « que la meilleure de toutes les lois est celle » qui ordonne d'honorer et de révérer le Roi comme » l'image de Dieu, conservateur de toutes choses. » Et Plutarque sur Agis dit « que c'est une action » impie d'attenter sur la personne du Roi, quelles « qu'aient été ses fautes; » tant il est vrai que, selon l'aveu de toutes les nations, les personnes des rois doivent être inviolables.

C'est ainsi qu'il faut supporter, avec modération et respect, le père commun de la patrie dans ses fautes : c'est ainsi qu'il faut tâcher d'adoucir la fureur des tyrans, sans nous rendre tyrans à notre tour, en manquant à ce que nous devons. Ils ne méritent aucun ménagement; mais l'autorité divine dont ils sont les dépositaires, et la nécessité absolue de regarder cette autorité comme inviolable, pour l'amour même de la patrie, doivent nous faire respecter le pouvoir qui réside en eux. S'il est jamais permis de déposer et de punir les souverains, vous

fournissez un prétexte aux ambitieux de renverser, quand ils le peuvent, l'autorité royale; vous exposez toutes sortes de gouvernemens à des révolutions subites, et vous livrez souvent les meilleurs princes à la rage d'une populace.

Je ne parle point du cas d'un délire manifeste, quand un souverain tue ses sujets pour se divertir, comme ce roi de Pégu, qui, par l'instigation de ses magiciens, défendit à ses sujets de cultiver la terre, de sorte que le peuple fut réduit, par la famine, à se manger les uns les autres. Dans les cas de folie évidente, il ne faut pas des juges supérieurs pour déposer les princes; une consultation des médecins suffit pour engager le corps de la nation à lier les mains à un tel souverain, comme on feroit à un père frénétique. Mais, dans ces cas même, il faut conserver un respect inviolable pour la personne du prince.

Si les sujets suivoient cette conduite avec leurs princes, on préviendroit les trois grands maux qui causent la ruine des États : l'oppression totale et absolue du peuple, l'assassinat sacrilége et impie des souverains, et les usurpations injustes.

Au reste, je ne parle ici que de l'obéissance due à la puissance suprême d'un État; car si ceux qui gouvernent ne sont que les simples exécuteurs des lois, et nullement les législateurs souverains, il y a toujours quelque ressource contre les abus de leur autorité. Ceux en qui réside le pouvoir suprême, peuvent et doivent les punir. Mais quand une fois cette autorité suprême est fixée, par la constitution fondamentale de l'État, dans la personne ou les personnes d'un

seul

seul, d'un petit nombre, ou de plusieurs, il n'est plus permis de se révolter.

Ce que nous venons d'avancer ne se borne point à la royauté toute seule, comme si nous en étions les idolâtres. La conspiration de Catilina contre le sénat romain n'étoit pas moins criminelle que celle de Cromwel contre le roi d'Angleterre. Tous les États, de quelque espèce que soit leur gouvernement, ont un intérêt puissant de favoriser les principes d'obéissance que nous venons d'établir. Notre dessein n'est pas de mépriser aucune forme de gouvernement légitime, mais de les faire respecter toutes comme sacrées et inviolables, et d'inspirer l'amour de la paix et de la soumission, comme étant les vertus, non-seulement des bons citoyens, mais des vrais philosophes.

CHAPITRE XI.

Des parties de la souveraineté, de son étendue et de ses bornes.

L'AUTORITÉ *souveraine* suppose un pouvoir d'empêcher les désordres et les violences, soit du dehors, soit du dedans, qui pourroient détruire la société. Pour parvenir à cette fin, il faut que le souverain ait trois sortes de droits.

1° Le droit de marquer aux sujets des règles de conduite qui instruisent chacun de ce qu'il doit faire ou ne pas faire pour conserver la paix de l'État, et

ce qu'il doit souffrir s'il manque à l'observation de ces lois. C'est ce que les politiques appellent *le pouvoir législatif.*

2° Il ne suffit pas de prévenir les maux intérieurs du grand corps politique ; il faut aussi le défendre contre les violences qui viennent du dehors, par un pouvoir d'armer les citoyens contre tous ceux qui veulent les attaquer. C'est ce qu'on appelle *le pouvoir de faire la guerre et la paix.*

3° Les besoins de l'État demandent nécessairement des frais considérables, soit dans le temps de guerre, soit dans le temps de paix. Il faut que les souverains aient le pouvoir de lever des impôts, et d'obliger les citoyens de contribuer ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins de la patrie.

Par ces différentes prérogatives, les souverains acquièrent trois sortes de droits sur les sujets; droit sur leurs *actions*, droit sur leurs *personnes*, droit sur leurs *biens.* Mais Dieu, de qui l'autorité souveraine émane, ne donne pas ce pouvoir pour que ceux qui en sont revêtus en usent selon leur fantaisie. Il a eu une fin en confiant à l'homme une autorité si étendue : cette fin est la règle et la loi suprême selon laquelle il faut user de ces droits; et cette loi ne peut être que le *bien public.*

La règle pour juger du vice et de la vertu est la même dans la *politique* et dans la *morale*, dans les sociétés entières comme dans chaque individu. L'homme est toujours criminel, quand il agit par une volonté propre qui ne se rapporte qu'à lui-même : il est toujours vertueux, quand sa volonté se règle par l'amour du bien universel, du bien en

soi, de ce qui est bien pour tous les êtres raisonnables. De même, dans la politique, les souverains ne pèchent jamais, quand ils n'ont d'autre loi que le bien public; mais tout souverain qui agit uniquement pour ses intérêts propres, sans égard au bien commun de la société, est un tyran.

Les souverains n'ont point de juges sur terre au-dessus d'eux pour les punir, mais ils ont en tout temps une loi au-dessus d'eux pour les régler. « De » qui est-ce, dit Plutarque (1), que peut dépendre » le prince? Je réponds qu'il est soumis à cette loi » vivante que Pindare appelle le Roi des mortels et » des immortels, laquelle n'est pas écrite dans des » livres ou sur des planches, puisqu'elle n'est autre » chose que la *raison*, qui habite toujours au dedans » de lui, qui l'observe incessamment, et qui ne » laisse jamais son ame dans l'indépendance. » De là il suit,

1° Que les souverains n'ont aucun droit sur les actions des sujets, qu'autant qu'elles regardent le *bien public* de la société, et l'avantage de l'État. Ils n'ont aucun droit sur la liberté de l'esprit ou de la volonté des citoyens; leur pouvoir ne s'étend qu'aux actions extérieures. Nul souverain ne peut, par exemple, exiger la croyance intérieure de ses sujets sur la religion. Il peut empêcher l'exercice public, ou la profession ouverte de certaines formules, opinions ou cérémonies qui troubleroient la paix de la république, par la diversité et la multiplicité de sectes; mais son autorité ne va pas plus loin. C'est aux puissances ecclésiastiques, établies par Dieu

(1) Plut. *de Principe indocto.*

pour instruire les nations, qu'il appartient de montrer, par la voie de persuasion, que la souveraine raison a ajouté à la loi naturelle une loi surnaturelle; et on doit laisser les sujets dans une parfaite liberté d'examiner, chacun pour soi, l'autorité et les motifs de crédibilité de cette révélation. « La re» ligion vient de Dieu, comme dit un auteur cé» lèbre (1); elle est au-dessus des rois. Si les rois se » mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils » la mettront en servitude. »

2° Les souverains n'ont aucun droit sur les personnes de leurs sujets, qu'autant qu'il est nécessaire pour le bien public. La souveraineté dérive immédiatement de Dieu; ses droits ne doivent jamais contrarier les desseins pour lesquels Dieu l'a donnée. Dieu ne la peut donner pour être l'exécutrice de l'injustice, de la violence, de la cruauté, et de toutes les autres passions brutales et inhumaines des souverains barbares et ambitieux. Lui seul a droit sur la vie de ses créatures; il n'a communiqué ce droit que pour conserver l'ordre, et empêcher le violement des lois : donc nul souverain ne doit ôter la vie des sujets, qu'autant que le sujet est convaincu, par les lois mêmes, de les avoir violées. Voilà ce qu'on appelle la *liberté des sujets*, qui doit être sacrée et inviolable aux princes.

3° Les souverains n'ont aucun droit sur les biens particuliers du sujet, qu'autant que cela est nécessaire pour le bien public. Le droit héréditaire des terres et le droit héréditaire des royaumes étant fondés sur les mêmes principes, détruire l'un c'est

(1) *Télém.* liv. XVII.

attaquer l'autre. Voilà ce qu'on appelle le droit de *propriété*.

Quand le bien public le demande, les souverains peuvent punir les actions, sacrifier les personnes, se saisir des biens des particuliers, parce que la liberté, la conservation et le bien public de la société, doivent être préférés à la liberté, la conservation et la propriété particulière d'un ou de plusieurs sujets. Les souverains ne sont que les conservateurs des lois, les exécuteurs de la justice, les pères et les tuteurs du peuple. Toute action qui n'est pas une suite nécessaire de ces qualités est un abus de l'autorité souveraine. Toute loi faite, toute guerre déclarée, tout impôt levé dans une autre vue que celle du *bien public*, est un violement des droits essentiels de l'humanité. Tous les hommes étant d'une même espèce, membres d'une même république et d'une même famille, nulle créature semblable à eux ne peut par aucun droit, soit inhérent, soit communiqué, les priver de leur être ou de leur bien-être, sans que cela soit nécessaire pour le bien commun de la société.

Mais comme il faut, pour le repos et la conservation de la société, qu'il y ait un juge en dernier ressort de ce que demande le bien public, il faut nécessairement que les dépositaires de l'autorité suprême en décident souverainement; sans quoi, en voulant se garantir contre les abus de l'autorité, on détruiroit tout principe fixe d'autorité, et l'on tomberoit dans l'anarchie, le plus grand de tous les maux sans comparaison.

Tels sont les droits de la souveraineté, nécessaires

pour empêcher la ruine de la société; telles sont les bornes de la souveraineté, nécessaires pour empêcher les abus de l'autorité. Pour conserver l'ordre, il faut que les hommes soient soumis à d'autres hommes, foibles, faillibles, et sujets à des passions innombrables. Il est donc impossible de choisir aucune forme de gouvernement qui ne soit pas exposée à mille malheurs et à mille inconvéniens. En évitant les maux affreux de l'anarchie, on court risque de tomber dans l'esclavage; en vivant sans gouvernement, on peut devenir sauvage; en vivant sous le gouvernement, on peut devenir esclave. Triste état de l'humanité, mais sage établissement de la providence, pour nous détacher de la vie, et nous faire aspirer à une autre, où l'homme n'est plus sujet à l'homme, mais à la raison souveraine!

CHAPITRE XII.

Des différentes formes de gouvernement.

Le dessein de tous les sages législateurs, et le but de tous les différens systêmes de politique a été de régler l'autorité souveraine, de telle sorte qu'on évite également ces deux inconvéniens, le pouvoir arbitraire et l'anarchie, le despotisme des souverains ou celui de la populace.

Les uns ont cru que la souveraineté est un trésor trop vaste pour le confier à une seule personne; les autres, que c'est un dépôt trop précieux pour le

laisser à la disposition de la multitude. Quelques-uns ont pensé qu'il falloit que les chefs du peuple en fussent les gardiens; d'autres enfin se sont persuadés qu'il faut la partager entre le roi, les nobles et le peuple. Voilà la source de toutes les formes de gouvernement, à qui on a donné les divers noms de *démocratique, aristocratique*, *monarchique*, et *mixte*.

La *démocratie* ou le gouvernement populaire n'est pas celui où chaque particulier a voix délibérative, et un égal pouvoir dans le gouvernement; cela est impossible et absurde. Le gouvernement populaire est celui où le peuple se soumet à un certain nombre de magistrats, qu'il a le droit de se choisir, et de changer quand il n'est pas content de leur administration.

Le gouvernement *aristocratique* est celui où l'autorité souveraine est confiée à un conseil suprême et permanent, de sorte que le sénat seul a le droit de remplacer ses membres, quand ils viennent à manquer par la mort ou autrement.

Le gouvernement *monarchique* est celui où la souveraineté réside toute entière dans une seule personne. Dans tout État où le prince est sujet aux jugemens d'un conseil, et responsable à d'autres de sa conduite, le gouvernement n'est pas monarchique, et la souveraineté ne réside point dans un seul.

Rien n'est plus curieux pour ceux qui voudroient comparer ensemble les inconvéniens et les avantages de ces trois formes de gouvernement, que ce que nous lisons dans le père des historiens, *Hérodote*. Il nous raconte ce qui se passa dans le conseil de sept

grands de la Perse, quand il s'agissoit d'établir une nouvelle forme de gouvernement, après la mort de Cambyse, et la punition du Mage qui avoit usurpé le trône, sous prétexte d'être Smerdis, fils de Cyrus.

Otanès opina qu'on fît une république de la Perse, et parla en ces termes : « Je ne suis pas d'avis que » l'on mette le gouvernement entre les mains d'un » seul. Vous savez jusques à quels excès Cambyse » s'est porté, et jusques à quel point d'insolence nous » avons vu passer le Mage. Comment l'État peut-il » être bien gouverné dans une monarchie, où il est » permis à un seul de faire tout à sa fantaisie ? Une » autorité sans frein corrompt facilement l'homme » le plus vertueux, et le dépouille de ses meilleures » qualités. L'envie et l'insolence naissent des biens » et des prospérités présentes, et tous les autres vices » découlent de ces deux-là, quand on est maître de » toutes choses. Les rois haïssent les gens de bien » qui s'opposent à leurs desseins injustes, et ils ca- » ressent les méchans qui les favorisent. Un seul » homme ne peut pas tout voir par ses propres yeux; » il écoute souvent les mauvais rapports et les fausses » accusations.... Il renverse les lois et les coutumes » du pays; il attaque l'honneur des femmes; il fait » mourir les innocens par son caprice et par sa puis- » sance. Quand la multitude a le gouvernement en » main, l'égalité qu'il y a parmi les citoyens em- » pêche tous ces maux. Les magistrats y sont élus » par le sort, ils y rendent compte de leur adminis- » tration, et y prennent en commun toutes les ré- » solutions. Je crois que nous devons rejeter la mo-

» narchie, et introduire le gouvernement populaire,
» parce qu'on trouve plutôt toutes choses en plu-
» sieurs qu'en un seul. »

Ce fut là l'opinion d'Otanès; mais Mégabyse parla pour l'aristocratie.

« J'approuve, dit-il, le sentiment d'Otanès, d'ex-
» terminer la monarchie; mais je crois qu'il n'a pas
» pris le bon chemin, quand il a voulu nous per-
» suader de remettre le gouvernement à la discrétion
» de la multitude; car il est certain qu'on ne peut
» rien imaginer de moins sage et de plus insolent
» que la populace. Pourquoi se retirer de la puis-
» sance d'un seul, pour s'abandonner à la tyrannie
» d'une multitude aveugle et déréglée? Si un roi fait
» quelque entreprise, il est du moins capable d'é-
» couter les conseils des autres; mais le peuple est
» un monstre aveugle, qui n'a ni raison ni capacité;
» il ne connoît ni la bienséance, ni la vertu, ni ses
» propres intérêts; il fait toutes choses avec précipi-
» tation, sans jugement et sans ordre, et ressemble
» à un torrent qui marche avec impétuosité, et à qui
» on ne peut donner de bornes. Si on souhaite donc
» la ruine des Perses, qu'on établisse parmi eux le
» gouvernement populaire. Pour moi, je suis d'avis
» qu'on fasse choix de quelques gens de bien, et
» qu'on mette entre leurs mains le gouvernement et
» la puissance. »

Tel étoit le sentiment de Mégabyse. Après lui Darius parla en ces termes :

« Il me semble qu'il y a beaucoup de justice dans
» le discours qu'a fait Mégabyse contre l'État popu-
» laire; mais il me semble aussi que toute la raison

» n'est pas de son côté, quand il préfère le gouvernement d'un petit nombre de personnes à la monarchie. Il est constant qu'on ne peut rien imaginer de meilleur et de plus parfait que le gouvernement d'un homme de bien. De plus, quand un seul est le maître, il est plus difficile que les ennemis découvrent les conseils et les entreprises secrètes. Quand le gouvernement est entre les mains de plusieurs, il est impossible d'empêcher que la haine et l'inimitié ne prennent naissance parmi eux : car comme chacun veut que son opinion soit suivie, ils deviennent peu à peu ennemis; l'émulation et la jalousie les divisent; ensuite leur haine se porte jusque dans l'excès; de là naissent les séditions, des séditions les meurtres, et enfin du meurtre et du sang on voit naître insensiblement un monarque : ainsi le gouvernement tombe toujours dans les mains d'un seul. Dans l'État populaire, il est impossible qu'il n'y ait beaucoup de corruption et de malice. Il est vrai que l'égalité n'engendre aucune haine; mais elle fomente l'amitié entre les méchans, qui se soutiennent les uns les autres, jusqu'à ce que quelqu'un qui se sera rendu considérable au peuple, et qui aura acquis de l'autorité sur la multitude, découvre leurs trames et fasse voir leurs perfidies. Alors cet homme se montre véritable monarque; et de là on peut reconnoître que la monarchie est le gouvernement le plus naturel, puisque les séditions de l'aristocratie, et les corruptions de la démocratie nous font revenir également à l'unité de la puissance suprême. »

L'opinion de Darius fut approuvée, et le gouvernement de la Perse demeura monarchique.

On peut conclure des discours de ces sages de l'antiquité, que toutes les différentes formes de gouvernement sont sujettes aux mêmes abus de l'autorité souveraine. Ces abus ne se trouvent pas seulement dans le gouvernement d'un seul. Les Éphores de Sparte, les Décemvirs à Rome, les Suffètes de Carthage, n'étoient pas moins cruels et barbares que Néron et Caligula. La démocratie d'Athènes après le temps de Lysandre, quand les trente tyrans qu'il établit associèrent à leur conseil trois mille autres (1), est une tyrannie qui révolte l'humanité, et un massacre perpétuel des meilleurs citoyens. Le traitement que la même république fit à Miltiade, à Aristide, à Thémistocle, à Périclès, leurs meilleurs généraux, et les plus fidèles citoyens, marque combien le peuple furieux et aveugle peut être tyrannique.

Les factions, les cabales, les brigues et les élections, rendent souvent et presque toujours le gouvernement du peuple aussi injuste, aussi violent, aussi despotique, que celui des monarques les plus arbitraires. Il faut absolument méconnoître l'humanité, et ignorer l'histoire, pour ne pas savoir que les sociétés entières sont sujettes aux mêmes caprices, aux mêmes bévues, aux mêmes passions que les hommes particuliers. Mais dans le gouvernement populaire chacun espère devenir tyran à son tour; c'est ce qui flatte ses admirateurs. Le despotisme d'un seul est sans doute un grand mal, mais l'anarchie en est encore un plus grand.

(1) XENOPH. *de rebus Græcis.*

Plusieurs ont cru que le seul moyen de trouver le milieu entre ces deux extrémités étoit le gouvernement mixte ou le partage de la souveraineté entre le roi, les nobles et le peuple, entre un seul, plusieurs et la multitude, afin que chacune de ces puissances étant balancée par l'autre, elles restent toutes dans un juste équilibre. Rien ne paroît plus beau, dans la théorie, que ce mélange de puissance, et rien ne seroit plus utile dans la pratique, si l'on en pouvoit conserver l'harmonie; mais ce partage de la souveraineté, loin de faire un équilibre de puissances, en cause souvent le combat perpétuel, jusqu'à ce que l'une d'elles ayant abattu les deux autres, réduise tout au despotisme ou à l'anarchie.

Les révolutions de la république Romaine et celles de l'Angleterre nous fournissent des exemples éclatans de cette vérité. C'est ce que nous allons voir.

CHAPITRE XIII.

Du gouvernement de la république Romaine.

Le premier gouvernement de l'ancienne Rome étoit une monarchie modérée par l'autorité d'un sénat fixe, dont les membres étoient permanens, et non pas électifs. Romulus choisit cent pères de famille pour faire son conseil souverain, et fit ainsi la distinction entre les patriciens et les plébéiens. Pendant les deux premiers cents ans que dura la monarchie, le peuple avoit très-peu d'autorité dans les délibé-

rations publiques. Le despotisme outré de Tarquin le Superbe ayant rendu la royauté insupportable aux Romains, ils se soulevèrent contre ce prince, le chassèrent, et changèrent la forme du gouvernement.

L'autorité royale étant abolie, *le pouvoir consulaire* fut substitué à sa place. Les premiers Consuls eurent les mêmes droits et les mêmes marques d'honneur que les rois, avec cette différence, que leur puissance fut annuelle, et que la souveraineté étoit partagée entre deux magistrats égaux, afin que l'autorité de l'un empêchât les excès de l'autre.

Le pouvoir consulaire fut diminué dans son origine. Valérius, surnommé Publicola, devenu suspect au peuple, et craignant sa fureur, assembla la multitude, fit abaisser devant elle les faisceaux, (marque de l'autorité souveraine) et établit par une loi, qu'on appelleroit des magistrats au peuple, et qu'il jugeroit des plus importantes choses en dernier ressort.

On ne peut disconvenir que la dureté, l'ambition et l'avarice des grands ne donnent souvent occasion aux dissensions civiles; mais quand le peuple secoue une fois le joug de l'autorité, il ne connoît plus de bornes; et sous prétexte de liberté, il jette tout dans une confusion qui entraîne la ruine de l'État. C'est ce que nous allons voir.

Rome n'avoit plus une souveraine puissance distincte de la noblesse et du peuple, qui tînt l'un et l'autre dans un juste équilibre par sa suprême autorité. Les patriciens ayant traité avec la dernière rigueur les plébéiens, jusqu'à charger de fers et de coups ceux qui n'étoient pas en état de payer leurs

dettes, cette cruauté barbare des nobles rendit le peuple Romain désespéré.

L'ennemi étoit tout près d'entrer dans Rome, tandis qu'elle étoit ainsi divisée. Le danger commun suspendit pour quelque temps les troubles domestiques; mais ils recommencèrent sitôt que l'ennemi fut vaincu, et se terminèrent dans la fameuse retraite sur le Mont-Sacré, d'où le peuple jura de ne jamais revenir, à moins qu'on ne lui accordât ses propres magistrats, nommés *Tribuns*, pour le défendre contre l'oppression des nobles. C'est ce qui jeta les semences d'une éternelle discorde dans Rome, et causa un combat perpétuel de puissances contraires dans la république.

Les Tribuns ne cherchèrent qu'à s'accréditer dans l'esprit de la multitude, en la flattant; et sous prétexte de zèle pour la liberté et les droits du peuple, ces artisans de discorde firent chaque jour quelque nouvelle proposition pour diminuer l'autorité du sénat, pour confondre les rangs, et pour s'emparer de la puissance suprême.

Ils commencèrent d'abord à se faire donner le droit de convoquer les assemblées du peuple, et à se rendre les accusateurs et les juges des nobles. Coriolan fut le premier qu'ils attaquèrent; et les conséquences de leur attentat contre ce patricien auroient été funestes à la république, si les dames Romaines n'étoient venues au secours de la patrie, en apaisant la colère de ce capitaine outragé.

Les Tribuns voulant ensuite établir l'égalité, proposèrent, sous prétexte de réformer les lois, une ambassade en Grèce, pour y chercher les institutions des villes de ce pays, surtout les lois de Solon, qui

étoient les plus populaires. On en fit un recueil, et ces lois, appelées *les douze Tables,* ayant été établies, dix hommes furent choisis pour en être les interprètes et les gardiens, et l'on ne pouvoit appeler de leur jugement. Cette nouvelle forme de gouvernement ne fut pas de longue durée; la licence et la tyrannie des Décemvirs causèrent leur perte, et l'on remit bientôt l'autorité entre les mains des Consuls.

Ces Consuls étant tout-à-fait populaires, firent une loi par laquelle il fut établi, qu'on ne pourroit créer à l'avenir aucun magistrat, sans qu'il y eût appel de son jugement au peuple. Les Tribuns, pour parvenir à leur dessein, qui étoit de s'emparer du pouvoir législatif, aspirèrent au consulat, réservé jusqu'alors au premier ordre. La loi pour les y admettre est proposée. Plutôt que de rabaisser la dignité consulaire, les pères consentent à la création de trois nouveaux magistrats, qui auroient l'autorité de consuls, sous le nom de *Tribuns militaires,* et le peuple est admis à cet honneur.

Les Tribuns ne voulurent pas s'en contenter; ils poursuivirent toujours leurs desseins, et pour y parvenir, la loi des mariages entre les patriciens et les plébéiens est publiée par les Tribuns du peuple, malgré les contradictions du sénat. Les larmes d'une femme noble qui avoit épousé un plébéien emportèrent alors ce que l'éloquence, les brigues et les cabales des Tribuns n'avoient pu obtenir. La foiblesse du sexe fait souvent plus dans la politique, que les talens des plus grands génies.

Bientôt tous les rangs furent confondus; les honneurs du consulat, la dictature même, et toutes les

magistratures, soit de l'État, soit du sacerdoce, devinrent communes aux deux ordres.

Cette usurpation sur l'autorité des nobles fut d'une conséquence funeste, parce qu'elle empêchoit souvent de donner aux armées les chefs les plus capables. Les Consuls ne pouvant être tous deux patriciens, ni tous deux plébéiens, il arriva souvent que les élections se faisoient par faveur; et celui qu'on eût voulut choisir pour son mérite se trouvoit exclu, ou par l'opposition du peuple, ou par les intrigues du sénat.

Les magistratures étant devenues communes avec le peuple, il devint aussi législateur suprême. Ce ne fut plus ce peuple si soumis à ses lois et à ses magistrats. Non-seulement il dispute le droit de faire des lois avec le sénat, mais encore, malgré ce conseil suprême, il se fait des lois à lui-même, et se met en possession des priviléges et de toutes les marques de la souveraineté. La méthode de faire les lois fut entièrement renversée. Le sénat avoit coutume de confirmer les *plébiscites;* mais à présent le peuple s'attribue le pouvoir de confirmer ou de rejeter les *sénatus-consultes.*

Ce désordre fut suivi d'un autre plus grand, c'est que le peuple changea et multiplia les lois selon son caprice. « Les bonnes ordonnances, dit Tacite (1), » finirent avec les douze Tables. Depuis ce temps, » les lois furent le plus souvent établies par la vio- » lence, à cause des dissensions du peuple et du sé- » nat..... La licence effrénée des Tribuns souleva » toujours le peuple pour faire passer leurs décrets,

(1) *Annal.* lib. III, n. 27.

et

» et dès lors on fit autant de lois qu'il y avoit de
» personnes qu'on accusoit; de sorte que toute la
» république étant corrompue, les lois se multi-
» plioient à l'infini. »

Enfin la confirmation de la *loi agraire*, qui avoit été la source de perpétuelles discordes pendant plus de deux cents ans, acheva de ruiner l'autorité du sénat, et de corrompre tellement le peuple, qu'on n'y reconnût plus le caractère romain.

Rien ne paroissoit plus juste, ni plus conforme aux anciens usages de la république. Dans les premiers temps, quand les Romains avoient remporté quelque victoire sur leurs ennemis, ils vendoient une partie des terres conquises, pour indemniser l'État des frais de la guerre, et ils en distribuoient une autre portion aux pauvres plébéiens nouvellement établis à Rome. Les patriciens avides avoient aboli peu à peu cet usage, et les plus grandes terres étoient devenues par succession de temps le patrimoine des nobles.

Après l'agrandissement de la république, il étoit donc impossible d'observer la *loi agraire*, sans ruiner les premières maisons, et sans causer une infinité de procès. L'égalité des richesses pouvoit convenir aux citoyens de Rome naissante; mais après qu'elle étoit devenue la maîtresse du monde, la distinction des rangs étant nécessaire, et la longue possession de terres étant devenue un droit par prescription, on ne pouvoit faire le partage des biens, sans renverser toute subordination, et sans souffler partout le feu de la discorde.

D'ailleurs, les plus sages et désintéressés séna-

teurs s'étoient opposés pendant plus de deux siècles à la *loi agraire*, prévoyant que la richesse des citoyens introduiroit le luxe, et amolliroit un peuple dont la force étoit la tempérance. Dans les premiers temps de la république, les Consuls et les sénateurs faisoient gloire de la pauvreté, et jamais elle ne fut si long-temps en honneur dans aucun pays. Les Dictateurs tirés de la charrue, la reprenoient après leur victoire. Les vieux Romains sont de rares exemples de tempérance. Mais les Tribuns qui vouloient étendre le pouvoir populaire, en augmentant les richesses des plébéiens, et en confondant tous les rangs, ne cessèrent point leurs brigues jusqu'à ce que cette loi fût établie.

Le luxe ayant prévalu à Rome, l'ambition, l'amour de l'indépendance et l'esprit de révolte triomphent sous le nom de liberté. Les cabales et la violence font tout dans Rome. L'amour de la patrie et le respect des lois s'y éteignent. C'est ainsi que Rome, par un amour outré de sa liberté, vit la division se jeter dans tous ses ordres. Les plébéiens craignoient l'autorité des patriciens comme une tyrannie qui ruineroit la liberté; et les sénateurs redoutoient l'autorité populaire comme un déréglement qui réduiroit tout à l'anarchie. Entre ces deux extrémités, un peuple d'ailleurs si sage ne put trouver le milieu.

Depuis l'établissement des Tribuns, on ne voit plus à Rome aucune forme de gouvernement constante. Le peuple change sans cesse la magistrature. La république est dans une agitation perpétuelle, et déchirée sans cesse par des guerres civiles. Le

sénat ne trouvoit point de meilleur remède contre ces divisions intestines, que de faire naître continuellement des occasions de guerres étrangères. Ces guerres empêchoient les dissensions domestiques d'être portées à l'extrémité.

Pendant la conquête de l'Italie et des Gaules-Cisalpines, et pendant les guerres Puniques, on ne voit point le sang répandu à Rome par les guerres civiles. Mais sitôt qu'elle devient maîtresse du monde, et qu'elle n'a plus rien à craindre au dehors, elle commence à se déchirer elle-même. Les prétendans ambitieux, ne songeant, les uns qu'à flatter les nobles, les autres le peuple, la division devient sans remède, et les guerres intérieures ne cessent point jusqu'à ce que tout se termine dans une monarchie, mais monarchie la plus dangereuse de toutes, c'est-à-dire, despotique et sans règle de succession, où l'empire étoit sans cesse soumis à la violence d'une armée qui s'étoit emparée de la souveraineté, et qui se donnoit des maîtres à son gré.

C'est précisément ce qu'avoit prédit Polybe, le plus habile politique de son temps. Cet auteur avoit une grande idée de la république romaine, tandis que le sénat ne perdroit point son autorité; mais sitôt qu'il vit les divisions et l'esprit populaire prendre le dessus, il prédit tout ce qui est arrivé. « Après qu'une » république, dit cet historien (1), a surmonté de » grands périls, et qu'elle est arrivée à une puissance » qu'on ne lui dispute point, l'ambition s'emparera » des esprits pour avoir les magistratures. Lorsque » ces maux se seront une fois augmentés, le com-

(1) POLYB. *Hist.* lib. VI.

» mencement de sa perte viendra des honneurs » qu'on poursuivra par des brigues. Alors le peuple, » brûlant de colère, ne suivra que les conseils que » cette passion lui aura inspirés. Il ne voudra plus » obéir aux magistrats, mais il s'attribuera tout le » pouvoir. Ainsi la république ayant changé de » face, se changera en mieux en apparence, et » prendra un nom illustre, je veux dire celui de » liberté et d'État populaire; mais ce ne sera en effet » que la domination d'une multitude aveugle, qui » est sans doute le plus grand de tous les maux. »

C'est ainsi que la plus belliqueuse et la plus illustre république du monde a été perdue par la trop grande augmentation du pouvoir populaire. Approchons-nous de notre temps, et voyons si l'Angleterre a profité des malheurs de l'ancienne Rome.

CHAPITRE XIV.

Du gouvernement d'Angleterre, et des différentes formes qu'il a prises.

Avant que l'empereur Claude eût fait de la Grande-Bretagne une province de l'Empire, cette île étoit partagée en plusieurs petits États, dont la plupart avoient leurs seigneurs ou leurs rois particuliers.

L'Angleterre fut plus de quatre cents ans sous la domination des Romains, qui l'abandonnèrent enfin volontairement, et rappelèrent leurs troupes pour les opposer aux irruptions des nations du Nord, qui commençoient à démembrer ce grand empire.

La Grande-Bretagne destituée alors du secours des Romains, les Pictes et les Calédoniens, nommés depuis Écossais, sortant de leurs montagnes maigres et stériles, vinrent attaquer les provinces méridionales de cette île. Pour arrêter l'invasion de ces montagnards féroces, les Bretons eurent recours aux Anglais, nation saxone, qui chassa les Écossais, s'établit ensuite dans l'île, lui imposa le nom d'Angleterre, et la partagea en sept royaumes, qui furent tous réunis quatre cents ans après, sous la domination d'Egbert, roi de West-Saxe.

L'an 1066, Guillaume, duc de Normandie, surnommé *le Conquérant*, fut appelé à la couronne d'Angleterre par le testament du roi Edouard. Ce prince s'étant rendu maître du royaume, il le traita comme un pays de conquête. Il y établit un gouvernement despotique et absolu : il distribua une grande partie des terres des Anglais aux familles normandes et françaises qui l'avoient suivi dans son expédition. Il s'attribua le domaine primitif des terres; il les chargea envers lui de redevances annuelles, et d'un droit payable à la mort de chaque détenteur, et fit d'autres dispositions qui le rendirent plus propriétaire que les possesseurs mêmes.

Le Conquérant laissa le royaume à Guillaume le Roux, son second fils, au préjudice de Robert, son aîné, qui fit plusieurs efforts pour arracher la couronne à son cadet, mais inutilement; car Guillaume eut l'adresse de mettre les seigneurs normands et anglais dans ses intérêts, en leur promettant qu'il rétabliroit la liberté et la propriété des sujets, selon les anciennes lois saxonnes. Cela plut également aux

seigneurs normands et anglais; car c'étoit l'unique moyen d'assurer aux premiers la possession des terres que le Conquérant leur avoit données, et aux seconds celles qui leur appartenoient par droit de naissance. Guillaume mourut pourtant sans remplir ses promesses.

Henri I[er], son frère cadet, monta sur le trône, et Robert, son aîné, fut exclu de nouveau. Pour assurer son usurpation, il suivit la même route que Guillaume le Roux, et promit de remettre le gouvernement sur l'ancien pied. Il confirma sa promesse par une chartre, mais il ne l'exécuta pas mieux que son frère. Pendant quelques règnes après, cette chartre n'ayant pas été exécutée, les lois établies par le Conquérant s'étoient affermies.

L'an 1215, sous le règne de Jean sans Terre, l'archevêque de Cantorbéry prétendit retrouver cette chartre de Henri I[er]. Le roi Jean, étant avare et cruel, demandoit sans cesse des subsides, et surtout au clergé. Les seigneurs lui proposèrent le rétablissement de leurs libertés; il le refusa, et ce refus fut le signal de la guerre. Les barons ligués prirent les armes, et donnèrent à leur chef le nom de maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Eglise. Le Roi fut abandonné, et contraint de leur offrir satisfaction. Après quelques discussions avec les barons sur leurs priviléges, non-seulement le Roi les confirma, mais il en ajouta beaucoup d'autres, et les comprit tous dans un acte authentique dont lui et toute l'assemblée jurèrent unanimement l'observation.

C'est cet acte qu'on appelle la *grande Chartre*. Le roi Jean ne garda point ses promesses, non plus

que ses prédécesseurs. Il rétracta son serment; et, selon l'usage de ces temps-là, le Pape le déclara de nulle valeur, comme ayant été extorqué par la violence.

Après sa mort, Henri III son fils lui ayant succédé, se trouva un prince foible. Les barons renouvelèrent leurs anciennes demandes pour le rétablissement de leurs priviléges; mais il arriva ce qui arrive toujours, lorsque, sous prétexte du bien public, on sort des justes bornes de la subordination : non-seulement les barons demandèrent l'exécution des choses justes qui leur avoient été tant de fois promises, mais, profitant de la foiblesse du Roi, ils ajoutèrent plusieurs autres demandes qui alloient à dégrader entièrement la dignité royale, et à mettre toute l'autorité entre les mains d'un petit nombre de factieux. Le Roi refusa des propositions si déraisonnables. Les séditieux prirent les armes sous la conduite du comte Leicestre, chef de la révolte. C'étoit un dévot grave, austère, réglé, grand diseur de prières vocales, hypocrite ou enthousiaste, et peut-être tous les deux.

L'armée royale fut défaite, le Roi fait prisonnier, avec le prince son fils. Le dévot rebelle ayant secoué le joug de son souverain, imposa le sien à la nation anglaise. Les révoltés ne l'eurent pas plus tôt senti, qu'ils le trouvèrent plus dur que celui des rois, et firent leurs efforts pour le secouer : grande leçon pour les amateurs des changemens! La tyrannie ne cesse point, on ne fait que changer de maître.

Après avoir tenu plusieurs mois le Roi dans les fers, et le peuple sous le joug, les factieux se divi-

sèrent, et donnèrent occasion au prince Edouard de s'échapper de prison, de rendre la liberté à son père, et de chasser l'usurpateur.

Henri étant mis en liberté, confirma la *grande Chartre* d'une manière très-solennelle. C'est cette grande Chartre qui a été le prétexte de toutes les factions qui agitent si souvent l'Angleterre. Ce n'est pas qu'il y ait rien, dans cette Chartre, qui diminue les vraies prérogatives et l'autorité des rois : elle ne contient, pour la plupart, que les lois de saint Edouard; et ces lois étoient des priviléges accordés à la nation par les bons princes, pour servir de barrière contre les méchans rois. Ces priviléges ne regardent que la liberté et la propriété des sujets, et l'immunité de toute taxe extraordinaire sans le consentement des barons. Mais les amateurs de l'indépendance se sont servis du beau prétexte de liberté et de propriété accordées dans cette Chartre, pour en abuser, et pour donner des atteintes à l'autorité royale.

Après la mort de Henri III (1), Edouard Ier son fils, lui succéda. Ce fut sous son règne que les membres électifs des provinces eurent séance en parlement : ses prédécesseurs avoient convoqué de temps en temps les députés du peuple, pour assister au conseil suprême; mais c'étoient les rois qui nommoient eux-mêmes ces députés, et non pas le peuple, et il étoit dans le pouvoir de les appeler ou non. Edouard fut le premier qui accorda aux Communes une séance fixe dans le Parlement (2). Ils étoient

(1) L'an 1280. — (2) BRADY, *Droit des Communes*, page 140, jusqu'à la page 150.

d'abord assis dans la même chambre, avec les pairs spirituels et temporels : ensuite ils furent érigés dans une chambre séparée. Ils n'eurent originairement que voix représentative, et nullement délibérative, comme il paroît par les rôles du Parlement pendant longues années après le règne d'Edouard Ier. Dans tous ces rôles, les Communes parlent toujours au Roi en supplians, ne font que lui représenter les griefs de la nation, et le prient de faire des lois par l'avis de ses seigneurs spirituels et temporels. La formule de tous les actes est celle-ci : « Accordé par le » Roi, et les seigneurs spirituels et temporels, aux » prières et aux supplications des Communes. » C'est pour cette raison que, jusqu'à ce jour, quand le roi d'Angleterre convoque le Parlement, « il mande » aux seigneurs de s'assembler pour lui donner con» seil; mais il ordonne aux Communes de se tenir » prêts pour se soumettre à tout ce qui sera décidé » par lui et par ses seigneurs. »

Edouard crut sans doute, par ses priviléges accordés aux Communes, faire un contre-poids à la trop grande autorité des barons, qui le gênoit : mais il se trompa; car l'autorité des Communes devint plus fatale à sa postérité, que n'avoit été celle des seigneurs à ses ancêtres. Le pouvoir populaire augmentant peu à peu dans le Parlement, la constitution fondamentale de la monarchie anglaise fut altérée, et enfin totalement renversée.

Il est vrai que le pouvoir royal fut conservé entier pendant tout le règne de ce prince; car nous voyons que, par sa propre autorité, il fait souvent des lois sans convoquer son Parlement. C'est ainsi que, dans

les statuts de Glocester, il s'attribue le seul pouvoir législatif, et la formule des édits est : « Notre souverain seigneur le Roi a pourvu et établi les actes » suivans (1). » Mais après sa mort, sous le règne de son fils Edonard II, le Parlement commença à s'attribuer le pouvoir de juger et de déposer les princes.

Avant ce temps, c'étoit une maxime fondamentale de la loi commune d'Angleterre, que « le Roi n'a » point d'autre supérieur que Dieu; qu'il n'y a point » d'autre remède, quand il fait des injustices, que » d'avoir recours aux remontrances respectueuses, » afin qu'il se redresse; et s'il ne le fait point, il doit » suffire que Dieu s'en vengera un jour (2). » Mais nous allons voir le renversement de ces lois.

Quand le Parlement voulut faire le procès au roi Edouard II, et le déposer, l'évêque de Carlisle soutint hautement que les sujets n'avoient aucun pouvoir de juger leur souverain, qui étoit l'oint du Seigneur. Cette remontrance les obligea de garder quelques ménagemens; et sous prétexte que le Roi s'étoit trop livré à ses ministres insolens, ils l'engagèrent de céder par démission volontaire à son fils un trône qu'il ne pouvoit pas occuper avec dignité. Edouard bon, mais foible prince, consentit à sa déposition, et fut condamné à une prison perpétuelle, où il fut assassiné secrètement.

Edouard III son fils, porta l'autorité royale et la gloire du sceptre anglais plus loin qu'aucun de ses ancêtres.

(1) *Stat. Glocest.* an. 1278, 1320. — (2) BRACTON. lib. I, cap. VIII; lib. II, cap. VII. GLANVILLE, lib. VII, cap. X. Ces deux auteurs ont écrit il y a plus de cinq cents ans.

Sous le règne de ce grand Edouard, les seigneurs et les communes déclarèrent en plein Parlement, « qu'ils ne peuvent pas consentir à aucune chose » qui tende à l'exhérédation du Roi, quoique le Roi » même le souhaitât (1). Que c'est un crime de haute » trahison de concerter ou de tramer la mort du » Roi, de prendre les armes contre lui, ou d'adhérer » à ses ennemis (2). »

Nonobstant ces lois si solennelles, Richard II, son petit-fils, fut jugé et déposé par son Parlement. Ce prince, débauché dans sa jeunesse, avoit fait choix de très-mauvais ministres; mais il n'y a jamais eu de règne sous lequel le peuple fût plus heureux, les nobles plus respectés (3), ni le clergé plus protégé; et quoique le Parlement eût déclaré, quelques années auparavant, que de tout temps, et par la constitution fondamentale de l'État, le roi d'Angleterre n'étoit sujet qu'à Dieu seul; cependant cet illustre corps fit le procès à son prince, l'accusa de plusieurs malversations, le déposa et le condamna à une prison perpétuelle pour favoriser l'ambition du duc de Lancastre, qui usurpa la couronne et régna sous le nom de Henri IV.

Ce fut là le commencement de la haine fatale et des guerres civiles entre les maisons d'Yorck et de Lancastre, qui désolèrent le royaume pendant longues années. Cet usurpateur commença comme les autres à flatter les peuples en leur rendant grâces de son élévation, et en reconnoissant qu'il tenoit la couronne de leurs suffrages. C'étoit au reste un

(1) Ann. 1369, Parl. XLII. — (2) Ann. 1359, *Stat.* V, chap. II. — (3) Ann. 1392, Parl. XVI, Rich. II, ch. V.

grand prince, dont le gouvernement sage et heureux fit fleurir l'Angleterre, aussi bien que celui de son fils Henri V, qui conquit presque toute la France.

Après que la maison de Lancastre eut possédé la couronne plus de soixante ans, Richard, duc d'Yorck, sous le règne de Henri VI, fils de Henri V, présenta à la chambre-haute, sans s'adresser à la chambre-basse, une preuve de son droit à la couronne, comme étant descendu d'un troisième fils d'Edouard III, au lieu que Henri VI n'étoit descendu que d'un quatrième fils du même roi. Les seigneurs déclarèrent d'abord que la matière étoit trop relevée, et qu'ils ne pouvoient pas juger des droits de la couronne sans l'ordre du Roi. Henri leur ordonna d'examiner les prétentions du duc; et ils déclarèrent que, selon la loi fondamentale du royaume, le droit du dernier étoit meilleur que celui du premier.

Voilà un acte authentique qui prouve que le Parlement croyoit alors que le droit héréditaire étoit inaliénable, puisqu'il fut reconnu pour le seul légitime, dans le temps même que l'usurpateur étoit sur le trône, et après une possession de plus de soixante ans.

Il fut décidé qu'après la mort de Henri, la couronne passeroit au duc d'Yorck et à ses enfans. Le Roi et le duc se brouillèrent, on leva des armées; les guerres civiles commencèrent entre la *Rose-rouge* et la *Rose-blanche;* Richard fut tué, et son fils couronné roi, sous le nom d'Edouard IV; Henri fut fait prisonnier, ensuite mis en liberté, et remis de nouveau sur le trône, puis dépossédé encore, et enfin assassiné avec son fils.

Les princes de ces deux maisons rivales continuèrent ainsi de se faire la guerre pendant plusieurs années. Toutes ces dissensions civiles furent enfin éteintes par le mariage du comte de Richemond, nommé Henri VII, qui, ayant épousé Elisabeth, fille aînée d'Edouard IV, réunit en sa personne tous les droits de la maison d'Yorck et de Lancastre. C'est à l'occasion de l'usurpation des princes de la maison de Lancastre, que ces princes sont appelés, dans les actes du Parlement, prétendus rois, *rois de fait, et non de droit.*

L'envie qu'eut chaque parti, pendant ces brouilleries, de gagner les Communes, donna occasion à la chambre-basse de sortir de ses anciennes bornes, et d'augmenter son autorité. Ce fut sous le règne d'Edouard IV que cette chambre commença pour la première fois à avoir quelque part au pouvoir législatif. L'ancien style des actes du Parlement fut changé. Au lieu de dire comme autrefois (1) : « Accordés aux prières » et aux supplications des Communes, par le Roi et » les seigneurs; » on mit : « Accordé par le Roi et » les seigneurs, avec le consentement des Commu- » nes. » Cette formule pourtant ne devint fixe que longues années après; car, dans les règnes immédiatement suivans, on reprend l'ancien style.

Henri VII, par sa politique et sa valeur, étant devenu paisible possesseur du royaume, et sans concurrent, ne songea qu'à remplir ses trésors, et à rehausser le pouvoir royal. Voici comment il s'y prit.

Avant son temps, les rois et les seigneurs étoient les seuls propriétaires des terres. Les pairs de la na-

(1) Roll. Parl. III et IV; Ed. IV. n. 39.

tion étoient autant de petits souverains qui tenoient leurs cours séparées dans les provinces. Ils ne pouvoient pas aliéner le fonds de leurs terres, ni vendre leurs fiefs. Les Communes étoient leurs vassaux; ils dépendoient entièrement d'eux; ils étoient obligés de prendre les armes par leurs ordres, de servir à la guerre sous leur conduite, et de paroître à leur suite dans toutes les occasions publiques.

Henri VII, pour diminuer le pouvoir des seigneurs, qui avoient toujours été les rivaux de l'autorité royale, fit proposer dans le Parlement, par ses créatures, un acte pour permettre aux seigneurs de vendre leurs fiefs et leurs terres. Les seigneurs, gâtés par le luxe et ruinés par les guerres civiles, consentirent à se dépouiller de leurs anciens priviléges, pour profiter des grosses sommes qu'ils retiroient de la vente des fiefs, et pour satisfaire aussi aux tributs exorbitans que leur imposoit Henri VII, dont l'avarice étoit insatiable.

Par cette vente des fiefs, les Communes devinrent propriétaires des terres, comme le peuple romain par la *loi agraire*. Mais cette démarche contribua dans la suite à ruiner tout ensemble le pouvoir royal et aristocratique. Les Communes, se voyant propriétaires des terres, voulurent aussi avoir part à l'administration des affaires publiques. Nous verrons l'autorité populaire s'accroître insensiblement, prévaloir dans les Parlemens, et se porter par degrés aux plus grands excès.

Henri VII cependant, après avoir diminué le pouvoir des seigneurs, augmenta l'autorité royale. Son esprit sublime et sa politique profonde le rendi-

rent maître du Parlement, et préparèrent à son fils Henri VIII l'autorité absolue qu'il exerça pendant tout son règne.

Sous Henri VIII, la suprême indépendance des rois d'Angleterre fut confirmée par de nouveaux actes du Parlement. « Le royaume, disent ces actes (1), » est un empire gouverné par un chef suprême. Les » rois d'Angleterre, leurs héritiers et leurs succes- » seurs, ont une autorité impériale, et ne sont obli- » gés de répondre, en quelque cause que ce soit, à » aucun supérieur, parce que le royaume ne recon- » noît point d'autre supérieur, après Dieu, que le » Roi. »

Sous le règne du même Henri commencèrent les fameuses discordes sur la religion, qui remplirent l'Europe de guerres civiles et de révoltes. Ces divisions ecclésiastiques causèrent beaucoup de dissensions civiles en Angleterre. Rien de remarquable ne fut changé cependant dans la forme du gouvernement. Il est vrai que, sous le règne d'Elizabeth, les membres de la chambre-basse voulurent accroître leur autorité. Mais cette princesse hardie, et ferme dans sa conduite, les traita d'impertinens, et leur imposa silence. Il paroît que l'autorité dont ils jouissent à présent, ne fut affermie que sous le règne de Jacques Ier, dans la personne duquel furent réunies les deux couronnes d'Ecosse et d'Angleterre.

Après cette union, le Parlement commença par confirmer de nouveau le droit héréditaire dans ces termes : « Nous reconnoissons, comme nous le de- » vons, selon la loi divine et humaine, que le royaume

(1) Parl. XXIV, ch. XII. — Parl. XXV, ch. XXI.

» d'Angleterre et la couronne impériale appartien-
» nent au Roi par droit inhérent de naissance et de
» succession indubitable, et nous nous soumettons
» et notre postérité à jamais à son gouvernement,
» jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Cet acte n'est pas l'établissement d'un droit nouveau, mais un aveu solennel de toute la nation, que le gouvernement monarchique et héréditaire est la constitution du royaume.

Jacques Ier, roi paisible, eut beaucoup de complaisance pour son Parlement, le consultant non-seulement dans les affaires d'Etat, mais presque dans toutes celles qui regardoient sa famille, déférant à ses avis, affectant une grande attention à ne point blesser ses priviléges, lui demandant peu de subsides extraordinaires; mais en se donnant ainsi la paix à lui-même, il laissa à Charles Ier, son successeur, les semences des fameuses discordes qu'on a vues depuis. Deux choses contribuèrent à ces troubles; l'une tirée de la religion, l'autre de la politique.

Depuis le temps qu'on commença à disputer sur les formules et les formalités de la religion, l'Angleterre fut inondée par une foule de sectaires, dont les systèmes étoient tous contraires les uns aux autres. Parmi toutes ces sectes, il y en avoit deux principales; l'une, qui, en secouant le joug du Pape, conserva l'épiscopat, la subordination hiérarchique, et une partie des cérémonies de l'ancienne Église. L'autre renversa toute hiérarchie et toute cérémonie, comme contraires à la simplicité évangélique, et leurs ecclésistiques étoient tous égaux. Les premiers s'appelèrent Épiscopaux; les derniers Presbytériens.
Les

Les uns voulurent une aristocratie dans l'Église, les autres une démocratie toute pure. Les politiques prirent parti dans ces querelles de religion. Ceux qui respectoient l'autorité royale se déclarèrent pour les épiscopaux, et ceux qui aimoient le gouvernement populaire soutinrent les presbytériens. Cette division dans la religion augmenta les dissensions civiles; et les politiques de l'un et de l'autre parti se servoient de la religion pour éblouir le peuple et l'engager dans leurs intérêts.

Le roi Charles étoit zélé pour les épiscopaux. Animé par l'archevêque de Cantorbéri, il voulut introduire en Ecosse la liturgie anglicane, et rendre la religion de la Grande-Bretagne uniforme. Voilà la première source des troubles. En voici la seconde.

Le roi Charles étoit engagé de faire la guerre à la maison d'Autriche, pour l'obliger de restituer le Palatinat à son beau-frère Frédéric, comte Palatin. Le Parlement avoit promis au roi Jacques, son père, l'argent nécessaire pour cette entreprise. Charles le demanda; mais la chambre-basse, qui donne les subsides, le refusa; car la plupart de ses membres, étant zélés presbytériens, étoient indisposés contre le Roi, par la protection qu'il donnoit à l'Église anglicane. Le Roi fut obligé de faire la guerre à ses propres dépens; il eut recours à un ancien impôt maritime qu'il avoit droit de lever, selon l'aveu des plus habiles jurisconsultes, qui furent choisis pour l'examen de cette affaire. Un membre de la chambre des Communes, dont la taxe n'excédoit pas vingt livres de France, refusa de la payer. Plusieurs autres de la même chambre suivirent son exemple, et bientôt on

fit gloire de disputer avec le Roi. Charles cassa le Parlement trois fois, et soutint toujours la guerre à ses dépens. Les guerres étrangères venant à cesser, l'Angleterre, comme l'ancienne Rome, tourna ses armes contre elle-même.

Ce fut dans cette disposition des esprits que s'assembla, l'an 1640, le sanguinaire Parlement qui renversa la monarchie anglaise. L'on y proposa plusieurs articles extravagans, qui alloient à l'anéantissement du pouvoir royal. Plusieurs membres de la chambre-haute, ayant honte d'être dans une assemblée où l'on poussoit si loin l'insolence contre leur souverain, l'abandonnèrent et allèrent trouver le Roi, qui s'étoit retiré à Yorck.

Charles I fit tout son possible pour arrêter la fureur de la cabale anti-royaliste par des propositions modérées; mais le Parlement leva des troupes; et voulant agir par force, le Roi parut à la tête d'une armée : les guerres civiles commencèrent. Cromwel, homme hardi, ambitieux et hypocrite, devint bientôt maître de l'armée parlementaire, et battit souvent celle du Roi, qui se réfugia en Ecosse. Le parti républicain et enthousiaste de cette nation livra lâchement le Roi aux Anglais. *Tantum religio potuit suadere malorum.*

Charles ayant été fait prisonnier dans l'île de Wight, fut livré entre les mains barbares de ses rebelles sujets. Cromwel et sa cabale s'étant rendus maîtres de l'armée, le devinrent bientôt du Parlement, et commencèrent à débiter les maximes du Wiggisme. Ireton son gendre, dans une séance de la chambre-basse, parla ainsi : « Le contrat du Roi et

» des peuples contient un engagement mutuel, aux » peuples d'obéir, aux rois de protéger le peuple. » Notre Roi cesse de nous protéger; dès là nous » sommes dispensés de la soumission à laquelle nous » étions engagés par le contrat mutuel que nos pères » ont fait avec ses ancêtres. » On proposa d'abjurer le Roi et la royauté, et d'établir pour l'avenir un corps représentant le peuple, qui gouvernât l'État en son nom.

L'armée se saisit des portes des deux chambres; et parce que la chambre-haute eut horreur de ces propositions, on déclara, dans celle des Communes, qu'à elle seule appartenoit le pouvoir de faire des lois, et qu'on n'avoit pas besoin du consentement des seigneurs, la souveraine puissance étant originairement dans le peuple.

On érigea un tribunal, sous le titre de cour de la haute justice, par l'autorité des Communes. Le Roi fut cité devant le tribunal, accusé de tyrannie, de haute trahison, de tous les meurtres et de toutes les violences commises pendant les guerres civiles : enfin, le meilleur prince, le meilleur ami, et le meilleur maître, est condamné à mort, et on lui tranche la tête publiquement sur un échafaud. Cromwel se rendit maître absolu, sous le nom de protecteur, et régna, jusqu'à sa mort, d'une manière plus arbitraire et plus despotique qu'aucun monarque de l'Europe.

Richard son fils, n'ayant point ses talens, ni ses vices, fut bientôt obligé de s'enfuir. Les royalistes, qui étoient toujours demeurés fidèles, quoique cachés, levèrent la tête. Charles II, qui avoit erré long-temps en exil, avec son frère le duc d'Yorck,

fut enfin rappelé, selon le désir universel de la nation, qui gémissoit sous la tyrannie de l'usurpateur.

L'Église et l'État furent rétablis sur l'ancien pied, et le droit héréditaire fut confirmé de nouveau. Pour empêcher à l'avenir de semblables révolutions, les deux chambres du Parlement supplièrent le Roi qu'il fût arrêté et déclaré « que par les lois (1) indubitables et fondamentales d'Angleterre, ni les pairs » du royaume, ni les Communes assemblées en Par» lement ou hors du Parlement, ni le peuple collec» tivement ni représentativement, ni quelque autre » personne que ce puisse être, n'a jamais eu ni dû » avoir aucune autorité coercitive sur les personnes » des rois de ce royaume; que la dernière guerre ci» vile contre le roi Charles procédoit d'une erreur » volontaire touchant l'autorité suprême; que pour » obvier à l'avenir et empêcher que personne puisse » être séduit et entraîné dans aucune sédition, il » est arrêté que quiconque affirmera que les deux » chambres, ensemble ou séparément, ont pouvoir » législatif sans le Roi, sera privé de tous ses biens et » effets. Il est de plus déclaré que le seul et suprême » gouvernement des forces militaires et de tout ce » qui leur appartient, est et a toujours été, selon les » lois d'Angleterre, le droit indubitable du Roi et de » ses prédécesseurs rois et reines d'Angleterre, et » que les deux chambres du Parlement, ensemble » ou séparément, ne peuvent ni ne doivent y pré» tendre, beaucoup moins se soulever pour faire une » guerre offensive ou défensive contre le Roi, ses hé» ritiers ou légitimes successeurs. »

(1) Parl. XII, ch. XXX; Parl. XIII, ch. I, VI et VII. Charl. II.

Les anti-royalistes subsistèrent pourtant toujours, et firent plusieurs efforts pour assassiner le Roi, et renverser de nouveau la monarchie. Vers la fin du règne du Charles II, les Communes proposèrent un acte pour détruire le droit héréditaire, et exclure le duc d'Yorck à cause de sa religion. Les seigneurs rejetèrent cet acte, et le Parlement d'Ecosse, assemblé à Édimbourg pour prévenir une telle injustice, fit le fameux acte de la succession (1). C'est dans cet acte que ce parlement reconnoît, « que par la nature de » son gouvernement, et par ses lois inviolables et » fondamentales, la couronne est transmise et dé» volue par le seul droit de succession en ligne di» recte; que nulle différence de religion, nulle loi, » nul acte de Parlement déjà fait, ou qui puisse être » fait à l'avenir, ne peut changer ou altérer ce droit. »

Sous le règne de Charles II, les actes du Parlement d'Angleterre et de celui d'Ecosse sont remplis de semblables déclarations, par lesquelles ces illustres corps reconnoissent, « que le droit héréditaire et la » suprême indépendance de leurs rois sont et ont » toujours été les lois fondamentales de ces deux » monarchies. » Ce ne sont pas des lois nouvelles faites par l'autorité d'un sénat, qui prétend avoir le suprême pouvoir législatif pour faire changer les lois à son gré; mais un témoignage authentique que les États de l'une et de l'autre nation rendent à leurs lois fondamentales, et une confirmation publique de ce qui a toujours fait l'essence immuable de leur constitution.

Nonobstant ces actes si solennels, et les sermens

(1) L'an 1681.

les plus sacrés, le parti anti-royaliste prévalut. Le feu roi Jacques II fut contraint de se retirer en France. Le droit héréditaire fut renversé, et Guillaume, prince d'Orange, élevé sur le trône de son beau-père par l'autorité d'une Convention rebelle à son maître. C'étoit renverser les lois fondamentales. L'assemblée de 1689, des seigneurs et des Communes, ne pouvoit avoir aucune voix législative, selon les lois, et n'étoit pas un Parlement; car ces lois ont toujours décidé que le peuple collectivement ni représentativement ne peut rien faire sans le Roi.

Les partisans de la révolution disent que l'obéissance n'est point due à la personne du Roi, mais à l'autorité des lois. Ils sont condamnés par leurs propres maximes: les lois portent que le Roi n'est sujet qu'à Dieu seul, qu'il ne peut être jugé par personne, que le Parlement ni le peuple n'a aucun droit de changer la succession. Voilà la constitution fondamentale et primitive de la monarchie anglaise. Par quelle autorité donc les seigneurs et les communes, ayant chassé leur chef, furent-ils assemblés? Par quelle autorité ont-ils renversé toutes les lois? N'ont-ils pas, par cette conduite, sapé les fondemens de leur Constitution, et rendu le gouvernement d'Angleterre tellement vacillant, qu'il n'y a plus de forme fixe, puisqu'à chaque nouvelle assemblée, les membres, sans chef, peuvent changer et bouleverser les lois fondamentales à leur gré?

Le prince d'Orange, pour se conserver les bonnes grâces du peuple, à qui il devoit la couronne, relâcha des prérogatives royales; mais rien ne peut arrêter un peuple qui est une fois sorti du point fixe de la

subordination. L'insolence des Communes devint si insupportable, que Guillaume, quoiqu'un prince de leur création, eut lieu de se repentir d'avoir accepté la couronne.

L'histoire de ce qui est arrivé depuis sa mort est trop récente pour en faire le détail, et le temps n'est pas encore venu. Contentons-nous de faire quelques remarques sur la monarchie anglaise, et sur les formes différentes de son gouvernement.

1º Pendant l'espace de quatre cents ans, que l'Angleterre, partagée en sept royaumes, fut gouvernée par plus de cent rois, la couronne a été presque toujours héréditaire. Nous ne voyons point qu'il y ait eu aucun de ces cent rois qui ait été ou déposé ou mis à mort par le conseil souverain de ses barons. Après que cette *heptarchie* (s'il m'est permis de me servir de ce terme) eut été réunie sous un seul monarque, le gouvernement anglais continua sur le même pied. Les pères des anciennes familles, les grands du royaume, les seigneurs spirituels et temporels, faisoient le conseil suprême du prince. Le gouvernement étoit une monarchie aristocratique. Les seigneurs partageoient avec le Roi le pouvoir législatif; mais ils ne pouvoient rien faire sans lui. C'est la différence essentielle qu'il y a toujours eu entre le Parlement d'Angleterre et le sénat romain. Le sénat étoit le pouvoir suprême de la république; les consuls n'étoient que dépositaires pour un temps de l'autorité des sénateurs. Au contraire, le Parlement d'Angleterre n'a jamais été que le conseil suprême du Roi; il l'a toujours convoqué d'une manière impérative, et l'a dissous de même.

2o Sous cette monarchie modérée par l'aristocratie, les Communes n'avoient aucune part au gouvernement (1). L'on ne succédoit au royaume que par le droit héréditaire, ou par la désignation testamentaire du roi moribond, qui, n'ayant point d'enfans, ou qui voyant ses enfans trop jeunes pour gouverner, nommoit quelquefois son successeur avant que de mourir; et quoique la succession saxonne fût interrompue pendant l'espace de trente ans par trois rois Danois qui firent la conquête de l'Angleterre vers le commencement du dixième siècle, cependant on rétablit le droit de la succession sitôt que les Danois furent chassés de la Grande-Bretagne. Depuis la conquête par les Normands jusqu'à l'an 49 de Henri III, qui fut vers l'an 1270, le gouvernement fut monarchique et héréditaire, et penchant vers le despotisme; ce qui excita la jalousie des nobles contre leur prince, et fut une semence féconde de soupçons et de défiance contre l'autorité royale. Le despotisme de Tarquin et de Guillaume le Conquérant ont été la source de tous les maux de Rome et d'Angleterre.

3o Remarquons cependant que tandis que le souverain conseil n'étoit qu'*aristocratique*, on voit les pères de la patrie zélés pour leur liberté. Ils se brouillent quelquefois avec le Roi au sujet de la grande Chartre, et résistent au pouvoir arbitraire, mais sans sortir des justes bornes. Nous ne voyons point les Parlemens maltraiter les princes, les déshériter, ni les mettre à mort. Un faux dévot et un hypocrite ambitieux usurpe la couronne; mais le

(1) Brady, *Hist. de la succession à la couronne d'Angleterre.*

souverain conseil du royaume n'y a aucune part. Le Roi et son fils sont captifs; mais on ne croit pas encore qu'il soit permis de juger et de mettre à mort les souverains.

4o Tout commence à changer de face sitôt que les Communes deviennent une partie du Parlement. L'autorité des nobles et du Roi diminue, les assemblées populaires arrachent la souveraineté d'entre leurs mains, et peu à peu le despotisme du peuple devient absolu. La chambre-basse d'Angleterre fait toutes les mêmes démarches que les tribuns de Rome. Peu de temps après l'érection de cette chambre, le Parlement commence, non pas à déposer le Roi, mais à l'engager à se démettre de la couronne en faveur de son fils. Le droit héréditaire n'est pas ébranlé ni violé. Dans le siècle suivant, le Roi est accusé comme criminel, et il est déposé par l'autorité de son Parlement, sans qu'on ose encore le mettre à mort publiquement. Le droit héréditaire est suspendu, et la couronne donnée à un usurpateur.

Enfin, dans le siècle passé, le Parlement devient tout-à-fait républicain. Sa partie démocratique se sépare de sa partie aristocratique, et usurpe l'autorité souveraine, et toutes les deux veulent agir d'une manière indépendante de la puissance royale, en sapant le fondement de leur constitution. Les Communes prévalent, et usurpent non-seulement le pouvoir des seigneurs, mais celui du Roi même, qu'ils jugent, qu'ils déposent, et qu'ils condamnent à perdre la tête comme un criminel de la lie du peuple.

5o Depuis que les assemblées populaires ont eu le pouvoir législatif en main, les lois sont multipliées

à l'infini, et ces lois sont souvent contradictoires. Ce n'est pas seulement comme en France, où les différentes provinces ont retenu les anciennes coutumes qu'elles avoient avant que de tomber sous la domination d'un seul monarque. En Angleterre, depuis que le principe fixe de la subordination a été ébranlé, il n'y a plus rien de constant dans les lois fondamentales mêmes. Suivant que les différens partis prévalent dans le Parlement, on y fait des lois toutes contraires les unes aux autres; on y ordonne des sermens tyranniques, qui se tournent en parjures par leur variation continuelle, et par la violence avec laquelle chaque parti les exige tour à tour. Les différens partis, qui disputent pour la supériorité, briguent pour faire choisir un homme à leur gré, et les partis varient chaque jour dans leurs vues, dans leurs intérêts et dans leurs maximes. Dans ces assemblées, il ne faut pas croire que les factions puissent être réduites à des classes régulières, ou qu'elles agissent par des principes fixes. L'unité de la puissance suprême leur manque; ils se rompent et se divisent en autant de partis qu'il y a de têtes hardies pour conduire les différentes factions. Tous tendent au même but, c'est à s'emparer de l'autorité.

Les divisions et les subdivisions parmi les Wiggs et les Toris se multiplient chaque jour. Il y a souvent cinq ou six différentes espèces de Wiggs et de Toris. D'ailleurs les chefs de ces différens partis changent souvent de principes. Les Wiggs deviennent Toris, et les Toris deviennent Wiggs selon leurs intérêts. Quand l'autorité royale soutient un parti, ses chefs sont royalistes, et veulent rehausser les prérogatives

royales. Quand les rois sont opposés à ces chefs, ils deviennent Wiggs et républicains, et veulent abattre le pouvoir royal.

A l'élection des membres de chaque nouveau Parlement, on ne voit, dans les provinces, que brigues, que haines, que divisions, que tromperies. Les Wiggs et les Toris, les républicains et les royalistes, les amateurs de l'indépendance et ceux du despotisme, les courtisans et les créatures du peuple, toutes les différentes factions causent un tel mouvement dans les esprits, qu'il semble que le grand corps politique souffre des convulsions, et que la Grande-Bretagne soit à chaque nouveau Parlement dans le transport d'une fièvre chaude.

Ce n'est pas tout : quand les membres sont élus, arrivés à Londres et assemblés en parlement, les brigues recommencent, les cabales se renouvellent ; ceux qui occupent les premières places dans le gouvernement ne sont occupés qu'à corrompre les membres du Parlement, par argent, par les charges ou les grâces dont ils disposent. On voit, dans ces assemblées tumultueuses et populaires, quatre ou cinq hommes qui entraînent tout par brigues et par intrigues ; de sorte qu'un député, oubliant les intérêts de ceux qui l'ont envoyé, pour ne s'occuper que de ceux du parti auquel il s'est vendu, agit d'une manière tout-à-fait contraire aux ordres et à l'avantage de la province qu'il représente.

La chambre-basse étant donc remplie, à chaque nouveau Parlement, de membres dont les pensées et les intérêts sont tout-à-fait contraires et opposés, il n'est pas extraordinaire qu'il y ait une grande multi-

plicité et variation dans leurs lois, et que les actes du Parlement soient des volumes énormes de lois contraires. « La multiplicité des lois, dit Platon, est une » marque aussi certaine de la corruption d'un État, » que la multitude des médecins en est une de la » grande quantité de malades: » mais la contrariété des lois, et leur opposition fréquente, est aussi funeste dans une république, que l'usage habituel des remèdes contraires l'est à la santé (1).

Rome et l'Angleterre nous montrent donc les funestes suites du pouvoir souverain partagé avec le peuple. Voyons si la monarchie aristocratique ne remédie pas à ces inconvéniens.

CHAPITRE XV.

De la Monarchie modérée par l'Aristocratie.

1° L'unité de la puissance suprême a toujours été regardée comme un très-grand avantage dans un État, pour prévenir les divisions et les jalousies des chefs qui gouvernent. Le grand bien de la société n'est pas tant la richesse et l'abondance des particuliers, que le bien commun de tous. Or ce bien commun est l'union des familles, l'éloignement des guerres civiles, l'extinction des cabales. Il est incontestable que l'unité se trouve mieux lorsque la puissance suprême est réunie dans une seule volonté, que lorsqu'elle est divisée entre plusieurs volontés différentes.

(1) Il est bon de remarquer que ce chapitre a été écrit en 1721.

Le gouvernement partagé ou mis entre les mains de plusieurs, peut convenir aux républiques renfermées dans une seule ville, ou aux petits États; mais il paroît incompatible avec des royaumes d'une grande étendue. Les citoyens de chaque ville voudroient toujours élever la leur au-dessus des autres. D'où il est naturel de voir naître des révolutions fréquentes, et des séditions cruelles. C'est de là que sont venues toutes les jalousies de la Grèce. Son célèbre sénat d'*Amphyctions* ne pouvoit pas empêcher les dissensions civiles. Cette sage assemblée étoit pourtant composée de députés que nommoient les douze principales villes de la Grèce. Ils se rendoient à certains jours précis aux *Thermopyles*, où ils délibéroient de tout ce qui regardoit le salut, le repos et l'intérêt commun des républiques; mais ce sénat si respectable fut cependant trop foible pour apaiser et pour éteindre les jalousies, les guerres civiles de Sparte, d'Athènes, etc. qui aspirèrent tour à tour à l'empire universel de la Grèce, jusqu'à ce que toutes ces petites républiques furent réunies sous la domination de Philippe de Macédoine, qui se servit de leurs divisions mutuelles pour les affoiblir et les subjuguer.

2° L'unité de la puissance suprême paroît nécessaire non-seulement pour l'union des sujets, mais pour la promptitude des conseils. Dans les gouvernemens populaires ou aristocratiques, rien ne se fait qu'avec lenteur, et dans des assemblées publiques: tout dépend pourtant quelquefois de l'expédition. Dans une monarchie, le souverain peut délibérer et donner ses ordres en tout temps et en tout lieu. C'est pour cela que les Romains, dans les grandes et im-

portantes affaires de la république, eurent souvent recours à l'unité de la puissance souveraine, en créant un dictateur dont le pouvoir étoit absolu.

3° Le gouvernement militaire demande naturellement d'être exercé par un seul. Tout est en péril, quand le commandement est partagé. Il s'ensuit que cette forme de gouvernement est la plus propre en elle-même à tous les États, et qu'elle doit enfin prévaloir, parce que la puissance militaire, qui a la force en main, entraîne naturellement tout l'État après soi, et réduit tout au gouvernement monarchique. C'est pour cela que nous voyons que toutes les plus fameuses républiques du monde ont commencé par le gouvernement monarchique, et y sont enfin revenues. Ce n'est que tard et peu à peu que les villes grecques ont formé leurs républiques. « Au » commencement, tous étoient gouvernés par des » rois (1). Rome a commencé par la monarchie, et » y est enfin revenue. A présent il n'y a point de ré» publique qui n'ait été autrefois soumise à des mo» narques (2). » Ne vaut-il donc pas mieux que cette unité de la puissance suprême soit établie d'abord, puisqu'elle est inévitable, et qu'elle est trop violente quand elle gagne le dessus par la force ouverte ?

4° L'unité de la puissance suprême est encore nécessaire pour maintenir la subordination entre les différens ordres que nous voyons dans tous les grands royaumes, dont les sujets sont distingués en deux classes. La première est de ceux qui sont les propriétaires des terres, les chefs des anciennes familles, les

(1) JUST. lib. I. — (2) BOSSUET, *Polit. de l'Ecrit. sainte*, liv. II, art. I, VIIe prop. *Œuvr.* tom. XXXVI, pag. 71.

grands de la nation, qui naissent dans la possession actuelle de toutes les commodités de la vie. La seconde, qui est la plus grande partie, est de ceux qui, par l'ordre de la nature et de la Providence, naissent dans la nécessité de gagner ce dont ils ont besoin par le travail, par les arts, ou par le commerce. Si les uns et les autres se conduisoient selon les règles de l'humanité et de la droite raison, les premiers ne se serviroient pas de leur autorité pour opprimer les derniers, et les derniers n'auroient point de haine et de jalousie contre les premiers, à cause de l'inégalité de leur état. Chacun se contenteroit de sa condition, et tous contribueroient, par cette subordination, à se soutenir mutuellement. Mais les passions des hommes mettent la division entre ces deux ordres.

Si le gouvernement est entièrement entre les mains des nobles, ils oppriment le pauvre peuple; la république est réduite à l'état de Rome avant la fameuse retraite du Mont-Sacré, quand les patriciens maltraitoient et accabloient le peuple. Si le gouvernement est démocratique, les nobles et les grands sont toujours exposés à la haine et aux insultes du menu peuple. Tel étoit l'état de Rome vers la fin du consulat, quand tout se gouvernoit au gré d'une populace aveugle et des Tribuns insolens.

Il faut donc une puissance supérieure à ces deux ordres, qui les tienne dans leurs justes bornes : la royauté est comme le point d'appui d'un levier, qui, en s'approchant de l'une ou de l'autre de ces deux extrémités, les tient dans l'équilibre.

Il faut que l'autorité royale soit tellement indé-

pendante de la noblesse et du peuple, qu'elle soit capable de modérer les deux partis. Voilà ce qui manquoit dans la république romaine, après que le consulat fut devenu commun aux patriciens et aux plébéiens. La puissance étoit tantôt toute entière du côté des nobles, tantôt toute entière du côté du peuple; de sorte qu'on n'y remarquoit jamais l'équilibre, mais des séditions perpétuelles, et une oppression successive de l'un ou de l'autre de ces deux ordres. Tel sera l'état de toutes les républiques où l'on tâchera de diminuer et de trop borner la puissance suprême, qui doit contenir, dans leurs justes limites, les deux autres puissances subalternes.

5° Le Roi ne peut pas tout voir de ses propres yeux, et tout connoître par lui-même; il faut qu'il ait des conseillers, non-seulement pour instruire le prince de l'état de la patrie, mais pour l'empêcher de tendre au despotisme tyrannique. Voilà ce qui fait croire aux royalistes modérés qu'une assemblée dont les membres sont fixes, et non point électifs, doit partager avec le Roi, non pas la puissance souveraine, mais le pouvoir législatif. Le Roi, disent-ils, doit pouvoir plus que tous ses membres ensemble, mais rien sans eux, quand il s'agit de faire des lois. C'est assez accorder à un seul homme. Il ne faut pas que l'autorité royale soit l'unique et la seule puissance de l'Etat. On ne doit rien faire sans elle, mais elle ne doit pas pouvoir tout faire toute seule. On ne doit point faire des lois malgré le Roi, mais les lois ne doivent point dépendre totalement de sa volonté absolue. Il faut un concours de la puissance *monarchique et aristocratique*, pour composer le

pouvoir

pouvoir législatif, et il ne faut jamais qu'ils agissent d'une manière indépendante.

6° Il ne faut pas que le peuple soit entièrement exclu du gouvernement, mais il ne faut jamais partager avec lui le pouvoir législatif. Nous avons vu les funestes suites de ce partage de la souveraineté, dans les plus illustres républiques du monde. Quand une fois les députés du peuple s'emparent de l'autorité suprême, ils ne sauroient se contenir dans les justes bornes, et tôt ou tard ils réduisent tout au despotisme de la populace. Il ne faut pas leur donner une autorité qui les mette dans la tentation de trahir le peuple, d'allumer le feu de la sédition et de la discorde.

En voulant les exclure ainsi de l'autorité souveraine, nous sommes bien éloignés de vouloir fouler le peuple : nous n'avons parlé contre ces fiers représentatifs de la multitude, que parce qu'ils sont les vrais ennemis du peuple, loin d'en être les protecteurs; qu'ils trahissent le dépôt qu'on leur confie, et que par ambition ils deviennent les brouillons de l'État. Le pauvre peuple est le soutien et la base de la république : il le faut bien nourrir, et le faire bien travailler. S'il n'est pas bien nourri, la force lui manque, et la république s'énerve; s'il ne travaille point, il devient une bête féroce et indomptable. Or, pour mettre le peuple à couvert de l'oppression, et l'empêcher d'être foulé par l'autorité royale, ce doit être une loi inviolable de ne jamais lever de subsides extraordinaires, sans son consentement. Je ne parle point ici des revenus réglés et annuels, qui sont absolument nécessaires pour le soutien de l'État et de

la royauté : ce sont des prérogatives inaliénables de la couronne, que les rois ont toujours droit d'exiger. Je ne parle que des subsides extraordinaires, nouveaux et passagers. Or je dis, avec Philippe de Commines (1), grand politique et bon royaliste, « que » nul roi, nul prince au monde, n'a droit de lever » de tels impôts sur ses sujets, sans leur consente» ment, et qu'ils ne peuvent les exiger contre leurs » volontés, à moins que d'user de violence et de ty» rannie. Mais, dira-t-on, il arrive des cas si pres» sans, qu'il y auroit du danger à remettre la levée » de l'impôt après la convocation des États, qui ne » se peut faire si promptement. Est-ce donc que la » guerre, que veut faire le prince, est une chose qu'il » faille tant précipiter? car c'est de la guerre qu'en» tendent parler ceux qui font cette objection. Peut» on au contraire s'y engager trop tard, et n'est-on » pas toujours à temps de la déclarer? »

7° Mais pour rendre cette forme de gouvernement plus parfaite, il faut que la monarchie soit héréditaire. C'est une sage précaution des grands législateurs, pour empêcher les divisions et les jalousies. Il leur paroît qu'on doit fixer le droit de la souveraineté par la naissance, comme on fixe celle de la propriété. La nature, qui nous a donné une règle pour l'un, semble nous la donner pour l'autre. C'est un grand bien pour le peuple, que le gouvernement se perpétue par les mêmes lois qui perpétuent le genre humain, et qu'il aille pour ainsi dire avec la nature. Toutes choses égales, il faut toujours préférer ce qui est réglé par l'ordre fixe et constant de la nature, à

(1) *Hist. de Louis XI*, liv. v, ch. xviii.

ce qui est l'effet de la volonté capricieuse et inconstante de l'homme.

De plus, la monarchie élective est le plus malheureux de tous les gouvernemens; plus l'autorité est grande, plus il y a de brigues pour y parvenir, et plus il y a de dangers de la laisser au jugement et à l'élection de la multitude. Si l'on examine bien la source de tous les malheurs de l'empire Romain, on verra qu'ils venoient presque tous des élections. Tout étoit soumis à la violence d'une armée, qui, s'étant emparée de la souveraineté, se donnoit des maîtres selon sa fantaisie, et souvent plusieurs à la fois. Un roi qui n'a rien à espérer pour sa postérité après sa mort, ne songe qu'à ses intérêts pendant sa vie; au lieu qu'un roi héréditaire est disposé à regarder son royaume comme son héritage, qu'il doit laisser à ses descendans.

C'est l'observation inviolable de cette loi de succession, qui a fait subsister le vaste empire de la Chine depuis presque quatre mille cinq cents ans. Les Tartares, pendant ce temps, y ont commis souvent de grandes hostilités; cependant ils n'ont jamais pu ébranler cet empire. Mais sitôt que les mandarins ont voulu changer le droit héréditaire, et se rendre chacun souverain, ils ont causé de terribles révolutions dans le dix-septième siècle, et les Tartares se sont servis de cette occasion pour les subjuguer.

C'est aussi la succession héréditaire qui a fait subsister pendant plus de seize cents ans le plus sage empire qui ait jamais été, je veux dire l'Égypte. Les mauvais rois étoient épargnés pendant leur vie; le repos public le voulait ainsi : mais après la mort, on

les punissoit en les privant de la sépulture. Quelques-uns ont été traités ainsi, mais on en voit peu d'exemples. Au contraire, la plupart des rois ont été si chéris des peuples, que chacun pleuroit sa mort autant que celle de son père ou de ses enfans.

8° Il est nécessaire aussi, pour la même raison, que le pouvoir aristocratique, qui modère le pouvoir royal, soit fixe, héréditaire, et non pas électif. La nature et la naissance donnent à chacun son rang; on n'a pas besoin de le briguer par les cabales et les élections injustes et tumultueuses; et c'est là la raison essentielle pourquoi les membres électifs d'un État, et ceux qui représentent le peuple, ne doivent jamais avoir part à l'autorité législative. Ce n'est pas qu'on ne trouve parmi les plébéiens des esprits aussi capables, aussi sublimes, aussi habiles que parmi les patriciens; mais c'est parce que les factions étant inévitables, tout est rempli de brigues et de cabales, rien n'est fixe, rien n'est stable, tandis qu'on laisse tout à l'élection de la multitude aveugle, et séduite par les esprits ambitieux.

De plus, le pouvoir aristocratique doit être réglé par l'ancienneté des familles, pour empêcher que les souverains ne se rendent maîtres absolus de cette puissance qui modère leur autorité. Il seroit à souhaiter que les rois ne fussent pas les maîtres de multiplier à leur gré les membres de ce sénat fixe, qui partage avec eux le pouvoir législatif; car autrement il leur seroit aisé de diminuer son autorité, en le remplissant de leurs créatures, qu'ils auroient élevées exprès pour servir à leurs desseins injustes. Si un souverain veut récompenser le mérite des grands

hommes, comme il le doit, il semble que ce ne doit pas être en les admettant d'abord à partager avec lui le pouvoir législatif, mais en les faisant monter par degré à ces dignités, qui, après une certaine succession de temps, donnent le droit à leur postérité d'avoir part à l'autorité aristocratique. « La vertu, dit un » célèbre auteur (1), sera assez excitée, et l'on aura » assez d'empressement à servir l'État, pourvu que » les belles actions soient un commencement de no» blesse pour les enfans de ceux qui les auroient » faites. » Faute d'observer cette règle, les tribuns à Rome parvinrent autrefois à la dignité consulaire; les nobles se multiplient à Venise à force d'argent; et les Communes, en Angleterre, parviennent aujourd'hui à la pairie, seulement pour servir aux desseins ambitieux de la cour. Mais quand les emplois sont réglés par la naissance, chaque ordre de l'État s'applique au travail pour lequel la nature et la Providence l'ont destiné, selon la subordination, sans vouloir aspirer par ambition à confondre les rangs. De cette manière, on engage la noblesse au travail de l'esprit, et le peuple au travail du corps. Or la force d'une république consiste sans doute dans un peuple dont les différens ordres sont instruits et laborieux.

La monarchie modérée par l'aristocratie est la plus ancienne et la plus naturelle forme de tous les gouvernemens. Elle a son fondement et son modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire, dans la nature même, puisque l'origine des sociétés civiles vient du pouvoir paternel. Or, dans une famille bien gouvernée, le père commun ne décide pas de tout despoti-

(1) *Télém.* liv. x.

quement, selon sa fantaisie. Dans les délibérations publiques, il consulte ses enfans les plus âgés et les plus sages. Les jeunes personnes et les domestiques n'ont pas une autorité égale avec les pères de la famille commune.

C'est selon cette idée, que Lycurgue ordonna que toute la nation des Lacédémoniens ne seroit qu'une famille; que les enfans appartiendroient à la république; que les pères les plus âgés seroient regardés comme autant de magistrats suprêmes; et que tous ces pères ensemble seroient soumis au Roi, qu'on regardoit comme le père commun de la patrie. Mais le peuple n'avoit point de voix délibérative dans le gouvernement.

La monarchie aristocratique est le modèle du gouvernement des plus fameux États. Avant que le pouvoir populaire prévalût en Grèce, à Carthage et à Rome, tout étoit gouverné par des rois et un sénat fixe. D'abord le peuple n'avoit point voix délibérative. Les *Éphores*, les *Suffètes* et les *Tribuns*, n'étoient que les avocats du peuple. Tel étoit aussi le gouvernement de l'ancienne Égypte; le royaume étoit monarchique et héréditaire : un sénat, composé de trente juges tirés des principales villes, faisoit le conseil souverain du prince. Tel étoit aussi le gouvernement de l'empire des Perses; les satrapes ou les grands du royaume composoient le conseil souverain du monarque, et on les appeloit *les yeux et les oreilles du prince*. Tel est encore le gouvernement de la Chine; l'Empereur, quoique absolu, fait serment qu'il n'établira jamais aucune loi sans le consentement de ses mandarins.

Telle étoit enfin la forme du gouvernement que les nations du Nord (dont le climat froid et stérile, en diminuant l'imagination, augmente le jugement) avoient porté dans tous les pays du monde où elles s'étoient établies après la destruction de l'empire Romain, dont toutes les nations avoient senti la tyrannie et les oppressions. Les Saxons avoient établi la monarchie aristocratique en Angleterre; les Francs dans les Gaules; les Visigoths en Espagne; les Ostrogoths, et après eux les Lombards, en Italie. L'ancien Parlement de la Grande-Bretagne étoit purement aristocratique. Tel étoit aussi le Champ-de-Mars en France, les *Cortès* en Espagne; le Tiers-État et les membres électifs n'y ont eu part que tard, et d'abord leur pouvoir ne regardoit que la répartition des subsides.

Voilà ce qui fait croire aux royalistes modérés que la forme du gouvernement sujette à moins d'inconvéniens est la monarchie modérée par l'aristocratie. Les trois grands droits de la monarchie, disent-ils, savoir le *pouvoir militaire*, le *pouvoir législatif*, et le *pouvoir de lever des subsides*, doivent être tellement réglés, qu'on ne puisse pas en abuser facilement. Il faut que la puissance militaire réside uniquement dans le Roi, parce que de l'unité d'une même volonté dépendent l'expédition, le secret, l'obéissance, l'ordre et l'union si nécessaires dans la milice. Il faut que le Roi partage avec un sénat fixe la puissance législative, parce qu'il ne peut pas juger de tout par lui-même. Il faut enfin que le Roi n'impose les subsides extraordinaires, que par le consentement universel de tous les ordres du royaume, afin

que le peuple ne soit point foulé. Cette sorte de gouvernement a tous les avantages qu'on trouve dans l'unité de la puissance suprême, pour exécuter promptement les bonnes lois; tous ceux qu'on trouve dans la multiplicité des conseillers pour faire les bonnes lois; et enfin tous ceux qu'on trouve dans le gouvernement populaire, par l'impuissance où est le Roi d'accabler le peuple de subsides extraordinaires.

Mais quels que soient les avantages de cette forme de gouvernement, elle a pourtant ses inconvéniens comme les autres.

1° Le partage de la souveraineté entre le Roi et les seigneurs cause infailliblement un combat de puissances contraires. Tôt ou tard le Roi assujettit et abat le sénat, et devient absolu; ou les nobles deviennent autant de petits tyrans, qui anéantissent le pouvoir monarchique, comme autrefois à Athènes, à Rome, etc., et aujourd'hui à Venise et à Gênes.

2° D'un autre côté, dans les royaumes où le peuple n'a point de part au gouvernement, la hauteur des grands, leur avarice et leur ambition, leur font mépriser et fouler aux pieds ceux qui sont obligés de vivre par le travail. Les nobles oublient que la simple naissance ne donne rien au-dessus des autres hommes, que l'occasion de faire plus de bien qu'eux; leur orgueil les pousse souvent à se révolter contre les princes, et leur dureté pousse le peuple à se révolter contre eux.

Tout bien considéré, il paroît que la monarchie doit être préférée au gouvernement mixte. Les autres formes de gouvernement sont exposées aux mêmes

inconvéniens qu'elle, mais elle a des avantages que les autres n'ont pas. L'unité, l'expédition, et l'équilibre entre les nobles et le peuple, sont des avantages propres à la monarchie seule; mais la tyrannie, les passions, et l'abus de l'autorité suprême, sont des malheurs communs à tous les gouvernemens. Tandis que l'humanité sera foible, imparfaite et corrompue, toutes sortes de gouvernemens porteront toujours au dedans d'eux-mêmes les semences d'une corruption inévitable, et de leur propre chute et ruine.

Je suis donc bien éloigné de croire qu'il y ait aucun établissement humain qui n'ait pas ses inconvéniens, ou qu'il soit possible de remédier aux maux inévitables du grand corps politique, par aucune forme de gouvernement particulière. L'abus de l'autorité souveraine, en quelques mains qu'elle soit, entraînera tôt ou tard la ruine de toutes sortes de gouvernemens dont la forme est même la meilleure. Les beaux plans servent à amuser les spéculatifs dans leurs cabinets; mais, dans la pratique, nous voyons que la plus petite bévue cause le renversement des plus grands empires. C'est ici où le grand corps politique ressemble au corps humain : une fièvre, un rhume, le moindre petit accident emporte le corps le plus robuste et le mieux fait, aussi bien que le plus foible et le plus difforme; c'est même une expérience connue dans la médecine, que les personnes vigoureuses sont plus sujettes aux maladies subites et violentes, que les personnes plus languissantes.

D'un côté, les meilleures formes de gouvernement peuvent dégénérer, par la corruption et les passions des hommes; d'un autre côté, les gouvernemens qui

paroissent les moins parfaits peuvent convenir à certaines nations. Il est peut-être impossible de décider quelle est la meilleure forme de gouvernement, ou s'il y en a une qui convienne généralement à tous les pays. Les différens génies des peuples, souvent opposés et contraires, semblent rendre la différence des formes opposées nécessaire et convenable. Il entre dans cette question une si grande multiplicité de rapports, qui varient si souvent, que l'esprit humain ne peut pas les embrasser tous, pour en porter un jugement ferme et décisif.

Les abus et les inconvéniens auxquels toutes les différentes formes de gouvernement sont exposées, doivent convaincre les hommes, que le remède aux maux du grand corps politique ne se trouvera point en changeant et en bouleversant les formes déjà établies, pour en établir d'autres, qui dans la théorie peuvent paroître plus parfaites, mais qui dans la pratique ont toujours des inconvéniens inévitables. Les hommes ne trouveront jamais leur bonheur dans les établissemens extérieurs, ni dans les beaux réglemens que l'esprit humain peut inventer, mais dans ces principes de vertu qui nous font trouver au dedans de nous des ressources contre tous les maux de la vie, et qui nous font supporter, pour l'amour de l'ordre et la paix de la société, tous les abus auxquels les meilleurs gouvernemens sont exposés.

CHAPITRE XVI.

Du gouvernement purement populaire.

Les amateurs de l'indépendance, voyant que toutes les formes de gouvernement sont exposées à des inconvéniens inévitables, prétendent que l'autorité souveraine ne doit jamais être confiée à aucun homme, ni à aucune société d'hommes d'une manière permanente.

« Cette stabilité de puissance, disent-ils, fait que » les souverains se l'attribuent comme un droit, et » par là deviennent tyrans. Le seul moyen de les » retenir, est de leur faire sentir que les souverains » de tous les pays ne sont pas les exécuteurs des » lois; que l'autorité suprême réside originairement » dans le peuple; et qu'il est toujours en droit de » juger, de déposer et de punir les magistrats su» prêmes, quand ils violent ces lois. Le dessein de » la première création et institution des souverains » n'a été que pour conserver l'ordre et la paix de la » société. Ils n'ont été choisis que par le consente» ment du plus grand nombre. Ceux qui donnent » l'autorité peuvent toujours la reprendre. Le con» trat originaire du peuple avec les princes a pour » condition essentielle, que les souverains seront les » pères du peuple et les conservateurs des lois. Un » seul homme, ou un petit nombre d'hommes peu» vent se tromper, et se laisser entraîner par leurs

» passions; mais la voix universelle de la multitude
» est la voix de la pure nature; c'est le sens commun
» et la droite raison, éloignée de subtilités artifi-
» cieuses. Chaque particulier, pris séparément, a
» ses erreurs et ses passions; mais le tout, pris en-
» semble, fait un mélange de qualités contraires,
» qui se corrigent et se modèrent réciproquement,
» comme les ingrédiens d'une certaine médecine,
» dont chacun est un poison, mais la composition
» de tous fait un excellent remède. »

N'est-ce pas méconnoître l'humanité, que de raisonner ainsi? Au lieu des idées claires, on nous repaît de fictions poétiques. Nous avons déjà démontré, 1° qu'il n'y a jamais eu un état de pure nature, où tous fussent indépendans, égaux et libres, pour faire ce contrat imaginaire (1); 2° que l'autorité souveraine ne dérive pas du peuple (2). 3° Supposé qu'elle en dérivât, cependant le peuple ayant une fois résigné son droit naturel, ne peut plus le reprendre (3).

Mais indépendamment de tout cela, il est faux, 1° que le plus grand nombre ait un droit inhérent et naturel de faire des lois, et de juger en dernier ressort.

Le droit naturel est fondé sur la loi naturelle. La source de la loi naturelle est la souveraine raison et la parfaite justice. Or, la multitude ne possède point ces qualités, en tant qu'elle est le plus grand nombre. Il y a peu d'hommes qui consultent la raison avec attention, et qui la suivent malgré leurs intérêts et leurs passions. Le plus grand nombre a toujours été

(1) Chap. IV, ci-dessus, pag. 341; et chap. VII, pag. 353. — (2) Chap. VI, pag. 351. — (3) Chap. X, pag. 369.

le plus ignorant et le plus corrompu. Si dans les assemblées civiles on se soumet à la décision de la pluralité, ce n'est pas parce qu'elle juge toujours selon la parfaite raison et justice, mais parce que sa décision est un moyen fixe et palpable pour terminer les disputes.

Si l'on dit que les pères de la patrie, les chefs des anciennes familles, les membres héréditaires ou électifs d'un sénat sont les législateurs naturels dans tous les lieux et dans tous les temps, on contredit ses propres principes; on établit une inégalité naturelle parmi les hommes; on donne un droit inhérent à un petit nombre, à l'exclusion de la multitude; car les nobles et les gens choisis pour être les représentans de l'État, n'en sont que la moindre partie. Les patriciens de tous les pays sont souvent des gens peu instruits, foibles, sujets aux mêmes passions que les autres hommes. Les membres électifs sont souvent choisis par brigues, et corrompus par promesses. Ainsi la raison n'est pas plus probablement de leur côté, que du côté de ceux qui ne sont pas choisis; ils n'ont par conséquent aucun droit naturel et inhérent de décider souverainement; ils n'ont qu'un droit civil, fondé sur la nécessité qu'il y ait quelque juge suprême qui finisse les dissensions, et qui conserve par là l'ordre et la paix de la société.

C'est là le fondement de tout droit civil (1), de toute autorité et de toute propriété légitime. Ce n'est ni la raison absolue, ni la parfaite justice, ni le mérite personnel, mais la paix générale de la société, qui est la règle des lois civiles.

(1) Chap. IX, pag. 361.

2° Il est faux qu'on suive jamais, dans les délibérations publiques et populaires, le sentiment naturel du plus grand nombre : deux ou trois hommes gouvernent la multitude; les factions et les cabales prédominent; les promesses, les menaces, ou la fausse éloquence de quelques chefs hardis remuent tout le peuple. Qu'on lise l'histoire de la république Romaine, où le gouvernement populaire a prévalu, on verra que ce n'est jamais le peuple qui parle; c'est presque toujours quelque Tribun ambitieux qui fait parler la multitude, et qui abuse de la crédulité. Les partisans de l'autorité populaire ne le sont, que parce qu'ils espèrent gouverner le peuple à leur gré. On s'éblouit par les belles idées, parce qu'on n'envisage qu'un côté de la vérité, sans en regarder toutes les faces.

Il est vrai que le *bien public* doit être la règle immuable de toutes les lois; que les souverains doivent être les conservateurs de ces lois et les pères du peuple. Lorsqu'ils agissent autrement, ils renversent le dessein de leur institution, ils violent tous les droits de l'humanité, ils deviennent tyrans; mais ils ne peuvent être punis que par Dieu seul. Ce n'est pas qu'ils ne soient coupables, et qu'ils ne méritent une punition plus sévère que les autres hommes; mais c'est que l'ordre et la paix de la société demandent, non-seulement qu'il y ait de bonnes lois, mais qu'il y ait une puissance suprême, fixe et visible, qui fasse ces lois, qui les interprète, qui les exécute, qui juge en dernier ressort, et contre laquelle il n'est point permis de se révolter, sans perdre tout point fixe dans la politique, et sans exposer tous les

gouvernemens aux révolutions perpétuelles, et aux caprices bizarres de la multitude aveugle et inconstante.

Tel est le triste état de l'humanité : il faut qu'il y ait une autorité suprême qui fasse, qui interprète, qui exécute les lois. Les législateurs, les interprètes et les exécuteurs de ces lois, sont des hommes foibles, imparfaits, et sujets à mille passions. Ils manqueront comme ceux qui obéissent; ils se tromperont, ils seront injustes; mais il n'y a point de remède. Il faut obéir et souffrir, puisque entre deux maux inévitables, on doit en choisir le moindre. Or vaut-il mieux se soumettre à une force fixe et permanente, ou s'abandonner aux révolutions perpétuelles de l'anarchie? Faut-il se ranger sous un gouvernement réglé, où l'on peut trouver quelquefois de bons maîtres, et où les méchans princes ont toujours un intérêt puissant de ménager leurs sujets? ou faut-il se livrer aux fureurs de la multitude, pour devenir à tout moment le jouet du caprice, de l'inconstance, et de l'aveugle passion de tous ceux qui n'ont aucun principe d'union, que l'amour de l'indépendance, et qui peuvent se diviser et se subdiviser à l'infini, comme les vagues de la mer, qui se brisent successivement? Il n'y a certainement aucun choix à faire entre ces deux extrémités.

CHAPITRE XVII.

Du gouvernement où les lois seules président.

Plusieurs philosophes croient que le seul moyen d'éviter les abus de l'autorité suprême, est que chaque peuple ait des lois écrites, toujours constantes et sacrées, et que ceux qui gouvernent n'aient d'autorité que par elles, et autant qu'ils les exécutent. Voilà, disent ces philosophes, ce que les hommes établiroient unanimement pour leur félicité, s'ils n'étoient pas aveugles et ennemis d'eux-mêmes.

Oui sans doute, mais voilà ce que les hommes n'établiront jamais, parce qu'ils sont et seront toujours aveugles et ennemis d'eux-mêmes. Pour faire réussir ce plan, il faudroit changer la nature des hommes, et les rendre tous philosophes.

Dans l'état présent de l'humanité, toutes les lois écrites deviendroient inutiles, s'il n'y avoit pas quelque puissance supérieure et vivante pour les interpréter et les faire exécuter : en voici les raisons.

1º Toute loi écrite est sujette aux équivoques. Les lois les plus simples et les plus courtes, qui paroissent claires dans la théorie générale, deviennent obscures dans l'explication particulière. Les premiers législateurs croyoient satisfaire à tous les besoins de la société, par leurs lois primitives; mais dans la suite, il a fallu accommoder les lois générales à une infinité de circonstances particulières qu'on ne prévoyoit

prévoyoit pas d'abord. De là est venue la multiplicité des lois, et tous les raffinemens du droit civil, vice essentiel dans un État, mais inévitable pour prévenir l'artifice des fourbes.

L'esprit humain est fertile en détours, en subtilités, en subterfuges; il répand l'obscurité sur les vérités les plus claires, quand elles combattent ses passions, ses préjugés et ses intérêts; il s'enveloppe de nuages, pour se dérober à la lumière qui l'importune. Que faire dans cet état? qui est-ce qui sera l'interprète des lois ainsi obscurcies et altérées? S'il n'y a point un juge suprême qui parle, chacun viendra, le livre des lois à la main, disputer de son sens; chacun voudra décider, et s'ériger en législateur. Les plus sensés et les plus raisonnables sont le plus petit nombre. On n'écoutera plus les lois; la force seule décidera de tout. L'on tombera dans l'anarchie la plus affreuse, où chacun appellera raison son opinion.

2° Les lois civiles ne sont pas d'une nature immuable et universelle. Ce qui paroît juste et convenable dans un temps, ne l'est plus dans un autre. Il n'y a aucune règle faite par l'homme, qui n'ait ses exceptions, parce que l'esprit humain ne peut pas prévoir toutes les circonstances qui rendent les meilleures lois plus ou moins utiles, selon les différens temps et lieux. C'est pour cela que le changement des lois anciennes, quand il se fait par la puissance souveraine d'un État, et non selon le caprice du peuple, est quelquefois nécessaire et avantageux.

Il faut donc qu'il y ait une autorité suprême, qui juge quand il faut changer les lois, les étendre, les

borner, les modifier, et les accommoder à toutes les situations différentes où les hommes se trouvent. Car si le peuple en est le juge, le plus grand nombre l'emportera, la force seule dominera; nous voilà replongés dans l'anarchie.

3° La vue claire de la vérité, la connoissance des meilleures lois, n'est pas suffisante pour les faire exécuter. Le pur amour de la vertu, le plaisir délicat qu'elle donne est un ressort trop intellectuel pour la plupart des hommes; il faut les remuer par des motifs plus grossiers, par des punitions et des récompenses, par des menaces et des promesses. Il faut donc, outre la lettre morte de la loi, une autorité fixe et vivante, qui fasse faire aux hommes par *force* ce qu'ils ne feroient pas par *raison*.

CONCLUSIONS.

On peut réduire ce que nous avons avancé dans cet *Essai*, à ces principes simples, que nous offrons à l'examen sérieux de nos antagonistes équitables.

1° Le gouvernement civil n'est pas un contrat libre. Les passions des hommes le rendent absolument nécessaire, et l'ordre de la génération nous y soumet tous antécédemment à tout contrat.

2° Dans tout gouvernement, il faut qu'il y ait une puissance souveraine qui fasse des lois, et qui en punisse le violement par la mort. Cette puissance suprême dérive immédiatement de Dieu, qui a seul le droit, comme *souverain être* et comme *suprême raison*, de régler sa créature, et d'en punir le déréglement. L'élection, la succession, la conquête juste et

tous les autres moyens de parvenir à la *souveraineté*, ne sont que les canaux par où elle coule, et nullement la source d'où elle découle. Ce ne sont que des lois civiles, pour régler la distribution d'un droit qui appartient originairement au *souverain être*.

3° Les formes de gouvernement sont arbitraires; mais quand l'autorité suprême est une fois fixée dans un seul ou dans plusieurs, d'une manière *monarchique*, *aristocratique*, *populaire* ou *mixte*, il n'est plus permis de se révolter contre ses décisions. Puisqu'on ne peut pas multiplier les puissances à l'infini, il faut nécessairement s'arrêter à quelque autorité supérieure à toutes les autres, qui juge en dernier ressort, et qui ne peut pas être jugée elle-même.

4° De là il suit que la *puissance souveraine* n'est point vague et indéterminée, mais une autorité fixe, vivante et visible, qu'on peut reconnoître dans tous les temps et lieux, et à qui tous peuvent avoir recours, comme à la source de l'unité politique et de l'ordre civil. Croire par conséquent qu'elle réside originairement dans le peuple, et qu'elle appartient toujours au plus grand nombre, est un principe qui tend à l'anéantissement de toute société. Deux ou trois chefs hardis peuvent en tout temps assembler le peuple dans un assez grand nombre, pour s'appeler la majeure partie de l'Etat, pour tout entreprendre et pour tout exécuter par la pluralité et la force, sans ordre, sans règle et sans justice.

5° Le *bien public* doit être la loi immuable et universelle de tous les souverains, et la règle de toutes les lois qu'ils font. Quand ils violent cette grande loi, ils renversent le dessein de leur institution, et

agissent contre toutes sortes de droits; mais ils ne sont comptables qu'à Dieu seul de l'abus de leur autorité. S'il étoit permis à chaque particulier, ou au peuple en général, de décider quand les souverains ont passé les bornes de leur pouvoir, de les juger et de les déposer, il n'y auroit plus de gouvernement fixe sur la terre. Les esprits ambitieux, rebelles et artificieux trouveroient toujours les plus spécieux prétextes pour séduire le peuple, et le révolter contre ses souverains.

6o Tandis que l'homme sera gouverné par l'homme, toutes les formes de gouvernement seront imparfaites, et exposées aux mêmes abus de l'autorité souveraine : mais la monarchie paroît la meilleure de toutes ces formes; car quoiqu'elle ait les mêmes inconvéniens que les autres, elle a pourtant des avantages que les autres n'ont pas.

CHAPITRE XVIII.

Des idées que l'Écriture sainte nous donne de la politique.

Comme l'on parle toujours, dans cet *Essai*, en philosophe qui ne suppose aucune religion révélée, on a cru devoir montrer la conformité de nos principes avec les lumières des saintes Écritures, pour satisfaire à la piété de ceux qui sont capables de consulter ces oracles sacrés avec vénération et docilité.

Ces livres divins nous représentent le genre humain comme une grande famille, dont Dieu est le père commun. Tous les hommes sont créés à son image et ressemblance; tous sont capables de la même perfection; tous sont destinés pour le même bonheur. Nous sommes donc tous liés les uns avec les autres par notre rapport au père commun des esprits, et obligés de nous aimer, de nous secourir, de chercher mutuellement notre bien commun, comme frères, comme enfans, comme images d'un même père. *Aimer Dieu pour lui-même, et les hommes pour Dieu,* est l'essentiel de la loi de Moïse, et de celle de notre grand législateur Jésus-Christ.

Nous sommes frères, non-seulement parce que nos esprits sortent tous d'une même origine, mais encore parce que nos corps sont descendus de la même tige. Dieu a fait sortir tous les hommes qui doivent couvrir la face de la terre, d'un seul. C'est là l'image de la paternité de Dieu. Ce qui se fait dans l'ordre des intelligences est vivement représenté par ce qui se fait dans l'ordre des corps. Tous viennent d'une même origine : tous sont membres d'une même famille : tous sont enfans d'un même père. Il n'est pas permis à l'homme de se regarder comme indépendant et détaché des autres. Il ne peut pas se faire la fin et le centre de son amour, sans renverser la loi de sa création, de sa filiation, de sa fraternité. Il doit se rapporter tout entier à la grande famille, et non pas rapporter la famille entière à lui-même.

Si les hommes avoient suivi cette grande loi de la charité, on n'auroit pas eu besoin de lois positives ni de magistrats. Tous les biens de la terre auroient été

communs. Dieu dit à tous les hommes : *Croissez, multipliez, et remplissez la terre* (1). Il leur donne à tous indistinctement toutes les herbes et tous les bois qui y croissent.

Selon ce droit primitif de la nature, nul n'a droit particulier sur quoi que ce soit, qu'autant qu'il est nécessaire pour sa subsistance. Mais le premier homme s'étant séparé de Dieu, sema la division dans la famille. Il quitta la loi de la raison, s'abandonna à ses passions, et son amour-propre le rendit insociable. Il n'est plus occupé que de lui-même, et ne songe aux autres que pour son intérêt propre. Le langage de Caïn se répand partout. *Est-ce à moi de garder mon frère* (2)? La philanthropie se perd; tout est en proie au plus fort.

Il semble que Dieu ait affecté de conserver parmi les hommes l'unité de leur origine, pour les engager à l'amour fraternel; car s'étant réduits par leurs passions à cet état dénaturé, où chacun veut être indépendant, Dieu détruisit tous les hommes, excepté Noé et sa famille, afin qu'une seconde fois ils pussent se regarder comme les enfans d'un même père. La famille de Noé divisée en trois branches, s'est encore subdivisée en des nations innombrables. *De celles-là*, dit Moïse, (3) *sont sorties les nations, chacune selon sa contrée et sa langue*. C'est ainsi, selon le témoignage de l'histoire sacrée, que les sociétés civiles se sont formées d'abord par la multiplication d'un tronc en plusieurs branches, et non pas par la réunion de plusieurs membres indépendans et libres.

La première idée du commandement vient sans

(1) *Gen.* I. 28. — (2) *Ibid.* IV. 9. — (3) *Ibid.* X. 5, 20, 31.

doute de l'autorité paternelle. Je ne dis pas qu'elle en soit la *source*, mais seulement le premier canal par où il a *découlé*. Les premiers hommes vivoient à la campagne dans la simplicité, ayant pour loi la volonté de leurs parens. Telle fut encore après le déluge la conduite de plusieurs familles, surtout parmi les enfans de Sem, où se conservèrent plus longtemps les anciennes traditions sur la religion, et sur la manière du gouvernement. Ainsi Abraham, Isaac et Jacob persistèrent dans l'observance d'une vie simple et pastorale; ils étoient avec leurs familles, libres et indépendans. Ils traitoient d'égal avec les rois. Ils faisoient la guerre de leur chef, et exerçoient toutes les autres parties de la souveraineté. Ce n'est pas que je veuille nier qu'il n'y ait eu de très-bonne heure d'autres sortes de gouvernemens que l'empire paternel. Plusieurs ont pu violer les lois de la fraternité, et, s'unissant ensemble, bâtir des villes, faire des conquêtes et établir des formes de gouvernement différentes.

Mais, quelle que fût la manière dont elles s'établirent, l'Écriture sainte nous élève sans cesse à la Divinité même, pour y chercher la véritable source de la souveraineté. Ces oracles sacrés nous enseignent que la puissance suprême n'émane que de Dieu seul. Toutes les voies par lesquelles les hommes y parviennent, soit par le droit paternel, le droit héréditaire, le droit d'élection ou le droit de conquête, ne sont que les causes occasionnelles, comme parle la philosophie moderne. C'est Dieu seul qui dépose l'un et élève l'autre; c'est lui qui, par sa providence souveraine et universelle, influe sur tous les conseils des

hommes, fait avorter ou réussir leurs entreprises selon ses desseins éternels, sages et équitables.

C'est pour cela que ces livres divins nous représentent toujours le monde entier comme un royaume gouverné par Dieu seul, qui donne aux nations des maîtres bons ou mauvais, pour être les ministres de sa justice ou de sa miséricorde. *Dieu donne*, dit l'Ecclésiastique (1), *à chaque peuple son gouverneur; et Israël lui est manifestement réservé.*

Les rois sont appelés partout les oints du Seigneur, non-seulement les rois des Israélites, qu'il faisoit oindre comme ses pontifes, mais des païens mêmes. *Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus, mon oint, que j'ai pris par la main pour lui assujettir tous les peuples* (2). *Écoutez! ô rois*, dit l'auteur du livre de la Sagesse (3), *comprenez, apprenez, juges de la terre; prêtez l'oreille, ô vous qui tenez le peuple sous votre empire: c'est Dieu qui vous a donné la puissance; votre autorité vient du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, et pénétrera le fond de vos pensées, parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas bien jugé.*

Saint Paul nous enseigne la même doctrine. *Que toute âme*, dit-il (4), *soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu; et toutes celles qui sont, c'est Dieu qui les a établies: ainsi celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu. Le prince est le ministre de Dieu, et son lieutenant sur la terre à qui est donné le glaive.*

(1) *Eccli.* XVII. 14, 15. — (2) *Is.* XLV. 1. — (3) *Sap.* VI. 2 et seq. — (4) Rom. XIII. 1, 2, 4.

Les partisans d'un roi de providence croient que ce texte de saint Paul favorise leur sentiment : *Toutes les puissances qui sont, c'est Dieu qui les a établies ;* donc, disent-ils, un roi de fait est roi de droit. Mais y a-t-il rien de plus outré que de faire faire à l'Apôtre une redite absolument superflue, pour enseigner aux hommes que Dieu approuve les injustices les plus énormes. L'Apôtre a déjà dit qu'il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu. Le reste est une répétition inutile, si les paroles qui suivent n'ont point d'autre signification. Nous avons déjà démontré que le droit de propriété et le droit de souveraineté sont fondés sur les mêmes principes : si la possession injuste donne le droit à l'un, elle le donne à l'autre. Voilà le chemin ouvert à toute sorte de vols et de violences. Peut-on soutenir une semblable explication ? Le vrai sens de ces paroles ne peut être que celui-ci : Obéissez aux puissances supérieures, parce que leur autorité vient de Dieu. Obéissez aussi aux empereurs romains qui gouvernent actuellement, car leur autorité est légitime.

Afin que les amateurs de l'indépendance ne disent pas que c'est la seule crainte qui est le fondement de la soumission aux puissances civiles, l'Apôtre ajoute (1) : *Il est donc nécessaire que vous soyez soumis au prince, non-seulement par la crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience.* Et dans un autre endroit (2) : *Il faut le servir non à l'œil pour plaire aux hommes, mais avec bonne volonté, avec crainte, avec respect, et d'un cœur sincère, comme à Jésus-Christ.* Un autre apôtre

(1) *Rom.* XVI. 5. — (2) *Ephes.* VI. 6.

confirme la même doctrine (1) : *Soyez donc soumis, pour l'amour de Dieu, à l'ordre qui est établi parmi les hommes ; soyez soumis au roi, comme à celui qui a la puissance suprême, et à ceux à qui il donne son autorité.*

Les mêmes oracles sacrés nous apprennent que les souverains ne sont responsables qu'à Dieu seul de l'abus de leur autorité.

Quand le peuple d'Israël demande un roi comme les autres nations, Samuel leur déclare quelle sera l'étendue de sa puissance, sans pouvoir être restreinte par aucun autre pouvoir supérieur sur terre. *Voici le droit du roi qui régnera sur vous, dit le Seigneur. Il prendra vos enfans, et les mettra à son service; il se saisira de vos terres, et de ce que vous aurez de meilleur, pour le donner à ses serviteurs,* etc. (2) Est-ce que les rois auront droit de faire tout cela licitement? A Dieu ne plaise! Dieu ne donne jamais le pouvoir de faire le mal, et de violer la loi naturelle. Mais tels sont les inconvéniens de la royauté; il faut que le peuple les subisse. Dieu annonce ici ce que les rois feront, sans pouvoir être punis par la justice humaine. Saül avoit violé ce que les républicains appellent *contrat originaire* entre le peuple et le prince. Il cherchoit sans raison à détruire un innocent à qui Dieu avoit donné même la royauté. Voyez cependant le respect sacré que David témoigne pour la personne de Saül, quand ses gens le pressent de s'en défaire. *Dieu soit à mon secours,* dit-il (3), *qu'il ne m'arrive pas de mettre ma main sur mon maître, l'oint du Seigneur.* Son cœur fut même

(1) *I Petr.* II. 13. — (2) *I. Reg.* VIII. 1. — (3) *Ibid.* XXIII. 10.

saisi, parce qu'il avoit coupé le bord du manteau de Saül.

Obéissez à vos maîtres, dit l'Apôtre (1), *non-seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais encore à ceux qui sont fâcheux et injustes*. Il est vrai que les rois ne sont que des hommes foibles, et quelquefois méprisables par leurs qualités personnelles, mais leur caractère est auguste, sacré et inviolable. Ce ne sont que des statues, des images, des hiéroglyphes, mais des hiéroglyphes de la majesté souveraine, qui sont respectables à cause de celui qu'ils représentent. C'est lui qui donne à chaque statue sa place, et qui les arrange les unes au-dessus des autres, selon différens degrés. Il se réserve à lui seul le droit de briser, dans sa fureur, la statue suprême, quand elle ne répond point à ses desseins adorables. Telle est la doctrine de l'Écriture sainte sur la royauté. Voyons-en la pratique.

« Parmi le peuple Hébreu, qui a eu tant de rois » qui ont foulé aux pieds les lois humaines et divines, » il ne s'est jamais trouvé de magistrat inférieur qui » se soit attribué le droit de résister et de prendre » les armes contre leur roi, à moins que quelques- » uns d'eux n'en eussent reçu un ordre exprès de » Dieu, qui a un droit souverain sur les têtes cou- » ronnées (2). »

C'est cette inspiration extraordinaire qui justifie la conduite des Machabées; car autrement ç'auroit été une révolte formelle. Mais on ne doit pas imiter un tel exemple, à moins qu'on ne dise que le vol est

(1) *I Petr.* II. 18. — (2) GROT. *de Jure Bell. et Pac.* lib. I, cap. IV, n. 6.

permis, parce que Dieu défendit aux Israélites de rendre ce qu'ils avoient emprunté des Égyptiens.

De plus, l'accomplissement de l'ancienne alliance étoit attaché à la terre de Chanaan, au sang d'Abraham et à ses enfans selon la chair. Consentir à la perte totale de la race d'Aaron, étoit renoncer à l'accomplissement des promesses, à l'alliance et au sacerdoce (1). Le parti que prirent les Machabées étoit donc une nécessité absolue, et une suite indispensable des promesses, et néanmoins ils ne sont venus à ce fatal remède, qu'une seule fois, et après une déclaration manifeste de la volonté de Dieu.

David se défend de l'oppression ; mais c'est en fuyant, sans mettre le trouble dans la patrie, et sans violer le respect dû à la personne de son roi, quand il l'a entre ses mains.

Roboam traita durement le peuple ; mais la révolte de Jéroboam et des dix Tribus, quoique permise pour la punition des péchés de Salomon, est détestée dans toute l'Écriture, qui déclare que les Tribus, *en se révoltant contre la maison de David, s'étoient révoltées contre Dieu, qui régnoit en elle* (2).

Tous les prophètes qui ont vécu sous les méchans rois ; Elie et Elisée sous Achab et sous Jézabel, Isaïe sous Achaz et sous Manassès, Jérémie sous Joachim, sous Jéchonias et sous Sédécias, n'ont jamais manqué à l'obéissance, ni inspiré la révolte, mais toujours la soumission et le respect. Selon le terme précis de la loi, les idolâtres, ou ceux qui forçoient le peuple à l'idolâtrie, devoient être punis de mort : cepen-

(1) BOSSUET, 1e *Avert. contre Jurieu*, n. XXV : *Œuvr.* tom. XXI, pag. 384 et suiv. — (2) *II Paral.* XIII. 5, 6.

dant, comme remarque fort bien un savant prélat (1): « Ni les grands, ni les petits, ni tout le peuple, ni » les prophètes qui parloient si puissamment aux » rois les plus redoutables, ne leur reprochoient ja» mais la peine de mort qu'ils avoient encourue selon » la loi. Pourquoi? si ce n'est qu'on entendoit qu'il » y avoit dans toutes les lois, selon ce qu'elles avoient » de pénal, une tacite exception en faveur des rois, » qu'on croyoit n'être responsables qu'à Dieu seul » de l'abus de leur autorité? »

Nabuchodonosor étoit impie jusqu'à vouloir s'égaler à Dieu, et jusqu'à faire mourir ceux qui lui refusoient un culte sacrilége; néanmoins Daniel lui parla ainsi : *Vous êtes le roi des rois, et le Dieu du ciel vous a donné le royaume, et la puissance, et l'empire, et la gloire* (2).

Cette doctrine s'est perpétuée dans la religion chrétienne. C'étoit sous Tibère, non-seulement infidèle, mais encore méchant, que notre Seigneur dit aux Juifs : *Rendez à César ce qui est à César.*

Saint Paul fait prier pour les empereurs, quoique l'empereur qui régnoit alors fût Néron, un vrai monstre de l'humanité, le plus impie de tous les hommes.

Les premiers Chrétiens suivoient cette doctrine apostolique. Tertullien dit (3) : « Nous regardons » dans les empereurs le choix et le jugement de Dieu, » qui leur a donné le commandement sur tout le » peuple. Nous respectons ce que Dieu y a mis. Que » dirai-je davantage de notre piété pour l'Empereur, » que nous devons respecter comme celui que notre

(1) Bossuet, Ve *Avert. contre Jurieu*, n. XLIV : pag. 433. — (2) *Dan.* II. 37. — (3) Tert. *Apol.* cap. XXXIII, pag. 28.

» Dieu a choisi? » Il appelle le respect dû aux rois, *la religion de la seconde majesté* (1), insinuant que l'autorité royale est un écoulement de l'autorité divine. Dans la même apologie, il dit (2) : « Outre les » ordres publics, par lesquels nous sommes pour- » suivis, combien de fois le peuple nous attaque-t-il » à coups de pierres, et met-il le feu dans nos mai- » sons, dans la fureur des Bacchanales? Et cependant » quelle vengeance recevez-vous de gens si cruelle- » ment traités? Ne pourrions-nous pas, avec un peu » de flambeaux, mettre le feu dans la ville, si parmi » nous il étoit permis de faire le mal pour le mal? » Quand nous voudrions agir en ennemis déclarés, » manquerions-nous de troupes et d'armées? Les » Marcomans et les Parthes même se trouveront-ils » en plus grand nombre que nous, qui remplissons » toute la terre? Il n'y a que peu de temps que nous » paroissons dans le monde, et déjà nous remplis- » sons vos villes, vos îles, vos châteaux, vos camps, » vos assemblées, les tribus, les décuries, le palais, » le sénat, le barreau, la place publique; nous ne » vous laissons que les temples seuls. A quelle guerre » ne serions-nous pas préparés, quand nous serions » d'un nombre inégal au vôtre, nous qui endurons » si résolument la mort, si ce n'étoit que notre doc- » trine nous prescrit plutôt de souffrir la mort que » de la donner? »

Saint Augustin confirme la même doctrine, par l'exemple des anciens Chrétiens : « Alors la cité de » Dieu, dit-il (3), quoiqu'elle fût répandue par toute

(1) Tert. *Apol.* cap. xxxv : pag. 29. — (2) *Ibid.* cap. xxxvii : pag. 30. — (3) *De Civit. Dei*, lib. xxii, cap. vi, n. 1 : tom. vii, pag. 661.

» la terre, et qu'elle eût un si grand nombre de peu-
» plés à opposer à ses persécuteurs inexorables, n'a
» jamais pourtant combattu pour le salut temporel,
» ou plutôt elle n'a jamais résisté, afin d'acquérir le
» salut éternel. On les lioit, on les enfermoit, on les
» mettoit à la torture, on les brûloit, on les déchi-
» roit, on les égorgeoit, et tout cela ensemble ne
» servoit qu'à en augmenter le nombre. Ils ne se met-
» toient point en devoir de combattre pour défendre
» leur vie, mais ils la méprisoient pour se sauver. »

Mais l'exemple le plus célèbre de la patience et de la *non-résistance* des premiers Chrétiens, est celui de la légion Thébaine. Elle étoit de six mille six cent soixante-six soldats, tous chrétiens. Comme l'empereur Maximien ordonna à l'armée, près de Martigni en Savoie, de sacrifier aux faux dieux, les soldats chrétiens prirent d'abord le chemin d'Agaune, en Suisse. L'Empereur y envoya un ordre exprès pour les faire venir sacrifier. Ils refusèrent d'obéir : il les fit décimer, et passer la dixième partie par les armes; ce que les gardes exécutèrent, sans qu'aucun des Chrétiens résistât.

Rien n'est plus beau ni plus grand que ce que dit à ses soldats Maurice, premier tribun de cette légion :
« Que j'ai eu peur, chers compagnons, que quelqu'un
» de vous, sous prétexte de se défendre, ne se mît
» en état de repousser par la violence une mort si
» heureuse ! J'étois déjà sur le point de faire, pour
» vous en empêcher, ce que fit Jésus-Christ notre
» maître, lorsqu'il commanda de sa propre bouche
» à saint Pierre de remettre dans le fourreau l'épée
» qu'il avoit à la main; nous apprenant que la vertu

» d'abandon et de la confiance chrétienne, est bien » plus puissante que toutes les armes, et que per» sonne ne doit s'opposer avec des mains mortelles » à une entreprise mortelle (1). »

Exupère, Enseigne de la légion, tint à peu près le même discours aux soldats. » Vous me voyez, braves » compagnons, porter l'étendard des troupes de la » terre; mais ce n'est pas à ces sortes d'armes que je » veux avoir recours; ce n'est pas à cette sorte de » guerre que je veux animer votre courage et votre » vertu : vous devez choisir un autre genre de com» bat; car vous ne pouvez pas aller par ces épées au » royaume du ciel. »

Tels sont les sentimens de tous les grands hommes de l'ancienne et de la nouvelle loi; telle a été la doctrine des prophètes et des apôtres; telle fut enfin la conduite de tous les héros du christianisme dans les premiers siècles. Durant sept cents ans après Jésus-Christ, on ne voit pas un seul exemple de révolte contre les empereurs, sous prétexte de religion.

Il y a donc une conformité parfaite entre les lumières des saintes Ecritures et les idées que nous avons données de la politique.

(1) Saint Eucher, évêque de Lyon.

DIVERS

DIVERS MÉMOIRES

CONCERNANT

LA GUERRE

DE

LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

I.

MÉMOIRE

Sur les moyens de prévenir la guerre de la succession d'Espagne.

28 août 1701.

La plupart des gens qui raisonnent sont persuadés que les affaires présentes de l'Europe ne peuvent finir que par l'un de ces deux événemens : le premier, que la France fasse vigoureusement la guerre, et garde les Pays-Bas pour son dédommagement ; le second, que la France se lasse, et qu'elle fasse céder par l'Espagne les Pays-Bas à l'Archiduc. J'avoue que je ne voudrois ni l'un ni l'autre. Le premier seroit contre la bonne foi qu'on doit à l'Espagne ; le second marqueroit de la foiblesse, et feroit grand tort au Roi, qui s'est chargé, à la face de toute l'Europe, d'empêcher le démembrement de la monarchie espagnole. On peut éviter ces deux inconvéniens ; mais il n'y a pas un moment à perdre pour prendre un bon parti.

La France a plusieurs désavantages qu'elle doit avoir sans cesse devant les yeux.

Le premier est qu'on croit qu'elle ne veut plus de guerre, et qu'elle se lassera aisément. Ainsi les ennemis disent entre eux : Tentons l'événement ; si nous réussissons un peu, la France relâchera beaucoup pour faire la paix ; si nous ne pouvons réussir, nous

en serons quittes pour la laisser en repos. Ainsi ils croient avoir beaucoup à espérer, et presque rien à craindre : c'est leur donner trop d'avantage.

Un second inconvénient, c'est que vous avez la guerre à faire loin de chez vous, avec des frais immenses. Tout votre argent s'en va en Italie et dans les Pays-Bas espagnols. Les Pays-Bas français commencent même à languir, faute de troupes qui consument leurs blés et qui y portent de l'argent.

Un troisième inconvénient est que les peuples des Pays-Bas espagnols et du Milanais, accoutumés à une monarchie foible et sans autorité, ne peuvent souffrir l'empire avec lequel les Français veulent être obéis. S'il arrivoit le moindre mauvais succès à nos armées, les villes leur fermeroient les portes, et les peuples se déclareroient pour nos ennemis.

Un quatrième inconvénient, c'est que vous avez à défendre un corps mort qui ne se défend point. Quand vous défendez un corps vivant, il vous défend aussi, et vous êtes plus fort avec lui, que vous ne seriez tout seul. Mais l'Espagne vous laisse faire, et ne fait presque rien ; vous n'en avez que le poids, comme d'un corps mort : elle vous accable, et vous épuisera.

Un cinquième inconvénient, c'est que cette nation n'est pas moins jalouse et ombrageuse, qu'imbécille et abâtardie. La France ne peut point traiter toute la nation espagnole, comme le Roi traite le roi d'Espagne, son petit-fils. Les Espagnols n'ont pas tous de concert compté de se mettre en tutèle ; ils ont voulu obtenir du secours, et non pas se mettre en servitude. L'autorité absolue sur les Espagnols

est insoutenable à la longue. Laissez-les faire, ils ne feront rien de bon, et vous feront succomber avec eux. Le milieu entre ces deux extrémités n'est pas facile à trouver. Voici les vues qui me passent par l'esprit.

1° Je ne serois point d'avis de menacer les Hollandais qu'on gardera les Pays-Bas; ils ne le croient déjà que trop. Si vous voulez le faire, il faut bien se garder de le dire. Si vous ne le voulez pas, il ne faut jamais donner cette alarme : tout le monde croira que vous ne cherchez qu'un prétexte pour le faire. Cette menace retiendra moins les Hollandais, qu'elle n'excitera contre vous les puissances neutres. Il n'y a aucun prince neutre en Allemagne, qui n'ait un véritable intérêt de vous empêcher de demeurer souverain de tous les Pays-Bas espagnols. La Hollande n'a point de ressource solide contre vous, si la barrière est enlevée; et la chute de la Hollande mettroit toute l'Europe aux fers, car l'Europe ne peut se soutenir contre vous dans aucune guerre sans l'argent de Hollande. D'ailleurs toute l'Allemagne roule sur le commerce des Hollandais. La Hollande est donc le centre et la ressource de la liberté de toute l'Europe. Le cœur est attaqué, si la barrière est perdue. L'Italie même doit compter que la chute de la Hollande seroit la sienne par contre-coup; surtout la puissance espagnole étant actuellement dans vos mains, et vous ouvrant ses États dans toutes les parties du monde. Je ne voudrois donc laisser jamais entrevoir que les Pays-Bas espagnols pussent demeurer à la France, ni par échange, ni par dédommagement. Il faut au contraire montrer sans cesse

que le Roi met toute sa gloire à conserver sans démembrement, sur la tête de son petit-fils, une monarchie qui s'est livrée à lui, et qu'il n'en retiendra jamais, pour quelque cause que ce soit, un pouce de terre. Si on avoit dû prendre ce parti extrême d'un échange, il auroit fallu le prendre tout-à-coup, après les propositions démesurées des Hollandais et l'entrée des Impériaux en Italie, sans leur donner le temps de se reconnoître. Alors il auroit fallu laisser les Espagnols chez eux, et défendre les Pays-Bas aux dépens des Pays-Bas mêmes, en les gouvernant comme on gouverne les provinces de France. Mais ce parti seroit contraire à la gloire du Roi et à la réputation de bonne foi qu'il est si important de rétablir.

2º Je ne voudrois point donner aux Espagnols des amiraux, des ministres, des financiers, ni les gouverner comme des enfans : leur jalousie naturelle n'est point éteinte, et on hasarde terriblement la vie du jeune roi. Les poisons d'Espagne sont bien subtils; il y en a jusque dans les odeurs, et on ne peut se précautionner sur toutes choses. Si par malheur ce jeune prince venoit à mourir avec apparence de poison, on seroit bien embarrassé quand il faudroit y envoyer en sa place M. le duc de Berri; surtout M. le duc de Bourgogne n'ayant point d'enfans. D'un côté, vous hasarderiez toute la postérité du Roi; M. le duc d'Orléans n'a point de fils; la succession d'Espagne reviendroit à l'Archiduc, et peut-être au roi des Romains; la succession de France descendroit à M. le duc. D'un autre côté, les ennemis montreroient à toute l'Europe les deux monarchies prêtes à s'unir sur la tête d'un roi de France, en la

personne de M. le duc de Berri. Si on ne songe point à ce cas-là, on perd de vue le point capital. Ma conclusion est qu'il ne faut pas irriter les Espagnols; qu'on doit craindre leur jalousie très-maligne, et qui sera d'autant plus dangereuse, qu'ils sauront mieux la dissimuler; et qu'on court risque de perdre la maison de France, pour aller trop vite dans le gouvernement de l'Espagne. Je ne voudrois leur donner ni une dame d'honneur, ni d'autres personnes avec des titres : je voudrois seulement leur prêter des gens bien sages, qui les instruiroient et les aideroient sans prendre aucun titre d'honneur ni d'autorité. Par exemple, M. le comte d'Estrées pourroit aider et conseiller ceux qui auroient commandé sur les vaisseaux espagnols, sans avoir le titre de vice-amiral d'Espagne. J'aimerois mieux laisser les choses aller moins bien, et ne les réformer que par des voies insensibles. Ce seroit assez que le roi d'Espagne donnât des ordres bien précis à ceux qui auroient les titres d'autorité, de n'agir jamais que de concert avec les Français qui commanderoient nos troupes auxiliaires. C'est prendre des noms à pure perte, et faire dire par le roi d'Angleterre, que nous voulons tout envahir, et que l'Espagne n'est plus qu'un fantôme dans les mains du roi de France.

3° Je suis bien fâché de ce qu'on a rappelé M. d'Avaux : c'est une hauteur déplacée, et qui n'est point soutenue. Si on l'avoit rappelé pour faire entrer dès le lendemain nos armées en Hollande, ce rappel eût été nécessaire : mais le rappeler pour ne faire rien, c'est montrer de la hauteur et de la foiblesse; c'est menacer du coup sans oser frapper;

c'est accoutumer les Hollandais à ne vous craindre plus, à croire que vous êtes ambitieux sans vigueur, et qu'il n'y a qu'à vous entreprendre, pour vous faire relâcher les Pays-Bas. Peut-être est-il vrai que toutes les négociations sont manifestement inutiles, et qu'il seroit indécent qu'il parût que le Roi s'en laisse amuser. D'ailleurs je conviens qu'il ne falloit pas laisser entrer dans les conférences les ministres de l'Empereur, et par conséquent qu'il falloit couper court : mais on pouvoit défendre à M. d'Avaux de négocier sur ce pied, et le laisser néanmoins à La Haye. Il est naturel que le Roi ait un ambassadeur en Hollande, jusqu'à ce que la rupture de la paix soit authentique; et il n'y avoit aucun inconvénient d'y laisser l'ambassadeur extraordinaire par provision, en l'absence de l'ordinaire, parti pour sa santé. C'est un faux point d'honneur, que de ne vouloir avoir aucun ministre dans un pays malintentionné dont on est mécontent. Il suffisoit de suspendre toute négociation, d'exclure avec fermeté les ministres de Vienne, et de montrer par là qu'on n'étoit pas dupe des négociations : mais l'honneur d'un prince ne consiste point à rappeler son ministre dès qu'il n'est pas content. Quand on ne peut pas négocier, du moins un homme attentif et instruit peut voir, observer, avertir, négocier indirectement et en secret avec des gens qui ont des intérêts opposés à ceux qui prévalent aujourd'hui. Enfin il faut toujours, autant qu'on le peut, avoir un homme prêt à agir en chaque pays. De plus, le roi d'Angleterre peut mourir tout-à-coup, et il peut arriver beaucoup d'autres événemens imprévus; alors il seroit

capital d'avoir sur les lieux un ambassadeur. Pourquoi l'avoir rappelé? le roi d'Angleterre en doit être ravi; car on lui donne un prétexte de dire à son Parlement déjà ébranlé, que la France ne cherche qu'à rompre, et qu'on ne peut avoir rien de sûr avec elle: on le laisse seul et maître de faire ce qu'il voudra sans contradiction. Peut-être même que si dans la suite les mécomptes de l'Empereur, ou les embarras du roi d'Angleterre le réduisent à écouter les républicains de Hollande sur les projets de paix, vous serez bien fâché de n'avoir plus M. d'Avaux sur les lieux, et que vous serez réduit à y envoyer quelqu'un; ce qui sera bien plus indécent que de n'avoir pas rappelé votre ambassadeur, dans un temps où il n'y avoit point encore de rupture. Il faut autant qu'on peut, jusqu'à la dernière extrémité, avoir des ministres dans toutes les cours, et être toujours à portée de négocier d'un quart d'heure à l'autre, lors même qu'on ne négocie pas.

4° Je voudrois, non pas porter les Espagnols comme un petit enfant, mais les mener par la main comme une jeune personne à qui on apprend à marcher. Montrez-leur la véritable situation de leur monarchie; proposez-leur l'alternative, ou de succomber et de vous accabler avec eux, ou bien de régler leurs finances, de discipliner leurs troupes, etc. Montrez-leur que ce n'est que pour leur intérêt que vous résistez au démembrement de leurs États, et que votre véritable intérêt seroit de les laisser un peu démembrer. Demandez-leur des résolutions suivies dans le détail, parce que vous ne voulez ni les abandonner, ni périr inutilement pour eux. Faites

mettre dans les principaux emplois ceux de la nation espagnole qui sont les mieux intentionnés et les plus capables de se former par leur application. Faites-les aider et instruire secrètement, mettant toujours l'honneur et l'autorité de leur côté. Faites que leurs propres conseils décident, ordonnent, exécutent, pour avoir de l'argent, des troupes, des munitions, etc. En un mot, ne gouvernez rien immédiatement; mais mettez-les dans la nécessité de gouverner régulièrement, suivant les projets concertés avec vous. Enfin, faites que le roi d'Espagne prenne peu à peu l'autorité qui lui convient, et qu'il décide lui-même dans les points essentiels. La plupart des ministres du Conseil d'Espagne, qui ont ou espèrent des bienfaits, opineront suivant sa décision: ils seront moins jaloux des projets qu'ils auront adoptés, et qui auront passé par le canal de leurs conseils ordinaires. Les ministres de France ne sauroient avoir trop en vue ce tour de modestie, de déférence et de retenue, pour ne mépriser point ouvertement le gouvernement espagnol. Je ne prétends pas néanmoins exclure nos généraux qui commandent en Italie et dans les Pays-Bas; nous ne pouvons y avoir des troupes sans généraux : mais on doit garder des ménagemens infinis, pour s'y borner à la fonction de troupes auxiliaires, et à cacher même l'autorité que le Roi a sur les généraux ou gouverneurs d'Espagne. Il suffit, comme je l'ai déjà remarqué, que les généraux espagnols aient un ordre secret de ne faire jamais rien qu'avec l'avis des généraux français. Il sera difficile de modérer les Français, qui s'impatientent sans cesse, et qui parlent

avec le dernier mépris, tant sur l'imbécillité des Espagnols, que sur la mauvaise intention des Flamands et des Italiens. Ce qui est certain, c'est que tous les Pays-Bas étoient charmés quand ils virent un prince de France appelé à être leur roi, et que maintenant ils sont au désespoir de le voir régner. Il faut que cette haine soit bien violente, puisqu'elle a prévalu sur celle qu'ils ont naturellement très-forte pour les Hollandais. L'embarras est que d'un côté on a besoin d'adoucir les peuples, et que d'un autre côté la France s'épuisera, si elle n'engage les Espagnols à tirer de leurs États attaqués de quoi les défendre.

5o Si nous n'avons pas de quoi durer long-temps dans cette situation violente, nos ennemis ont encore moins de quoi durer, pourvu que nous ne les laissions prendre aucun quartier d'hiver sur les États d'Espagne. L'Empereur n'a point d'argent pour soutenir les frais de cette guerre. Si vous l'empêchez de prendre des quartiers d'hiver dans le Milanais, il faudra que son armée retourne dans ses propres États, ou qu'elle passe l'hiver dans ceux des princes d'Italie. Si elle demeure chez les princes d'Italie, elle les désolera, et toute l'Italie tournera sa haine contre les Allemands : vous verrez bientôt changer la situation des esprits en Italie. Si elle repasse en Allemagne, l'Empereur sentira combien cette guerre lui seroit ruineuse, et s'en rebutera aussitôt. Les Hollandais ont tout à craindre pour leur commerce, sans lequel ils ne peuvent soutenir la guerre, ni par terre ni par mer. Ils doivent craindre que les Français ne se mettent en leur place pour la part qu'ils avoient au commerce de la monarchie espagnole.

Ils n'ont aucun port sur la mer Méditerranée; ils auront de la peine à en avoir quelqu'un d'assuré sur la côte d'Afrique. La guerre, qu'ils font uniquement pour leur barrière, met nos troupes dans la barrière même, nous accoutume à la posséder, et expose leur pays à une subite invasion. D'ailleurs le roi d'Angleterre peut mourir tous les jours. S'il mouroit pendant la paix, ils rentreroient en liberté; la république pourroit n'avoir plus de stathouder. Si, au contraire, il meurt pendant que la Hollande est pleine de troupes étrangères, la république demeurera à jamais opprimée par un successeur, qui se trouvera armé, et comme en possession au milieu du pays. L'Angleterre n'a rien à gagner dans la guerre, et elle peut beaucoup perdre, tant pour son commerce au dehors, que pour son abondance propre au dedans, si elle est réduite à fournir beaucoup d'hommes et d'argent. Elle doit même craindre que, si le Roi faisoit de nouveau la conquête de la Hollande, il ne voulût ensuite mettre sur le trône de son père le prince de Galles, qui auroit un parti dans leur île. Ces trois puissances, savoir, l'Empereur, la Hollande et l'Angleterre, ont des intérêts très-pressans de craindre une longue guerre, et ne sauroient la soutenir. Les Hollandais mêmes manquent de terrain pour tant de troupes qu'ils ont chez eux : il faudra qu'ils tirent de loin toute leur subsistance pendant les hivers, ou qu'ils les renvoient alors en Allemagne, et s'exposent à une subite invasion. Le roi d'Angleterre, qui avoit tant de fortes raisons à vaincre pour persuader contre nous l'Angleterre et la Hollande, n'aura pas manqué de se servir du départ de M. d'A-

vaux, comme d'un coup décisif qui met la Hollande et l'Angleterre dans la nécessité de hasarder tout. En voilà peut-être assez pour achever d'embarquer les Anglais, qui étoient encore en suspens. Le capital, pour ce reste d'année, est d'empêcher les Impériaux d'hiverner dans le Milanais. A l'égard des Hollandais, la France s'obstine à croire qu'ils veulent nous attaquer, et on leur fait accroire, quoiqu'on ne le croie pas, que nous voulons les attaquer; mais, dans le fond, je ne saurois m'imaginer qu'ils veuillent commencer la guerre cette année. On l'embarque de part et d'autre, à force de la trop supposer. Si le roi d'Angleterre veut la guerre autant qu'on l'assure, il est fort heureux de ce que nous le secondons si bien pour persuader aux Anglais et aux Hollandais que nous voulons garder la barrière, et de ce que ces deux nations nous croient plus ambitieux que nous ne sommes : il est heureux aussi, de ce que l'alarme que nous prenons nous fait faire des démarches qui épouvantent ces deux nations. Cette alarme vaine et réciproque ouvre à ce roi le chemin à la guerre qu'il cherche, et qui lui étoit bouché de toutes parts.

6o Il y a une autre chose à laquelle il est essentiel de veiller, c'est la neutralité des princes d'Allemagne. Si on n'y prend garde, la Hollande jointe à l'Empereur les entraînera. Les princes neutres empêchent volontiers la guerre : mais, si elle commence malgré eux, ils ne voudront point laisser les Hollandais périr, ni même voir la barrière rompue; alors ils seront insensiblement engagés à nous craindre et à nous réprimer. Il faudroit leur faire entendre que

c'est par là que le roi d'Angleterre veut les prendre; et on doit ne les perdre jamais de vue. D'ailleurs si l'Empereur remportoit quelque avantage considérable en Italie, il feroit d'abord la loi aux princes médiocres; et étant appuyé des autres princes de l'Empire, qui sont du parti du roi d'Angleterre, il pourroit intimider les neutres et les entraîner. L'Italie est le côté le plus délicat : il ne faut rien épargner pour boucher le chemin aux Impériaux. Mais, à l'égard des puissances neutres, il faut prodiguer l'argent, pour ainsi dire, afin de les tenir dans notre main; car il n'y a aucune somme à laquelle il faille se borner, afin de rendre leur parti si puissant, qu'ils lient les mains à l'Empereur et au roi d'Angleterre. Quelque dépense immense que vous fassiez une ou deux années, ce n'est rien pour éviter une guerre de dix ans; c'est mettre de l'argent à usure, pourvu que vous réduisiez les ennemis à la paix. Il ne faut même donner de l'argent qu'aux deux ou trois principales têtes.

Le plus grand de tous les inconvéniens, que j'ai réservé pour la fin, est cette alternative : d'un côté, si nous ne commençons pas la guerre dans les Pays-Bas et sur le Rhin, le roi d'Angleterre aura tout le loisir de se fortifier, de faire des alliances, de montrer notre foiblesse, après que nous avons rappelé M. d'Avaux, etc.; l'Empereur aura aussi le temps d'entraîner les princes, de les intimider, et de se prévaloir de ce que nous ferons moins de bruit et de mal que lui : la plupart des petits princes foibles sont pour celui qu'ils craignent le plus. De notre côté, nous aurons fait toute la dépense de la

guerre sans en tirer le fruit, et sans nous prévaloir de l'avantage de l'étouffer dès sa naissance par la supériorité que nous avons. Le royaume s'épuise; on se lassera; et si peu que l'Empereur puisse soulager ses finances par quelque subsistance de ses troupes en Italie, nous pourrons bien par lassitude nous laisser arracher quelque morceau, comme les Pays-Bas espagnols. Si, au contraire, nous commençons la guerre, en voilà assez pour faire accorder au roi d'Angleterre, par son Parlement, tout ce qu'il demandera. Les républicains de Hollande n'auront plus de ressource. Tout le Nord aura intérêt de nous arrêter. Les Allemands neutres seront dans une espèce de nécessité de se tourner contre nous, qui aurons rompu la paix; et on nous rendra plus odieux que jamais.

Le milieu entre ces deux extrémités seroit, ce me semble, de se borner jusqu'au printemps à chasser les Impériaux du voisinage du Milanais, et à les réduire à ne pouvoir subsister en Italie, qu'en ravageant et en ruinant tous les États voisins, afin que tout le monde se tourne contre eux. Si on pouvoit les battre et les chasser, ce seroit encore bien mieux; mais si on les laisse hiverner dans le Milanais, ou dans le Mantouan, etc., vous empirez beaucoup votre condition, et cette guerre vous ruine.

Pour l'Allemagne, je ne voudrois y avoir un corps de troupes que pour la défensive, et avec attention pour soutenir les puissances neutres jusqu'au printemps. Pendant ce temps-là, je ne cesserois de faire entendre dans toute l'Europe que je suis prêt à retirer toutes mes troupes des Pays-Bas espagnols, et

même à les réduire sur le pied des grandes réformes faites depuis la paix de Riswick, dès que la Hollande voudra de son côté désarmer, et renoncer à toute ligue avec l'Empereur par un traité dont elle donnera de bons garans.

Quand je propose de faire cette offre, je crois qu'elle n'est en rien hasardeuse, pourvu qu'on y joigne les choses suivantes :

1° Je suppose que le roi d'Espagne pourroit avoir dans les Pays-Bas trente mille hommes, tant d'Espagnols et de Wallons à sa solde, sur les finances bien ménagées qu'il peut tirer du pays même, que de Suisses catholiques, dont le Roi notre maître pourroit en partie payer secrètement la solde, à la décharge de Sa Majesté Catholique, si l'Espagne n'en pouvoit porter toute la dépense. Cette libéralité secrète du Roi pour soutenir son petit-fils coûteroit peu à la France, et lui épargneroit une guerre ruineuse. On pourroit d'autant plus plausiblement mettre dans les Pays-Bas des troupes suisses payées par le roi d'Espagne, et au paiement desquelles nous contribuerions en secret, que les Cantons pourroient être les médiateurs entre les Hollandais et nous, et se rendre garans de l'évacuation à faire par les Français, et des autres conditions du traité où ils seroient médiateurs.

2° Je suppose que trente mille hommes d'Espagnols, de Wallons et de Suisses catholiques seroient suffisans pour la sûreté des Pays-Bas espagnols, pendant que la Hollande désarmeroit de son côté, comme après le traité de Riswick, et renverroit ses alliés en Allemagne. Le Parlement d'Angleterre

verroit

verroit alors clairement notre droite intention, et seroit en état de répondre à toutes les fausses raisons de son roi. Peut-être que les républicains de Hollande auroient plus de force, si le Parlement d'Angleterre résistoit en cette occasion au roi Guillaume. Les Allemands neutres, et tout le Nord, ne pourroient plus douter de notre sincérité pour la paix; l'Italie même verroit notre sincère modération.

3o Je suppose aussi que ce qui nous resteroit de troupes, sur le pied même des réformes très-grandes faites depuis la paix de Riswick, seroient suffisantes pour défendre le Milanais, conjointement avec les Espagnols naturels, contre les seuls Impériaux, quand nous n'aurions plus rien à craindre de la Hollande ni de l'Angleterre. Naples, Sicile, Cadix, l'Amérique seroient en sûreté; toute la guerre se réduiroit à un petit coin de l'Italie, où les troupes des deux rois vivroient avec ordre sur le pays. Les Impériaux seroient alors contraints, ou de ravager tous les Etats voisins des princes d'Italie, et de les irriter jusqu'à les mettre sous notre protection, ou de s'en retourner hiverner chez eux. Ni l'un ni l'autre ne seroit soutenable, et l'Empereur abandonné ne pourroit continuer une telle guerre.

4o Je voudrois offrir d'exécuter cette évacuation sans aucun retardement, aux conditions ci-dessus marquées; mais après avoir rappelé M. d'Avaux, je ne voudrois point envoyer un ministre en Hollande, ni renouer une négociation en forme. Je suppose que M. d'Avaux conserve un commerce de lettres avec le Pensionnaire d'un côté, et de l'autre avec les principaux républicains. On pourroit en même temps

répandre cette offre chez les puissances neutres, et la faire écrire en Angleterre comme une nouvelle. Enfin, on pourroit faire imprimer une lettre sous le nom de quelque politique étranger, qui feroit de bonnes réflexions là-dessus. Mais j'attendrois les Hollandais, sans faire jamais un seul pas vers eux. Nos ennemis espèrent toujours que nous entrerons enfin dans quelque négociation pour céder quelque chose; il est capital de leur ôter cette espérance, qui embarque insensiblement la guerre. Dès que vous entrerez en négociation, ils espéreront tout de votre lassitude; et la moindre offre leur persuadera qu'il n'y a qu'à vous lasser encore davantage, pour vous mener insensiblement encore plus loin. Il est capital de couper jusqu'à la racine de cette espérance; mais on n'en viendra à bout que par une conduite ferme, uniforme et vigoureuse. Je consentirois seulement, à toute extrémité, quand les Hollandais viendroient à Paris renouer les négociations, que le roi d'Espagne fît avec eux un échange de la Gueldre espagnole pour Mastricht. Cet échange leur seroit commode, leur donneroit une petite satisfaction : ce ne seroit point un démembrement de la monarchie espagnole, et l'honneur du Roi n'en souffriroit rien.

5° Je voudrois, dès à présent, ne laisser dans la frontière des Pays-Bas espagnols, que la quantité de troupes nécessaires pour la pure défensive par proportion à celles des Hollandais, et déclarer qu'on les diminuera à proportion de ce qu'ils diminueront les leurs. Je ne puis m'empêcher de dire que M. le maréchal de Boufflers, qui est inépuisable en précautions superflues, cause au Roi une dépense ex-

cessive pour la défense d'une frontière que les Hollandais n'ont jamais songé sérieusement à attaquer cette année, et qu'ils ne songeront peut-être pas davantage à attaquer la prochaine, si vous ne les y réduisez point. Il vous convient d'y tenir tout le moins de troupes qu'il se pourra, et d'en rappeler la plupart des officiers généraux, dont la présence ne sert qu'à donner des ombrages aux Hollandais.

6° Je voudrois qu'on rappelât la plus grande quantité de nos troupes que l'on pourroit, dans les places des Pays-Bas français. La guerre a ruiné en ce pays tout autre commerce que celui qui vient de la subsistance des troupes. Il n'y a que le côté de Dunkerque, Ipres et Lille, que le voisinage de la mer favorise du commerce : tout le reste du pays est misérable, dès que les troupes n'y sont plus. Il faudroit donc, ce me semble, remplir de troupes toutes les places des Pays-Bas français. Cette démarche soutiendroit votre propre pays, dont vous aurez grand besoin en cas de guerre, et en même temps conviendroit à vos offres d'évacuation. Les troupes qui hiverneroient à Tournai, à Condé, à Valenciennes, à Cambrai, etc. seroient encore plus à portée d'aller secourir la frontière des Pays-Bas espagnols, que les troupes alliées des Hollandais ne seront à portée de les secourir quand elles seront dans leurs quartiers d'hiver d'Allemagne. Les précautions excessives nuisent beaucoup.

7° Je retirerois le plus que je pourrois des Pays-Bas espagnols les troupes françaises, et j'y mettrois le plus que je pourrois des Suisses catholiques. Le Roi pourroit même vendre ces troupes étrangères à

son petit-fils, et lui faire crédit pour le prix. Insensiblement l'évacuation se trouveroit faite, soit qu'elle fût acceptée, soit qu'elle ne le fût pas. L'effectif seroit que les Pays-Bas espagnols seroient suffisamment gardés par des troupes wallonnes et suisses, avec peu ou point de françaises, que les sujets d'ombrage cesseroient, et que les prétextes seroient ôtés au roi d'Angleterre; au lieu que si vous laissez en ce pays-là pendant l'hiver un grand corps d'armée française, vous ruinez votre propre Pays-Bas, vous confirmez tous les raisonnemens de votre ennemi, et vous mettez l'Angleterre et la Hollande dans la nécessité d'armer puissamment pendant l'hiver, pour vous égaler en troupes au printemps. Ainsi, pendant que vous vous plaignez qu'on veut vous faire la guerre, c'est vous qui forcez les autres à armer, et qui par contre-coup vous imposez la nécessité d'augmenter encore vos troupes. L'expérience doit nous ouvrir les yeux. La prodigieuse dépense que M. le maréchal de Boufflers a fait faire au Roi cette année dans les Pays-Bas espagnols est à pure perte; la moitié des troupes qui y sont suffisoit pour la défensive à laquelle on s'est borné. La vérité est que les Hollandais étoient foibles, mal préparés, hors d'état et sans volonté d'entreprendre. Cette grande puissance, que le Roi a mise avec tant de frais en ce pays-là, n'a servi qu'à confirmer les discours du roi d'Angleterre, qu'à alarmer tous nos voisins, et qu'à nous consumer par avance. On n'a eu ni le mérite de la modération en se tenant dans une simple défensive avec les troupes précisément nécessaires, ni le fruit de l'offensive en nous prévalant de notre supériorité. Si on avoit en-

voyé en Italie tout ce que nous avons eu de troupes superflues dans lès Pays-Bas, nous y aurions eu deux armées poûr envelopper celle du prince Eugène et pour décider l'affaire dès les premiers mois.

8° Il faut faire sentir à toutes les puissances de l'Europe la hauteur démesurée du Conseil de l'Empereur, qui veut que la cause de sa maison soit traitée comme si elle étoit celle de l'Empire, et qui veut mettre au ban de l'Empire les princes qui suivent librement leurs alliances dans une querelle où l'Empire ne se déclare point. Cette hauteur doit alarmer tous les Italiens, et réunir de plus en plus tous les Allemands neutres.

9° Le parti de céder les Pays-Bas espagnols à l'Archiduc seroit honteux, et flétriroit le plus bel endroit du règne du Roi. L'Empereur a raison de vouloir se rendre le maître de la barrière et le protecteur de la Hollande : par là, il se rend insensiblement le maître de l'Allemagne, et se met à la tête de toute l'Europe contre la maison de France. La Hollande dépendra de lui, dès qu'il tiendra la barrière. Étant le protecteur de la Hollande, il aura toujours de l'argent ; ce qui est la seule chose qui lui manque. Avec de l'argent et avec le secours des Hollandais, il attachera à son parti la plupart des princes de l'Empire. Nous avons un intérêt capital de ne lui donner pas cet avantage. D'ailleurs, il paroîtroit une foiblesse indigne d'un aussi grand prince que le Roi, d'abandonner, contre l'intérêt de son petit-fils et contre le sien, une si belle partie de ses États, qui est si importante pour tenir toute l'Europe en bride. Tant que les deux rois unis auront la barrière dans

leurs mains, la Hollande sera réduite à n'oser rien entreprendre contre eux avec l'Empereur, ni avec l'Angleterre. On le voit par l'exemple de ce qui arrive aujourd'hui. Le roi d'Espagne n'est point encore paisible possesseur de ses couronnes. Ses ennemis ont un prétexte plausible pour se liguer contre lui. Il y a en Angleterre un roi qui est tout ensemble maître absolu de la Hollande, ennemi juré de la maison de France, et accrédité pour animer une puissante ligue. Voilà des choses qu'on ne reverra jamais rassemblées. Cependant les Hollandais tremblent, et sont au désespoir d'être contraints à rompre la paix : jugez s'ils oseront vous faire la guerre, quand le roi d'Angleterre sera mort, et que toute l'Europe aura reconnu le roi d'Espagne. Quand vous tiendrez la Hollande en respect, il n'y aura rien dans l'Europe qui ose vous traverser ; car la Hollande est la ressource essentielle de toutes les ligues qui peuvent se former contre vous. Il est donc capital de conserver la barrière dans les mains du roi d'Espagne ; d'ailleurs elle lui appartient légitimement. Enfin, rien ne vous réduit à la céder. Demeurez sur la pure défensive par des troupes wallonnes et suisses dans le Pays-Bas ; tournez toutes vos forces vers l'Italie pour y accabler les Impériaux. N'obligez point vos ennemis à augmenter leurs troupes en augmentant les vôtres ; et n'augmentez les vôtres qu'à mesure que vous saurez qu'ils font certainement des augmentations assez grandes pour vous jeter dans cette absolue nécessité. Vos levées seront toujours plus promptes que les leurs. Si on vous attaque dans les Pays-Bas, attaquez alors à votre tour avec la der-

nière vigueur et sans ménagement. En ce cas-là, il faudra bien prendre garde de ne donner point de combat sans en tirer aussitôt le fruit par quelque solide conquête, et sans tâcher de déshonorer le roi d'Angleterre aux yeux de tous ses alliés, en le poussant à bout après l'avoir battu. Enfin, il faut convaincre au plus tôt les étrangers que nous sommes tout le contraire de ce qu'ils s'imaginent. Ils prétendent que nous sommes maintenant timides et sans vigueur, mais toujours ambitieux; ne pouvant nous résoudre à rendre la barrière, et la voulant garder pour nous; ne sachant ni faire la guerre, ni conclure une paix sincère et constante. Il faut montrer tout au contraire que nous savons, quoique très-supérieurs, nous abstenir de commencer la guerre; que nous savons ôter tous les sujets d'ombrage; que nous savons décider vigoureusement l'affaire d'Italie; et que nous ne serons pas moins redoutables dans les Pays-Bas, si on nous force à y attaquer nos ennemis; que nous ne céderons jamais un pouce de terre; que nous voulons tout pour l'Espagne, et rien sous aucun prétexte pour nous. Ce parti est le plus noble, le plus propre à combler le Roi de gloire, le plus juste, le plus chrétien, le plus sûr, le plus capable de mettre toutes les puissances neutres dans nos intérêts, le plus convenable pour procurer une bonne paix. Si on se laisse entamer pour des cessions de pays, on nous mènera de proche en proche jusqu'aux partis les plus honteux : nous aurons perdu tout le mérite de soutenir avec vigueur et désintéressement un parti juste.

Au reste, quand j'ai parlé de donner de l'argent

aux puissances neutres, et d'en donner même avec profusion, je n'ai pas prétendu qu'il fallût le faire qu'à la dernière extrémité. Je sais qu'on peut tomber de ce côté-là dans trois inconvéniens terribles. 1° Il ne sort déjà que trop d'argent du royaume; les saignées promptes épuisent bien plus que celles qui se font peu à peu; de l'argent envoyé en Suède, au fond de l'Allemagne, etc., ne revient pas même comme celui de nos armées voisines de nos frontières. 2° Les princes qu'on paie en donnent l'exemple à d'autres qui veulent aussi être payés; faute de quoi, ils se détachent : et on ne peut les payer tous. 3° Plus on les paie, plus ils veulent faire durer la guerre pour faire durer leurs profits; et vous demeurez ruiné. Il faut donc ne donner qu'à ceux d'entre les princes qui décident, et qui font la loi aux autres; il ne faut leur donner que dans un grand secret; il ne faut leur donner que quand on ne peut plus les retenir par aucune autre considération d'espérance ou de crainte, enfin quand vous voyez démonstrativement qu'une grosse somme que vous donnerez achèvera d'emporter si absolument la balance, que l'Empereur et le roi d'Angleterre seront dans une entière impuissance de faire la guerre, parce qu'alors vous ne donnez que pour un temps très-court, et que la paix, infailliblement prochaine, finira cette dépense.

J'ai oublié de dire qu'il faut tirer parti du roi d'Espagne autant qu'on pourra, et faire passer par lui, pour lui faire honneur, tout ce qu'il y aura de plus solide. Il faut que ce soit lui qui décide, et non pas le Roi notre maître qui paroisse décider; encore même faut-il instruire tellement le roi d'Espagne,

qu'il sache persuader son Conseil, et lui faire adopter les résolutions par des manières douces, engageantes, par des bienfaits, et par des raisons de l'intérêt véritable de la monarchie. Pour les réformes à faire, il faut les faire modérément, peu à peu, et se servir toujours de l'intérêt général du peuple contre l'avidité odieuse de quelques particuliers; encore même faut-il tâcher de consoler les particuliers par quelque adoucissement.

II.

Fragment d'un Mémoire sur la campagne de 1702 (*).

4° Si ce voyage d'Italie réussissoit mal, les grands malheurs qui peuvent arriver seroient presque sans ressource. Après une bataille perdue, tous les princes et tous les peuples seroient contre lui : il ne trouveroit peut-être pas de quoi se sauver, au travers de tant de pays devenus ennemis, pour revenir en France ou en Espagne.

5° M. le duc de Savoie, qui est son beau-père, ne manquera pas de se prévaloir de sa bonté, de sa sincérité, de sa facilité, de son défaut d'expérience, pour le gouverner, pour le pénétrer, pour le mener à son but, peut-être même pour lui tendre des piéges, dont il espérera de profiter avec beaucoup de malignité et d'ambition. Vous savez qu'il auroit intérêt de voir tomber toutes les têtes qui sont entre lui et la succession d'Espagne ; de plus, il lui convient de brouiller les affaires d'Italie, de nous lasser, de nous réduire à quelque partage où il recueille quelque débris.

6° Je connois l'ardeur du jeune Roi : il est capable de s'exposer sans mesure, de ne voir plus devant

(*) On a vu dans l'*Avertissement*, (n. 3.) que le commencement de ce *Mémoire* est perdu. Il fut rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le Roi d'Espagne devoit passer en Italie, pour y commander les armées, et avant que Victor-Amédé, duc de Savoie, se fût déclaré contre la France.

lui, et de hasarder tout, quoi qu'on puisse lui dire, dès qu'il sera embarqué et échauffé dans une occasion. Jugez combien il sera facile à des gens malins et artificieux de le pousser, pour le faire périr.

7° Je ne vois rien qui puisse être auprès de lui avec assez de force de tête et d'autorité, pour pouvoir répondre de ces grands événemens. Les meilleures têtes y sont bien embarrassées; que feront celles dont nous connoissons les talens?

Malgré tous ces inconvéniens, je souhaiterois fort que le jeune Roi passât en Italie; mais j'y mettrois diverses conditions.

1° Je voudrois être bien sûr d'un fort grand corps de troupes; c'est à quoi j'entends dire qu'on a pourvu: mais je voudrois être bien assuré que l'argent ne manquera point de ce côté-là; car le défaut d'argent en Italie décréditeroit entièrement vos affaires, et pourroit faire débander une armée éloignée; auquel cas il n'y auroit aucun malheur qui ne pût arriver.

2° Je voudrois avoir en Italie un général de tête, et qui sut, outre la guerre, la situation générale de l'Europe, pour pouvoir être l'ame des Conseils du jeune Roi dans certaines occasions importantes, où l'on n'aura peut-être pas le temps de consulter le Roi notre maître.

3° Je voudrois que ce général fût tellement autorisé, que toute l'armée sût qu'il a la confiance entière, et qu'après sa décision, il n'y aura qu'à obéir et qu'à tâcher de faire réussir ses ordres. Autrement il sera exposé aux cabales, aux intrigues, aux dépêches des officiers généraux qui auront des appuis à la Cour, et qui espéreront de le traverser.

4° Je voudrois que M. le duc de Savoie, ni M. de Vaudemont n'eussent aucune autorité qui pût traverser notre général. M. le duc de Savoie doit avoir les honneurs de généralissime sous le roi d'Espagne; à la bonne heure, puisque cela est fait : mais il faudroit, si je ne me trompe, qu'il sût que la décision effective doit venir du Conseil secret que le Roi donnera au roi d'Espagne, et qu'il ne prétendît jamais décider. Il faudroit aussi se servir de la supériorité du roi d'Espagne, pour trancher les difficultés que feroit M. de Savoie : le roi d'Espagne n'auroit qu'à l'écouter, et qu'à conclure suivant l'avis de son vrai Conseil.

5° On peut mettre plusieurs personnes dans ce Conseil ; mais il faut une voix décisive : autrement vous laisseriez le jeune Roi irrésolu, et exposé aux divers partis ; ce qui ruineroit sa réputation et ses affaires.

6° Je croirois qu'à tout prendre, M. le prince de Conti seroit bon sous le jeune Roi, en lui donnant un maréchal de France pour le conseil. Je ne sais point quelles fautes peut avoir commises M. le maréchal de Catinat; mais en général il a plus d'expérience et plus d'esprit que les autres. Selon toutes les apparences, il seroit bien d'accord avec M. le prince de Conti. Ces deux hommes étant unis régleroient tout, et le jeune Roi pourroit se confier à eux. M. de Savoie et M. de Vaudemont n'auroient que l'autorité qu'on ne peut leur refuser : on garderoit toutes les bienséances.

7° Je voudrois prendre des mesures justes pour garder les côtes d'Espagne en l'absence du Roi, et

pour se prémunir du côté du Portugal, où il pourroit y avoir des changemens et des surprises. Le roi de Portugal est vieux ; il peut mourir : il peut arriver bien des choses. Enfin, je suppose qu'on aura égard à la disposition des peuples, pour ne rien hasarder par rapport au cœur de l'Espagne : les prêtres et les moines y peuvent conduire bien des intrigues souterraines.

8° Il faut bien prendre garde aux gens qui seront auprès du roi d'Espagne. J'ai ouï dire beaucoup de bien de M. de Marsin ; mais il passe pour très-vif, et pour homme qui parle beaucoup ; M. de Louville est vif aussi. Il est à craindre que ceux qui ont le secret ne se brouillent, et ne donnent des scènes. Peut-être pourrez-vous contribuer à entretenir l'union et à prévenir les mésintelligences. C'est un service capital.

Selon les apparences, M. le maréchal de Boufflers ne pourra pas soutenir les fatigues de la guerre, si elle commence en ce pays ; il faudroit avoir en vue quelqu'un pour le remplacer.

Si le roi des Romains venoit vers le Rhin, vous auriez besoin d'un général de ce côté-là. D'ailleurs M. le duc de Bourgogne ne peut demeurer avec bienséance à Versailles, pendant que son frère cadet sera en Italie, supposé que la guerre commence en Flandre et en Allemagne. Il faut un bon général sous lui : où le prendrez-vous ? Si le roi des Romains vient sur le Rhin, c'est là que M. le duc de Bourgogne doit aller : il est capital de lui donner un homme de tête et d'expérience. Quand même le roi des Romains ne viendroit pas, il n'est point permis de laisser

M. le duc de Bourgogne à Versailles. Si le roi d'Angleterre vient porter la guerre dans les Pays-Bas, M. le duc de Bourgogne seroit bien tristement, et peu en sûreté pour le succès d'une campagne vive, s'il n'avoit que M. le maréchal de Boufflers. On comptera peut-être sur M. le duc de Harcourt pour la Flandre ou pour l'Italie; mais songez, s'il vous plaît, qu'un convalescent, qui reprend ses forces à Versailles, peut retomber bien vite à l'armée. Alors le roi d'Espagne ou M. le duc de Bourgogne se trouveroit sans conseil dans des conjonctures hasardeuses : ainsi je trouve que le plus grand embarras est celui d'avoir de bons généraux auprès de ces jeunes princes. Dans une telle disette de sujets, M. le maréchal de Catinat ne doit pas être laissé en arrière. Quand même il auroit fait bien des fautes (ce que je ne sais pas), il faudroit en juger par comparaison aux autres, et malheureusement il ne sera toujours que trop estimable par cet endroit-là.

On pourroit envoyer M. de Vendôme sur le Rhin, si le roi des Romains n'y vient pas : mais je ne voudrois mettre M. de Vendôme ni avec le roi d'Espagne, ni avec M. le duc de Bourgogne. Outre qu'il est trop dangereux sur les mœurs et sur la religion, de plus c'est un esprit roide, opiniâtre et hasardeux. J'aimerois mieux envoyer en Italie, avec le roi d'Espagne, M. le prince de Conti; et MM. le duc d'Orléans et le Duc avec M. le duc de Bourgogne : mais il leur faudroit une tête de quelque maréchal de France. Je crains bien qu'on ne hasarde tout, plutôt que de contrister MM. les maréchaux de Villeroi et de Boufflers. Je vois d'ailleurs que vous n'avez rien

de meilleur dans leur rang pour les armées de Flandre et d'Italie, si on veut absolument ne se point servir de M. le maréchal de Catinat. M. le maréchal de Choiseul n'a point, si je ne me trompe, la force dont on a besoin. Il ne faut songer à aucun des autres. M. de Harcourt même, qu'on croit habile, et que toutes les troupes estiment, n'a jamais rien conduit de difficile en grand : on ne sait point encore ce qu'il feroit pendant une campagne vive, avec soixante mille hommes à mener. M. de Vendôme, d'un côté où il n'y auroit ni le roi d'Espagne, ni M. le duc de Bourgogne, seroit bon. M. le prince de Conti, et M. de Catinat seroient bien d'un autre côté, avec le roi d'Espagne : mais je ne vois personne pour mettre avec M. le duc de Bourgogne, qui est néanmoins la plus précieuse personne, tant pour la vie que pour la réputation. On pourroit toujours y envoyer M. de Harcourt, M. Rose, et les autres meilleurs officiers que vous connoissez et que j'ignore : mais je voudrois une tête ferme et expérimentée. Il faut même bien prendre garde aux gens de confiance qu'on mettra auprès de ce prince, afin qu'il les consulte; car il faut éviter tout ce qui pourroit retomber sur le prince même, et lui faire tort dans le public. Une mauvaise campagne donneroit beaucoup de prévention contre lui : mais Dieu en aura soin.

Il faut aussi prendre de grandes précautions contre le poison et contre les trahisons d'Italie, par rapport à la personne du roi d'Espagne. M. de Savoie même auroit beaucoup à espérer, s'il venoit à mourir. Je n'ai garde de vouloir donner des soupçons là-dessus : mais en général, cette vue ne me paroît pas à mé-

priser. On dit qu'il passera à Rome : a-t-on bien prévu et bien réglé le cerémonial ? Le moindre mécompte commettroit beaucoup ; et le moindre chagrin donné à cette Cour y gâteroit les affaires. Si le roi d'Espagne va là, il faut qu'il y soit bien réservé ; car ces gens-là le tâteront pour le pénétrer.

Si on ne veut point renvoyer M. de Catinat en Italie, on pourroit le mettre auprès de M. le duc de Bourgogne.

Vous savez, mon bon duc, combien la dernière guerre me faisoit de peine ; ce n'étoit que pour le salut du Roi, à cause des conquêtes passées. Ces difficultés sont finies : la facilité avec laquelle le Roi a cédé des places a été critiquée ; et c'est néanmoins l'action la plus louable de sa vie. La cause qu'il soutient maintenant est évidemment toute juste : je me sens le cœur à l'aise là-dessus. Tout dépendra de l'argent, des généraux et des conseils. Il faut des conseils vigoureux : on pourroit, à force de vouloir éviter la guerre, la faire venir. Les étrangers croient que la France est toujours haute et avide, mais qu'elle veut du repos, et qu'elle a perdu son ancienne vivacité. Il faut les détromper, faute de quoi le roi Guillaume embarquera tous les autres, en leur faisant espérer que vous reculerez toujours.

Pour l'argent, il faudroit s'assurer du véritable état des affaires, et n'être pas, comme dans la dernière guerre, à la merci d'un seul homme, qui disoit toujours que tout étoit perdu, et qui ne faisoit vivre au jour la journée, qu'en disant que c'étoit par miracle. Enfin, on a peu à choisir pour les généraux. Ceux qu'on a en main ont un génie et une réputa-

tion

tion médiocre dans les troupes. Ils seront encore moins forts, s'ils dépendent sans cesse des décisions qui viendront de loin. Les généraux ennemis sont plus éveillés et plus en autorité. Je dis tout ceci comme un homme qui marche à tâtons, ignorant presque tout ce qu'il faudroit savoir de l'état présent. Je prie Dieu qu'il soit lui seul toute votre lumière. Il sait, mon bon duc, avec quel zèle et quelle reconnoissance je vous suis dévoué. Je vous conjure de ménager bien votre santé, et celle de M. le duc de Beauvilliers. Ne vous chargez point de travail outré, ni même de détails pénibles, qui vous ôtent les heures de relâchement d'esprit et de gaîté, faute desquelles vous retomberez dans une tristesse qui réveillera tous vos maux.

III.

MÉMOIRE

Sur la situation déplorable de la France en 1710.

Je ne connois pas assez toute l'étendue des affaires générales pour me mêler de juger des périls et des ressources de la France, ni par conséquent pour savoir jusqu'où l'on devroit aller pour acheter la paix.

Peut-être que le changement fait dans le ministère remédiera à nos maux. Peut-être que le renouvellement des monnoies fera supprimer les billets de monnoie, et rétablira le crédit. Peut-être qu'une abondante moisson viendra, après la stérilité, faciliter la subsistance de nos troupes. Peut-être qu'un général d'armée relèvera la discipline militaire, et rabaissera par quelque victoire la fierté des ennemis.

Pour juger des partis à prendre, il faudroit embrasser dans un examen général toutes les différentes parties du gouvernement, tout l'argent du royaume, toutes les dettes du Roi, les causes de la chute du crédit, les sources du commerce, l'état des revenus royaux, le nombre des peuples non nécessaires au labourage et aux arts dont on ne peut se passer, les moyens de faire les recrues, l'état des officiers qu'on ne paie point, celui des marchands qui leur ont prêté pour leurs troupes, le degré d'épuisement de chaque province, et la disposition où les esprits y

sont, l'état de chaque place de toutes nos frontières, tant pour les fortifications, que pour les munitions nécessaires en cas de siége, l'état de notre marine, et de nos côtes exposées à une descente, les intérêts, les ressources et les dispositions de chaque Cour étrangère, enfin les forces réelles des armées ennemies, le vrai esprit de leurs généraux, et les desseins formés dans leurs Conseils.

Comme chacun de nos ministres traite en particulier avec le Roi ce qui regarde sa charge, je crains qu'aucun d'eux ne soit en état de rassembler, par une vue générale qui soit juste, toutes ces diverses parties du gouvernement, pour les comparer, pour juger de leur proportion, et pour les ajuster ensemble.

Quand on bâtit une maison, quoique les maçons, les charpentiers, les plombiers, les menuisiers, les serruriers, etc., travaillent bien, chacun pour son métier, le gros de l'ouvrage va mal, s'il n'y a pas un homme principal qui les dirige tous à une même fin, qui ait dans sa tête les ouvrages de tous ces différens ouvriers, pour les proportionner les uns aux autres, et pour en faire un tout avec justesse. Tout de même, il faut un homme exactement instruit du total de nos affaires, qui fasse une exacte comparaison de nos maux et de nos ressources, de celles des ennemis et des nôtres. Faute de cette connoissance du total, chacun marche à tâtons.

Pour moi, si je prenois la liberté de juger de l'état de la France par les morceaux du gouvernement que j'entrevois sur cette frontière, je conclurois qu'on

ne vit plus que par miracles, que c'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. Je serois tenté de croire que notre plus grand mal est que personne ne voit le fond de notre état; que c'est même une espèce de résolution prise de ne vouloir pas le voir; qu'on n'oseroit envisager le bout de ses forces auquel on touche; que tout se réduit à fermer les yeux, et à ouvrir la main pour prendre toujours, sans savoir si on trouvera de quoi prendre; qu'il n'y a que le miracle d'aujourd'hui qui réponde de celui qui sera nécessaire demain; et qu'on ne voudra voir le détail et le total de nos maux, pour prendre un parti proportionné, que quand il sera trop tard.

Voici ce que je vois, et que j'entends dire tous les jours aux personnes les plus sages et les mieux instruites.

Le prêt manque souvent aux soldats. Le pain même leur a manqué souvent plusieurs jours; il est presque tout d'avoine, mal cuit, et plein d'ordure. Ces soldats mal nourris se battroient mal, selon les apparences. On les entend murmurer, et dire des choses qui doivent alarmer pour une occasion. Les officiers subalternes souffrent à proportion encore plus que les soldats. La plupart, après avoir épuisé tout le crédit de leurs familles, mangent ce mauvais pain de munition, et boivent l'eau du camp. Il y en a un très-grand nombre qui n'ont pas eu de quoi revenir de leurs provinces; beaucoup d'autres languissent à Paris, où ils demandent inutilement quelque

secours au ministre de la guerre; les autres sont à l'armée dans un état de découragement et de désespoir qui fait tout craindre.

Le général de notre armée ne sauroit empêcher le désordre des troupes. Peut-on punir des soldats qu'on fait mourir de faim, et qui ne pillent que pour ne tomber pas en défaillance? Veut-on qu'ils soient hors d'état de combattre? D'un autre côté, en ne les punissant pas, quels maux ne doit-on pas attendre! ils ravageront tout le pays. Les peuples craignent autant les troupes qui doivent les défendre, que celles des ennemis qui veulent les attaquer. L'armée peut à peine faire quelque mouvement, parce qu'elle n'a d'ordinaire du pain que pour un jour. Elle est même assujettie à demeurer vers le côté par lequel seul elle peut recevoir des subsistances, qui est celui du Hainaut. Elle ne vit plus que des grains qui lui viennent des Hollandais.

Nos places qu'on a crues les plus fortes n'ont rien d'achevé. On a vu même, par les exemples de Menin et de Tournai, que le Roi y a été trompé pour la maçonnerie, qui n'y valoit rien. Chaque place manque même de munitions. Si nous perdions encore une bataille, ces places tomberoient comme un château de cartes.

Les peuples ne vivent plus en hommes; et il n'est plus permis de compter sur leur patience, tant elle est mise à une épreuve outrée. Ceux qui ont perdu leurs blés de mars n'ont plus aucune ressource. Les autres, un peu plus reculés, sont à la veille de les perdre. Comme ils n'ont plus rien à espérer, ils n'ont plus rien à craindre.

Le fonds de toutes les villes est épuisé. On en a pris pour le Roi les revenus de dix ans d'avance; et on n'a point honte de leur demander, avec ménaces, d'autres avances nouvelles, qui vont au double de celles qui sont déjà faites. Tous les hôpitaux sont accablés; on en chasse les bourgeois pour lesquels seuls ces maisons sont fondées, et on les remplit de soldats. On doit de très-grandes sommes à ces hôpitaux; et au lieu de les payer, on les surcharge de plus en plus chaque jour.

Les Français qui sont prisonniers en Hollande y meurent de faim, faute de paiement de la part du Roi. Ceux qui sont revenus en France avec des congés n'osent retourner en Hollande, quoique l'honneur les y oblige, parce qu'ils n'ont ni de quoi faire le voyage, ni de quoi payer ce qu'ils doivent chez les ennemis.

Nos blessés manquent de bouillons, de linge et de médicamens; ils ne trouvent pas même de retraite, parce qu'on les envoie dans des hôpitaux qui sont accablés d'avances pour le Roi, et tout pleins de soldats malades. Qui est-ce qui voudra s'exposer dans un combat à être blessé, étant sûr de n'être ni pansé ni secouru? On entend dire aux soldats dans leur désespoir, que, si les ennemis viennent, ils poseront les armes bas. On peut juger par là de ce qu'on doit croire d'une bataille, qui décideroit du sort de la France.

On accable tout le pays par la demande des chariots; on tue tous les chevaux de paysans. C'est détruire le labourage pour les années prochaines, et ne laisser aucune espérance pour faire vivre ni les

peuples ni les troupes. On peut juger par là combien la domination française devient odieuse à tout le pays.

Les intendans font, malgré eux, presque autant de ravage que les maraudeurs. Ils enlèvent jusqu'aux dépôts publics : ils déplorent publiquement la honteuse nécessité qui les y réduit; ils avouent qu'ils ne sauroient tenir les paroles qu'on leur fait donner. On ne peut plus faire le service, qu'en escroquant de tous côtés; c'est une vie de Bohèmes, et non pas de gens qui gouvernent. Il paroît une banqueroute universelle de la nation. Nonobstant la violence et la fraude, on est souvent contraint d'abandonner certains travaux très-nécessaires, dès qu'il faut une avance de deux cents pistoles pour les exécuter dans le plus pressant besoin.

La nation tombe dans l'opprobre; elle devient l'objet de la dérision publique. Les ennemis disent hautement que le gouvernement d'Espagne, que nous avons tant méprisé, n'est jamais tombé aussi bas que le nôtre. Il n'y a plus dans nos peuples, dans nos soldats et dans nos officiers, ni affection, ni estime, ni confiance, ni espérance qu'on se relèvera, ni crainte de l'autorité : chacun ne cherche qu'à éluder les règles, et qu'à attendre que la guerre finisse à quelque prix que ce soit.

Si on perdoit une bataille en Dauphiné, le duc de Savoie entreroit dans des pays pleins de Huguenots; il pourroit soulever plusieurs provinces du royaume. Si on en perdoit une en Flandre, l'ennemi pénétreroit jusques aux portes de Paris. Quelle ressource vous resteroit-il? Je l'ignore; et Dieu veuille que quelqu'un le sache!

Si on peut faire couler l'argent, nourrir les troupes, soulager les officiers, relever la discipline et la réputation perdues, réprimer l'audace des ennemis par une guerre vigoureuse, il n'y a qu'à le faire au plus tôt. En ce cas, il seroit honteux et horrible de rechercher la paix avec empressement. En ce cas, rien ne seroït plus mal à propos, que d'avoir envoyé un ministre jusqu'en Hollande, pour tâcher de l'obtenir. En ce cas, il n'y a qu'à bien payer, qu'à bien discipliner les troupes, et qu'à battre les ennemis. Qu'on fasse donc au plus tôt un changement si nécessaire; et que ceux qui disent qu'on relâche trop pour la paix, viennent au plus tôt relever la guerre et les finances : sinon qu'ils se taisent, et qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir qu'on hasarde de perdre la France pour l'Espagne.

On ne manquera pas de me répondre qu'il est facile de remarquer les inconvéniens de la guerre, et que je devrois me borner à proposer des expédiens pour la soutenir, et pour parvenir à une paix qui soit honnête, et convenable au Roi.

Je réponds qu'il ne s'agit plus que de comparer les propositions de paix avec les inconvéniens de la guerre. S'il se trouve, dans cette exacte comparaison, qu'on ne peut se promettre aucun succès solide dans la guerre, et qu'on y hasarde la France, il n'y a plus à délibérer : l'unique gloire que les bons Français peuvent souhaiter au Roi, est que, dans cette extrémité, il tourne son courage contre lui-même, et qu'il sacrifie tout généreusement, pour sauver le royaume que Dieu lui a confié. Il n'est pas même en droit de le hasarder; car il l'a reçu de Dieu, non

pour l'exposer à l'invasion des ennemis, comme une chose dont il peut faire tout ce qu'il lui plaît, mais pour le gouverner en père, et pour le transmettre comme un dépôt précieux à sa postérité.

Outre l'invasion des ennemis, qui est fort à craindre si nous perdions une bataille, on doit prévoir que les ennemis pourront nous demander l'hiver prochain quelques nouvelles places pour les dépenses de cette campagne. Je ne serois nullement étonné de les voir demander, au-delà de leurs préliminaires, Valenciennes, Bouchain, Douai, et même Cambrai. Ils auroient plusieurs prétextes pour le faire. 1° En prenant Tournai, ils n'ont pris que ce qui leur étoit déjà offert. Les dépenses de ce siége sont infinies. 2° Ils diront qu'en augmentant ainsi leurs demandes, ils vous réduiront à conclure; au lieu que si vous étiez assuré de faire la paix à une certaine condition fixe, vous la retarderiez à toute extrémité, et vous hasarderiez des batailles, comptant qu'en les perdant vous ne risqueriez rien. 3° Ils diront que c'est fortifier leur barrière contre vos entreprises. 4° Ils prétendront que ces places serviront comme d'ôtages pour s'assurer de votre bonne foi par rapport à l'abandon de l'Espagne, parce que vous manquerez moins hardiment de parole, quand votre pays sera ouvert jusqu'à la Somme.

De là je conclus que si vous ne pouvez raisonnablement espérer, ni de lasser les ennemis avant que d'être las vous-même, ni de les diviser entr'eux, ni de les vaincre, il ne vous convient nullement de refuser aujourd'hui des conditions, quoique très-dures et très honteuses, que vous serez contraint de subir

dans six mois ou dans un an, après avoir, pour ainsi dire, achevé d'user la France, et après vous être exposé à une ruine totale; sans parler des conditions encore plus dures que les ennemis pourront ajouter, quand vous reviendrez à eux à la dernière extrémité. Il semble que la sagesse et le courage consistent à prévoir un avenir si prochain, et à s'exécuter assez tôt.

La négociation de Hollande ne paroît pas avoir été assez bien menée. 1° Il falloit avoir préparé les choses avant que d'envoyer M. de Torci. Il falloit envoyer d'abord en ce pays-là un homme plus agréable que M. Rouillé : on y avoit besoin d'un homme qui inspirât la confiance. Il falloit savoir exactement par lui le point précis auquel se réduisoit la difficulté pour la conclusion, choisir des moyens sûrs pour lever cette difficulté, et ne faire partir le ministre, qu'avec des pouvoirs et des instructions qui vous répondissent qu'il ne reviendroit qu'avec une paix signée.

2° Quand les ennemis ont paru à M. de Torci lui insinuer qu'ils vouloient que le Roi prît les armes pour détrôner son petit-fils, il falloit demander une explication nette et décisive sur ce point; il falloit déclarer qu'il n'oseroit le proposer au Roi; il falloit le mander en secret, et attendre en Hollande le retour du courrier par lequel il auroit mandé au Roi à quoi cette proposition se réduisoit. En attendant, il falloit se servir de tous les républicains bien intentionnés, pour faire entendre à tous les députés des provinces, et au peuple même, combien il étoit injuste et odieux de vouloir exiger cette condition, et

de rompre la paix sur un tel article. Enfin, il falloit se servir de l'attente d'une réponse de la France, qui seroit venue un peu lentement, pour trouver des expédiens qui eussent assuré l'abandon de l'Espagne sans cette odieuse condition. Il me semble qu'on a fini brusquemeut la négociation, dans l'endroit où elle étoit encore à commencer, et où il étoit capital d'en tirer parti.

Les ennemis se plaignent avec aigreur de ce que M. de Torci ne leur a point expliqué ses difficultés sur cet article; de ce qu'il n'a point cherché de bonne foi avec eux des sûretés suffisantes pour cet abandon, sans recourir à un moyen si dur; que les difficultés de ce ministre ont roulé sur la Savoie et sur l'Alsace, et non sur cet article. Les ennemis vont même jusqu'à soutenir qu'ils n'ont jamais exigé cet article, et qu'ils vouloient seulement que le ministre de France cherchât avec eux des sûretés, pour empêcher que nous ne secourussions indirectement le roi d'Espagne au préjudice du traité de paix, comme nous avons secouru le Portugal contre la promesse faite dans le traité des Pyrénées. Ils disent que les Français n'ont pas même osé dire que cette dure condition ait été exigée par les alliés, et que nous disons seulement qu'elle est *insinuée* dans les préliminaires. On ne rompt point, ajoutent-ils, sur une prétendue insinuation d'un article dur : il falloit le faire expliquer, chercher des expédiens, et voir jusqu'au bout à quoi les alliés se seroient réduits. Mais on n'a jamais parlé de faire prendre au Roi les armes contre son petit-fils.

L'intention manifeste de la France, disent nos en-

nemis, a été de nous jouer, selon sa coutume. Elle a voulu paroître nous abandonner l'Espagne, sans abandonner rien d'effectif; elle ne vouloit que transporter la guerre de la Flandre, où elle est aux abois, et où le centre de son royaume est à la veille d'être ouvert, en un autre pays très-éloigné, où nous ne pouvons aller que par mer, avec des dépenses et des désavantages infinis. C'est là-dessus que nous n'avons garde de prendre le change. Ce qui marque la mauvaise foi de la France, est qu'elle a rompu sans mesure la négociation, dès qu'elle a vu que nous ne voulions pas nous laisser tromper sur ce point essentiel, qui est l'unique but de toute la guerre. Au lieu de chercher sérieusement des expédiens de sûreté, M. de Torci, qui étoit venu nous demander la paix avec tant d'empressement, n'a songé qu'à la rompre avec précipitation.

Les ennemis parlent encore ainsi: La France, qui vouloit retirer ses troupes d'Espagne, n'a pas osé le faire; voyant bien que les Espagnols, dès qu'ils seroient laissés à eux-mêmes, ne manqueroient pas de préférer la conservation de leur monarchie entière sous Charles, au démembrement inévitable de cette monarchie sous Philippe, pour lequel ils seroient même obligés de soutenir une guerre longue et ruineuse. Puisqu'on n'ose laisser les Espagnols à eux-mêmes, il est visible qu'un réel abandon de Philippe, fait de bonne foi par la France, réduiroit bientôt toute la nation espagnole à reconnoître Charles. Il est donc visible que la France ne désire point sincèrement de rappeler Philippe, et qu'elle veut seulement se tirer de l'embarras pré-

sent, par un consentement imaginaire à son retour, sans vouloir prendre aucun moyen efficace pour le procurer.

Il semble que les personnes neutres soupçonneront toujours quelque finesse dans ce procédé de la France, laquelle n'est déjà que trop accusée d'artifice dans toute l'Europe.

On pourroit faire entendre au roi d'Espagne, que le Roi notre maître seroit, à toute extrémité, obligé de le faire enlever, plutôt que de le laisser, dans un cas de malheur, exposé à être fait prisonnier par les ennemis. Le Roi pourroit lui faire dire : Je ne ferai jamais la guerre contre vous; mais aussi je ne vous secourrai jamais contre ma parole. Si vous vous trouvez en danger prochain de succomber, l'unique effort que je pourrai faire pour vous, sera de vous faire enlever, pour vous garantir d'une captivité honteuse pour vous et pour moi. Ce discours ôteroit au jeune roi toute espérance de secours, et lui feroit sentir l'absolue nécessité de se sacrifier pour la paix. Voilà l'usage auquel je voudrois borner cet expédient.

L'expédient le plus efficace seroit, si je ne me trompe, d'envoyer en Espagne un homme sage, affectionné, d'une vertu connue, d'une confiance intime, qui auroit le talent de la parole, et qui parleroit, non-seulement au Roi et à la Reine, mais encore à tous les Conseils et à tous les grands d'Espagne. Il pourroit leur dire : Le Roi mon maître vous remercie, et loue à l'infini la générosité avec laquelle vous avez soutenu si constamment son petit-fils sur le trône, contre vos intérêts manifestes. Il ne vous a

confié ce prince, qu'à cause que vous le lui avez demandé pour conserver dans ses mains votre monarchie entière. On ne peut plus espérer cet avantage, pour lequel seul vous aviez demandé ce prince. Plus le Roi mon maître est touché de tout ce que vous avez fait, moins il veut souffrir que son petit-fils soit la cause de la dégradation et du démembrement de votre monarchie. Ne pouvant plus la soutenir, il croit vous la devoir rendre entière. C'est à lui que vous avez confié ce dépôt; c'est lui qui vous le rend : il ne le fait qu'à l'extrémité, après avoir épuisé son royaume, et hasardé la France même pour l'Espagne. En vous rendant votre monarchie, il vous redemande son petit-fils, qui ne doit pas être plus long-temps la cause de vos souffrances, du trouble de toute l'Europe, et du péril extrême de la France épuisée.

Quand même le roi d'Espagne ne pourroit se résoudre à descendre du trône pour sauver la France, ce discours suffiroit pour ouvrir les yeux à toute la nation espagnole, et pour la mettre en pleine liberté de suivre ses véritables intérêts. Cette déclaration de la France ôteroit aux Espagnols toute honte d'un changement : alors ils ne feroient que ce que le Roi leur conseilleroit par une sincère affection; alors le roi d'Espagne ne pourroit plus faire espérer à cette nation aucun secours secret et indirect de la France. Ce procédé seroit le plus noble que le Roi pût tenir dans les malheurs présens.

On me répondra que le Roi en ce cas, détrôneroit son petit-fils de ses propres mains; mais je réponds qu'il lui seroit bien moins triste et honteux de le dé-

trôner lui-même, que de le voir détrôner sous ses yeux par ses ennemis. Si on peut soutenir le roi d'Espagne sans ruiner la France, il faut sans doute le faire avec vigueur ; mais si on ne le peut plus, le vrai courage doit se tourner à faire noblement et sans honte l'unique chose qui reste à faire pour sauver la France.

Pour ce qui est d'une négociation de paix, je voudrois qu'on la préparât, qu'on sût avec certitude à quoi précisément tiendra la conclusion, et qu'on se fixât aux moyens nécessaires pour lever la difficulté. Je voudrois qu'on s'adressât aux bons républicains de Hollande qui la désirent. Je voudrois qu'on négociât publiquement. Le secret est impossible : il faut compter que l'Espagne saura toujours toutes les offres que nous aurons faites de l'abandonner. Nous ne pouvons espérer de réussir dans une négociation malgré le parti qui la traverse, qu'à force de faire connoître nos offres et son véritable intérêt à tout le corps de la nation hollandaise, qui est lasse d'une si longue guerre, et qui ne doit pas vouloir notre perte. Je voudrois qu'on ôtât tout ombrage de finesse, et surtout que l'on confiât cette négociation à un homme d'une haute réputation de droiture et de probité, dont le choix marqueroit que nous voulons procéder de bonne foi. Quand on se seroit assuré du retour du roi d'Espagne, la négociation de la paix pourroit aller vite. Vous deviendrez bien fort dans la suite, malgré la paix la plus désavantageuse, pourvu que vous rompiez la ligue, que vous gagniez la confiance d'une partie de vos voisins, que vous travailliez à rétablir le dedans du

royaume, que vous facilitiez pendant la paix la multiplication des familles, la culture des terres et le commerce. La plus solide gloire pour le Roi, est de payer certaines dettes les plus pressées, de remédier aux maux innombrables que la guerre a introduits, et de montrer de la bonté à ses peuples. Il peut encore devenir l'arbitre et le médiateur commun de l'Europe, pourvu qu'on ménage nos voisins pendant la paix.

Pour les expédiens par rapport à la conclusion de la paix, il y en a de trop dangereux qu'il faut rejeter avec fermeté.

Celui de donner aux ennemis un passage au milieu de la France ne convient ni à eux ni à nous. Si leurs troupes passoient pour aller en Espagne, au travers de la France qui est épuisée, et dont plusieurs provinces sont pleines de Huguenots, nous aurions à craindre une invasion. De plus, nos ennemis, en traversant toute la France en corps d'armée, ravageroient tout. Il faut périr plutôt que d'accepter cette condition. Si, au contraire, ils se partageoient en beaucoup de petits corps, pour traverser la France par divers chemins, ils devroient craindre que leurs troupes ne fussent accablées, dans une si longue marche, par les peuples réduits au désespoir, et que le Roi ne fît périr leurs troupes, s'il étoit de mauvaise foi, comme ils se l'imaginent mal à propos.

Il s'étoit répandu un bruit, que les ennemis vouloient demander des places de sûreté. Mais quelles places peuvent-ils désirer au-delà des places de cette frontière qui ouvrent le royaume, et qu'on offre

de

de leur céder? De plus, les places maritimes, qui, comme La Rochelle, ne leur serviroient que d'entrepôt dans leur navigation vers l'Espagne, ne feroient que multiplier l'embarras et la dépense des embarquemens et débarquemens pour un médiocre trajet. Ils ne pourroient vouloir, que pour une fin secrète, et pernicieuse à la France, cet entrepôt, qui ne leur convient nullement contre l'Espagne. Les places qu'ils demanderoient auprès de l'Espagne, comme Bayonne ou Collioure, ne leur serviroient encore de rien, puisqu'ils auroient plus d'embarras en débarquant dans ces lieux-là, qu'en débarquant immédiatement à Barcelone, ou dans les autres ports des deux mers, qui dépendent d'eux.

On pourroit leur donner des otages; mais comme il ne faudroit exposer à aucun danger les personnes qui serviroient à cette fonction, il seroit capital d'exprimer en termes formels que le Roi ne peut pas se rendre responsable de tous les soldats ou officiers français qui, étant congédiés du service après la paix, passeroient furtivement en Espagne pour y chercher de l'emploi et du pain. Le Roi ne pourroit s'engager qu'à retirer toutes ses troupes de ce royaume, qu'à n'y envoyer point d'argent, qu'à demander son petit-fils à la nation espagnole avec les instances les plus efficaces, et qu'à faire punir très-rigoureusement tout Français qui, sous quelque prétexte que ce pût être, tenteroit de passer en Espagne malgré les défenses de Sa Majesté.

On pourroit aussi, à toute extrémité, et après avoir épuisé tous les autres expédiens, consentir de mettre en dépôt pour cinq ou six ans, entre les

mains des Cantons Suisses catholiques, les villes de Valenciennes, Douai, Bouchain et Cambrai, afin que ces Cantons pussent ouvrir à nos ennemis cette porte de la France, si nous manquions de parole; et à condition qu'ils nous les rendroient fidèlement au bout du terme, si nous observions de bonne foi notre traité.

IV.

MÉMOIRE

Sur les raisons qui semblent obliger Philippe V à abdiquer la couronne d'Espagne.

1710.

Je suis très-mal instruit du véritable état des affaires générales, et je n'en puis parler qu'au hasard, sur ce que j'en entends dire confusément; mais les personnes plus éclairées et mieux instruites que moi, pour qui je parle, sauront bien corriger mes vues, si elles ne sont pas justes. J'avoue que je crains que nous n'allions point jusqu'au fond des choses, et que nous ne nous flattions encore très-dangereusement, lors même que nous croyons enfin avoir ouvert les yeux, et que nous ne nous flattons plus. Venons au détail.

I.

Je conviens que les ennemis ne doivent point vouloir réduire le Roi à faire la guerre à son petit-fils: c'est plutôt le vouloir déshonorer, qu'exiger de lui une sûreté effective. Si les ennemis raisonnent solidement, ils doivent voir que cette condition n'éviteroit pas ce qu'ils craignent, supposé que le Roi fût de mauvaise foi, comme ils le soupçonnent. Sa Ma-

jesté leur donneroit, selon son traité, un certain nombre de troupes contre l'Espagne; et, d'un autre côté, elle feroit passer insensiblement en Espagne un nombre prodigieux de soldats et d'officiers congédiés, qui iroient servir le roi d'Espagne contre nos ennemis. Ce qui me paroît de l'intention des alliés, c'est qu'en demandant au Roi une si dure et si honteuse condition, ils supposent que le Roi est le maître de faire revenir son petit-fils, pourvu qu'il le veuille de bonne foi, et qu'il y emploie les moyens les plus efficaces. Ils comptent que le Roi emploiera tous ces moyens décisifs, plutôt que de se déshonorer par la démarche honteuse de faire la guerre à son petit-fils pour lui arracher la couronne qu'il lui a donnée.

II.

J'ai été, dès le commencement, affligé du secret avec lequel la négociation de Hollande a été menée: j'aurois souhaité que M. de Torci l'eût rendue publique jusque dans la populace de Hollande, qui souffre de la guerre, et qui soupire après la paix. D'un côté, c'étoit une mauvaise honte, que de n'oser publier nos offres humiliantes; vous ne pouviez espérer aucun secret à cet égard, puisque ces offres étoient dans les mains de tous vos ennemis, intéressés à les publier jusque dans l'Espagne. D'un autre côté, vous deviez voir, ce me semble, qu'une grande partie des alliés ne désiroient point la paix, et que vous ne pouviez la leur arracher, qu'autant que vous feriez sentir aux vrais républicains de Hollande et à tout le peuple leur véritable intérêt, qui est sans

doute de n'achever pas d'accabler la France. Les mêmes offres, publiées un peu plus tôt ou un peu plus tard, pouvoient faire réussir ou échouer la négociation. Il ne convenoit point d'envoyer un ministre demander publiquement la paix, à moins qu'on ne se vît dans une étrange extrémité : au moins, en faisant une si extraordinaire démarche, il falloit s'assurer d'en tirer un fruit proportionné; il falloit tourner en force notre foiblesse même, montrer avec franchise et fermeté toute l'étendue de nos maux, et soulever tous les bien intentionnés de Hollande contre la cabale qui veut nous perdre. J'aurois voulu publier d'abord un équivalent du manifeste que diverses personnes assurent qu'on va publier.

III.

Encore une fois, il me paroît qu'il seroit odieux et déshonorant, que le Roi fît la guerre à son petit-fils; mais ceux qui s'arrêtent là ne paroissent pas aller jusqu'au fond de la difficulté. On peut inspirer aux courtisans, et même au peuple de Paris, une compassion passagère pour le jeune prince qu'on voudroit que le Roi détrônât au milieu de ses victoires : il est facile de répandre dans notre nation une certaine indignation contre nos ennemis, qui veulent tyranniquement réduire le Roi à une condition si flétrissante; mais il est fort à craindre que de tels sentimens ne nous soutiendront pas long-temps contre la famine, et contre tous les autres malheurs dont nous paroissons menacés. De plus, il ne faut pas croire, si je ne me trompe, que les esprits neu-

tres soient sérieusement persuadés que le Roi est dans une véritable impuissance de faire revenir son petit-fils, sans lui faire la guerre. Voici le discours que nos ennemis tiennent, et qui touchera, selon les apparences, presque toute l'Europe.

Il est vrai, disent-ils, qu'il paroît dur de contraindre le Roi Très-Chrétien à détrôner son petit-fils; mais c'est lui qui l'a mis sur le trône par surprise, contre la foi du traité de partage, sur un testament qu'on a fait signer à un roi moribond, en changeant le nom du fils de l'électeur de Bavière en celui du duc d'Anjou, en sorte que cet acte ne convient point à ce changement de nom. C'est celui qui a causé le désordre, qui doit le réparer. Il n'y a que lui qui le puisse faire : nous ne pouvons nous en prendre qu'à lui seul. Si nous nous contentons des offres qu'il nous fait, cette longue guerre, qui nous a coûté tant de sang et des sommes immenses, sera à recommencer; et notre commerce, pour lequel nous hasardons tout, sera lui-même plus hasardé que jamais. La France, qui ne fait que tromper depuis la paix des Pyrénées, veut encore nous tromper cette fois-ci. Elle ne fait de si grandes offres, qu'à cause qu'elle est aux abois; elle ne veut que respirer, et se moquer encore de nous; que faire la paix en Flandre, où elle se sent accablée, pour transporter la guerre dans la seule Espagne, où elle se croit victorieuse. D'abord après la paix des Pyrénées, elle envoya, sous le nom de simples volontaires, une véritable armée contre l'Espagne en Portugal, malgré les promesses solennelles qu'elle avoit faites, dans le traité de paix, de s'en abstenir. Elle enverra tout de même, après cette paix, en

Espagne contre nous une quantité innombrable de soldats aguerris et d'excellens officiers qu'elle aura congédiés, et qui seront ravis dans leur misère de trouver de l'emploi au service d'un prince français. Ils passeront les uns après les autres par les vallées : le Roi fera semblant de s'en fâcher, et protestera qu'il ne peut retenir tous ces hommes qui n'ont plus d'autre métier que celui des armes. C'est le discours que la France tint après qu'elle eut envoyé des volontaires en Portugal sous feu M. de Schomberg. Tout au plus le Roi Très-Chrétien fera, pour la cérémonie, quelque ordonnance ou placard, qui menacera de punition les militaires qui passeront en Espagne; et personne ne craindra ce châtiment imaginaire. Cependant le Roi Très-Chrétien enverra des secours secrets d'argent au jeune prince. La France se prévaudra du repos et de la sûreté où nous la laisserons se rétablir, pour nous épuiser, et pour nous mettre dans l'impuissance de parvenir jamais à l'unique but de toutes nos peines. Nous ne pourrions conquérir l'Espagne, soutenue par la France qui en est si voisine, qu'en y envoyant chaque année par mer de nouvelles armées; ce qui nous ruineroit. Cependant l'Espagne nous ôteroit tout le commerce; et les Français, qui seroient si puissans dans le cœur de l'Espagne, ne manqueroient pas de s'insinuer dans ce commerce, pour nous l'enlever : dans le temps même où nous paroîtrions victorieux, nous serions perdus. Nous n'avons garde de laisser échapper la France, pendant que nous la tenons abattue et épuisée : nous sommes assurés, par tout ce que nous connoissons de l'Espagne, qu'il ne tient qu'au Roi

Très-Chrétien de faire revenir son petit-fils, dès qu'il le voudra d'une façon sérieuse et efficace. Il sait bien que son petit-fils manque d'argent, qu'il n'a pas de quoi réparer ses troupes quand elles dépériront; qu'il a dans toutes les terres de son obéissance un grand nombre de prêtres, de religieux et de familles de toutes les conditions, qui sont encore secrètement affectionnés à la maison d'Autriche; qu'il ne pourroit à la longue soutenir une guerre tout ensemble civile et étrangère, dès qu'il n'espérera plus le secours secret de la France; que les Espagnols mêmes, qui paroissent le plus se piquer d'honneur, se lasseront bientôt quand ils verront que Charles réunira toute leur monarchie, ce qui est leur unique but, au lieu que Philippe ne peut plus que la démembrer, et que la dégrader en la démembrant; qu'enfin ceux qui montrent le plus de zèle pour Philippe l'abandonneront, dès qu'il faudra souffrir les ravages d'une longue guerre, perdre leurs États de Flandre, d'Italie, des Indes, voir périr leur commerce, et s'épuiser pour secourir ce prince chaque année. Ce prince ne peut donc prendre le parti de vouloir se maintenir en Espagne, qu'autant qu'il compte sur le secours secret que la France lui a promis. C'est donc la mauvaise foi de la France qui fait tout notre embarras; elle rend elle-même impossible ce qu'elle fait semblant de promettre. Guerre pour guerre, nous aimons mieux l'avoir contre les Français dans la France même, et aux portes de Paris, avec tous les avantages qui sont visibles, que de l'avoir contre les Français en Espagne, avec des embarras et des désavantages infi-

nis. Ce seroit toujours également la même guerre contre les Français : le changement consisteroit en ce que nous délivrerions la France de ce qui peut la réduire à une bonne paix, et que nous nous mettrions dans un péril évident de nous détruire. Nous nous affoiblirions bientôt, en sorte que la France et l'Espagne, toujours réunies dans la même maison et dans le même conseil, nous accableroient enfin, et donneroient la loi à toute l'Europe. Enfin, Philippe est un des enfans de France qui conserve le droit de succession à la couronne des princes de cette maison. En cette qualité, il doit obéir au Roi son grand-père; faute de quoi il doit être exclu de son droit. Il est visible qu'il n'a aucune ressource réelle, si le Roi Très-Chrétien l'abandonne de bonne foi. Ainsi, il ne peut refuser de revenir, qu'à cause qu'il est bien assuré que cet abandon n'est qu'une comédie; ce n'est qu'un changement du théâtre de la guerre, et non une véritable paix. Si nous ne désirions pas de meilleure foi que les Français une paix solide et constante, nous accepterions toutes les places qu'ils nous offrent; nous commencerions par nous en mettre en possession au premier jour. Par là, nous tiendrions la France presque ouverte; et quand nous verrions les troupes françaises que l'on congédieroit pour les faire passer en Espagne, pour y recommencer la guerre, nous la recommencerions de notre côté dans la frontière des Pays-Bas, et nous irions jusqu'à Paris. Voilà ce qui démontre notre droiture et notre modération. Nous ne voulons qu'éviter une fausse paix, pour en faire une véritable. Nous ne cherchons que la sûreté de notre commerce avec l'é-

pour sa vie seulement; il en a l'usufruit, mais non la propriété; il ne sauroit en disposer, il n'en est que le dépositaire; il n'est nullement en droit, ni d'exposer la nation à passer sous une domination étrangère, ni d'exposer la maison royale à perdre le tout, ou une partie de la couronne qui lui appartient. Ainsi, supposant le cas d'un extrême péril, le Roi doit, en justice et en conscience, préférer la sûreté du royaume qui lui est confié, au droit contesté d'un de ses enfans sur un royaume étranger. Le point d'honneur et la règle de conscience, loin d'empêcher le Roi de faire cette préférence, l'engagent à la faire. La nation qui est indépendante de tout étranger, et la maison royale qui a le droit de succession à la couronne entière, ne sont nullement obligées à risquer ni invasion ni démembrement, pour soutenir un prince de France dans les droits qu'il peut avoir en pays étranger; elles ne sont nullement responsables de la démarche que l'on a faite de rompre le traité de partage, pour se prévaloir du testament de Charles II. Il est donc juste que le Roi fasse très-sincèrement tous les efforts qui dépendent de lui pour faire revenir le roi d'Espagne, pour faire cesser le péril de la France. Ainsi, supposé que le Roi le puisse, il doit le faire de la manière la plus prompte et la plus décisive.

V.

Pour réussir dans ce dessein, je voudrois que Sa Majesté envoyât au plus tôt en Espagne l'homme le plus habile, et le plus propre de son royaume à être écouté et cru par le jeune prince. Je voudrois que

cet homme, muni des plus amples pouvoirs et des marques de la plus grande confiance, fût chargé de dire les choses suivantes de la part du Roi et de Monseigneur : Le roi d'Espagne n'est qu'un cadet de la maison de France; il n'avoit aucun droit immédiat à la couronne d'Espagne; il ne l'a reçue que de la concession purement gratuite du Roi et de Monseigneur, qui sont tout ensemble ses pères et ses bienfaiteurs. Monseigneur a fait la cession par l'ordre du Roi, et étant autorisé par lui : peut-il se servir de leurs dons, qui sont de pures grâces, pour exposer leur repos, leur gloire, leur couronne, leur liberté, leur vie? De plus, il demeure toujours un des fils de France, avec le droit de succession à la couronne, qui lui a été expressément réservé. Ainsi, à moins qu'il ne renonce à sa naissance et à son droit de succession, il ne peut pas se dispenser de préférer le salut du royaume de France à son droit sur celui d'Espagne. Agir autrement, seroit manquer à la nature, à la reconnoissance, et à tous les devoirs les plus essentiels.

On pourroit faire entendre à ce prince combien il seroit odieux à sa maison, à la France, et à l'Europe entière, s'il préféroit son intérêt personnel à la sûreté du Roi, de Monseigneur, de la maison royale, et de tout le royaume. Les Espagnols mêmes devroient blâmer, dans leur cœur, un tel procédé. De plus, ce prince ne peut point espérer de se maintenir sur le trône d'Espagne, dès que l'abandon de la France ne sera point une comédie. Comment pourroit-il soutenir à la longue une guerre tout ensemble civile et étrangère? Il auroit contre lui la plupart des

ecclésiastiques et des religieux, qui entraînent toujours le peuple; parce que le Pape ne pourroit point s'empêcher de donner l'investiture du royaume de Naples à l'Archiduc, et de le reconnoître pour roi d'Espagne après que la France l'auroit elle-même reconnu. D'ailleurs, les grands, toute la noblesse, et tous ceux qui sont jaloux de la grandeur de la monarchie, par rapport aux charges et aux emplois, aimeront mieux le prince qui réunira la monarchie, que celui qui la démembrera. Chacun se lassera des périls, des ravages, des impôts inévitables dans une longue et violente guerre. Le jeune Roi manquera d'argent; il n'aura plus de quoi renouveler ses troupes; le moindre mauvais succès le fera tomber sans ressource; les Français mêmes qui iront à son secours lui seront à charge, et seront odieux aux Espagnols. Le commerce d'Espagne sera interrompu, et cette interruption suffit pour soulever tout le pays. Les ennemis pourront surprendre Cadix, et même l'attaquer ouvertement par mer et par terre; ils pourront empêcher le passage de la flotte des Indes et des galions; ils seront les maîtres des deux mers, et tiendront l'Espagne comme bloquée; ils pourront renverser tous les établissemens de l'Amérique. Le moindre de tous ces accidens qui arrive, ce prince succombera d'abord : les Espagnols, dans le doute, craindront les suites; ils diront : Nous avons fait ce qui dépendoit de nous; nous ne sommes pas obligés de soutenir le prince de France plus que les Français mêmes, et plus que le Roi son grand-père. En l'abandonnant, il nous met dans la nécessité de l'abandonner.

On peut encore représenter au roi d'Espagne, que le Roi, qui ne peut se résoudre à lui faire la guerre, n'auroit pas moins de peine à se résoudre à le laisser périr sous ses yeux, et que Sa Majesté aime mieux user de la force pour le réduire à revenir. S'il est honteux et insupportable au Roi de prendre les armes contre son propre fils, il ne lui seroit pas moins honteux et insupportable de le voir attaqué, pressé, accablé par ses ennemis, et peut-être trahi, ou du moins abandonné par les Espagnols, sans oser le secourir, et de demeurer tranquille spectateur de sa perte. Enfin, on peut dire que le Roi, dans cette affreuse extrémité, entre le péril de perdre la France et celui de prendre les armes contre son propre fils, aura recours à un parti digne de sa sagesse : c'est celui d'envoyer des troupes en Espagne, non pour lui faire la guerre conjointement avec les ennemis, mais pour l'enlever aux ennemis mêmes, et pour le mettre en sûreté auprès de lui. Quand un homme de poids et de talent convaincra ce jeune prince et son conseil, que c'est véritablement que le Roi est résolu à user de la force pour l'enlever aux armées ennemies, il verra bien qu'il n'a plus de ressource d'aucun côté; il comprendra que les ennemis, assurés de cette démarche du Roi, agiront plus hardiment contre lui, et que les Espagnols mêmes se décourageront, dès qu'ils ne pourront plus douter que le Roi ne veuille le reprendre pour le conserver. Voilà les moyens efficaces de persuader le roi d'Espagne, de guérir les défiances des ennemis, et de les réduire à une prompte paix. Le vrai parti à prendre, dans l'état où je suppose la France, est d'envoyer

promptement en Espagne un homme vertueux, sage, habile, ferme, insinuant, et bien autorisé, qui fasse voir au jeune prince et à ceux qui ont sa confiance, qu'il ne reste plus un moment à hésiter, et que, sur son refus obstiné, le Roi concluroit la paix avec ses ennemis, en sorte que, immédiatement après, les ennemis iroient droit à Madrid, pendant que les troupes françaises iroient droit au jeune Roi pour l'enlever à sa perte inévitable, et pour le ramener respectueusement en France. Dès que le roi d'Espagne sera bien convaincu que cette déclaration est sérieuse, et qu'elle sera suivie d'une prompte exécution, il se rendra, et les Espagnols seront les premiers à lui conseiller de revenir. Rien n'est même plus noble et plus grand pour les deux rois, que de rendre à la nation espagnole le dépôt de leur monarchie entière, lorsqu'il est visible qu'ils ne peuvent plus la leur conserver sans la laisser démembrer.

Pendant que le Roi n'ira point jusque-là, les ennemis ne croiront jamais que l'abandon offert soit sincère; ils croiront et feront croire au monde, que ce n'est qu'une comédie jouée, pour changer la guerre sans la finir. Si le roi d'Espagne pouvoit revenir tout-à-coup, la guerre se trouveroit finie en un jour, sans aucune négociation; la guerre n'auroit plus ni fondement ni prétexte; tous les ombrages de nos ennemis se dissiperoient; la France n'auroit plus qu'à contenter les Hollandais sur leur barrière, qui seroit peut-être en ce cas moins grande que leurs prétentions présentes. Faute de prendre ce parti, vous serez toujours à recommencer; et quand même vous gagneriez une bataille, qu'il me paroît fort douteux

que

que vous deviez risquer de perdre, au hasard de voir les ennemis aux portes de Paris, ils vous réduiroient encore à la longue à vous rendre par épuisement. Dès que l'on voit les choses dans cette extrémité, il il est inutile de continuer à détruire le fond du royaume, et à risquer sa perte entière. Il vaut mieux faire aujourd'hui le sacrifice qu'on voit bien qu'il faudroit faire tout de même dans un an.

VI.

Je croirois qu'il seroit aussi honteux, et plus nuisible à la France, de donner aux ennemis des places, comme Perpignan et Bayonne, pour passer en Espagne, que de leur donner du secours contre le jeune Roi; car le prêt de ces places seroit un secours très-effectif. Au moins, en donnant du secours, on ne leur ouvriroit pas la France, avec le danger d'une invasion sous le moindre prétexte. D'ailleurs, à moins qu'ils ne veuillent passer tout au travers de la France, chose pernicieuse et insupportable, ils ne peuvent se servir de Perpignan et de Bayonne, qu'en y allant par mer. Or, s'ils veulent passer par mer en Espagne, ils pourront autant y aborder par Barcelone, que par nos ports de France. Que s'ils ne veulent que des places de sûreté jusqu'à l'exécution de la promesse d'abandonner le roi d'Espagne, il faudroit mettre ces places en dépôt dans les mains de quelque puissance neutre, comme les Suisses, et non dans celles de nos ennemis; encore même faudroit-il faire mettre par écrit, que le Roi ne seroit nullement responsable sur ces places mises en dépôt,

de ce que des soldats et des officiers français pourroient, malgré toutes les défenses de Sa Majesté, passer en Espagne. Mais, à parler exactement, il faut avouer que rien ne peut lever toutes les difficultés de nos ennemis, et finir l'imminent péril de la France, que le prompt retour du roi d'Espagne, qui est certainement dans les mains du Roi, quoi qu'on en puisse dire, pourvu que Sa Majesté ne lui laisse aucune espérance d'un secours secret, et qu'il lui déclare, par un homme qui sache parler fortement, que s'il refuse avec obstination de revenir, Sa Majesté enverra des troupes pour l'enlever aux armées des ennemis. On n'aura jamais besoin d'exécuter cette déclaration, si on la fait avec toute la force dont elle a besoin.

VII.

Enfin, si on continue la guerre, quand même les ennemis remporteroient de grands avantages, le Roi ne devroit point, ce me semble, s'éloigner de Paris. Je ne voudrois pas qu'il s'y renfermât, si les ennemis venoient, par exemple, jusqu'à Senlis; encore faudroit-il alors qu'il y eût des princes de la maison royale qui soutinssent la ville, et qu'on s'y retranchât. Si la capitale, où sont l'argent, le commerce, le crédit, et toutes les ressources, étoit abandonnée, tout seroit perdu. Les provinces n'ont plus ni argent, ni hommes aguerris, ni places capables d'arrêter les ennemis; tout est affamé et au désespoir. Plus le Roi s'éloigneroit de Paris, plus il se mettroit au milieu des provinces pleines de Huguenots, dont il a tout à

craindre : les bords de la Loire et le Poitou en sont pleins. Il n'y auroit que le courage du Roi qui pût soutenir celui de la nation. Les ennemis iroient aussi facilement de Paris à Orléans, à Bourges, et jusqu'aux Pyrénées, que de Béthune ou d'Aire à Paris : tout tomberoit devant eux. Malgré la misère et la stérilité, ils trouveroient à vivre partout en passant. Les Huguenots et beaucoup de gens affamés se joindroient d'abord à eux. Paris étant abandonné, il faudroit un miracle pour sauver la France ; les Allemands et les Anglais voudroient s'y établir. C'est pour cette raison que je souhaiterois qu'on fît tomber tout d'un coup cette affreuse guerre, par un prompt retour du roi d'Espagne. Le Roi n'a qu'à le bien vouloir pour en venir à bout. Il me semble que nous sommes fort heureux de ce que les ennemis n'ont pas voulu accepter nos offres, en se réservant le dessein de se servir des places que nous leur aurions cédées, pour entrer en France dès qu'il y auroit eu un nombre considérable de Français passés en Espagne ; car il y a tout lieu de croire que ce cas seroit arrivé infailliblement, et qu'ils auroient eu un beau prétexte d'entrer tout-à-coup dans le royaume. Le retour du roi d'Espagne peut seul couper la racine du mal.

ADDITION AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Le prompt retour du roi d'Espagne étant l'unique ressource qui reste au Roi pour sauver la France, comme on l'a fait voir dans le *Mémoire* ci-joint, il est capital de faire choix d'un sujet excellent, pour lui confier une affaire aussi importante. On a vu, par le choix de M. Rouillé, quelles sont les personnes que M. de Torci est capable d'employer : une pareille faute exposeroit le royaume aux derniers malheurs.

M. le duc de Noailles est à la cour d'Espagne, à ce que l'on assure. On prétend qu'il y est allé pour disposer le Roi à revenir en France, en cas que la paix ne se puisse conclure sans ce retour. Ce duc est jeune, sans expérience, d'un esprit fort extraordinaire, et très-peu propre à réussir dans une affaire de la nature de celle dont il s'agit présentement, et dans laquelle il faut persuader, non le roi d'Espagne, (car s'il étoit seul le moindre ordre du Roi son grand-père lui suffiroit) mais la Reine, qui doit être au désespoir de venir passer sa vie en France; qui hait, dit-on, notre nation, (et cela est très-vraisemblable) et qui a un ascendant infini sur le Roi son mari.

Il faut un homme de poids, recommandable par ses qualités personnelles, et que son rang fasse respecter. M. le duc de Harcourt a de l'esprit, et parle hardiment; mais il est en Allemagne, et y est nécessaire. D'ailleurs, c'est lui qui est cause du testament; il ne travailleroit pas de bon cœur à détruire son ouvrage. De plus, il faut un homme d'une vraie vertu, d'une probité à toute épreuve, qui soit uni-

quement touché du salut de la France, et qui songe à le procurer par le succès de cette négociation-ci; zélé, infatigable.

Personne ne seroit plus propre à un pareil emploi, que M. le duc de Chevreuse; le Roi ne pouvant se passer de M. le duc de Beauvilliers, à qui sa qualité de gouverneur donneroit un droit de parler au roi d'Espagne, en présence de la Reine, avec une liberté et même une autorité particulière. Mais quoique M. le duc de Chevreuse n'ait pas été son gouverneur, il n'y a aucun seigneur en France à qui le roi d'Espagne soit plus accoutumé. Sa patience, que rien ne peut lasser; son esprit, à qui nulle bonne raison n'échappe, et sa droiture infinie, le mettroient en état de réussir dans une affaire qui sauvera l'honneur du Roi, et qui procurera le salut de la France. Quelle fonction peut être plus digne d'un homme qui aime véritablement sa nation?

Il faudroit que madame de Maintenon écrivît très-fortement à madame des Ursins, que le Roi est persuadé que le succès de l'affaire dépend d'elle, afin qu'elle se joigne de bonne foi avec M. le duc de Chevreuse. Si son crédit est diminué, comme on le dit, il n'y a aucun inconvénient à supposer qu'il est toujours aussi grand; et si effectivement elle a le même ascendant sur l'esprit de la jeune Reine, qu'elle avoit ci-devant, la manière forte et sérieuse dont madame de Maintenon lui écrira, l'engagera à agir de toute sa force, et elle pourra être très-utile pour le succès de l'affaire.

Si par hasard on songeoit à envoyer M. le maréchal d'Estrées, il faudroit craindre qu'il n'agît selon

c'est ce dernier usage qu'on voit établi en Espagne depuis mille ans; car Philippe V descend en ligne directe des deux premiers rois, qui, réfugiés en différens lieux des montagnes du nord, commencèrent en même temps à reconquérir l'Espagne sur les Maures, vers 717, et dont les familles se réunirent ensuite par mariage en une seule qui a toujours régné depuis.

Voilà donc un usage de dix siècles qui forme tout ensemble une loi et une possession inviolable en faveur des descendans de ces premiers rois, tant qu'il y en aura. C'est une espèce de substitution graduelle et perpétuelle, contre laquelle aucun testament ni renonciation ne peut prescrire, que nul des substitués n'a le pouvoir de changer, et que la nation même, qui s'est soumise à cette famille ou descendance, n'a plus droit d'infirmer, mais seulement de juger si les conditions ordonnées par la loi, pour la succession, sont remplies.

Par cette raison, dira-t-on, Louis dauphin, et, après lui, Louis duc de Bourgogne, devoient être rois d'Espagne : il est vrai; mais comme il est permis à un roi d'abdiquer sa couronne, à plus forte raison ces deux princes pouvoient-ils céder personnellement celle d'Espagne qu'ils n'avoient pas encore.

Si l'on répond qu'ils ne pouvoient céder que leur droit personnel, et non pas celui de leurs futurs descendans, qui sont venus au monde depuis, la réplique paroît décisive.

Quand la succession d'un royaume est ouverte, il faut un roi pour le gouverner. C'est pour en avoir perpétuellement que la nation a choisi une famille

ou descendance entière ; et c'est pour l'avoir sans interruption ni délai à la mort de chacun, que la succession a été fixée par l'aînesse, qui décide sur-le-champ, rien n'étant plus pernicieux aux États que les interrègnes. Si donc celui qui doit succéder, selon la loi, refuse, la couronne passe à son fils; et s'il n'en a point, elle passe nécessairement à son frère; car la nation n'attend point alors un fils du premier, qui ne viendra peut-être jamais. Ainsi, quand, après la prise de possession de la couronne par le frère puîné, l'aîné, qui a refusé, vient à avoir des enfans, ils ne peuvent rien prétendre à la couronne cédée par leur père ; 1° parce que n'étant point existans dans le temps de la cession, ils ne sont susceptibles d'aucun droit; 2° parce qu'ils n'ont pu en acquérir depuis par leur naissance, puisque le seul prince qui pourroit le leur transmettre n'en avoit plus lui-même quand ils sont nés. Telle est donc la loi de la succession des monarchies : il faut qu'un roi vivant succède sans délai au roi qui meurt. Si celui que la loi met sur le trône refuse d'y monter, il perd son droit, et en saisit son successeur présomptif vivant, auquel le droit, une fois recueilli, demeure, et par lui à sa postérité.

A l'égard du traité de partage mentionné dans cet article, il n'obligeoit le Roi qu'à convenir avec l'Angleterre et la Hollande d'un prince pour l'Espagne, au cas que l'Empereur refusât d'accepter ce traité. L'Empereur l'a refusé six mois devant la mort du roi d'Espagne; le Roi n'étoit donc plus alors engagé qu'à convenir de la nomination du prince avec les deux autres puissances. Or Sa Majesté notifia le choix

de Philippe V par le testament, au roi Guillaume et aux États-généraux, qui reconnurent ce prince pour roi d'Espagne. Ainsi voilà dès lors le traité de partage exécuté.

II.

Il falloit sans doute, au mois de mai dernier, faire déclarer les alliés sur ce qu'ils exigeoient du Roi pour assurer l'abandon d'Espagne par le roi Philippe. M. de Torci prétend n'avoir rien oublié sur cela, et l'on verra à la fin de ces remarques ce qu'ils lui ont répondu.

III.

Selon le principe établi sur le troisième point ci-après, on peut seulement employer les armes du Roi pour retirer d'Espagne Philippe V avec sûreté, quand ce prince le voudra, mais non pas malgré lui.

IV.

Le quatrième article ne paroît souffrir aucune difficulté.

REMARQUES *sur les points touchant lesquels le* MÉMOIRE *décide.*

I.

LES deux expédiens combattus dans cet article paroissent en effet impraticables.

II.

Que la France soit réellement dans la dernière extrémité, c'est ce qui est vrai dans un sens, et peut ne l'être pas absolument dans un autre. On en dira davantage à la fin de ces *Remarques*. On supposera cependant ici cette perte de l'État prochaine, si la guerre continue; et l'on convient qu'il n'y a que ce seul cas où l'on puisse délibérer sur l'abandon d'Espagne.

III.

Les quatre raisons de ce point, pour obliger Philippe V à quitter volontairement l'Espagne, sont très-fortes : mais une contraire paroît les anéantir; c'est que quand le Roi, monseigneur le Dauphin et monseigneur le duc de Bourgogne ont donné ce prince à la nation espagnole pour être son roi, ils l'ont en même temps délié de toute autre obligation, et ils l'ont mis par là dans la nécessité indispensable de n'avoir plus de devoir ni d'intérêt, que pour cette nation à laquelle ils l'ont pour ainsi dire dévoué.

Ainsi, 1° Philippe V doit hasarder la perte de la France, si l'intérêt de l'Espagne le demande. 2° En le faisant, il n'est point ingrat envers son donateur, qui n'a pu ni dû lui prescrire d'autre loi, que celle de soutenir, suivant l'équité, l'intérêt des Espagnols, envers et contre tous, sans réserve. 3° Il doit donc préférer, non *sa propre grandeur*, mais le bonheur de l'Espagne, *au salut de la France, de sa maison, de ses pères et bienfaiteurs*, etc.

La troisième raison de ce point doit être pesée. Il nous paroît en effet, en ce pays-ci, que l'abdication de Philippe V ne feroit aucun tort réel à la nation qui l'a voulu pour roi; mais lié comme il est à elle, il ne lui est pas permis de l'abandonner sans qu'elle y consente. Il doit donc tout employer pour lui persuader qu'elle sera plus heureuse sous un autre prince; et cela paroît même très-clair dans l'état des choses. Mais si, après avoir mis de bonne foi tout en œuvre pour la faire consentir à son abdication, cette nation, qui doit connoître mieux que nous ses vrais intérêts, persévère à le vouloir conserver, il paroît que son unique devoir est alors de périr plutôt que de l'abandonner.

IV.

On ne peut, ce me semble, par la raison précédente, déclarer le roi d'Espagne ingrat, etc., que dans le cas qu'il refuseroit de faire ses efforts pour tirer le consentement des Espagnols à son abdication par leur propre intérêt, qui doit être, à son égard, la raison décisive pour les quitter : on pourroit seulement le sommer de renoncer à la couronne de France, dont il va causer la perte autant qu'il est en lui. Mais au fond sa renonciation ne seroit que personnelle; et c'est avec raison qu'elle n'est proposée par le *Mémoire* que comme une menace.

V.

Cette considération est utile pour exciter le roi d'Espagne, à une abdication volontaire et consentie par ses sujets.

VI.

Idem : c'est-à-dire, non pas pour arracher par force Philippe V à l'Espagne, mais pour persuader à lui et à elle la nécessité de son abdication.

VII. VIII. IX.

On joint ces trois articles ensemble, parce que leur matière est mêlée en tous.

Il paroît clair en effet que les ennemis veulent la paix; et il est important de les convaincre de notre résolution réelle d'abandonner l'Espagne : mais cet abandon ne suffit pas pour les déterminer à la conclure, comme on le remarquera sur l'article dixième.

Retirer d'Espagne toutes nos troupes prouve également et aux ennemis et aux Espagnols, qu'on ne veut plus soutenir Philippe V. Mais le *Mémoire* remarque très-judicieusement que cet abandon fait sans aucune convention avec les ennemis, leur donne moyen de soumettre promptement l'Espagne, et de tourner aussitôt les forces étrangères de l'Archiduc avec celles des Espagnols contre la France, pour l'attaquer par un nouveau côté; ce qui nous forceroit, non seulement à restituer toutes les conquêtes du règne du Roi, mais encore à tels démembremens du royaume qu'il leur plaira. Cependant c'est une chose faite. Il est vrai que l'hiver qui approche poussera apparemment la révolution d'Espagne jusqu'au printemps, et donnera lieu de négocier auparavant; mais du moins voit-on par là, qu'il faut conclure la paix cet hiver à quelque prix que ce soit, et que le *Mé-*

moire a raison de vouloir qu'on retarde l'évacuation des places des Pays-Bas espagnols, jusqu'à la signature des préliminaires capables d'assurer efficacement la paix.

A l'égard de nos places à donner en otage, le *Mémoire* opine très-sensément qu'on accorde toutes celles qui seront nécessaires pour dissiper la défiance de notre bonne foi future, jusqu'à l'entière réduction d'Espagne, ou satisfaction des alliés à cet égard; et de vouloir qu'on les remette à des tiers fidèles aux conditions du dépôt, (comme les Cantons Suisses catholiques) plutôt qu'aux parties mêmes. Mais l'offre en est déjà faite.

X.

Voici l'article le plus important. La réflexion qu'on y fait est très-juste. L'hiver durera moins que la négociation de la paix générale, qui est embarrassée de tant d'intérêts différens; et il est d'ailleurs décisif d'en conclure l'essentiel avant les états de guerre, destination de fonds, et autres préparatifs des Anglais et Hollandais pour une nouvelle campagne. Il n'y a donc pas un moment à perdre.

Quoique les Anglais et Hollandais soient épuisés des grands efforts auxquels cette guerre les a engagés, ils ne laissèrent pas de déclarer à M. de Torci à la Haye, qu'ils vouloient tout finir à la fois; qu'ils ne se relâcheroient nullement sur la réduction d'Espagne pour l'Archiduc, puisque c'étoit le motif de la guerre; qu'ils ne demanderoient jamais au Roi d'armer contre son petit-fils pour le détrôner, mais

seulement d'employer les moyens qu'il jugeroit à propos pour assurer l'Espagne à l'Archiduc; et que sans cela ils ne pouvoient faire de paix avec nous, parce qu'ils ne vouloient pas achever de s'épuiser par une guerre éloignée, (où il n'y auroit de sûr pour eux que des frais immenses) pendant que la France tranquille se rétabliroit; ce qui seroit trop dangereux pour eux.

Dans cette idée, qu'on est forcé d'avouer très-raisonnable, si elle n'est pas juste, notre abandon réel d'Espagne, avec déclaration à Philippe V, qu'on le traitéra en ennemi s'il reçoit un seul sujet du Roi à son service, et telles places d'otage que les alliés demanderont; tout cela ne les peut satisfaire, car ils auront toujours la guerre d'Espagne à soutenir. Il semble donc que toute la négociation doit tendre à leur rendre sensible l'impossibilité où vont être les Espagnols de soutenir seuls Philippe V : attaqués de toutes parts, sans argent, sans marine, sans commerce ni aucune aide des Indes, les fidèles Castillans seront forcés de se rendre, comme une place assiégée à qui tout manque, et qui n'espère nul secours. Cette considération d'une part, celle de la guerre du Nord qui leur est si désavantageuse, la peste qui leur peut venir par le commerce des villes Anséatiques, la famine que la difficulté de tirer des blés du Nord leur peut causer, les heureux succès des armes qui peuvent enfin revenir de notre côté, et ce qu'un habile plénipotentiaire peut encore ajouter, selon l'occasion, quand il est sur les lieux; c'est, ce semble, tout ce qui peut être mis à présent en usage, et qui est capable d'ébranler des gens, à qui,

au fond, la paix ne convient guère moins qu'à nous. Mais, comme le *Mémoire* remarque, il ne faut pas perdre un moment à travailler à cette grande affaire.

Quoique les réflexions sur ce dixième point renferment plus qu'il n'a été demandé par rapport au *Mémoire*, on ne laissera pas de dire encore quelques mots sur l'extrémité de la France ci-devant mentionnée. Cette extrémité n'est que trop vraie; mais elle ne paroît pas sans remède, et même très-efficace.

Si l'on tentoit maintenant l'entreprise sur l'Écosse, qu'on sait plus disposée que l'année dernière, aussi bien que l'Irlande, à reconnoître son roi légitime, cela seul opéreroit une paix avantageuse et prompte. Il est très-possible de faire un fonds extraordinaire suffisant, et d'avoir en très-peu de temps les vaisseaux, les armes, les munitions nécessaires. L'Angleterre, divisée en deux partis, dont l'un mécontent demande à traiter avec le roi Jacques, ne se fieroit pas à ses propres troupes, dès que ce prince y entreroit par l'Écosse; et le crédit d'argent du gouvernement de Londres tomberoit sans ressource, parce qu'il n'est presque qu'en papier. A regarder la chose de près, dans toutes les circonstances qu'on sait, elle ne paroît pas douteuse.

Le rappel des Huguenots en France (quoique sans exercice public) seroit encore un moyen capable de déterminer les ennemis à une paix raisonnable. Plusieurs officiers réfugiés avouèrent au prince de Hesse, après la prise de Tournai, en présence de quelques officiers de la garnison de cette place, que, si le Roi faisoit une pareille déclaration, ils retour-

neroient

neroient tous dès le lendemain en France. Par là, d'une part, on ôteroit aux ennemis leurs meilleures troupes, avec beaucoup de riches banquiers, et d'artisans utiles dont l'absence dérangeroit leurs manufactures; et d'autre part, non-seulement nos armées seroient augmentées en bons soldats et braves officiers, mais aussi le royaume se trouveroit promptement repeuplé et enrichi : ce qui seroit capable de redonner courage et confiance à la nation, de remettre dans le commerce l'argent que la seule défiance a resserré, et d'ôter toute espérance aux ennemis, affoiblis par cette perte, de nous réduire par la force à des conditions injustes; eux qui, sans cette espérance, se trouvent déjà trop épuisés, et maintenant trop intéressés à la guerre du Nord, (qui va leur enlever même beaucoup de troupes auxiliaires) pour ne pas finir celle qu'ils nous font. On trouvera, sans doute, de grands inconvéniens à ce rappel des Huguenots; et il y en a plusieurs en effet, qu'il seroit trop long de discuter ici : mais on peut remédier à la plupart de ces inconvéniens; et de plus, dans les dernières extrémités, où l'on est forcé d'employer les grands remèdes, on peut passer par-dessus les incommodités qu'ils apportent en opérant la guérison. On trouveroit, dans ce rappel, l'avantage de faire, en un clin d'œil, de tous les nouveaux convertis, de bons sujets de l'État; et l'on espéreroit, avec raison, tant pour eux que pour les réfugiés, une vraie conversion à l'avenir, au moins à l'égard de plusieurs.

Il y auroit encore un autre moyen de ranimer la nation abattue, rétablir la confiance partout, faire

rouler abondamment les espèces entre les mains des particuliers, et montrer clairement aux ennemis que les Français, réunis dans une même volonté de tout employer pour se défendre, se soutiendront plus long-temps qu'eux. Mais, outre que ce moyen, tout juste qu'il est, seroit sujet à quelques inconvéniens, qu'on croit néanmoins faciles à surmonter, il est trop opposé aux maximes établies depuis un siècle pour pouvoir être goûté.

Il n'y a donc que l'entreprise d'Ecosse, qui, sans aucun risque ni autre inconvénient, puisse sauver la France en trois mois de temps, pourvu qu'on y travaille avec la diligence, le secret et les précautions nécessaires. La réputation de valeur, de fermeté, de politesse, de sagesse et de bon esprit, que le roi d'Angleterre acquiert tous les jours parmi même ses sujets rebelles, et qui vole déjà dans les trois royaumes, commence à y faire une impression très-propre à favoriser son entreprise.

VI.

EXAMEN

des droits de Philippe V à la couronne d'Espagne.

1710 OU 1711.

On représente que le roi d'Espagne a un droit très-légitimement acquis sur cette vaste monarchie; qu'il est par conséquent vrai roi, dans une entière indépendance du Roi son grand-père; qu'il se doit à ses États; qu'on peut bien lui conseiller de faire divers sacrifices pour la paix, mais que le Roi n'a point le droit de lui commander sa dégradation, et encore moins de lui faire la guerre pour le contraindre, à souffrir cette injustice. Mais voici ce qu'il me semble qu'on peut répondre à cette objection.

1° Il ne s'agit point de faire la guerre au roi d'Espagne, ni de le vaincre, ni de le forcer à souffrir l'injustice, mais seulement de le persuader, et de persuader la nation espagnole. Il ne s'agit que d'une soustraction réelle de tout secours, que vous avez déjà promise, et qui suffira, quand elle sera bien sérieuse, pour rendre la persuasion efficace. Vous ne leur parlerez que selon leurs véritables intérêts. Le véritable intérêt du roi d'Espagne est de ne vouloir point périr, et de ne hasarder point le salut de la France pour une chose qui est devenue impossible.

Le véritable intérêt de la nation espagnole est de ne démembrer point leur monarchie, et de ne s'engager point, après qu'elle aura été abandonnée par la France, dans une guerre ruineuse et insoutenable. La persuasion sera facile, dès que vous leur ôterez toute espérance.

2° Quand on suppose que la renonciation de la Reine à la succession d'Espagne est nulle, on ne prend pas garde aux conséquences d'un tel principe. Si Philippe IV, roi d'Espagne, n'a pas pu faire renoncer sa fille Marie-Thérèse, Philippe II n'avoit pas pu faire renoncer sa fille Catherine, qui fut mariée avec le duc de Savoie. En ce cas, il faudroit suivre la coutume de Brabant, qui est favorable aux filles d'un premier mariage par préférence aux mâles d'un second lit; et alors Catherine de Savoie, dont le duc de Savoie d'aujourd'hui est l'arrière-petit-fils, devroit avoir le Brabant, etc. par préférence aux princes de France, qui sont les enfans de la reine Marie-Thérèse descendue de Philippe III, né du dernier mariage. En ce cas, Catherine n'auroit pas pu renoncer au profit de son frère du dernier lit, qui étoit Philippe III. Vous convient-il d'établir un principe qui donneroit le Brabant, etc. au duc de Savoie? L'infante Marie-Thérèse étoit bien moins lésée en renonçant pour devenir reine de France, que l'infante Catherine en renonçant pour devenir duchesse de Savoie.

3° Il ne s'agit point d'une simple renonciation faite comme entre particuliers, où l'on ne regarde que l'utilité des particuliers mêmes qui renoncent à quelque droit: il s'agit d'une renonciation qui sert de

fondement au traité des Pyrénées, et qui assuroit la liberté et la paix de l'Europe entière. Ainsi il faut regarder cette renonciation, non selon les coutumes des lieux, qui décident des champs et des prés des familles particulières, mais selon un droit infiniment supérieur, qui est le droit des gens. Il est même capital d'observer que ce n'est que par un abus, que les filles mariées dans les pays étrangers succèdent aux souverainetés de leurs pères. La France n'a jamais admis de telles successions, et les autres nations auroient dû les rejeter de même. Une nation ne devroit point s'assujettir à la domination d'un étranger qui descend par femmes du souverain de cette nation. Une nation entière n'appartient point en propre à une fille, comme un pré ou comme une vigne, en sorte que la propriété en puisse être transférée, comme une dot, à des étrangers. Si cet abus est autorisé, au moins faut-il l'adoucir, et le rectifier, en subordonnant de telles successions aux intérêts manifestes de chaque nation, et encore plus à l'intérêt général de l'Europe entière, pour conserver son équilibre, qui est le fondement de son repos et de sa sûreté. Ainsi le contrat de mariage de la Reine est l'accessoire, et le traité de paix est le principal. La paix elle-même se trouve fondée sur la renonciation. Il faut donc que l'accessoire s'accommode au principal, et que toutes les lois alléguées par les jurisconsultes pour les familles particulières, cèdent en cette occasion à la règle supérieure, qui est d'assurer la paix et la liberté des nations qui composent l'Europe. On ne sauroit douter que l'esprit du traité de paix n'ait été d'empêcher, par la renonciation, que la

succession d'Espagne ne vînt jamais à la maison de France : il faut donc que toutes les lois qui semblent favoriser la maison de France, pour cette succession, cèdent à l'esprit du traité de paix qui veut l'en exclure pour assurer l'équilibre de l'Europe.

En vain on dira qu'une renonciation est nulle, quand la personne qui la fait n'en est pas dédommagée par quelque profit ou avantage reçu : je réponds que cette règle de jurisprudence n'a lieu que pour les familles de particuliers. Une princesse doit toujours préférer l'avantage de sa maison, de sa nation, de l'Europe entière, à son profit personnel. De plus, la reine Marie-Thérèse n'auroit jamais été reine de France sans cette renonciation. La couronne de France n'étoit-elle pas pour elle un assez bon dédommagement? Celui qui étoit son père étoit en même temps son roi; il pouvoit se dispenser des règles des familles particulières, pour la sûreté de sa maison, de sa monarchie et de toute l'Europe. Il pouvoit comme roi commander à sa fille d'entrer dans un si juste dessein; et il la dédommageoit assez libéralement d'une espérance de succession très-incertaine, par la couronne de France qu'il lui procuroit actuellement.

En vain on dit que les renonciations des filles sont nulles, quand leurs dots ne sont point payées : ces règles sont bonnes pour les filles d'une condition particulière, qui ne peuvent être dédommagées des biens auxquels elles renoncent, que par le paiement réel de leurs dots; mais une princesse, que sa renonciation fait reine de France, n'a pas besoin d'un autre dédommagement. Les avocats ne savent pas que les

dots de ces grandes princesses sont très-modiques par proportion aux États de leurs pères ; que ces dots ne sont que de style dans un contrat ; qu'on n'est régulier de part ni d'autre à les payer ; et qu'on n'a pas mieux payé aux Espagnols les dots des princesses de France, que celles des princesses d'Espagne ont été payées aux Français. De plus, il faudroit qu'on eût fait, pour la dot de Marie-Thérèse, des demandes en justice ; il faudroit qu'on eût sommé les Espagnols de la payer : c'est ce qu'on n'a jamais fait. Au pis aller, le débiteur en seroit quitte pour payer, après la demande.

Au reste, que gagneriez-vous, quand vous prouveriez qu'un père ne peut point exiger une renonciation de ses enfans ? En ce cas, toute la monarchie d'Espagne appartient à monseigneur le Dauphin, et par succession à monseigneur le duc de Bourgogne, à monseigneur le duc de Bretagne, et à l'aîné de leurs descendans à perpétuité. Suivant ce principe, le Roi n'a point pu obliger monseigneur le Dauphin à renoncer ; monseigneur le Dauphin n'a point pu obliger monseigneur le duc de Bourgogne à renoncer, au préjudice de sa postérité, et au profit d'un prince son cadet. Si la renonciation de la Reine est nulle, celle-là l'est encore plus ; car au moins la Reine n'a renoncé qu'avec le grand dédommagement de devenir reine de France par sa renonciation, au lieu que les descendans aînés de monseigneur le Dauphin renoncent maintenant à la vaste monarchie d'Espagne à pure perte. Le Roi et monseigneur le Dauphin ne le peuvent pas, si Philippe IV ne l'a pas pu ; et Philippe IV l'a pu, s'ils le peuvent.

Il est inutile de dire que Charles II, roi d'Espagne, a pu rappeler ses neveux de la maison de France, et les relever de la renonciation de la reine Marie-Thérèse. 1° Je laisse à examiner toutes les clauses de son testament, pour savoir s'il paroît y avoir eu une pleine liberté d'esprit, et si ce testament n'a aucune nullité par les termes qui semblent convenir au prince électoral de Bavière, et non à Philippe V. 2° Le roi Charles II ne pouvoit, selon les lois, que rappeler simplement ses neveux, enfans de la reine Marie-Thérèse : mais, en les rappelant, il n'étoit nullement en droit d'exclure les aînés, et de leur préférer, contre la règle de droit, un cadet. S'il faut suivre le principe de droit rigoureux qu'on nous vante si hautement, et si Philippe IV n'a pas pu exiger de la Reine sa fille, pour la sûreté de l'Europe entière, une renonciation à la couronne d'Espagne, en lui procurant celle de France; Charles II a encore moins pu rappeler à la succession d'Espagne un cadet de ses neveux, au préjudice de l'aîné et de ses descendans. Voilà de quoi faire un jour une guerre immortelle entre ces deux branches de la maison de France qui régneront sur les deux nations voisines.

On auroit dû même prévoir que, si la postérité de monseigneur le duc de Bourgogne venoit à manquer dans cent ans, un roi d'Espagne, arrière-petit-fils de Philippe V, nourri selon les mœurs et selon les préjugés de la nation espagnole, avec beaucoup d'aversion pour les Français et pour leurs lois, viendroit étendre sa domination sur eux. Alors les descendans de monseigneur le duc de Berri, nourris en France avec l'amour et le respect de toute la nation, con-

testeroient apparemment la couronne, avec un grand parti, à ce roi étranger qui viendroit subjuguer la France. C'est ce qu'on auroit dû prévoir de loin.

Il faut encore observer que le Roi, et monseigneur le Dauphin qui est en puissance de père, n'ont pas été libres d'accepter le testament de Charles II, où Philippe V est rappelé, parce qu'ils étoient actuellement liés par le traité solennel de partage. Ils ne pouvoient *résilir* (*) de ce traité, qu'après avoir fait consentir à leur changement le roi d'Angleterre et les États généraux, avec lesquels ils s'étoient engagés solennellement. Il falloit sommer l'Empereur d'accepter le partage, et, sur son refus, déclarer à l'Angleterre et à la Hollande qu'on se tenoit pour dégagé : alors on eût été libre d'accepter le testament; jusque là, on ne l'étoit point.

Enfin, Philippe V n'a pas renoncé à ses droits d'enfant de France pour succéder à la couronne : au contraire, il a demandé et obtenu d'y être confirmé. La qualité de roi d'Espagne ne peut donc pas le rendre indépendant du Roi son grand-père, pour toutes les choses qui concernent la conservation du royaume, et de la couronne à laquelle il a un droit de succession : il faut ou qu'il renonce à tout droit de succession, (et c'est ce qu'il ne peut jamais faire pour ses descendans) ou qu'il ne soit roi d'Espagne, qu'à condition de ne jamais manquer aux devoirs d'un fils de France qui est un des héritiers de la couronne. En vérité, peut-on croire que le Roi et monseigneur le Dauphin aient procuré à ce prince cadet, par préfé-

(*) Terme de pratique, qui veut dire *renoncer à un pacte*. Voyez Ducange, tom v, pag. 1362. (*Edit.*)

rence aux aînés, la couronne d'Espagne, en sorte qu'il puisse sacrifier la France même à sa grandeur personnelle, et aimer mieux laisser périr le Roi et Monseigneur, ses pères et ses bienfaiteurs, avec toute la maison royale et tout le royaume, plutôt que de renoncer à ce qu'il tient de leur pure bonté? Qu'y auroit-il de plus ingrat et de plus dénaturé, que ce procédé? Il ne cesse point de se devoir tout entier à la conservation des personnes du Roi et de monseigneur le Dauphin, de la maison dont il est membre, et de la couronne à laquelle il a droit de succéder. Ce n'est que par le Roi et par monseigneur le Dauphin, qu'il appartient à l'Espagne. C'est à la France qu'il appartient par la nature même, dont la loi est indispensable. Il est toujours censé, par le droit naturel, que les engagemens qu'il a pris avec l'Espagne sont subordonnés à ceux dans lesquels il est né, pour ne laisser périr ni ses pères et bienfaiteurs, ni sa maison, ni sa patrie, ni la couronne à laquelle il peut succéder. Voilà le premier devoir, qui est essentiel; l'autre ne peut être que le second.

J'avoue que j'ai cru dans les commencemens que le droit de Philippe V pouvoit être bien soutenu: dans la suite, en examinant les choses de plus près, j'y ai trouvé les embarras que je marque ici. Mais enfin je ne vois rien qui doive faire douter que ce prince ne soit obligé de renoncer à son droit bon ou mauvais sur l'Espagne pour sauver la France, supposé que nous nous trouvions dans le cas d'une dernière extrémité. Cette déposition volontaire, loin de déshonorer ce prince, seroit en lui un acte héroïque de religion, de courage, de reconnoissance

pour le Roi et pour monseigneur le Dauphin, de zèle pour la France et pour sa maison. Il seroit même inexcusable de refuser ce sacrifice. Il ne s'agit nullement de ruiner l'Espagne; car, en la quittant, il en laissera toute la monarchie aussi entière et aussi paisible qu'il l'a reçue. Il ne manquera donc en rien au dépôt qui lui a été confié : il ne sacrifiera que sa grandeur personnelle. Or, ne doit-il pas préférer à sa grandeur personnelle ses pères et ses bienfaiteurs, de qui il la tient, avec le salut de la France entière qui paroît dépendre de ce sacrifice?

VII.

MÉMOIRE

SUR LA CAMPAGNE DE 1712.

M. le maréchal de Villars a de l'ouverture d'esprit, de la facilité pour comprendre certaines choses, avec une sorte de talent pour parler noblement, quand sa vivacité ne le mène pas trop loin. Il a de la valeur et de la bonne volonté; il n'est point méchant; il est sans façon, et commode dans la société: mais il est léger, vain, sans application suivie, et sa tête n'est pas assez forte pour conduire une si grande guerre. Il fait des fautes; et, quand il se trouve pressé, il rejette, dit-on, sur les gens qui ont exécuté ses ordres, le tort qu'il a lui seul.

Les lieutenans-généraux sont persuadés qu'il ne sait pas bien décider, qu'il craint de décider mal, et qu'il ne veut jamais faire que des décisions vagues, pour avoir toujours de quoi se justifier à leurs dépens. Ce préjugé les rend timides : personne n'ose rien prendre sur soi; chacun ne songe qu'à se mettre en sûreté : le service en souffre beaucoup en toute occasion; c'est ce qui doit faire craindre une bataille.

M. le maréchal de Villars fait beaucoup plus de fautes en paroles qu'en actions. Il est vain; il paroît mépriser les lieutenans-généraux; il ne les écoute pas; il fait entendre qu'ils ont toujours peur, et qu'ils

ne savent rien. Il se croit invincible, quand il a le moindre avantage; et il devient doux comme un mouton, dès qu'il se trouve embarrassé : c'est ce qui fait qu'il n'a ni l'estime, ni la confiance, ni l'amitié de personne.

Il ne sait pas même discerner et conduire les hommes. Il est trop léger, inégal, et sans conseil. Il ne connoît ni la Cour ni l'armée. Il n'a que des lueurs d'esprit. Il fait presque toujours trop ou trop peu : il ne se possède pas assez. Une guerre difficile, où la France est en péril, demanderoit une plus forte tête. Mais où est-elle? Si M. le maréchal de Villars demeure à la tête de l'armée, il est capital de le modérer en secret, et de l'autoriser en public. Il faut lui donner un conseil, et lui faire honneur de tout au dehors.

Plusieurs personnes tâchent de le décréditer, dans l'espérance, ou d'avoir sa place, ou d'y faire mettre un de leurs amis : presque tous sont très-incapables de porter un fardeau si accablant. Ces cabales sont dangereuses.

M. d'Albergotti a de l'expérience, de la valeur et du sens. Il est exact, laborieux, capable de prendre une grande autorité : il sait s'insinuer, et mener des desseins pour parvenir à son but. Mais il est dur, hautain, trop peu honorable dans sa dépense, obscur dans ses amis : s'il commandoit, tous les autres lieutenans-généraux seroient au désespoir. Il prendroit même, dit-on, des partis bizarres, et feroit des fautes très-dangereuses. Il est haï : il passe pour faux. Je ne sais ce qui en est, et je n'en juge point; mais cette réputation, dans un général d'armée,

i, n'ont pas les mains nettes, et ne lui font pas
nneur. Il a l'esprit plus réglé que M. le maréchal
Villars, et plus de connoissance exacte des dé-
ils. Mais on prétend qu'il a peu de vues; qu'il est
ns action, foible et irrésolu, quand tout roule sur
décision: à tout prendre, on ne peut pas compter sur
i. Il sauve les apparences, mais en secret il indis-
se tous les principaux officiers contre M. le ma-
chal de Villars. Son fort est une petite finesse. Il
fait honneur de proposer les partis hardis qu'il
it que l'autre n'acceptera pas. Il est indigné, il
marque les fautes, il les fait remarquer. Le service
souffre; car ces discours ne redressent rien, et ils
créditent celui qui commande.

Il a paru à Bourlen, dans les officiers et dans les
oupes, une véritable ardeur de combattre; mais
crains qu'on trouveroit de dangereux mécomptes
ns une grande occasion. Alors chacun des officiers
incipaux n'oseroit rien prendre sur soi, de peur
être sacrifié par M. le maréchal de Villars; celui-
ne pourroit faire qu'une disposition générale à sa
ode, après quoi on trouveroit en lui peu de res-
urces pour les coups imprévus. Chaque officier
néral seroit timide pour ne hasarder pas sa for-
ne, et la plupart ne verroient peut-être guère
air. Notre armée n'auroit qu'une première fougue
ec peu d'ordre. Si les ennemis, patiens, accoutu-
és à se rallier, et à nous enfoncer par méthode,
us entamoient, on pourroit voir une déroute gé-
rale, et une épouvante comme à Ramillies.

Si par malheur la paix ne se faisoit pas l'hiver
ochain, il faudroit que monseigneur le Dauphin
vînt

vînt commander l'armée, ayant sous lui MM. les maréchaux de Harcourt et de Berwick, etc. mais il seroit capital que le prince, après s'être assuré d'un conseil bien sage, prît l'autorité nécessaire pour décider. Voilà mes foibles pensées. Je ne fais que bégayer; mais qu'importe? Je veux bien paroître parler mal à propos par un excès de zèle.

VIII.

MÉMOIRE SUR LA PAIX.

I. On peut espérer que les ennemis craindront moins l'union des deux branches de notre maison royale, puisque nos pertes semblent éloigner ces deux branches ; et que, si le Roi venoit à manquer, la branche d'Espagne pourroit n'être guère liée avec celle de France.

II. Les ennemis ne devront guère craindre que la France gouverne l'Espagne au préjudice du reste de l'Europe, à la veille d'une minorité, où la France, menacée de guerre civile, ne pourra pas trop se gouverner elle-même.

III. La reine Anne et le parti des Toris, qui ont commencé la négociation de la paix, ont un intérêt plus pressant que jamais de la conclure. Si nous tombions dans les troubles d'une minorité avant la conclusion de cette paix, le parti des Whigs, appuyé de tous les alliés, opprimeroit la Reine et les Toris sans que la France fût en état de les secourir.

IV. D'un autre côté les ennemis pourront vouloir profiter de cette conjoncture unique pour nous réduire à peu près au point qu'ils jugeront convenable à la sûreté de l'Europe. Ils seront moins touchés de notre abattement présent, qui n'est que passager, et ils le seront davantage du danger futur de l'Europe, si nos bonheurs reviennent après une minorité,

comme on l'a vu après celle du Roi : ils pourront penser qu'on ne nous réduira jamais dans les bornes nécessaires, si on ne prend pas son temps pour le faire dans une occasion de trouble.

V. Les ennemis doivent craindre naturellement que si la branche de feu M. le Dauphin achève de manquer, le roi d'Espagne ne réunisse les deux monarchies. A-t-il fait quelque renonciation? je n'en sais rien. Supposé même qu'il en ait fait une, il soutiendra qu'elle n'est pas moins nulle selon nous, que celle de la reine sa grand'mère.

VI. Les Espagnols pourront ne vouloir point quitter un roi fort aimé, pour se livrer à M. le duc de Berri gouverné par son beau-père qu'ils craignent.

VII. Il est naturel que tant d'alliés se flattent d'espérance dans ce changement, qu'ils soient irrésolus dans ce cas imprévu, et qu'ils temporisent pour voir si la mort d'un dernier petit-enfant n'amènera point un système tout nouveau. Ce retardement peut nous faire tomber dans le cas de la minorité en pleine guerre.

VIII. Si nous perdions le Roi avant la conclusion de la paix, nous aurions tout ensemble une horrible guerre au dehors, et le danger d'une guerre civile au dedans.

IX. Nos minorités ne se sont jamais passées sans quelque guerre civile.

X. Le danger en est bien plus grand quand il ne reste pas même une mère pour être régente. Une mère trouve tous ses intérêts dans ceux de son fils : un oncle peut suivre son ambition ou celle des gens qui ont sa confiance.

XI. Les ennemis espèrent, ou une mort soudaine du Roi, ou un affoiblissement de sa personne, qui mette la France en désordre. Ces deux cas peuvent arriver chaque jour. Le second embarrasseroit encore plus que le premier.

XII. Ils espèreront que la même main qu'on s'imagine faussement avoir fait mourir deux Dauphins, en fera aussi mourir bientôt un troisième avec le Roi déjà vieux, auquel cas le roi d'Espagne sera contraint d'abandonner l'Espagne pour venir régner en France.

XIII. Ils espèreront que le roi d'Espagne aura une guerre avec M. le duc de Berri, soutenu de M. le duc d'Orléans, pour l'une ou l'autre des deux monarchies.

XIV. Si M. le duc d'Anjou venoit à mourir, on seroit bien embarrassé pour rappeler le roi d'Espagne. S'il revenoit seul à la hâte, comme Henri III revint de Pologne à la dérobée, il laisseroit la Reine et le prince des Asturies dans les mains des Espagnols : c'est ce qu'il ne se résoudroit jamais à faire, étant aussi attaché à la Reine qu'il l'est. S'il les menoit avec lui, l'Espagne, abandonnée par lui, sans aucune mesure prise avec la nation, pourroit prendre un parti de désespoir, et se tourner contre la France, plutôt que de demander M. le duc de Berri, et que de se livrer à la merci de M. le duc d'Orléans.

XV. Dans cette occasion, le comte de Stahremberg pourroit faire une grande révolution.

XVI. Vous ne pourriez point abandonner l'Espagne malgré elle à M. le duc de Savoie, pour l'ôter et à l'Empereur et à M. le duc de Berri. D'un côté, vous

manqueriez indignement à la nation espagnole, qui a mérité de vous que vous ne disposiez point d'elle sans son consentement; de l'autre, vous mettriez le poignard dans le sein de M. le duc de Berri, ou du moins de son épouse et de son beau-père auxquels il est livré. Les ennemis voient tous ces embarras qui vous menacent, et ils espèrent en profiter.

XVII. Vous auriez à craindre le parti des Huguenots encore très-nombreux en France, celui de quelques autres novateurs très-puissans à la Cour même, celui des mécontens et des libertins capables de tout, des troupes innombrables sans discipline, les rentiers non payés.

XVIII. Il me semble qu'il faut faire la paix la moins mauvaise qu'on pourra, mais la faire à quelque prix que ce soit. Ce qu'on peut espérer n'a aucune proportion avec ce qu'on hasarde. Que deviendroit-on si on perdoit une bataille cette campagne? et cela est dans l'ordre des possibles, vu l'embarras des subsistances et l'épuisement de nos officiers et de nos troupes.

XIX. Il ne faut pas perdre un moment; car un moment perdu engagera la campagne, et la camgagne peut nous faire tomber dans une minorité funeste à l'État.

IX.

MÉMOIRE

SUR LA SOUVERAINETÉ DE CAMBRAI.

Je crois qu'il est de mon devoir de représenter au Roi, avec le zèle le plus sincère et avec le plus profond respect, des choses que j'ai pris autrefois la liberté de lui dire pour son service, sans aucun rapport à moi. Les grands bruits de paix très-prochaine, que les ennemis mêmes répandent dans toute l'Europe, me font penser, par zèle pour Sa Majesté et pour le bien de l'Église de Cambrai, à un article qu'il seroit très-facile de faire insérer dans un traité de paix.

Voici de quoi il s'agit.

1° Les empereurs d'Allemagne ont donné aux évêques de Cambrai la ville de Cambrai avec tout le Cambrésis, il y a près de sept cents ans. Alors, le Cambrésis étoit incomparablement plus étendu qu'il ne l'est maintenant.

2° Depuis ces anciennes donations, confirmées par les empereurs successeurs des premiers, les évêques de Cambrai ont toujours possédé la souveraineté de Cambrai et du Cambrésis, en qualité de princes de l'Empire, comme les autres évêques souverains d'Allemagne.

3° L'évêque de Cambrai avoit même dans les diètes

de l'Empire le rang devant celui de Liége. Il n'y a guere plus de soixante ans que ce rang étoit encore conservé, et que les députés de l'Église de Cambrai alloient aux diètes.

4° Il est vrai que les comtes de la Flandre impériale étoient avoués de l'Église de Cambrai, et que les rois d'Espagne, qui ont été comtes de Flandre, ont voulu se servir du prétexte de cette avouerie pour établir leur autorité à Cambrai : mais il est clair comme le jour, qu'un simple avoué d'une Église n'y a aucune autorité, que sous l'Église même qu'il est obligé de défendre, et à laquelle il est subordonné. Il est vrai aussi que les rois de France, voyant Cambrai si voisin de Paris, et si exposé aux invasions de leurs ennemis, voulurent de leur côté se faire châtelains des évêques, pour avoir aussi un prétexte d'entrer dans le gouvernement de la ville : mais chacun sait que le châtelain de l'évêque, loin d'avoir une autorité au-dessus de lui, n'étoit en cette qualité que son officier et son vassal.

5° Les choses étoient en cet état, quand Charles-Quint, craignant que les Français ne s'emparassent de Cambrai, s'en empara lui-même, y bâtit une citadelle, et en donna le gouvernement à Philippe II, son fils, avec le titre de burgrave. Il fit cette disposition en qualité d'empereur, de qui l'évêque souverain de Cambrai relevoit. Les évêques du lieu ne laissèrent pas de conserver leur souveraineté sur la ville et sur tout le pays, quoique Philippe eût un titre de défenseur de la citadelle.

6° Dans la suite, le duc d'Alençon, fils de France, étant venu dans les Pays-Bas avec le titre de duc de

Brabant, se saisit de la citadelle de Cambrai par une intelligence secrète avec le baron d'Inchi qui y commandoit.

7° Le duc d'Alençon ayant bientôt abandonné les Pays-Bas pour retourner en France, il laissa Balagni dans la citadelle : celui-ci exerça une cruelle tyrannie sur la ville et sur le pays, où son nom est encore détesté.

8° Le comte de Fuentès, général de l'armée d'Espagne, vint l'assiéger, et prit Cambrai sur lui.

9° Jusque là, les Espagnols avoient laissé l'archevêque de Cambrai en possession paisible de tous les droits de souverain; mais comme Balagni l'en avoit dépouillé par pure violence, pendant ces horribles désordres, les Espagnols commencèrent alors à faire comme Balagni, sur lequel ils avoient fait la conquête; et ils se mirent en possession de la souveraineté sur tout le Cambrésis, excepté sur la châtellenie du Câteau, qui est demeurée franche jusqu'au jour présent.

10° D'ailleurs ils laissèrent l'archevêque en liberté de continuer à envoyer des députés de son Église aux diètes impériales. On a continué à les y envoyer presque pendant tout le temps de la domination d'Espagne.

11° Cependant les archevêques représentoient très-fortement au conseil de conscience du roi d'Espagne, qu'il ne pouvoit point, sans une très-violente injustice, se maintenir dans une usurpation manifeste. Ils montroient leur titre et leur possession claire de plus de six cents ans de cette souveraineté. Ils ajoutoient que Balagni avoit été notoirement un tyran

très-odieux, et qu'une conquête faite par les Espagnols sur un homme qui n'avoit aucun droit, ne pouvoit point avoir été faite justement, au préjudice de l'Église à qui cette souveraineté appartenoit avec évidence, et par conséquent que cette conquête faite sur un usurpateur étoit nulle à l'égard du possesseur légitime.

12° Le roi d'Espagne, Philippe IV, pressé par les fortes raisons que son conseil de conscience lui représenta, offrit enfin à l'archevêque de Cambrai de ce temps-là deux expédiens pour le contenter.

13° Le premier étoit de lui rendre, sans exception, tous les droits de souveraineté sur la ville et sur le magistrat, sur le pays et sur les États, à condition que le roi d'Espagne auroit dans la citadelle et dans la ville une garnison de ses troupes, pour défendre cette place contre les Français, qui ne manqueroient pas de s'en emparer par surprise, si on n'usoit pas d'une précaution si nécessaire.

14° Le second expédient étoit de dédommager l'Église de Cambrai de la souveraineté, en donnant à l'archevêque le comté d'Alost, et au chapitre métropolitain la terre de Lessines, qui est d'un grand revenu.

15° L'archevêque et le chapitre refusèrent ces propositions; et, par ce refus, il demeurèrent dépouillés de leur souveraineté, sans aucun dédommagement.

16° La conquête du Roi survint l'an 1677. Mais comme Sa Majesté est trop juste et trop pieuse pour avoir voulu faire une conquête sur l'Église pour la dépouiller de ce qui lui appartient, il s'ensuit, avec

la dernière évidence, qu'elle n'a pu vouloir conquérir Cambrai que sur les Espagnols : or, il est visible que ceux-ci n'y avoient aucune ombre de droit ; donc la conquête faite sur eux n'en a donné aucun de légitime au Roi sur cette place. Comme les Espagnols par leur conquête n'avoient pu qu'entrer dans l'invasion de Balagni, tout de même Sa Majesté, par sa conquête, n'a fait que déposséder les Espagnols usurpateurs, sans vouloir arracher à l'Église ce qui est incontestablement à elle.

17° Il est vrai que Sa Majesté obtint, par le traité de paix de Nimègue, une cession de Cambrai et du Cambrésis, faite par le roi d'Espagne. Mais une cession obtenue de celui qui n'y avoit aucun droit est une cession visiblement nulle et insoutenable. C'est de l'Empire et de l'archevêque de Cambrai, vrai et légitime possesseur de ce droit, qu'il auroit fallu obtenir la cession. Celle du roi d'Espagne est semblable à celle par laquelle je céderois à Pierre, au préjudice de Paul, une terre appartenant à Paul, sur laquelle je n'aurois aucun droit : une telle cession est comme non avenue.

18° L'an 1696, je pris la liberté de proposer à Sa Majesté de se faire donner par l'Empire et par l'archevêque une véritable cession de cette souveraineté, dans le traité de paix qui devoit alors terminer la guerre commencée l'an 1688. Mais, selon les apparences, cet article fut oublié quand on fit le traité de Riswick.

19° Il s'agiroit maintenant de faire mettre cette cession dans le traité de paix dont on parle tant de tous côtés. Cette cession mettroit la conscience du

Roi dans un très-solide repos, et elle assureroit à jamais Cambrai à la France : sans cette cession, l'Empire pourroit un jour, dans des temps moins favorables, disputer à nos rois cette très-importante place, qui est si voisine de Paris.

20° Il ne faudroit point mettre la chose en doute, ni la tourner en négociation, de peur que les ennemis ne voulussent la faire acheter; il suffiroit qu'on demandât cet article comme un point de pure formalité, après la fin de toute négociation, quand tout le reste seroit déjà conclu et arrêté par écrit.

21° Sa Majesté, qui a tant de zèle pour l'Église, et qui est si éloignée de la vouloir dépouiller sans quelque dédommagement, pourroit s'engager à lui en donner un, quand la paix lui fourniroit des facilités pour le faire.

22° Pour moi, je serois ravi de signer une cession qui assureroit au Roi et à l'Etat une place si nécessaire. Je ne ferois aucun scrupule de renoncer à une souveraineté temporelle, qui ne feroit que causer des désordres et des abus pour le spirituel de notre Église, comme nous en voyons d'énormes à Liége et dans les autres villes d'Allemagne.

23° Le Pape autoriseroit et confirmeroit sans peine ma cession, l'Empire la feroit dans le traité.

24° Je ne demanderois aucun avantage personnel; et si le Roi accordoit des revenus ou des honneurs à l'archevêché, en dédommagement, je consentirois sans peine à ne les avoir jamais pour ma personne, en sorte qu'ils fussent réservés à mes successeurs.

PLANS
DE GOUVERNEMENT

CONCERTÉS AVEC LE DUC DE CHEVREUSE, POUR ÊTRE PROPOSÉS AU DUC DE BOURGOGNE.

Novembre 1711.

ARTICLE PREMIER.

PROJET POUR LE PRÉSENT.

1° Paix à faire. — *Elle* doit être achetée sans mesure. Arras et Cambrai très-chers à la France.

Si, par malheur extrême, la paix étoit impossible à tout autre prix, il faudroit sacrifier ces places.

Si elle ne se fait pas, diligence pour être prêt dès la fin de mars. Fourrages, grains, voitures; point de rivières contre les ennemis. — Castille.

2° Guerre à soutenir.

Choix de général qui ait l'estime et la confiance, qui sache faire une excellente défensive.

Point de nouveaux maréchaux de France. Ils ne seroient ni plus habiles, ni plus autorisés, *et ce seroit une* mortification pour les bons lieutenans-généraux.

Choix d'un nombre médiocre de bons lieutenans-généraux unis au général.

La présence de la personne de M. le Dauphin *à l'armée*, pernicieuse sans un général habile et zélé, un second général bien uni, *des* lieutenans-généraux bien choisis, l'autorité pour décider d'abord, *et* fermeté d'homme de cinquante ans.

Éviter bataille en couvrant nos places, laissant même perdre les petites.

A toute extrémité, bataille, au hasard d'être battu, pris, tué avec gloire.

Généraux : Villeroi, laborieux, avec de l'ordre et de la dignité. — Villars, vif et peu aimé, parce qu'il méprise, etc. — Harcourt, malade; peu d'expérience, bon esprit. — Berwick, arrangé, vigilant, timide au conseil, sec, roide, et homme de bien. — Bezons, irrésolu et borné, mais sensé et honnête homme. — Montesquiou, ... (*)

Officiers-généraux. — N'engager point tous les courtisans à continuer le service; *il y a en eux* dégoût, inapplication, mauvais exemple. — Bon traitement aux vieux officiers de réputation. — Conseil de guerre réglé. Officiers-généraux, bons à écouter, non toujours à croire : beaucoup de très-médiocres.

Conseil de guerre à la Cour, *doit être* composé de maréchaux de France, et autres gens expérimentés, qui sachent ce qu'un secrétaire d'État ne peut savoir, qui parlent librement sur les inconvéniens et abus, qui forment des plans de campagne de concert avec le général chargé de l'exécution, qui donnent leur avis pendant la campagne, qui n'empê-

(*) Voy. ce que Fénelon en dit ci-dessus, pag. 559, 560. (*Edit.*)

chent

chent pourtant pas le général de décider sans attendre leurs avis, parce qu'il est capital de profiter des momens.

ARTICLE II.

PLAN DE RÉFORME APRÈS LA PAIX.

§ I. — *État militaire.*

Corps militaire, réduit à cent cinquante mille hommes.

Jamais de guerre générale contre l'Europe. Rien à démêler avec les Anglais. Facilité de paix avec les Hollandais. On aura facilement les uns contre les autres. Alliance facile avec la moitié de l'Empire.

Peu de places. Les ouvrages et les garnisons ruinent. Une multitude de places tombent dès qu'on manque d'argent, dès qu'il vient une guerre civile. La supériorité d'armée, qui est facile, fait tout.

Médiocre nombre de régimens, mais grands et bien disciplinés, sans aucune vénalité pour aucun prétexte; jamais donnés à de jeunes gens sans expérience; avec beaucoup de vieux officiers. — Bon traitement aux soldats pour la solde, pour les vivres, pour les hôpitaux : élite d'hommes. — Bons appointemens aux colonels et aux capitaines. — Ancienneté d'officier comptée pour rien, si elle est seule. *Avoir* soin de ne *pas* laisser vieillir dans le service ceux qu'on voit sans talent. Avancer les hommes d'un talent distingué.

Projet de réforme. Écouter MM. les maréchaux de Puységur, de Harcourt, de Tallard.

Fortifications *doivent être faites* par les soldats, *et* par les paysans voisins, *et* bornées à de médiocres garnisons.

Milices par tout le royaume. Enrôlemens très-libres, avec exactitude de congé après cinq ans. Jamais aucune amnistie. Au lieu de l'hôtel des invalides, petites pensions à chaque invalide dans son village.

§ II. — *Ordre de dépense à la Cour.*

Retranchement de toutes les pensions de Cour non nécessaires. Modération dans les meubles, équipages, habits, tables. Exclusion de toutes les femmes inutiles. Loix somptuaires comme les Romains. Renoncement aux bâtimens et jardins. Diminution de presque tous les appointemens. Cessation de tous les doubles emplois : faire résider chacun dans sa fonction. Supputation exacte des fonds pour la maison du Roi : nulle augmentation, sous aucun prétexte.

Retranchement de tout ouvrage pour le Roi : laisser fleurir les arts par les riches particuliers *et* par les étrangers.

Supputation exacte de tous les appointemens des gouverneurs, lieutenans-généraux, etc. des états-majors, etc. des pensions inévitables, des gages d'offices des Parlemens et autres Cours.

Supputation exacte de toutes les dettes du Roi; distinguant celles qui portent intérêt, d'avec celles

qui n'en doivent point porter; comptant avec chaque rentier, avec retranchement pour les usures énormes et évidentes, avec remise de beaucoup d'autres, avec réduction générale au denier 30, avec exception de certains cas privilégiés; nettoyant chaque compte, s'il se peut, *et* finissant par cote mal taillée, si on ne peut voir clair.

Supputation du total des fonds nécessaires pour la maison du Roi et de la Cour, de tous les appointemens, gages et pensions nécessaires, de l'intérêt de toutes les dettes, de la subsistance de tout le corps militaire.

Comparaison exacte de cette dépense totale, avec le total des revenus qu'on peut tirer, en laissant rétablir l'agriculture, les arts utiles *et* le commerce.

§ III. — *Administration intérieure du Royaume.*

1° Établissement d'Assiette, qui est une petite assemblée de chaque diocèse, comme en Languedoc, où est l'évêque avec les seigneurs du pays et le tiers-état, qui règle la levée des impôts suivant le cadastre, et qui est subordonnée aux États de la province.

2° Etablissement d'États particuliers dans toutes les provinces, comme en Languedoc : on n'y est pas moins soumis qu'ailleurs, on y est moins épuisé. *Ces États particuliers sont* composés des députés des trois états de chaque diocèse ; avec pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds; etc. Écouter les représentations des députés des Assiettes; mesurer les impôts sur la richesse naturelle du pays, *et* du commerce qui y fleurit.

3° *Impôts.* Cessation de gabelle, grosses fermes, capitation et dîme royale. Suffisance des sommes que les États lèveroient pour payer leur part de la somme totale des charges de l'État. — Ordre des États toujours plus soulageant que celui des fermiers du Roi ou traitans, sans l'inconvénient d'éterniser les impôts ruineux, *et* de les rendre arbitraires. Par exemple, impôts par les États du pays sur les sels, sans gabelle. Plus de financiers.

4° Augmenter le nombre des gouvernemens de provinces, en les fixant à une moindre étendue, sur laquelle un homme puisse veiller soigneusement avec le lieutenant-général, et le lieutenant du Roi. Vingt au moins en France seroit la règle du nombre des États particuliers. — Résidence des gouverneurs et officiers. — Point d'intendans; *Missi dominici* seulement de temps en temps.

5° Établissement d'États-généraux.

Leur utilité. États du royaume entier seront paisibles et affectionnés comme ceux de Languedoc, Bretagne, Bourgogne, Provence, Artois, etc. — Conduite réglée et uniforme, pourvu que le Roi ne l'altère pas. — Députés intéressés par leur bien *et* par leurs espérances à contenter le Roi. — Députés intéressés à ménager leur propre pays, où leur bien se trouve, au lieu que les financiers ont intérêt de détruire pour s'enrichir. — Députés voient de près la nature des terres *et* le commerce de leur province.

Composition *des États-généraux* : de l'évêque de chaque diocèse; d'un seigneur d'ancienne et haute noblesse, élu par les nobles; d'un homme considérable du tiers-état, élu par le tiers-état.

Élection libre : nulle recommandation du Roi, qui se tourneroit en ordre : nul député perpétuel, mais capable d'être continué. Nul député ne recevra avancement du Roi, avant trois ans après sa députation finie.

Supériorité des États-généraux sur ceux des provinces. Correction des choses faites par les États des provinces, sur les plaintes et preuves. Révision générale des comptes des États particuliers pour fonds et charges ordinaires. Délibération pour les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires: Entreprises de guerre contre les voisins, de navigation pour le commerce, de correction des abus naissans.

Autorité des États, par voie de représentation, pour s'assembler tous les trois ans en telle ville fixe, à moins que le Roi n'en propose quelque autre. — Pour continuer les délibérations aussi long-temps qu'ils le jugeront nécessaire. — Pour étendre leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations de paix, d'agriculture, de commerce. — Pour examiner le dénombrement du peuple fait en chaque Assiette, revu par les États particuliers, et rapporté aux États-généraux avec la description de chaque famille qui se ruine par sa faute, qui augmente par son travail, qui a tant et qui doit tant. — Pour punir *les* seigneurs violens. — Pour ne laisser aucune terre inculte, *empêcher l'abus des* grands parcs, nouveaux; fixer le nombre d'arpens, s'il n'y a labour : abus des capitaineries *dans les* grands pays de chasse, à cause du trop de *bêtes* fauves, de lièvres, etc. qui gâtent les grains, vignes, prés, etc. — Pour

abolir tous privilégiés, toutes lettres d'état abusives, tout commerçant d'argent sans marchandise, excepté les banquiers nécessaires.

§ IV. — *Église.*

1° *Nature de la* puissance temporelle : autorité coactive pour faire vivre les hommes en société avec subordination, justice et honnêteté de mœurs. — Exemples : ainsi ont vécu les Grecs et les Romains. Autorité temporelle complète dans ces exemples, sans aucune autorité pour la religion.

2° *Nature de la* puissance spirituelle. Définition : autorité non coactive pour enseigner la foi, administrer les sacremens, faire pratiquer les vertus évangéliques, par persuasion, pour le salut éternel. — Exemple d'ancienne Église jusqu'à Constantin : elle faisoit *ses* pasteurs, elle assembloit *les* fidèles, elle administroit, prêchoit, décidoit, corrigeoit, excommunioit : elle faisoit tout ceci sans autorité temporelle. — Exemple d'Église protestante en France. Exemple d'Église catholique en Hollande, en Turquie. — Église permise et autorisée dans un pays, y devroit être encore plus libre dans ses fonctions. Nos rois laissoient les Protestans en France libres pour élire *et* déposer leurs pasteurs : *ils se contentoient d'envoyer des* commissaires aux synodes. Le Grand Turc laisse les Chrétiens libres pour élire *et* déposer leurs pasteurs. Mettant l'Église en France au même état, on auroit *la* liberté qu'on n'a pas d'élire, *de* déposer, *d'*assembler *les pasteurs.* — *La* protection du prince doit appuyer, faciliter, et non gêner et assujettir.

3º Indépendance réciproque des deux puissances. La temporelle vient de la communauté des hommes, qu'on nomme nation. La spirituelle vient de Dieu, par la mission de son Fils et des apôtres. — La temporelle est, dans un sens, plus ancienne : elle a reçu librement la spirituelle. La spirituelle, en un sens, est aussi plus ancienne : le culte du Créateur *existoit* avant les institutions des lois humaines. — *Les* princes ne peuvent rien sur les fonctions pastorales ; de décider *sur la* foi, d'enseigner, d'administrer *les* sacremens, *de* faire *les* pasteurs, *d'*excommunier. *Les* pasteurs ne peuvent contraindre pour la police temporelle. — *Les deux puissanees peuvent seulement se prêter un* mutuel secours : *Le* prince peut punir *les* novateurs contre l'Eglise : *les* pasteurs peuvent affermir *le* prince, en exhortant *les* sujets, en excommuniant *les* rebelles. — Les deux puissances, *d'abord* séparées pendant trois cents ans de persécution, unies et de concert, *mais* non confondues, depuis *la* paix. Elles doivent demeurer distinctes, et libres de part et d'autre dans ce concert. — *Le* prince est laïque, et soumis aux pasteurs pour le spirituel, comme le dernier laïque, s'il veut être chrétien. *Les* pasteurs sont soumis au prince pour le temporel, comme les derniers sujets : ils doivent l'exemple. — Donc l'Eglise peut excommunier *le* prince, et *le* prince peut faire mourir *le* pasteur. Chacun doit user de ce droit seulement à toute extrémité ; mais c'est un vrai droit.

4º *Secours mutuel des deux puissances.*

L'Eglise *est la* mère des rois. Elle affermit leur autorité, en liant les hommes par la conscience. Elle

dirige les peuples pour élire des rois selon Dieu. Elle travaille à unir les rois entre eux; mais elle n'a aucun droit d'établir *ou* de déposer les rois : l'Ecriture ne le dit point : elle marque seulement *leur* soumission volontaire pour le spirituel.

Les rois protecteurs des canons. Protection ne dit ni décision, ni autorité sur l'Eglise. C'est *seulement un* appui pour elle contre ses ennemis, et contre ses enfans rebelles. Protection est *seulement un* secours prêt pour suivre ces décisions, non pour les prévenir jamais : nul jugement, nulle autorité. — Comme le prince est maître pour le temporel, comme s'il n'y avoit point d'Eglise; l'Eglise est maîtresse du spirituel, comme s'il n'y avoit point de prince. — Le prince ne fait qu'obéir, en protégeant les décisions. *Le* prince n'est évêque du dehors, qu'en ce qu'il fait exécuter extérieurement *la* police réglée par l'Église. Qui dit simple protecteur des canons, dit un homme qui ne fait jamais aucun canon ou règle, mais qui les fait exécuter quand l'Église les a faits. — De là il suit que le prince ne devroit jamais dire en ce genre : Voulons, enjoignons, ordonnons. *Nota.* Ce n'est que depuis François Ier *que ces expressions ont passé dans les édits, déclarations et ordonnances.*

5º Mélange des deux puissances. — Assemblées mixtes : conciles où les princes et *les* ambassadeurs étoient avec les évêques. Conciles particuliers de Charlemagne : capitulaires *donnant tout à la fois des* règles de discipline ecclésiastique *et* de police séculière. — *Alors la* chrétienté *étoit* devenue comme une république chrétienne, dont le Pape étoit le chef. Exemples : Amphyctions, Provinces-unies. — Pape

devenu souverain, couronnes fiefs du saint Siége. — Evêques devenus les premiers seigneurs, chefs du corps de chaque nation, pour élire et déposer les souverains. Exemples : Pépin, Zacharie. Exemple de Louis le Débonnaire. Exemple de Carloman; Charlemagne.—Deux fonctions différentes, dans ces évêques premiers seigneurs, qu'il ne faut *pas* confondre.

6o Race royale.

Religion chrétienne et catholique, moins ancienne que l'État, reçue librement dans l'État, mais plus ancienne que *la* race royale, qui a reçu et autorisé *la* race royale. Exemple : Pépin, Hugues-Capet.

Reste ou image d'élection : rois sacrés du temps de leurs pères, jusqu'à saint Louis.

Le sacre consommoit tout, parce que les peuples ne vouloient qu'un roi chrétien et catholique. — Contrat et serment dont la formule reste encore. Exemples de Pierre le Cruel, de Jean-sans-Terre, de l'empereur Henri IV, de Frédéric II, du comte de Toulouse Albigeois, de Henri IV roi de France, des Grecs en Italie du temps de Grégoire II. Exemples d'hérétiques : roi de Suède; Jacques, roi d'Angleterre; son grand-père, Jacques I.

7o Rome. Centre d'unité, chef d'institution divine pour confirmer *les* évêques *ses* frères, tous les jours jusqu'à *la* consommation. Il faut être tous les jours dans la communion de ce siége, principalement pour la foi. — *La* personne du Pape, de l'aveu des Ultramontains, peut devenir hérétique : alors il n'est plus Pape. — Présidence au concile de Nicée par Osius, évêque de Cordoue, au nom du Pape. Légats

aux autres conciles. — Nécessité d'un centre d'unité indépendant des princes particuliers, *et* des Eglises des nations. — Intérêt des Églises particulières, d'avoir un chef indépendant de leur prince temporel. Indépendance du spirituel *seroit* plus grande, si on n'avoit pas *le* temporel à ménager. — Les ecclésiastiques doivent contribuer aux charges de l'État par leurs revenus.

8o Libertés Gallicanes sur le spirituel.

Rome a usé d'un pouvoir arbitraire qui troubloit l'ordre des Églises particulières, *par les* expectatives, appellations frivoles, taxes odieuses, dispenses abusives.

Il faut avouer que ces entreprises sont fort diminuées. Maintenant les entreprises viennent de la puissance séculière, non de celle de Rome. *Le* Roi, dans la pratique, *est* plus chef *de l'Église,* que le Pape, en France : libertés à l'égard du Pape, servitude vers le Roi. — Autorité du Roi sur l'Église dévolue aux juges laïques : *les* laïques dominent les évêques, le tiers-état domine *les* premiers seigneurs. Exemple : arrêt d'Agen : primatie de Lyon. — Abus énormes de l'appel comme d'abus, *et* des cas royaux, à réformer. — Abus de ne *pas* souffrir les conciles provinciaux : nationaux dangereux. — Abus de ne laisser *pas les* évêques concerter tout avec leur chef. — Abus de vouloir que *des* laïques demandent et examinent *les* bulles sur la foi.

Maximes schismatiques du Parlement : rois et juges ne peuvent être excommuniés : roi nomme homme qui confère, etc. Collation est *in fructu.* — Possessoire réel : pétitoire chimérique.

Autrefois l'Église, sous prétexte du serment des contractans, jugeoit de tout. Aujourd'hui *les* laïques, sous prétexte de possessoire, jugent de tout.

La règle seroit que les évêques de France se maintinssent dans leurs usages canoniques; que le Roi les protégeât pour s'y maintenir canoniquement, selon leur désir; que Rome les maintînt contre les usurpations de la puissance laïque; qu'ils demeurassent subordonnés à leur chef pour le consulter sans cesse, pour les appellations, pour les corriger, déposer, etc.

Abus des assemblées du clergé, qui seroient inutiles, si le clergé ne devoit rien fournir à l'État. Elles sont nouvelles. — Danger prochain de schisme par les archevêques de Paris.

9° Libertés Gallicanes sur le temporel.

Liberté pleine pour le pur temporel à l'égard du Pape, pour le Roi et *le* peuple, pour le clergé même. — Utilité de l'Église de ne pouvoir aliéner sans lui.

Droit du Roi pour rejeter *les* bulles qui usurperoient le temporel. Nul droit d'examiner celles qui se bornent au spirituel : les renvoyer aux évêques, qui feront à cet égard leurs fonctions.

10° Moyens de réforme à procurer.

Rétablir *le* commerce libre des évêques avec leur chef, pour *le* consulter *et pour* être autorisés *à certains actes*.

Convenir avec Rome sur la procédure pour déposer les évêques. Exemple : ancien évêque de Gap.

Ne rien faire de général sans se concerter avec le nonce du Pape, et sans en faire parler à Rome par un cardinal français.

Laisser élire papes les sujets les plus éclairés et les plus pieux.

Se défier des maximes outrées des parlementaires.

Mettre quelques évêques pieux, savans *et* modérés dans le conseil, non pour la forme, mais pour toute affaire mixte. Se souvenir qu'ils sont tous naturellement les premiers seigneurs et conseillers d'État.

Recevoir le concile de Trente, dont les principaux points sont reçus dans les ordonnances, avec des modifications pour les points purement temporels.

Faire un bureau de magistrats laïques et pieux, *et de* bons évêques avec le nonce, pour fixer l'appel comme d'abus.

Faire cesser toutes les exemptions de chapitres et de monastères non congrégés.

Poursuivre la réforme ou suppression des ordres peu édifians. Exemple : Cluni, Cordeliers.

Laisser aux évêques, sauf l'appel simple, liberté sur leur procédure, pour visiter, corriger, interdire, destituer *les* curés *et* tous ecclésiastiques.

Laisser aux évêques *la* liberté de juger eux-mêmes dans leurs officialités.

Ne nommer au Pape, pour le cardinalat, que des hommes doctes, pieux, qui résident souvent à Rome. — Leur laisser dans les conclaves entière liberté de suivre leur serment pour le plus digne.

Demander *au Pape des* nonces savans et zélés, point politiques et profanes.

Avoir un conseil de conscience, pour choisir des évêques pieux et capables; le composer, non par les places, mais par le mérite. Ne le faire au temps présent,

Plan pour déraciner le jansénisme (*). Demander à Rome *une* décision sur *la* nécessité relative et alternante. Faire accepter la Bulle par tous les évêques. Faire déposer ceux qui refuseront. Oter les docteurs d'abbés, répétiteurs, grands-vicaires, professeurs *et* supérieurs de séminaires *imbus de jansénisme*. Donner *une* règle de doctrine à l'Oratoire, aux Bénédictins, aux Chanoines réguliers.

§ V.—*Noblesse.*

1° Nobiliaire fait en chaque province sur une recherche rigoureuse. *Il contiendra* l'état des honneurs et des preuves certaines de chaque famille, l'état de toutes les branches dont l'ensouchement est clair, dont il est douteux, *ou* qui paroissent bâtardes.

Chaque enfant *sera* enregistré. — Registre général à Paris. — Nulle branche *ne sera* reconnue sans enregistrement.

Inventaire en ordre alphabétique de la chambre des comptes de Paris, du trésor des chartes, des chambres des comptes des provinces, avec distribution à chaque famille de ce qui lui appartient.

2° Éducation *des nobles*.

Cent enfans de haute noblesse, pages du Roi, choisis d'un beau naturel : études, exercices.

Moindres nobles, ou de branches pauvres, cadets dans les régimens. Parens *et* amis de colonels, de capitaines.

(*) On peut voir, pour le développement de cet article, les derniers n[os] du *Mémoire* latin présenté en 1705 au pape Clément XI. On le trouve plus haut, tome XII, pag. 603 et suiv. (*Edit.*)

Maison du Roi remplie des seuls nobles choisis: gardes, gendarmes, chevaux-légers.

Nulle place militaire vénale. Nobles préférés.

Maîtres d'hôtel, gentilshommes ordinaires, etc. tous nobles vérifiés.—Chambellans ou gentilshommes de la chambre, au lieu de valets de chambre, et huissiers; seulement valets ou garçons de la chambre pour le grossier service. Toutes autres charges plus considérables aux nobles vérifiés.

3° Soutien de *la* noblesse.

Toute maison aura un bien substitué à jamais: *majorasgo* d'Espagne. Pour *les* maisons de haute noblesse, *substitutions* non petites : moindres pour médiocre *noblesse*.

Liberté de commercer en gros, sans déroger.

Liberté d'entrer dans la magistrature.

Mésalliances défendues aux deux sexes.

Défense aux acquéreurs des terres des noms nobles, du nom de familles nobles subsistantes, de prendre ces noms.

Ennoblissemens défendus, excepté les cas de services signalés rendus à l'État.

Ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté sans origine connue.

Ordre de Saint-Michel pour honorer le service de bonne noblesse inférieure.

Ni l'un ni l'autre pour les militaires sans naissance proportionnée.

Nul duché au-delà d'un certain nombre. Ducs, de haute naissance : faveur insuffisante. Nul duc non pair. Cérémonial réglé. On attendroit *une* place va-

cante pour en obtenir. On ne seroit admis que dans les États-généraux.

Lettres pour marquis, comtes, vicomtes, barons, comme pour ducs.

Honneurs séparés pour les militaires. Divers ordres de chevalerie, avec des marques pour lieutenans généraux, maréchaux de camp, colonels, etc.—Priviléges purement honorifiques.

4° Bâtardise. La déshonorer pour reprimer le vice et le scandale. Oter aux enfans bâtards des rois le rang de princes : ils ne l'avoient point. Oter à tous les autres le rang de gentilshommes, le nom et les armes, etc.

5° Princes étrangers.

Laisser les rangs établis de longue main.

Retrancher tout ce qui paroît douteux et contesté.

Régler que chaque cadet n'aura les honneurs, que quand le Roi l'en jugera digne.

Ne donner point facilement à ces maisons, charges, gouvernemens, bénéfices. Ils ne croiront jamais avoir d'autre souverain, que l'aîné de leur maison.

Bouillon et Rohan, *les* aînés ducs; cadets, cousins, etc.

Nulle autre famille, avec aucune distinction, que celles des ducs.

§ VI. — *Justice.*

1° *Le* chancelier doit veiller sur tous les tribunaux, et régler leurs bornes entre eux.

Il doit savoir les talens et la réputation de chaque magistrat principal des provinces; procurer à cha-

cun de l'avancement, selon ses talens, ses vertus, ses services : faire quitter leurs charges à ceux qui les exercent mal.

Le chancelier chef du tiers-état devroit avoir un moindre rang, comme autrefois.

2° Conseil, composé, non de maîtres des requêtes introduits sans mérite pour de l'argent, mais de gens choisis *gratis* dans tous les tribunaux du royaume; établi pour redresser avec le chancelier tous les juges inférieurs.

Conseillers d'État envoyés de temps en temps dans les provinces pour réformer les abus.

3° Parlemens. Oter peu à peu la paulette, etc. Charges fort diminuées : charges à diminuer encore par réforme; laisser pour leur vie tous les juges intègres et suffisamment instruits; faire succéder gratis leurs enfans dignes; attribution de gages honnêtes sur les fonds publics; exemple d'avancement pour ceux qui feront le mieux.

Peu de juges. — Peu de lois. — Lois qui évitent les difficultés, sur *les* testamens, *les* contrats de mariage, *les* ventes et échanges, les emprisonnemens et décrets. Peu de dispositions libres.

Grand choix des premiers présidens *et des* procureurs-généraux. Préférence des nobles aux roturiers, à mérite égal, pour les places de présidens *et de* conseillers. Magistrats d'épée et avec l'épée au lieu de robe, quand on pourra.

4° Bailliages. Point de Présidiaux : leurs droits attribués aux Bailliages. Rétablir le droit du bailli d'épée pour y exercer sa fonction. — Lieutenant-général et lieutenant-criminel, nobles s'il se peut.

— Nombre

— Nombre de conseillers réglé, non sur l'argent qu'on veut tirer, mais selon le besoin réel du public : *âge de* quarante ans et au-delà.

Nulle justice aux seigneurs particuliers, ni au Roi dans les villages de ses terres. Leur conserver *seulement la* justice foncière, *les* honneurs de paroisse, *les* droits de chasse, etc. Tout *le reste* immédiatement au Bailliage voisin.

Conservation, aux seigneurs, de certains droits sur leurs vassaux pour leurs fiefs, *ainsi que les droits* de garde et service militaire sur leurs paysans.

Régler les droits de chasse entre les seigneurs et *les* vassaux.

5° Bureau pour la jurisprudence.

Assembler *des* jurisconsultes choisis, pour corriger et réunir toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs, etc.

Compte rendu au chancelier par ce bureau dans le conseil d'État. Examen à fond pour faire un bon code.

6° Suppression de tribunaux. Plus de grand Conseil. Plus de Cour des Aides. Plus de trésoriers de France. Plus d'élus.

Additions au § VI.

Conseil d'État où le Roi est toujours présent. — Six autres conseils pour toutes les affaires du royaume. — Nulle survivance de charges, gouvernemens, etc.

Permettre à tout étranger de venir habiter en France, et y jouir de tous les privilèges des naturels et régnicoles, en déclarant son intention au greffe

du Bailliage royal, sur le certificat de vie et de mœurs qu'il apporteroit, et le serment qu'il prêteroit, etc. Le tout sans frais.

§ VII. — *Commerce.*

Liberté *du commerce*. Grand commerce de denrées bonnes et abondantes en France, ou des ouvrages faits par les bons ouvriers.

Commerce d'argent par usure, hors des banquiers nécessaires, sévèrement réprouvé. — Espèce de censure pour autoriser *le* gain de vraie mercature, non gain d'usure; savoir *le* moyen dont chacun s'enrichit.

Délibérer, dans les États généraux *et* particuliers, s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie du royaume.

La France assez riche, si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles, etc.

Ce qu'elle achetera des Anglais *et des* Hollandais, sont épiceries et curiosités nullement comparables: laisser liberté.

Règle courante et uniforme pour ne vexer ni chicaner jamais les étrangers, pour leur faciliter *l'*achat à prix modéré.

Laisser aux Hollandais *le* profit de leur austère frugalité et *de leur* travail, du péril d'avoir peu de matelots dans leurs bâtimens, de leur bonne police pour s'unir dans le commerce, de l'abondance de leurs bâtimens pour le frêt.

Bureau de commerçans, que les États généraux et particuliers, aussi bien que le conseil du Roi, consultent sur toutes les dispositions générales.

Espèce de Mont-de-piété pour ceux qui voudront commercer, et qui n'ont *pas* de quoi avancer.

Manufactures à établir, pour faire mieux que *les* étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages.

Arts à faire fleurir, pour débiter, non au Roi jusqu'à ce qu'il ait payé ses dettes, mais aux étrangers et *aux* riches Français.

Loix somptuaires pour chaque condition. On ruine *les* nobles pour enrichir les marchands par le luxe. On corrompt par ce luxe les mœurs de toute la nation. Ce luxe est plus pernicieux que le profit des modes n'est utile.

Recherche des financiers. On n'en auroit plus aucun besoin. L'espèce de censeurs *désignée plus haut* examineroit en détail leurs profits. Les financiers pourroient tourner leur industrie vers le commerce.

Additions au § VII.

Le tout réglé par le conseil de commerce et de police du royaume, dont le rapport des résultats toujours porté au conseil d'État où le Roi est présent.

Marine médiocre, sans pousser à l'excès, proportionnée au besoin de l'Etat, à qui il ne convient pas d'entreprendre seul des guerres par mer contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces.

Régler prises. — Commerce de port à port, etc.

MÉMOIRES

SUR LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES A PRENDRE APRÈS LA MORT DU DUC DE BOURGOGNE.

15 mars 1712 (*).

PREMIER MÉMOIRE.

RECHERCHE DE..... (**).

I. Ce seroit une grande injustice et un grand malheur, que de soupçonner N, sur des imaginations populaires, sans un solide fondement.

II. Je voudrois approfondir en grand secret, 1° les preuves de ce qu'il a fait en Espagne; 2° les faits précis qu'on allègue maintenant.

III. S'il n'est pas coupable, on prépare à pure perte une guerre civile, en le tenant pour suspect, et en l'excluant.

(*) Cette date, qu'on lit à la tête de chacun des Mémoires suivans, n'est pas de l'écriture de Fénelon, mais du duc de Chevreuse. Elle n'indique donc pas le jour où Fénelon composa ces Mémoires, mais vraisemblablement le jour où le duc de Chevreuse les reçut. (*Edit.*)

(**) Tel est le titre de ce *Mémoire*, dans le manuscrit original. Fénelon n'ose écrire ce titre en entier. Il craint de souiller sa plume en indiquant la nature du crime dont le duc d'Orléans étoit alors soupçonné par les personnes les moins prévenues contre lui. (*Edit.*)

IV. S'il est coupable, il est capital de mettre en sûreté la vie du Roi et du jeune prince, qui est à toute heure en péril.

V. S'il n'est pas coupable, et s'il est bien intentionné, il seroit capital de le traiter avec confiance, et de l'engager par honneur, etc.

VI. Ce qui me frappe, est que sa fille, qui est dans l'irréligion la plus impudente, dit-on, ne sauroit y être sans lui; et qu'étant instruit de tout ce qu'on dit de monstrueux de leur commerce, il n'en passe pas moins sa vie tout seul avec elle. Cette irréligion, ce mépris de toute diffamation, cet abandon à une si étrange personne, semblent rendre croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire. Il est ambitieux, et curieux de l'avenir.

VII. Il y a des crimes qu'on ne peut jamais s'assurer de prouver judiciairement, qu'après l'entière instruction du procès. Il est terrible de commencer celui-ci dans l'incertitude.

VIII. La preuve est encore bien plus difficile contre une personne d'un si haut rang. Qui est-ce qui ne craindra point de succomber dans une si odieuse accusation? Chacun craindra une prompte mort du Roi, ou une indulgence de sa part, pour sauver l'honneur de la maison royale. Chacun craindra un ressentiment éternel de cette maison. Les espérances de récompense ou de protection ne sont nullement proportionnées à de telles craintes. Dès qu'on viendra à chercher les témoins en détail, chacun reculera.

IX. Si par malheur le crime étoit vérifié, feroit-on mourir avec infamie un petit-fils de France, qui

peut parvenir bientôt, par droit de succession, à la couronne? Pourroit-on avec sûreté le tenir en prison perpétuelle? N'en sortiroit-il point quand son gendre et sa fille auroient l'autorité?

X. Supposé même qu'on eût la force de le déclarer exclu de la succession, quelles guerres n'y auroit-il pas à craindre, si le cas arrivoit. De plus, on ne pourroit pas exclure son fils, qui est innocent. Que n'y auroit-il pas à craindre du père du Roi, lequel père auroit été exclu avec infamie de la royauté?

XI. Toute recherche ou molle et superficielle, ou rigoureuse et sans un entier succès, pour achever de le perdre, produiroit à pure perte des maux infinis. D'un côté, il seroit implacable sur une recherche infamante; de l'autre, il seroit triomphant sur ce qu'on n'auroit pas pu le convaincre. Il seroit exclu de la régence, et il en auroit néanmoins toute l'autorité effective sous le nom de son gendre, qu'il gouverneroit par sa fille.

XII. Il ne faut point compter sur l'indignation publique. L'horreur du spectacle récent excite cette indignation : elle se ralentira tous les jours. Un petit-fils de France calomnié si horriblement, et sans preuve claire, exciteroit bientôt une autre indignation. De plus, les mœurs présentes de la nation jettent chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons.

XIII. Ce prince, s'il étoit poussé à bout, trouveroit de grandes ressources, par la foiblesse présente, par le déclin d'un règne prêt à finir, par son esprit violent quoique léger, par ses grands revenus, par

l'appui de son gendre, par l'irréligion de lui et de sa fille, par les conseils affreux qui ne lui manqueroient pas.

XIV. Si on l'exclut du conseil de régence, il paroîtra que le Roi le tient pour suspect : cette exclusion sera regardée par là comme très-flétrissante. En ce cas, son intérêt est qu'on fasse une recherche, où l'on succombe. Alors il reviendra, après la mort du Roi, contre cette exclusion flétrissante et calomnieuse. Il n'en faut pas tant, quand on est le plus fort, pour renverser ce qui paroît odieux et irrégulier.

XV. Dans la recherche, on ne pourroit guère découvrir le crime de N, sans trouver que sa fille a été complice de son action. En ce cas, que feroit-on d'elle? Elle peut devenir reine! Sa condamnation pourroit mettre M. le duc de Berri, devenu Roi, hors d'état d'avoir jamais des enfans!

XVI. Si le jeune prince venoit à manquer, après un éclat si horrible, le roi d'Espagne voudroit venir en France, pour monter sur le trône, et les Espagnols pourroient bien refuser de recevoir en sa place M. le duc de Berri, gouverné par cette fille et par ce beau-père qui leur est si odieux.

XVII. En ce cas, il y auroit facilement une guerre entre les deux frères. Le roi d'Espagne, suivant les conseils de la reine son épouse, et de la nation espagnole, soutiendroit que la renonciation de feu Monseigneur et de feu M. le Dauphin, étoit aussi nulle que celle de la reine Thérèse d'Espagne. Ils voudroient réunir les deux monarchies, pour ne tomber pas dans des mains si odieuses et si diffamées.

XVIII. Malgré toutes ces raisons, de ne point faire une recherche avec éclat, je voudrois qu'on en fît une très-secrète, pour assurer la vie du Roi et du jeune prince, supposé qu'on trouve des indices qui méritent cet approfondissement. Mais le secret est également difficile, et absolument nécessaire.

XIX. Ne pourroit-on point examiner en grand secret le chimiste de ce prince, et voir le détail des drogues qu'il a composées. Il faudroit en prendre, et en faire des expériences sur des criminels condamnés à la mort.

XX. Si par malheur le prince est coupable, et s'il voit qu'on ne veut rien approfondir, que n'osera-t-il point entreprendre ?

SECOND MÉMOIRE.

Le Roi.

I. Je crois qu'il est très-important de redoubler, sans éclat et sans affectation, toutes les précautions pour sa nourriture, etc. comme aussi pour celle du jeune prince qui reste.

II. Il est à désirer que tous les ministres se réunissent pour rendre Sa Majesté très-facile à acheter très-chèrement la paix : c'est l'unique moyen de le débarrasser pour le reste de sa vie, et de la prolonger.

III. Ils peuvent lui faire entendre que c'est ce qu'il doit à sa gloire et à sa conscience. Il ne doit point

s'exposer à laisser un petit enfant avec tout le royaume dans un si prochain péril.

IV. On peut lui représenter l'extrémité où l'on se trouveroit, s'il tomboit dans un état de langueur, où il ne pourroit rien décider, et où nul ministre n'oseroit rien prendre sur soi.

V. On peut lui faire entrevoir le cas d'une bataille perdue, et des ennemis entrant dans le cœur du royaume.

VI. On peut lui laisser voir le cas où la France auroit le malheur de le perdre. Alors on auroit tout à craindre du parti huguenot, du parti janséniste, des mécontens de divers états, des princes exclus de la régence, des dettes payées ou non payées, des troupes très-nombreuses sans discipline. Le remède est d'établir, sans aucun retardement, un conseil de régence, que tout le monde s'accoutume à respecter.

VII. On peut lui représenter la consolation, la gloire et la confiance pour son salut, qu'il tirera d'une prompte paix, si elle lui donne les moyens de commencer à faire sentir quelque soulagement à ses peuples, après les maux de tant de longues guerres.

VIII. On peut lui faire considérer qu'il aura à faire au plus tôt la réforme de ses troupes, qui ne pourroit s'exécuter qu'avec un très-grand péril dans le désordre d'une minorité.

IX. Il faut lui montrer combien il importe qu'il rétablisse au plus tôt quelque ordre dans les finances, sans quoi on ne peut espérer aucune respiration des peuples, avant les troubles d'une minorité. Pendant une régence, un prince qui voudroit troubler l'Etat, auroit un moyen facile d'y réussir. Si le con-

seil de régence paie les dettes, il ne sauroit soulager les peuples ; et les peuples accablés ne continueront point à porter ce joug accablant, quand ils verront un prince qui leur offrira sa protection contre ce conseil : si au contraire le conseil retranche, ou suspend le paiement des dettes pour soulager les peuples, les rentiers, qui sont en si grand nombre et si appuyés, feront un parti redoutable contre le conseil qui les aura maltraités.

X. On en peut dire autant des courtisans, et des militaires qui ont de grosses pensions : si le conseil de régence les paie, il accable les peuples ; s'il leur refuse ou leur retarde leur paiement, le voilà devenu odieux. Ainsi, d'une façon ou d'une autre, voilà un puissant parti tout formé pour un prince qui voudra contenter son ressentiment et son ambition.

XI. Si M. le duc de Berri, livré à son épouse et à son beau-père, se trouvoit, à la mort du Roi, à portée de gouverner, sans qu'il y eût un conseil de régence déjà en actuelle possession, et déjà affermi dans l'exercice de l'autorité, les peuples et les troupes, accoutumés à n'obéir qu'aux ordres d'un seul maître, ne s'accoutumeroient pas facilement à préférer les décisions d'un conseil sans expérience, et peut-être fort divisé, aux volontés d'un fils et d'un petit-fils de France, réunis ensemble avec un grand parti.

XII. Si le prince mineur venoit à mourir dans une telle conjoncture, M. le duc d'Orléans pourroit empêcher le retour du roi d'Espagne, surtout en cas que les Espagnols refusassent de recevoir M. le duc de Berri.

XIII. Il n'y auroit personne qui fût à portée de ménager les choses pour empêcher cette guerre civile : au moins un conseil déjà affermi travailleroit à la paix et au bon ordre avec quelque autorité provisionnelle.

XIV. Il me paroît fort à propos que le B. D. (le bon duc, M. de Beauvilliers) aille voir madame de M. (Maintenon), qu'il lui parle à cœur ouvert pour la rapprocher de lui, et qu'il lui représente toutes ces choses, afin qu'elle concourre efficacement à cet ouvrage.

XV. C'est précisément ce qui peut lui attirer la bénédiction de Dieu et les vœux de la France entière; c'est travailler au repos, à la gloire et au salut du Roi. Que n'auroit-elle point à déplorer, si le Roi manquoit dans cette confusion?

XVI. Ce n'est point en épargnant chaque jour au Roi la vue de quelques détails épineux et affligeans, qu'on travaillera solidement à le soulager et à le conserver. Les épines renaîtront sous ses pas à toutes les heures : il ne peut se soulager, qu'en s'exécutant d'abord en toute rigueur. C'est une prompte paix, c'est la destruction du parti janséniste, c'est l'ordre mis dans les finances, c'est la réforme des troupes faite avec règle, c'est l'établissement d'un bon conseil autorisé et mis en possession tout au plus tôt, qui peuvent mettre le Roi en repos pour durer long-temps, et le royaume en état de se soutenir malgré tant de périls. On devra tout à madame de M. (Maintenon) si elle y dispose le Roi.

XVII. Le B. D. (bon duc, M. de Beauvilliers) peut parler avec toute la reconnoissance due aux bons

offices que madame de M. (Maintenon) lui a rendus autrefois. Il peut lui déclarer qu'il parle sans intérêt, ni pour lui, ni pour ses amis, sans prévention et sans cabale. Il peut ajouter que, pour ses sentimens sur la religion, il n'en veut jamais avoir d'autres que ceux du saint siége; qu'il ne tient à rien d'extraordinaire; et qu'il auroit horreur de ses amis mêmes, s'il apercevoit en eux quelque entêtement, ou artifice, ou goût de nouveauté.

XVIII. Je ne crois point que madame de M. agisse par grâce, ni même avec une certaine force de prudence élevée. Mais que sait-on sur ce que Dieu veut faire? Il se sert quelquefois des plus foibles instrumens, au moins pour empêcher certains malheurs. Il faut tâcher d'apaiser madame de M. et lui dire la vérité; Dieu fera sa volonté en tout.

TROISIÈME MÉMOIRE.

PROJET DE CONSEIL DE RÉGENCE.

I. Faites un conseil nombreux; vous y mettrez le désordre, la division, le défaut de secret et la corruption : faites-en un moins nombreux; il en sera plus envié, plus contredit, plus facile à décréditer, surtout si les meilleurs sujets viennent à manquer.

II. Vous ne pouvez parvenir à faire établir ce conseil, qu'en y admettant les gens de la faveur présente; autrement ils vous traverseroient, chose facile à faire. C'est le rendre très-nombreux, si vous vou-

lez leur donner un contre-poids nécessaire par des gens droits et fermes.

III. Mettez-y N..... vous livrez l'État et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse. Excluez N..... pour ce soupçon; vous préparez le renversement de ce conseil, qui paroîtra fondé sur une horrible calomnie contre un petit-fils de France.

IV. A tout prendre, je n'oserois dire qu'il convienne de mettre dans ce conseil un prince suspect de scélératesse, qui se trouveroit le maître de tout ce qui se trouveroit entre lui et l'autorité suprême.

V. De plus, indépendamment de ce soupçon, on ne peut guère espérer qu'étant livré à sa fille, il contribuât à la bonne éducation du jeune prince, au bon ordre pour rétablir l'État.

VI. Pour adoucir cette exclusion, je voudrois qu'on ne donnât à M. le duc de Berri que la simple présidence, avec sa voix comptée, comme celle des autres, et pour conclure à la pluralité des suffrages. Il faudroit qu'on élût un sujet à la pluralité des voix, si un des conseillers venoit à mourir.

VII. J'exclueroìs, autant que N...., tous les princes du sang, tous les princes naturels, tous les princes étrangers, qui ne regardent pas le Roi comme leur souverain.

VIII. J'exclueroìs aussi les seigneurs auxquels on a donné un rang de prince; c'est un embarras pour le rang à éviter. Il n'y a que M. le prince de Rohan qu'on pût être tenté d'admettre; on peut très-bien s'en passer.

IX. Les seigneurs ambitieux, souples et brouil-

lons, chercheroient avec ardeur à entrer dans ce conseil; mais tous les honnêtes gens craindroient, et fuiront cet emploi comme un affreux embarras. Peu à espérer; tout à craindre. Le lendemain de la mort du Roi, chacun des conseillers droits et fermes auroit à craindre au dehors l'autorité de M. le duc de Berri avec celle de M. le duc d'Orléans, et la division au dedans, avec le déchaînement des cabales. On auroit une peine infinie à composer ce conseil de personnes propres à faire bien espérer.

X. Je n'ose dire ma pensée sur le choix des prélats dignes d'entrer dans ce conseil.

XI. Pour les seigneurs, on peut jeter les yeux sur MM. les ducs de Chevreuse, de Villeroi, de Beauvilliers, de Saint-Simon, de Charost, de Harcourt, de Chaulnes; sur MM. les maréchaux d'Huxelles, de Tallard.

XII. Il est naturel que la faveur y mette MM. le duc de Guiche, le duc de Noailles, le duc d'Antin, le maréchal d'Estrées. Il faut songer au contre-poids.

XIII. On ne sauroit exclure de ce conseil aucun des ministres : pour les secrétaires d'État, on pourroit les appeler seulement pour les expéditions.

XIV. Il faudroit que le Roi autorisât au plus tôt ce conseil de régence, dans une assemblée de notables, qui est conforme au gouvernement de la nation.

XV. De plus, il faudroit que le Roi, dans son lit de justice, le fît enregistrer au Parlement de Paris; semblable enregistrement dans tous les autres Parlemens, Cours souveraines, Bailliages, etc.

XVI. Le Roi, dans l'assemblée des notables, pourroit faire prêter serment à tous les notables pour

maintenir ce conseil, et aux conseillers de ce conseil pour gouverner avec zèle, etc. M. le duc de Berri même prêteroit le serment.

XVII. Il seroit infiniment à désirer que le Roi mît dès à présent ce conseil en fonction : il n'en seroit pas moins le maître de tout. Il accoutumeroit toute la nation à se soumettre à ce conseil; il éprouveroit chaque conseiller; il les uniroit, les redresseroit, et affermiroit son œuvre. S'il faut le lendemain de sa mort commencer une chose qui est devenue si extraordinaire, elle sera d'abord renversée. Depuis long-temps la nation n'est plus accoutumée qu'à la volonté absolue d'un seul maître; tout le monde courra au seul M. le duc de Berri.

XVIII. Si on ne peut point persuader au Roi une chose si nécessaire, il faudroit au moins à toute extrémité que Sa Majesté assemblât ce conseil cinq ou six fois l'année; qu'il consultât de plus en particulier chacun des conseillers, et qu'il les mît dans le secret des affaires, afin qu'ils ne fussent pas tout-à-fait neufs au jour du besoin.

XIX. Il ne faut pas perdre un moment pour faire établir ce conseil. L'étonnement du spectacle, le cri public, la crainte d'un dernier malheur peuvent ébranler : mais si sous prétexte de n'affliger pas le Roi, on attend qu'il rentre dans son train ordinaire, on n'obtiendra rien.

XX. De plus, il n'y a aucun jour où nous ne soyons menacés ou d'une mort soudaine et naturelle, ou d'un funeste accident, suite du coup que le public s'imagine venir de N.....

XXI. Chaque jour on doit craindre un affoiblisse-

ment de tête, plus dangereux que la mort même de Sa Majesté. Alors tout se trouveroit tout-à-coup et sans remède dans la plus horrible confusion.

XXII. Sa Majesté ne peut, ni en honneur, ni en conscience, se mettre en péril de laisser le royaume, et le jeune prince son héritier, sans aucune ressource pour le gouvernement de la France, pour l'éducation et la sûreté de l'enfant.

XXIII. J'avoue que l'établissement de ce conseil nous fait craindre de terribles inconvéniens : mais, dans l'état présent, on ne peut plus rien faire que de très-imparfait, et il seroit encore pis de ne faire rien; on ne peut point se contenter de précautions ordinaires et médiocres.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

ÉDUCATION DU JEUNE PRINCE.

I. SI M. le duc de Beauvilliers peut être nommé gouverneur, il doit se sacrifier, et s'abandonner les yeux fermés, sans s'écouter soi-même. Le cas est singulier. Quand il ne feroit qu'exclure un mauvais sujet, il feroit un bien infini. Il doit se sacrifier à l'État, à l'Église, au Roi, et au prince qu'il a tant aimé.

II. S'il étoit nommé, il pourroit obtenir une espèce de coadjuteur comme M. le duc de Chaulnes ou M. le duc de Charost. Il seroit fort soulagé par un ami de confiance, et la succession seroit mise en sûreté.

III.

III. Il faut un gouverneur, non-seulement propre à former le jeune prince, mais encore autorisé, et ferme pour soutenir, en cas de minorité, une si précieuse éducation contre les cabales.

IV. Il faut que le précepteur soit ecclésiastique, il enseignera mieux la religion, il posera mieux des fondemens contre les entreprises des laïques ; il sera plus révéré : mais comme je ne connois presque personne dans le clergé, je ne puis proposer aucun sujet. Il faut qu'il soit entièrement uni au gouverneur.

V. Il me paroît que, dans ce cas particulier, il faudroit choisir un évêque. Ce caractère lui donnera plus d'autorité sur le prince et sur le public; il sera moins exposé aux révolutions des cabales. On pourroit faire approuver par le Pape, qu'un évêque se chargeât de cet emploi, dans un cas si extraordinaire pour la religion.

VI. Les sujets de l'ordre épiscopal que je considère de loin, et sans pouvoir m'arrêter à aucun, faute de les connoître à fond, sont MM. de Meaux, de Soissons, de Nîmes, d'Autun, de Toul (*).

VII. M. l'abbé de Polignac est un courtisan qui suivroit la faveur; d'ailleurs il a l'esprit et les connoissances acquises : mais je ne le souhaite point.

VIII. Il faut un sous-gouverneur, qui ait du sens,

(*) Henri de Thiard de Bissy, d'abord évêque de Toul, puis de Meaux en 1704, depuis cardinal, mort en 1734. Fabius Brûlart de Sillery, nommé à Soissons en 1689, mort en 1724. Jean-César Rousseau de la Parisière, nommé à Nîmes en 1710, mort en 1736. Charles-François d'Hallencourt de Drosmenil, nommé à Autun en 1710, transféré à Verdun en 1721, mort en 1754. François de Blouet de Camilly, nommé à Toul en 1704, transféré à l'archevêché de Tours en 1721, mort en 1723. (*Edit.*)

de la probité, et une sincère religion, avec un attachement intime au gouverneur.

IX. Il faut un sous-précepteur, et un lecteur, qui soient intimement unis au précepteur.

X. Il faut un grand choix pour les gentilshommes de la manche, et pour le premier valet-de-chambre : aucun de contrebande; aucun de douteux sur le jansénisme. MM. Duchesne et de Charmon.

XI On peut conférer avec M. Bourdon (*) pour le choix des sujets ecclésiastiques : il est important d'agir dans un concert secret avec lui.

XII. Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire; le cas n'est que trop singulier. Le Roi peut manquer tout-à-coup; il faut mettre pendant sa vie cette machine en train, et l'avoir affermie avant qu'il puisse manquer. On peut laisser un prince dans les mains des femmes, et lui donner des hommes qui iront le voir tous les jours, qui l'accoutumeront à eux, et qui commenceront insensiblement son éducation.

XIII. Le Roi pourroit mettre dans l'acte de régence la forme de l'éducation. Ainsi l'éducation seroit enregistrée et autorisée par la même solennité qui autoriseroit le conseil de régence pour la minorité future.

XIV. Sa Majesté pourroit même faire promettre au prince qui doit naturellement être le chef de la régence, qu'il ne troublera, pour aucune raison, ce projet d'éducation ainsi autorisé.

(*) Le P. Le Tellier, Jésuite, confesseur de Louis XIV, est souvent désigné par ce nom dans la correspondance de Fénelon avec le duc de Chevreuse. (*Edit.*)

FIN DU TOME VINGT-DEUXIÈME.

TABLE

DU TOME VINGT-DEUXIÈME.

ABRÉGÉ DES VIES DES ANCIENS PHILOSOPHES.

ŒUVRES DE FÉNELON.

CINQUIÈME CLASSE. — ÉCRITS POLITIQUES.

EXAMEN DE CONSCIENCE SUR LES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ.

ART. III.—DE LA JUSTICE *qui doit présider à tous les actes du gouvernement.*

SUPPLÉMENT A L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

ESSAI PHILOSOPHIQUE SUR LE GOUVERNEMENT CIVIL.

DIVERS MÉMOIRES CONCERNANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

PLANS DE GOUVERNEMENT

CONCERTÉS AVEC LE DUC DE CHEVREUSE, POUR ÊTRE PROPOSÉS AU DUC DE BOURGOGNE. Novembre 1711.

MÉMOIRES

SUR LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES A PRENDRE APRÈS LA MORT DU DUC DE BOURGOGNE.

FIN DE LA TABLE DU TOME VINGT-DEUXIÈME.


Stanford University Libraries
3 6105 014 894 732



